REVUE

DES SCIENCES ET DES LETTRES

—

REVUE

DES SCIENCES ET DES LETTRES

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES LETTRES ET DES SCIENCES

TOME I — FASCICULE 1

15 JANVIER 1882

LOUVAIN
TYPOGRAPHIE DE CH. PEETERS, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
RUE DE NAMUR, 22

—

1882



UNE LEÇON DE PHILOSOPHIE
DANS L'INDE ANTIQUE (1).

KENAUPANISHAD (2).

1re PARTIE. — *Nature de Brahma.*

I. 1. *Le Disciple.* Par qui mu, l'esprit mis en mouvement, procède-t-il (à ses actes)? Par qui formé, le premier souffle vital se produit-il? Par qui produite. profère-t-on la voix articulée? Quel Dieu dispose et dirige l'œuil et l'ouïe? (3).

2. *Le Maître.* C'est celui qui est l'ouïe de l'oreille (4), l'esprit de l'esprit, la voix de la voix; lui le souffle du souffle, l'œil de l'œil lorsqu'il a dégagé (le principe universel des sens) (5), alors les sages partant de ce monde deviennent immortels.

3. Là, (au lieu de l'immortalité) l'œil ne parvient point, la parole n'y va point, ni l'esprit non plus. Nous ne savons point, nous ne distinguons point comment on pourrait expliquer cet (être). 4. Il est étranger à (tout) ce qui est connu; même il est supérieur à (tout) ce qui est inconnu. Ainsi nous

(1) Nous serons très sobre de notes; les lecteurs indianistes constateront aisément les différences nombreuses qui distinguent cette traduction nouvelle de ses devancières.

(2) Upanishad, titre de ces sortes de leçons ou dissertations, désigne la position du disciple assis aux pieds du Brahmane (Cp. ὑπό, *nie* (der), *sed*-(ere). *Kena* « par qui? » est le premier mot du morceau. Elle est aussi appelée *talavakâra* du nom d'une école philosophique.

(3) Ce sont les sens fondamentaux, selon l'antique philosophie de l'Inde brahmanique. Chacun d'eux est considéré comme une force ayant une existence propre et opérant dans tous ceux qui la possèdent.

(4) Le fondement de cet axiôme est le panthéisme. Brahma l'être universel opère dans tous les êtres par les forces qu'il y a produites et qui ne sont que des rayonnements de son essence.

(5) Lorsque l'être universel s'est dégagé des phénomènes particuliers, ou lorsqu'il a dégagé l'être individuel des sens particuliers

l'avons entendu de nos prédécesseurs qui nous l'ont ainsi révélé.

5. Ce qui ne se fait point entendre par une voix, mais par qui le son vocal est entendu, celui-là, sache-le, est Brahma et non ce que (le vulgaire) honore.

6. Ce qui ne pense pas par l'intelligence, mais par qui, à ce qu'on dit, l'intelligence est conçue, celui-là, sache-le, est Brahma et non ce que l'on adore.

7. Ce qui ne voit point par l'œil, mais par qui on voit les yeux, celui-là, sache-le, est Brahma et non ce que l'on adore.

8. Ce qui n'entend point par l'oreille, mais par qui l'audition est perçue, celui-là, sache-le, est Brahma et non ce que l'on adore.

9. Ce qui ne respire pas par le souffle vital, mais par qui le souffle est respiré, celui-là, sache-le, est Brahma et non ce que l'on adore.

II. 1. Si tu penses « je connais bien cela; » tu conçois erronnément, je pense, cette nature de Brahma qui t'est connue. (Elle doit même être apprise par les dieux (1).

2. *Le Disciple.* Je ne pense pas que je le connais parfaitement et je n'ai pas conscience que je l'ignore entièrement (2). Celui d'entre nous qui sait cela, le connaît et n'a point conscience qu'il l'ignore.

3. *Le Maître.* Il est vraiment connu de celui qui ne le conçoit point; il est inconnu de celui qui le conçoit (3). Il est incompris de ceux qui le comprennent (3); il est compris de ceux qui ne le comprennent point.

4. Il est connu, pense-t-on, des hommes éclairés et ceux là obtiennent l'immortalité. Par le principe personnel (4) on obtient la puissance des facultés; par la science on acquiert l'immortalité.

5. Si quelqu'un sait cela c'est pour lui l'excellence (5); s'il l'ignore c'est une puissante (cause de) misère. Les sages qui

(1) Réflexion incidente annonçant la deuxième partie.

(2) Je ne sais par conséquent si je le connais ou l'ignore, car tout en le connaissant mal je suis dans le cas de celui qui le connait.

(3) Comme être distinct, par ses qualités définies.

(4) Ce qui constitue l'être individuel, le *moi*.

(5) Cette science rend sa nature parfaite et le rend lui-même capable d'être uni à Brahma et ne plus renaître.

ont réfléchi à la nature des êtres et reconnu leur vraie nature, partant de ce monde, deviennent immortels.

2me Partie.

Apologue de l'apparition de Brahma. Les dieux ne peuvent le comprendre.

III. 1. Brahma avait vaincu pour (le salut des) dieux (1). De cette victoire de Brahma les dieux s'enorgueillirent. Ils considérèrent ainsi la chose : « Cette victoire est à nous, cette grandeur nous appartient en propre. » 2. Brahma connut cette (présomption) des dieux et se manifesta subitement à eux. Mais ils ne le reconnurent pas et s'écrièrent : quelle est cette apparition magique ? 3. Ils dirent à Agni (le feu) : tache de reconnaître ce qu'est cette apparition. 4. Je ferai ainsi, répondit le dieu et il s'encourut vers cette merveille. Celle-ci lui dit : qui es-tu ? — Je suis Agni ou Jâtavêda (2). — 5. Quelle puissance est en toi ? — Je pourrais brûler tout ce qui existe sur la terre. — 6. (Brahma) lui présenta une herbe sèche : brûle cela, dit-il. — Bien que s'élançant dessus avec toute sa violence, Agni ne parvint pas à la brûler. Il s'en retourna alors ; je n'ai pu reconnaître, dit-il, ce qu'est cette merveille.

7. Alors les dieux dirent à Vâyou (le vent) : Vâyou ! va reconnaître cette merveille ; soit ! dit Vâyou ; 8. et il s'élança vers l'apparition magique. Et celle-ci : qui es-tu ? — Je suis Vâyou ou Mâtariçvâ (3), — 9. Quelle puissance est en toi ? — Je puis abattre tout ce qui est sur la terre.

10. (Brahma) lui présenta une herbe sèche : abats ceci, Vâyou fondit dessus de toute sa violence, mais ne put la renverser. Il s'en retourna également alors : je n'ai pu distinguer ce que c'est, dit-il aux dieux.

11. Ceux-ci dirent alors à Indra : dieu puissant ! va reconnaître la vision merveilleuse. — Je le ferai, dit-il, et il s'élança vers elle ; mais elle disparut de devant lui.

(1) Les dieux dans l'Inde panthéiste ne sont plus, comme l'homme, que des émanations du grand tout et ignorent leur principe.

(2) Epithète ordinaire d'Agni et dont le sens est incertain. Ce peut être : qui connaît ou possède les êtres, parce que le feu pénètre tout.

(3) *Mâtariçvâ* « se développant dans (le sein de) sa mère » est une épithète caractéristique du vent se formant dans la nuée et la gonflant.

12. Indra trouva alors, en cet endroit de l'atmosphère, une femme brillamment parée, Umâ Haimavati (1). Il lui demanda : quelle est cette forme merveilleuse ?

IV. 1. C'est Brahma, répondit-elle. C'est par la victoire de ce Brahma que vous êtes parvenu à cet état de grandeur. Ainsi Indra connut que c'était Brahma.

2. Ainsi ces trois dieux, Agni, Vâyou, Indra s'élevèrent au-dessus des autres, car ils le touchèrent de tout près, car ils surent les premiers ce qu'était Brahma.

3. Ainsi Indra surpassa tous les autres dieux car il toucha Brahma de plus près (que tous les autres), car il sut le premier de tous qui c'était.

4. Telle fut sa manifestation ; ainsi il resplendit de l'éclair, ainsi il disparut. 5. Telle est la suprême divinité ; par elle l'esprit atteint en quelque sorte l'âme suprême ; par lui la conscience se la rappelle sans peine. 6. Son nom est l'adorable (2). Cet adorable doit être l'objet du culte. Celui qui le connaît est désiré de toutes les créatures.

Conclusion.

7. Tu m'as demandé : Maître! dis-moi l'Oupanishad. La voilà ; je t'ai dit, toute entière, l'Oupanishad de Brahma (3). 8. Son fondement est la pénitence, la mortification, l'action (sainte) (4). Son domaine est les Védas, les livres sacrés subsidiaires (5), la vérité.

9. Celui qui la connaît, ayant anéanti la nature mauvaise, parvient pour jamais dans un ciel sans fin, dans le monde du triomphe (6).

C. de Harlez.

(1) Femme de Çiva, représentant sa puissance et sa sagesse. Comme telle elle sert d'intermédiaire entre les grands dieux Brahma, Çiva et les dieux inférieurs. Elle est habitante ou fille du *Himalaya* (Haimavati), le grand mont qui pénètre le ciel.

(2) *Tadvanam*, c'est-à-dire l'adoration, le culte de lui, l'être universel (*tad*=τό).

(3) Exposant la nature de Brahma et son incompréhensibilité.

(4) Ces vertus rendent apte à connaître ces vérités et à les comprendre.

(5) Elle est le résumé de tous les livres sacrés. Il y a ici trois termes d'énumération opposés aux trois précédents.

(6) Qui est obtenu par la victoire sur les passions, etc.

MAGOG,

FRAGMENTS D'UNE ÉTUDE SUR L'ETHNOGRAPHIE DU CHAPITRE X DE LA GENÈSE.

L'ancienne tradition d'interprétation des écoles juives reconnaît les Scythes dans le second fils de Yapheth, et les exégètes modernes ont été unanimes à la suivre sur ce point.

Cette explication de Mâgôg par les Scythes est celle que nous lisons chez Josèphe (1), saint Jérôme (2), Isidore de Séville (3), Zonaras (4), et d'autres encore. Il a été reconnu(6) que le *Qandia* que porte le texte imprimé du Talmud de Babylone (7) n'est pas autre chose qu'une simple faute de copiste pour *Sqidia* (8). Rien de plus vague, du reste, que le terme de Scythes dans le langage de l'ethnographie antique. Il englobe, sans distinction de races et d'origine, toutes les populations barbares du nord-ouest et du nord. C'est cette extension que saint Jérôme (9) donne formellement à l'explication juive de Mâgôg par les Scythes : *Judaei et nostri judaizantes putant Gog (Magog) gentes esse scythicas, immanes et innumerabiles, quae trans Caucasum montem et Maeotidem paludem et prope Caspium mare ad Indiam usque tenduntur*. Aussi, lorsque les invasions barbares fon-

(1) *Ant. jud.*, I, 6, 1.

(2) *Quaest. hebr. in Genes.*, X, 2 ; *Comment. in Ezech.*, XXXVIII, 2.

(3) *Orig.*, IX, 2, 27.

(4) *Annal.*, I, 5.

(6) Voy. Bochart, *Phaleg.*, l. III, c. XIII, p. 187 de l'édit. de Leyde, 1707.

(7) Neubauer, *Géogr. du Talmud*, p. 422.

(8) *Yoma*, fol. 10, *a*. — Quelques manuscrits portent en cet endroit *Nîthînia*, qui est une faute évidente pour *Góthînia*. Nous allons, en effet, relever les exemples d'explication de Mâgôg par les Goths.

(9) *Comment. in Ezech.*, XXXVIII, 2,

dirent sur l'empire, la tendance des juifs et des chrétiens fut de reconnaître les hordes scythiques de Mâgôg dans les envahisseurs venus du septentrion (1). Saint Jérôme (2) nous dit : *Scio quemdam Gog et Magog ad Gotorum nuper in terra nostra vagantium historiam retulisse.* C'est l'opinion qu'adopte saint Ambroise (3) ; c'est celle qui devint, à partir du ve siècle, prédominante chez les docteurs juifs (4). Aussi, dans le Talmud de Jérusalem (5) et dans le Targoûm des *Chroniques* (6), Mâgôg est-il traduit par *Gêthiya* ou *Gôthiya*, dans le Midrasch *Berêschîth rabbâ* et dans le Targoumin du Pseudo-Jonathan et de Jérusalem sur la *Genèse* (7), par *Germanaya*, qui est bien positivement ici la Germanie, quoi qu'en ait dit J. D. Michaëlis (8). D'un autre côté, le chroniqueur syrien Barhebræus applique le nom de *Mâgôg* à l'empire des Mongols (9).

L'assimilation de Mâgôg aux Scythes, ainsi traditionnelle depuis une date élevée chez les juifs, découle bien évidemment de la prophétie qui forme les chapitres XXXVIII et XXXIX de Ye'hezqêl (Ezéchiel). La révélation qu'y reçoit le prophète de l'exil débute ainsi :

« Fils de l'homme, tourne ta face vers Gôg, du pays de Mâgôg, prince de Rôsch, de Meschech et de Toûbâl, et prophétise contre lui! Tu diras : Ainsi parle le seigneur Jehovah (Yahveh) : Voici, j'en veux à toi, Gôg, prince de Rôsch, de Meschech et de Toûbâl. Je t'entraînerai et je mettrai une boucle à tes mâchoires; je te ferai sortir, toi et toute ton

(1) Antérieurement Eusèbe, par une vue plus scientique, faisait de Mâgôg les Celtes, en tant que le peuple qui avait antiquement erré dans le nord, avant de se fixer dans l'ouest, sur le territoire gaulois. La *Chronique Pascale* (t. I. p. 46, éd. Dindorf) restreint, on ne sait trop pourquoi, aux Aquitains la qualité de descendants de Magôg.

(2) *Quaest. hebr. in Genes.*, x, 2.

(3) *De fide ad Gratian.*, II, 4.

(4) Graetz, dans la *Monatsschrift* de Frankel, 1853, p. 199 ; Neubauer, *Géogr. du Talmud*, p. 422.

(5) *Megillah*, I, fol. 11.

(6) 1 *Chron.*, I, 5.

(7) x, 2.

(8) *Spicil. geogr. hebr. exter*, I, p. 25.

(9) P. 573, 578, 596, 601 et 604.

armée, chevaux et cavaliers, tous entièrement revêtus (1), rassemblement nombreux, avec la targe et le bouclier, portant tous le glaive; Pâras, Koûsch et Phoût (2) avec eux, tous avec le bouclier et le casque ; Gômer et tous ses escadrons, la maison de Tôgarmâh à l'extrémité du septentrion, et tous ses escadrons, peuples nombreux qui sont avec toi. Prépare-toi, tiens-toi prêt, toi et tout le rassemblement convoqué autour de toi, et sois leur chef! Après bien des jours tu te mettras à leur tête, dans la suite des armées tu marcheras contre un pays échappé à l'épée, ramené du milieu de plusieurs peuples sur les montagnes d'Israël longtemps désertes ; ramenés du milieu des peuples, ils habiteront tous en sécurité. Tu monteras, tu viendras comme un ouragan, tu seras comme une nuée qui va couvrir le pays, toi, et tous tes escadrons, et les peuples nombreux qui sont avec toi, XXXVIII, 2-9.

Le prophète continue à parler de l'état de sécurité où cette invasion trouvera le peuple de Yisrâêl, « ramené du milieu des nations » et si paisible qu'à ce moment il aura laissé ses villes ouvertes et sans défense, XXXVIII, 10-12. Il montre les pays les plus reculés aux extrémités de la terre, du côté du sud et de l'ouest, s'effrayant de la venue de ces hordes de terribles pillards, qui peuvent les atteindre à leur tour.

« Schebâ et Dedân (3), les marchands de Tarschîsch (4), et tous leurs lionceaux, te diront : Viens-tu faire du butin ? est-ce pour piller que tu as convoqué ton rassemblement, pour emporter de l'argent et de l'or, pour prendre des troupeaux et des biens, pour faire un grand butin ? » XXXVIII, 13.

Il continue, toujours en parlant au nom de Yahveh :« Oui, le jour où mon peuple de Yisrâêl demeurera en sécurité, tu le sauras. Alors tu partiras de ta résidence, des extrémités

(1) *Lebuschê michlôl*, expression qui se retrouve dans Ezech., XXIII, 12, en parlant des Assyriens, et que le Targoûm traduit *lebuschê gemâr*. Bochart (*Phaleg.*, 1, III, c. XIII, p. 187 de l'édit. de Leyde, 1712) a très-bien montré qu'elle désigne des cavaliers cataphractes ou revêtus jusqu'aux pieds de mailles ou d'écailles de métal, ainsi que le cheval.

(2) Nous discuterons plus loin le sens qu'ont ici ces noms de peuples.

(3) Dans l'Arabie méridionale.

(4) C'est sûrement ici l'Espagne.

du nord, toi, et les peuples nombreux qui sont avec toi, tous montés sur des chevaux, vaste rassemblement, grande armée. Tu monteras contre mon peuple de Yisrâêl comme une nuée qui va couvrir le pays. Dans la suite des jours je te ferai marcher contre mon pays, afin que les nations me connaissent, quand je serai sanctifié par toi à leurs yeux, ô Gôg ! » XXXVIII, 14-16.

Tout ceci a déjà été prédit par les prophètes, XXXVIII, 17 ; c'est la fureur de Yahveh qui amène ce désastre sur son peuple, XXXVIII, 18. Il sera si terrible que la nature entière en tremblera, XXXVIII, 19-20. Pour comble de malheur, Yisrâêl divisé tournera d'abord ses armes contre lui-même, au lieu de les opposer aux envahisseurs, XXXVIII, 21 ; tous les fléaux fondront à la fois sur lui, manifestant la grandeur et la sainteté de Yahveh, qui le châtie d'une telle façon, XXXVIII, 22-23.

Mais ce châtiment ne doit être qu'une épreuve. Elle aura un terme, et Dieu relèvera Yisrâêl en lui accordant sur ses envahisseurs un triomphe proportionné à ce qu'auront été ses souffrances. La main de Yahveh s'appesantira sur les barbares dont elle a fait d'abord les ministres de ses vengeances, et elle leur infligera une catastrophe sans exemple. Leur extermination dépassera tout ce qu'on a vu. C'est ce que le prophète annonce maintenant à Gôg, appelé au nom de l'Eternel :

« J'abattrai ton arc de la main gauche et je ferai tomber tes flèches de la main droite. Tu tomberas sur les montagnes de Yisrâêl, toi et tous tes escadrons, et les peuples qui sont avec toi. Aux oiseaux de proie, à tout ce qui a des ailes, et aux bêtes des champs je te donnerai en pâture. « Sur la face du champ tu tomberas, car j'ai parlé, dit le seigneur Yahveh. J'enverrai le feu sur Mâgôg et sur ceux qui habitent en sécurité les îles (1), et ils sauront que je suis Yahveh, XXXXIX, 3-6.

Les habitants des villes de Yisrâêl sortiront, ils brûleront pour se chauffer les armes, les boucliers et les targes, les arcs et les flèches, les épieux et les lances, et ils en feront

(1) *Iyîm*, les « îles des nations, » *îyê haggôim* (*Genes.*, X. 5 ; *Sophon.*, II, 11), qu'habite une partie des descendants de Yapheth.

du feu pendant sept ans. Ils ne prendront plus de bois dans les champs, ils n'en couperont plus dans les forêts, car c'est avec des armes qu'ils feront le feu. Ils dépouilleront ceux qui les ont dépouillés, ils pilleront ceux qui les ont pillés, dit le seigneur Yahveh. En ce jour là je donnerai à Gôg un lieu qui lui serve de tombeau en Yisrâêl. La vallée des voyageurs (1) à l'orient de la mer (2). C'est là qu'on ensevelira Gôg et toute sa multitude, et l'on appellera la vallée Multitude de Gôg (3). Et la maison de Yisrâêl les enterrera, afin de purifier le pays, sept mois, xxxix, 9-12.... Et ils choisiront des hommes qui continuellement parcourent le pays, et qui enterreront, avec l'aide des passants, ceux qui seront restés à la surface de la terre, pour la purifier ; et au bout de sept mois ils seront à la recherche. Les passants traverseront le pays ; et quand l'un d'eux verra les ossements d'un homme. il mettra près de là un signe, jusqu'à ce que les fossoyeurs l'enterrent dans la vallée de la Multitude de Gôg. Et là une ville sera appelée Hamônâh (4), et ils purifieront le pays, xxxix, 14-14.

Le prophète appelle alors les animaux de proie à venir se repaître à ce prodigieux festin de carnage, xxxix, 17-18.

« Vous mangerez de la graisse jusqu'à en être rassasiés, et vous boirez du sang jusqu'à vous enivrer, à ce festin de victimes que j'immolerai pour vous. Vous vous rassasierez à ma table du cheval et du cavalier, du héros et de tout homme de guerre, dit le seigneur Yahveh, xxxix, 19-20. »

Ainsi se manifestera la gloire de Dieu et la protection qu'il accorde à son peuple, et les nations comprendront que la captivité qui frappe actuellement celui-ci n'est qu'un châtiment temporaire, destiné à punir et à expier ses péchés,

(1) *Gê hâ'ébrîm*. S'agit-il vraiment d'une localité réelle ?

(2) Raschî et Qim'hi entendent ceci du lac de Geneserath, mais rien ne le prouve. On doit remarquer, au contraire, qu'il y a des monts 'Abârîm, dont le Nébô est le principal, à l'orient du Yardén et de la partie nord de la mer Morte : *Num.*, xxvii, 12 ; xxxiii, 47 ; *Deuteron.*, xxxii, 49.

Si le prophète parle d'un lieu existant dans la réalité, son vrai nom était peut-être *Gê hâ'abârim*, et la ponctuation *hâ'ôbrim* sera provenue du jeu de mots avec « Les voyageurs » au membre suivant du verset, *ve'hôsémét hi éth-hâ'ôbrîm*.

(3) *Hamôn Gôg*, ici le nom est sûrement fictif.

(4) Encore un nom bien sûrement fictif.

xxxix, 21-24. Car bientôt cette captivité prendra fin, bien avant les événements qu'annonce le prophète. La maison de Yisrâêl sera ramenée de l'exil dans sa patrie et y retrouvera son antique prospérité, xxxix, 25-27.

« Et ils sauront que c'est moi qui suis Yahveh, leur dieu, qui les avait exilés parmi les nations et qui les rassemble sur leur sol, sans laisser aucun chez celles-ci. Et je ne leur cacherai plus ma face, car je répandrai mon esprit sur la maison de Yisrâêl, dit le seigneur Yahveh, xxxix, 28-29. »

Tel est cet oracle, éclatant de couleur, au sujet duquel D. Calmet dit que « c'est une des prophéties les plus difficiles de l'Ancien Testament. Il y en a peu qui aient plus partagé les anciens et les nouveaux interprètes. »

L'auteur de l'*Apocalypse* (1), reprenant la prophétie de Ye'hezqêl, en place l'accomplissement à la fin des jours, après le millénaire du règne de la justice sur la terre, immédiatement avant le renouvellement du ciel et de la terre et l'établissement de la Jérusalem céleste, qu'il décrit dans son chapitre xxi en ayant en vue ce qui se trouve déjà dans *Ezech.*, xl-xlviii.

« Et quand les mille ans seront terminés, Satan sera délié de sa prison,

» et il sortira pour égarer les peuples des quatre points de la terre, Gôg et Mâgôg, et les réunir pour faire la guerre, en nombre pareil à celui des sables de la mer.

» Et ils montèrent sur la vaste étendue de la terre, et ils entourèrent le camp des saints, la ville des bien-aimés ; mais un feu descendit du ciel et les dévora.

» Et le Calomniateur qui les égarait fut jeté dans l'étang de feu et de soufre où ont été déjà précipités la bête et le faux prophète, et il y sera tourmenté jour et nuit pendant les siècles des siècles. »

On le voit, le roi Gôg, du pays de Mâgôg, dont parlait Ye'hezqêl, s'est transformé en des peuples barbares de Gôg et Mâgôg, que l'apôtre prend pour type de la violence persécutrice suscitée par Satan contre l'Eglise, et qui ne prévaudra pas contre elle. Rien dans l'Ancien Testament n'autorisait une semblable métamorphose. Mais elle est devenue

(1) xx, 7-10.

générale dans l'opinion populaire juive à l'époque de la prédication du christianisme, et les chrétiens l'adoptèrent à la suite de saint Jean. Gôg et Mâgôg (et leur assonance dut y contribuer largement) devinrent deux noms inséparablement unis pour désigner l'ensemble confus des barbares du nord, dont la poussée menaçait le monde civilisé (1), et en même temps pour symboliser l'effort hostile de la gentilité contre la vérité religieuse. Lorsque l'invasion germanique fondit sur le monde romain, les chrétiens de l'Occident crurent y reconnaître l'invasion de Gôg et de Mâgôg, prédite par le prophète et par l'apôtre. Pour les Syriens, un peu plus tard, Gôg et Mâgôg fut la désignation de races turques et mongoliques errant en nomades dans la Haute-Asie, à partir de l'orient de la mer Caspienne (2), hordes dont les incursions devenaient dès lors le grand péril pour les populations sédentaires de l'Asie antérieure. Ces noms, toujours unis sous la forme *Yadjûdj waMadjûdj* (3), où le premier est légèrement altéré, ont gardé le même sens pour les musulmans, dont les géographes placent les peuples ainsi appelés depuis le voisinage de la mer Caspienne jusqu'à la Chine, en y attachant toute sorte de fables (4). C'est même, comme l'a remarqué justement d'Herbelot (5), sur le type de *Yadjûdj waMadjûdj* qu'ils ont combiné leurs désignations de *Tchîn waMâchîn* pour indiquer la Chine septentrionale et méridionale.

Les fables des écrivains musulmans sur Yadjoûdj et Madjoûdj ont leur source dans le *Qorân*. Mo'hammed y parle à deux reprises de ces peuples, la première fois (6) d'après un écho médiat de ce qui est dit dans l'*Apocalypse* :

(1) Ainsi saint Jerôme (*Comment.*, *in Ezech.*, xxxviii, 2) applique au nom de Gôg l'explication par les Scythes qui devrait se rapporter à celui de Mâgôg.

(2) Assemani, *Biblioth. orient*, t. III, 2r partie, pp. 16, 17 et 20 ; J. D. Michaëlis, *Spicil. geogr. hebr. exter.*, I, p. 28 ; Knœs, *Chrestomath. syr.*, pp. 66 et suiv.

(3) Sa'âdiah rend par Yâdjoûdj le Mâgôg de *Genes.*, x, 2.

(4) Aboulféda, *Hist. anteislam.*, p. 16 et 78 ; Alfergâny, 9 *clim.*, 5-7 ; Istakhry, p. 1, 3 et 4, ed. Mortmann ; Kazwiny. *Cosmog.*; t. II, p. 416 et suiv. ; D'Herbelot, *Biblioth. orient.*, au mot *Jagiouge ;* Klaproth, *Asiat. Magazin*, t. I, p. 138.

(5) *Biblioth. orient.*, au mot *Magiouge* ; voy. le mot *Sin.*

(6) xxi, 95-97.

« Un anathème pèsera sur la cité que nous avons anéantie ; ses peuples ne reviendront pas,

» jusqu'à ce que le passage soit ouvert à Yadjoûdj et à Madjoûdj ; alors ils descendront rapidement de chaque montagne.

» Alors l'accomplissement de la promesse véritable sera près de s'accomplir, et les regards des infidèles seront fixés avec stupéfaction. Malheur à nous, diront-ils, nous étions insouciants de l'heure, et nous étions impies. »

Ici nous avons déjà la trace d'une combinaison dont l'origine doit remonter aux chrétiens syriens (1) et que nous verrons développée dans le second passage qorânique sur Yadjoûdj et Madjoûdj (2), combinaison établie entre la donnée apocalyptique, qui a sa source première chez Ye'hezqêl, et une tradition locale du Caucase. On sait que les rois sassanides de la Perse fermèrent les principaux défilés de cette grande chaîne de montagnes, du côté de la mer Caspienne. par une muraille destinée à empêcher les incursions des barbares du nord (3). Il paraît que pour l'établissement de cette muraille ils avaient profité de travaux plus anciens, auxquels une tradition sans valeur historique sérieuse attachait le grand nom d'Alexandre de Macédoine. Nous voyons par Procope (4) que cette origine était admise de son temps dans l'empire romain pour les fortifications qui défendaient le passage dit des Portes Caspiennes ou Portes des Alains. Quant à celles du défilé des Portes Albaniennes, les historiens arabes racontent qu'elles furent établies d'abord par Iskander ou Alexandre-le-Grand, ruinées ensuite par le temps ou les efforts des barbares, relevées par le roi persan Yezdigerd II, vers le milieu du ve siècle de notre ère, et restaurées de nouveau par Kesrâ Anouschirvân, qui bâtit

(1) Knœs, *Chrestomath. syr.*, p. 66 et suiv.; voy. D'Herbelot, aux mots *Jagiouge* et *Magiouge*.

(2) XVIII, 91-98.

(3) Sur cette muraille caucasienne et ses ruines, voy. Bayer. *De muro caucasio*, dans le tome Ier de l'ancienne collection des Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg ; Ker-Porter, *Travels*, t. II, p. 520 ; Ritter, *Erdkunde Asiens*, t. II, p. 834 et suiv.

(4) *Bell. pers.*, I, 10.

en cet endroit la ville de Derbend (5). C'est cette muraille caucasienne qui est fameuse chez les Arabes sous le nom de *Sedd Yadjûdj waMadjûdj*. Quelques invasions qu'elle ait déjà laissé passer, elle est toujours censée barrer le passage aux peuples mystérieux de Yadjoûdj et de Madjoûdj ; mais à la fin des jours, peu avant le jugement dernier, elle sera rompue, et le torrent dévastateur de ces peuples se répandra sur la terre, C'est ce qu'annonce le *Qorân* (2), en racontant la construction de la muraille par Iskander Dhou'-l-Qarnayn, ou Alexandre-le-Grand, auquel l'attribution iconographique des cornes de bélier de son père Zeus Ammon sur les monuments figurés (3) a valu le surnom de « l'Homme aux deux cornes (4). »

« Dhou-l-Qarnayn suivit de nouveau une autre route,

» jusqu'à ce qu'il arrivât entre les deux digues, au pied desquelles habitait un peuple qui entendait à peine une langue quelconque.

» Ce peuple lui dit : O Dhou-l-Qarnayn, voici que Yadjoûdj et Madjoûdj commettent des désordres sur la terre. Pouvons-nous te demander, moyennant une récompense, d'élever une barrière entre eux et nous ?

» La puissance que m'accorde mon Seigneur, répondit-il; est pour moi une récompense plus considérable. Aidez-moi seulement avec zèle, et j'élèverai une barrière entre eux et vous.

» Apportez-moi de grandes pièces de fer, autant qu'il en faudra pour combler l'intervalle entre les deux montagnes. Il dit : Soufflez le feu jusqu'à ce que le fer devienne rouge comme le feu. Puis il dit : Apportez-moi de l'airain fondu, afin que je le jette dessus.

(1) D'Herbelot, *Biblioth. orient.*, au mot *Bab-el-Abwab* ; Maçoudy, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t, I, p. 16 ; Caussin de Perceval, *Histoire des Arabes avant l'islamisme*, t. I, p. 65 et suiv.

(2) XVIII, 91-98.

(3) Sur l'application de cet attribut au seul Alexandre, voy. L. Müller, *Die Münzen des thracischen Kœnigs Lyimachus*, p. 8 et suiv.

(4) Duchalais, *Descript. des méd. gauloises de la Biblioth. royale*, p. 363. Il est singulier que cette explication, si naturelle et si certaine, de l'origine du surnom de Dhou-l-Qarnayn donné par les Orientaux à Alexandre ne se trouve que là.

» Yadjoûdj et Madjoûdj ne purent ni escalader le mur in le percer.

» Cet ouvrage, dit Dhou-l-Qarnayn, est un effet de la miséricorde de Dieu ;

» Quand l'arrêt du Seigneur sera arrivé, il le réduira en pièces. Les arrêts de Dieu sont infaillibles. »

Quelques historiens arabes, jaloux d'augmenter la gloire de leur nation, enlèvent à Alexandre-le-Grand le surnom de Dhou-l-Qarnayn pour le donner au fabuleux roi yamanite Eç-Ç'âb, que certains d'entre eux font contemporain d'Ibrâhim (1). C'est à ce prince sorti de l'Arabie qu'ils attribuent la construction du *Sedd Yadjûdj waMadjûdj* (2).

Les légendes fabuleuses sur Gôg et Mâgôg ou Yadjoûdj et Madjoûdj devaient être ici rapportées. Mais il faut les écarter absolument quand on veut étudier au point de vue de la critique historique la prophétie de Ye'hezqêl sur Gôg, de la terre de Mâgôg. C'est en elle-même qu'il faut la prendre et l'examiner.

Elle fait partie de l'ensemble parfaitement un et suivi qui forme les chapitres XXXIII-XLVIII dans le livre du prophète, tel qu'il est parvenu jusqu'à nous, et qui constitue, bien plus qu'une prophétie proprement dite, au sens où l'avaient entendu jusque-là les *nâbîyîm* et les *rôîm*, une véritable apocalypse, donnant le premier type de ces visions allégoriques qui se continuent chez Dâniêl et saint Jean. Elle y a sa place voulue et dont on ne saurait la distraire, car cette place en détermine le sens et en donne la clé.

La nouvelle de la ruine de Yeroûschâlaîm (Jérusalem) est parvenue aux captifs du premier exil, déjà transplantés. quinze ans auparavant, dans la Mésopotamie par Naboukoudourri-ouçour, XXXIII, 21-22. Yisrâêl est rayé du nombre des nations, et le temple du vrai Dieu a été renversé. Yahveh semble avoir définitivement abandonné son peuple, et à ce spectacle les gentils poussent des cris de joie. A ce moment solennel où Yisrâêl va tomber dans le désespoir et perdre toute confiance dans la protection divine, le prophète

(1) *Qâmoûs*, t. I, p 899; Maracci, *Refutatio Alcorani*, p. 426.

(2) Caussin de Perceval, *Histoire des Arabes avant l'islamisme*, t. I, p. 65 et suiv.

reçoit une mission nouvelle, dont l'objet est exposé dans deux discours successifs (1), que sépare la mention de la date et des circonstances où Ye'hezqêl reçut la révélation de Yahveh. Le châtiment que le prophète avait été chargé d'annoncer comme devant frapper le peuple s'il ne repentait pas, ce châtiment est désormais réalisé. Yisrâêl demeure accablé sous le coup ; on donne au voyant la mission de lui apporter des consolations, et de lui indiquer les moyens de rentrer en grâce auprès de Dieu.

La première grâce qui commencera le relèvement du peuple de Dieu sera la venue du pasteur fidèle (2), dont le caractère messianique dans la pensée du prophète est incontestable. Les mauvais pasteurs qui ont perdu Yisrâêl, c'est-à-dire les rois infidèles, oublieux des préceptes de la Tôrâh et trop souvent inclinés à l'idolâtrie, les prêtres à la foi vacillante, plus préoccupés d'intérêts mondains que spirituels, qui n'ont pas su maintenir le culte de Yahveh dans sa pureté idéale, les mauvais pasteurs seront chassés, et à leur place le troupeau du Seigneur sera confié à un berger qui saura cette fois le garder avec soin. « J'établirai sur mes brebis un seul pasteur, qui les fera paître, mon serviteur Dâvid ; il les fera paître et sera leur pasteur. — Dâvid sera prince au milieu d'elles. Moi, Yahveh, j'ai parlé (3). » Mais ce ne seront point seulement les chefs impies, politiques ou sacerdotaux, lesquels ont perdu Yisrâêl, qui seront punis ; les peuples voisins qui ont coopéré ou applaudi à sa ruine recevront aussi leur châtiment. Edôm, dont la dévastation est annoncée, devient ici la personnification unique de l'ensemble des nations païennes, comme il l'est aussi bien clairement un peu plus loin, XXXVI, 5, et dans les derniers versets de *Is.*, LXIII, 1-8. C'est bien de là que les juifs de l'époque de la dispersion définitive, après la ruine de la ville sainte, ont tiré comme une expression à la fois significative et voilée, l'application qu'ils ont faite du nom de *Edôm* à l'empire romain, dans lequel se résumait pour eux la puissance matérielle et conquérante de la gentilité. Édôm sera ravagé à son tour,

(1) XXXIII, 1-20 et 23-33.
(2) Chap. XXXIV.
(3) XXXIV, 23 et 24.

xxxv, 1-4, à cause de sa haine pour Yisrâêl, xxxv, 5-9, de son désir de s'emparer d'une partie du royaume de Yehoûdâh et de ses blasphèmes contre Dieu, xxxv, 10-15. Au contraire, la terre de Yisrâêl, dont les nations païennes se sont emparées, xxxvi, 1-7, sera rendue à ses enfants et heureuse de nouveau, xxxvi, 8-15. La félicité de Yisrâêl deviendra la félicité universelle. Dieu pardonnera ses péchés à son peuple, xxxvi, 16-21 ; il le rassemblera des lieux dans lesquels il est dispersé ; il le fera marcher dans ses commandements et lui communiquera un esprit nouveau, xxxvi, 22-28; il le bénira, le comblera de prospérité, et tous les peuples reconnaîtront ainsi qu'il est un seul vrai Dieu, xxxvi, 29-38.

C'est alors que le prophète introduit deux de ses plus admirables visions : celle des ossements desséchés qui reprennent la vie, xxxvii, 1-14, emblèmes de la résurrection du peuple choisi, revivifié par l'esprit divin et appelé désormais à refleurir dans la pratique exacte de la loi, sous la sauvegarde d'une foi rigide; celle des deux morceaux de bois réunis, qui ne forment plus qu'un seul tout, xxxvii, 15-28, marquant la fin du schisme de Yisrâêl et de Yehoûdâh, de cette division funeste qui dure depuis le règne de Re'habe'am, le rétablissement de l'unité du troupeau de Yahveh sous la houlette du véritable pasteur. L'invasion et les ravages de Gôg, du pays de Mâgôg, viennent ensuite (1). C'est la dernière épreuve qui doit châtier de ses péchés le peuple de Dieu, et par un nouvel abaissement passager faire ressortir plus éclatant le triomphe providentiel final, à la suite duquel s'établira la Yéroûschâlaîm éternelle (2). Autant l'épreuve aura été effroyable, autant la victoire que Dieu finira par donner à Yisrâêl sera grande ; elle révèlera la puissance et la justice de Yahveh à toutes les nations et ouvrira leurs yeux à sa vérité. De même que la crise actuelle de la Captivité se terminera, contrairement aux prévisions des gentils qui ont ruiné le Temple, par le retour des exilés et par le rétablissement de Yisrâêl, de même cette crise suprême, reculée dans un lointain avenir, dont le prophète n'essaie pas de préciser les limites, se dénouera par un anéantisse-

(1) Chap. XXXVIII et XXXIX.
(2) Chap. XL-XLVIII.

ment sans exemple des ennemis de Yisrâêl et par une glorification du peuple de Dieu, qui dépassera tout ce qu'on a vu jusqu'ici, ouvrant une ère nouvelle de béatitude que rien ne viendra plus troubler.

La tradition de la Synagogue et celle des Pères de l'Eglise chrétienne, à commencer par le grand voyant de Patmos, ont toujours attribué à l'invasion de Gôg, ainsi prédite, un caractère symbolique et allégorique. Elles entendent ce torrent de barbares, à la force d'abord irrésistible, comme l'image du déchaînement de la puissance du monde idôlâtre, essayant encore une fois, mais vainement, d'anéantir Yisrâêl et la vérité religieuse, dont il est le dépositaire. Parties du même point de départ, qui est bien manifestement conforme à la pensée dont a été inspiré le prophète, ces deux traditions d'interprétation ne s'écartent que sur un point, qui touche à la différence fondamentale de leurs données dogmatiques : pour la Synagogue, Yisrâêl est ici le peuple lui-même, dans les vicissitudes historiques de son existence nationale future; pour les chrétiens, il personnifie l'Eglise, qui a admis toutes les nations dans son sein, ne leur demandant plus la descendance d'Abrâhâm et la circoncision, mais la foi en Jésus-Christ, qu'ils reconnaissent dans le pasteur unique et fidèle.

Laissons de côté cette dernière question, qui appartient au domaine de l'interprétation théologique, et non plus à celui de la science pure et de la critique. Nous ne nous attacherons qu'à ce seul fait, qu'une tradition constante et hautement autorisée donne un caractère plus apocalyptique encore que prophétique à la description des ravages de Gôg et de son anéantissement ; qu'elle y voit une allégorie d'un sens très-large, et non pas l'annonce d'une invasion matériellement réelle et prochaine. Et ici la tradition est amplement confirmée par l'étude intrinsèque du texte de Ye'hezqêl. L'accent allégorique et apocalyptique y est manifeste. Tous les faits prennent des proportions qui sortent de la réalité. C'est dans des localités idéales, désignées par des appellations symboliques, que les principaux événements décrits doivent se produire. Les nombres allégoriques de sept ans, sept mois, reviennent systématiquement dans la bouche du prophète à l'occasion de ces événements. L'invasion de Gôg

n'entraîne pas seulement à sa suite, comme il arrive dans les faits réels de ce genre, un groupe de populations parties d'une même direction. Tous les peuples barbares et païens des extrémités de l'univers doivent s'y déchaîner à la fois aux quatre vents du ciel et converger dans leurs efforts contre Yisrâêl, pour le fouler et le piller. C'est ainsi qu'à côté des nations du nord le plus reculé, qui marchent naturellement sous la bannière de Gôg (1), le prophète introduit brusquement, et sans préparation, les peuples de l'extrême sud, Pâras, Koûsch et Poût (2). Ces deux derniers sont certains; nous les retrouvons dans l'ethnographie du chapitre x de la *Genèse*, parmi la famille de 'Hâm. Leurs noms désignent les peuples de l'Éthiopie et de la Libye. Quant à Pâras, ce ne saurait être en aucune façon, ni ici, ni ailleurs chez Ye'hezqêl, les Perses, que le même nom *Pâras* désigne dans les livres des *Chroniques* (3), de 'Ezrâh (4), de 'Esthêr (5) et de Dâniêl (6). Le Pâras de Ye'hezqêl est sûrement un peuple africain, car ici il est associé à Koûsch et à Poût, et dans un autre endroit (7) le prophète le nomme à côté de Loûd, les Égyptiens, et de nouveau de Koûsch, en énumérant les mercenaires que Çôr ou Tyr faisait venir pour sa garde de ses vastes possessions d'Afrique (8). Ce sont, comme l'ont déjà reconnu Kenrick (9) et Knobel (10), les Pharusiens de la géographie classique, situés dans l'ouest de la Mauritanie (11); on les appelait aussi quelquefois Perses (12), et c'est bien évidemment à eux que se rapporte le récit, emprunté

(1) XXXVIII, 2, 3 et 6.
(2) XXXVIII, 5.
(3) II *Chron*. XXXVI. 20, 22 et 23.
(4) I, 1 ; III, 7 ; IV, 3 et suiv. ; VI, 14 ; IX, 9.
(5) I, 3, 14. 18 et 19 ; X, 2.
(6) V, 28 ; VI, 9 et 13; VIII, 20 ; X, 1, 13 et 20 ; VI, 2.
(7) XXVII, 10.
(8) Il serait tout à fait absurde de supposer des Perses mercenaires au service de Tyr du temps de Nabou-koudourri-ouçour.
(9) *Phœnicia*, p. 135 et 277.
(10) *Die Vœlkertafel*, p. 312.
(11) Strab., II, p. 131 ; XVII, p. 826 et 828 ; Ptol., IV, 6, 17 ; Steph. Byz., *s. v.* ; Plin., *Hist. nat.* V, 1 ; VI, 35.
(12) Plin., V. 8 ; cf. Pomp. Mel., III, 10, 3.

par Salluste (1) aux livres puniques, d'une armée de Perses conduite par Hercule en Afrique (2). Les Pharusiens devaient d'autant plus facilement fournir des mercenaires à Tyr, qu'ils étaient en contact journalier avec les trois cents villes tyriennes de la côte occidentale d'Afrique, villes dont la destruction survenue plus tard, est attribuée à eux et aux Nigrites (3).

En groupant dans un même effort d'invasion contre la terre de Yisrâêl ces peuples de l'Afrique la plus reculée dans le sud-ouest, avec les peuples de l'extrême nord-est asiatique qui sont les compagnons et les vassaux de Gôg, le prophète Yehezqêl nous transporte en dehors de toute réalité possible d'un événement précis, qu'il prophétiserait d'une manière directe, tel qu'il doit se passer. Sans souci de la vraisemblance historique et matérielle, il prend les deux extrémités du monde connu de lui, et il les réunit pour dépeindre dans une allégorie frappante le caractère universel de la coalition de la violence idolâtrique pour étouffer avec Yisrâêl la vérité religieuse dont il est le possesseur, pour détruire le peuple saint que Dieu s'est choisi et qu'il abandonne momentanément au châtiment de ses péchés.

Il n'y a donc pas à faire, des chapitres XXXVIII et XXXIX de Ye'hezqêl, d'application en tant que prophétie historique précise. Mais il importe de se rendre compte du procédé qu'emploie presque constamment le prophète dans les parties successives de la sorte d'apocalypse à laquelle appartient ce morceau. C'est dans les réalités de son temps qu'il puise ses images symboliques de l'avenir. Ne voulant pas nommer et attaquer directement les Chaldéens au milieu desquels il prophétise, et de la part desquels il craint d'exciter une persécution contre ses compatriotes déportés et captifs comme lui, il prend Edôm comme le type des nations païennes acharnées à la perte de Yisrâêl et de sa religion. Mais la haine qu'il lui attribue contre le peuple de Dieu, la façon dont il le dépeint, non seulement saluant sa ruine par

(1) *Bell. Jugurth.*, 18.

(2) Sur des traditions analogues chez les écrivains arabes, voy. Movers, *Die Phœnizier*, t. II, 2e part., p. 531.

(3) Strab., XVII, p. 826.

des cris de joie, mais encore « précipitant par le glaive les enfants de Yisrâêl au jour de leur détresse, au temps où l'iniquité était à son terme (1), » toutes ces choses sont des traits topiques et réels, empruntés à la conduite des Edomites dans les événements qui amenèrent la chute de Yeroûschâlaîm. Lors de la révolte de Joachim, en 598, qui amena la première transportation, celle dans laquelle Ye'hezqêl avait été compris, ce furent les contingents de Môâb et de 'Ammôn, que Nabou-koudourri-ouçour opposa d'abord aux troupes de Juda, avec ceux de Arâm et quelques détachements de Chasdîm ou de troupes proprement chaldéennes (2), jusqu'au moment où il vint en personne presser le siège de la capitale (3) et en amener la reddition (4). Dans ses chapitres XL-XLII, le prophète décrit minutieusement le temple idéal de la Jérusalem messianique (5), avec l'intention évidente de fixer des règles précises à ceux qui devront reconstruire l'édifice après le retour de la captivité, de même qu'il trace ensuite (chapitre XLIII-XLVI) les règles du culte qui devra y être célébré par le sacerdoce de Yisrâêl reconstitué. Mais toutes les dispositions qu'il y indique et ses principales mesures sont empruntées à ce qu'il avait vu dans le temple détruit par les Chaldéens quatorze ans avant la date où il prophétise. Il se borne à en régulariser systématiquement les dispositions et les proportions, et son texte est au nombre des documents les plus importants et les plus essentiels pour la restitution du temple élevé par Schelômôh (Salomon).

De la même façon, symbolisant la lutte suprême du mal et du bien, de la violence et de la justice, du paganisme et de la vérité religieuse, sous la figure d'une invasion barbare, il a dépeint celle-ci d'après une invasion de ce genre dont il avait été le témoin, dont il avait contemplé les ravages, qui

(1) XXXV, 5.
(2) II *Reg.*, XXIV, 2.
(3) *Ibid.*, 11.
(4) *Ibid.*, 12.
(5) Le meilleur commentaire, et le plus avancé jusqu'ici, de ces difficiles chapitres au point de vue architectural est celui de M. Rudolf Smend, dans le volume qu'il a publié en 1880 sous le titre de *Der Prophet Ezechiel erklært*, dans la collection de l'*Exegetisches Handbuch* de Hirzel, pour remplacer celui de Hitzig sur le même sujet.

avait terrifié la Palestine, comme toute l'Asie antérieure, quelques années seulement avant l'époque où il fut emmené en exil, avant celle où il commença à être inspiré de l'esprit de prophétie. Je veux parler de l'invasion des Scythes à la fin du VIIe siècle. Tous les critiques, d'accord ici avec la tradition ancienne, sont unanimes à reconnaître que c'est elle qui est dépeinte dans la description que fait Ye'hezqêl des hordes de Gôg. Et en effet elle est pleine de traits absolument caractéristiques qui ne peuvent s'appliquer qu'aux Scythes, et qui s'accordent de la manière la plus remarquable avec ce que les autres sources antiques nous disent de ce peuple. Non seulement c'est du nord (1) et d'un pays voisin des « îles des nations (2), » c'est-à-dire des pays maritimes de l'Europe et de l'Asie-Mineure, que descend le flot des barbares, entraînant à sa suite toutes les nations situées entre le Caucase et la Mésopotamie ; mais le peuple auquel Gôg commande est avant tout un peuple de cavaliers (3), dont la principale force réside dans l'emploi qu'il fait de l'arc pour combattre (4). Or, c'est là précisément ce qu'on nous raconte des Scythes, si habiles archers (5) qu'on les représentait comme les inventeurs de cette arme (6), et tellement habitués à manier le cheval qu'on les avait qualifiés de ἱπποτοξόται (7). Et quand Hérodote (8) et d'autres écrivains anciens (9) décrivent leur cruauté et leur avide rapacité, ils se servent de termes qui rappellent de bien près ceux que Ezechiel emploie en parlant des soldats de Gôg (10).

C'est à Hérodote (11) que nous devons tout ce que nous savons de l'invasion des Scythes en Asie au VIIe siècle, car

(1) XXXIX, 2.
(2) XXXIX, 6.
(3) XXXVIII, 15.
(4) XXXIX, 3.
(5) Herodot, I, 73 ; IV, 132 ; Xenoph., *Anabas.*, III, 4, 15 ; Orph., *Argonaut.*, v. 1074 ; Ovid., *Metamorph.*, X, v. 588 ; *Epist. e Ponto.*, I. 1, v. 70 ; voy. J. Grimm, *Gesch. d. deutsch. Sprache*, p. 220 et suiv.
(6) Plin., *Hist, nat.*, VII, 57.
(7) Herodot., IV 46 ; Thucyd., 96 ; Arrian., *Anabas.*, III, 8.
(8) I, 105 et 106.
(9) Q. Curt., IV, 6.
(10) XXXVIII, 7-13.
(11) I, 183 '06.

Justin (1) n'y fit allusion qu'en passant, non plus que Strabon (2).

« Phraorte (Fravartis), dit l'historien d'Halicarnasse, étant mort, eut pour successeur son fils Cyaxare (Ouvakhsatara), petit-fils de Déiocês (Dahyâouka). On dit qu'il fut beaucoup plus énergique et puissant que ses ancêtres ; le premier en Asie il distribua régulièrement ses soldats par compagnies et assigna une place déterminée dans l'ordre de bataille à l'infanterie armée de piques, aux archers et aux cavaliers, car jusque là tous combattaient pêle-mêle..... Ayant rassemblé des troupes de toutes les nations soumises à son autorité, il marcha sur Ninive, voulant venger son père et détruire cette ville. Mais au moment où, après avoir vaincu les Assyriens, il venait d'asseoir son camp devant Ninive, survint une grande armée de Scythes, conduits par leur roi Madyês, fils de Prôtothyês. Ceux-ci étaient entrés en Asie à la poursuite des Cimmériens qu'ils avaient chassés d'Europe, et dans cette poursuite ils étaient arrivés en Médie.

» Du lac Méotide au fleuve du Phase et à la Colchide il y a trente jours de route pour un voyageur alerte ; mais de la Colchide en Médie, la distance est moins grande, car il n'y a qu'un seul peuple dans l'intervalle, celui des Saspires, et quand on les a passés, on entre immédiatement dans la Médie. Cependant ce n'est pas par cette route que les Scythes l'envahirent, mais par une voie beaucoup plus longue, en suivant le Caucase qu'ils avaient à leur droite. Les Mèdes livrèrent bataille à ces Scythes, et vaincus perdirent l'empire. Les Scythes devinrent en effet maîtres de toute l'Asie.

De là ils allèrent sur l'Egypte ; et quand ils furent arrivés dans la Syrie Palestine, Psammitichos, roi d'Egypte, vint au devant d'eux et fit tant par ses présents et ses prières qu'il les détourna de s'avancer plus loin. En se retirant, ils traversèrent Ascalon dans la Syrie. La plupart des Scythes y passèrent sans causer de dommage ; mais quelques-uns, demeurés en arrière pillèrent le temple d'Aphrodite Uranie... Pendant vingt-huit ans les Scythes furent maîtres de l'Asie, que leurs injures et leurs violences bouleversaient. Car outre

(1) II, 5.
(2) I, p. 61,

les tributs réguliers qu'ils imposaient, ils taxaient chacun arbitrairement à leur fantaisie, et ils ravageaient le pays dans leurs courses continuelles. Enfin Cyaxare et les Mèdes, ayant invité la plupart d'entre eux à un festin, les égorgèrent dans l'ivresse. Ce fut de cette façon que les Mèdes reprirent l'empire qu'ils avaient auparavant exercé. Alors ils s'emparèrent de Ninive, et ils se rendirent souverains de l'Assyrie, à l'exception de la Babylonie. »

La chronologie de ce récit d'Hérodote est la suivante :

Ouvakhsatara, aussitôt monté sur le trône, entreprend de venger son père, mort en 635 ; il défait les Assyriens et vient mettre le siège devant Ninive, au plus tard en 634 ; survient alors l'invasion des Scythes, qui dominent pendant vingt-huit ans, par conséquent le massacre qui en délivre la Médie est de 607 ou 606 ; après cette délivrance, Ouvakhsatara reprend le siège de Ninive et détruit la ville en 606.

Cette dernière date est exacte. La destruction de Ninive, que le canon chronologique d'Eusèbe place en 608-607, ne peut pas, dans tous les cas, être postérieure à 606, puisque tous les témoigages anciens s'accordent à dire qu'elle eut lieu quand régnait encore à Babylone Nabou-abal-ouçour, lequel mourut en 605, l'année où son fils Nabou-koudourri-ouçour gagnait sur l'Egyptien Nékô la bataille de Qarqemisch (1), événement qui suivit aussi la chute de la capitale de l'Assyrie (2). Mais il n'est guère vraisemblable que ce soit immédiatement après s'être délivré des ravages de l'oppression des Scythes que Ouvakhsatara ait été en mesure de reprendre les opérations contre Ninive et de détruire les derniers restes de l'empire des Assyriens. Toutes les probabilités sont en faveur de l'idée que ces deux événements durent être séparés par un intervalle de quelques années, pendant lequel le roi des Mèdes s'occupa de refaire les forces de son peuple et de reconstituer sa puissance.

D'un autre côté, il est bien difficile d'admettre que sa pre-

(1) C'est la véritable forme originale de ce nom de ville établie par les deux transcriptions égyptienne et assyrienne. La leçon biblique Karkemisch est moins exacte.

(2) Sur la bataille de Qarqemisch, voy. *Jerem.*, XLVI, 2 ; Beros. *ap.* Joseph., *Ant., jud.* X, 11, 1 ; *Contr. Apion.*, I, 20 ; Joseph., *Ant. jud.*, X, 5. 1.

mière attaque contre Ninive ait eu lieu avant 625, date où Nabou-abal-ouçour se déclara, à Babylone, indépendant de l'Assyrie, en profitant du changement de règne. En effet, les extraits d'Abydène par Eusèbe (1) affirment que ce fut la menace d'une invasion de barbare s qui décida alors le nouveau roi d'Assyrie à envoyer à Babylone, comme prince vasal, Nabou-abal-ouçour, lequel s'y mit aussitôt en état de révolte et dont le premier soin fut de contracter avec le roi des Mèdes une alliance ayant pour objet la ruine de son suzerain (2).

Ces différents faits rendent impossible à maintenir le chiffre de vingt-huit ans attribué par Hérodote à la domination des Scythes sur la Médie et le reste de l'Asie antérieure. La période de leur suprématie dévastatrice a été certainement plus courte. Peut-être faut-il la réduire à huit ans, comme l'a proposé M. de Saulcy (3) et comme semble l'indiquer un passage de Justin (4). Peut-être aussi Hérodote n'avait-il pas précisé cette durée, et le chiffre de vingt-huit ans provient-il chez lui, non pas d'une faute de copiste, mais de l'introduction dans le texte d'une glose marginale dans laquelle quelque commentaire de date plus récente, ayant lu en un autre endroit (5) que l'empire des Mèdes avait subsisté cent vingt-huit ans, y compris la domination des Scythes, aura pris le nombre rond d'un siècle pour la puissance indépendante de cet empire et les vingt-huit ans pour l'époque des Scythes.

Quelques écrivains de l'antiquité ont rattaché à l'invasion des Scythes en Palestine l'origine du nom de Scythopolis (6), donné à la ville antérieurement appelée Béth-Scheân (7). C'est l'opinion que George le Syncelle (8) a probablement em-

(1) *Chron. armen.*, p. 26, ed. Mai.

(2) Voy. aussi le fragment de l'abrégé de Bérose par Alexandre Polyhistor : Syncell., p. 210.

(3) *Chronologie des empires de Ninive, de Babylone et d'Ecbatane*, p. 79.

(4) II, 5.

(5) Herodot., I, 130.

(6) Strab., XVI, p. 525 ; Joseph., *Ant. jud.* V, 1 ; XII, 12 ; *Bell jud.*, III, 2, 4 et 31 ; *Vit.*, 65 ; Ptol., V, 15, 23 ; Septuagint. *in Jud.*, I, 27 ; I *Maccab.*, V, 52 ; VII, 36 ; III *Maccab.*, XII, 39 ; *Judith*, III, 11 ; Plin., *Hist. nat.*, V, 18 ; Ammian. Marcell., XIX 27.

(7) *Jos.*, XVII, 11 et 16 ; I *Sam.*, XXXI, 10 et 12 ; II *Sam.*, XXI, 12.

(8) P. 214.

pruntée à Julius Africanus, et dont on trouve la première indication chez Pline (1). Et l'auteur du Targoum des prohètes s'y conforme quand il paraphrase *Ezech.*, xxxix, 11, car les expressions dont il se sert localisent très nettement à Scythopolis l'ensevelissement de l'armée de Gôg. Pourtant l'origine de ce nom n'est pas certaine. Saint Jérôme (2), suivi par Reland (3) dans les temps modernes, fait de Σκυθόπολις une altération de Συκυθόπολις, et le tire du Sukkôth (4) dont la fondation est racontée dans *Genes.*, xxxiii, 17.

En tous cas, il est incontestable qu'un certain nombre de passages de l'Ancien Testament ont trait à cette invasion des Scythes, aux ravages qu'elle exerça en traversant la Palestine et à la terreur inouïe qu'elle y répandit (5). C'est donc à tort — je l'ai déjà montré ailleurs (6) — que M. George Rawlinson (7) a prétendu qu'Hérodote avait dû en exagérer l'importance et les dévastations (8). C'est, au contraire, avec toute raison que Volney (9) a reconnu l'invasion des Scythes dans celle à laquelle se rapportent les chapitres i, iv, v, vi du prophète Yirmeyâhoû (Jérémie), composés à l'époque de ces événements. Les traits qui la définissent en la décrivant sont si précis qu'il n'y a pas moyen de s'y méprendre. C'est de l'extrême nord que viennent les envahisseurs, dépeints comme

(1) *Hist. nat.*, V, 18. — Il ajoute que la ville avait été aussi appelée Nysa et qu'on en attribuait la fondation première à Bacchus, forme hellénisée de quelque ancienne légende mythologique locale.

(2) *Quaest. hebr. in Genes.*, XXXIII, 17.

(3) *Palaestina*, t. II, p. 992 et suiv.

(4) *Jos.*, XIII, 27 ; *Jud.*, VIII, 5 ; I *Reg.*, VII, 46 ; *Psalm.*, IX, 3 ; CVIII, 8.

(5) Voy. Hitzig, *Begr. d. Krit.*, p. 178 ; *Psalm.*, 1er édit., 2e part. p. 77 et suiv.

(6) *Lettres assyriologiques*, t. I, p. 80 et suiv.

(7) Dans sa traduction anglaise d'Hérodote, t. I, p. 411.

(8) Nous allons voir ces dévastations décrites en termes formels par Yirmeyâhoû. Les monuments de l'Assyrie ne témoignent pas de ravages moins grands, où M. George Rawlinson (p. 485 du tome 1er de la traduction d'Hérodote) a reconnu, cette fois avec juste raison, les traces matérielles de l'invasion des Scythes. Il résulte des observations très-précises de M. Layard que les somptueux palais de Kal'hou aujourd'hui Nimroûd, fouillés par cet habile archéologue, furent ruinés violemment pendant le cours du règne d'Asschour-édil-ilâni.

(9) *Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne*, 1re part., chap. VII.

des barbares féroces, et à plusieurs reprises le prophète insiste sur cet origine septentrionale. L'an 13 du règne de de Josias en Yehoûdâh (1), c'est à dire en 627, au moment où les Scythes allaient fondre sur la Médie et où le bruit de leurs mouvements, de leurs préparatifs pouvait commencer à se répandre en Asie, Yirmeyâhoû a une première vision.

« La parole de Yahveh me fut adressée, disant : « Que vois-tu? » Je répondis : « Je vois une chaudière bouillante du côté du septentrion. » « Et Yahveh me dit : « C'est du septentrion que la calamité fondra sur tous les habitants du pays. Car voici, je vais appeler toutes les tribus des royaumes du septentrion, dit Yahveh ; elles viendront et placeront chacune son siège à l'entrée des portes de Yeroûschâlaîm, contre ses murailles tout à l'entour, et contre toutes villes de Yehoûdâh (2). »

Quelque temps après, il s'écrie :

« Annoncez en Yehoûdâh, publiez à Yeroûschâlaîm, et dites : Rassemblez-vous et entrons dans les villes fortes! Elevez une barrière vers Çiyôn, fuyez, ne vous arrêtez pas! Car je fais venir du septentrion le malheur et un grand désastre. Le lion s'élance de son taillis, le destructeur des nations est en marche, il a quitté son lieu pour ravager ton pays, tes villes seront ruinées ; il n'y aura plus d'habitants (3). »

Cette insistance à bien préciser le nord comme le point de départ des envahisseurs. qui entraîneront avec eux toutes les hordes confuses de cette région, est capitale en ce qu'à l'époque du prophète, dans les événements qui se déroulèrent alors en Asie, elle ne permet pas de penser à d'autres qu'aux Scythes, et qu'elle exclut absolument la théorie des exégètes qui ont cru que les oracles en question avaient trait aux Chaldéens. Semblable théorie n'avaient pu, du reste, prendre naissance que sous l'empire de l'idée fausse, et irrémédiablement ruinée par les progrès de la science, par les découvertes de l'assyriologie, qui faisait des Chaldéens un

(1) *Jerem.*, I, 2.
(2) I, 13-15.
(3) IV, 5-7 ; cf. VI, 1 et 22.

peuple du nord par rapport à l'Assyrie et à la Babylonie, descendu seulement au VIII[e] siècle des montagnes du Kurdistan.

Ces traits sous lesquels Yirmeyâhoû décrit les envahisseurs féroces dont il présente les ravages comme le fruit de la colère de Yahveh contre les péchés de Yehoûdâh, sont d'ailleurs absolument typiques et précis comme désignant les Scythes. Ils concordent de la manière la plus frappante avec la façon dont Ye'hezqél dépeint les soldats de Gôg; nous y retrouvons de même les archers sans rivaux, qui combattent à cheval, et les cavaliers cataphractes dont la monture est armée comme eux-mêmes.

« Voici, j'amène contre vous une nation lointaine, ô maison de Yisrâél, dit Yahveh, C'est une nation forte, une nation antique (1), une nation dont tu ne connais pas la langue et dont tu ne comprendras point les paroles. Son carquois est comme un sépulcre ouvert ; ils sont tous des héros. Elle dévorera tes moissons et ton pain, elle dévorera tes fils et tes filles, elle dévorera tes brebis et tes bœufs, elle dévorera ta vigne et ton figuier, elle détruira par l'épée tes villes fortes dans lesquelles tu te confies (2)... » « Voici, un peuple vient du pays du nord, une grande nation se met en mouvement des extrémités de la terre. Ils portent l'arc et le javelot; ils sont cruels et sans miséricorde; leur voix a le mugissement de la mer; ils montent sur des chevaux armés eux-mêmes comme un homme de guerre. Contre toi, fille de Çiyôn ! Au renom de leur approche nos mains s'affaiblissent, l'angoisse nous saisit comme la douleur d'une femme qui enfante. Ne sortez pas dans les champs, n'allez pas sur les chemins; car là est le glaive de l'ennemi, et l'épouvante règne à l'entour ! Fille de mon peuple, couvre-toi d'un sac et roule-toi dans la cendre, prends le deuil comme pour le fils unique, élève des plaintes amères ! Car le dévastateur vient à l'improviste sur nous (3). »

(1) Les Scythes se prétendaient la plus antique nation du monde et le disputaient sous ce rapport aux Égyptiens : Justin., II, 1 ; cf. Creuzer, *Fragm. Ephori*, praef., p. IX et XII. Voy. cependant l'assertion diamétralement contraire d'Hérodote, IV, 5.

(1) V, 15-17.

(1) VI, 22-26.

Il s'agit, on le voit, non pas d'une conquête telle qu'elle serait faite par une armée régulière, s'avançant méthodiquement et prenant les villes fortes les unes après les autres, mais des incursions de bandes légèrement montées, contre lesquelles on ne saurait tenir en rase campagne, qui parcourent le pays en apparaissant à l'improviste tantôt sur un point et tantôt sur un autre, ne permettant plus d'habiter les champs en sûreté ni de circuler sur les routes, pillant et dévastant tout sur leur passage, et à l'abri de qui la population pense se mettre en se jetant dans les villes fermées. Les termes dans lesquels le prophète décrit l'épouvante causée par ces ravages sont aussi remarquables par leur analogie avec ceux dont use Ye'hezqêl à l'occasion de l'invasion de Gôg. Il montre également la nature elle-même partageant la terreur des hommes, et la terre s'agitant d'effroi, et ceci avec des expressions si précises, si accentuées qu'elles semblent impliquer l'idée de tremblements de terre survenant tandis que les barbares ravagent le pays.

« Voici, le destructeur monte comme une nuée, ses chars comme un tourbillon; ses chevaux sont plus légers que les aigles. Malheur à nous, car nous sommes dévastés !... Je regarde la terre, et voici, elle est un désert et un chaos vide, les cieux, et leur lumière a disparu. Je regarde les montagnes, et voici, elles tremblent, et toutes les collines chancellent. Je regarde et voici qu'il n'y a plus d'hommes, et tous les oiseaux des cieux se sont envolés. Je regarde, et voici, le Karmel est devenu un désert; toutes ses villes sont détruites devant la face de Yahveh, devant sa fureur (1).

Les rapprochements que nous venons de faire, tout en laissant intact le caractère symbolique et apocalyptique des chapitres XXXVIII et XXXIX de Ye'hezqêl, ont, ce me semble, pour résultat de leur rendre une véritable importance historique, non point à titre de prophétie, mais comme description, faite encore sous l'impression des événements, de l'invasion des Scythes dans l'Asie antérieure et dans la Palestine, invasion dont le prophète fait la figure typique des faits qu'il entrevoit dans un lointain avenir. A ce point de vue, l'énumération des peuples auxquels commande Gôg,

(1) IV, 13 26.

du pays de Mâgôg, de ceux qu'il entraîne à la suite de ses propres hordes, comme Attila précipitait avec ses bandes hunniques sur le monde romain les peuples barbares les plus divers, soumis par ses armes et entraînés dans la sphère de son action, cette énumération mérite au plus haut degré d'attirer l'étude de la critique. C'est « la maison de Tôgarmâh, » *bêth Tôgarmâh* (1), qui représente la population proprement arménienne, restreinte encore à ce moment à la portion occidentale du pays auquel s'étendit plus tard le nom d'Arménie ; c'est « Gômer et toutes ses bordes, » *Gômer vechâl-agapéyâh* (2), c'est-à-dire les débris des Cimmériens, vaincus par Madyés, roi des Scythes, et incorporés dans ses terribles escadrons.

Mais le titre principal de Gôg est celui de *neschi Rôsch Méschéch ve Thoûbâl*, que le prophète lui donne à trois reprises (3). Ici se présente une difficulté d'interprétation, qui depuis l'antiquité a divisé les commentateurs. Comment faut-il entendre le mot *rôsch ?* Est-ce un nom de peuple, comme ceux de Meschech et Toûbâl ? Ou bien est-ce le mot *rôsch*, « tête, » entendu dans le sens de « chef, prince, » comme on le rencontre assez fréquemment dans la Bible (4), et joint par opposition à *neschî* comme qualificatif, de manière à désigner un « prince supérieur, » un suzerain ? Les Septante, Symmaque et Théodotion adoptent la première interprétation (5); la seconde est suivie par Aquila, le Targoûm, la version syriaque peschito et par saint Jérôme, qui la défend par un argument bien faible, surtout si l'on considère que précisément Ye'hezqêl est plein de noms géographiques qui ne se rencontrent nulle autre part dans la Bible.

(1) XXXVIII, 6.
(2) XXXVIII, 6.
(3) XXXVIII, 2 et 3 ; XXXIX, 1.
(4) *Jud.*, X, 18 : *yiheyêh lerôsch lechôl yschbê Gile' âd. Jud.*, XI, 8 : *hâyiythâ lânô lerôsch.* — I *Sam.*, XV, 17 : *rôsch schibtê Yisrâêl âttâh.* — *Psalm.*, XVIII, 44 : *rôsch gôîm.* — Cf. II, *Sam.*, XXIII, 8 et 18 ; I *Chron.*, XI, 20 ; *Is.*, VII, 8 et 9.

Voy. aussi l'expression *rôsch bêth abôth* (*Exod.*, VI, 14 ; *Num.*. VII, 2 : I *Chron.*, V, 24 ; VII ; 9 et 40) ou *rôsch âbôth* (*Exod.*, VI, 25 ; *Num.*, XXXI. 28 ; XXXVI, 1 ; I *Chron.*, VIII, 6, 13 et 28 ; IX, 9, 33 et 34.
(5) Cf. encore Socrat., *Hist. eccles.*. VII, 43.

Nec in Genesi, dit-il en effet (1), *nec in alio Scripturae loco, nec in Josepho quidem, qui ommia hebraicarum gentium in primo Antiquitatum libro exponit nomina, hanc gentem potuimus invenire. Ex quo manifestum est* rhos *non gentem significare, non caput.* La plupart des exégètes modernes prennent Rôsch comme un nom de peuple; cependant M. Rudolph Smend (2) défend encore l'autre opinion, mais en s'appuyant sur une analogie erronée, car le *malik rûsch Çur* et le *malik rûsch 'Heth*, que le duc de Luynes (3) et Movers (4) avaient cru lire sur des médailles et que le savant commentateur cite encore comme parallèle à *neschî rôsch*, n'existent en aucune façon; ce sont de fausses lectures de la légende de Pumyathôn. roi de Cition (5). Le *malik rûsch Kith* du duc de Luynes (6) est aussi une leçon inexacte; sur la monnaie où il avait cru le déchiffrer, il y a en réalité *malik Demonik*, c'est-à-dire le nom du roi Dêmonicos, fils d'Evagoras (7). Quant au *mag rûsch*, « chef des mages. » que Movers (8) croyait trouver dans l'inscription dite XI[e] *Cittienne*, sur la copie de Pococke, il est absolument fantastique et ne mérite pas même d'être discuté. La seule expression analogue à ce que serait celle de *naschî rôsch*, que l'on puisse réellement citer, est celle de *kôhên harôsch* (9) ou *hakkôhên hârôsch* (10) pour désigner le grand-prêtre. Il est à noter que cette expression ne se rencontre dans aucun des livres de l'Ancien Testament dont le style et la langue se rapprochent d'une manière étroite de ceux de Ye'hezqêl; cependant à la rigueur elle suffirait à justifier grammaticalement l'apposition *naschî rôsch* dans le sens de « suzerain, prince dominant sur d'autres, » et à montrer qu'elle n'est pas aussi impossible que l'a prétendu Hitzig (11).

(1) *Comment. in Ezech.*, XXXVIII, 2.
(2) *Der Prophet Ezechiel.* p. 69.
(3) *Numismatique des Satrapies*, p. 69, 71, 76 et suiv.
(4) *Die Phœnizier*, t. II, 1[re] part., p. 535.
(5) M. de Vogüé, *Rev. numism* , 1867, p. 373.
(6) *Numism. des Satrapies*, p. 82.
(7) M. de Vogüé, *Rev. numism.*, 1867, p. 370.
(8) *Die Phœnizier*. t. II, 1[re] part., p. 535.
(9) II *Reg.*. XXV, 18 ; II *Chron.*, XIX, 11 ; XXIV, 11 ; XXVI, 20.
(10) *Esdr.*, VII, 5.
(11) *Der Prophet Ezechiel*, p. 290.

Mais l'interprétation qui voit dans *Rôsch* un nom de peuple ne m'en paraît pas moins bien préférable dans les données du texte. On pouvait encore hésiter à son égard quand, avec Bochart (1) et Genesius (2), on ne trouvait à rapprocher de cette appellation de Rôsch que le Ῥῶς des écrivains byzantins du xe siècle de notre ère, c'est-à-dire les Russes dont le nom n'a pris naissance qu'au ixe siècle apporté par les Varanges ou Variègnes du canton de la Scandinavie dont ils étaient originaires (3) ou la forme singulièrement altérée, *Ar-Râs* (4) que les Arabes ont donnée à l'appellation du fleuve Araxe, dont le nom arménien est *Eraskh* et dont la forme primitive, la seule que l'on pourrait chercher dans une transcription biblique, était, comme Eugène Bournouf l'a établi (5), une variante du zend Arvand ou Aourvat, devenant Argouat et Arg. Aujourd'hui nous n'en sommes plus réduits à ces comparaisons désespérées et inadmissibles pour une critique sérieuse. L'étude des textes cunéiformes a révélé, dans des documents du viiie et du viie siècle avant notre ère, l'existence d'un pays de *Ras'u* ou *Ras'i* (6), dont le nom correspond très-exactement au *Rôsch* de Ye'hezqêl, et dont la situation géographique est telle qu'il se trouve fort naturellement compris dans le cercle de domination de Gôg. Cette situation est déterminée en termes formels par la grande inscription du palais de Khorsabad, dite des Fastes, laquelle mentionne, entre la « Médie lointaine » et le pays d'Ellibi (le pays d'Ecbatane (7), d'une part, les tribus de la Basse-Mésopotamie et de la Chaldée, de l'autre, « Raschi qui touche à 'Elam, qui est sur la rive du

(1) *Phaleg.*, l. III, c. XIII, p. 188 de l'édit. de Leyde, 1712.

(2) *Thesaur.*, p. 1253. Knobel (*Die Vœlkertafel*, p. 61 et 70) et MM. Fürst et Frantz Delitzsch, dans leur Lexique, adoptent aussi ce rapprochement.

(3) C'est ce que dit formellement la *Chronique* de Nestor, chap. II et III, p. 20 et 30 de la trad. de Louis Paris ; voy. W. Thomsen, *Der Ursprung des russischen Staates ;* A. Rambaud, *Histoire de la Russie*, p. 39-42.

(4) Bochart faisait aussi ce rapprochement, auquel ont adhéré J. D. Michaëlis, von Hammer et Gesenius.

(5) *Commentaire sur le Yaçna*, additions, p. CLXXXV.

(6) Finzi. *Ricerche per lo studio dell'antichità assira*, p. 298 et suiv. ; E. Schrader, *Keilinschriften und Geschichtsforschung*, p. 110 et 112 ; Friedr. Delitzsch, *Wo lag das Paradies*, p. 322.

(7) Fr. Lenormant, *Lettres assyriologiques*, t, I, p. 39 et suiv.

fleuve Tigre (1). » Et ceci est confirmé par le récit de la seconde guerre d'Asschour-bani-abal contre Oumman-aldasch, roi de 'Elam. Il y raconte, en effet, qu'en ouvrant la campagne, en venant d'Assyrie et avant de pénétrer dans le pays de 'Elam proprement dit, les trois premiers cantons dont il fit la conquête furent ceux de Bit-Imbi, Raschi et 'Hamanou (2).

Gôg, qui habite la terre de Mâgôg, étend donc son autorité directe sur Tôgarmâh, Toûbâl, Meschech et Rôsch, c'est-à-dire sur l'Arménie occidentale et la Cappadoce, et de là sur les montagnes qui bordent le bassin commun de l'Euphrate et du Tigre jusqu'à la frontière septentrionale de 'Elam. De cette chaîne de positions, il domine naturellement la Médie, tient l'Assyrie sous sa terreur et lance ses bandes de pillards sur la Syrie, jusque dans la Palestine et à la frontière d'Egypte. Le texte de Ye'hezqêl doit être tenu ici pour un document réellement historique, qui détermine l'étendue qu'eut momentanément l'empire des Scythes, dans le dernier quart du VII[e] siècle. La Médie n'y est pas comprise nommément, et en effet il résulte du récit même d'Hérodote qu'elle ne fut que leur tributaire ou plutôt encore le théâtre de leurs ravages incessants, car il montre Cyaxare (Ouvakhsatara) continuant à y régner sous la suprématie de ces envahisseurs barbares.

L'inscription de Tôgarmâh, de Toûbâl et Meschech par

(1) L. 18 : *Ras'i s'a ite Elamti s'a a'h na'r Diqlat.*

(2) G. Smith, *History of Assurbanipal*, p. 218 et suiv. : *ina s'umane girriya ina qibit As's'ur u Is'tar adki ummanya çir Umman-aldas' s'ar Elamti ustessera 'harranu. er Bit-Imbi s'a ina girriya ma'hre aks'udu eninna mat Ras'i mat'hamanu adi nagis'u aks'ud.u s'û Umman-aldas' s'ar Elamti has'ad Ras'i'Hamanu is'me ma pulu'hti As's'ur u Is'tar alikut a'hâi is'hupus'ù ma er Madaktu er s'arrutis'u umas's'ir ma innabit ana Dur-undas'i.* « Dans ma huitième expédition, par le commandement d'Asschour et d'Ischtar je rassemblai mon armée ; contre Oumman-aldasch, roi de Élam, je dirigeai la route. Je pris de nouveau la ville de Bit Imbi, que j'avais prise dans ma précédente expédition. aussi le pays de Raschi et le pays de 'Hamanou avec ses districts, Et lui, Oumman-aldasch, roi de 'Elam, apprit la conquête de Raschi et de 'Hamanou ; la terreur d'Asschour et d'Ischtar, qui marchaient à mes côtés, l'entraîna ; il abandonna Madaktou (Badaca : Diod. Sic., XIX, 19 ; Babytacê : Plin., *Hist. nat.* VI, 37 ; Steph. Byz , *s. v.*), la ville de sa royauté, et il s'enfuit à Dour-oundaschi.

le prophète au nombre des sujets de Gôg, c'est-à-dire du chef des Scythes, s'accorde de la façon la plus frappante avec ce que Strabon (1) dit de ces derniers : « Les Saces firent des incursions analogues à celle des Cimmériens et des Trères les unes plus lointaines, les autres plus voisines. Car ils occupèrent la Bactriane, et une autre fois ils avaient acquis la meilleure terre de l'Arménie, à laquelle ils laissèrent le nom de Sacasène ; de là ils s'avancèrent jusque dans la Cappadoce, surtout dans la partie touchant à l'Euxin, qui s'appelle aujourd'hui Pontique. » Dans un autre travail, en étudiant les peuples de Toûbâl et de Meschech, nous verrons ces peuples, après avoir été très puissants jusqu'au milieu du VIIe siècle et avoir occupé la plus grande partie de la Cappadoce, disparaître brusquement de la scène de l'histoire entre 650 et 600, et leurs débris être alors refoulés au nord, dans les montagnes voisines du Pont-Euxin, où les Grecs des âges classiques trouvèrent leurs descendants, les Tibaréniens et les Moschiens. Dès à présent, et d'après les faits que nous venons de constater, nous sommes en mesure de rapporter, résultat important pour l'histoire de l'Asie, la destruction de leur puissance et de leur empire cappadocien à l'invasion des Sycthes.

La douzième année de la captivité de Yehôyâchin (2), c'est-à-dire en 587-586, l'année même de la ruine de Yeroûschâlaîm par Nabou-koudourri-ouçour, Ye'hezqêl parle de cette ruine de Toûbâl et de Meschech. C'est dans son chapitre XXXII, où, annonçant la catastrophe qui atteindra à son tour, par la main des Chaldéens, le pare'ôh d'Egypte, c'est-à-dire Oua'h-ab-Râ (l'Apriês des Grecs), il énumère les peuples d'incirconcis (*'arêlîm*) qui ont péri par le glaive et auprès desquels les Egyptiens seront précipités. Les nations dont il y parle sont celles que la guerre a anéanties depuis un demi-siècle. Ce sont 'Elam (3), écrasé entre 660 et 640 par Asschour-bani-abal ; Asschoûr (4), que la coalition des Mèdes et des Babyloniens a détruit vers 606 ; les Phéniciens

(1) XI, p. 511.
(2) *Ezech.*, XXXII, 17.
(3) XXXII, 24 et 25.
(4) XXXII, 22 et 23.

(*Çidônîm*) (1), tant de fois écrasés par les rois d'Assyrie, et dont Nabou-koudourri-ouçour poursuit l'abaissement après celui de Yehoûdâh ; Édôm (2), châtié à son tour avec Môâb et 'Ammôn, du crime de la grande insurrection de 589 contre le monarque de Babylone; les princes oints du nord, *nesîchê çâphôn* (3), c'est-à-dire de l'Arménie et de la Médie, abattus et foulés par les Scythes. Toûbâl et Meschech ont leur place dans cette liste funèbre; ils sont, eux aussi, dans le nombre des nations détruites.

« Là (dans le scheôl) sont Meschech, Toûbâl et toute leur multitude, et leurs sépulcres sont autour d'eux ; tous ces incirconcis sont morts par l'épée, parce qu'ils répandaient la terreur dans le pays des vivants. Ils ne sont pas couchés avec les héros, ceux qui sont tombés d'entre les incirconcis; ils sont descendus au scheôl avec leurs armes de guerre; ils ont mis leurs épées sous leurs têtes, et leurs iniquités ont été sur leurs ossements; car ils étaient la terreur des héros dans le pays des vivants (4). »

Mais ce n'est pas seulement l'étendue de la domination temporaire des Scythes que Ye'hezqêl a empruntée à la réalité des invasions qui avaient eu lieu bien peu avant le moment où il prophétisait, pour la transporter dans son tableau apocalytique de l'effort suprême des gentils contre la vérité religieuse. C'est aussi le nom même du chef de ce peuple. Ce n'a pas été l'une des révélations les moins surprenantes et les moins inattendues des documents cunéiformes, une fois qu'ils se sont ouverts aux recherches de la science, que celle qui a montré dans le Gôg du prophète un personnage. Il n'y a pas, en effet, — et c'est aussi l'avis de M. E. Schrader (5), — moyen de méconnaître dans le *Gâgu bel er Sa'hi*, « Gôg chef des Saces ou Scythes, » (6)

(1) XXXII, 30.
(2) XXXII, 29.
(3) XXXII, 30.
(4) XXXII, 26 et 27.
(5) *Keilinschriften und Geschichtsforschung*, p. 159. M. Friedrich (*Wo lag das Paradies*, p. 247) le reconnait également, mais en hésitant, à tort suivant moi, à identifier aux Scythes le peuple auquel préside Gâg.
(6) Comparez la forme perse *Çaka*, médo-élamite *Sakka*, de ce nom ethnique dont les Grecs ont fait Σάκαι.

qui figure dans les récits des guerres d'Asschour-bani-abal. C'est à la suite de sa campagne contre A'hscheri, roi de Manna en Arménie, que le monarque assyrien se heurta aux fils de Gôg.

La guerre contre Manna est racontée dans le cylindre A, col. 3, l. 43-82 (1), et avec plus de détails dans le cylindre B, col. 3, l. 16; col. 4, l. 14 (2); elle est comptée comme la quatrième expédition du règne. Aschour-bani-abal raconte comment il y vainquit A'hscheri et enleva Izirtou sa ville royale (3) appelée dans d'autres documents Zirtou et située vers la frontière du pays en venant de celui de 'Houboushkia (4), c'est-à-dire au sud-est du lac de Van. Un grand nombre de villes de la région à l'entour furent aussi capturées, parmi lesquelles Ourmeyate (5), la moderne Ouroumiah. Poursuivant leur marche, les Assyriens pénétrèrent dans le district d'Arsiyanisch (6), l'Arsissa de la géographie classique (7), l'Ardzisch des écrivains arméniens (8), qui est dit dans le texte cunéiforme « se rattacher à Ayaqanani dans le pays de 'Harsi, — le canton appelé par Pline (9) *Arrhène*, Harkh des Arméniens (10), — la montagne qui est en tête du pays de Koumourda, au cœur du pays de Manna. » Ils allèrent même encore plus loin au nord, en laissant sur

(1) *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. III, p. 19 ; G. Smith, *History of Assurbanipal*, 84-88. — Voy. le nouveau prisme décagone, col. 2, l, 126; col. 3, l, 26 : *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. V, pl. 2 et 3.

(2) *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. III, pl. 30 et 31 ; G. Smith, *History of Assurbanipal*, p. 89-99.

(3) G. Smith, p. 85 et 91.

(4) E. Schrader, *Keilinschriften und Geschichtsforschung*, p. 163. Sur la situation du pays de 'Houbouschkia, voy. ce que dit en cet endroit M. Schrader, et mes *Lettres assyriologiques*, t. I, p. 23.

(5) G. Smith, p. 91.

(6) G. Smith, p. 93.

(7) Plin., *Hist. nat.*, VI, 27. Strabon (XI. p. 529) donne pour le nom du lac voisin (le lac de Van) la leçon Arsênê, qui se rapproche davantage de la forme assyrienne.

(8) Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, t. I, p. 56.

(9) *Hist. nat.*, VI, 31.

(10) Mos. Khoren., I, 9 et 10 ; *Geogr.*, 69.

(11) G. Smith, *History of Assurbanipal*, p. 93, l. 57-60 : *nagû s'a Arsiyanis' s'a qas'rit Ayaqanani s'a mat 'Harsi s'adî s'a ris' mat Kumurdai s'a qirib mat Mannai.*

leur droite le pays d'Ourarti, jusqu'au canton de la ville d'Eristeyama ou Erischteyana (1), une ville qui, d'après son nom même, devait être située sur les bords du haut Araxe, Eraskh dans sa forme arménienne. C'est de là qu'Asschourbani-abal, après avoir dévasté tout ce qui se trouvait sur sa route, revint sur ses pas et opéra vers l'Assyrie un retour paisible, facilité par une révolution qui avait éclaté dans le pays de Manna. Car les gens de ce pays, sous le coup de leurs désastres avaient massacré le roi A'hscheri, qu'ils en considéraient comme l'auteur, et proclamé à sa place son fils Ouallou (2), lequel se hâta de se soumettre au vainqueur.

Au cours de cette longue et victorieuse campagne, le roi d'Assyrie eut l'occasion de battre un chef du pays inconnu de Aï, qu'il appelle Biriz'hadri (3), et il la couronna par la défaite des Saces, qu'il raconte en ces termes :

« Sarati et Paritia, fils de Gôg, le chef de Sa'hi, qui avaient rejeté le joug de ma seigneurie, je pris soixante-quinze de leurs villes fortes et j'en enlevai le butin; eux-mêmes, je les pris vivants dans mes mains, et je les transportai à Ninive, la ville de ma domination (4). »

Il ne s'agit donc pas de nomades que le monarque a rencontrés dans leurs incursions de pillage, mais d'ennemis qu'il a été chercher dans les cantons où ils étaient établis et où ils possédaient des villes, des postes fortifiés. En effet, une fois parvenu sur le haut Araxe, il touchait à la province de l'Arménie du nord, qui reçut et garda le nom de Sacasène (5), parce que les Saces ou les Scythes, les *Sa'hi* de notre document cunéiforme, après avoir franchi le Caucase, avaient commencé par y fonder un établissement permanent, d'où ils se ruèrent sur la Médie et les pays voisins, établissement qui fut comme leur quartier général pendant la

(1) G. Smith, p. 93, l. 63.

(2) Il est curieux de trouver dès cette époque, porté par un prince du pays de Manna, ce nom de Oual ou Val, qui reparaît au IIe siècle de l'ère chrétienne dans la liste des rois d'Édesse.

(3) G. Smith, p. 97 l. 102.

(4) G. Smith, p. 97 et suiv., col. 41. 1-5 : *Sarati Paritia abli Gâgi bel er Sa'hi s'a islû nîr belutiya* LXXV *alâni dannuti aks'ud as'lula sallatsun, s'âtunu baltusunu ina qatâ açbat ubila ana Ninua er belutiya.*

(5) Strab., II, p. 73 ; XI, p. 509, 511 et 529 ; Plin., *Hist. nat.*, XI, 11.

période de leurs courses dévastatrices dans l'Asie antérieure (1). La quatrième campagne d'Asschour-bani-abal, dans laquelle il atteignit ainsi les Scythes sur le territoire même de la Sacasène et fit leurs chefs prisonniers, fut antérieure au début de ses premières querelles avec 'Elam, lesquelles surgirent vers 660. Il résulte donc des annales du roi d'Assyrie que, quarante ans environ avant la date où ils attaquèrent la Médie, les Saces ou Scythes avaient déjà passé depuis une génération les défilés du Caucase et s'étaient fixés sur le cours supérieur du fleuve de Kour, dans le pays fertile auquel ils donnèrent leur nom. Gâg ou Gôg dut être le chef de leur migration et de leur établissement ; et c'est probablement de là que lui vint la renommée qui fit reprendre son nom par Ye'hezqêl comme nom typique d'une invasion de Scythes. Nous avons, en effet, la preuve que ce nom était des plus célèbres en Assyrie dans la génération après lui, par la façon dont Asschour-bani-abal, quand il parle des chefs des Saces qu'il fit prisonniers, a soin de dire qu'ils étaient des fils de Gôg, forme qu'il n'emploie pas d'ordinaire en nommant ses vaincus. J'ajoute que suivant moi, Gâg est le grand-père du roi des Scythes qui vainquit Ouvakhsatara et la Médie, du Madyês d'Hérodote et de Strabon. En effet, Hérodote (2) dit que Mâdyês était fils de Prôtothyês, ou, comme portent quelques manuscrits, de Prothyês ; et ce nom se reconnaît d'une manière tout à fait satisfaisante dans celui du Paritia du texte cunéiforme, le second fils de Gâg capturés par Asschour-bani-abal.

Maintenant, si nous pesons bien attentivement les termes du prophète, *Gôg éréç hamMagôg* (3), « Gôg du pays de Mâgôg, » nous devons reconnaître que Mâgôg n'est pas le nom de son peuple, des Scythes, mais celui du pays où ce peuple et son roi résidaient au temps où ils devinrent fameux dans l'Asie antérieure, c'est-à-dire le nom de la Sacasène ou de la région plus vaste dans laquelle elle est située.

(1) Saint-Martin (*Mém. sur l'Arménie*, t. I, p. 143, 209 et 210) identifie la Sacasène avec la province de Siounikh des Arméniens.

(2) I, 103.

(3) *Ezech.*, XXXVIII, 2 ; cf. XXXIX, 6, où Mâgôg est aussi bien manifestement un nom de pays.

Ceci donné, peut-on considérer comme une coïncidence purement fortuite ce fait que la Sacasène appartenait à la province de l'Arménie que les géographes classiques appellent Gôgârênê (1), les Arméniens Koukar ou Koukarkh (2). En effet, il semble bien y avoir un élément commun dans Mâ-*gôg* *Gôg*-arênê *Kouk*-ar. Et peut-être même la célébrité du nom du roi Gôg, surtout la façon dont Ye'hezqêl a repris son nom en lui donnant un caractère symbolique, tenait-elle à l'assonance remarquable entre ce nom et l'élément fondamental de celui de son pays de Mâgôg. Les Sémites pouvaient facilement, en effet, jouer sur ce dernier, en le considérant comme tiré du nom de Gôg par le moyen de la préformante *ma* servant à former les noms de lieux (3), à tel point que beaucoup de commentateurs modernes ont cru que l'appellation de Gôg avait été forgée à plaisir par le prophète d'après Mâgôg, en lui donnant la signification de « pays de Gôg (4). »

En tous cas, il faut repousser l'étymologie aryenne du nom de Mâgôg, qui pendant un temps a eu assez généralement cours parmi les exégètes allemands, que Tuch (5) et Knobel (6) adoptent encore, et qui y trouvait le sanscrit *mah*, *maha*, « grand, » puis le persan *kôh*, « montagne. » M. P. de Lagarde (7) a déjà montré la fausseté de cette étymologie, monstrueuse au point de vue linguistique, puisqu'elle accole un terme sanscrit à un autre du persan moderne. Etant donnée la région où nous devons chercher le pays de Mâgôg, si son nom était aryen, il appartiendrait aux langues du groupe iranien. Mais ce sont les formes des idiomes antiques de ce groupe qu'on a seules le droit de prendre pour les comparer à un nom qui se trouve dans la Bible; ce ne sont pas des formes altérées, contractées et

(1) Strab., XI, p. 528.

(2) Mos. Khoren., *Geogr.*, 78; Saint-Martin, *Mém sur l'Arménie*, t. I, p. 81.

(3) Ewald, *Hebr. Grammat.*, § 160.

(4) Tuch, *Commentar ueber die Genesis*, 2e édit., p. 164; Hitzig, *Der Prophet Ezechiel*, p. 289.

(5) *Commentar ueber die Genesis*, 2e édit., p. 164.

(6) *Die Vœlkertafel*, p. 63.

(7) *Gesamm. Abhandlungen*, p. 158.

modernes (1). Or, si « grande montagne » est en persan moderne *mey kôh* ou *meh kôp*, ce serait en zend *maç kaofa*, en perse, *math kâufa*, et même encore en pehlevi *mas kôp kôf*. Ainsi que me l'a fait remarquer Mgr C. de Harlez (2), que j'ai consulté sur ce point comme une des plus hautes autorités des études iraniennes, le *h* des formes modernes *kôh* du persan, *kûh* de l'afghan, aussi bien que le *i* du pamirien *koi*, « proviennent ici du *f*, *ph* de *kôf*, dont la racine est *kup*, s'arrondir avec creux. Il en est de même du *ch* final de *choch* (3), qui en ossète veut dire « montagne » (4). *Maç kaofa* ou *math kâufa* nous mettent bien loin de *Mâgôg* et n'ont pas pu le fournir. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que les pays du nord de l'Arménie, où nous rencontrons la Gogarêne et où nous sommes amenés à chercher le Mâgôg biblique, n'ont été aryanisés que bien tardivement, si jamais ils l'ont été. C'est la patrie du géorgien et des idiomes congénères du Caucase, et s'il y a à essayer de trouver une étymologie à leurs noms géographiques, c'est vers les idiomes caucasiens plutôt que vers les idiomes aryens qu'il faut se tourner. Mais ici, après m'être borné à indiquer cette voie comme celle où l'on courrait le moins risque de s'égarer, je dois confesser l'entière incompétence qui m'empêche de m'y engager. J'ignore même quelles probabilités de succès on pourrait y rencontrer, s'il serait possible, dans l'état actuel des connaissances, de remonter dans ces idiomes à des formes assez anciennes pour permettre de proposer, de noms qui se trouvent déjà dans la Bible ou seulement chez un géographe du siècle d'Auguste, des explications et des étymologies acceptables pour la critique. Il importe, en

(1) Il n'est pas moins impossible, au point de vue linguistique de voir, avec Schulthess, dans Mâgôg une contraction du nom des Massagètes, quand même la situation géographique de ces derniers ne serait pas infiniment trop reculée pour qu'on cherche en eux un peuple inscrit dans le chapitre X de la *Genèse*.

(2) Lettre du 20 juin 1881.

(3) C'est à tort que Pictet (*Les origines indo-européennes*, 1re édit., p. 73) a cru à l'antiquité de cette forme *choch* et en tire le nom du Caucase. Pline (*Hist. nat.*, VI, 17) nous dit formellement que *Caucasus* est une altération de *Graucasus*, qui voulait dire « couvert de neige » dans la langue des Scythes.

(4) Rosen, *Ossetische Sprachlehre*, p. 29.

effet, de se méfier de certaines ressemblances, séduisantes au premier abord, que peuvent présenter des formes de langage modernes et contractées, mais qui s'évanouissent quand on remonte aux formes antiques et pleines. Ainsi je lis chez plusieurs voyageurs (1) que certains peuples du Caucase donnent aujourd'hui à la partie la plus haute de leurs montagnes les noms de *moghef* ou *mugogh*; mais en admettant même que les mons soient bien rapportés, je n'ose pas, avec les voyageurs qui les citent, avec Gesenius (2) et Knobel (3), y retrouver le Mâgôg biblique. Avant de m'arrêter à une telle comparaison, il me faudrait avoir des éléments pour déterminer quelle pouvait être en réalité la forme de ces noms au temps où fut composé le tableau ethnographique de la *Genèse*.

Il est pourtant un fait que, dès à présent, il importe de noter, au moins comme terme de comparaison, quand il s'agit du rapprochement entre le Mâ-gôg biblique et la Gôgarêne de la géographie classique, ainsi que du jeu de mots établi par Ye'hezqêl entre les noms de Mâ-gôg et de Gôg, fait qui n'a pas échappé à la sagacité de M. Friedrich Delitzsch (4). C'est que les inscriptions cunéiformes nous ont révélé l'existence au nord-est de l'Assyrie, entre l'Arménie et la Médie (5), d'un pays dont le nom se présente indifféremment sous les deux formes *Zamua* (6) et *Mazamua* (7). Ces deux formes sont l'une à l'autre dans le même rapport que *Gog-arênê* à *Mâgôg*, et elles nous offrent, dans un nom géographique dont la situation se rapproche de celle du Mâgôg de la Bible, la syllabe *ma* comme un préfixe qui peut s'ajouter au nom ou bien s'en retrancher.

(1) Reineggs, *Beschreibung des Kaukasus*, t. I, p. 216 ; t. II. p. 79 ; Ker-Porter, *Travels in Georgia, Persia*. etc., t. I, p. 90.

(2) *Thesaurus*, p. 271.

(3) *Die Vœlkertafel*, p. 63.

(4) *Wo lag das Paradies*, p. 236.

(5) Fr. Lenormant, *Lettres assyriologiques*, t. I, p. 23 ; E. Schrader, *Keilinschriften und Geschichtsforschung*, p. 279.

(6) Obélisque de Nimroud, l. 50 : Layard, *Inscr. in the cuneif. character*. pl. 89.

(7) Monolithe de Schalmanou-aschir à Kourkh, col. 2, l. 75 : *Cuneif. inscr. of. West. Asia*, t, III, pl. 8.

Laissons de côté, après cette observation, la question d'étymologie, insoluble dans l'état actuel, et tenons-nous en à ce qui est vraiment possible, la détermination géographique et ethnologique du Mâgôg biblique.

Nous venons de constater, après une longue et minutieuse discussion, que chez le prophète Ye'hezqêl ce nom de Mâgôg désignait la Sacasène de l'Arménie septentrionale et même la province plus vaste de la Gogarène, dans laquelle elle était comprise. Il n'y a aucune raison quelconque de lui attribuer une autre signification dans le chapitre x de la *Genèse*, et de supposer que le prophète de la Captivité n'était pas bien exactement instruit de la région que désignait un tel nom dans l'antique tradition des Hébreux. Tout donne à croire, au contraire, qu'il a dû en faire une application exacte, et l'on peut seulement conjecturer qu'il l'aurait peut-être, en l'employant pour indiquer le point de résidence des Scythes passés en-deça du Caucase, spécialisé dans une certaine mesure, restreint à un canton particulier du vaste espace de territoire qu'il embrassait pour l'écrivain élohiste de la *Genèse*. Car des noms des fils de Yapheth, surtout de ceux qui occupent la zone la plus reculée de l'extrême nord, ont toujours une étendue géographique considérable.

Déjà M. Kiepert (1), avec le merveilleux instinct qui le caractérise dans les questions de géographie historique, a reconnu que Mâgôg, d'après la situation que détermine sa mention entre Gômer et Mâdaï, devait correspondre à l'Arménie septentrionale et orientale, c'est-à-dire à l'espace que laissent entre eux, d'un côté Gômer, qui, étant nommé le premier, est le plus occidental et s'étend dans l'est jusque sur l'Arménie occidentale, Tôgarmâh; de l'autre Mâdaï, qui, nommé le troisième, est le plus à l'orient et dont la correspondance avec la Médie est certaine. M. Dillmann (2) a souscrit à cette opinion du grand géographe de Berlin, et il a eu, selon moi, pleinement raison, car les recherches auxquelles nous venons de nous livrer viennent encore corroborer cette interprétation. La région à laquelle M. Kiepert assigne ainsi le nom biblique de Mâgôg a conservé jusqu'assez tard une individualité politique et ethnique très-

(1) *Monatsber. d. Berlin. Akad.*, 1859, p. 207 et suiv.
(2) *Die Genesis*, p. 185.

nettement distincte des Arméniens et des Mèdes. Dans la division administrative de l'empire perse, telle qu'elle fut établie par Dârayavous, fils de Vistâçpa, le pays en question forme encore une satrapie particulière, la XVIII[e], habitée par les Saspires, les Alarodiens et les Matienes (1) peuples en partie nomades que l'on rattache quelquefois à la souche scythique (2), et qui, dans tous les cas, tranchent avec leurs voisins de l'ouest et de l'est.

Les Alarodiens d'Hérote sont les Ourartai des documents cunéiformes assyriens, les habitants de la région du mont Arârât ou Ararad. Les Saspires (3) correspondent exactement comme situation géographique (4) aux Ibères des écrivains d'époque postérieure (5), Virk des Arméniens, et leur nom est essentiellement le même ; car *Iberes* ou *Hiberes* ne diffère de *Saspeires* ou *Sapeires* que par le changement de la sifflante initiale en aspirée, altération qui s'est manifestement produite sous une influence iranienne, et peut-être dans la bouche des Perses. Une tradition juive (6) identifiait le nom des Saspires ou Ibères avec le Sephârâd du prophète 'Obadyâh (7), et la leçon Ἐφραθὰ des Septante offre une altération de *Sephârâd* parallèle à celle de *Saspeires* en *Hiberes*. La confusion qui s'est trop souvent établie dans l'antiquité entre l'Ibérie caucasienne et l'Ibérie espagnole, à cause de leur similitude de noms, a fait sortir de là l'interprétation de Sephârâd par l'Espagne, générale chez les Juifs du moyen-âge (8) et qui se trouve déjà dans le Targoum. On pourrait ainsi être amené à rapprocher l'appellation des Saspires, non pas du *Çparda* des listes des provinces de

(1) Herodot., III, 94 ; cf. VII, 79.

(2) *Monatsber. d. Berlin. Akad.*, 1857, p. 139.

(3) Mentionnés encore dans : Herodot., I, 104 ; IV, 37 et 40 ; Apollon. Rhod., *Argonaut.*, II, v. 397 et 1242 ; Steph. Byz., *s. v*, ; cf. Ammian. Marcell., XXII, 8, 21.

(4) Rennell, *Geography of Herodotus*, p. 503 ; Ritter, *Erdkunde Asiens*, t. II, p. 922 ; Bæhr, *ad* Herodot., I, 104.

(5) Strab., XI, p. 499 et suiv. ; Plutarch. ; *Pomp.*, 34 ; Ptol., V, 11 ; Steph. Byz., *s. v.* ; Pomp. Mel., I, 2 ; III, 5, 6 ; Plin., *Hist. nat.*, VI, 11 et 14 ; Tacit., *Annal.*, VI, 33 ; Flor., III, 5.

(6) F. Justi, *Beitræge zur alten Geographie Persiens*, I, p. 17.

(7) I, 20.

(8) Les *Sephardîm* sont pour eux et encore aujourd'hui, les juifs espagnols, comme *Aschkenazîm* les juifs allemands.

l'empire perse (1) (*Saparda* du texte babylonien, *Isparda* du texte médoélamite), qui, d'après sa place dans leur énumération, ne peut être que la Lydie (2), mais du *Saparda* médique des inscriptions cunéiformes de l'Assyrie (3), que je persiste, comme je l'ai déja fait ailleurs (4), à assimiler au *Sephârâd* de Obadyâh. Mais la position de ce *Saparda* dans le sud-ouest de la Médie, telle qu'elle paraît ressortir formellement des indications des textes (5), est beaucoup trop méridionale pour qu'on puisse aller le chercher dans le pays des Saspires ou Ibères. Quant aux *Matiênoi* d'Hérodote (v. 32), *Matianoi* de Strabon (6), qui laissèrent leur nom à un canton compris plus tard dans la Médie Atropatène, ils figurent à la même place dans les inscriptions cunéiformes assyriennes, sous le nom de *Matai*(7), dès la fin du IXe siècle av. J.-C.

Il y a certaines probabilités pour que ce dernier peuple ait appartenu à la souche aryenne et au rameau iranien (8), et que les *Matiani* de la Sogdiane (9), ainsi que les *Matieni* de la Cappadoce, sur les bords de l'Halys (10), en aient été des fractions détachées, les uns demeurés au point de départ de la migration, les autres s'étant lancés en avant du gros de la nation. Mais ceci n'est pas encore certain, tandis qu'il est positif que les autres peuples de la XVIIIe satrapie de l'empire perse étaient d'origine non-aryenne, appartenaient à la race des blancs allophyles du Caucase. Les Saspires ou Ibères sont les ancêtres directs des Géorgiens de nos jours, lesquels, ethnographiquement et linguistiquement, consti-

(1) Inscr. de Behistoun, table I, § 6 ; inscr. de Naqsch-i- Roustam, § 2.

(2) C'est l'interprétation adoptée généralement, entre autres par Lassen et MM. Oppert, Kern et F. Justi. Cf. pourtant Spiegel *Erân. Alterthumsk.*, t. I, p. 413 et 421.

(3) Fragments des Annales de Scharrou-kinou ; Botta, *Monument de Ninive, Inscriptions*, pl. 74, l. 8 ; pl. 74 *bis*, l. 6 ; pl. 119, l. 7.

(4) *Lettres assyriologiques*, t. I, p. 47.

(5) Fr. Lenormant, *Lettres assyriologiques*, t. I, p. 46 et suiv. ; E. Schrader, *Keilinschriften und Geschischtsforschung*, p. 119.

(6) II, p. 73 ; XI, p. 509 ; cf. Steph. Byz, *v.* Ματιανή.

(7) Stèle de Schamschi-Ramân, col. 3. l. 26-67 : *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. I, pl. 30 et 31. Voy. Fr. Lenormant, *Lettres assyriologiques*, t. I, p. 24 ; Maspero. *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 1re édit., p. 454.

(8) G. Rawlinson, Herodcte I p. 669. Fr. Lenormant. *Lettres assyriol* t. I, p. 24.

(10) Plin., *Hist.*, *nat.*, VI, 16.

tuent un des types les plus parfaits des populations caucasiennes. Quant aux Ourartai ou Alarodiens, leurs inscriptions les montrent faisant usage d'une langue encore très-imparfaitement connue, mais qui, dans le peu qu'on en sait, offre des analogies marquées avec le géorgien ou grouze et les idiomes congénères. Quelque incomplets et insuffisants que soient les faits que j'ai rassemblés à ce sujet dans un autre travail (2), ils demeurent intacts malgré les critiques de M. Patkanoff (3), et tout dernièrement encore un des juges les plus autorisés en pareille matière, M. Sayce donnait à ma théorie une adhésion fortement motivée (4). Quant aux tentatives de M. Mordtmann pour expliquer par l'arménien les inscriptions alarodiennes (5), et de M. L. de Robert pour y trouver un dialecte sémitique (6), elles ont, de l'aveu de tous, absolument échoué, et cela de manière à montrer d'une façon définitive qu'il n'y a rien à faire, aucun succès à espérer dans ces deux voies.

Mâgôg, tel que nous l'entendons avec M. Kiepert, a donc, au point de vue ethnologique et linguistique, tout aussi bien qu'au point de vue géographique, une unité parfaitement déterminée, une individualité nettement distincte de celle de ses deux frères de l'ouest et de l'est, Gômer et Mâdaï. Ceci nous confirme encore dans l'interprétation que nous donnons à ce nom du tableau ethnographique et ethnogénique de la *Genèse*, et ici, comme ailleurs nous constatons que le principe de construction du tableau n'est pas exclusivement géographique, ses distinctions de noms et de personnages correspondant à des divisions de nations.

François Lenormant.

(1) Herodot., I 189 et 202 ; III, 94 ; V, 40.

(2) Dans la deuxième de mes *Lettres assyriologiques : Sur l'ethnographie et l'histoire de l'Arménie avant les Achéménides*.

(3) *Congrès international des Orientalistes, Compte rendu de la première session*. Paris 1873, t. II, p. 429 et suiv.

(4) *Transact. of the Soc. of Biblical Archæology*, t. VII, p. 283. Il l'adoptait déjà dans ses *Principles of comparative philology*, 2e édit., p. 118.

(5) *Zeitschr. deutsch. Morgend. Gesellsch*,. t., pXXVI. 465-696.

(6) *Étude philologique sur les inscr. cunéif. de l'Arménie*, Paris 1876, in-4°.

UNE SÉANCE DU SÉNAT ROMAIN
AUX TEMPS DE LA RÉPUBLIQUE.

Pour la meilleure intelligence du sujet, nous rappellerons en peu de mots que, selon le témoignage de Varron, le Sénat romain ne pouvait se réunir ou du moins faire un sénatus-consulte que dans un endroit inauguré ou *templum*. Le local ordinaire était la *curia Hostilia*, démolie par César, en 44.

Cependant le Sénat se réunissait aussi dans d'autres locaux, par exemple dans l'un des temples du Capitole ou du Forum.

Parfois aussi et surtout en raisons des besoins de la défense de la ville, les réunions avaient lieu hors de l'enceinte de la ville,

Le droit d'entrer dans la salle des séances n'appartenait qu'aux sénateurs effectifs, au *flamen dialis*, aux magistrats en fonctions jusqu'aux questeurs inclusivement et aux anciens magistrats jouissant du *jus sententiae dicendae*.

Si l'entrée était interdite au public, les portes de la salle restaient ouvertes. C'était de là que le public pouvait suivre la discussion et entendre les discours qui se prononçaient dans l'enceinte du sénat.

Aucun nombre de sénateurs présents n'était légalement fixé pour la validité des sénatus-consultes avant le règne d'Auguste. En outre, bien que le président du Sénat eût le droit d'obliger les sénateurs, sous peine d'amende, à rester jusqu'au bout de la séance, cependant, dans la pratique ordinaire, ils entraient et sortaient à volonté.

Ces divers points seront traités en détails dans le second volume de mon ouvrage sur le *Sénat romain*. Ces quelques mots suffisent pour le moment. Nous pouvons maintenant passer à la tenue de la séance.

Dans la salle les sénateurs sont assis (1) sur des bancs

(1) Cic., ad fam., IV, 4 § 3, V, 2 § 9, Cat., I, 7 § 16, in Pison., 3 § 6, cf.

(*subsellia*) (1). Ils se lèvent à l'entrée ou à la sortie des magistrats (2) et des sénateurs auxquels ils veulent donner un témoignage de respect (3). Tout sénateur se lève (*surgere*) quaad il prend la parole (4), et se rassied après avoir terminé (5).

Les personnes qui n'ont pas les droits sénatoriaux, se tiennent debout quand elles sont introduites au Sénat. C'est un honneur tout à fait exceptionnel quand on leur permet de s'asseoir (6).

Les places, occupées par les sénateurs, ne sont pas déterminées par le rang de la liste sénatoriale. Le sénateur est libre de choisir à chaque séance la place qu'il préfère. C'est ce qui est prouvé non-seulement par les témoignages des anciens (7), mais cela résulte encore de la grande diversité de locaux où le Sénat se réunissait au gré des présidents.

Les magistrats qui ont le droit de présider le Sénat siègent sur une estrade (*tribunalia*) (8), les consuls et les préteurs étant assis sur leurs chaises curules (9), le collége des tribuns sur le banc tribunicien (*longum subsellium*) (10).

ad Q. fr., III, 2 § 2. Gell., N. A., IV, 10 § 8. Suet., Caes., 14. Lucan., Phars., I, 487.

(1) Cic., Cat., I, 7 § 16, II, 6 § 12, Phil., II, 8 § 19, V, 7 § 18. Ascon., p. 34. — βάθρα : Plut., Cic., 16, Dio Cass., XL, 49. App., B. C., II, 21.

(2) Cf. Cic., in Pis., 12 § 26. Nic. Dam., vit. Caes., 24 (D. 119). Plut., Brut., 17,

(3) Ps. Cic., de har. resp., 1 § 2.

(4) Cic,, ad Att., I, 14 § 3, ad Q. fr., II, 1 § 2, p. Marc., 11 § 33. Plut., Cic., 21. Liv., XXVII, 34 : « *Stantem... sententiam dicere.* »

(5) Cic., ad Att., I, 14 § 2. Sall., Cat., 31, 53.

(6) Cf. Zonar., IX, 27, s. f. (D. II, 329).

(7) Cf. Plut., Cat. min., 23 : « Κικέρωνος ὑπατοῦ... ἄλλον ἀλλαχόσε τοῦ βουλευτηρίου σποράδην ἐμβαλόντος. » Il ne s'agit point dans ce passage, comme on le dit parfois, de sténographes salariés, mais de sénateurs. Cf. Cic., p. Sull., 14 § 41. — Les sénateurs n'occupent pas toujours la même place. Cic., ad Q. fr., I, 14 § 3, in Pis., 3 § 6. Fragm. Cic., (Or., IV, 2, 491). — Ils changent de place pendant la séance. Cic., Cat., I, 7 § 16. Cf. II, 6 § 12. Plut., Cic., 16.—Nic. Dam., vit. Caes., 24 (D. 118). Plut., Brut., 17.

(8) Cf. Ascon., p. 34. Lucan., Phars., III, 112.

(9) Liv., II, 28 § 9. Dio Cass., XLIII, 14, XLIV, 17, L, 2. App., B. C., II. 21, 117, Nic. Dam., vit. Caes., 24 (D. 118). Plut., Marc., 23. Lucan., Phars., III, 105.

(10) Cic., ad fam., III, 9 § 2. — Voyez aussi Mommsen, Staatsr., I, 389, n. 1 (2e éd.).

Les autres magistrats, qui assistent à la séance, sont assis en demi-cercle, ce semble, autour de l'estrade du bureau (1). La police de l'Assemblée appartient aux présidents ordinaires (consuls ou préteur urbain) (2), et aux tribuns (3).

Avant d'entrer dans le local, le magistrat-président immole une victime (4) et consulte les auspices (5), probablement *ex avibus* (6).

Toutefois cette consultation des auspices n'avait pas, comme celle qui précédait la tenue des *comitia*, un caractère officiel, public et obligatoire. Nulle part il n'est dit qu'un sénatus-consulte, fait *inauspicato*, fût nul. Il n'est jamais question d'une séance du Sénat qui ait été empêchée par *nuntiatio* (7)

(1) Voyez Cic., Cat., IV, 2 § 3, avec l'explication de Kramarczik dans le Philologus, T. IX, 746-748.

(2) Cic., de or., III, 1 § 4. Val. Max., VI, 2 § 2. Dio Cass., XXXVIII, 16 § 2, XL, 64. Plut,, Sull., 30. App., B. C., II, 128 : « Σιωπὴν, ὡς ὕπατος, ἐπικηρύξας » 132. Dionys., VI, 66. Cf. Liv., III, 41 § 3-4, XL, 36.

(3) Cf. Liv., XXVII, 8, XXVIII, 45. Plut., Mar., 4.

(4) Varr., cité par Gell., N. A., XIV, 7 § 9. Serv., ad Aen., XI, 235. Les anciens mentionnent spécialement les sacrifices faits par César, avant de se rendre à la séance où eut lieu son meurtre. Suet., Caes., 81. Cf. Nic. Damasc., vit. Caes., 24 (D. 118). App., B. C., II, 116. Dion. Cass., XLIV, 17. Plut., Brut., 15. Flor., IV, 2 § 94.

(5) Varr., cité par Gell., l. l. Serv., ad Aen., I, 446.

(6) Quel était le genre des *auspicia* consultés avant les séances du Sénat ? Il est très-rarement question de ces *auspicia*. Il en est parlé à propos d'une séance, présidée par le préteur Cornutus en 43 (Cic., ad fam., X, 12). — Dans le récit des événements qui précédèrent la séance où César fut tué, Suétone, Plutarque et Florus ne parlent que du sacrifice, tandis que Nicolas de Damas mentionne également l'*auspicatio*. Appien et Dion Cassius. bien qu'ils confondent dans leurs récits le sacrifice et l'*auspicatio*, ont cependant trouvé dans leurs sources la mention de cette *auspicatio*. De là Appien (l. l.) dit : « Ἔθος δ' ἐστὶ τοῖς ἄρχουσιν ἐς τὴν βουλὴν εἰσιοῦσιν οἰωνίζεσθαι προσιοῦσιν, » et Dio Cass. (l. l.) : « οἱ ὄρνιθες δι' ὧν ἐμαντεύετο οὐκ ἐπέτρεπον αὐτῷ ἐκ τῆς οἰκίας ἐξελθεῖν. » Si l'on compare ces passages, spécialement celui d'Appien, avec ce que Pline (Panég., 76) affirme encore de son temps : « *Una erat in limine (curiae) mora. consultare aves revererique numinum monitus,* » on conclura, quoiqu'en dise Mommsen (Staatsr., I, 93, n° 2, 2e éd.), que le président consultait les *auspicia ex avibus*, devant le local et immédiatement avant d'y entrer.

(7) Voyez mon Droit public rom., p. 159.— Dans les passages où Cicéron (de leg., II, 12 § 31) et Tite-Live (I, 36) exposent l'influence politique des

ou *obnuntiatio*. La *spectio de coelo* qui au dernier siècle de la République occupe une place si importante dans l'histoire des comices (1), n'a exercé aucune action sur les réunions du Sénat. Tandis que la consultation des *auspicia publica* se faisait en l'endroit même où l'acte devait être posé, celle qui précédait les séances du Sénat, avait lieu hors du local (2).

Partant, les *auspicia* en question ne sont pas des *auspicia publica*, dont la consultation requiert le *jus auspiciorum* (3), mais ce sont des *auspicia privata* (4), et peuvent donc être pris même par les tribuns de la plèbe qui, croyons-nous, n'ont jamais acquis le *jus auspiciorum* (5).

Si un vice ou une négligence dans cette consultation préalable pouvait parfois motiver la remise de la séance à un autre jour (6), ni la loi, ni même le *mos majorum* n'obligeaient le président à cette remise (7).

La séance est ouverte par le magistrat qui a pris l'initiative de la convocation, c'est-à-dire, en règle générale, par un des deux consuls ou, en leur absence, par le préteur urbain.

Il préside la séance et dirige la délibération jusqu'à ce qu'il ait épuisé son ordre du jour.

Il commence d'ordinaire par faire au Sénat les communications qu'il croit être d'intérêt public (8); et il donne lecture des dépêches adressées au Sénat par les généraux d'armées, gouverneurs de province, etc. (9). Il accorde, s'il y a lieu, la parole aux pro-magistrats, revenus de province (10), aux sénateurs qui désirent communiquer des renseignements impor-

augures, il n'est nulle question d'une action quelconque sur les réunions du Sénat.

(1) Voyez mon Droit public rom., l. l.

(2) Cela résulte de tous les passages où il est question de ces *auspicia*.

(3) Voyez mon Droit public rom., p. 223.

(4) Mommsen, Staatsr., I, 85, n° 4 (2° éd.).

(5) Voyez mon Droit public rom., p. 173, n° 1.

(6) Cic., ad fam., X, 12 § 3.

(7) C'est le motif pour lequel il en est si rarement question dans l'histoire.

(8) Cf. Plut., Cic., 19.

(9) Cic., ad fam., X, 12 § 3, 16 § 1, Plut., X, 1 § 1. Ps. Cic., ad Brut., II, 7.

(10) Liv., XXVI, 21, XXVIII, 38, XXXVIII, 44, etc.

tants (1), aux citoyens ou aux députés étrangers qui ont sollicité et obtenu une audience (2).

Après ces communications, les sénateurs sont autorisés à adresser des questions aux auteurs des communications, spécialement quand il s'agit de la demande du triomphe (3), ou de l'audience d'une députation étrangère (4).

Le président décide, par rapport à chaque question, s'il la soumettra à la délibération et au vote du Sénat *(referre ad senatum)* (5). Le Sénat n'a pas le droit d'exiger la *relatio* sur la question qui a été communiquée (6). Assez fréquemment, il est vrai, le Sénat décrète que telle question déterminée lui sera soumise, et il fixe même le jour ou l'époque approximative de la discussion (7). Mais de tels sénatus-consultes ne sont pas des ordres adressés aux magistrats-présidents, mais de simples vœux (8), acceptés d'avance par le magistrat-président, sans que lui ni les autres magistats investis du *jus relationis* soient obligés d'y donner suite.

La *relatio* soumise au Sénat peut être conçue en termes fort généraux et se rapporter à la situation politique générale de la République *(aut infinite de republica)* (9), ou bien elle comprend une ou plusieurs questions spéciales et déterminées *(aut de singulis rebus finite)* (10). En effet, si le prési-

(1) Cf. Sall., Cat., 30 : « *L. Saenius senator in senatu literas recitavit,* » etc. Ps. Cic., ad Brut.. II, 2. Plut., Cic., 15.

(2) Liv., V, 7 § 5, XXII, 59, XXV, 19, XXIX, 15, XL, 35, XLII, 35, etc.

(3) Cf. Liv., XXXV, 8, XXXVIII, 44-50.

(4) Liv., XXX, 22, cf. XXIX, 19 XXXVII, 1, 49, etc.

(5) Cic., in Pis., 13 § 29, ad Q. fr., II, 1 § 1. Cf. ad fam., X, 16 § 1.

(6) Caes., B. C., I, 1.

(7) Cic., ad fam., I, 9 § 8, VIII, 8 § 5, Phil., VIII, 11 § 3 (43), XI, 12 § 31. Ps. Cic., de dom., 6 § 11. Cf. 7 § 14, 14 § 31.

(8) Cf. Cic., Phil., VIII, 11 § 33, XI, 12 § 41.

(9) Varr. cité par Gell., N. A., XIV, 7 § 9. Cf. Cic., Cat., III, 6 § 13. Liv., XXI, 6, XXII, 1, XXVI, 10, 26, 27, etc. Caes., B. C., I. 1. Suet., Caes., 28.

(10) Varr., cité par Gell., 1. 1. Cf. Quintil., Inst. or., VIII, pr. § 8. — Exemples de *relationes* sur une seule question. Cic., de or., III, 1 § 3 : « *Retulit ad senatum de illo ipso quod consul in eum ordinem tam graviter in contione esset invectus.* » Phil., VII, 1 § 1 : « *De Lupercis tribunus plebis refert.* » Sall., Cat., 50 : « *Refert quid de iis fieri placeat qui in custodiam traditi erant.* » Liv., IX, 8 : « *De pace Caudina retulerunt.* »

dent désire soumettre à la délibération du Sénat plusieurs sujets différents, il est libre d'en réunir plusieurs ou tous dans une seule *relatio (conjunctim)* (1), ou bien d'en faire l'objet d'autant de *relationes* distinctes et successives (2).

Que si le président saisit le Sénat de plusieurs *relationes*, celles qui se rapportent à la religion, ont la priorité sur toute autre *(de rebus divinis prius quam humanis)* (3).

Toute *relatio* commence par la formule traditionnelle : « *Quod bonum felixque sit populo Romano Quiritium, referimus* (4) *ad vos, patres conscripti* (5). » — Elle énonce ensuite l'objet de la *relatio*, et se termine par les mots : « *De ea re quid fieri placet* (6) ? »

La *relatio* ne fait qu'énoncer l'objet ; elle ne contient aucune conclusion qui puisse être soumise directement au vote. Le *relator* peut se borner à ce simple énoncé, sans exposer son opinion personnelle sur l'objet de la *relatio*. Mais il peut aussi faire un discours *(verba facere, agere)* (7), soit avant (8), soit après l'énoncé de la *relatio*, pour exposer la question, faire connaître son opinion, la motiver et la recommander au Sénat (9). Parfois même, mais c'est un cas exceptionnel, il apporte au Sénat un projet de sénatus-consulte rédigé d'avance (10).

Le *relator*, saisissant le Sénat d'un rapport, peut suivre

(1) Cf. Cic., ad Q. fr., II, 3 § 1, Phil., VII, 1 § 1, XIII, 21 § 50. — Il ne faut pas confondre les *relationes* complexes avec les *sententiae* complexes, dont nous parlerons plus loin.

(2) Le Sénat exprimait parfois le vœu que des questions différentes ne fussent pas réunies. Liv., VIII, 14. Cic., ad fam., VIII, 8 § 5. Cicéron voulait en faire un article de loi dans sa Constitution, de leg., III, 4 § 11.

(3) Varr., cité par Gell., N. A., XIV, 7 § 9. Cf. Liv., VI, 1 § 9, IX, 8, XXII, 9-11, XXIV, 11, XXXI, 5, XXXVII, 1. Ps. Cic., ad Quir. p. red., 5 § 11.

(4) Suet., Cal., 15, cf. Liv., XLII, 30.

(5) Cf. Liv., XXXIX, 39, XLIV, 21. — Becker, II, 2, 422, nº 1067.

(6) Cf. Cic., Cat., III, 6 § 13. Sall., Cat., 50. Liv., II, 31 § 8, etc.

(7) Cic., ad fam., V, 2 § 3, § 4, § 8, VIII, 8 § 5-6. — On dit aussi, mais exceptionnellement, du *relator* : *mentionem facere*. Cic., Verr., II, 2, 39 § 95.

(6) Cic., de or., III, 1 § 2. Cf. Liv. XXVIII, 9.

(9) Cic., ad Att., XII, 21 § 1, cf. Phil., IX, 1 § 3, X, 1 § 1, 8 § 17. Liv., VIII, 13, XXXIX, 39 etc.

(10) Cic., Phil., I, 1 § 3.

deux voies de procédure pour connaître l'avis de la majorité et transformer cet avis en sénatus-consulte. « *Senatusconsultum fieri duobus modis : aut per discessionem, si consentiretur, aut si res dubia esset, per singulorum sententias exquisitas* (1). »

I. *Senatusconsultum factum per discessionem.* Le président, avant ou après la *relatio*, propose lui-même une solution, et, sans ouvrir le débat, sans demander l'avis des sénateurs, il les invite à voter pour ou contre la solution qu'il a proposée, d'après le mode que nous décrirons plus loin.

Cette procédure expéditive était l'exception. Elle était usitée, soit lorsque l'objet de la *relatio* était d'une importance secondaire et ne méritait pas l'honneur d'une discussion, soit lorsque la solution proposée était assurée d'avance de l'adhésion presque unanime du Sénat (2), soit enfin que le président eût un motif spécial de préférer cette procédure (3). Car, en règle générale, c'est le président-*relator*, et lui seul, qui est le juge de la procédure à suivre. Le Sénat est son Conseil qu'il peut saisir ou ne pas saisir d'une question, qu'il peut inviter ou ne pas inviter à voter. *A fortiori* a-t-il le choix de la procédure.

Autre chose est quand le Sénat siége comme simple Conseil du magistrat; autre chose, quand il décide extraordinairement comme délégué du peuple. En ce dernier cas, la loi en vertu de laquelle le Sénat décide, peut imposer certaines conditions, et permettre à tout sénateur d'exiger la délibération avant le vote, en disant au président « *consule* » (4). Mais prétendre qu'en toute occasion chaque sénateur avait ce droit, et que le président était

(1) Varr., cité par Gell., N. A., XIV, 7 § 9. Cf. § 12.

(2) Gell., l. l. — Exemple : Cic., Phil , I, 1 § 3. Cf. Liv., XLII, 3.

(3) Dio Cass., XLI, 2. Cf. Plut., Pomp., 58. Cic., Phil., III, 9 § 24.

(4) Les deux seuls exemples où il est question de ce droit des sénateurs, se rapportent précisément à cette catégorie de sénatus-consultes. C'est d'abord ce passage de Cicéron (ad Att., V, 4 § 2) : *Curandus autem hactenus ne quid ad senatum « consule » aut « numera, »* passage qui se rapporte au s. c. sur les provinces consulaires, en second lieu, un passage d'Appien, Pun., 65 : « Ἡ δὲ βουλὴ κατὰ ἄνδρα παρ' ἑκάστου ψῆφον (*per singulorum sententias exquisitas,* cf. Dion. Cass. cité à la note préc.) ᾔτει, » où il est question d'un s. c., fait en vertu d'une délégation de la plèbe. Cf. Liv., XXX, 43.

obligé d'obéir à l'injonction du sénateur, comme ou pourrait le déduire d'un passage de Festus, d'ailleurs fort obscur (1), ce serait méconnaître le caractère propre du Sénat romain. Cela est contredit d'ailleurs par des exemples historiques (2), et en opposition avec la pratique de l'Empire où il était formellement reconnu à l'Empereur « *utique ei... senatusconsulta per relationem discessionemque facere liceat* (3). »

Cependant, comme nous l'observions plus haut, cette première procédure n'était pas la procédure ordinaire.

II. *Senatusconsultum factum per singulorum sententias exquisitas* (4) ou *per relationem* (5). Ici le vote est précédé de la délibération.

Remarquons d'abord que les termes employés pour désigner les deux procédures, *s. c. per discessionem*, *s. c. per relationem*, ont un sens purement conventionnel. En effet dans l'une procédure, comme dans l'autre, il y a *relatio* du magistrat, et vote par *discessio* des sénateurs (6); mais dans la seconde procédure la demande d'avis intervient entre le rapport et le vote.

L'ordre suivi dans la délibération du Sénat romain est essentiellement différent de celui qui est usité dans nos Assemblées délibérantes modernes.

Le sénateur ne demande pas la parole (7). Il n'y a pas de

(1) P. 170 : « *Numera senatum, ait quivis senator consuli,* » etc. Il est évident que les mots *numera senatum* ne se rapportent qu'à la dernière partie du passage ; et d'ailleurs ni la consultation préalable ni la division des avis n'empêchent le vote ultérieur, c'est-à-dire le sénatus-consulte.

(2) Ainsi en 44 le consul Antoine « *senatus consultum de supplicatione per discessionem fecit, quum id factum esset antea nunquam* » (Cic., Phil., III, 9 § 24). En 49, les consuls font un s. c. *per discessionem* relativement au différend entre César et Pompée, parce que cette procédure était favorable à la cause de Pompée (Dio Cass , XLI, 2), et cependant aucun partisan de César, bien qu'il y en eût certainement au Sénat, ne réclama la discussion.

(3) *Lex de imperio Vespasiani*, ll. 3-4, Corp. Inscr., VI, p. 167, n° 930.

(4) Gell., N. A., XIV, 7 § 9.

(5) Ib., § 13.

(6) Tubéron et Capiton cités par Gell., N. A., XIV, 7 § 13.

(7) C'est contraire aux usages du Sénat quand Tite-Live (III, 39 § 2) et Denys (XI, 4-5), dans le récit de la troisième année du Décemvirat, en 449, font demander la parole par un sénateur « *post relationem, priusquam ordine sententiae rogarentur.* » Voyez aussi Denys, VII, 57.

liste d'orateurs inscrits pour parler pour ou contre, Le sénateur qui a eu son tour de parole, n'a pas le droit de parler une seconde fois pour répliquer à ses contradictenrs (1).

Pour que le sénateur puisse parler, il faut que le magistrat-*relator* lui demande son avis (2).

Dans la demande d'avis, le président suit un ordre déterminé *(ordine consulere senatum* (3), *sententias rogare* (4), *interrogare)* (5). Cet ordre est conforme à celui des différents rangs sénatoriaux, déterminés par la magistrature la plus élevée que chaque sénateur a gérée *(gradatim* (6), *quemque suo loco rogare* (7), ἐν τῷ προσήκοντι τόπῳ (8). Partant, les consulaires sont interrogés avant les prétoriens ; les prétoriens, avant les édiliciens ; ceux-ci, avant les tribuniciens ; venaient enfin les questoriens et les sénateurs qui n'avaient géré aucune magistrature (9).

Le tour des simples consulaires était précédé de celui des *censorii* et des *dictatorii* (10), et en première ligne la parole était donnée au *princeps senatus* (11).

(1) Cf. Cic., Phil., V, 2 § 5.
(2) Cf. Cic., de leg., III, 18 § 40 : « *Ut loco dicat, id est, rogatus.* »
(3) Liv., II, 26, 28, 29 etc.
(4) Liv., III, 39 § 2. Cic., Cat., I, 4 § 9.
(5) Liv., XXII, 60, XXVI, 33, XXX, 23.
(6) Varr., cité par Gell., N. A., XIV, 7 § 9.
(7) Liv., XXVIII, 45. Cic., ad Att., IV, 2 § 4. Cf. de leg., III, 4 § 11.
(8) Dionys., V, 66, XI, 21, XIX, 15, cf. X, 50 : « Κατὰ τὴν τάξιν »
(9) Voyez T. I du Sénat romain, p. 257-258. Cf. Varr., cité par Gell., N. A., XIV, 7 § 9 : « *Incipique a consulari gradu.* » Cic., Phil., I, 6 § 15 : « *Sententiam consulari loco dicere,* » ad Att., XII, 21 § 1 : « *praetorio loco.* » La gestion de l'édilité confère au sénateur inférieur « *antiquiorem in senatu sententiae dicendae locum* » (Cic., Verr., II, 5, 14 § 36). Dans une séance de 49, l'ordre des *sententiae* dites était celui-ci : Scipion (T. I, p. 478, n° 144) et M. Marcellus (T. I, p. 482, n° 151), consulaires, M. Calidius (T. I, p. 475, n° 131), prétorien, M. Coelius Rufus (T. I, p. 522, n° 328), ancien édile curule. Caes., B. C., I, 1-2. — Séance du 2 décembre 61 : « *quin erat dicturus — ad quem propter diei brevitatem perventum non est — heros ille noster Cato* (tribunicien, T. I, p. 483, n° 154) » Cic., ad Att., I, 17 § 9. — Dans une séance de l'an 60 : « *a P. Servilio filio* (probablement questorien, T. I, p. 142 et p. 482, n° 152) *qui in postremis sententiam dixit.* » Cic., ad Att., I, 19 § 9.
(10) Voyez T. I, p. 257.
(11) Varr., cité par Gell., N. A., XIV, 7 § 9. Cf. Gell., IV, 10 § 2.

Cependant cet ordre subissait certaines modifications quand des magistrats désignés assistaient à la séance. Non seulement, s'ils appartenaient à un rang inférieur, ils étaient assimilés au rang correspondant à la magistrature à laquelle ils étaient désignés; mais ils avaient même la priorité sur tous les sénateurs de ce rang (1). Les préteurs désignés étaient interrogés avant les prétoriens (2); les consuls désignés avant tous autres sénateurs, y compris le *princeps senatus* (3).

La raison de cette faveur, accordée aux magistrats désignés, et spécialement aux consuls désignés, se conçoit aisément. Comme Appien (B. C., II, 5) le dit, c'étaient eux qui dans leur magistrature pouvaient être appelés à veiller à l'exécution des décisions votées; partant, leur avis avait pour le Sénat une importance toute spéciale. D'ailleurs, les consuls désignés occupaient un rang intermédiaire entre les magistrats effectifs et les sénateurs *privati* sur lesquels ils avaient le pas (4).

(1) Cette coutume ne date pas, comme on le pense communément, du dernier siècle de la République ; elle est beaucoup plus ancienne. Cf. Cic., Phil., V, 13 § 35.

(2) Dans la séance célèbre de 63 où le Sénat condamna les conjurés Catilinaires, César, préteur désigné (T. I, p. 441, n° 27), dit son avis *praetorio loco* (Cic., ad Att., XII, 21 § 1). Il fut interrogé après les consulaires (Cic., l. l.) et avant les prétoriens. Car il a parlé avant Q. Cicéron, *praetorius* (Suet., Caes., 14, cf. T. I, p. 465, n° 101) et avant Ti. Néron qui était sans aucun doute prétorien aussi (T. I, p. 458, n° 76).

(3) Gell., N. A., IV, 10 § 2 : « *Ordo rogandi sententias varius fuit. Alias primus rogabatur qui princeps a censoribus in senatum lectus fuerat, alias qui designati consules erant.* » Par le terme *alias* Aulu-Gelle ne distingue pas ici deux époques historiques, mais l'éventualité de la présence ou de l'absence des consuls désignés. — Sall., Cat., 50 : « *D. Junius Silanus, primus sententiam rogatus, quod eo tempore consul designatus erat.* » Cf. Cic., Phil., V, 13 § 35, VI, 3 § 8, ad fam., VIII, 4 § 4, ad Q. fr., II, 1 § 2, ad Att., IV, 2 § 4. Ps. Cic., de har. resp., 7 § 13. App., B. C., II, 5.

(4) Dans une séance de décembre 57, le tribun Racilius fait une *relatio* sur les procès à intenter aux sectaires de Clodius. « *Marcellinum quidem* (consul désigné), *primum rogavit... Approbata valde sententia C. Cato* (tr. pl.) *contra dixit et Caninius* (tr. pl.) (Mscr. Cassius)... *Philippus* (l'autre consul désigné) *assensit Lentulo. Postea Racilius de privatis me primum sententiam rogavit* » (Cic., ad Q. fr., II, 1 § 2-3). Il résulte de ce texte que les magistrats désignés ne sont plus, à proprement parler, des *privati*. Aussi prennent-ils

Dans chaque rang sénatorial, le *relator* observait, dans la demande d'avis, l'ordre de la liste officielle, rédigée par les derniers censeurs en respectant toutefois le droit acquis des sénateurs classés dans un rang inférieur auxquels, après la clôture de la liste, la gestion d'une magistrature supérieure avait accordé un rang supérieur (1), et celui des citoyens qui n'étaient pas encore inscrits sur la liste, mais qui avaient obtenu le *jus sententiae* par l'exercice d'une magistrature (2).

Néanmoins, au dernier siècle de la République, la coutume s'est introduite que le *relator*, dans la demande d'avis, ne suive pas toujours strictement l'ordre de classement des sénateurs de rang consulaire (3). A défaut de consuls désignés, le président interrogeait en premier (4), deuxième (5), troisième lieu, etc., *extra ordinem* (6), les sénateurs consulaires auxquels il voulait rendre un honneur spécial. Il était d'habitude, il est vrai, que les consuls observassent pendant toute l'année l'ordre qu'ils avaient suivi dans la séance du 1 janvier (7); mais, en ce point même, l'histoire mentionne des exceptions (8).

Le président demande l'avis, en s'adressant au sénateur *nominatim* (9), par exemple, « *Dic, M. Tulli* (10). »

parfois la parole sans être interrogés (ib., § 1). — Dans le passage cité il faut lire Caninius au lieu de Cassius ; Caninius était tribun de la plèbe (ib., 2 § 3), et avait le droit de prendre la parole, quand il le voulait, tandis que Cassius qui était sénateur consulaire (T. I, p. 433, n° 12), n'a pu être interrogé avant le second consul désigné, et était *privatus* comme Cicéron.

(1) La gestion de la magistrature accorde le rang ; les censeurs suivants ne font que le confirmer. Cf. Cic., Verr., II, 5, 14 § 36.

(2) Voyez T. I du Sénat, p. 225 suiv.

(3) Toutes les dérogations mentionnées par les anciens concernent uniquement le rang consulaire.

(4) Varr., cité par Gell., N. A., XIV, 7 § 9. Cf. IV, 10 § 3-4.

(5) Cic., ad Att., I, 13.

(6) Gell. N. A., IV, 10 § 5. — En 61, le premier *locus* était accordé à C. Pison (consul de 67), le second à Cicéron (consul de 63), le troisième à Catulus (cos. de 78, censeur de 65, prince du Sénat), et le quatrième à Hortensius (cos. de 69). Cic., ad Att., I, 13. Cf., X, 8 § 3, in Pis., 5 § 11. Ps. Cic., p. red. in sen., 7 § 17.

(7) Suet., Caes., 21.

(8) Gell., N. A., IV, 10 § 5. Cf. Suet., Caes., 21.

(9) « Ἐξ ὀνόματος » Dionys., VI, 57. » Ὀνομαστὶ « Dio Cass., XXXVIII, 2.

(10) Cic., ad Att., VII, 1 § 4, 3 § 5, IX, 5 § 2. Cf. Liv., IX, 8 : « *Dic., Sp. Postumi.* »

Le sénateur, interpellé par le président, a le devoir de lui répondre (1). Mais il peut exprimer son avis de différentes manières.

D'abord, il a le droit de se lever et de faire un discours (2), soit improvisé, soit préparé d'avance et lu *(de scripto sententiam dicere)* (3). En règle générale le discours traite de l'objet de la *relatio* ; l'orateur expose et motive son opinion, réfute les opinions contraires et conclut en résumant l'avis dont il recommande l'adoption (4) *(censeo* (5) *mihi placet* (6), *decerno* (7), *decernendum censeo)* (8).

Cependant il est permis à l'orateur de sortir de la question *(egredi relationem)* (9). Cette liberté, laissée à l'orateur, compense jusqu à un certain point le défaut d'initiative des sénateurs. En effet l'orateur, interrogé par le président, peut, sans s'arrêter à l'ordre du jour, envisager la situation générale de la République *(de summa republica dicere)* (10), ou encore recommander à l'attention du Sénat certaines questions spéciales qu'il considère comme importantes et urgentes *(mentionem facere)* (11), et prier le président (12), ou si celui-ci s'y refuse (13), les autres magistrats compétents (14), d'en saisir officiellement le Sénat *(postulare, flagitare ut*

(1) Cf. Liv., XXVIII, 45.

(2) « *Oratio assidua et perpetua* » Cic., ad fam., X, 11 § 1. « *Oratio perpetua* » ad Att., I, 16 § 8.

(3) Cic., ad fam., X, 13 § 1, ad Att., IV, 3 § 3, p. Planc., 30 § 74 : « *Oratio quae propter rei magnitudinem dicta de scripto est* » p. Sest., 61 § 129, Phil., III, 8 § 20, X, 2 § 5.

(4) Voyez, par exemple, chez Salluste, Cat., 51, le discours de César avec la conclusion (fin du chap.), et au ch. 52, celui de Caton, se terminant par une conclusion, opposée à celle du préopinant.

(5) Cic., Phil., X, 11 § 25, XIV, 14 § 36, etc.

(6) Cf. Cic., Phil., XIV, 12 § 31. Liv., III, 40, IX, 8, etc.

(7) Cf. Cic., Phil., IX, 6 § 13, XIV, 11 § 29, etc.

(8) Cf. Cic., Phil., V, 17 § 45, 19 § 53, etc.

(9) Capiton cité par Gell., N. A., IV, 10 § 8. Cf. Tac., Ann., II, 38.

(10) Cic., ad fam., X, 28 § 2. Cf. ad Att., I, 16 § 9, ad Q. fr., II, 3 § 1.

(11) Cic., ad fam., IV, 4 § 3, VIII, 4 § 4, ad Att., I, 13 § 3.

(12) Liv., XXVI, 29.

(13) Cf. Cic., ad fam., XII, 25 § 1, XVI, 11 § 3, Cat , I, 8 § 20. Ps. Cic., de dom., 26 § 70, ad Quir. p. red., 5 § 11.

(14) Cf. Cic., ad fam., X, 16 § 1.

referatur) (1). Parfois les sénateurs, par des cris unanimes ou autrement, s'associent à la demande (2).

Bref, le sénateur, interpellé par le président, peut entretenir le Sénat de tout autre objet que celui qui est à l'ordre du jour (3). Il suffit que par la phrase finale il indique en un mot son avis sur la question qui est en discussion. Aussi, bien que les sénateurs aient fait largement usage de la liberté que la coutume leur permettait, il n'est fait nulle part mention d'un rappel à la question, prononcé par le président.

De plus, le sénateur qui a obtenu la parole, peut la garder aussi longtemps qu'il veut (4). Or, comme d'après le *mos majorum* le vote doit se faire avant le coucher du soleil, le sénateur peut, si ses forces physiques le lui permettent, prolonger son discours jusqu'au soir, et empêcher tout vote pendant ce jour *(diem dicendo consumere, eximere, tollere)* (5).

On a usé assez fréquemment de ce moyen extrême d'empêcher le vote (6), et bien qu'en droit strict le magistrat-président pût enlever la parole à l'orateur, cependant l'histoire ne cite qu'un seul exemple où le président essaya d'user de son droit; mais le Sénat protesta vivement et à l'unanimité

(1) Liv., XXVI, 29, XXXI, 3, XLII, 3. Cic., ad fam., X, 16 § 1, XII, 25 § 2, ad Att., I, 16 § 12, III, 15 § 6. Ps. Cic., de dom., 26 § 70. Sall., Cat., 48.

(2) Cf. Liv., XXX, 21, XXXI, 3, XLII, 3. Cic., ad fam., IV, 4 § 3, X, 16 § 1, XVI, 11 § 3, p. Sest., 11 § 25-26, 32 § 69. Ps. Cic., p. red. in sen., 2 § 3. de dom., 26 § 70. Sall., Cat., 48.

(3) On connait l'habitude de Caton l'Ancien qui, à dater d'une certaine époque, terminait tous ses discours par les mots : « *Ceterum censeo Carthaginem delendam.* » Cat., or., 37. Cic., Cat. maj., 6 § 18. Plut., Cat. maj., 26-27. Diod. Sic., XXXIV, 33. App., Pun., 69. Plin., H. N., XV, 18 (20) § 74.

(4) Capiton cité par Gell., N. A., IV, 10 § 8 : « *Quoad vellet.* »

(5) Gell., N. A., IV, 10 § 8. Cic., ad fam., I, 2 § 2, ad Q. fr., II, 1 § 3, ad Att., IV, 2 § 4, 3 § 3. Verr., II, 2, 39 § 96. de leg., III, 18 § 40. App., B. C., II, 8. Cf. Plut., Cat. min., 31, Caes., 13.

(6) Cic., ad fam., I, 2 § 2, 4 § 1-2. X, 22 § 2, ad Q., II, 1 § 3, 2 § 3, ad Att., IV, 3 § 3. Verr., II, 2, 39 § 96. Scol. Bob., p. 259. Caes., B. C., I, 32. App., B. C., II, 8. Plut., Cat. min., 31. Parfois, le Sénat marquait son impatience d'une manière bruyante, et obligeait ainsi l'orateur de conclure : cf. Cic., ad Att., IV, 2 § 4.

contre cette atteinte portée à la liberté de parole des sénateurs (2).

Le sénateur, dont l'avis est démandé par le président, n'est évidemment pas obligé d'exprimer un avis nouveau. Il peut se rallier à l'avis d'un préopinant. En ce cas, après avoir parlé sur la question à l'ordre du jour ou sur tout autre sujet, il finit en déclarant qu'il adhère à l'avis de tel préopinant qu'il nomme (2). Mais il peut aussi faire cette déclaration *(verbo adsentiri)* (3), sans prononcer de discours et en restant assis (4), par exemple « *Cn. Pompeio adsentior* (5), » ou encore, sans dire mot, il peut se lever et aller se placer auprès de celui dont il partage l'avis *(pedibus ire in sententiam alienam)* (6).

Le *relator*, dans la demande d'avis, n'interpelle pas les magistrats effectifs qui assistent à la séance, qu'ils soient membres du Sénat ou qu'ils le ne soient pas (7).

Tous les magistrats effectifs, jusqu'y compris les questeurs, ont le droit d'assister aux séances du Sénat, et d'y prendre la parole quand bon leur semble, sauf opposition d'une *major potestas* ou d'un tribun de la plèbe (8), soit pour faire au Sénat des communications et pour lui fournir des renseignements, soit pour parler sur la question qui est à l'ordre du jour (9).

(1) C'est le cas de Caton d'Utique pendant le premier consulat de César. (Gell., N. A., IV, 10 § 8). Cf. Dion. Cass., XXXVIII, 2-3. Suet., Caes., 20. Val. Max., II, 10 § 7. Plutarque (Caes., 14, Cat. min., 33) suppose erronément que le fait a eu lieu dans une *contio* au *forum*.

(2) Voyez par exemple la VII[e] Philippique de Cicéron, 1 § 1, et 8 § 27.

(3) Sall.. Cat., 52. Cf. Liv., III, 40 § 6, XXVII, 34. Cic., ad fam., I, 1 § 3, VIII, 11 § 2, ad Q. fr., II, 1 § 2, 15 § 5, ad Att., VII, 1 § 7, Phil., I, 6 § 14.

(4) Cic., ad fam., V, 2 § 9.

(5) Cic., ad Att., VII, 3 § 5.

(6) Gell., N. A., III, 18. Fest., p. 210 (voyez sur ces passages T. I, p. 138, 139).

(7) Fr. Hoffmann, Der römische Senat zur Zeit der Republiek, Berlin, 1847, p. 78-106.

(8) Hofmann, l. l., p. 105-166.

(9) Pour les consuls, il n'est pas nécessaire de donner des exemples de l'exercice de ce droit : ils se trouvent chez Cicéron à chaque page. — Discours de préteurs : Liv., XL, 35, XLIII, 14 (répliques de deux préteurs en

Mais aucun magistrat effectif, même s'il est sénateur, n'est interrogé *ordine*, c'est-à-dire à la place que son rang sénatorial lui assigne. Et cela se comprend. Le Sénat est le Conseil des magistrats qui possèdent le *jus habendi senatum*. Ceux-ci consultent le Sénat ; ils ne se consultent pas eux-mêmes (1). Ils ne consultent pas davantage les autres magistrats qui n'ont pas le *jus referendi*. Car ces magistrats ne sont pas les conseillers du président, mais des agents exécutifs qui, le cas échéant, sont chargés d'exécuter les décisions du Sénat sur l'invitation ou sur l'ordre du président.

Quand le président-*relator* clôture-t-il la délibération ? Le président a le droit de demander l'avis de tous les sénateurs *(perrogare sententias)* (2). Il n'y avait pas au Sénat, nous l'avons démontré ailleurs (3), de personnages muets, auxquels il fût interdit de parler. En règle générale, les sénateurs pédaires ne faisaient pas de discours, parce que leur tour de parler ne venait qu'après celui de tous les sénateurs curules,

réponse aux discours des consuls), Caes., B. C., I, 3. — Discours de trois tribuns de la plèbe (C. Cato, Caninius, voyez plus haut, et Antistius Vetus), pendant la *rogatio sententiarum* faite par un de leurs collègues. Cic., ad Q. fr., II, 1 § 2-3. — Discours d'un censeur (Caes., B. C., I, 3). — Ediles curules. Clodius, éd. cur., défend au Sénat les actes de son tribunat. Plut., Cat. min., 40. — Questeurs. Discours du questeur Caton l'Ancien (Plut., Cat. maj. 3). En 199 les questeurs annoncent au Sénat qu'il y a de l'alliage dans l'argent versé par les Carthaginois (Liv., XXXII, 2). Cf. Diod. Sic., XXIX, 26 : « Πάλιν δὲ ἐν τῷ συνεδρίῳ χρείας ἐμπεσούσης χρημάτων καὶ τοῦ ταμίου οὐ φάσκοντος ἀνοίξειν... » Auct. ad Her., I, 12 § 21 : « *Q. Caepio... quaestor urbanus, docuit senatum aerarium pati non posse largitionem tantam.* » Sous Sulla le questeur P. Lentulus parle au Sénat sur des questions financières (Plut., Cic., 17). Le questeur Caton d'Utique assiste à toutes les séances où des questions financières sont à l'ordre du jour (Plut., Cat. min., 18). Réplique du questeur Clodius à des paroles de Cicéron (Cic., ad Att., I, 16 § 10, cf. 14 § 5). — Le droit de parler *extra ordinem* n'appartient pas, comme le veut Mommsen, Staatsr., I, 203, nº 2, aux pro-magistrats. Tous les exemples qu'il cite, se rapportent à la demande de triomphe par des proconsuls ou des propréteurs. Or, en ce cas, le pro-magistrat parle au Sénat en vertu de l'autorisation du magistrat qui lui accorde l'audience.

(1) Cf. Liv., VIII, 20. Sur les passages qu'on pourrait invoquer en sens contraire, voyez Hofmann, p. 99-102.

(2) Voyez T. I, p. 141.

(3) T. I, p. 140 suiv.

alors que la question était ordinairement épuisée. Il ne leur restait qu'à se rallier à un des avis précédemment exprimés. Mais le président était-il obligé de continuer la demande d'avis jusqu'au dernier sénateur ? Evidemment non. De même qu'il avait le droit d'ordonner le vote sans délibération préalable, de même et à *fortiori* il lui était permis de clôturer la délibération quand il le voulait. D'ordinaire, il la clôturait sans doute quand la question lui semblait suffisamment débattue, ou lorsqu'un des avis exprimés ralliait évidemment la grande majorité des suffrages (1).

Cependant, quand l'affaire était d'une importance majeure, le président consacrait souvent à la délibération plusieurs séances, avant de faire procéder au vote (2).

La délibération au Sénat romain, on le voit, ne ressemble nullement aux débats de nos Parlements modernes. Elle ne consistait pas dans une suite de discours opposés, d'attaques, de réponses et de répliques, mais dans une série d'avis motivés, qui se succédaient conformément au rang des sénateurs qui les exprimaient. Cependant il faut se garder d'en conclure que les séances du Sénat fussent toujours calmes, toujours monotones, et que le feu de la discussion vive, de la réplique violente, les interruptions et les émotions en étaient absolument bannies.

Les magistrats effectifs, comme nous l'avons dit plus haut, et spécialement le président-*relator* (3), ont le droit d'intervenir dans le débat quand bon leur semble. Ils peuvent adresser des questions soit à d'autres magistrats soit à des sénateurs (4), de même que le sénateur qui a la parole, peut faire des questions, demander des renseignements aux magistrats-*relatores* ou autres (5). Ces discours ou simples

(1) Cf. Sall , Catil., 53. Cf. Vell. Pat., II, 35 § 3 : « *Paene inter ultimus interrogatus.* »

(2) Cf. Cic., ad fam., I, 1, 2, 4. ad Att., I, 17 § 9. Dio Cass., XXXVI, 23, etc.

(3) C'est ainsi que Cicéron a prononcé la quatrième Catilinaire, au milieu de la *rogatio sententiarum*, après le discours de César, préteur désigné (Sall., Cat., 51), et avant celui de Caton, tribun désigné (ib., 52, cf. Cic., Cat., IV, 4 § 7, Plut., Cic., 21).

(4) Cf. Cic., Cat., II, 6 § 13, de leg. agr., II, 29 § 79.

(5) Liv., XXVIII, 45. Ascon., p. 37-38. Cic., ad Att., I, 16 § 10.

questions provoquent des réponses (1), et ils interrompent souvent la suite des discours continus par un échange de paroles plus vif *(altercatio)* (2).

En outre, la liberté de parole au Sénat romain était excessivement large. Les discours qui y étaient prononcés étaient souvent extrêmement passionés, violents, remplis de personnalités et même des plus graves injures à l'adresse des adversaires présents au Sénat (3). La personne du président-*relator* (4) ou des autres magistrats (5) n'était pas même toujours à l'abri de ces violences de langage.

Les mœurs politiques romaines étaient habituées, paraît-il, à de telles licences. Car, à part le cas d'un ou de deux magistrats peu tolérants qui punirent d'une saisie de gages (6) ou de la prison (7) des orateurs qui les avaient pris trop vivement à partie, il n'est question nulle part ni d'un rappel à l'ordre, ni de poursuites judiciaires intentées de ce chef (8).

(1) Liv., XL, 36. Réponse du légat Minucius à une question du préteur Ti. Sempronius. Cf. Sall., Cat. 31. Cic., ad Q. fr., II. 3 § 3 : Réponse de Pompée au tribun C. Cato.

(2) *Altercatio* est opposée à *oratio perpetua*. Cic., ad Att., I, 16 § 8. Liv., IV, 6. — *Altercatio* entre consuls et tribuns : Liv., XXVIII, 45, XXXIII. 22 : « *Haec inter consules tribunosque altercationes biduum tenuerunt,* » XLI. 7. Cic., ad fam.. I. 2 § 2-3. — *Altercatio* entre tribuns : Plut., Cat. min., 26. — *Altercatio* entre Cicéron, sénateur, et le questeur Clodius. Cic., ad Att., I, 16 § 10. — D'autres exemples : Liv., XXXVIII, 50. Cic., ad Att., IV, 13 § 1, p. Mur., 25 § 51. Suet., Caes., 23 : « *Triduoque per inritas altercationes absumpto.* » Dio Cass., XLVI. 29. Plut., Sull., 31, Pomp., 17, Crass., 15.

(3) Parmi les discours de Cicéron. prononcés au Sénat, voyez l'*oratio in Pisonem* (cf. Ascon., p. 2), et les fragments du discours *in P. Clodium et C. Curionem.* Voyez aussi les discours de Cicéron et de Fufius Calenus, résumés par Dion Cass., XLV, 18 suiv., XLVI, 1 suiv., 18. Cf. Cic., ad Q. fr.,II, 3 § 3 : « *Eo die Cato* (tr. pl., 56) *vehementer est in Pompeium invectus.. Reepondit ei vehementer Pompeius.* »

(4) Cf. Liv., XLII, 29. Cic. ad fam., XII, 2 § 1.

(5) Liv., XXXI, 6 : « *Laceratusque probris in senatu tribunus plebis.* » XXXIX, 5 : « *Undique omnes alii deprecari tribunum, alii castigare.* »

(6) En 91 le consul Philippus à l'égard du sénateur Licinius Crassus. Cic., de or., III, 1 § 4. Cf. Val. Max., VI, 2 § 2.

(7) Le tribun Marius. Plut., Mar.. 4.

(8) Denys a fait ressortir cette inviolabilité de l'orateur au Sénat dans l'histoire légendaire de Coriolan : « Ὡς οὐκ ἔστι δίκαιον λόγων εὐθύνας ὑπέχειν τοὺς ἀποφαινομένους ἐνθάδε τὰς γνώμας. » VII, 45, cf. 58, 61.

Cependant il se comprend que le sénateur qui était maltraité par l'orateur, ou ses amis ne laissaient point passer de telles paroles sans protester, et qu'ils interrompaient l'orateur par des murmures ou des cris (1), de manière parfois à l'empêcher de continuer (2) ; de même que des murmures ou des cris d'interruption accueillaient les idées de l'orateur qui déplaisaient à la majorité des sénateurs (3), ou que des approbations soulignaient les passages que le Sénat approuvait (4).

Mais c'est surtout à la fin de chaque discours que l'Assemblée avait l'habitude d'exprimer l'impression qu'elle avait ressentie. Un silence significatif, des murmures ou des acclamations accueillaient l'orateur qui venait de se rasseoir, selon que son discours et son avis avaient déplu à l'Assemblée (5) ou mérité son approbation (6). Souvent même, les sénateurs qui jouissaient d'une plus grande autorité, faisaient connaître en peu de mots leur opinion sur le discours qu'on venait d'entendre (7), ou ils demandaient l'autorisation de poser à l'orateur certaines questions et de le réfuter brièvement (8). D'autres qui avaient déja dit leur avis, déclaraient renoncer à cet avis et se rallier à celui du dernier orateur (9).

Il est en effet à remarquer que l'avis exprimé par le sénateur pendant la délibération, n'engageait pas son vote définitif. Il lui était permis, au moment du vote, de se rallier à

(1) Cic., ad Q. fr., III, 2 § 2, ad fam., X, 11 § 1.

(2) App., B. C., III, 54 : « Οἱ φίλοι (Κικέρωνος) θορυβοῦντες ἀπαύστως οὐδενὶ ἀντειπεῖν ἐπέτρεπον. »

(3) Liv., XLII, 28. Cic., de prov. cons., 8 § 18. Cf. in Pis., 13 § 29. Liv., II, 28, 29, etc. Des réclamations accueillaient parfois la *relatio* elle-même. Ps. Cic., de dom. 4 § 10.

(4) Cf. Cic., ad Q. fr., II, 1 § 3.

(5) Cic., ad Q. fr., II, 1 § 1 : « *Magno silentio,* » 3 § 3, 5 § 1 : « *clamore senatus prope concionali,* » ad fam., XI. 21 § 2 « *Iidem illi qui solent reclamarunt,* » Verr., II, 5, 16 § 41, p. Mur., 25 § 51, in Pis., 13 § 29, fragm. (Or., IV, 2, 464) : « *Sed ita locutus insulse est ut mirum senatus convicium exceperit.* » Sall., Cat., 31.

(6) Cic., ad fam., XII, 25 § 1. ad Q. fr., II, 1 § 2 : « *Maxima acclamatione senatus.* » Cf. ad fam., IV, 4 § 3 « *Ut... cunctus consurgeret et ad Caesarem supplex accederet.* » Liv., XXVIII, 43.

(7) Sall., Cat., 53.

(8) Scol. Bob. (Orell., 342).

(9) Sall., Cat., 50. Cf. Suet., Caes., 14. Plut., Caes., 8, Cat. min., 22.

tout autre avis, soit que les discours prononcés par les orateurs suivants eussent modifié ses convictions, soit pour tout autre motif (1).

Après la clôture de la délibération *(rogatio sententiarum)*, le président invite les sénateurs à passer au vote *(discessionem facere)* (2).

Il se peut que dans le cours de la discussion un seul avis *(sententia)* ait été proposé, ou qu'on ait exprimé plusieurs avis différents.

S'il n'y a qu'un seul avis et que le président s'y rallie (3), il invite les sénateurs à voter pour ou contre , et selon le vote de la majorité, cet avis est adopté ou rejeté. Si l'avis est rejeté, la question reste sans solution.

Si plusieurs avis différents ont été exprimés, le président-*relator* a le droit d'écarter ceux dont il ne veut absolument pas *(de numero sententiarum tollere)* (4). Il arrête ensuite l'ordre dans lequel les avis restants seront soumis au vote *(sententiam primam, secundam*, etc. *pronuntiare)* (5). C'était, il est aisé de le comprendre, un droit important qui permettait au président d'assigner à l'avis qu'il préférait, la place qui d'après les circonstances était la plus favorable à son adoption.

Si la majorité des membres présents vote en faveur de la

(1) Caes., B. C., I, 2. Cic., Phil., XI, 7 § 15. Sall.. Cat., 50. Dio Cass., XXXVII, 36 § 2. Plut., Cat. min., 23.

(2) La description que Denys (XI, 21) donne des formalités qui suivent la délibération, n'est pas conforme aux usages du Sénat romain.

(3) Le président a en effet le droit de ne pas soumettre au vote les avis qui lui déplaisent. Voyez la note suivante.

(4) Cic., Phil., XIV, 8 § 22 : « *Semel et saepius sententiam meam de numero sententiarum sustulerunt.* » Cf. Plut., Cic., 21 s. f. Polyb., XXXIII, 1. Caes., B. C., I, 2. Cic., ad Q. fr., II, 9 § 3, Phil., XIV, 7 § 21.

(5) Cic., ad fam., X, 12 § 3. Cf. VIII, 13 § 2.—I, 2 § 1-2 : Controverse entre les consuls et un tribun de la plèbe relativement à la suite du vote sur les trois *sententiae* proposées. Après qu'on a voté sur la première, le tribun qui avait fait une *relatio* dans le sens de la *sententia*, placée en troisième lieu par les consuls, prétend donner la priorité à sa *relatio*, c'est à dire, à la troisième *sententia* sur la seconde. «*Ejus orationi*, dit Cicéron, *vehementer ab omnibus reclamatum est ; erat enim et iniqua et nova.* » De là une *altercatio* qui remplit le reste de la séance.

sententia qui a été placée la première, les avis suivants viennent à tomber (1), en tant qu'ils sont contraires à la *sententia* adoptée. S'ils contiennent des décisions, complétant le premier avis, le président peut les soumettre au vote (2).

Si la première *sententia* est rejetée, le président passe au vote de la seconde ; si celle-ci est encore rejetée, il passe à la troisième et ainsi de suite.

Il se peut qu'aucune *sententia* ne réunisse la majorité, et par conséquent qu'on n'arrive à aucune décision.

La *sententia* peut se composer de plusieurs articles ou paragraphes, se rapportant à la même question ou à des questions différentes.

En ce cas le président peut faire voter successivement sur chaque article séparément, ou bien en une fois sur toute la *sententia* (3). Si cette dernière procédure est proposée, tout sénateur a le droit de demander au président la disjonction (4), en se servant de la formule *Divide* (5), bien que le président ne soit pas obligé d'accueillir cette demande (6).

Le vote sur chaque *sententia* ou partie de *sententia* se fait par *discessio* : *Discedere* (7), *pedibus ire in sententiam*(8).

Après avoir énoncé la *sententia* ou partie de *sententia* soumise au vote *(pronuntiare sententiam)* (9), le président invite les sénateurs à se ranger des deux côtés de la salle. Ceux qui adoptent l'avis, se placent du côté où siège l'auteur de

(1) Cf. Plin , Epist., VIII, 14 § 22.

(2) Voyez par exemple Cic., ad fam., 1, 2 § 1-2 : La première *sententia* est adoptée en partie, rejetée quant à l'autre partie. Mais l'adoption de la première partie n'ayant pas résolu toute la question, il y avait lieu de passer à la seconde *sententia*.

(3) Cela résulte de la rédaction des s. c. qui nous sont conservés.

(4) Cf. Cic., ad fam., I, 2 § 1, p. Mil., 6 § 14. Voyez au sujet de ce passage Ascon., p. 44-45, et Scol. Bob., p. 282.

(5) Ascon., p. 44. Cf. Fest., p. 170. Le Scol. Bob., p. 282, confond les *sententiae* complexes avec les *leges per saturam*.

(6) Ascon., p. 44.

(7) Sall., Cat., 55. Liv., XXX, 23. Cf. Cic., ad Att., XII, 21 § 1.

(8) Gell., N. A., III, 18 § 2. Liv., IX, 8, XXII, 56, XLII, 3. Sall., Cat., 50. Cic., Phil., XI, 7 § 15, ad fam., I, 2 § 3, cf. ad Att., I, 20 § 4.

(9) Cic., ad fam., I, 2 § 3, VIII, 13 § 2.

l'avis (1) ; de l'autre côté, tous les autres, soit qu'ils abstiennent soit qu'ils préfèrent un des autres avis exprimés : « *Qui hoc censetis, illuc transite ; qui alia omnia, in hanc partem* (2). »

Le vote est donc public. Le scrutin secret ne fut jamais introduit au Sénat du temps de la République (3).

Les magistrats effectifs ne prennent pas part à la *discessio* (4). Les magistrats qui ont le *jus referendi* demandent l'avis des sénateurs sur les questions qu'ils leur soumettent ; eux-mêmes n'expriment pas d'avis, partant ne votent pas. Les autres magistrats peuvent se trouver dans l'obligation de mettre à exécution les décisions prises par le Sénat. Il ne semblait sans doute pas convenable que ces magistrats expriment par un vote leur assentiment ou leur opposition à des mesures à l'exécution desquelles ils devaient concourir dans la suite.

Les sénateurs s'étant séparés en deux groupes, le président constate et proclame le résultat, soit qu'il y ait simple majorité pour l'adoption ou pour le rejet (*haec pars major videtur*) (5), soit que le vote se fasse à l'unanimité (*sine ulla varietate*) (6).

Quand le vote se rapporte à des *relationes* qui sont déférées au Sénat en vertu d'une loi ou d'un plébiscite, la loi ou le plébiscite peut subordonner le vote à certaines conditions

(1) Cf. Plin., Epist., VIII, 14 § 19.

(2) Fest., p. 261, v. *qui hoc censetis*. Cf. Plin., Epist., VIII, 14 § 19. Dio Cass., XLI, 2. Cic., ad fam., I, 2 § 1. VIII, 13 § 2, X, 12 § 3, ad Att., I, 14 § 5. Caes., B. G., VIII, 53.

(3) L'auteur (Sall.) de l'Epist. ad C. Caes. de rep. ord., II, § 11 (Gerl., I, p. 277) recommandait cette innovation : « *Duabus rebus confirmari posse senatum puto : si numero auctus per tabellam sententiam ferat.* »

(4) Ps. Cic., p. red. in sen., 10 § 26. Cf. Cic., ad Att., IV, 2 § 4, et Hofmann, ad h. l., dans le röm. Senat, p. 88-89. Dio Cass., XLI, 2, parlant des tribus de la plèbe, dit : « Ὅτι μηδὲ ἐν ἀνάγκῃ τινὶ μεταστῆναι (*discedere*) ἐποιήσαντο. » — A la suite d'une innovation, introduite sous la dictature de César, les magistrats furent invités en certains cas exceptionnels à participer au vote : « Καὶ ὅτι καὶ τοῖς ἄρχουσι ἡ ψῆφος ἅτε καὶ ὑπὲρ τηλικούτου βουλεύματος ἐπαχθήσοιτο. » Dio Cass., XLIV, 15, cf. ib., 8.

(5) Cf. Senec., de vit. beat., 2 § 1.

(6) Cic., Cat., III, 6 § 13, p. Sest., 34 § 74. Cf. Liv., XXXVI, 3, XLII, 3. Cic., ad fam., I, 4 § 1.

spéciales, telles que le serment (*senatus juratus*) (1), ou la présence d'un nombre déterminé de sénateurs (2).

Ces conditions peuvent également être imposées par le Sénat, d'accord avec le magistrat-*relator*, pour un vote futur sur certaines questions importantes (3).

Si le nombre de membres requis n'est pas présent, tout sénateur peut empêcher le vote, en disant au président : *Numera* (4).

Quand le magistrat qui a convoqué la séance, a épuisé son ordre du jour, il informe les sénateurs qu'il ne les retient pas davantage (*se senatum non tenere*) (5).

Alors les autres magistrats qui ont le *jus habendi senatum*, peuvent à leur tour et suivant l'ordre de priorité (6), soumettre des *relationes*, dont ils communiquaient parfois l'objet dès le début de la séance (7).

Le *relator* préside à la demande des avis et au vote (8). Il peut même saisir le Sénat d'une question que le *relator*-président a refusée (9), ou reprendre une question d'un *relator* précédent, et soumettre au vote une *sententia* que celui-ci a écartée ou qui est contraire à la décision, adoptée antérieurement par le Sénat (10).

Les *relationes* des magistrats compétents étant épuisées, la séance est levée : *mittere, dimittere senatum* (11).

D'après l'exposé qui précède, la délibération sur les ques-

(1) Cf. Liv., XXVI, 33 (210), XLII, 21 (127).

(2) Ascon., p. 58.

(3) *Senatus juratus*. Liv., XXX, 40. Plin., H. N., VII, 34 (34) § 120. Cf. Dionys., VII, 39 (491). Dans le procès de Coriolan les tribuns acceptent le s. c., à condition que le Sénat vote *juratus* : « τὸν νόμιμον ὅρκον ὀμόσας. »

(4) Fest., p. 170. Cic., ad Att., V, 4 § 2, ad fam., VIII, 11 § 2.

(5) Cf. Cic., ad Q. fr. II, 1 § 1.

(6) Gell., N. A., XIV, 7 § 4.

(7) Cf. Cic., Phil., VII, 1 § 1.

(8) Cic., ad fam., I, 2 § 2, Phil., VII, 1 § 1. Caes., B. G , VIII, 52.

(9) Cf. Cic. ad fam., X, 16 § 1.

(10) Cf. App., B. C., II, 30. Caes., B. G., VIII, 52.

(11) Gell., N. A., VI (VII), 21 § 2. Claud. Quad., cité par Macr., Sat., I, 4 § 18. Cf. Cic., ad fam., I, 2 § 3, p. Mil., 10 § 28, Lael., 3 § 12, Brut., 60 § 218. Asc., p. 36. Caes., B. C., I, 3. Liv., II, 24, XXXVIII, 50, etc. App., B. C., II, 30 : « Διαλύειν τὴν βουλήν. »

tions soumises au Sénat avait lieu dans la séance plénière de l'Assemblée. Le travail préparatoire en section était chose inconnue ; le renvoi à une commission spéciale, avec prière de faire un rapport qui pût servir de base au vote définitif, a eu parfois lieu, quand il s'agissait de questions internationales (1). Mais c'était une procédure exceptionnelle.

P. Willems.

(1) Voyez mon étude sur *La compétence du Sénat de la République romaine en matière d'affaires étrangères*, insérée dans les Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 2e série, t. XLIV, n° de novembre 1877.

DU ROLE DES MYTHES

DANS LA FORMATION DES RELIGIONS ANTIQUES.

C'est un fait bien singulier en soi et, pour cela même, resté longtemps sans explication que cette mythologie antique qui prêtait aux Etres divins les actes les plus bizarres, souvent même les plus coupables. Fantaisie, rêverie de poètes, c'était la seule explication que l'on eut d'abord à lui donner quand on ne recourait pas à la divinisation de rois ou de héros humains. Le mythe avait bien été entrevu à l'origine de certaines aventures olympiennes, mais on ne s'était pas encore bien rendu compte de la nature de ce facteur et beaucoup refusaient d'admettre sa puissance créatrice des dieux. L'Inde avait donné à la science la clé de la formation de ces langues, ce fut elle encore qui résolut le problème de la formation de la mythologie. Dans les chants sacrés de l'Inde antique les mythes se montraient à découvert et l'on y voyait clairement que les faits et gestes des habitants de l'Olympe n'en étaient, pour une bonne partie, qu'une reproduction avec variantes. La solution était trouvée. Citons en passant deux cas d'application, pour l'intelligence des lecteurs non spécialistes. La fable antique racontait qu'à l'occident de la terre était un jardin où les nymphes du couchant, les Hespérides, tenaient des pommes d'or sous la garde d'un dragon vigilant. Nul ne pouvait les atteindre ; mais Hercule pénétra dans l'enclos interdit, vainquit le monstre redoutable et s'empara des pommes merveilleuses.

Une autre fable, mentionnée par Homère (Il. III, 236, Od. XI, 298) rapportait que Castor et Pollux, fils de Jupiter, mouraient et renaissaient de jour en jour. Une variante de cette fable les faisait mourir et renaître alternativement et cela par suite du désir même de Pollux qui, né immortel, voulait faire participer, autant que possible, à sa condition, son frère Castor, fils d'un mortel et mortel comme son père.

Il était bien difficile d'assigner à ces fables une origine vraisemblable et les explications les plus diverses leur avaient été données. Par suite de l'application du principe nouvellement découvert, la question se trouvait résolue d'elle-même. Hercule était reconnu comme un héros solaire, il en résultait que les pommes d'or représentaient les rayons de l'astre du jour, disparus dans les profondeurs de l'occident et ramenés sur l'horizon terrestre par le génie du soleil. — Castor et Pollux, les fils du ciel, n'étaient autres que les deux crépuscules se succédant sans cesse, naissant et mourant alternativement sans coexister jamais.

Mais, comme toute autre découverte, la thèse nouvelle devait nécessairement rencontrer des contradicteurs et susciter de vives controverses. Les luttes scientifiques ne sont point à regretter quand elles conservent les caractères de la modération et de l'impartialité. Elles provoquent un examen approfondi des faits et des théories et préviennent les jugements précipités.

Ici, comme généralement ailleurs, les opinions les plus diverses se sont fait jour. Tandis que les uns, attachés au passé et trop circonspects, se tenaient sur le terrain ancien et déniaient toute valeur au système mythique, les autres, novateurs hardis et enthousiastes de toute découverte, ne voulaient plus voir partout que mythologie. Ces derniers en vinrent à formuler ce principe, base pour eux de toute histoire des religions : « Toute croyance, tout usage religieux vient d'un mythe » et l'appliquèrent tout aussi bien à la Genèse qu'aux théogonies du polythéisme. Ce fut alors une chasse aux mythes, dans laquelle chacun cherchait à déployer le plus d'habileté possible et à signaler sa sagacité en découvrant quelque nouveau mythe inconnu et inattendu. La voie avait été ouverte par un philologue d'une science profonde et d'un jugement sévère, dont le travail initiateur recueillit tous les suffrages (1). Mais ses continuateurs se lancèrent dans les aventures. On vit alors, à côté des explications les plus incontestables, surgir les thèses les plus bizarres et les explications les plus forcées. Toutes les religions passèrent

(1) A. Kuhn. Die Herabkunft des Feuers und des Göttertranks. Ein Beitrag zur vergleichenden Mythologie der Indogermanen. Berl. Weidmann.

par le moule pris comme type, aussi bien celles que la raison vulgaire condamne que celles auxquelles elle ne peut refuser son assentiment général ou partiel.

Nos lecteurs seront certainement de notre avis quand nous dirons que la vérité doit être entre ces deux extrémités, que ces systèmes absolus en gardent difficilement les bornes.

Pour une autre école qui se maintient à côté de celle-ci, c'est le fétichisme qui a été la première forme de toute religion. La première adoration des premiers hommes qui ont conçu l'idée du surnaturel aurait eu pour objet un caillou, un coquillage brillant ou un autre objet matériel isolé auquel leur faible raison attribuait une vertu magique.

La réfutation de cette théorie a été faite d'une manière supérieure par l'illustre Védiste d'Oxford (1), Max Müller.

Nos lecteurs nous sauront gré certainement de leur en présenter un court extrait.

« Partons donc d'un terrain commun et d'un terrain sûr. Prenons l'homme tel qu'il est, avec ses cinq sens, n'ayant encore de connaissance que celle qui lui est fournie par ses cinq sens. Il ramasse une pierre, un os, un coquillage : comment, demanderai-je à mes adversaires, comment, en ramassant cette pierre, ce coquillage, cet homme ramasse-t-il en même temps l'idée d'un pouvoir surnaturel, d'un esprit, d'un dieu et d'un culte à rendre à un être invisible ? »

« En quatre pas la chose s'est faite, nous dit-on, — les quatre pas de la théorie positive, — et l'origine du fétichisme devient tout ce qu'il y a de plus clair. En premier lieu, sentiment de surprise ; en second lieu, conception anthropomorphique de l'objet qui a causé la surprise ; en troisième lieu, admission d'un rapport de cause à effet entre cet objet et la pluie, la santé, la victoire, etc. ; enfin, érection de l'objet en puissance qui mérite le respect et le culte. Mais est-ce là expliquer les difficultés ? N'est-ce pas plutôt les cacher sous une pluie d'or de métaphores ? »

« Premier pas : notre sauvage est surpris à la vue d'une pierre ou d'un coquillage ; soit ! ce devraient être pourtant,

(1) Origine et développement de la religion étudiés à la lumière des religions de l'Inde. Leçons faites à Westminster Abbey, traduites par J. Darmesteter, Paris, Rheinwald.

semble-t-il. les derniers objets à exciter la surprise ; mais que peut-on bien entendre par cette « conception anthropomorphique de l'objet? » En bon français cela doit signifier qu'au lieu de voir dans cette pierre une pierre comme une autre, nous supposons que c'est une pierre tout à fait hors de l'ordinaire et qui est douée des sentiments d'un homme. Si aisément que la chose passe, quand on la déguise avec des termes techniques et des mots longs d'une aune : *personnification*, *anthropomorphisme*, *figurisme*, *anthropopatisme*, etc., il n'est rien qui dût faire plus clairement violence au sens commun et au témoignage des cinq sens que de dire qu'une pierre est une pierre et que ce n'est pas une pierre et que c'est un homme, mais ce n'est pourtant pas un homme. Je sais parfaitement que de pareilles contradictions ne sont pas rares dans l'esprit humain ; mais elles ne viennent qu'après bien des pas intermédiaires, elles ne jaillissent jamais du premier coup, elles ne sont pas là de fondation, à moins d'admettre des influences perturbatrices mille fois plus merveilleuses que la révélation primitive. C'est l'objet de la science des religions de retrouver les pas lents et timides par lesquels l'esprit humain s'est avancé de l'intelligible à ce qui semblait au premier abord en dehors de la compréhension humaine. Si nous prenons pour accordée la chose même qu'il faut expliquer, si nous admettons une fois qu'il était parfaitement naturel pour un sauvage primitif de regarder une pierre comme quelque chose d'humain ; si nous nous contentons de ces mots d'*anthropomorphisme*, *animisme*, etc., tout le reste sera aisé sans doute. La pierre humaine a droit au titre d'être surhumain, et de là à divin il n'y a pas loin ; et rien d'étonnant à ce que les sentiments marqués à un pareil objet fussent d'un ordre plus élevé que ceux qu'on marque à une pierre ou à un homme, qu'ils fussent aussi d'un ordre surnaturel ou quasireligieux. »

« Ma thèse est simplement la suivante : il me semble que ceux qui croient à un fétichisme primitif prennent pour accordée la chose même qu'il faut prouver. Ils prennent pour accordé que tout être humain possède miraculeusement l'idée même qui constitue l'attribut du fétiche, que vous l'appeliez force, esprit ou dieu. Ils prennent pour accordé que des objets quelconques, des pierres, des coquillages, une queue

de lion, une mèche de cheveux possèdent en eux-mêmes une vertu théogonique et productrice de Dieu; en revanche, ils méconnaissent absolument le fait que tous les peuples, aussitôt qu'ils se sont élevés au soupçon de quelque chose de suprasensible d'infini ou de divin, ont ensuite perçu sa présence dans des objets purement fortuits et insignifiants. Ils prennent pour accordé qu'il existe à présent ou qu'il a existé, à quelque époque, une religion faite tout entière de fétichisme, et, d'autre part, qu'il y a des religions qui sont absolument pures de tout fétichisme. Mais ma dernière objection est la plus sérieuse, c'est qu'ils se sont souvent appuyés sur des témoignages que nul savant, nul historien n'oserait accepter. Nous avons donc, je crois, le droit d'abandonner la théorie qui veut que le fétichisme ait été et ait dû être le commencement de toute religion, et c'est ailleurs que nous devons nous adresser, si nous voulons découvrir quelles furent les premières impressions sensibles qui remplirent l'esprit humain du soupçon du suprasensible, de l'infini et du divin. » (Voy. *Max Müller*, *de l'origine de la Religion*, pp. 115-20, trad. de M. Darmesteter).

C'est là parler magistralement. La théorie du fétichisme est donc complètement fausse ; elle procède de conceptions arbitraires non d'une argumentation scientifique, basée sur l'histoire et l'expérience, seules vraies sources en cette matière.

Il ne peut en être autrement d'un système mythique trop absolu ; il procéde plus d'idées préconçues, de l'enthousiasme que d'un jugement sérieux et froid.

Mais avant d'entrer en matière, nous devons, suivant le conseil et l'exemple de Max Müller , déterminer nettement l'objet du débat. C'est le manque de définition exacte qui engendre le plus souvent les erreurs, les confusions d'idées, les controverses inutiles et les discussions à côté des questions.

Nous devons donc définir avec précision ce qui doit être regardé comme un mythe ; et pour ce faire il nous faut distinguer le mythe d'autres notions avec lesquelles on le confond trop souvent, au grand détriment de la vérité scientifique et de la solidité des théories.

Nous devons ainsi distinguer le mythe, de la croyance, de la légende ou fable et du symbole.

Un mythe est, en dernière analyse, une métaphore prise pour une réalité, une figure développée tenue pour un fait, par suite de l'oubli de son origine. C'est la représentation d'un phénomène naturel comme l'acte de génies personnels symbolisant les forces que produisent ce phénomène.

Une croyance, alors même qu'elle a un objet tout semblable à celui d'un mythe, en diffère par ce trait essentiel que l'attribution de la vie et de l'acte ne provient point d'une fiction, mais de la conviction de l'existence réelle de l'être personnifié et des actes dont on le croit l'auteur.

Le mythe peut devenir, par oubli de son origine, l'objet d'une croyance véritable, mais il n'en conserve pas moins les caractères que lui avaient imprimés cette origine.

Une légende, une fable est un conte inventé pour expliquer une croyance, une superstition, l'attribution d'un caractère merveilleux à un fait naturel, ou pour rendre sensible une leçon de morale, etc. Un bruit entendu, une clarté aperçue sans qu'on ait pu s'en expliquer la cause, des cavités pratiquées par des agents inconnus et dont le but n'est point appréciable, un fait d'une nature extraordinaire, grossi par la rumeur publique sont autant de sources de légendes.

Un symbole est une représentation sensible d'une idée intellectuelle, d'une qualité d'un être et par voie indirecte, de cet être même.

Quelques exemples feront mieux comprendre ces distinctions.

Lorsque le poète-théologue de la Grèce représente le retour du soleil comme celui d'un guerrier vainqueur ramenant les rayons comme des fruits dorés, des vastes champs des Hespérides, c'est-à-dire de l'Occident, il fait un mythe ; il en est de même lorsqu'il figure la succession des crépuscules sous la forme de deux jeunes héros, fils de Jupiter, mourant et renaissant tour-à-tour. Au contraire le chantre Védique, tenant réellement le soleil pour un être animé, exprime une croyance quand il lui adresse ces paroles :

« Vénération au dieu ! apportez-lui des offrandes avec une profonde piété ! Chantez un hymne au dieu-soleil, au fils du ciel. Que cette prière me serve de protection... Aucun impie ne peut te résister quand tu t'avances, (ô soleil) avec tes coursiers bigarrés... Chasse loin de nous, ô soleil, toutes les

maladies, chasse la négligence dans le culte, la maladie, le mauvais rêve. (Règ Vêda X. 37. 1-4). »

Mais les mythes d'Hercule et des Dioscures (Castor et Pollux) sont devenus des croyances ou de simples fables du moment où perdant le souvenir de la création poétique, la Grèce vit en eux une aventure réelle de Héros existants, ou une pure fantaisie d'imagination. Les histoires de revenants, de feux follets, de Nutons habitant les rochers, etc., sont autant de légendes.

Le serpent courbé en cercle et se mordant la queue est le symbole de l'éternité; l'agneau égorgé est celui du Christ mis à mort. Ni l'un ni l'autre ne font objet ou partie d'un mythe.

Nous avons séparé le mythe devenu croyance de la croyance proprement dite. Cette distinction est essentielle; elle doit être faite avec soin par l'historien de la religion sous peine des erreurs les plus graves.

Nous ne nous occuperons naturellement dans ce travail que des mythes purs, conservés comme tels, et des croyances qui dérivent d'un mythe. Ce que nous avons à rechercher c'est l'étendue de ces deux catégories de conceptions, ce qui dans les fables antiques est resté à l'état de mythe, quelles croyances doivent leur origine à ces créations poétiques, à ces métaphores incomprises. Le premier point est assez clair par lui-même, il serait superflu de s'y arrêter, le second seul demande des éclaircissements, car seul il fournit matière aux controverses sérieuses, , seul il a de l'importance pratique,

Déterminer d'une manière certaine les doctrines et croyances qui ont eu leur source dans un mythe, c'est faire en grande partie l'histoire des religions antiques et en retracer l'origine. Pour résoudre cette question si grave on a généralement recours au seul raisonnement, à une théorie spéculative.

L'humanité, dit-on, a dû constamment progresser; elle a dû s'élever graduellement du plus bas au plus haut degré de développement intellectuel. Les conceptions religieuses doivent avoir été à l'origine, toutes matérielles; les notions supra-sensibles ont dû se former peu-à-peu, lentement.

Cette argumentation va certainement bien à l'encontre de

l'intention de ceux qui l'emploient, car les conséquences auxquelles elle mène directement sont précisément le contre-pied de leurs théories. Si cette loi du progrès est en tout et partout la loi de la nature, si ce progrès est un perfectionnement de l'être, opéré par suite de la transformation nécessaire des espèces et de la lutte pour l'existence ou par tout autre principe semblable, il en résulte que la création et le développement de la religion est un progrès réel, la source de l'amélioration des conditions d'existence pour l'homme et la société. Chose curieuse, ceux qui nient cette conclusion sont précisément ceux qui soutiennent les prémisses d'où elle découle nécessairement. D'autre part il est très surprenant de voir des savants qui n'accordent de force probante qu'aux faits et à l'expérience, rejeter ici le seul criterium admissible pour s'en tenir au raisonnement pur. Il est vrai que les monuments de l'antiquité ne nous fournissent point de renseignements exprès relatifs à cette question. Nous devons toutefois faire une exception pour un livre dont le témoignage historique est ici du plus grand poids. Ce livre c'est la Bible, qui en maint endroit, reproduit un souvenir traditionnel et répète que les religions naturalistes ont commencé par l'adoration du soleil, de la lune et de la milice du ciel.

Si l'on étudait les religions antiques sans esprit de système, dans les conceptions religieuses elles-mêmes,on aurait bientôt trouvé la confirmation complète de cette tradition. C'est là aussi le résultat auquel Max Müller aboutit sans toutefois y prendre garde ou le mentionner. Dans ses conférences citées déjà plusieurs fois,il établit avec la science et le talent qui caractérisent ses œuvres, que les premiers objets de la vénération, de la crainte et des supplications des Aryas ont été le ciel, la lumière, les grands astres et la milice du ciel (voyez *Origine et développement de la religion*, etc., pp. 169 et ss.).

Les partisans de l'origine mythique universelle s'accommoderont peut-être bien de cette conclusion et diront : soit! les attributs surnaturels ont été d'abord conférés aux corps célestes, mais c'est après que les êtres élémentaires furent devenus des héros de mythes; les mythes restent donc la source de toute idée religieuse.

Nous ne savons si les auteurs de cette théorie se rendent un compte exact de son import. Voici, en effet, ce qu'elle implique d'une nécessité logique invincible.

L'humanité est restée sans conception religieuse d'aucune espèce jusqu'à un degré très avancé de son progrès intellectuel. Déjà le génie poétique s'était formé et avait multiplié ses œuvres, créant les figures les plus variées et les plus hardies et l'homme n'avait pas le moindre soupçon d'une divinité quelconque, d'un être doué de pouvoir surhumain.

Dans cette poésie aussi riche que brillante, les éléments étaient représentés comme des êtres humains, comme des héros auxquels on attribuait, à titre d'actes personnels, des aventures figurant l'accomplissement et la succession des phénomènes atmosphériques. A la longue la nature de ces métaphores s'oublia complètement; les créations poétiques furent prises pour des réalités; on crut réellement qu'il y avait au sein des astres, du vent, ou des jets de lumière un être anthropomorphique dirigeant les mouvements des corps, des courants aériens, et l'on se mit à les adorer, les prenant pour des êtres personnels. Nous ne savons si les savants mythologues ont aperçu les conséquences inéluctables de leur système. Nous admettrions facilement la négative, car nous les croyons trop judicieux pour soutenir une semblable thèse. Quoiqu'il en soit de ceci, l'explication mythique est contraire non seulement à la vraisemblance, mais aux faits les mieux établis.

Un grand nombre de peuples, dits sauvages, ont des croyances religieuses assez élevées qui ne proviennent certainement pas de mythes. Empruntons encore quelques renseignements à Max Müller.

Les Ashantis, dit l'illustre linguiste (d'après Waitz), ont une idée claire de Dieu comme l'Etre élevé par excellence, comme le créateur, l'omniscient, celui qui donne la lumière du soleil et tous les biens, mais ils croient qu'il ne daigne pas gouverner le monde et qu'il a établi des esprits, créés pour régner sur les collines et les vallées, sur les forêts et les champs, les rivières et la mer.

Les Yebus invoquent Dieu sous le nom de Seigneur du ciel, comme dans cette prière qu'ils récitent la face tournée vers la terre : « *Dieu du ciel*, garde-nous de la maladie et de la mort; ô Dieu, accorde-nous le bonheur et la sagesse. »

Les Yorubas croient en un maître du ciel qu'ils appellent *Olorun*, puis à d'autres Dieux qui habitent une terre lointaine, sorte d'Olympe où le soleil et la lune se rendent à leur coucher et d'où ils reviennent à leur heure.

Voici comment un prêtre de la côte d'or rend raison du culte qu'il rend au ciel : « Ne voyons-nous pas l'herbe, le blé, les arbres, croître sous la pluie qu'il leur envoie ? Comment ne serait-il pas le créateur (1) » ? Certes, les mythes sont bien loin de là.

Et ces peuplades grossières qui adorent l'esprit caché dans un arbre, dans une pierre, où ont-elles puisé cette idée du surnaturel ? Quel est le mythe qui le leur a fourni ?

Il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'aller chercher si loin les exemples. Nous en avons un et plus proche et plus sûr dans la religion de l'ancienne Egypte où, de l'aveu de tous les savants, le monothéisme a précédé le culte solaire. Citons seulement ce témoignage irrécusable du savant conservateur du musée égyptien du Louvre, M. P. Pierret, que nous lisons dans son Essai sur la Mythologie égyptienne (pp. 6 et 7) ; « Ce qui distingue la religion égyptienne des autres religions de l'antiquité, c'est que, polythéiste en apparence, elle était en réalité encore monothéiste... Les Egyptiens ayant cru à *un Dieu unique*, *sans second*, *infini*, *éternel*, ainsi que les textes le prouvent, il faut bien admettre que leur polythéisme était purement symbolique. Les formes mêmes de leurs divinités nous montrent qu'il ne faut pas y voir des êtres réels : un dieu représenté avec une tête d'oiseau ou de quadrupède ne peut avoir qu'un caractère allégorique, de même que le lion à tête humaine appelé sphinx n'a jamais pu passer pour un animal réel. Tout cela n'est que du symbolisme. Les divers personnages du Panthéon représentent non les attributs, mais les rôles divers, les fonctions d'un Dieu unique et caché qui conserve, dans chacune de ces formes, son identité et la plénitude de ses attributs. Tout cela est de l'hiéroglyphisme. Et le culte du soleil lui-même n'a point tiré son origine d'un mythe. Il n'a point pour objet un héros, représentant métaphorique de l'astre du jour, mais l'Etre matériel même de cet astre dans ses

(1) Voy. Max Müller op. cit. pp. 102.

diverses phases. Bien loin d'être transformé en personnage mythique, le soleil est lui-même un symbole; il est considéré comme la plus éclatante manifestation de la divinité, le corps de Dieu en quelque sorte, dans lequel Dieu se cache et par lequel il se manifeste, c'est à dire, comme l'explique M. Pierret, « Dieu se dérobe derrière l'éclat éblouissant de l'astre et se montre à l'homme sous cette forme lumineuse, tout en lui dérobant son essence » (voy. Pierret, op. cit., pp. 18, 19). C'est aussi le corps apparent de l'astre et non le héros d'un mythe solaire qui est célébré dans cette mythologie égyptienne que M. Pierret appelle justement « le drame solaire » et dont les actes sont le lever, le parcours céleste diurne, la disparition à l'horizon occidental, la traverse nocturne dans le séjour infernal et la réapparition à l'orient. Ces différentes phases du soleil, son action fécondante et pour ainsi dire créatrice, sont il est vrai symbolisées et personnifiées; elles deviennent en apparence des dieux distincts. Mais on reconnaît facilement dans ces personnifications des symboles, des hiéroglyphes. Cela n'a échappé au regard d'aucun égyptologue; il est trop évident que le soleil et ses phases ont été l'objet direct et primitif du culte, que ces personnifications et ce symbolisme ont été créés pour donner plus d'éclat au culte élémentaire préexistant, pour y attacher le peuple en frappant son imagination par un luxe de figures et de représentations sensibles; ajoutons encore, pour cacher au peuple le véritable objet proposé à sa vénération. Il est donc arrivé en Egypte précisément le contraire de ce que le système mythique pose comme fait incontestable et universel. Les mythes sont nés de la religion bien loin que celle-ci leur doive son origine.

Si de l'Egypte nous passons à l'Inde, sa mythologie nous fournira des faits également certains qui confirmeront nos conclusions précédentes. Un grand nombre d'hymnes des Védas sont adressés non point aux héros mythiques qui personnifient les éléments, mais aux éléments eux-mêmes en dehors de tout cycle ou de toute conception mythique. Citons quelques-uns de ces chants religieux, consacrés au ciel, aux astres, au feu, au vent, etc.

Commençons par le ciel et la terre, *Dyâus*, *Prthivî*; ce Dyâus qui est devenu le ζεὺς πατήρ des Grecs. Voici les paroles qui leur sont adressées au

R. — V. IV, 56.

Ils étaient là le Ciel et la Terre, tous deux grands, les plus puissants de tous en éclat, en rayon lumineux ; lorsqu'ils (les dieux?) formaient ces deux immenses, d'une grande hauteur

Ces deux divinités vénérables étaient là d'un éclat flamboyant avec les vénérables Dieux, immuables, grandissantes, justes, ne nuisant en rien, mères des Dieux, chefs du sacrifice.

Artiste habile parmi les Dieux fut celui qui engendra ce ciel et cette terre. Ce sage étendit avec puissance ces deux espaces vastes, profonds, bienfaisants, sans soutiens (dans l'immensité).

Et vous, ô sphères (céleste et terrestre), de vos protections puissantes, unis aux Dieux et aux Déesses, comblant nos désirs, protégez-nous, ô immenses, toutes dignes de respect ; que par la prière nous soyons guerriers vainqueurs.

Et ailleurs, I, 160 :

Eux deux, le ciel et la terre, saints, protègent le sage, produisent tout bien dans l'espace ; le soleil brillant s'avance selon sa loi, dieu, entre deux divinités...

Eux deux, père et mère, d'une étendue immense, grands, incomparables, ils gardent les mondes...

Ce fut le plus habile des artistes divins qui produisit les deux mondes, sources de tout bien, qui construisit les deux mondes, avec un art consommé, sur des étais inaltérables.— Célébrés par nous, Ciel et Terre, donnez-nous grande gloire et puissance.

Je veux honorer, dans les assemblées religieuses, par des sacrifices, le Ciel et la Terre, soutiens du droit, grands, sages, pères des Dieux qui unis aux Dieu dans une bienveillance puissante, produisent les biens de choix. — Dans mes prières, je me rappelle la pensée du Père toujours bienfaisant, et la grandeur, puissante par elle-même, de la Mère. Ces deux parents riches en semence créèrent l'être immense et l'immortalité pour leur procréation dans les vastes espaces. I, 159.

Rig Veda, I, 50. — Hymne au Soleil.

1. Déjà vers les hauteurs (du ciel) les rayons amènent ce dieu, voyant tous les êtres, pour qu'il soit vu de tous.

2. Au loin, semblables aux voleurs, les astres fuient les regards de l'astre lumineux.

3. Les rayons se montrent, éclairent les créatures, en resplendissant comme des flammes.

4. Pénétrant, visible à tous, tu crées la lumière, ô soleil! et tu t'étends sur l'atmosphère immense.

5. Tu te lèves pour la foule des Dieux, pour les hommes, pour l'univers, pour l'éclairer.

6. De tes regards de feux, tu vois le fidèle zélé parmi les hommes, ô Dieu protecteur!

7. Tu parcours le ciel, le vaste espace, formant les jours par tes rayons, contemplant les êtres qui naissent.

8. Sept cavales fauves te portent sur ton char, Dieu à la chevelure brillante, au large regard.

9. Le Dieu brillant a attelé sept cavales, filles du char. Il va, traîné par ces coursiers attelés d'eux-mêmes.

10. Nous qui voyons la supériorité de la lumière sur les ténèbres, nous implorons, au milieu des Dieux, le dieu Soleil, la lumière suprême.

I, 48. — Hymne a l'Aurore.

Lève-toi, brillante aurore, fille du Ciel, pleine d'un éclat brillant, lumineuse, viens avec de riches dons, ô Déesse! Les Déesses viennent briller riches en chevaux, en troupeaux, répandant tous les biens.

Envoie-moi aussi des richesses, ô Aurore, excite les grands à être généreux. Elle s'est levée, qu'elle brille, l'Aurore, la déesse qui met en mouvement les chars... L'Aurore vient comme une jeune fille, remplissant tout de joie... excitant à l'ouvrage les êtres qui marchent et les oiseaux, au vol... Elle s'est levée de loin avant le lever de soleil, elle s'avance vers les hommes avec cent chars. Tout le monde s'est incliné à son aspect; pleine de beauté, elle crée la lumière. Que

l'Aurore, puissante fille du ciel, chasse les haines et les inimitiés.

De même que les anciens chantres t'ont invoquée pour obtenir secours et faveur, ainsi récompense nos chants par des dons et une vive lumière...

III, 29. — Hymne au Feu (Agni).

Voici le segment supérieur (1), il est fait propre à engendrer. Apportez l'*autre*, barattons *Agni* comme aux temps primitifs. Le (Dieu) qui connaît les êtres, est contenu dans les deux bois comme un germe bien placé dans les mères gestantes. Agni doit être célébré chaque jour par les humains vigilants, pourvus d'offrandes ; sur ce (bois-femelle) étendu, apporte-le. Aussitôt, ayant conçu, elle engendra ce (dieu) mâle... Ce fils de la prière a été engendré dans cette opération merveilleuse.

Nous te posons, Agni, sur le siège de la prière, sur l'ombilic de la terre, pour que tu portes notre offrande.

Produisez par le frottement, ô hommes, le sage qui ne trompe point, intelligent, immortel, au bel aspect, la bannière principale du sacrifice ; engendrez d'abord, Agni très salutaire.

C'est ici le sein qui t'est propre, d'où naissant, tu as commencé à briller ; pose-toi, ô sage, bénis nos chants (Rig. Véda, III, 29).

Et ailleurs :

Il est né selon la loi de l'homme, lui le sacrificateur le plus digne, selon la règle des ministres zélés, selon sa règle à lui.

Lui qui écoute en tout celui qui lui est ami ; richesse pour celui qui désire la gloire, il s'est assis au lieu de la prière, enveloppé au lieu de la prière.

Dans sa course, il parcourt constamment le monde. Il mugit avec force (comme un) taureau... Il regarde avec cent yeux, lui le Dieu qui triomphe dans les bois.

Qu'il nous protège contre la colère de Varuna, le grand Dieu (Rig. Véda, I, I, 37 ; 128).

(1) Il s'agit des deux bois dont on fait jaillir le feu par le frottement.

X, 168. — Hymne au Vent (Vata).

« Je chante la grandeur du char de *Vâta* ; son bruit va retentissant, brisant tout. Touchant le ciel, il s'avance faisant tout briller ; puis il va soulevant violemment la poussière de la terre. Les courants de l'air s'élancent à sa suite... Assis avec eux sur un même char, le dieu, roi de l'univers est emporté au loin. S'élançant dans les sentiers de l'air, il ne repose aucun jour. Ame des Dieux, sein de l'univers, le Dieu va où il veut. Son bruit est entendu, mais il n'a point de forme visible. Offrons-lui nos oblations. »

Les Védas fourmillent d'expressions de ce genre relatives aux Dieux.

Il n'est donc pas nécessaire d'argumenter en aucune façon pour démontrer la vraie nature de ces divinités auxquelles ces hymnes s'adressent et que le poète veut honorer. Ce soleil qu'annoncent ses rayons, qui parcourt le ciel, répandant la lumière et formant le jour ; cette aurore qui se lève illuminant de ses rayons avant le lever du soleil ; ce feu qui naît du frottement du bois et brûle l'instrument qui l'a engendré ; ce vent bruyant qui soulève la poussière ; toutes ces divinités sont des êtres élémentaires et nullement des personnages mythiques. Les métaphores qui s'y rapportent, quelque hardies qu'elles soient, restent toujours de simples figures.

Les Açvins eux-mêmes, les *Dioscures* hindous (Castor et Pollux) laissent encore apercevoir leur nature primitive dans certains passages tels que ceux-ci : « Lorsque l'aurore, aux reflets roses, apparaît de loin et répand partout sa lumière, vous le suivez, ô Açvins, sur votre char éclatant, allant à la pensée (VII, 5, 1). Eveille les Açvins, Aurore (VIII, 9, 17). « Venez, ô Açvins ; de votre char, lorsqu'il s'attèle, l'Aurore, fille du ciel naît ainsi que les deux parties du jour et la lumière du soleil. Je vous invoque, ô Açvins, petits-fils du ciel, lorsque la nuit obscure s'affaisse dans les rayons du jour. »

Les Açvins sont donc vraiment les premiers (et derniers) feux du jour, les rayons célestes qui, à la fin de l'aurore, annoncent l'apparition du soleil. Quelqu'acte qu'on leur attribue, quelque qualité qu'on leur donne, jamais ils ne sont peints sous une figure anthropormorphique.

La conséquence directe de ceci est que le culte des éléments purs a réellement existé et s'est perpétué à travers les siècles; il a donc dû précéder les mythes puisque ceux-ci ont pour effet de le faire oublier et de le supprimer en lui substituant celui de divinités personnifiant d'abord ces éléments, puis remplaçant les conceptions naturelles par la croyance à l'existence de dieux et héros anthropomorphes.

Pour se tirer de ce pas les mythologues devraient recourir à l'expédient suivant : Alors que toute conception religieuse était encore absente de la terre et que l'homme ne reconnaissait encore aucun être supérieur qu'il pût craindre ou révérer, les poètes avaient déjà décrit les phénomènes naturels comme les actes de personnages imaginaires auxquels ils avaient donné des noms. Puis ces métaphores s'oublièrent; ces êtres métaphoriques furent pris pour des personnages réels, auteurs des phénomènes de la nature. L'homme crut alors devoir leur adresser des hommages et des sacrifices pour obtenir d'eux les biens désirés et éviter les maux qu'ils pouvaient produire. Les choses en étaient là quand, un beau jour, les hommes devinèrent la méprise qu'ils avaient commise pendant une longue suite de siècles et reconnurent dans leurs Dieux les simples éléments que leurs poètes de jadis avaient chantés sous cette forme. Le résultat de cette découverte eût dû être d'anéantir d'un seul coup toute religion : mais habitués à des actes de culte, les hommes transportèrent leurs hommages de leurs Dieux abattus aux êtres de la nature qu'ils avaient jadis représentés.

Nous ne pensons pas qu'il y eut un seul mythologue qui veuille soutenir cette thèse aussi invraisemblable que contraire aux faits les mieux connus de tout le monde.

L'homme déçu et revenu de son erreur, se jette dans une folie plus grande encore et se met subitement à adorer les objets matériels par l'habitude d'adorer des êtres personnels, intelligents, qui n'avaient que le défaut de ne point exister; c'est là une supposition que personne n'admettra certainement. Qui croirait, en effet, que le Romain, par exemple, auquel on aurait révélé et persuadé que Jupiter était simplement le représentant du ciel matériel et Apollon celui du soleil, se serait mis subitement à adorer et cet astre et l'éther et à leur offrir des sacrifices ?

D'ailleurs cette prétendue découverte de l'origine réelle des mythes ne s'est jamais réalisée; les mythes se sont au contraire obscurcis de plus en plus et il y a seulement quelques années qu'on a commencé à en reconnaître la nature.

Le second fait n'est pas moins significatif.

En même temps que la religion de la nature se maintient dans les Védas, les figures poétiques, qui ont donné naissance aux mythes, se conservent dans leur forme et avec leur valeur première. On en a vu plusieurs exemples ci-dessus.

Les sept cavales du soleil sont encore les sept rayons qui apparaissent avant le globe de l'astre. Ces rayons dorés *(haritas)* deviendront plus tard seulement les Charites (χαριτες), les Grâces.

Les *açvins* sont de même les fils du ciel *(divas)* y occupant une place matérielle. Ils seront chez les Grecs les fils du ciel personnifié, de Ζεύς (Διὸς, διόσκουροι).

L'aurore réjouit et rajeunit le monde par sa lumière renaissante; plus tard, avec les Açvins ses frères, elle rendra la jeunesse aux vieillards.

Le feu, *Agni*, brûle les bois dont le frottement le fait naître; ailleurs (X, 79) il deviendra parricide et cette conception donnera naissance aux parricides des mythes, à celui d'Œdipe, de Romulus, etc.

Ces traits que nous pourrions multiplier indéfiniment ne laissent place à aucun doute; mais le dernier surtout est décisif. Le feu était considéré, honoré et invoqué comme un dieu à une époque où les mythes n'étaient point encore formés, où la nature de ces créations poétiques était encore parfaitement comprise, où l'on y voyait encore de simples figures. La religion a donc précédé les mythes.

Les mythologues prennent l'effet pour la cause. Ce sont les croyances religieuses qui ont engendré les images hardies devenues des fables et non le contraire. Ce qui les trompe, c'est que ces fables sont à la fois effets et causes.

Provenant de conceptions religieuses elles ont engendré la croyance aux faits qu'elles relatent, aux personnages qu'elles mettent en scène et le culte dont ces derniers sont devenus les objets. Issus du culte de la nature, les mythes ont enfanté celui des héros et des divinités d'imagination. Ainsi le soleil est honoré et invoqué d'abord pour sa lumière

et sa chaleur vivifiante, puis ces activités sont figurées sous les traits de personnages anthropomorphiques qui s'appellent Hercule ou Apollon et finalement ces personnages deviennent eux-mêmes des dieux adorés du vulgaire.

Du reste, un instant de réflexion convaincra nos lecteurs qu'il ne pouvait en être autrement. Les poètes primitifs étaient tous des chantres sacrés. Le divin était l'unique objet de leurs méditations et de leurs hymnes; s'ils chantent la nature et l'invoquent, c'est parce qu'ils croient voir en elle des forces ayant une sorte de personnalité, agissant volontairement, en quelque manière, pour nuire aux hommes ou les favoriser. C'est pourquoi les poètes védiques, comme on l'a vu, demandent au soleil, à l'aurore, au feu, etc., de leur accorder les biens, de les préserver des maux et cela sans qu'aucun mythe intervienne dans l'expression de leur pensée!

C'est donc, et ceci est la réflexion capitale, c'est parce qu'ils croyaient la nature animée, que les poètes primitifs ont pensé à ces métaphores qui nous étonnent par leur hardiesse et qui ont donné naissance aux mythes. C'est parce qu'ils voyaient dans le soleil, le feu, l'aurore, le vent, le ciel, la lumière, etc., une puissance mystérieuse capable d'être l'objet d'un culte, qu'ils s'en sont occupés et leur ont donné ces attributs qui impliquent une personnification. Si nous voyons le soleil pourvu d'un char, de sept cavales brillantes; si l'Inde et l'Egypte lui ont donné différents noms se référant aux diverses phases de sa course diurne et annuelle, si les auteurs des Védas ont personnifié, par exemple, la lumière solaire sous le nom de *Sûryâ* et l'ont représentée portée sur le char des Açvins qui voulaient lui faire gagner le prix de la course, s'ils ont inventé mille figures et mythes semblables, c'est qu'avant cela le soleil était déjà l'objet d'un culte.

Ce serait chose inexplicable et contraire aux faits les mieux constatés, que les Aèdes primitifs eussent créé cette riche poésie et eussent même pensé à le faire, si les objets de leurs préoccupations et de leurs chants n'eussent eu déjà un caractère divin, si la religion n'eût été leur inspiratrice.

Il est donc certain que, bien loin d'avoir engendré la religion, les mythes ont été le produit des croyances religieuses.

Cette vérité ressortira mieux encore de l'examen de quelques faits mythologiques. C'est ce qui nous reste à faire.

(A continuer). C. DE H.

DU JURY ANGLAIS

AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES.

—

§ 1er De l'origine et de l'histoire du jury.

Il est peu de questions qui aient été aussi fréquemment débattues et longtemps, pouvons-nous ajouter, avec aussi peu de succès, que celle de l'origine du jury.

Presque chaque auteur nous apporte une solution différente suivant qu'il s'attache à tel ou tel caractère de l'institution. L'un place tout le mérite de ce tribunal dans l'intervention du peuple, de là, des déductions politiques et des comparaisons sans fin. Le jury est sorti des forêts de la Germanie, nous dit-on, il existait sous la toge romaine, il siégeait à Athènes dans le tribunal des héliastes; on se demande même s'il n'y aurait pas possibilité de le découvrir dans quelque repli de la loi mosaïque. Tel autre, qui n'a pas la vue aussi perçante, et qui ne s'inquiète guère de l'élément populaire, croit trouver la clef de l'institution dans le nombre douze. Partout où ce nombre mystérieux, comme l'appelle Coke, apparait, il veut voir le jury et il nous promène à travers les organisations judiciaires de toutes les vieilles tribus maritimes. Un troisième se contente de remonter jusque dans la nuit des antiquités bretonnes ou saxonnes et trouve naturel d'attribuer le jury à ce puissant système de communauté, ou pour mieux dire de solidarité, qui reliait dans une même corporation offensive et défensive tous les membres des *frithborgs*.

On a vu ainsi les meilleurs auteurs marchant à l'aventure et sans aucun point de départ nettement défini, se contredire mutuellement pour défendre chacun leurs hypothèses et nous renvoyer en fin de compte aux quatre points cardinaux : en Suède, en Danemarck, en Russie, en Palestine, en Afrique.

Ce n'est pas ici le lieu de dérouler un exposé complet de tous ces systèmes. Qu'il nous suffise de faire,au sujet de ces

interminable recherches, deux observations qui nous paraissent capitales.

La première, c'est qu'il eût été nécessaire, avant de commencer toutes ces pérégrinations lointaines au milieu des frimas du nord ou sous le soleil de l'orient et du midi, de se demander sérieusement quels sont les signes distinctifs de l'institution, quelle est la pierre angulaire sur laquelle elle repose. Dire seulement que le jury consacre l'intervention du peuple dans l'administration de la justice, c'est ne dire que la moitié de la vérité. Ni les juridictions populaires des anciens, ni les tribunaux échevinaux du moyen-âge ne constituent des jurys : il leur manque ce caractère essentiel qui est la raison d'être de l'institution moderne et le fondement nécessaire de toutes ses apologies, la division du jugement en deux parts, attribuée chacune à deux corps différents et dont l'une concerne le fait, tandis que l'autre est consacrée au droit.

Notre seconde remarque est l'énoncé d'une règle élémentaire de la critique historique. En supposant même qu'on nous ait prouvé la merveilleuse analogie de n'importe quel tribunal de l'antiquité avec notre jury, il resterait encore, à notre avis, une seconde démonstration à faire, il faudrait exposer comment se sont réunis les deux bouts de la chaîne, avant d'avoir le droit de prétendre que le jury actuel dérive du jury ancien et que les cours d'assises du dix-neuvième siècle sont une conséquence, disons mieux, sont un dernier vestige des principes grecs ou romains. Or, là est précisément l'écueil de la plupart des théories modernes. On ne s'est pas demandé, la question en valait cependant la peine, si l'institution des jurés avait toujours eu le même caractère en Angleterre, depuis le douzième siècle jusqu'à nos jours ; on a sauté à pieds joints par dessus la difficulté, et l'on s'est borné à une affirmation hardie et catégorique. Parti de ce point de vue plus commode que scientifique, on a rattaché l'une à l'autre deux organisations qui n'avaient aucun point de contact, et l'histoire du jury s'est trouvée de la sorte remplacée par nous ne savons quelle superficielle philosophie du droit.

Et dire cependant que les témoignages de nos sources sont clairs, précis, évidents et qu'il suffit presque d'un coup

d'œil pour saisir la réalité sur le vif. Nous pouvons suivre en effet l'institution du jury pas à pas depuis l'heure où elle est entrée pour la première fois dans le domaine de la pratique, assister aux diverses époques critiques qu'elle a traversées, ainsi qu'à sa transformation radicale du 14e au 16e siècle, et établir enfin avec une entière certitude que les jurés, avant d'être juges, n'ont été que de simples témoins.

Cette histoire qui doit être décisive par elle-même et qui doit mettre fin par une solution irrécusable à l'ancienne controverse, a été commencée dans ce siècle et approfondie, dans plusieurs de ses parties, par de savants auteurs. Mais il nous semble que jusqu'aujourd'hui elle n'a pas encore été exposée d'une manière complète avec l'ensemble des détails et l'enchaînement des preuves qu'elle comporte. Et c'est peut-être à cette circonstance qu'il faut attribuer les hésitations de très bons écrivains qui paraissent ne pas trop savoir à quelle opinion se ranger. *M. Glasson* lui-même dans le 1er volume de son excellente *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre* qui vient de paraître, exprime très clairement ses doutes et son incertitude. « On peut affirmer, dit-il, que la difficulté de l'origine du jury en Angleterre n'a pas encore été résolue d'une manière définitive. Rien n'est, en effet, plus obscur dans l'histoire des institutions judiciaires de l'Angleterre. » p. 255.

Nous en demandons pardon à M. Glasson, mais la difficulté est à l'heure actuelle parfaitement élucidée.

Guernon de Ranville dans une petite brochure intitulée *Recherches historiques sur le jury* et restée inconnue malheureusement même de la plupart des auteurs français, quoiqu'elle ait été publiée à Caen en 1819, établit le premier avec une rigueur de logique vraiment remarquable la filiation du jury anglais et sa descendance directe de l'ancienne enquête, usitée dans le droit franc et mentionnée à toutes les pages des capitulaires sous le nom d'*inquisitio*. Le livre de *M. Brunner*, le savant professeur de Berlin, *Die Entstehung der Schwurgerichte* (1870) qui a fait naguère tant de bruit en Allemagne, n'est en réalité que le développement de la même thèse ou pour mieux dire sa confirmation par tous les détails et par toutes les observations que peut grouper l'érudition moderne, mieux outillée et plus opi-

niâtre que celle d'un jurisconsulte de province écrivant en l'an 1819.

Il est acquis actuellement à la science que l'origine du jury doit être recherchée dans le droit franc et que cette institution, dont les Anglais se sont montrés si fiers, a passé la Manche sur les longues barques des Normands, compagnons de Guillaume le conquérant. La démonstration est désormais concluante. Pas n'est besoin même d'un long examen des pièces du procès pour se décider en pleine connaissance de cause et *M. Freeman*, le grand historien anglais, a beau pour satisfaire son amour propre national, contester cette conséquence et soutenir que la *recognitio* de Guillaume de Normandie n'était en somme que l'expression des principes autochthones du droit anglo-saxon (1), tous ses efforts viennent échouer contre les faits tels que nous les décrivent nos sources et tels que les supposent les événements contemporains.

Thouret était dans le vrai, lorsqu'il s'écriait à l'Assemblée nationale de 1791 que l'Angleterre devait le jury à sa province, à la Normandie. Ce cri était l'expression d'une vieille tradition dont les recherches les plus minutieuses n'ont fait que démontrer davantage la rigoureuse exactitude.

Le résultat immédiat de cette démonstration historique est de renverser par la base tous les systèmes, soit disant politiques, qui prétendent expliquer le jury par des analogies plus ou moins subtiles et par la prétendue influence de conceptions *a priori*. Cette institution n'est pas née du désir qu'aurait nourri l'ancien législateur de voir le peuple mêlé à l'action de la magistrature et en possession du glaive de la justice. Non, aucune théorie n'est plus étrangère que celle-là à la réalité historique, aucune ne reçoit un démenti plus éclatant de tous les détails que présente l'organisation primitive du jury.

Notre but n'est pas de refaire dans les pages qui suivent la preuve qu'ont déjà apportée MM. Guernon de Ranville et Brunner. Mais nous nous proposons de prendre l'histoire du jury à l'endroit où ces deux auteurs semblent l'arrêter, c'est-à-dire au moment où les Normands mettent le pied sur le

(1) *The History of the Norman Conquest*, Oxford, 1876, t. V, p. 451.

sol Anglais, amenant de France à leur suite des coutumes et des lois bien différentes de celles des populations qu'ils allaient dompter. Nous verrons la première apparition de l'enquête franque dans le droit anglo-saxon, puis nous assisterons à son développement, à ses progrès successifs, à toutes les péripéties d'une seconde conquête, presque ignorée jusqu'à ce jour, la conquête dans le domaine de la loi et de la procédure (1).

Nous disons procédure, car la première partie de l'histoire du jury ne forme pas un chapitre de l'histoire de l'organisation judiciaire, elle n'est qu'une partie intéressante de l'histoire de la procédure. Les jurés ont pour seule mission d'éclairer la justice, en lui apportant le témoignage unanime de douze honnêtes citoyens, et cette déposition ne décide pas même définitivement, car le magistrat peut demander les raisons du verdict, les apprécier, et il reste toujours libre d'admettre ou de rejeter le résultat, en tout ou en partie.

Le caractère de *témoin* que nous allons remarquer dans les jurés va demeurer le même pendant près de trois siècles. Quand nous lisons les descriptions de Glanville ou de Bracton, nous croyons nous retrouver encore au milieu des capitulaires francs. Le jury est resté un moyen de preuve entre les mains des juges et des parties, moyen dont chacun se sert suivant son intérêt, pour établir la vérité d'un fait, réclamer son droit, ou repousser une accusation malveillante.

Sa mission ne commence à changer, que vers le XIVe siècle. Nous entrons alors dans une nouvelle période, où s'accomplit une transformation, une révolution complète et absolue. On soumet des preuves au juré, on ne lui demande plus seulement un témoignage, on exige de lui une appréciation, un jugement, et comme en devenant juge, il n'a pas cessé d'être témoin, il présente à cette époque cette singulière anomalie de cumuler les caractères du *juge et du*

(1) Les travaux les plus importants sur l'histoire générale du jury en Angleterre sont ceux de : *Kennedy*, On the law of juries, 1826. — *Biener*, Beiträge zu d. Geschichte d. Inquisitions-processes, 1827. — *Forsyth*, History of trial by jury, 1852. — *Biener*, Das Englische Geschwornengericht, 1852-1855. — *Gneist*, Communal verfassung. 1860-1871. — *Brunner*, Rechtslexikon (Holtzendorff), v° Schwurgericht, 1876.

témoin. Situation choquante et qui ne pouvait se prolonger. L'impartialité du juge s'accorde mal avec l'appréciation toujours étroite et exclusive du témoin, et si l'on veut garder l'une, il faut écarter l'autre. Le caractère du jury disparut donc insensiblement. Les mœurs, la coutume, les circonstances, tout contribua à l'effacer de plus en plus, jusqu'au jour où une disposition législative du milieu du XVIIe siècle supprima en principe la qualité du témoin, pout ne plus conserver au juré que la fonction du *juge*.

Avec la fin de cette transformation, commence la troisième période de l'histoire de jury anglais, période d'achèvement et de perfectionnement, dans laquelle on élague les dernières branches inutiles, pour rendre l'institution plus vivace, lui donner une forme plus adéquate à son but, et en faire une meilleure garantie de la vérité et de la justice.

Le jury par conséquent, tel qu'il a été adopté par l'Europe depuis la révolution française, n'est ni grec ni germain, ni breton ni slave, il est essentiellement anglais et ne date tout au plus que de trois à quatre siècles. Cela prouve une fois de plus que les modernes sont beaucoup plus les fils de leurs œuvres, que certains historiens archéologues ne voudraient le faire croire aujourd'hui.

Pour exposer avec quelque clarté la première période de cette histoire, la seule dont nous nous occuperons dans l'étude actuelle, il importe que nous commencions par une esquisse rapide de la procédure en Angleterre au XIIe siècle (§ 2). Nous traiterons ensuite, séparément et avec quelques détails, de l'introduction et du rôle de l'enquête ou du jury dans le domaine de la procédure civile (§ 3) et dans celui de la procédure criminelle (§ 4).

§ 2. DE LA PROCÉDURE ANGLAISE AU XIIe SIÈCLE.

Pour ne nous arrêter qu'aux grandes lignes de la procédure, nous nous restreindrons particulièrement aux *cours royales*. Les autres juridictions étaient d'ailleurs peu importantes et ne se trouvaient pas soumises à des règles fixes. La variété des traditions et des coutumes était telle, que

Glanville déclarait au XIIe siècle qu'il était impossible d'exposer par écrit des règles si multiples et si diverses (1).

Suivant le droit saxon, lorsque le demandeur introduisait son action en justice, il devait confirmer sa demande par serment à moins qu'il n'existât en sa faveur de sérieuses présomptions de fait. Chez les Normands, au contraire, on avait coutume d'appuyer sa réclamation par la production de témoins accusateurs. Ce fut cette coutume normande qui s'introduisit en Angleterre à partir de la conquête, et qui était déjà devenue générale à la fin du douzième siècle. On a donné à ces accusateurs le nom de *secta* ou de *seute*.

Par exception, on n'amenait, paraît-il, qu'un seul homme, lorsqu'on offrait la preuve du duel à son adversaire : cet homme était le champion traditionnel présenté à la justice suivant une formule bien connue : *et hoc promptus sum probare per hunc liberum meum hominem X et si quid de eo male contigerit, per illum vel per illum tertium* (2).

Il est clair que les personnes qui composaient la secta devaient être unanimes. « Si en la seute sois trové discordaunce par examinemens, soit jugé peur le défendaunt (3). » Ce n'est pas à dire toutefois, que la *secta* fasse preuve. Elle n'a d'autre effet que celui de justifier la plainte, de la rendre admissible en justice, Bracton le dit d'une manière nette et précise, qui ne laisse pas de place au doute « *Secta probationem non facit, sed levem inducit praesumptionem et vincitur per probationem in contrarium et per defensionem per legem* (4). Telle était en règle générale la portée de la seute, qui paraît d'ailleurs être devenue une pure formalité vers l'époque d'Edouard III.

Lorsque le demandeur avait parlé et fait recevoir son action ; la parole revenait au défendeur qui devait choisir pour se justifier un des moyens de preuve admis par la loi. Ces moyens de preuve étaient nombreux.

Il y avait d'abord le serment confirmé par les *compurgateurs* lex, legis (*vadictio*). Il fallait ordinairement au

(1) « Rationabiles consuetudines, quae tot et tam variae ut sint, in scriptum de facili reduci non possunt. » XI, 6, § 23.

(2) Glanville, II, 3. § 1.

(3) *Britton*, I, 205.

(4) *Bracton*, 400b.

moins douze conjurateurs. mais dans les questions de contrat, il suffisait de produire un nombre de conjurateurs double de celui des *sectatores*. Ce moyen s'était principalement conservé dans les villes, où par antipathie contre les innovations normandes, on préférait toujours les règles traditionnelles. Mais il avait perdu tout son prestige ainsi que la preuve du serment en général, car on en était arrivé à trop de raffinement et de subtilité. Fléta nous raconte (1) que dans certaines villes on prêtait parfois, pour donner plus de poids à son affirmation, jusqu'à neuf serments, devant neuf autels différents et dans neuf différentes églises.

Il y avait ensuite la preuve par *jugement de Dieu*, qui persista jusqu'en 1219, année en laquelle elle fut supprimée par une ordonnance du conseil de Henri III.

Quant aux *témoins* et aux *écrits*, ils apparaissent dans des circonstances très diverses, et qu'il est extrêmement difficile de déterminer d'après nos sources actuelles. Il est probable que l'ancien usage saxon de désigner certaines personnes avec la mission de servir de témoins instrumentaires, tomba en désuétude.

Les deux nouveaux modes de preuve introduits par les Normands étaient : le *combat judiciaire* et l'*inquisitio*.

Le *combat judiciaire* convenait bien aux mœurs rudes et guerrières des vainqueurs. C'était un souvenir de l'ancien droit de guerre privée, et un hommage rendu à l'empire de la force et de l'indépendance. Cette coutume que les Normands conservaient depuis des siècles, leur était d'autant plus précieuse, que dans la plupart des différends elle devait leur assurer la supériorité. Aussi le combat judiciaire devint-il bientôt la preuve usuelle devant toutes les juridictions, non seulement pour les affaires criminelles, mais aussi pour les affaires civiles. Que de mécontentements cette procédure ne dût-elle pas soulever chez l'Anglo-Saxon aux habitudes simples et tranquilles! On lui promettait le maintien de ses anciens droits, mais en même temps on ne lui permettait de les réclamer et de les défendre, que par un mode de preuve difficile et désavantageux. Il ne pouvait louer les services de quelque vaillant guerrier *(campio conductitius)*, cet usage

(1) II, 63, § 12.

n'étant pas accepté en justice, et il devait combattre lui-même ou trouver un loyal champion. De telles exigences devaient peser aux vaincus et leur arracher des protestations. Aussi Guillaume le Conquérant n'osa point braver ouvertement le mécontentement, et ordonner le duel d'une manière absolue ; il permit aux deux parties contendantes, lorsqu'elles étaient du même pays, de suivre leurs coutumes nationales. Il dut même concéder aux villes où l'élément saxon s'était principalement retiré et où il dominait, le privilége de n'admettre en aucun cas le combat judiciaire.

A côté du duel se développait un autre mode de preuve qui allait bientôt le dominer et l'effacer complètement, parce qu'il était conforme aux sentiments et aux aspirations des vaincus, et qu'il avait pour lui le bon sens et la raison, En lui se résumaient le progrès et l'avenir de toute la procédure anglaise. Ce mode de preuve c'était l'*inquisitio*.

Nous allons l'étudier dans les trois phases successives de son développement. Il n'est d'abord qu'un moyen *exceptionnel* et employé principalement dans un but administratif, INQUISITIO proprement dite (n° 1); au douzième siécle une première révolution s'accomplit et il devient par une disposition de Henri II un moyen de procédure *ordinaire*, mais encore entouré de conditions rigoureuses, et admissible seulement dans *certaines espèces déterminées;* son nom technique est alors celui de RECOGNITIO (n° 2); survient enfin, au treizième siècle, une dernière évolution et il finit par constituer un moyen *ordinaire* et *général*, soumis à des formes extrêmement libres et connu sous le nom de JURATA (n° 3).

De la *jurata* au jury il n'y a plus qu'un pas.

(*A continuer*).

J. VAN DEN HEUVEL,
avocat près la cour d'appel de Gand.

LES MANUSCRITS ORIENTAUX

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE NAPLES.

En attendant que le Professeur de Gubernatis ait publié le travail étendu qu'il devait présenter au Congrès de Berlin relativement aux manuscrits orientaux des Bibliothèques italiennes, il ne sera pas sans intérêt pour les lecteurs de la *Revue des sciences*, de donner un aperçu des principaux manuscrits que possède la Bibliothèque nationale de Naples. D'autant plus que si l'on excepte les 97 manuscrits arabes les plus importants dont Buonazia a publié l'an passé, par ordre du Ministère de l'instruction publique, un catalogue détaillé, il n'a jamais été rien écrit concernant les autres.

Laissant de côté, pour cette raison, les arabes, nous commencerons par un court aperçu des manuscrits coptes provenant de la fameuse collection borgienne mise en lumière par Zoega. On sait dans quel état de délabrement ils arrivèrent à Rome et quelle peine Zoega dut se donner pour les recueillir et les reconstruire. Ce sont les plus anciens de tous. La plus grande partie est à l'état fragmentaire et sans titres; ils ont été achetés, comme objets sans valeur, par les missionnaires de la Haute-Egypte à des Arabes qui les avaient probablement enlevés à des monastères ou trouvés dans les ruines, et ils furent envoyés dans cet état au fondateur du Musée borgien.

Quelques-uns de ces manuscrits sont de papier ; tous les autres de parchemin, à deux colonnes; plusieurs et spécialement ceux de la Bible, ont des ornements grossiers en rouge de minium ou en autre couleur.

La Bibliothèque nationale n'a aucun exemplaire de ces fragments de manuscrits basmyriques en parchemin contenant des traductions des livres saints en un dialecte qui tient le milieu entre celui de Memphis et le Sahite, quoique plus rapproché du second que du premier. Le premier texte

écrit en ce dialecte fut publié par Augustin Antoine Giorgio et consistait en six versets de l'épitre de saint Paul aux Corinthiens. A ce premier essai Zoega en joignit d'autres, ce qui porta l'étendue de ces manuscrits à douze feuilles.

On ne trouve rien non plus, à cette Bibliothèque, des 82 manuscrits memphitiques qui ont été bien conservés et dont l'écriture est plus récente. Les manuscrits sahitiques, dont la Bibliothèque nationale a 142 exemplaires, sont plus anciens que les memphitiques. Ils sont pour la plupart formés de fragments sans titre et de date incertaine : ils contiennent des morceaux de la Genèse, des Psaumes et des Evangiles, des fragments de Sermons et de vies de moines, des récits de miracles, d'éloges des saints et de constitutions monastiques. Les principaux sont :

Cod. CLXXII composé de 6 feuilles contenant le récit fait par un moine du nom d'Ezechiel, de la vie de son maître Paul et d'autres maîtres de ce temps. Il a cela d'important qu'il est écrit principalement en dialecte sahitique et pour quelques pages en memphitique ou en basmyrique.

Cod. CLXXXVI, 30 feuilles ; contient une lettre adressée par Scyenuthio aux moines de son ordre, inquiets à cause de ses austérités excessives. — Il est intéressant pour l'étude des dialectes.

Cod. CXCXII, cinq sermons de l'abbé Senuthio, le premier traite de l'explication mystique du cantique des cantiques qui fait de la Sylamite l'épouse du Christ ou l'Eglise.

Cod. CCXLVI, 42 feuilles, plus petit que les autres, d'une écriture spécialement belle et simple. C'est un traité exégétique dans le style prosaïque et simple des écrits des moines ; il est divisé en sections d'inégales longueurs.

Cod CCLXXVIII, 2 feuilles, fragment d'un livre de médecine énumérant les remèdes aux maladies rangées par classes. Il est écrit en dialecte sahitique, bien que dans la permutation des lettres, il s'approche très près des deux autres déjà cités.

Cod. CLXIX, 40 feuilles avec de fortes initiales de couleur rouge, jaune et verte. A la fin des chap. XVI et XXV se trouvent deux figures de moines mal dessinées et de diverses couleurs ; elles ont comme légendes, l'une « L'abbé *Doulo* » l'autre « Vieillard en prière ». Ce Cod. contient des

récits des actes et des vertus d'anciens moines; il est d'une haute importance pour l'histoire du Monachisme égyptien.

Un autre codex in 8° de 118 pages, contient un poème spirituel en strophes de 4 vers, composé par un moine de Panople au vi[e] siècle; en outre quelques fragments des Psaumes. Une traduction arabe accompagne le texte entier.

Les collections de manuscrits syriaques et chinois sont pauvres et sans importance. La première contient 5 manuscrits de papier, deux grammaires syriaques d'auteurs inconnus, deux missels, l'un de 220 feuillets provenant d'un moine vénitien, l'autre de 171 feuillets, daté de 1185 et un manuel de prières de format très petit et daté de 1763.

La collection chinoise renferme : une grammaire écrite probablement par un moine du collège des Chinois à Naples et un dictionnaire qui ne donne que les monogrammes avec leur lecture sans aucune traduction.

La collection des manuscrits hébraïques est moins pauvre et de plus de valeur. On y trouve d'abord un exemplaire complet de l'Académie hébraïque de Scipion Sgambati, ou des sciences chez les hébreux, que l'auteur range sous trois titres à savoir : la loi écrite, les traditions et les coutumes communes aux Hébreux et aux autres peuples. Ce codex est écrit sur papier; il a 121 folios.

En outre le commentaire du Bereshith se trouve dans un autre codex de 73 fol. (papier) et le livre des traditions y est aussi dans un codex de 124 folios.

On y trouve encore le commentaire du Rabbi David Kimeki sur le Pentateuque et une grammaire hébraïque du Rabbi David, neveu du précédent. Un fragment de grammaire avec des exercices sur la Génèse et les psaumes, cod. de papier de 102 feuilles. — Un livre de prières de très petit format, de 108 f., écrit sur parchemin. — 2 codd. de 194 et de 351 pp., le premier incomplet, contenant les œuvres d'Averroës et un dictionnaire hébreux de Rabbi David. — Un cod. de 1428, de 134 pp. in-fol., contenant un commentaire sur le livre d'Isaïe et une curieuse élégie en hébreux, de 47 quatrains dont quatre commencent par la première lettre du nom de l'auteur; quatre par la seconde, sept par la troisième; sept autres par la première du prénom, trois par la seconde, quatre par la quatrième, et treize par la cinquième. Cet au-

teur est le fameux médecin Mosè Remos, qui l'écrivit en sa prison et le jour qui précéda celui de sa mort. En outre un Cod. de pap. de 141 fol. : La porte de la lumière, œuvre cabalistique. — Id. de 373 fol., Ouvrage de mathématiques du Rabbi Levi, plein de figures intercalées dans le texte. Enfin un commentaire sur le premier livre d'Avicenne et un autre d'Averroès sur l'Almageste, renfermant de nombreuses figures et tables astronomiques.

Les manuscrits persans sont peu nombreux mais de grande valeur, spécialement par le caractère artistique de l'écriture et des ornements. On y compte :

1° Les poésies de Hafiz.

2° Jussuf et Suleika de *Jami*, 151 fol. ; très bien conservé, d'écriture élégante et orné de miniatures et d'autres ornements d'or et de couleur. Ce manuscrit contient en outre une anthologie de poésies lyriques de Jami Emir, de Chosrew, Hassan de Delhi, Kemal de Khogend, Ismet, Shiahi, Lissani, Riasi, Kasibi, Ehli, Hilali et Mir Sanei.

3° Trois autres cod. très bien conservés, richement enluminés à chaque page, d'arabesques d'or, ce sont : le divan, les odes de Hafiz et de Kemal ; le Bustân de Saadi et un choix de Kassaides d'Akhestegi.

4° Les odes de Wahshei.

5° Poésies d'auteur inconnu, incomplet et vieux.

6° Cod. de 272 fol. portant la date de 1743 ; réponse d'un chrétien anonyme au livre d'Ahmed-Ben-Zain.

7° Cod. de 242 fol. — Recueil de lettres écrites par les Papes et les souverains au Shah de Perse Abbas-le-Grand, de l'an 1018 à l'an 1033 de l'hégyre, des réponses faites à ces lettres et des traités conclus avec la cour persane. Ce recueil semble fait par un envoyé résidant près du Shah ; il est très important pour l'histoire des relations politiques de la Porte avec les cours européennes et mériterait d'être traduit.

Les manuscrits arméniens, provenant probablement du couvent de Saint-Lazare à Venise, sont peu importants ; un seul, très petit et contenant un recueil de prières écrit en 1651 par un père Dominicain, est fait de parchemin ; les autres sont en papier. Le premier est un recueil de lettres de différents formats ; recueil privé ayant appartenu à un certain Pietro Diodati, catholique arménien. Les autres

sont : une instruction dialoguée sur les ordres mineurs ; des prières pour les malades, un traité de morale, un dictionnaire arménien-turc en caractères arméniens, un livre de prières à la Vierge, un livre de prières arménien-turc, et un autre arménien, un dictionnaire arménien-italien et un dernier en feuilles détachées contenant des lettres, des exercices de grammaire, un cours de morale et des prières.

Les manuscrits turcs sont tous en papier. Les principaux sont :

1° Une grammaire turque de Pietro Ferragat avec une épître dédicatoire au cardinal Bellarmin datée de Naples 1611 (141 fol.).

2° Un cod. de 112 fl. contenant le « Minietol-Musselli » (le port des suppliants) de Sadid ed-Din-al-Kasghari. A la première page il est écrit en lettres persanes du XVIe siècle : *Interpretationem, explanationem, sive commentarium Alkorani, sive libri legis Muhamedis regis continet hoc volumen, inter spolia turcicorum triremium devictorum repertum.*

Les autres sont : un catéchisme chrétien, un traité des songes, une traduction turque avec commentaire du Gulistân de Saadi écrit l'an de l'hégyre 1049, le divan du poète turc Chiali écrit l'an 965 de la même ère, le poëme mystique d'Harudi : « le don des amants. » Les élégies et odes du poète turc Ehli, et quelques-sentences de Hafiz ; une grammaire arabe écrite en turc ; la biographie des poètes turcs, un manuel de la langue turque écrit pour les missionnaires de la propagande, le Kanun Nâmeh, recueil de lois ottomanes, ayant principalement rapport aux tributs, enfin un livre de prières turc en caractères arméniens.

Le hongrois est représenté par un codex in-8° de 138 pp. contenant un dictionnaire hongrois de Bernard Baldi accompagné d'explications en latin et en italien.

Enfin la Bibliothèque nationale de Naples ne possède qu'un seul manuscrit hindou, in-8° de 22 pages, écrit en dévanâgari et contenant les sentences morales de Sanaka.

A. Monaco.

DICTIONNAIRE HIÉROGLYPHIQUE ET DÉMOTIQUE

DE BRUGSCH,

contenant en ordre méthodique les mots et les groupes, dont se compose la langue et l'écriture sacrée et populaire des anciens égyptiens. Vol. V, VI, 1, 2. Leipzig, Hinrichs 1880-81. Prix de souscription 305 francs.

Cet ouvrage, qui n'est à proprement parler qu'un appendice — mais un appendice vraiment colossal — du grand dictionnaire, dont, il y a environ 13 ans, M. Brugsch a enrichi la science créée par Champollion, vient remplir une lacune regrettable et combler les désirs de tous ceux qui ont goûté le charme particulier des études égyptologiques.

Personne ne pouvait aborder et achever une pareille tâche avec plus d'autorité que le savant, qui depuis de longues années a pris une des premières places dans les rangs des égyptologues, et, qui à ce moment est, sans contestation, le premier égyptologue du monde. Si le *Dictionnaire hiéroglyphique* nous donne pour ainsi dire un aperçu de l'activité scientifique du monde égyptologique, néanmoins il nous représente essentiellement le fruit des travaux personnels de M. Brugsch. Le lecteur qui a suivi pendant les dernières années la marche des études égyptiennes retrouvera à chaque page, voir même à chaque ligne, des reminiscences d'autres ouvrages de cet illustre savant, en partie insérés dans le *Journal de Berlin*, en partie publiés séparément.

Nous n'avons pas ici à nous prononcer sur le plan général de cet ouvrage. Pour celui qui a parcouru les quatre premiers volumes du dictionnaire de M. Brugsch — et qui parmi les égyptologues pourrait avoir manqué de le faire (?) — ce plan est suffisamment connu, l'auteur ayant suivi dans « l'appendice » les mêmes principes qui l'ont guidé dans la composition de l'ouvrage principal. Nous n'avons pas non plus à nous occuper du démotique, qui est le domaine spécial — et jusqu'à hier exclusif — de M. Brugsch, et auquel il a donné une large place dans son gros volume.

Les nombreuses publications qui ont paru depuis l'an 1868

№ 1. [hieroglyphs]; № 2. [hieroglyphs]; № 3. [hieroglyphs]; № 4. [hieroglyphs]; № 5. [hieroglyphs];
№ 6. [hieroglyphs]; № 7. [hieroglyphs]; № 8. [hieroglyphs]; № 9. [hieroglyphs]; № 10.
[hieroglyphs]; № 11. [hieroglyphs]; № 12. [hieroglyphs]; № 13. [hieroglyphs]; № 14.
[hieroglyphs]; № 15. [hieroglyphs]; № 16. [hieroglyphs]; № 17. [hieroglyphs]; № 18. [hieroglyphs].
№ 19. [hieroglyphs]; № 20. [hieroglyphs]; № 21 [hieroglyphs]; № 22. [hieroglyphs]; № 23. [hieroglyphs];
№ 24. [hieroglyphs]; № 25. [hieroglyphs]; № 26. [hieroglyphs]; № 27. [hieroglyphs]; № 28. [hieroglyphs];
№ 29. [hieroglyphs]; 30. [hieroglyphs]; № 31. [hieroglyphs]; № 32. [hieroglyphs]; № 33. [hieroglyphs]; № 34.
[hieroglyphs]; № 35. [hieroglyphs]; № 36. [hieroglyphs]; № 37. [hieroglyphs]; № 38. [hieroglyphs]; № 39. [hieroglyphs]
[hieroglyphs]; № 40. [hieroglyphs]; № 41. [hieroglyphs]; № 42. [hieroglyphs]; № 43. [hieroglyphs];
№ 44. [hieroglyphs]; № 45. [hieroglyphs]; № 46. [hieroglyphs]; № 47. [hieroglyphs]; № 48. [hieroglyphs];
№ 49. [hieroglyphs]; № 50. [hieroglyphs]; № 51. [hieroglyphs]; № 52. [hieroglyphs]; № 53. [hieroglyphs];
№ 54. [hieroglyphs]; № 55. [hieroglyphs]; № 56. [hieroglyphs] var. [hieroglyphs]; № 57. [hieroglyphs];
№ 58. [hieroglyphs]; № 59. [hieroglyphs]; № 60. [hieroglyphs]; № 61. [hieroglyphs];
№ 62. [hieroglyphs]; № 63. [hieroglyphs]; № 64. [hieroglyphs]; № 65. [hieroglyphs]; № 66 [hieroglyphs]; № 67.
[hieroglyphs]; № 68 [hieroglyphs]; № 69. [hieroglyphs]; № 70. [hieroglyphs]; [hieroglyphs]; № 71 [hieroglyphs];
№ 72. [hieroglyphs]; № 73. [hieroglyphs]; № 74. [hieroglyphs].

— époque qui a été témoin de l'apparition du Dictionnaire hiéroglyphique et démotique — ont fourni la partie capitale des matériaux, qui ont été réunis et mis à contribution dans les volumes présents. Parmi ces ouvrages, il faut signaler en premier lieu une grande série de collections de textes, portant les noms de divers savants, bien mérités des études égyptologiques. On y voit, entre autres : *Dendera*, *Abydos* et *Karnak*, trois recueils volumineux de textes, provenant de ces foyers importants de la civilisation égyptienne et portant le nom de M. Mariette ; les *Inscriptions hiéroglyphiques copiées en Egypte*, et les *Inscriptions du temple d'Edfou*, séries dues toutes deux à M. J. de Rougé ; les *Tempelinschriften*, *Kalenderinschriften*, *Historische Inschriften*, *Baugeschichte des Denderatempels, etc.*, publiés par M. Duemichen, le savant professeur de Strasbourg ; le *Mythe d'Horus* et *La litanie du soleil*, ouvrages de M. Naville, de Genève ; les *Hieroglyphische Inschriften* de M. Bergmann, de Vienne ; le *Dictionnaire des noms hiéroglyphiques* de M. Lieblein, de Kristiania ; les *Inscriptions du Louvre* de M. Pierret, le savant conservateur de cette belle collection ; *La Stèle Metternich* de M. Golénischeff, de St-Pétersbourg ; le *Papyrus mathématique Rhind* par M. Eisenlohr, de Heidelberg ; *Les Papyrus de Bologne*, publiés par M. Lincke, de Leipzig ; *Les Papyrus de Turin* par MM. Pleyte et Rossi, de Leide et de Turin ; notons enfin les deux documents les plus considérables que nous a conservés l'hiératique : *Le Papyrus Harris* n° 1, publié par l'administration du *British Museum* et *Le Papyrus médical Ebers* par MM. Ebers et Stern.

Passons maintenant en revue les discusions de textes ou les ouvrages purement philologiques (1), qui ont été consultés et exploités par le savant lexicologue. Outre le *Journal de Berlin*, dont, à chaque page des volumes V et VI du Dictionnaire, on trouve des extraits, nous avons surtout relevé

(1) Nous n'avons trouvé aucun renvoi aux « *Papyrus du Louvre* de M. Maspero, ni au *Recueil de travaux relatifs à la phil. égypt.*, qui néanmoins renferme des textes originaux, p. ex. le *Papyrus Mallet*, la *Tablette Rogers*, etc. Pour les *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*, l'auteur n'a tenu compte que du *Papyrus de Berlin* n° 1 de M. Maspero, et les *Leçons de M. de Rougé, publiés par M. Robiou.*

les mémoires suivants, parus dans l'intervalle susmentionné : *Le genre épistolaire* et *L'histoire de Sineh* de M. Maspero, *Die Metalle* de M. Lepsius, les *Mélanges* de M. Chabas, les *Drei Festkalender* et *Reise nach der grossen Oase El-Khargeh*, publiés par M. Brugsch, lui-même ; *Eine Sarkofaginschrift aus der Ptolemäerzeit* et *Das Buch vom Durchwandeln der Ewigkeit* par M. Bergmann ; l'*Hymne à Ammon-Ra* de M. Grébaut, la *Neuägyptische Grammatik* de M. Erman, etc.

M. Brugsch renvoie en outre assez souvent à son grand *Dictionnaire géographique*, ainsi qu'aux nombreuses publications, qui ont vu le jour avant l'an 1868, notamment les *Denkmäler* et *Auswahl* de M. Lepsius, les *Monumens* de MM. Prisse et Leemans, *Le Paryrus Prisse* (qui est traduit en grande partie dans le courant de l'ouvrage), les *Excerpta* de Burton, de même que les *Etudes égyptologiques* de M. Pleyte, l'*Inscription dédicatoire d'Abydos* de M. Maspero, la *Chrestomathie* de M. E. de Rougé, le *Voyage* de M. Chabas, etc. — bref une série de travaux dont la multiplicité défie chaque essai d'énumération complète.

On ne saurait trop admirer la façon judicieuse, dont M. Brugsch a utilisé cet ensemble énorme de matériaux. On remarque surtout ce soin consciencieux d'apprécier à leur vraie valeur les données des textes, appartenant à des époques les plus distantes. Du reste, on ne pourrait jamais dire, si M. Brugsch a puisé directement tel ou tel renseignement dans la publication qu'il cite à son occasion. Car le plus souvent, il a copié, lui-même, les textes sur les lieux ; mais voulant permettre à l'égyptologue de vérifier l'exactitude des interprétations qu'il propose, il s'est imposé le devoir d'indiquer les passages correspondants des publications de ses collègues. Et ce faisant, il a mainte fois rectifié et corrigé des parties plus ou moins étendues de ces recueils de textes. Par malheur, M. Brugsch n'a pas toujours suivi cette règle de conduite, ce qui nous a valu un bon nombre de renvois curieux, p. ex. comme ceux-ci : « So las ich in der Weinkammer rechts vom Eingangsthor des Tempels », ou « In Dendera las ich », ou bien « Riban-el-Moluk », ou encore « aus der ehemaligen Liederschen Sammlung » etc. Sans doute, M. Brugsch n'a pu bien des fois agir autrement

qu'il l'a fait, par la raison bien simple, que les textes en question n'ont pas été publiés. Mais cette circonstance n'en est pas moins très regrettable pour quiconque veut se convaincre de l'exactitude de certaines citations. Ainsi, pour ne donner qu'un seul exemple, nous avons été fort embarrassés par le renvoi sous l'article *uten* (p. 363) à un « Text aus Edfou » fournissant une variante nouvelle. Les autres leçons nous avaient paru justifier une lecture différente de celle proposée par l'auteur,et malheureusement elles ne pouvaient en rien nous servir parceque celle, qui devait trancher la question, se trouvait à mille lieux de distance! Cela nous mettait dans la situation du renard vis-à-vis des raisins.

« L'appendice » du dictionnaire hiéroglyphique n'est nullement un simple vocabulaire sec. Au milieu de développements purement philologiques et fort abstraits, on y trouve des morceaux d'histoire de la civilisation, très intéressants et très instructifs à la fois. Ainsi, à la page 95, nous rencontrons une belle étude sur les couleurs sacrées des Egyptiens; la page 107 nous fournit un petit chapitre de métaphysique égyptienne; à la page 390, l'auteur a rapproché d'une manière heureuse du langage des textes sacrés les données, que nous a fournies Diodore relativement à l'administration judiciaire de l'ancienne Egypte; les pages 412-420 contiennent un long développement des noms, du sens et de l'emploi de plusieurs des métaux égyptiens; et ainsi de suite. Peut-être, de pareils détails, dépassent-ils quelquefois les limites, que l'on pourrait être tenté d'assigner à un dictionnaire proprement dit; mais, si cela est une faute, M. Brugsch a su si bien la racheter par l'intérêt et la grande portée générale de ces notes qu'il serait injuste de le blâmer.

Il nous reste à examiner quelques particularités, sur lesquelles nos vues divergent plus ou moins sensiblement de celles de M. Brugsch. Afin de ne pas trop empiéter sur l'espace de ce journal, nous nous arrêterons surtout au volume V de l'ouvrage.

Page 23. Le groupe *aqes* (1), cité d'après Duemichen, *Hist. Inschr.* II, 40, 25, se lit *ates* ou *tas* (2) dans la copie du même texte qu'a publiée M. Stern. *Zeitschrift*, 1873, p. 63. Ne faut-il pas lire *mas* (3) (voir Grébaut dans le *Recueil* I, p. 88)? — Même page. L'étymologie du nom de dieu

Aker (4) n'a pas à ma connaissance été donnée jusqu'ici. Pourrait-on peut-être le décomposer en *Ha-k-r-a* (5) « Viens à moi » avec chute du *h* initial? Ce n'est là qu'une simple hypothèse. — Page 53-56. La lecture *àp* (6) des *deux cornes écartées* n'est pas prouvée, et le copte *ti-ôp* « sententiam dare » peut fort bien dériver du verbe ancien qui s'écrit par le panicule de roseau (*à*) et le d[e] (p) (7). Le passage qui a été transcrit *âp-n-χet-à* [p. 56] par M. Brugsch, a été lu — fort bien, selon nous — *tep* (cfr. le copte *tap* corne) *n-χet-ä* (8) par M. Pierret [*Mélanges d'arch.* I, p. 152] qui à cette occasion renvoie à un mémoire de M. Devéria [ibid. p. 6]. Toutefois, il y a des cas, où le signe en question paraît avoir eu la valeur de *âp* [Cfr. Grébaut dans les *Mélanges*, III, p. 62 et Le Page Renouf dans la *Zeitschrift* 1877, p. 102]. — Page 55. L'exemple, tiré du *Todtenbuch* (126, 1), que voici : *ôp maàr henã user* (9), qu'a fort bien traduit M. Brugsch par « welche Schiedesrichter sind zwischen dem Bedrückten und dem Mächtigen », comparé à l'exemple suivant, communiqué (à la page 56) d'après l'hymne de Boulak : *ôpi maàr henã usu* (10), dont il est dit « von Herrn Grébaut sehr richtig übertragen » : « juge du puissant et du malheureux » nous mène à établir l'équation suivante : *Bedrückt* = *puissant*; ce qui est absurde. Nous croyons pouvoir trancher la difficulté par la supposition, que le mot *usu* de l'hymne de Boulak est abusivement déterminé fautivement expliqué, et qu'il nous représente en même temps la forme *parlée* du groupe qui à cette époque s'écrivait communément *user*. Ajoutons, que la chute d'*r* final n'a rien d'exceptionnel pour l'époque de la XX[e] dynastie, d'où date l'hymne de Boulak. Cette explication admise, le passage cité d'après le dernier texte doit se traduire par « juge de l'oppressé et du puissant. » — Page 61. Le groupe *àfen*, *äfnit* (11), emprunté à la stèle d'Alexandre II, ne doit-il pas être décomposé en *af-nit* « il a enchaîné », ou participialement « enchaînant » ; en d'autres termes en l'auxiliare *a* (copte *a*, *e*), l'affixe pronominal *f* et le verbe *nit* « lier, enchaîner » [Dictionnaire VI, p. 709]? Ce serait nous débarrasser d'un ἅπαξ εἰρημένον, dont on n'a jamais trop peu. — Page 63. Le groupe *àm* (12), « gestorben », n'est probablement qu'un euphémisme « ceux qui sont là » (cfr l'adverbe àm), car le verbe *mu*, *mer* (13), «sterben»,

duquel M. Brugsch a rapproché le groupe en question ne s'emploie que de la *seconde* mort, ce qui n'est jamais à ma connaissance le cas de *àm.* — Page 68. Le groupe *àmem* (14) « gut, schön herstellen », tiré de la stèle de Thotmès I, doit disparaître du dictionnaire. C'est uniquement l'auxiliaire qui s'emploie comme caractéristique de l'optatif-impératif du verbe. La façon exceptionnelle, dont a été écrit *ã* final de cette forme (àmma), est analogue en sens inverse à une curiosité graphique, dont M. Naville nous a fourni des preuves. *Zeitschrift*, 1873, page 26. — Page 74. Le groupe *àm-ro* (15), qui provient d'une notice de M. *Birch*, doit sans doute se lire *àm-tot* (16), « ce qui est à la main », bonne expression pour désigner un sceptre. De nombreuses analogies justifient cette correction. Cfr. p. ex. Lepsius *Denkmãler* III, 13 a, où plusieurs passages nous montrent un *r* fautif pour ṭ. — Page 76. Nous ne pouvons entrer dans des recherches sur le signe (17) qui, autrefois lu *àmtu*, est maintenant transcrit *temu* par M. Brugsch. Bornons-nous à relever que la variante — une seule ! — dont l'auteur s'est servi pour établir la nouvelle lecture, ne prouve rien, la métathèse étant fort fréquente à l'époque d'où date cette variante. Celle-ci du reste pour ce motif confirme plutôt l'ancienne lecture *amtu* de notre groupe. — Page 86. A côté des formes *an-ro-ha-maa* et *an-ha-ro-maa* d'un nom d'arbre, que M. Brugsch a notées suivant le Papyrus Harris n° 1 et le Pap. Anastasi n° 4, il aurait été fort à propos d'insérer la forme *an-ha-maa* (18), qui se lit au moins deux fois (p. 40*a*, 14, et 56a, 5) vers la fin du premier document.—Page 87. Le mot *àni* (19) « Pfeilerbild » doit être rayé, comme nous l'avons prouvé ailleurs (Petites Etudes Egyptologiques, page 38). —Page 100. Le groupe *àri* de l'expression *set-àri* (20) garde partout le sens que lui a attribué M. Le Page Renouf dans d'autres expressions. Une étude attentive des passages, où cette expression se trouve, le démontre clairement. — Page 121. Quand M. Brugsch (l. 16) transcrit par *tà-mera* (21) le groupe qui signifiant l'Egypte est déterminé par les deux signes de ville, comment veut-il transcrire les formes (22) du même groupe, où, dans le Papyrus Harris n° 1, le premier de ces deux signes a été remplacé par un *t*? — Page 141. Malgré les preuves très solides qu'a données M. Le Page

RENOUF (*Zeitschrift* 1868) pour la lecture *às* du signe, représentant « un homme assis sur un siége et portant à la main un fouet (23) », M. Brugsch persiste néanmoins à lire : « nicht *às*, sondern *s'ep.* » Pourquoi? Est-ce que l'auteur a étudié les variantes de la formule funéraire que nous offrent les stèles de la XIIe dynastie? La tombe y est souvent appelée *às*, ce qui s'écrit soit par $a + s$, soit par le signe « qui représente l'homme assis et portant le fouet à la main. » — Page 165. La traduction que l'auteur a donnée du passage cité de la ligne 13, est exacte, mais il faut transcrire *à ter* (24) (= *r ter*) « bis zur Grenze », au lieu de *ater*. L'exemple doit donc se retrouver sous l'article *ter*. Toutefois, nous ne nions nullement l'existence d'un groupe *àter*. — Page 170, l. 16. D'après l'exemple cité, le groupe *àt* (25) doit être un substantif et non pas un verbe, comme l'a voulu M. Brugsch : *chu àt-f hã-f* « dont le *àt* garde ses membres. » Est-ce une faute pour *set* (26) « membres » (PLEYTE, *Etudes Egyptologiques* VI)? — Page 185. La différence présumée entre *ã* (31) (masc. generis) et *ãt*, (32) (fémin. gen.) tous les deux signifiant « maison », n'existe point. La forme *ã* dérive de la forme *ãt* par chute du *t*, caractéristique de féminin; ce signe commence à disparaître bien avant la XXVIe dynastie, date des exemples de cet *ã*, que nous a fourni M. Brugsch. La transition de féminin ou masculin a été sans doute facilitée par la chute du *t* final. Cette transition, quoique peu fréquente, ne manque pas d'analogies dans d'autres langues. P. ex. le latin *dens* est masculin, tandis que le français *dent* est féminin; le gothique *tunt'us* est masculin, l'allemand *zahn* féminin, etc. — Page 193. Le mot *ãwaâ* (27) ne se retrouve pas là, où l'auteur prétend l'avoir puisé (*Sharpe*, Insc. I (?) 52). Le passage cité donne *Tà-âwaâ*, (28) nom propre de femme. — Page 222, l. 9. Le groupe *ãmiu*, *ãmui* (29) est sans doute erroné. Je crois devoir le décomposer en *m ãui ãbt*, (30) et je traduirais volontiers l'exemple où il entre de la manière suivante : « Regardez toute sorte de travaux dans l'atelier (?), (comme ils sont exécutés) par les *ãb* de l'intérieur », en introduisant une légère correction. Quoi qu'il en soit le groupe *mãui* doit être éliminé. — Page 267. Le groupe *ãrut* (33) doit assurément disparaître pour être remplacé par *rut*, comme

M. Brugsch l'a déjà soupçonné lui-même. — Page 275. L'opinion, émise à la fin de cette page, que le verbe *ãch*, (34) « porter en haut », est composé de *ã* (35) « donner, faire » et *chi* (36) « être élevé », ainsi que les deux analogies, invoquées en faveur de cette théorie, nous parait complètement inadmissible. Que la racine puisse être élargie par le moyen d'une voyelle prosthétique, c'est là une chose généralement reconnue, mais rien ne prouve que cette voyelle soit une racine indépendante. Selon les mêmes drincipes, on serait autorisé à voir en *m*, *n*, *ch* et d'autres éléments, qui s'ajoutent à la fin de la racine pour en préciser le sens, des mots indépendants, ayant un sens verbal ou nominal. Ce que a inspiré à M. Brugsch cette manière d'étymologiser, c'est probablement le soi-disant causatif *ti*, qui n'est représenté très-souvent que par un *t* simple. Il faut cependant se rappeler qu'à côté de la forme causative (*t*), la forme indépendante (*ti*) existe pendant toute la durée de l'empire pharaonique depuis les temps les plus reculés jusque vers les basses époques, et que le copte même nous a conservé un verbe *ti* « dare »; tandis que le prétendu mot *ã* « donner, faire » ne se trouve nulle part pendant l'époque pharaonique. — Page 277. Les groupes *ãχuu* (37), *ãχu* (38), extraits du Papyrus médical de Berlin, ainsi que le nom de branche d'arbre *ãchuu* (p. 278), doivent être rayés et remplacés par *ãχemu*, (39) *ãχem* (40) et *ãχemu*. *Recueil de M. Maspero, Vol. II, page* 28. — Page 316. Le groupe *unàut* (41) doit être corrigé et divisé en *un ant*, l'auxiliaire plus le verbe *ant* (42) (Dict. V, page 99). M. Brugsch par la correction, qu'il a faite lui-même du mot *uu* (44) en *schu* (43) (page 308), nous a montré que le signe *u* prête quelquefois à des doutes (Voyez plus bas!). — Page 310. Le mot copte *belle*, dont on a rapproché le groupe hiéroglyphique *uber*, (45) n'est-il pas plutôt un composé [de *bel* oculus + ?]? Comp. p. ex. *hetschem* « pusillanimus », de *het* « cor »; *fêetschaiôou* « simus, curvum habens nasum », de *schai* « nasus », etc. — Page 360, l. 16. Le mot *uti* (46) « Getreideart » doit être rayé. Des deux leçons où il se trouve l'une doit être corrigée en *beti* (47) et l'autre en *uhi* (48) [comp. Dict. V, page 398, l. 4 et page 450, l. 23]. — Page 377. Le nouveau sens qu'a proposé ici M. Brugsch pour le groupe *ut'a*, (49) est complète-

ment inadmissible. Les expressions *ut'a en ãnch*, (50) *ut'a ãnch* (51) ne signifient point « quitter la vie », mais « passer à la vie, aller rejoindre la vie » [ou peut-être « le lieu de la vie », c'est-à-dire l'Occident]. Les dites expressions sont au nombre de celles, dont se servait l'Egyptien pour exprimer emphatiquement la notion de « mourir. » Du reste, on trouve dans les textes assez souvent le groupe *ãnch* comme variante de groupes, signifiant « le lieu de l'Occident. » Ces considérations nous mènent à traduire la clause finale du Pap. d'Orbiney de la manière que voici : « Il fut vingt ans roi d'Egypte, puis passa *dans* la vie (non pas *de* la vie), etc. » Mais il est le plus souvent inutile et même irrationel d'user du copte pour expliquer la valeur de groupes datant de l'ancien ou du nouvel empire. User d'un pareil procédé c'est faire la même chose que d'étudier et de déterminer les vocables de l'italien moderne au moyen de la langue de Cicéron, ou vice versa. — En ce qui concerne la ressemblance de son existant entre le copte (!) *Xera* et l'égyptien *Xart*, tous deux signifiant « veuve, » je prends la liberté d'observer que la même similitude existe entre l'allemand *haben* et le latin *habeo*, (qui tous les deux signifient « avoir, posséder, ») dont les formes présentent, comme on le voit, une ressemblance frappante et qui néanmoins, n'ont rien de commun entre eux : *haben* est le latin *capio* et *habeo*, l'allemand *geben* ; si nous ne nous trompons pas. La science générale du langage fournit des lumières précieuses à tout philologue qui veut l'étudier sérieusement, et il serait bon que tous les égyptologues, à l'exemple du savant anglais M. Renouf, voulussent bien la consulter. Alors, on pourrait assurément retrancher bien des lois phonétiques qui actuellement figurent à tort dans la grammaire égyptienne.

Page 391. Le groupe qu'a traduit M. Brugsch par « *Thor der Gerichtstatte* », *ro χun* (52), a pour variante *àr χun* (53) (Pierret, Recueil d'Inscriptions du Louvre II, page 79) ; il est partant plutôt à traduire « *attaché* au lieu de justice. » En effet, l'hiéroglyphe de la bouche, qui introduit toute une série de titres composés, doit en bien des cas être regardée comme variante du groupe *àr* (54) « attaché à, appartenant à. » C'est ainsi que le titre *àr nefer hãt* (55) « attaché au diadème », nous est représenté sous la forme *ro nefer hat* (55),

tant à l'époque de la XIIe dynastie, que sous les Saïtes. Le titre *erpã*, *ropã* (56), qui est une qualification fréquente du dieu Seb (*Seb erpã neteru*) (57), signifie ou « l'attaché aux hommes » (*pãt*) (58), ou peut-être « l'attaché au cycle divin » (1). — Page 406. A propos du groupe *be* (59) « das Princip des Bösen, Set », on pourrait se demander, si le nom Βεβών de Typhon, que nous a conservé Plutarque (2), doit être interprêté *be bon* (60) « le vil Be », ou s'il faut se ranger l'avis de Devéria, qui l'explique par *pa bon* (61) « le mauvais » (Voir *Mélanges d'Arch. ég.* I, p. 2).—Page 418. L'équivalence du groupe *bait* (62) avec « der rothe Sandstein », provenant de la montagne, dite *Gebel-el-ahmar*, reste douteuse. M. Brugsch ne saurait démontrer, comme il prétend, que les colosses de Memnon sont fabriqués en pierre de *baa* (Voir mes *Petites Etudes Egyptologiques*, page 37). Tout l'article relatif à *bait* est donc à refaire.

Arrêtons-nous enfin sur quelques passages du volume VI, remettant du reste l'examen sérieux à l'apparition du volume VII, que l'auteur a promis de nous donner, au plustard, vers le commencement de l'an prochain. Page 498, l. 5. La variante *feqenu* du groupe *feqau* (63), que M. Brugsch a tirée

(1) Si l'on réfléchit d'un côté, que Seb est la divinité de la terre, de l'autre que *pât* paraît être (à la différence de *hememou* et *rechit*) une désignation spéciale des habitants de notre planète, on s'explique, je crois, le sens véritable de *erpât*. Mais comment se fait-il, que des personnages nobles, des fonctionnaires de distinction s'honorent du même titre? Probablement de la même façon, que le roi aurait pris les titres du dieu soleil, *suten sechet!* Seb, étant une divinité de second ordre, son titre n'a pas été jugé digne du pharaon. — Une autre explication est pourtant possible. Il se peut, que *erpat* date du temps ou l'Egypte n'était pas encore réunie en un seul royaume; et qu'aux époques préhistoriques, Seb était le dieu principal, comme il est le père des dieux, mais que la réunion des différents nomes ait eu pour conséquence l'établissement d'un nouveau culte principal, qui a entraîné la disparition de Seb du premier plan.

(2) De Iside et Osiride, chap. 62. Ὁ δὲ Τυφὼν, ὥσπερ εἴρηται, Σὴθ καὶ Βεβὼν καὶ Σμὺ ὀνομάζεται. — La mention dans les textes des trois classes d'êtres *hememou*, *pât*, *rechit* dans le même ordre dans lequel on voit d'autre part se suivre les noms de dieu, Ra, Seb et Osiris (« splendeur au ciel auprès de Ra, puissance sur terre près de Seb, le triomphe dans la région inférieure chez Osiris! »), nous a fait penser qu'il serait possible d'établir un parallelisme entre ces deux séries de membres. Il paraît du reste que l'Egyptien n'était pas très délicat sur ce point.

de l'obélisque Barberini, cache une faute du copiste ou du graveur, dont l'un ou l'autre a pris le vase, qui se lit *à* (64), pour le vase qui se lit *nu* (65). — Même page. Le groupe *feng* (66), *fegen*, cité d'après le Papyrus Ebers, doit sans doute être corrigé en *gen* (67) (apparenté à *genen* (68) « s'affaiblir, s'affaisser,) » le *f* étant le suffixe de l'auxiliaire qui précède (*rāt*) (69). — Page 581. Le groupe *māten* (68), que M. Brugsch a traduit par « Aehnlichkeit, Gleichnis Parabel, etc. » n'est autre chose que la racine verbale plus le suffixe de la seconde personne du pluriel. (Comparez les formes *māk*, *māt* (71) d'autres textes. Maspero *Egyptian Documents relating to the Statues of the Dead*, page 19, note 50). Le passage, tiré du document de cuir du musée de Berlin : *mā-ten hon-ā hi schau kot* (72), signifie donc à peu près : « Voici (litt. : voyez) que ma Majesté a commencé des travaux ! » — et non pas, comme le veut M. Brugsch, « ein Gleichniss, Denkspruch des Königs, angebracht bei den Bauten. » Tous les autres exemples, cités par l'auteur, sont susceptibles d'une interprétation analogue, partant, le groupe *maten* (72), « ein Gleichniss, etc. » est à rayer du Dictionnaire. Page 953 et suiv. La nouvelle valeur de *Xer*, que M. Brugsch a attribuée au poisson oxyrinque (73) ainsi qu'à l'instrument qui sert le plus souvent à écrire le mot « estomac » (74) en égyptien, nous a paru pour bien des cas prêter à des doutes très-sérieux. Mais les arguments en faveur de cette nouvelle théorie n'étant pas donnés dans le Dictionnaire, nous attendons avec une vive curiosité l'apparition du fascicule de la *Zeitschrift*, auquel l'auteur renvoie le lecteur.

Les modestes remarques que nous venons d'émettre n'ôteront assurément rien à la valeur de l'admirable ouvrage, dont nous venons d'indiquer quelques-uns des points saillaints. Elles confirmeront plutôt, nous le croyons, l'opinion généralement admise, que l'égyptologe peut s'adresser au dictionnaire de M. Brugsch avec la conviction bien arrêtée d'y trouver des renseignements plus larges et plus précis, qu'aucun autre ne serait à même de donner parmi les savants, qui se sont voués à l'étude des hiéroglyphes.

Selon nous, *le dictionnaire hiéroglyphique* et *démotique* n'a qu'un défaut réel, celui de coûter si cher. Mais cette remarque n'atteint ni le savant auteur M. Brugsch, ni l'in-

fatigable éditeur M. Hinrichs. Il dérive de la nature même de l'égyptologie et le nombre restreint de ses adeptes.

Stockholm. KARL PIEHL.

P. S. Cet article était achevé lorsque nous avons reçu les numéros 2 et 3 du journal égyptologique de Berlin, contenant, entre autres, une étude sur la valeur et l'emploi du signe hiéroglyphique qui représente le poisson oxyrynque, étude à laquelle M. Brugsch renvoyait dans la partie de son dictionnaire qui traite des groupes, auxquels ce signe appartient, Nous ne pouvons que souscrire à l'opinion émise par M. Ebers (*Literarisches Centralblatt de Leipzig*, 1879, nº 43), retativement à la lecture *Xr, Xrt*, que M. Brugsch a proposée pour le poisson oxyrynche. Cette lecture reste encore dénuée de preuves suffisantes, à ce qui nous semble; malgré les développements étendus et pleins d'intérêt scientifique que M. Brugsch vient de donner à la thèse en question dans les derniers N^os^ de la « Zeitschrift. » Quoique nous n'ayons pas ici à critiquer ce dernier article, nous ne pouvons passer sous silence quelques points qui y ont été traités d'une façon complètement inadmissible. C'est ainsi que M. Brugsch cherche dans l'ancienne langue le correspondant du copte *Xèra « vidua, »* qui, comme on sait, est simplement un emprunt fait au grec (χήρα). En ce point, l'illustre égyptologue a également oublié que le copte *chello* « senex » est un composé (de *chel* + *o* grand), de même que *chel-scheri* « juvenis ; » partant que l'ancien egyptien *Xart* « veuve » n'a rien à faire avec le mot copte. — Notons en outre. que pour trouver la valeur exacte d'un signe quelconque il faut avant tout consulter les textes contemporains. On peut ensuite recourir aux textes *hiéroglyphiques* d'autres époques.

UN MANUSCRIT INEXPLORÉ

DU FARHANG SASSANIDE.

Note sur un ancien manuscrit du Farhang sassanide, appartenant au Destour Jâmâspji Minocheherji Jâmâsp Asânâ de Bombay.

Ce manuscrit diffère sensiblement de celui que Haug et le Destour Hoshengji ont édité.

Le premier est composé de 27 feuilles séparées, de papier indien, noirci, usé déjà, mince et déchiré à la tranche; il a 13 centimètres sur 19. — Sa date n'est point indiquée mais il doit avoir au moins trois siècles. Chaque page a 14 et 15 lignes; le pehlevi et le pâzend y alternent; ce dernier est écrit en rouge excepté à la première feuille. — La deuxième est malheureusement perdue. La première page porte en marge *Farhang-î pahlavîk nipistâm*

Puis après l'invocation *pavan shem î dâdâr Auharmazd* (Au nom du créateur Auramazd), le chapitre commence sans titre.

Le second chapitre a pour titre *dadîgar stîha* (au lieu de stâihâ H. H.). Ce même mot est répété en différentes formes etc. La plus grande partie de ce chapitre est perdu ainsi que le titre pehlevi du troisième qui a pour pâzend *sadîgar mayâhâ, âbhâ.*

Les chapitres 7, 8, 10, 13, 17 ont le titre *dar*, (porte, chapitre), au lieu de *babâ;* qui, à 13 et 17, est le premier mot.

Le chapitre 4 a pour entête : *cahârm dar* : *dāñg mîvahâ* i. e. quatrième chapitre : grains (et) fruits.

Les autres chapitres sont intitulés comme il suit :

Chap. 5. *(pañcum : hvareshn)*; 5e boisson.

Chap. 6. *(taraihâ)*; 6e végétaux.

Chap. 7. *(haftum dar : cahârpây)*; 7e chap. quadrupèdes. Ce chap. a de plus, à la fin, les mots *(mitâ kafsh)* chaussure.

Chap. 8. *(hashtum dar : murvãn)*; 8e chap. oiseaux.

Chap. 9. *(nuhum)*, neuvième (rien de plus).

Chap. 10. *(d:ihum dar añdãmhâ)*; 10e chap. membres. Ce chapitre commence par *(tavn tan)*, le reste comme au livre de Haug.

Chap. 11. *(yâzdihum gãgã)*, 11e parleurs.

Les chapitres 12 et 13 ont les mêmes titres que dans le livre de Hoshendji-Haug.

Le chap. 14 de Hoshendji, renfermant les prépositions et adverbes, est omis dans ce manuscrit. Les mots du chap. 15 de Haug se trouvent sous la rubrique 14 avec l'entête :

dont on doit retrancher tous les huzvareshs *(madamân, val, zak)*, et l'on a le sens : possesseurs de cavalerie (cavaliers) et ce qui est parmi les cavaliers et les troupes inférieures. Ce sont ces doublets qui ont donné naissance au chap. 14 de Hoshendji, qui a conservé le dernier mot (tout ce qui) dernier terme de l'entête primitif. Il est suivi des mots du chap. 15 du texte de H. H.

Chap. 15. *pañzdihum : dapgûni (dawîreh) maman cê avash (ôyêsh) pasca*, 15e ecriture ; tout ce qui est employé pour cela. Puis et les mots des chap. 16 et 17 de H. H., sans entête spécial pour chap. 17. que Haug a laissé inexpliqué est probablement le Chald. אזדא décision, décret.

Chap. 16 (D. H. 18) n'a que ces mots [illegible] « Sixième : metal. » *(ayôkhshist).*

Chap. 17 (D. H. 15) [illegible] *(dar hawdihum : pad'îmâr).* Ch. septième : condamnation.

Chap. 18-20 n'ont point de titre et tous les verbes sont donnés sous trois formes.

Chap. 21. Avant [illegible] (D. H. p. 16, l. 10) viennent les mots [illegible] *va nazd (kôftan)* « et frapper de près ». Ce qui pourrait être le restant de l'entête du chap. 21.

Chap. 22, commençant à [illegible] (D. H. p. 17, l. 2) est intitulé : [illegible] *(vîstduam shnâyêshn! farjâm)* vingtdeuxième salut! fin.

Le chap. 23 commence à [illegible] (D. H. p. 17, l. 5) Ici est le point saillant des différences. Ce qui dans ce manuscrit est donné comme entête du chap. XXIII a été pris par Hoshendji comme une glose, la glose fameuse tant employée pour expliquer le mot *Huzvaresh.* On voit par cet ancien manuscrit qu'il s'agit simplement du titre du chapitre, ce titre est ainsi conçu : [illegible] *vîst seam maman cê (ci) navestâreh râi huzvareshn.* Ce qui signifie : « 23. Tout ce qui est *huzvârish* pour écrire, » concernant l'écriture ([illegible] est le *pâzend* intercalé de *cê* [illegible]). Ou avec le *pavan* du manuscrit de Haug : tout ce qui concerne l'écriture en Huzvarish. [illegible] pourrait être une altération de [illegible] transposé.

Le dernier verbe du chapitre est [illegible] *(dânestan),* savoir, Il est immédiatement suivi par les pronoms, adverbes, etc. comme au livre de Haug, p. 18, 19 jusqu'à [illegible] automne (Haug p. 19, 9), qui est le dernier mot du folio 28; le reste est perdu. Après l'entête du chap. 23 il n'y a plus de division dans ce texte.

Dans ce manuscrit nouvellement découvert les mots diffèrent souvent de celui que le Destour Hoshendji a édité; mais il est presqu'entièrement semblable au Cod. 390 de la collection Ouseley de la Bibliothèque Bodleyéienne à Oxford. Ce dernier va jusqu'au bout (H. p. 22, l. 5) et a de plus un alphabet.

La meilleure explication du mot *huzvâresh*, *uzvâresh*, *zuvâresh* nous paraît toujours être celle qui le fait dériver d'un verbe persan inusité, il est vrai, mais cité par Golius et Castelli *zuvârîdan* veiller, tomber en désuétude.

Le mot *huzvâreshn* doit appartenir au néo-persan (Cp. Pahlavi texts, *Introduction*, p. XIV). Je puis encore apporter en preuve le mot *hûzvâr* employé par *Zâd-Sparam* (voy. ibid. p. 164) avec le sens de décrépitude.

Münich. Ed. W. West.

Qu'il me soit permis de confirmer cette explication de l'illustre pehleviste en ajoutant que *zuvâridan* a été admis par *Robertson-Johnson* et que l'on pourrait aussi supposer une forme *azvâr*, *uzvâr* de *vârîdan*. Cp. *âvâreh* fatigué, ruiné, etc. (Le *h* n'est qu'un signe graphique, un accent; en pehlevi *uz* s'écrit *huz* سک).

C. H.

LA SCIENCE AMÉRICANISTE,

A PROPOS DU CONGRÈS INTERNATIONAL TENU A MADRID DU 25 AU 28 SEPTEMBRE 1881.

Au lendemain de la découverte, les esprits sérieux se préoccupèrent déjà du passé du Nouveau Monde. Mais les investigations faites à une époque où l'activité intellectuelle se mouvait dans des sphères fort restreintes, ne pouvaient avoir aucun caractère scientifique et demeurèrent sans avantage appréciable. Il n'y eut d'ailleurs que des efforts isolés, sans but précis et sans suite, tentés sous l'influence des milieux rétrécis dans lesquels évoluaient les idées. De plus, la plupart de ces tentatives nous sont à peine connues; pour quelques unes nous ne possédons même que les noms des auteurs. Cependant, parmi ces dernières, il en est dont la disparition doit être vivement regrettée. Non seulement la position de leurs auteurs, mais encore la réputation qui a survécu à ceux-ci, permet de donner une certaine importance aux entreprises qu'ils dirigèrent et aux travaux qui en furent le résultat. Dans les rares documents parvenus jusqu'à nous, il est maintes fois parlé de la valeur de ces travaux.

Le petit nombre d'écrits remontant aux premiers temps de la conquête sont de deux espèces. Les uns ont été publiés dès l'origine ou furent imprimés postérieurement; les autres n'existent encore qu'en manuscrit. D'après des renseignements fournis par les savants spécialistes qui ont eu la bonne fortune de jeter un regard discret dans les collections nationales et particulières où se trouvent enfouis la plupart de ces manuscrits, c'est la dernière catégorie qui est de beaucoup la plus nombreuse. Un incontestable intérêt s'attache à tous les travaux de la première heure, plusieurs constituent une source précieuse de renseignements, quelques uns même renferment des trésors inestimables, d'où peut sortir un jour la solution des questions les plus vivement

agitées par les américanistes. Pourtant, les documents contemporains de la découverte doivent être consultés avec une grande réserve. Avant d'entreprendre la tâche ardue de démêler dans ces documents le faux du vrai, la réalité de la fiction, il est nécessaire de se bien pénétrer du but poursuivi par chacun des écrivains, de sa position sociale, de ses aspirations, de son caractère. Il est indispensable aussi de tenir compte du temps auquel il vivait, de l'état rudimentaire des sciences aux xv[e] et xvi[e] siècles et de la situation des esprits en présence du grand fait de la découverte de l'Amérique. En effet, semblable découverte était si peu croyable qu'au début on devait la considérer dans l'ancien monde comme une fable, de nature à enflammer les imaginations bien plutôt qu'à stimuler les intelligences. Cet événement unique dans les annales de l'humanité tenait du merveilleux pour les moins éclairés comme pour ceux qui trouvèrent l'occasion et les moyens de voir et de juger par eux-mêmes. Les choses extraordinaires qu'ils eurent alors sous les yeux, durent les éblouir et laisser une faible place à la saine appréciation, déjà difficile au milieu des conditions défectueuses résultant des circonstances du temps. De là, une grande exagération dans les idées et une décevante inexactitude dans les faits.

Quand l'émotion du premier moment se trouva quelque peu calmée, ce ne fut pas encore le passé du Nouveau Monde qui préoccupa le plus les esprits. Les richesses féeriques de ce continent sans bornes connues plongea les premiers explorateurs dans un état de fièvre indicible. Tout contribuait à les y maintenir. Le côté matériel devint ainsi le motif et le but des premières explorations. Peu à peu cependant, des hommes que ne guidaient ni la soif de l'or ni la recherche des jouissances arrivèrent sur le sol de l'Amérique. Obéissant à des considérations d'un ordre plus élevé, ils remarquèrent ce qui était demeuré inaperçu jusque là, et furent frappés dès leurs premiers pas de l'état social des habitants du Nouveau Monde. Ils s'enquirent, autant que la chose était possible avec les éléments dont ils disposaient, de l'origine des races humaines nouvellement découvertes. A cette phase correspond, à côté des récits de quelques guides fallacieux tels que l'Inca Garcilasso de la Vega, une série de travaux d'un réel intérêt, au nombre desquels on

peut se borner à citer ceux de Bartholomé de Las Casas, de Lescarbot et du P. Hennepin. Ce ne sont point encore des œuvres de science, mais le progrès est notable.

La première expédition scientifique fut envoyée au Nouveau Monde en 1786, par le roi Charles III d'Espagne, sous les ordres du capitaine del Rio. Elle avait été précédée de quelques écrits, où l'on remarque la progression constante des idées, comme dans ceux d'Ulloa et de Clavigero. Bien que les résultats de l'expédition du capitaine del Rio ne furent connus que beaucoup plus tard, cette entreprise paraît avoir fait naître l'émulation. Charles IV, imitant l'exemple de son père, organisa une seconde expédition scientifique dont il confia le commandement au capitaine Dupaix. Elle séjourna en Amérique de 1805 à 1807. Il fallut malheureusement une trentaine d'années avant que le fruit de ses recherches et de ses études ne fut publié. Mais dans l'intervalle parurent successivement les travaux de l'illustre baron de Humboldt, de lord Kingsborough, de Waldeck. Le désir de mettre les études américaines en rapport avec le développement rapide des sciences s'accuse ensuite de plus en plus. C'est à ce sentiment que nous devons les œuvres remarquables à divers titres de Stephens, Catherwood, d'Eichtal, Schoolcraft. Le baron de Humboldt avait d'ailleurs fait école, l'abbé Domenech et surtout l'abbé Brasseur de Bourbourg rivalisèrent de zèle et d'érudition pour suivre ses traces, avec une trop grande fidélité peut-être. Toutefois, il faut bien l'avouer, une méthode absolument scientifique fait encore défaut dans un grand nombre de ces œuvres; la déduction rigoureuse y est trop souvent remplacée par l'hypothèse, et par suite les connaissances acquises sont toujours sujettes au doute. Une œuvre capitale marqua cependant un grand progrès sur ses devancières, c'est l'ouvrage de Hubert H. Bancroft sur les races américaines.

Mais la science aussi avait réalisé des progrès qui dépassaient tous les rêves. La géologie, la paléontologie, l'archéologie préhistorique, l'anthropologie, la linguistique, la biologie, étaient venues apporter leur lumineux concours aux penseurs. La nécessité de suivre exclusivement un système méthodique dans les recherches sur le Nouveau-Monde s'imposa alors et donna naissance à la Société Américaine de

France. Dans son sein se groupèrent de savants spécialistes, pénétrés de l'importance des études américanistes au point de vue de l'histoire de l'humanité et décidés à les mener avec activité vers ce but, objet de si longs efforts : l'exploration scientifique du nouveau continent. La Société américaine de France produisit de nombreux et savants travaux, et ses membres ne se lassèrent pas de déblayer avec énergie et persévérance les avenues de la science américaniste. La vigoureuse impulsion qu'ils y donnèrent ne fut point vaine, et l'on doit attribuer en grande partie à l'association française d'avoir vu mettre en honneur les études sur l'Amérique et d'en avoir fait une science spéciale, marchant de front avec la science orientaliste. L'initiative de la Société américaine ne tarda pas à trouver des imitateurs et ce dut être une douce récompense pour les savants américanistes français de voir leur exemple suivi par des hommes tels que Larouzza et Orozco y Berra, au Mexique, le professeur Bastian et le docteur von Scherzer, en Allemagne, sir John Lubbock, Stephens Salisbury et Stephen D. Peet, en Angleterre et aux Etats-Unis, etc. Pourtant, les adeptes se recrutaient difficilement et les premiers pionniers de l'entreprise, sans se fatiguer ni se décourager jamais, pouvaient se demander à certains moments si le public lettré était mis suffisamment en mesure de s'intéresser à l'œuvre américaniste. Une propagande plus active parut nécessaire. Le succès des études préhistoriques relatives à l'Ancien Monde montrait quel appui il était permis d'attendre des érudits dans l'application de ces mêmes études à l'Amérique. Parmi les moyens les plus efficaces employés pour vulgariser les études préhistoriques se trouvait la création d'un congrès international périodique d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques. Ce moyen avait également bien réussi pour répandre la science orientaliste. La Société américaine de France résolut donc de fonder un Congrès international des Américanistes. Mais comme l'horizon de l'histoire s'étendait uniquement sur le monde ancien à une époque où le nouveau continent devait déjà posséder, lui aussi, un passé historique, il sembla téméraire, en présence de l'inconnu, d'établir une analogie au point de vue préhistorique entre les deux mondes. On assigna donc avec raison pour objet à l'américanisme l'étude de l'Amérique *précolombienne*.

Le premier Congrès international des Américanistes eut lieu à Nancy en 1875. Il obtint un succès scientifique complet. Des travaux d'une réelle et solide valeur y virent le jour. Il y eut aussi, il est vrai, quelques tentatives pour maintenir l'œuvre dans les anciens errements; mais en résumé, le Congrès de Nancy fut autre chose qu'un modeste début, il donna lieu à une affirmation précise de la science, où se distinguait nettement le plan de l'entreprise. La deuxième session, qui se réunit à Luxembourg, deux ans plus tard, constata les progrès accomplis ; les méthodes s'y dessinèrent plus franchement, et si les théories et les hypothèses s'y aventurèrent encore, ce fut avec une réserve et une timidité de bon augure. La session tenue à Bruxelles en 1879 fortifia les procédés scientifiques, confirma le succès de l'œuvre, prépara, assura même la réussite du quatrième congrès. Celui-ci eut lieu à Madrid au mois de septembre 1881. Il consacra définitivement la science américaniste, et permit de voir par la comparaison avec les travaux des chercheurs du XVe et du XVIe siècles l'immensité du chemin parcouru. Les résultats des études des américanistes contemporains se trouvèrent en quelque sorte rendus palpables et le but de leurs études apparut clairement, dégagé des idées préconçues ainsi que des systèmes surannés.

Un des effets du développement rapide de l'institution des Congrès américanistes fut d'affranchir cette institution de la tutelle de la Société américaine de France. Le Congrès de Nancy avait eu lieu sous les auspices de la Société américaine, et lui devait, il est juste de le reconnaître, une partie de son succès. Mais il s'était formé insensiblement au sein de cette Société une sorte d'église, en dehors de laquelle les coréligionnaires n'admettaient point de science américaniste. Les travaux qui n'émanaient pas de là étaient proscrits d'avance, les doctrines qui n'y avaient point reçu l'approbation préalable se voyaient repoussées avec dédain. Pareil système absolutiste devait fatalement provoquer une division. Au Congrès de Nancy, la Société américaine était largement représentée, bien qu'elle n'y apportât que peu de travaux. A Luxembourg, l'œuvre témoigna de ses aspirations d'indépendance vis-à-vis de son ancienne tutrice. Bruxelles rompit les liens du Congrès avec la Société américaine, et à Ma-

drid il ne fut plus question de ces liens. Est-ce là une bonne chose? On ne doit pas hésiter à se prononcer pour l'affirmative. L'œuvre des études américaines a suivi la loi de progression universelle : à sa naissance et dans son enfance elle a eu besoin d'appui, ceux qui le lui ont accordé ont droit à une incontestable et naturelle gratitude; mais elle a grandi, est devenue adulte, puis majeure, elle s'est débarrassée de ses lisières et a prouvé par sa quatrième session qu'elle marchera seule plus allègrement que sous une lourde tutelle. Le mieux aujourd'hui est de la livrer à ses propres forces.

Une des causes de la féconde extension des Congrès américanistes est évidemment l'application aux études sur l'Amérique des principales sciences contemporaines. Cette considération mérite d'être justifiée et quelque peu approfondie.

Quel a été notamment le résultat des études géologiques sur le Nouveau-Monde? La géologie n'avait pris aucune part au Congrès de Nancy. Dans la session de Luxembourg, un modeste mémoire intitulé : *Le synchronisme préhistorique*, signala timidement l'importance des études géologiques au point de vue de la science américaniste. Mais au Congrès de Bruxelles, un géologue très connu, le P. Renard, montra avec autorité quelle ressource cette science pouvait trouver dans l'étude de l'écorce terrestre. Il choisit, à cet effet, l'intéressante et mystérieuse question de l'Atlantide, si souvent mise à l'ordre du jour et si peu connue encore. Elle s'était produite déjà au Congrès de Nancy, sous son aspect géographique et historique, seulement certains membres distingués l'y avaient dédaigneusement accueillie et lui avaient assigné une place parmi les vieilles erreurs, à côté du Fou-Sang chinois.

Le savant conservateur de la section géologique au Musée royal d'histoire naturelle était entré, à Bruxelles, de plein pied au cœur de la question, en examinant si dans les derniers sondages faits dans l'océan Atlantique on a trouvé des preuves de l'existence de l'Atlantide. L'île Saint-Paul, isolée au milieu de cet Océan, a été considérée comme la preuve la plus évidente qu'il existait au centre de l'Atlantique un pli de terrain qui faisait émerger une partie du sol d'ancienne formation. Darwin visita cette île en 1832 et ne lui donne

pas une origine volcanique, contrairement à celle de toutes les petites îles situées loin du continent, dont la formation est toujours soit volcanique soit coralleuse. Darwin reconnaît à l'île Saint-Paul une origine très ancienne, et il serait permis d'en inférer que cette île ramène au niveau de la mer une partie d'un continent depuis longtemps submergé. Mais les sondages récents ont constaté que la roche de Saint-Paul se présente avec des caractères tout à fait exceptionnels, lesquels semblent prouver qu'elle n'est point un reste de cette immense Atlantide, affaissée sous le niveau de l'océan et dont il ne resterait qu'un sommet de montagne. L'île Saint-Paul n'est nullement constituée d'un dépôt sédimentaire, elle est formée d'une masse minérale compacte, très-serrée de tissu, dont les éléments, au lieu d'être disposés d'une manière uniforme comme dans les roches sédimentaires, présentent la structure fluidale. De plus, les sondages paraissent avoir démontré encore qu'il n'a pas existé de continent submergé. Toutes les îles qui se trouvent réparties sur la surface de l'Atlantique : l'île Madère, les Canaries, l'île Sainte-Hélène, sont d'origine volcanique ; le soubassement sur lequel elles reposent, a une très-grande profondeur. En conséquence, on doit supposer à l'encontre de Darwin qu'un effondrement a eu lieu entraînant une grande étendue de la masse terrestre. La partie du continent ainsi abaissée a formé le fond de la mer sur lequel se sont élevés des montagnes à pic qui constituent des îlots.

La question de l'Atlantide envisagée géologiquement provoqua l'intérêt au point que les organisateurs du Congrès de Madrid s'empressèrent d'introduire la géologie au programme de la 4e session et réservèrent un jour spécial pour les travaux géologiques. Toute la première journée du congrès de Madrid fut presque exclusivement remplie par les discussions des géologues. M. Frédéric de Botella reprit la question de l'Atlantide, mais il ne s'arrêta plus à en établir l'existence. Il voulut en fixer les contours exacts. Dans ce but il exhiba au congrès une remarquable carte dont il est l'auteur. M. de Botella trouve dans l'étude de la constitution actuelle des côtes de l'Atlantique, dans la distribution des diverses couches géologiques aux grandes époques de l'histoire de la terre, dans l'examen de sa faune et de sa flore, dans la ré-

partition des mers et des continents, comme dans la permanence des grands lacs qui couvrent plus de 127,000 kilomètres carrés de la superficie de ces continents, un faisceau de preuves d'où il paraît résulter que la péninsule ibérique a été rattachée dans sa partie nord-ouest, depuis Aveiro jusqu'à Aviles, à l'Amérique septentrionale, et du côté du nord à la Bretagne française, l'Angleterre, l'Irlande et l'Islande, point où le Nouveau Monde se trouvait également soudé à l'Ancien par le Groenland et le Labrador. Ces contrées dominaient de haut l'océan et arrivaient depuis la Floride à ne former qu'une côte avec le Brésil. M. de Botella exposa les causes qui, à l'origine de l'époque quaternaire, durent produire l'effrondrement des terres aujourd'hui recouvertes par l'Atlantique. Ce cataclysme, coïncidant avec le soulèvement des Andes et de la chaîne volcanique méditerranéenne, ouvrit plus de 270 cratères, qui séchèrent les mers, ensevelirent les continents et produisirent cet épouvantable bouleversement à la surface du monde déjà habité dont les traditions de tous les peuples portent les sombres vestiges. M. de Botella soumit au congrès une carte de l'Atlantique dressée par Stieler et sur laquelle il avait indiqué les sondages exécutés jusqu'à ce jour. Cette carte à la main, il imagina un mouvement orographique qui aurait soulevé de 2000 brasses le fond de l'océan, de manière à produire une cordillère de troisième ou quatrième ordre. Notant ensuite les sommets et les continents qui émergeraient au dessus du niveau de la mer, il fit remarquer que les conséquences d'un semblable mouvement correspondraient exactement avec celles déduites de ses premières considérations sur l'existence et la situation de l'Atlantide disparue. Par un autre procédé et un système en apparence contradictoire M. de Botella arrive ainsi à une conclusion identique à celle communiquée par le P. Renard au congrès de Bruxelles.

Pour répondre à une autre question portée au programme du congrès de Madrid et relative au point de savoir si l'île de Cuba était anciennement reliée au continent américain, M. Fernandez de Castro eut recours à la géologie et à la paléontologie. Après avoir donné une idée de la structure géologique de cette île et des trois montagnes qui la com-

posent, M. de Castro constata que ce sont des matériaux de l'époque tertiaire qui s'y rencontrent en plus grande abondance, ceux de l'époque quaternaire n'occupent que le second rang. Il appuya ses arguments sur des restes fossiles provenant de Cuba et qu'il mit sous les yeux des membres du Congrès. Par l'étude des éminences et des dépressions des côtes cubaines, par leur comparaison avec les continents les plus voisins, M. de Castro fut amené à conclure que l'île de Cuba s'est trouvée unie au Nouveau-Monde, soit d'une manière complète, soit indirectement au moyen d'une série d'îlots, séparés entre eux par des eaux peu profondes. Monsieur Rodriguez Ferrer traita la même question, mais en l'envisageant plus spécialement au point de vue paléontologique, dans le but surtout d'élucider une thèse intéressante posée en ces termes : « les aborigènes cubains étaient-ils de la même race que les hommes trouvés par Colomb ? » A cet effet M. Ferrer soumit à l'appréciation des membres du congrès une mandibule humaine découverte dans l'île de Cuba et qu'à cause de sa fossilisation exceptionnelle il prétend appartenir à un homme de l'époque tertiaire. L'homme tertiaire est assurément un des problèmes les plus intéressants des études préhistoriques. En général, on ne croit guère à la possibilité de son existence. Ce serait une merveille doublement prodigieuse si le Nouveau-Monde venait nous révéler ce mythique ancêtre. En tout cas, l'homme de l'époque tertiaire semble une apparition mystérieuse, qui se montre de loin en loin aux yeux avides des savants et qui disparaît dès qu'ils approchent.

M. de Saussure, différant à certains égards d'opinion avec les deux savants espagnols qui s'occupèrent de l'île de Cuba, se plaça, pour les contredire, tout à la fois sur le terrain géologique. paléontologique et biologique. On ne saurait mettre en doute que l'île de Cuba ait, à une époque indéterminée et géologiquement parlant, fait partie du continent américain, car toute l'écorce du globe fut remuée à un tel point qu'il n'est permis de dire d'aucune contrée, si réduite ou si isolée au milieu des mers, qu'elle n'ait point formé un continent au temps préhistorique. La carte présentée au congrès par M. de Castro rendait parfaitement compte des transformations subies par l'île de Cuba au point

de vue géologique. L'axe de l'île se compose de terrains granitiques d'une nature très-ancienne ; tout autour de cet axe on voit se grouper dans un ordre concentrique des terrains jurassiques, des tertiaires et enfin des terrains quaternaires, ces derniers constituant le littoral. La simplicité de cette structure montre à l'évidence que le soulèvement géologique qui a suivi l'émergement de l'axe, a stratifié à la surface, successivement, des plus anciens aux plus récents, les terrains que nous trouvons à partir de l'axe jusqu'au littoral de l'île. L'inspection de la carte de M. de Castro ferait donc croire que l'île de Cuba a été formée par des soulèvements continus, ce qui exclut l'idée qu'elle ait pu être en contact immédiat à une époque préhistoriquement récente avec le continent américain dont la disposition géologique est différente. Sous le rapport paléontologique, les faits ne sont pas plus concluants. Il y a, incontestablement, des analogies entre la faune américaine et celle de l'île de Cuba, et l'on peut en induire qu'une communication a dû exister jadis entre le continent et l'île. Cependant, beaucoup d'animaux dont les restes ont été découverts à Cuba remontent à une époque post-tertiaire et même à l'époque tertiaire, et il a pu se produire pour eux ce qui arriva dans le centre de l'Europe pour les grands éléphants fossiles comme l'*elephas primigenius* et l'*elephas antiquus*. Primitivement, ces deux grands herbivores existaient l'un et l'autre au nord de la ligne des Alpes. Quand eut lieu le soulèvement alpestre, qui a mis fin à l'époque tertiaire et inauguré l'époque quaternaire, le nord de l'Europe s'est couvert de glace. L'*elephas primigenius* ne put résister à cette réfrigération et disparut complètement de toute la région située au nord des Alpes. Mais il s'est continué pendant longtemps en Italie, où il n'avait pas à lutter contre l'envahissement du froid glacial. Mais à l'époque quaternaire l'*elephas primigenius* reparut dans le centre de l'Europe, tandis qu'on n'y trouve de traces de l'*elephas antiquus* que pendant l'époque tertiaire. Un phénomène semblable a pu se passer dans l'île de Cuba, sous l'influence d'une cause sinon identique du moins analogue. Les faits biologiques fournissent des arguments de même nature. La biologie est la plus jeune des sciences contemporaines ; ses procédés d'observations qui pénètrent dans les moindres

détails rendent son concours précieux pour les études américanistes. Tout en laissant de côté les animaux inférieurs et les insectes, que le vent transporte à de très-grandes distances et qui pour ce motif ne sont point assez caractéristiques, il a été possible d'établir, comme la paléontologie l'avait fait voir déjà, que la faune de l'île de Cuba offrait de très-grandes similitudes avec celle du continent. En résumé donc M. de Saussure est d'avis que cette île a fait partie de l'Amérique, mais qu'elle en a été séparée à l'époque tertiaire, c'est-à-dire avant l'apparition de l'homme.

Malgré la large place prise par la géologie au congrès de Madrid, l'histoire, l'ethnographie, l'archéologie et la linguistique qui formèrent dans le principe l'objet principal des études américanistes, y ont eu la part qui leur revient.

Un point historique intéressant fut examiné par M. Beauvois. D'anciens documents affirment que les Irlandais eurent une colonie au sud du fleuve Saint-Laurent, dans la Grande Irlande, ou pays des hommes blancs. mais comment se peut-il que les Gaëls n'aient point parlé de cet établissement si glorieux pour leur race ? Les savants danois qui ont fait connaître les voyages réalisés en Amérique avant Christophe-Colomb, ignoraient que les écrits gaéliques parlassent des colonies irlandaises transatlantiques du moyen-âge. La littérature des Gaëls était très-peu connue il y a 40 ans ; c'est seulement depuis une vingtaine d'années, quand fut publié le texte, la traduction ou l'analyse d'un grand nombre d'œuvres irlandaises qu'on finit par remarquer la fréquente mention d'une grande terre, située dans l'Océan atlantique, très loin à l'ouest des îles Britanniques, c'est-à-dire dans la direction du Nouveau-Monde. Le manuscrit le plus ancien qui s'occupe de la grande terre de l'ouest fut transcrit en l'an 1000. Il est donc antérieur à la plus ancienne des *sagas*, écrite en 1300. Le célèbre barde Ossian, que les Irlandais nomment *Ossin*, chante aussi la *terre de Jouvence*, que les anciennes légendes plaçaient dans l'Amérique du Nord et que Ponce de Léon chercha en vain enfin au commencement du XVIe siècle. Lorsque le christianisme eut pénétré en Irlande, les anciennes traditions païennes sur la *terre de Jouvence* furent appropriées aux nouvelles croyances et cette terre devint le *Paradis terrestre*. Un moine irlandais, nommé

Mernoc, vivant dans la première moitié du VIe siècle, alla à la recherche de ce lieu de délices et rencontra une île que les ouvrages contemporains désignent sous le nom d'Ima. Il s'y établit avec ses compagnons. Un autre moine, Barintus, l'y visita et ils engagèrent ensemble jusqu'à une grande terre, située plus loin vers l'ouest, à neuf jours de navigation de l'île Ima ou l'île des Délices. Ils abordèrent à la côte orientale de cette grande terre, où il n'y avait point de plantes sans fleurs ni d'arbres sans fruits. Au bout de quinze jours de marche, ils atteignirent le centre d'un pays, dans lequel les fleuves coulaient de l'est à l'ouest, ce qui est parfaitement exact pour les Etats-Unis. Il ne semble point douteux qu'une description si fidèle du nord du Nouveau-Monde n'ait pu être faite que par ceux qui avaient visité ce pays dès le VIe siècle ou tout au moins avant l'an 1000, puisque les plus anciens manuscrits relatifs à la légende de Saint-Brandan remontent au Xe siècle. Les voyages de Mernoc et de Barintus servent d'introduction à ceux de saint Brandan, étudiés par M. Paul Gaffarel dans une récente brochure. Saint Brandan et saint Maclou ou plutôt Malo cherchèrent aussi la terre de promission. Les traditions irlandaises constatent qu'ils la trouvèrent et que cette terre servit d'asile aux chrétiens durant les persécutions. Il s'agissait sans doute des incursions des pirates scandinaves du VIIIe au Xe siècle. Mais la légende de saint Malo, fondateur de la ville bretonne de ce nom, relate que ce saint chercha inutilement la grande terre de l'ouest. On peut en induire que les deux peuples d'origine celtique firent tous deux des explorations transatlantiques, mais que les Irlandais seuls connurent le Nouveau-Monde. Dans la seconde moitié du VIe siècle de nombreux disciples de Saint-Colomban entreprirent des voyages d'exploration dans l'Atlantique, mais ils ne purent découvrir que les îles Orcades et les régions glaciales. Vers la moitié du VIIIe siècle, les Irlandais, chassés de leur pays, s'établirent dans une île lointaine, située au nord-ouest, et y furent visités par deux religieux d'un monastère fondé par saint Colomban. M. Beauvois a compté dix-sept voyages d'exploration entrepris par les Gaëls dans l'Atlantique pendant le moyen-âge. Les relations en sont consigné dans une dizaine de documents différents. Il est permis de conclure des renseignements qu'ils renferment que

leurs auteurs avaient une connaissance réelle du Nouveau-Monde ; que des colonies irlandaises s'y fondèrent, dans le courant du XI[e] siècle, après 825, date de la composition du curieux traité de géographie de Dicuil, intitulé: *De mensura orbis terrae*, et antérieurement aux premiers voyages des Scandinaves, qui eurent lieu vers l'an 1000 ; et que effectivement les chrétiens d'Irlande et d'Ecosse se réfugièrent sur la grande terre de l'ouest pour échapper aux corsaires scandinaves.

M. Césareo-Fernandez Duro, l'aimable et savant secrétaire-général du congrès de Madrid, développa d'autres questions historiques importantes. Il s'occupa notamment des expéditions précolombiennes des Biscaïens. S'il y a, dans l'ensemble des faits, de fortes présomptions en faveur des voyages qne les Européens auraient réalisés à la côte nord-ouest de l'Amérique longtemps avant Colomb, il faut reconnaître qu'aucun document n'en témoigne d une façon concluante. Mais il est probable que les habitants des côtes cantabriques furent les premiers explorateurs de Terre-Neuve. Adonnés à la pêche, en possession du droit de l'exercer en Irlande et en Ecosse, il a pu arriver que, poursuivant quelque grand cétacé ou poussés par la tempête, ils soient parvenus sur les côtes de l'Amérique sans le savoir. Il a pu se faire aussi qu'après la découverte de Colomb ils n'aient pas soupçonné que les lointains parages qu'ils avaient visités appartenaient au vaste continent américain. C'étaient des hommes rudes, aux connaissances fort limitées, et l'on comprend qu'ils n'aient laissé aucun document qui atteste leurs voyages. Les traces trouvées à Terre-Neuve et les noms donnés par eux aux lieux qu'ils visitèrent sont pourtant des preuves certaines de leur présence en Amérique.

M. Fernandez Duro communiqua également au congrès une étude sur les progrès de la cartographie américaine. Son mémoire, qui dénote une profonde connaissance de la matière est le digne pendant du remarquable travail présenté à la session de Bruxelles par M. le colonel d'état-major Adan. M. Duro a passé en revue les innombrables cartes anciennes du Nouveau-Monde que possède l'Espagne. Il a fait une description consciencieuse de 800 cartes isolées, toutes inédites, et dues aux officiers et pilotes espa-

gnols des XVIe et XVIIe siècles. Enfin il s'est livré à une curieuse critique du monopole introduit à cette époque pour la confection et la vente des cartes marines, et a démontré l'ignorance des pilotes de la *casa de contratacion* qui inventèrent deux graduations distinctes comme moyen de corriger les écarts de la boussole.

D'autres mémoires historiques d'une sérieuse valeur ont été communiqués au congrès ; mais il n'est guère possible de les analyser tous. Les uns étaient relatifs à un point déterminé de l'histoire du Nouveau Monde ; les autres avaient pour but la critique de faits historiques anciennement rapportés. Parmi ces derniers, on peut en citer deux comme ayant été spécialement remarqués. D'abord, l'exposé fait par M. Fabié, le savant éditeur des œuvres de Fra Bartholomé de las Casas, au sujet de certaines assertions émises par celui-ci et contredites par quelques uns des ses commentateurs. M. Fabié a victorieusement démontré, d'une part, que Fernand Colomb, fils de Christophe Colomb, écrivit en réalité l'histoire de son père, et d'autre part que le grand navigateur génois, partit de Sanlucar un an et dix jours avant Ojeda, compagnon d'Améric Vespuce, et fut incontestablement le premier qui traça la voie des côtes d'Espagne au nouveau continent. Ensuite on entendit le chaleureuse défense d'un éloquent académicien, le P. Fita, tendant à laver, à l'aide de documents authentiques, la mémoire du P. Boil y Margarit de l'accusation portée contre lui par ceux qui prétendent que ce religieux a déserté son poste au Nouveau Monde sans y avoir été pleinement autorisé.

Les travaux sur l'archéologie et l'ethnographie n'ont pas été moins remarquables. Dans un mémoire envoyé au congrès, M. Edwin A. Barber, de Philadelphie, a étudié les anciennes poteries de l'Amérique sous leur aspect le plus général. Les premières productions céramiques de l'homme présentent peu de différences ; toutefois, les analogies qu'on découvre dans ces produits ne proviennent pas des relations qui existaient entre les fabricants, mais des conditions similaires dans lesquelles ceux-ci pouvaient se trouver. Les caractères distinctifs dans l'art céramique s'accusent à mesure que la civilisation progresse. Les poteries anciennes du Nouveau Monde peuvent être classées, suivant les régions

d'où elles proviennent, dans l'ordre suivant : 1. Amérique du Nord ; 2. Mexique ; 3. Amérique centrale ; 4. Amérique du Sud ; 5. Pérou. Celles originaires de l'Amérique du Nord se subdivisent encore en poteries des montagnes, poteries des *pueblos* et poteries des Peaux-Rouges. Les poteries des montagnes sont les plus anciennes ; elles sont caractérisées par leur structure grossière et par la profusion des ornements. On trouve ces poteries dans la partie haute de la vallée du Mississipi, surtout dans les Etats de Iowa et d'Ohio. Il existe une catégorie de poteries des montagnes qu'on a appelée « produits du Missouri. » Elle se rencontre surtout dans les élévations et dans les tombeaux de l'Arkansas, de l'Illinois et du Tennessée. La terre en est ordinairement noire ou grisâtre, mêlée de sable ou de coquillages pulvérisés. Elle est parfois ornée de dessins noirs, rouges ou blancs. En général, la poterie des montages n'est jamais de grande dimension. Une étude comparée de la poterie des peuples primitifs des différentes parties du globe, montre que les potiers des élévations des Etats-Unis étaient beaucoup plus avancés dans l'art de mouler la terre que les nations européennes à l'âge de la pierre. Les poteries des pueblos, c'est-à-dire des Indiens vivant dans les agglomérations, étaient d'une exécution supérieure à celles des montagnes. Ces Indiens connaissaient le moyen de polir leurs produits céramiques et de leur donner du brillant ; ils les décoraient aussi à l'intérieur ou à l'extérieur de dessins géométriques rouges, jaunes, bruns ou noirs, symétriquement tracés sur fond blanc, et quelquefois de figures d'animaux, tels que le cerf, l'ours, l'élan. Les poteries des Peaux-Rouges ont de grandes ressemblances avec les poteries des élévations, mais elles sont d'une forme plus grossière encore. Les poteries du Mexique sont remarquables par leurs moulures travaillées ; elles sont souvent à peine inférieures aux produits du Pérou. Les poteries de l'Amérique centrale présentent un caractère particulier : elles sont presque toujours posées sur trois pieds et portent fréquemment un ornement disposé de manière à former un sifflet où, exceptionnellement, un autre instrument de musique. Ces poteries sont d'habitude coloriées en rouge et d'une texture grossière. Leur ornementation la plus commune consiste dans des animaux sculptés à la surface.

Les poteries de l'Amérique du Sud ne sont caractérisées par aucune particularité frappante, cependant on y remarque une profusion de décors en couleurs vives. Dans les contrées méridionales du nouveau continent, les potiers mélangeaient les cendres de certains bois à la terre qu'ils employaient ; ils avaient aussi l'habitude de vernir leurs produits à l'aide de gommes naturelles, ce qui marque un progrès notable. Les poteries péruviennes l'emportent de beaucoup sur les autres produits céramiques du Nouveau Monde. L'art des Incas avait atteint un haut degré de perfection ; leurs facultés inventives et imitatives étaient fortement développées, tous les produits de leur industrie le décèlent. Les anciens potiers du Pérou fabriquaient des vases d'une dimension supérieure à ceux des autres parties de l'Amérique ; ces vases avaient jusque trois et quatre pieds de hauteur. Le talent du sculpteur se révélait aussi dans les poteries péruviennes, car beaucoup sont la reproduction de types contemporains des fabricants ; pour ce motif, elles pourraient être qualifiées de vases-portraits. Les poteries du Pérou ont de grandes analogies, avec les produits céramiques des anciens Egyptiens et des Grecs. Les poteries des pueblos offrent aussi de nombreuses similitudes avec les anciens vases de l'île de Chypre. Enfin, les vases fabriqués par les potiers des élévations sont presque identiques pour les formes et les décors aux premières productions céramiques de la Grande Bretagne et à celles des palafittes des lacs suisses.

Ce ne fut pas seulement M. Barber qui releva les ressemblances des vases péruviens avec ceux provenant de l'île de Chypre. M. Rada y Delgado, le savant directeur du *Museo español de antigüedades*, confirma cette observation en déclarant qu'il avait eu l'occasion d'en vérifier l'exactitude quand il eut la bonne fortune de voir en détail et d'étudier la céramique chypriote. Cette ressemblance pourrait faire croire à des influences phéniciennes sur l'industrie céramique américaine, ce serait une erreur ; si l'on veut arriver à des résultats sérieux, il importe de ne point fonder des hypothèses aventurées sur une base aussi fragile, il faut des preuves solides. D'ailleurs pareille similitude démontre seulement une fois de plus que le génie de l'homme dans des circonstances identiques produit toujours des manifestations à peu près semblables.

On ne peut omettre de signaler encore les judicieuses observations archéologiques présentées au Congrès par le Dr Reiss, collaborateur du savant professeur Bastian, de Berlin. M. Reiss a donné en outre d'intéressants détails sur le Musée d'Ethnographie américaine qui s'organise à Berlin, sous la direction de M. Bastian, et il a fait connaître que la capitale de l'Allemagne serait heureuse d'offrir l'hospitalité au Congrès pour sa 6e session, époque à laquelle ce Musée pourra être ouvert. La communication de M. Reiss a naturellement été accueillie avec la plus grande faveur.

En fait de travaux ethnographiques, on doit mentionner le très intéressant mémoire de M. le comte de Charencey sur les croyances cosmiques des habitants de la Nouvelle Espagne. L'honorable comte avait déjà donné un témoignage de sa compétence toute spéciale en cette matière dans un travail communiqué au Congrès de Bruxelles sur la Cosmogonie Algique. L'existence des traditions relatives à ces croyances fut contestée par quelques écrivains contemporains, mais elle est établie par les auteurs du temps de la conquête. Au nombre de ces auteurs on compte des chefs indigènes et des missionnaires espagnols, qui sont encore aujourd'hui nos maîtres pour tant ce qui touche à la connaissance des antiquités américaine, comme Mendieta et le grand compilateur Torquemada. Les habitants des parties occidentales de l'ancien Mexique admettent cinq âges du monde, à chacun desquels avait mis fin un bouleversement général, causé par un des différents éléments : l'air, le feu, les tremblements de terre, l'eau et la disparition de la lumière du soleil. Les habitants des parties orientales au contraire croyaient que le nombre des âges cosmiques était de quatre, en y comprenant l'âge actuel. Ils croyaient qu'un déluge de feu devait terminer celui-ci, entraînant la fin de l'univers, mais que cette fin serait précédée d'un nouvel avènement du prophète Chutzalcoalt. Ce prophète viendrait prêcher une réforme religieuse et apporter le règne de la justice et de la vertu sur la terre. M. de Charencey a fait ressortir l'importance de cette tradition à cause de ses analogies avec celle qui existe chez les Boudhistes de l'Extrême Orient. D'après lui, on ne rencontre la même croyance dans aucune autre tradition, et il y découvre une preuve de très-anciennes relations entre l'Ancien et le Nouveau Monde.

M. Beauvois a également traité une question ethnographique qui a éveillé un vif intérêt, en faisant la comparaison entre les Kjoekkenmoeddings du Danemark et ceux découverts en Amérique. On a trouvé de véritables Kjoekkenmoeddings aux îles Aléontiennes, dans la Floride, au Chili, au Brésil et jusque dans la Patagonie. La plupart de ces amas de débris culinaires sont formés de trois couches. Ordinairement, la couche inférieure renferme des instruments en silex et des restes de poissons, que les indigènes mangeaient crus ; mais on y trouve ni instruments de pêche, ni ustensiles de chasse, ni traces de l'usage du feu. La couche intermédiaire se compose d'arêtes et d'écailles de poissons, d'ossements d'animaux, d'armes, etc., on n'y rencontre non plus aucun indice de l'emploi du feu. La couche supérieure au contraire est constituée de débris d'animaux et de poissons, d'instruments relativement perfectionnés de chasse et de pêche et d'une foule d'objets carbonisés ou ayant subi l'action du feu. Les trois couches des Kjoekkenmoeddings correspondent donc parfaitement aux trois degrés par lesquels a passé l'homme à l'âge de la pierre, et son développement graduel doit avoir été le même en Amérique qu'en Europe. Les monuments mégalithiques de l'ancien monde et les *mounds* du nouveau continent démontrent aussi l'exactitude de cette observation. On peut donc conclure de ces faits que l'humanité a suivi les mêmes phases primitives dans les deux mondes. Mais d'autres données prouvent que cette similitude s'affaiblit de plus en plus à mesure que l'homme s'éloigne de l'état rudimentaire et disparait en grande partie à l'âge des métaux.

La linguistique qui forme peut-être la branche la plus importante des études américaines a aussi trouvé au congrès de Madrid d'habiles représentants. Aucune autre branche ne fournira à la science américaniste des éléments d'appréciation plus certains que la dissection des langues, liées à travers les âges et les mœurs à toutes les pérégrinations et à toutes les transformations successives des races humaines. Aussi la linguistique a donné lieu à d'intéressants débats. Les principaux membres qui ont mis en discussion des questions linguistiques sont M. le comte de Charencey, le P. Fita, M. Rada y Delgado et M. Vinson. M. de Charencey

a démontré qu'en établissant des règles générales fondées sur l'étude des langues indo-européennes et des langues sémitiques on est tombé dans une erreur absolue. L'Amérique avait un état social tellement différent de celui de l'Europe qu'il est impossible que cette différence n'ait pas influencé les langues. A l'époque de la pierre polie, alors que les populations de l'Europe menaient un genre de vie absolument dissemblable de celui des Peaux-Rouges, des phénomènes sociaux analogues se sont cependant produits dans les deux continents. Quelques savants ont avancé que les langues indo-européennes provenaient d'une fusion entre les langues sémitiques et les langues touraniennes qui se seraient emprunté réciproquement des formes grammaticales. L'ancien monde se trouvait encore dans un état presque sauvage à l'époque de la formation de ces langues. M. Vinson a combattu le système exposé par M. de Charencey. D'après lui, ce système ne repose sur aucun fondement et ne constitue qu'une pure hypothèse, de même que la parenté entre les langues indo-européennes et les langues sémitiques. M. Vinson a protesté en outre contre la dénomination de langues touraniennes inventée par M. Max Muller et qui est dénuée d'un sens précis.

Le P. Fita s'est occupé avec une grande autorité de la langue basque et de ses analogies avec les autres langues, spécialement avec les anciennes langues américaines. Cette thèse offre non seulement un caractère philologique d'un puissant intérêt, mais évidemment aussi un très sérieux caractère historique. Les relations des Basques avec les nations du nord de l'Amérique ont été historiquement vérifiées. Il s'agit aujourd'hui de déterminer le fond des analogies linguistiques en comparant le verbe basque et le verbe dans les langues américaines. La théorie du verbe basque et de son développement a déjà été vivement agitée. Il y a deux opinions : d'après les uns, le verbe basque n'a pas de racine propre, mais le mot qui constitue le verbe est formé par le sujet et le prédicat; d'après d'autres, le verbe basque a sa racine parfaitement caractérisée. Dans ce dernier système, la langue basque servirait utilement de terme de comparaison soit avec les langues finnoises soit avec les langues américaines. Ces dernières langues étant divisées

suivant l'ordre de formation des pronoms directs, il y aurait possibilité de retrouver là d'anciennes racines; ce point mérite d'attirer l'attention des savants. Les antiquités philologiques des pays basques mis en rapport avec les antécédents historiques de ces mêmes pays constituent un autre point bien digne d'exciter les plus sérieux intérêts scientifiques.

M. Rada y Delgado a présenté au Congrès les premières feuilles de l'important ouvrage de M. de Rosny, sur l'interprétation des hiéroglyphes mayas et des inscriptions de l'Amérique centrale. M. Rada a rappelé à ce propos les diverses tentatives d'interprétation faites avant M. de Rosny, et en se livrant à la critique des différents travaux entrepris à ce sujet, il a déclaré que le système adopté par ce dernier est tout à la fois le plus logique, le plus prudent et le seul certain. A cet effet, M. Rada est entré dans des comparaisons épigraphiques entre les procédés employés pour le déchiffrement des inscriptions américaines et ceux appliqués aux hiéroglyphes égyptiens depuis la découverte de la pierre de Rosette et les travaux de Champollion le jeune; et il a affirmé que l'alphabet conservé par le P. Landa est appelé à rendre de non moins grands services aux américanistes que la célèbre stèle en a rendu aux égyptologues.

Parlant ensuite des inscriptions en couleur rouge découvertes en Colombie, M. Rada a établi un curieux parallèle entre les caractères graphiques et phonétiques colombiens, ceux des îles Canaries et ceux des *Cuevas de los letreros* de l'Andalousie, relevant de grandes ressemblances entre eux. Cependant M. Rada s'est gardé d'en déduire une communauté d'origine entre les anciens habitants de la Colombie et ceux de la Bétique; il s'est borné à reproduire pour la paléographie l'observation faite en matière d'archéologie, à savoir que l'homme, a un degré égal de civilisation, a eu recours, sous toutes les latitudes, à des moyens identiques pour exprimer les mêmes manifestations de son intelligence.

En terminant ce compte-rendu succinct des travaux du Congrès de Madrid, il serait singulièrement injuste d'oublier la part importante qu'y a prise un homme aussi modeste qu'érudit, M. Marcos Jiménez de la Espada, qui s'est mêlé avec une rare compétence à la plupart des discussions. C'est

aussi à lui qu'a été confiée la publication des *Relaciones geograficas de Indias*, dont le gouvernement espagnol a gracieusement fait offrir un exemplaire à chaque membre. l'introduction que M. de la Espada a mise en tête de cette publication est un véritable monument de la science américaniste.

Le fait qui précède témoigne des bons procédés du gouvernement espagnol à l'égard du Congrès des Américanistes. Le Congrès a trouvé d'ailleurs en Espagne, dans toutes les classes sociales, non-seulement la plus cordiale et la plus généreuse hospitalité matérielle', mais aussi l'hospitalité scientifique la plus étendue dans les Archives, les Bibliothèques et les Musées. Il ne pouvait en être autrement pour une œuvre internationale placée sous le haut protectorat de S. M. Alphonse XII, ce jeune et sympathique souverain dont la précoce sagesse a ramené le calme et la prospérité dans son pays. Au surplus, l'entreprise avait encore eu la bonne fortune de voir successivement à sa tête de hautes personnalités à même d'en assurer la complète réussite, notamment : M. le comte de Toreno, l'intelligent initiateur des publications américanistes en Espagne, M. José Luis Albareda, l'éloquent ministre de l'instruction publique, et M. le duc de Veragua, le noble descendant du glorieux Colomb.

En suite de la décision du Congrès de Madrid, la 5e session aura lieu à Copenhague. Ce choix est des plus heureux ; il est dû à la proposition et au bienveillant intermédiaire d'un des vice-présidents, qui porte dignement un nom illustre, M. le Prince Gortchakow, ministre de Russie à Madrid. Tous les membres se souviendront avec gratitude de ce courtois diplomate, qui a rendu un signalé service à l'œuvre des études américaines, en lui facilitant une réunion à Copenhague. Indépendamment de l'accueil empressé que les américanistes sont assurés de trouver avec un pareil introducteur, il suffit en effet de rappeler les ressources scientifiques que peut offrir le Danemark au point de vue de ses anciennes relations avec le Nouveau Monde, pour fonder les plus belles espérances sur la 5e session.

Ce court aperçu démontrera surabondamment l'importance qu'a eue le Congrès de Madrid et l'étendue de la science

américaniste. L'intérêt qui s'attache à cette science croîtra à mesure que l'œuvre sera mieux connue, et le zèle de ceux qui en ont fait l'objet privilégié de leurs études augmentera en proportion des découvertes nouvelles que chaque jour apporte dans le domaine préhistorique. D'ailleurs, ainsi que le disait déjà au Congrès de Bruxelles le célèbre professeur Virchow, le Congrès international des Américanistes est désormais classé parmi les grands Congrès qui tiennent le monde savant en éveil. Le développement progressif de l'institution ne fera que prouver de plus en plus l'exactitude de cette parole.

ANATOLE BAMPS.

REVUE CRITIQUE.

Firdusii liber regum qui inscribitur Schah Nameh. Editionem Parisiensem diligenter recognitam et emendatam lectionibus variis et additamentis editionis Calcuttensis auxit notis maximam partem criticis illustravit J. A. Vullers. Tomus I, II. Tomi Tertii fasciculi 1, 2. Lugduni Batavorum, 1877-79, 1382 pages, in-8°.

M. Vullers qui vient de mourir après avoir rendu de si grands services à la littérature persane, s'est fait un titre à notre reconnaissance par la publication du livre des Rois de Perse. En effet Firdosi n'est pas seulement un des plus grands poètes de la Perse, c'est aussi l'un des rares écrivains de l'Orient dont nous puissions goûter les œuvres après ceux de nos propres classiques. Encore que son œuvre ne présente pas à l'historien les secours qu'il serait en droit d'en attendre, elle est cependant une source d'une valeur inappréciable pour la connaissance des mythes ainsi que de la vie intellectuelle et matérielle des antiques Eraniens; nous ne connaissons pas d'ouvrages qu'on puisse lui comparer sous ce rapport. Le poème de Firdosi est suffisamment connu en Europe par la traduction de divers épisodes faite dans nos langues, mais le texte original lui-même est resté d'un accès difficile aux Orientalistes. Lumsden qui commença en 1811, à Calcutta, une édition qui devait comprendre 8 vol. in-fol., ne nous donna que le 1er volume. Celle de Turner Macan, en 4 vol. in-8°, (Calcutta, 1829) est complète, mais malheureusement fort rare et d'un prix tellement élevé qu'il est peu de bibliothèques qui puissent se vanter de la posséder. On peut en dire autant de l'édition de Mohl, qui a laissé 6 forts vol. in-fol. Une édition nouvelle, à bon marché était donc un véritable besoin, et ce serait profondément à regretter si la mort de l'éditeur venait à interrompre cette publication. Elle doit comprendre, comme celle de Macan, 4 volumes, et en est arrivée en ce moment à la page 983 de l'édit. de Calcutta, c'est à dire au retour de Kaï-Khosrû du Tourân; elle n'embrasse donc pas même encore tout le second volume de l'édition de Macan (le troisième volume commence à la page 1065). Il manque ainsi de la partie mythique les règnes de Lohrasp et de Gushtasp ainsi que tout le roman d'Alexandre, enfin toute l'histoire des Arsacides et des Sassanides, qui offrent tant d'intérêt, alors même qu'on les envisage à un autre point de vue que la première partie.

Quant aux sources dont Vullers s'est servi, nous trouvons les renseignements désirables dans les préfaces des deux premiers volumes. Il n'a pas employé de manuscrits; les éditions de Macan et de Mohl sont la base de la sienne; mais tandis qu'au commencement il suivait surtout la dernière, dans la suite de son travail il s'est rapproché de plus en plus de l'édition de Calcutta, à mesure qu'il reconnaissait que celle-ci offrait un texte plus correct (comp. la préface du 2e volume). Outre ces deux éditions, l'éditeur mentionne parfois celle de Téhéran, qui n'est en général qu'une reproduction que celle de Macan, mais qui dans les détails offre beaucoup de variantes dont souvent il tient compte (p. e. p. 443, not. 8, p. 444, n. 7, p. 436, n. 9, où les variantes sont entièrement admises). La vieille édition de Lumsden se trouve dans des conditions tout à fait semblables relativement à celle de Macan. Il est vrai que M. Vullers ne parle pas expressément de celle-là; cependant il en profite et en donne les variantes en plusieurs endroits (cf. p. 31, 32, 290), sans chercher aucunement à être complet sous ce rapport. D'un autre côté je n'ai pu constater que M. Vullers ait fait usage de l'édition des épisodes de Rostem et Sohrâb, faite par Atkinson; celle-ci est proprement une continuation de l'édition de Lumsden laquelle s'éloigne considérablement du texte de Macan. M. Vullers a profité ensuite des récensions de l'édition de Mohl faites par Rütkert et Mehren, l'une et l'autre avec beaucoup de talent; il est regrettable que la première ne s'occupe que du 1er volume et la seconde du volume suivant de cette édition. Nous devons savoir tout particulièrement gré à l'éditeur des citations qu'il fait de la recension de Mehren.

Il n'y a pas lieu de douter que la présente édition du Livre des Rois, offre, lorsqu'elle sera achevée, un texte lisible et facile à se procurer. Quant à reconstituer vraiment le texte tel qu'il est sorti de la plume de l'auteur, il ne faut pas y songer; il n'est pas présumable qu'on parvienne jamais à ce résultat. Il ne manque pas de manuscrits du Shâhnâmeh, mais il n'en est point qui mérite une confiance particulière. Nous ne signalerons ici qu'un point : c'est le grand écart qui existe entre les manuscrits quant au nombre des vers. D'après des Orientaux, le Livre des Rois comprend 60,000 distiques; or, le nombre des manuscrits qui se rapprochent de ce chiffre, sans cependant l'atteindre, est bien petit : c'est ce qu'on voit par les chiffres donnés par Lumsden pour plus de 24 manuscrits dont il s'est servi, comme aussi par les renseignements que donne Rieu sur les manuscrits conservés au British Museum (Catalogue Bibl. 2,533-539). De tous les manuscrits dont nous avons connaissance il n'en est que deux qui dépassent le chiffre traditionnel de 60,000 distiques; à savoir, le Codex de Malcolm, utilisé par Lumsden, et qui se trouve

actuellement au British Museum (Rieu t. I, p. 337) et le manuscrit de Florence décrit par I. Pizzi; les autres varient de 39,851 à 59,260 distiques. De pareils faits doivent nous rendre circonspects; ils montrent que nous ne pouvons pas nous contenter de supprimer les vers qui nous paraissent superflus. Sans aucun doute, l'ouvrage de Firdosi a été souvent interpolé, mais son style lui est tellement propre qu'il est facile de constater les interpolations maladroites. Seulement toutes les additions ne rentrent pas dans cette catégorie, et il est tels vers supprimés comme interpolés qui peuvent parfaitement avoir été écrits par Firdosi. Ainsi p. e. les vers cités p. 112, v. 6-7, pourraient fort bien être authentiques, et nous admettrions sans hésiter dans notre texte les vers de la not. 11, p. 435. Des considérations esthétiques comme celles qui se trouvent au t. I, p.VI ne peuvent servir de règle, vu que notre sens du beau n'est pas toujours en harmonie avec celui des orientaux. Nous devons surtout recommander la prudence lorsqu'il s'agit des lettres dont Firdosi aime de se servir lorsqu'il veut exposer des choses qui ne pouvaient trouver place dans la narration. Nous ne voudrions pas non plus condamner l'édition de Mohl aussi facilement qu'on le fait aujourd'hui. Sans doute on y trouve beaucoup d'endroits qui pèchent contre la métrique et qui demandent correction; mais quant au choix des leçons qu'il préfère, il peut avoir eu des motifs qui nous échappent parce que nous n'avons pas comme lui une connaissance exacte des manuscrits les plus anciens. Il est certainement à désirer que nous ayons des renseignements précis sur les variantes qu'il a recueillies.

F. Spiegel.

Esquisse bibliographique de la littérature historique des Arméniens. K. P. Patkanoff. Saint-Pétersbourg, 1880.

La littérature arménienne bien que pauvre en comparaison des autres littératures orientales, offre cependant un champ très vaste aux recherches du philologue, du théologien et du littérateur. Mais sa valeur principale consiste, sans aucun doute, dans les renseignements précieux qu'elle nous donne sur l'histoire orientale — renseignements dont malheureusement on n'a que trés peu profité jusqu'ici. Le but de ce livre est de nous donner une liste complète de tous les ouvrages historiques arméniens, de toutes les éditions qu'on en a faites et de tous les livres, de toutes les monographies ou même des articles qui en parlent ou qui peuvent servir à les expliquer ou a jeter quelque lumière sur les événements qu'ils décrivent. Si la tâche est difficile, elle n'en est pas moins d'une grande utilité, eu égard à la valeur des livres historiques écrits en langue arménienne,

et au petit nombre de savants qui s'en occupent en ce moment L'esquisse bibliographique n'est pas un ouvrage destiné à l'usage exclusif des spécialistes, mais il s'adresse également à tous ceux qui s'adonnent à l'étude de l'histoire d'Orient, et quand on voit les erreurs graves et nombreuses qui se sont glissées dans les notes qui accompagnent la traduction du Tabari de Nöldeke, on ne peut qu'exprimer le regret de ce que le savant protesseur de Strasbourg ait négligé les sources arméniennes.

Le livre est divisé en trois parties. Nous y trouvons d'abord une introduction à la littérature arménienne; puis une liste des couvents et des bibliothèques où se trouvent les principales collections de manuscrits arméniens; enfin l'esquisse bibliographique.

L'auteur commence par nous donner une aperçu de l'état politique de l'Arménie depuis les premiers temps historiques jusqu'à la dynastie sassanide, et il explique d'une manière très satisfaisante pourquoi le rôle politique qu'a joué cette nation au temps de son indépendance fut si peu considérable. M. Patkanoff est le premier qui nous paraît avoir saisi le vrai aspect de cette question. Il nous dépeint la nation arménienne gouvernée par un grand grand nombre de petits princes indépendants, comme les chefs de clans écossais, mais observant en général, dans l'administration de la justice, les coutumes et les traditions nationales. Le peuple, sattsfait de ce régime, ne désirait nullement y substituer la monarchie pure. Cependant après l'établissement de la dynastie parthique des Arsacides en Perse, cet état de choses commença à changer. Les rois de cette dynastie réussirent à faire reconnaître leur souveraineté par les princes arméniens, et environ 150 ans après Jésus-Christ, ces princes, avec Bagratoun à leur tête, acceptèrent volontairement un des princes Arsacides comme roi d'Arménie. Ainsi la monarchie arménienne doit son établissement non à une nécessité politique quelconque, ou au désir du peuple, mais exclusivement à une pression venue du dehors; et comme les anciens droits des princes furent confirmés par le roi, et que ces princes continuèrent a gouverner la nation d'après les anciennes traditions, le peuple s'inquiéta peu du changement. En effet ce ne fut guère qu'un changement de nom, car les princes restèrent après l'introduction de la monarchie presque aussi indépendants qu'auparavant; les plus puissants d'entreux concluaient seuls des traités avec leurs voisins, faisaient opposition au pouvoir royal et même en temps de guerre prenaient le parti des ennemis du gouvernement.

La monarchie en Arménie n'a donc jamais été une institution populaire, et comme la nation regarda son introduction sans enthousiasme, elle vit sa chute avec indifférence. Ces circonstances nous donnent pour ainsi dire la clef de l'histoire d'Arménie sous les

Sassanides, et nous montrent le sort de ce pays, après les guerres avec la Perse, comme une conséquence rigoureuse de son état politique.

Après cet exposé ingénieux le savant auteur explique les événements qui ont donné une si grande impulsion aux études historiques en Arménie au quatrième et au cinquième siècle. Les quatre princes arméniens — les Maminconéan, les Goun, les Bagratoun et les Artzroun — qui espéraient tous atteindre au pouvoir suprême — désiraient que leur propre histoire et celle de leurs ancêtres fussent écrites et leurs actions héroïques à jamais immortalisées. Chacun d'eux chargeait de cette commission celui d'entre ses partisans qui s'était le plus distingué par ses connaissances et son érudition. Ainsi Faust devint l'historien des Maminconéan, Moïse de Chorène celui de la maison de Bagratoun, etc., de sorte qu'on écrivait l'histoire non de l'Arménie entière, mais seulements des événements auxquels avaient pris part les membres de l'une ou l'autre de ces familles.

A la suite de cet exposé M. Patkanoff nous donne une description de la littérature arménienne en général, et s'attache surtout à signaler les causes qui ont donné aux premières productions littéraires de ce peuple une empreinte plutôt religieuse et historique que poétique. Pendant le règne des Sassanides la religion chrétienne s'était tellement identifiée avec la nationalité et surtout avec l'opposition contre la Perse que la littérature nationale ne pouvait ne pas refléter les convictions religieuses de cette période. De plus, comme pendant les guerres de la Perse avec Byzance, les Arméniens se trouvaient, en grande partie au moins, du côté des occidentaux, il n'est nullement étonnant que ce contact ait exercé sur eux une influence considérable — influence qui s'est fait sentir dans leur littérature. A ces causes il convient d'en ajouter une autre : c'est que les jeunes gens de talent étaient envoyés la plupart du temps à Constantinople, à Alexandrie ou en Syrie pour faire leurs études, et revenaient dans leur patrie imbus des principes qui régnaient dans ces écoles étrangères, et en exagéraient encore les vices. De là le style sec, coupé, sévère des écrivains arméniens de la premièré période, qui ne forme qu'un épisode passager dans la littérature des autres nations, mais qui a donné la première impulsion à celle des Arméniens et partant a beaucoup influé sur la littérature des siècles suivants.

Ce n'est pas à dire ce-pendant que ces liens étroits n'aient jamais été brisés par aucun écrivain. Quelques-uns ont su s'en affranchir et ont substitué à cette sécheresse de méthode et à cette pâleur de style des écoles une fraîcheur et une naïveté qui donnent un vrai charme à leurs écrits.

Le plus illustre de ceux qui ont négligé le genre artificiel est Fauste de Byzance dont les mérites n'ont pas encore été appréciés à

leur juste valeur. Fauste, le premier, a osé écrire l'histoire, non comme un annaliste ou un statisticien qui se borne à donner les faits avec une précision scrupuleuse et une brièveté oraculaire, mais comme un véritable historien, qui cherche à en pénétrer les causes, à en déduire les conséquences ou qui du moins fournit à ses lecteurs des matériaux tels qu'ils puissent tirer eux-mêmes les conclusions des prémisses. Ses ouvrages nous donnent un tableau véritable des mœurs de sa patrie, des croyances, des traditions et quelquefois même des superstitions de ses compatriotes. Ses écrits font revivre l'Arménie de son temps; ce sont des scènes vivantes et réelles et non des créations abstraites et artificielles. A ces qualités Fauste joint une candeur si grande, une naïveté et une franchise si peu gênées par les convenances arbitraires de son temps, qu'il dut nécessairement choquer ses compatriotes accoutumés au style froid et poli de Byzance. Aussi nous comprenons facilement que Lazare de Parpetzi ait bien pu dire que l'érudit Fauste, dit de Byzance, ne pouvait avoir écrit l'histoire publiée sous son nom. Mais ce que nous comprenons moins, c'est que cet historien célèbre ait dû attendre si longtemps pour qu'on lui rendît enfin la justice qu'il méritait. Il est le premier, M. Patkanoff le fait justement observer, qui ait écrit l'histoire d'Arménie comme l'entendaient ceux de ses compatriotes dont le goût n'avait pas été gâté par la soi-disante culture byzantine. Il est fort à regretter que Fauste n'ait point trouvé d'imitateurs, car c'est à l'influence hellénique qu'il faut attribuer la pauvreté, la monotonie et le manque de cachet national qui caractérisent la littérature arménienne. A la suite de cette remarquable introduction qui contient des vues très profondes sur les origines de la littérature arménienne, l'auteur passe en revue tous les ouvrages qui ont été publiés sur cette littérature avant son esquisse, puis il nous donne une série de détails très intéressants sur les diverses collections de manuscrits arméniens, et la description des lieux où elles se trouvent. Enfin vient le sujet principal ou la liste de tous les ouvrages historiques écrits en langue arménienne depuis le quatrième siècle jusqu'à nos jours, avec toutes les traductions, interprétations et commentaires qui ont en été faits dans toutes les langues européennes. Il serait superflu de signaler la grande utilité d'un pareil ouvrage. Le soin que l'auteur a mis à remplir consciencieusement la tâche qu'il s'est imposée est digne de toute reconnaissance. Pas un livre, pas une brochure ne lui a échappé; les articles même dispersés dans les nombreuses revues scientifiques, toutes les fois qu'ils se rapportaient même de loin aux historiens arméniens ou aux récits contenus dans leurs ouvrages, ont été notés avec la plus grande exactitude.

St-Pétersbourg. EMILE DE DILLON.

Coluto. **Il rapimento di Elena.** — Trifiodoro. **Lo Sterminio di Troia.** Versioni dal greco di Carlo Lanza Napoli 1881.

Voici deux ouvrages qui seront bien accueillis par tous les amis des lettres antiques, de tous ceux qui veulent connaître à fond et sans trop de peine les mythes et les cycles poétiques. Ceux-ci, est-il besoin de le dire, se rattachent aux poésies homériques.

Les Italiens furent des premiers à traduire ces deux poèmes, retrouvés en Italie par le cardinal *Bessarione*, et dont l'un est attribué à Coluthus le thébain, l'autre à Triphiodore l'égyptien, Parmi les traducteurs appartenant à notre pays, il n'y a que Salvini et Villa, qui soient dignes d'être mentionnés. Toutefois, bien qu'ils connussent parfaitement les langues grecque et italiennes ils n'avaient malheureusement ni le génie ni le talent nécessaires pour rendre parfaitement la version de ces deux poèmes, qui, par des artifices divers et à des points de vue différents, traitent des aventures du siége de Troie. Aussi nos deux philologues, bien qu'ils excellassent dans l'emploi des phrases, et qu'ils eussent une profonde connaissance des sciences étymologiques et morphologiques, ne surent point mettre de l'art dans leurs versions ; sans parler des endroits qui manquent de précision (peut-être à cause de l'imperfection du texte qu'ils avaient entre les mains), leurs vers sont froids : ils manquent de vivacité, de grâce ; et, si l'on peut regarder ces écrivains comme de bons traducteurs, on ne sarait voir en eux de vrais poètes.

M. le professeur Lanza, a reconnu les défauts de ces traductions, et a su les éviter. En profond connaisseur de sdeux idiômes mis en parallèle, il a su s'acquitter parfaitement de sa tâche et imiter la pompeuse élégance ainsi que l'originalité pleine de charme des deux poèmes. Dédaignant de rester simple traducteur, il a tâché de s'élever au noble rang de poète et d'artiste.

Ces qualités se trouvent dans toutes les versions de M. Lanza, et en particulier dans celle du poème d'Eros et de Léandre, où nous voyons représentées, avec une exquise finesse de goût, les aventures et la fin malheureuse des deux héros.

Les deux versions des poèmes de Coluthus et de Triphiodore sont précédées de dissertations critiques. M. Lanza y traite de l'époque où vécurent les deux auteurs, et de l'histoire de leurs poèmes, puis, discute avec une vaste érudition les vrais moyens de comprendre et de traduire les livres des anciens, ainsi que les qualités artistiques, qui brillent dans les ouvrages de nos deux auteurs,

Je ne parlerai pas des passages, où le traducteur a surpassé tout ce qui avait été fait avant lui ni des qualités brillante de son style. Quiconque a lu l'un ou l'autre des nombreux ouvrages que M. Lanza a publiés en italien et en latin, sait assez avec quelle pureté et quelle élégance il écrit ces deux langues.

Nous remarquerons seulement que M. Lanza eût bien fait d'étendre ses comparaisons à d'autres ouvrages relatifs au même sujet ; d'autant plus qu'il devait lire ses traductions à l'Académie *Pontaniana*.

Les malheurs de Troie, et l'issue déplorable d'une guerre si sanglante, fournirent le sujet de beaucoup de compositions. Parmi les plus anciennes il y a une Iliade en prose antérieure à celle d'Homère, si l'on doit ajouter la foi aux paroles d'Héllanus et attribuée à un certain Siagro. Il existait en outre une histoire du siège de Troie écrite par Orébaze Trézénius ; elle est aussi parmi les plus anciennes. On cite en outre comme ayant traité ce sujet, Corinnus, disciple de Palamède, Créophile le Samien, Antipater Acantius, Eusèbe, Eustace, Callimaque et d'autres encore.

Mais il eût été surtout d'une grande importance de comparer minutieusement nos deux poèmes avec les ouvrages si discutés de Ditti le crétois et de Darès le phrygien. Suidas mentionne une œuvre du premier auteur, portant le même titre que celui de Coluthus et dont les fragments nous sont parvenus dans les *Ephémérides de la guerre de Troie*. Le second est donné comme l'auteur d'une histoire de la destruction de Troie, qui nous est parvenue dans son intégrité.

L'auteur aurait pu même faire rentrer dans le cercle de ses comparaisons, l'histoire de Troie du messinois Guido delle Colonne où l'on trouve beaucoup d'épisodes dramatiques, et le *Philostrate* de Boccace.

M. Lanza a mieux aimé se placer au point de vue de l'art que de l'histoire; mais on ne peut douter, qu'avec une si profonde érudition et une si vaste connaissance des langues, s'il se fut préoccupé de l'histoire comparative. il n'eût fait un ouvrage plus digne d'éloge encore.

Les versions de Coluthus et de Triphiodore, en définitive, font beaucoup d'honneur à M. Lanza, et nous espérons, que notre traducteur, dont le génie et le talent sont toujours en progrès, continuera par de nouvelles publications à cultiver le champ de la littérature grecque ; ce qui rendra son nom toujours plus cher à ceux qui ont le goût des études classiques.

Naples (Biblioth. nat.). JOSEPH BARONE.

Colonel Grodekoff Ride from Samarcand to Herat through Balkh and the Uzbek-States of Afghan Turkistan with his own map of the March-Route from the Oxus to Herat, by *Charles Marvin*. — London, W. H. Allen and Comp., pp. XIX, 224. 80 fr.

Le 18 octobre 1878, le colonel russe Grodekoff passa l'Oxus à Patta Kissar pour gagner la Perse en passant par Maïmané, Hérat et

Méshed. Il traversa, en se dirigeant vers le Sud, le désert étroit jusque là, qui s'étend sur la rive gauche du fleuve, et après avoir passé devant les ruines de Siyahgird, il atteignit Mazari-Sherif et Takchtaput; situé à proximité de l'ancienne Balkh, de là il se dirigea vers l'ouest, du côté de Siripout. Il traversa le Balkhab ou Dehas près de l'endroit où sortant d'une gorge formée par les rochers, il entre dans la plaine pour arroser les champs de Bactres couverts de ruines. Prês de Salmazar, à deux milles au-dessus de Shibargan, il atteignit le fleuve de Siripoul, et en remonta la vallée jusqu'à la ville dont il porte le nom. De Siripoul il se détourna vers le Sud-Ouest dans la vallée latérale du fleuve Mirza-Aülang, laquelle se rétrécit de manière à former enfin un véritable défilé. Arrivé près de la source de ce fleuve, il franchit une crête de montagne, qui forme la ligne de séparation entre le fleuve de Siripoul et celui de Maïmané, et arriva dans la vallée de Kourtchi qui regarde l'Ouest. Cette vallée, dans ses parties supérieures est unie, bien arrosée, parfois même marécageuse, mais non loin de Bettcherag, elle se rétrécit et se transforme en un défilé étroit enfermé par des rochers, qui débouche enfin dans la plaine de Maïmané. Ici le paysage devient tout à fait montagneux ainsi que dans toute la région qui s'étend au-delà. Le chemin qu'il suivit à partir de ce moment, en passant par Almar et Kaïsar, puis par des passages abrupts et difficiles, le conduisit à Bala-Mourghab dans la vallée supérieure du Mervroud; delà il traversa Kalaï-Naü pour arriver à Khoushk. En cet endroit commence la montée vers le défilé de Hazreti-Baba, où Grodekoff franchit « la chaîne du Paropamise, » c'est-à-dire les monts Kaïtou qui s'étendent au Nord au-dessus d'Hérat. Ce défilé est pénible, difficile, dangereux même par endroits : le voyageur étant obligé de suivre un étroit sentier qui serpente le long de versants rocheux. Mais bientôt le ravissant coup d'œil de la fertile vallée du Heriroud vient le dédommager de toutes ses peines. Ce coup d'œil sommaire sur l'itinéraire de Grodekoff suffit pour montrer que son ouvrage n'est pas sans intérêt pour la géographie du Turkestan afghan. Il donne un complément d'une valeur très réelle aux renseignements fournis par Vambéry et Ferrier, d'autant plus qu'il s'entend parfaitement à dépeindre le pays et les hommes d'une manière vive et saisissante. Je me borne à relever deux points en particulier. Toute la contrée qui s'étend de Siripout à Maïmani n'a jamais été décrite, que je sache; du moins les deux voyageurs que je viens de nommer ont suivi d'autres routes que Grodekoff. C'est pourquoi les détails hydrographiques de la région qui s'étend entre Maïmané et le Mourghab sont renseignés sur la carte de Grodekoff d'une manière différente et, à ce qu'il paraît, plus exacte. Ainsi, d'après notre guide, le cours

d'eau qui passe devant Kaïsar appartient au bassin du Mourghab ; il est identique au Tchitchekta. On passe la ligne de séparation entre le Maïmané et le Mourghab déjà sur le chemin d'Almar à Kaïzar et non pas sur celui de Karakoul à Tchitchekta Au reste, en lisant l'ouvrage de Grodekoff, il ne faut pas perdre de vue qu'il n'a pas été écrit dans des vues scientifiques et qu'il ne poursuit pas un but géographique. C'est plutôt un écrit principalement politique, dont la tendance fondamentale est de démontrer que Merv n'est pas la clef d'Hérat, et que par suite l'occupation de ce poste ne serait d'aucune importance en vue d'opérations éventuelles contre Hérat. Pour justifier sa manière de voir il s'appuie surtout sur les difficultés extraordinaires qu'une armée remontrerait sur les routes qui relient ces ces deux points. Malgré cela, nos connaissances géographiques sur l'Asie centrale étant fort peu précises, nous saluons avec joie l'apparition d'un ouvrage qui nous donne l'occasion de les perfectionner ; peu importe que la science géographique n'ait pas été le but poursuivi par l'écrivain. A ce point de vue, nous devons savoir gré à M. Marvin dont l'élégante traduction anglaise mettra le journal de voyage de l'officier russe à la portée non plus seulement des cercles politiques mais aussi de tous les hommes de science qu'intéressent les précieux renseignements qu'il nous fournit.

Neustadt a/H. W. Geiger.

BIBLIOGRAPHIE.

1. *Manuel d'orthographe latine d'après le manuel de W. Brambach, traduit par* F. Antoine; Paris, Klincksieck, 1881. Prix : 1,50 fr.

Cet intéressant opuscule de 97 pages est la traduction, augmentée de quelques remarques, du petit manuel d'orthographe qu'a publié Brambach *(Huelfsbuechlein fuer lateinische Rechtschreibung)*, et qui est le résumé d'un ouvrage plus considérable du même auteur sur le même sujet *(Die neue Gestaltung der lateinischen Orthographie).*

M. Antoine, professeur à l'Ecole supérieure des Lettres à Alger, a ajouté à la traduction un certain nombre d'exemples et de notes explicatives pour rendre le manuel aussi clair et aussi complet qu'il convient pour un livre classique.

L'exposé précis des règles est suivi d'un *index orthographique* qui, comme celui de Brambach, contient les mots dont l'orthographe est à réformer, et les mots à orthographe double.

Le manuel de M. Antoine contribuera largement. espérons-nous, à hâter une réforme qui s'impose de plus en plus; la prudence de l'auteur est un gage de succès : il ne veut nullement introduire dans notre orthographe « des nouveautés étonnantes et non justifiées, mais seulement un très petit nombre de changements nécessaires. »

2. *Métrique grecque et latine avec un appendice historique sur le développement de la métrique des anciens, par L. Mueller, traduit de l'allemand par* M. Legouez; Paris, Klincksieck, 1882. Prix . 2 fr.

En France, on manque de traités à la fois suffisamment clairs et complets pour embrasser d'une vue nette l'ensemble des principales formes métriques que les Grecs ont imaginées, et dont les Latins se sont servis après eux. C'est pour cette raison que M. Legouëz, professeur au Lycée Fontaines, a cru utile de traduire en français un livre élémentaire, qui a rallié bien des suffrages en Europe, *la métrique des Grecs et des Romains*, composée par L. Mueller pour les classes supérieures des gymnases. Dans ce travail, l'auteur se propose de donner aux élèves le sentiment et l'intelligence des mètres les plus ordinairement employés par les poètes lus dans les classes. Aussi considère-t-il surtout, parmi les poètes grecs, Homère, les fragments des élégiaques, ceux des iambiques et des lyriques éoliens, en tant qu'ils servent à l'explication d'Horace; parmi les tragiques, particulièrement Sophocle; parmi les poètes latins, Virgile, Horace, Ovide, Phèdre, enfin Tibulle et Properce.

Ceux qui ne peuvent recourir à l'ouvrage de L. Mueller, seront heureux

de pouvoir profiter de la traduction de M. Legouëz ; le professeur du Lycée Fontaines n'a rien négligé pour qu'elle soit exacte : le livre une fois traduit a été envoyé à L. Mueller lui-même à Pétersbourg, et il est revenu avec un certain nombre d'observations de sa main.

Ajoutons que l'introduction a été faite par M. E. Benoist, professeur à la Faculté de lettres de Paris : elle traite de l'utilité de la métrique, de la vie et des travaux de L. Mueller, et des études philologiques en général.

3. *Titi Livii ab urbe condita libri XXI et XXII, texte latin annoté par* O. Riemann et E. Benoist ; Paris, Hachette, 1881. Prix : 2 fr.

En tête de ce livre se trouve une notice succincte sur la vie et les ouvrages de Tite-Live, où l'élève peut apprendre en deux mots ce qu'il lui est indispensable de savoir sur l'auteur, et connaître la valeur des principales éditions complètes qu'il peut lui arriver de rencontrer ou d'entendre nommer.

Le texte a établi avec le plus grand soin à l'aide des travaux philologiques les plus autorisés, soit anciens, soit récents. Les auteurs persuadés que les élèves doivent être avertis qu'il y a une science appelée la critique des textes, ont donné un choix de notes critiques. Dans un premier appendice, ils indiquent tous les endroits où ils s'écartent du principal manuscrit, et le nom du philologue dont la conjecture leur a paru préférable. Dans un second appendice, ils donnent les passages où leur texte s'éloigne de celui de Madvig.

L'annotation mise au bas des pages est très substantielle et assez courte. Des renvois fréquents aux *Remarques sur la grammaire de Tite-Live* et au *Dictionnaire d'antiquités*, qui sont rejetés à la fin de l'ouvrage, ont permis, il est vrai, d'écourter considérablement les notes et d'éviter des redites.

Les *remarques sur la langue de Tite-Live* n'ont pas pour objet d'énumérer toutes les particularités que peut offrir la langue de cet écrivain : les auteurs ne se sont occupés que de celles qu'on rencontre dans les livres XXI et XXII. D'autre part, ils parlent de divers faits grammaticaux qui ne sont nullement particuliers à la langue de Tite-Live, mais dont les grammaires élémentaires ne donnent pas une connaissance suffisante. Un certain nombre de ces remarques sont empruntées aux belles *Etudes sur la langue et la grammaire latine* qu'a publiées M. Riemann en 1879.

Le *dictionnaire d'antiquités* explique les noms propres historiques et géographiques, et les termes relatifs aux institutions, aux coutumes de la vie religieuse, civile, politique et militaire, qui se rencontrent dans les deux livres annotés. Pour le composer, les meilleurs ouvrages ont été mis à contribution.

Enfin un grand nombre de gravures donnent la représentation des principaux personnages qui figurent dans l'histoire, des lieux dont il est parlé, des objets dont la connaissance est nécessaire. Deux cartes tirées à part, trois plans intercalés dans le texte permettent de suivre les opérations militaires, de saisir plus facilement la suite des idées, et de retrouver sur le terrain les lieux cités dans le récit.

L'établissement du texte, l'annotation, les observations de critique et de grammaire sont dus particulièrement à M. Riemann, maître de conférences

a la Faculté de lettres de Nancy; le dictionnaire, la notice historique, le choix et la disposition des illustrations et des cartes, à M. Benoist, l'éditeur de Virgile.

Nous recommandons vivement cette excellente édition classique ; nous la croyons appelée à rendre de grands services dans les classes des athénées et des collèges.

M. Riemann annonce une édition à l'usage des professeurs renfermant un commentaire critique et explicatif, une introductien et une notice.

4. *Friederich Wilhelm Ritschl, ein Beitrag zur Geschichte der Philologie von* Otto Ribbeck, Leipzig, tome I (348 p.), 1879, tome 2 (591 pages), 1881. Prix : 19 marcs, 20.

Cette biographie de Ritschl a été faite par M. Otto Ribbeck, qui fut son élève et son ami, à l'aide de sources de toute nature, lettres et notes laissées par le défunt, documents officiels, renseignements de disciples. Elle est des plus complètes : elle considère tour à tour le professeur, le savant et l'homme ; elle suit ses études et ses travaux depuis leur première ébauche jusqu'à leur achèvement ; elle nous parle des difficultés qu'il a rencontrées, des projets qu'il a conçus, et des moindres désirs qu'il a formés ; enfin, elle ne perd jamais de vue le milieu dans lequel il a vécu. La biographie de Ritschl est, pour l'histoire de la philologie, une page importante qui ne peut être ignorée de ceux qui aspirent à s'initier dans la vraie connaissance de cette science : car, comme on l'a dit, Ritschl est, entre les philologues qui se sont occupés d'études latines, celui qui, depuis quarante ans, a joué le plus grand rôle, celui qui a donné l'impulsion la plus énergique. On trouvera en particulier dans les deux gros volumes de M. Ribbeck un résumé exact et animé des études plautiniennes de Ritschl et des renseignements précis et complets sur sa carrière professorale, ses divers cours, son célèbre séminaire, sa méthode et ses principes en philologie.

5. *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, tome IV, 5e fascicule, Paris, Vieweg, 1881.

Nous regrettons de ne pouvoir faire connaître, encore moins apprécier les résultats des études renfermées dans ce fascicule ; nous devons nous contenter, dans les quelques lignes dont nous disposons, d'attirer l'attention de nos lecteurs sur ces divers mémoires, qui présentent un haut intérêt non seulement pour les linguistes, mais encore pour les philologues.

M. Michel Bréal, dont on connaît tout le talent, y traite des questions fort importantes, mais fort difficiles d'épigraphie latine ; il interprète avec une clarté, une netteté, une simplicité et une originalité remarquables *le chant des Arvales*, ce curieux spécimen de la vieille langue et de la vieille religion romaines ; la *Table de Bantia*, le texte le plus précieux et le plus étendu de l'épigraphie osque ; une inscription falisque, contenant diverses particularités qui ne sont pas sans importance pour l'histoire de l'écriture, de la langue et du culte ; enfin une inscription archaïque de Spolète.

M. Sayce, le savant professeur d'Oxford, étudie dans un petit mémoire

traduit en français par M. Maspéro, le mythe de Niobé tel qu'il est décrit dans les vers célèbres du XXIV[e] chant de l'Iliade. L'exploration de la partie du mont Sipyle, où l'on trouve la figure de Niobé, lui a permis de jeter quelque lumière nouvelle et sur le mythe lui-même, et sur le passage du poète.

M. Ploix, ingénieur hydrographe, cherche à retrouver le sens originaire de quelques-uns des mots qui dénomment le ciel : dans les quelques termes qu'il étudie, οὐρανός, *caelum*, *nebo*, *sky* et *heaven*, ce sens serait le même. Le *ciel couvert de nuages*, ce que nous appelons simplement le ciel couvert, a donné son nom au ciel conçu arbitrairement, c'est-à-dire indépendamment des aspects particuliers sous lesquels nous l'apercevons.

M. d'Arbois de Jubainville fait l'histoire des lettres *p* et *qu* dans les langues celtiques en prenant pour base le mémoire de Windisch sur cette question ; mais le savant correspondant de l'Institut, sans rappeler tous les faits intéressants qu'a réunis le linguiste allemand, expose certains points avec plus de développement que lui, surtout en ce qui concerne la chronologie.

Quelques essais d'étymologie, dus à MM. Bréal, Havet et de Saussure, complètent cet intéressant fascicule. F. Collard.

SOCIÉTÉS SAVANTES

C'est avec empressement que nous appelons l'attention de nos lecteurs sur deux sociétés naissantes travaillant aux deux extrémités du monde indo-européen, et dont les œuvres seront d'une grande utilité pour la science. La première est la *société des textes pâlis* fondée sur le modèle de la Société des anciens textes anglais. Son but est de rendre accessibles aux travailleurs les trésors de la littérature la plus ancienne du Bouddhisme qui jusqu'ici restent enfouis, inédits et inutiles, dans les bibliothèques publiques et universitaires de l'Europe.

La Société se promet de publier, dans un délai assez rapproché, le texte entier des Pi*t*akas pâlis. MM. Fausböll et Oldenberg (aussitôt que leurs entreprises présentes seront menées à fin), MM. Morris, Hultsch, Ernest Kuhn, Pischel, Edouard Müller, H. Jacobi, Léon Féer, Emile Senart, Kern, Rhys Davids se sont déjà engagés à prendre part à l'entreprise. C'est assez le recommander que de citer ces noms et spécialement celui de son honorable président, M. Rhys Davids.

On se propose d'embrasser dans les publications de la Société ceux des textes bouddhiques non-canoniques qui, par leur importance et leur âge, pro mettent d'éclairer le mouvement religieux d'où sont sortis les Pi*t*akas.

Des analyses en anglais des textes publiés, des introductions, des cata logues de manuscrits, des Index, des Glossaires, des notes et questions relatives à l'histoire ancienne du Bouddhisme paraîtront de temps à autre dans les publications de la Société.

La souscription sera d'une guinée (26 fr. 50) par an ou de cinq guinées pour six ans (payables d'avance). Les frais de poste sont compris.

C. H.

La seconde fondée en Néerlande va faire paraître la nouvelle publication Néerlandaise *Onze volkstaal*, « notre langue populaire », destinée à rendre

de grands services à la philologie germanique et générale. Nous la récommandons à la bienveillance de tous ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à l'étude de la langue néerlandaise, comme à celle de la linguistique.

La direction de cette revue est confiée aux professeurs Cosijn et Kern de Leyden, Symons de Groningue, Heremans de Gand, aux docteurs Gallée d'Utrecht et Beckering Vinckers de Kampen; c'est donc dire suffisamment ce que le public peut en attendre.

Le recueil comprendra :

1° Des listes de mots, d'expressions, de locutions et de proverbes appartenant aux différents dialectes néerlandais.

2° Des listes de mots en usage chez les personnes d'une profession ou d'une classe particulière, comme sont les étudiants, les soldats, les acteurs, etc.. etc.

3° Les mots qui dans certaines contrés ont une signification différente de celle qu'ils ont partout ailleurs.

4° Les particularités grammaticales et phonétiques.

5° L'indication des mots identiques dans les langues et dialectes germaniques d'autrefois et d'aujourd'hui.

6° L'étymologie des mots propres à chaque dialecte pour autant qu'elle offre des garanties d'exactitude.

Enfin il fera connaître les lexiques, les grammaires et les autres ouvrages de même nature, qui peuvent être de quelque utilité pour l'étude de nos dialectes, ou qui ont besoin d'être complétés ou corrigés. Cette partie est spécialement confiée à M. Petit, conservateur de l'Université de l'Etat à Leyden.

Le prix, fixé pour quatre numéros, est de cinq florins, et pour les abonnés du « Noord en Zuid, » de quatre florins.

* *
*

Nous avons cru devoir communiquer cette annonce presqu'en entier, à cause de l'importance que l'on attache de nos jours à bon droit au genre d'études que la nouvelle publication se propose de poursuivre et d'encourager.

La connaissance des dialectes néerlandais ne pourra que donner plus de variété et plus de vie à la langue littéraire, enrichir le trésor de ses mots et de ses expressions, avancer en outre l'étude critique de cette langue et offrir de nouveaux éléments à l'étude comparée des langues germaniques et des langues Indo-Européennes.

« Les dialectes, dit Max Müller (*Science du langage* — deuxième leçon), » ont toujours été les sources jaillissantes où puise la langue littéraire plutôt » que des canaux dérivés, alimentés par elle. »

Il en est spécialement ainsi en Néerlande où, comme dans la Grèce antique, aucun dialecte n'est parvenu à s'imposer au pays entier. Nous nous bornons ici à ces réflexions, nous reviendrons ailleurs sur cette question.

T. HEMERYCK.

AMERICAN ORIENTAL SOCIETY.

Session de Boston, 1881.

Plusieurs travaux importants y ont été présentés. Nous devons y signaler : 1. Prof. Toy, Remarques sur la théorie de M. St. Guyard relative aux pluriels internes, sémitiques. M. Toy expose les avantages et les difficultés que présente la théorie de M. Guyard qui fait de certains pluriels internes purs, des collectifs singuliers. Il y voit une explication naturelle du fait, qui fait disparaître une anomalie assez singulière et rentrer ces formations dans le mode général de génési des pluriels. Mais il trouve en revanche de grandes difficultés à admettre ce double système du pluriel, la transformation des pluriels en singuliers. Selon M. Toy, le système de M. Guyard introduit en arabe ce qui est purement hébraïque et ne rend compte que d'une partie de ces formations.

2. D'un manuscrit fragmentaire du pentateuque samaritain, par le prof. Is. Hall (p. XV). L'auteur décrit minutieusement ce court manuscrit qui ne contient que les Nombres XXVII 24 à XXVIII 16 et XXXII, 23-42. Ce codex ne présente d'intérêt qu'au point de vue paléographique; il est sans importance philologique.

3. Des manuscrits assyriens qui se trouvent au musée des Beaux-Arts à Boston par le Rév. S. Merill (p. XVI). L'auteur s'attache à la description d'un marbre d'Assur nazir pal (885-860 A. C.) et décrit brièvement d'autres inscriptions du même roi, nouvellement découvertes. Les Actes n'en disent pas davantage.

4. Traduction du Vendidâd, de M. Darmesteter, par J. Luquiens. Cette appréciation peut se résumer ainsi : la traduction est élégante et rend bien la pensée des commentateurs parses au dépend de la fidélité et des meilleurs méthodes d'exégèse. Quant à l'interprétation des faits et des croyances, on admire la foi et regrette l'ardeur avec laquelle l'auteur a attaché irrévocablement le sort de son livre à celui de théories encore toutes hypothétiques.

5. Métrique du Rig Véda, par M. W. Haskell. Ce travail consiste en une statistique appliquée de différents mètres employés dans le Rig-Véda. Il distingue d'abord les mètres véritables des formes altérées et des phrases prosaïques. Les mètres fondamentaux sont l'*anushtubh* (8 syl.) le plus ancien, la *brhati* (12 syl. alternant) le *trishtubh* (11 syl.) et le *dvipadâ vîrâj* (5 syl.) ou *trishtubh syncopé*. Les autres n'en sont que des dérivations. Après cela l'auteur établit la statistique des divers mètres, qui donne : *tristubh*, 4200 vers.; *gâyatrî*, 2450 v.; *jagati*, 1300 v.; *brhatí*, *çatobrhati*, *ushnih*, etc., 1200; *anushtubh*, 800; *pañkti*, 250.

Suit une autre statistique, celle de la position des syllabes lourdes et légères, d'après les différents mètres.

6. Philosophie sânkhya des Indous, par le prof. Everett. L'auteur établit que les diverses systèmes de la philosophie indoue diffèrent principalement en ce qui concerne le principe de subjectivité et que la manière de

concevoir le monde extérieur dépend de ce principe. Les systèmes védiques védantistes affirmaient la subjectivité de l'intelligence et de l'expérience ; pour eux le monde extérieur était une illusion. Le système sânkhya au contraire admettait la réalité de ce monde et regardait l'âme comme une pure intelligence sans mouvement ni causalité. M. Everett indique ensuite le mode de conception de cette âme de la *prakrti* et des Gounas.

7. Des propositions relatives dans le Rig-Véda, par le prof. Avery. Distinction de ces propositions relativement à l'ordre des membres de la phrase. Statistique de ces phrases d'après cet ordre. L'auteur y discute ensuite la théorie de M. Whitney relativement à cette matière.

8. Étude sur l'école bouddhique dite *Mahâyâna* (long vehicle), par M. Brockhill. Le but de ce travail est de dessiner les principaux traits des doctrines du Mahâyâna d'après des documents tibetains inédits et d'établir les principales différences existant entre les plus anciens soutras et les plus récents. Les 42 soutras les plus anciens sont simples sans répétitions ni ornement de style. Leur doctrine ne diffère presque pas du Bouddhisme primitif. Le savant auteur parle ensuite des *prajñâ pâramitâ sûtras*, du *Vajrachedika*, de Nâgârjuna fondateur de l'école *madhyamika*, du *Kâyatraya* soûtras, des trois corps des Bouddhas, du *aparimita âyurjñâna* soûtra et de l'école taratrika.

9. Vues de R. Lepsius sur les langues africaines, par le professeur W. D. Whitney. Ici comme partout on retrouve le maître. La présente étude s'applique aux notions ethnographiques contenues dans l'introduction de la grammaire nubienne de Lepsius. Le savant berlinois considère les peuples du nord de l'Afrique comme des envahisseurs semitiques, ceux du midi comme les Africains primitifs et les populations intermédiaires comme le produit de modifications et de mélanges des deux races principales. Whitney discute les arguments de Lepsius, l'étendue des changements possibles des langues, l'importance du genre comme critérium de l'affinité des langues, etc.

10. Le fait le plus important que nous aprennent ces actes est la préparation d'un nouvel ouvrage sur le Gâthâs. Le Rév. L. F. Mill, établi récemment à Hanovre va publier un livre d'une haute valeur contenant le texte avestique, la version pehlevie et celle de Neriosengh transcrites, traduites et commentées. Un nouveau texte de la version pehlevie, assez différent de celui qui a été employé jusqu'ici dans les écoles et accompagné d'une version persane interlinéaire, y sera ajoutée. Les éminents éranistes Spiegel et West ont prêté leur concours à l'auteur. Celui-ci s'est placé au point de vue de la comparaison des doctrines gâthiques avec celles du pharisaïsme orthodoxe.

ACADEMY.

Parmi les journaux littéraires de l'Angleterre, l'*Academy* de Londres tient sans contredit un rang distingué par l'intérêt des matières qui y sont traitées, par l'autorité scientifique de ses colaborateurs, par la variété et le nombre des renseignements de tout genre qu'on y trouve à glaner.

Quoique le caractère de cette *Revue* soit avant tout critique, il s'y publie toutefois assez fréquemment des articles originaux. Nous voudrions en

signaler plus d'un parmi ceux qui ont paru en 1881, mais évidemment il faut nous borner et nous arrêterons notre choix sur une étude particulièrement intéressante pour notre pays. Il s'agit de l'étude publiée, le 4 juin dernier, par M. W. Conway sur les précurseurs de l'imprimerie en Belgique, les moines xylographes du prieuré de Groenendael. Nous venons peut-être un peu tard pour parler de cette savante étude, mais ce n'est pas trop tard, puisque nous sommes encore, croyons-nous, le premier à la signaler au public belge et puis, il n'y a guère longtemps que l'*Academy* est revenu sur le sujet pour nous annoncer, comme résultat pratique, que le savant anglais se propose de publier sous peu une série de reproductions photographiques des plus anciens monuments de la gravure sur bois dans les Pays-Bas ; ils seront au nombre de 28. Une exacte comparaison des planches permettra sans doute de résoudre les questions controversées jusqu'ici quant à l'origine et la date des œuvres.

Sans transition aucune, passons à la lettre de M. Terrien de la Couperie, publiée dans l'*Academy* du 1 octobre sur le *nom chinois de l'empire romain.* Après tout, cette question a bien aussi son petit intérêt et il est assez curieux de savoir comment ces fameux Chinois parlaient du peuple-roi. Eh bien! ils se contentaient pour cela de deux syllabes que voici : *Ta Tsin.*

Ce terme n'a pas laissé que d'exercer singulièrement l'érudition des seriologues. On était parvenu à savoir que le sens du mot était : *le grand empire du monde occidental.* C'était tout. M. Terrien de la Couperie ne s'était pas déclaré satisfait de cette explication et il a voulu pénétrer plus avant dans la question. Il a constaté que ce nom désignait simplement la Syrie.

Terminons en signalant le compte-rendu des conférences de M. Rhys-David sur le Bouddhisme. Il est impossible de mieux caractériser la science théorique et expérimentale, la perspicacité et le talent du savant conférencier qui a étudié le Bouddhisme sur place, non point seulement dans les livres, mais dans les actes du culte et les pratiques disciplinaires dont il a été témoin ; dans la vie même des derniers sectateurs de Bouddha. (Acad. 27 Déc. 1881 pp. 476-477).

J. v. d. Gh.

Nous recevons de M. Robiou, professeur à l'Université de Rennes, une revue de l'égyptologisme que nous devons, faute d'espace, renvoyer au prochain numéro de cette revue.

NÉCROLOGIE

Le 19 du mois de décembre dernier est mort à Saint-Pétersbourg Grigorieff Vassily Vassiliovitch, l'un des savants les plus illustres de la Russie.

Grigorieff était depuis 20 ans professeur d'histoire de l'orient à l'Université

de Saint-Pétersbourg, et fut pendant de nombreuses années doyen de la faculté orientale. Il est célèbre par de savants travaux écrits en russe, spécialement par un remarquable ouvrage sur les Saces et par des études géographiques et historiques sur le Kabulistân et le Kaffiristân. Deux ou trois semaines avant sa mort il publia sur *Alexandre-le-Grand*, une étude dont nous parlerons en détail dans cette *Revue*. Grigorieff fut le président du Congrès des Orientalistes tenu à Saint-Pétersbourg et les savants étrangers qui ont pris part à ce Congrès, n'oublieront jamais l'accueil sympathique que leur fit l'illustre professeur.

Grigorieff est mort à l'âge de 67 ans. E. J. D. D.

LE VOCABULAIRE

DE L'UNITÉ LINGUISTIQUE ARYAQUE

A PROPOS DU DICTIONNAIRE COMPARATIF DES LANGUES INDO-GERMANIQUES, PAR FICK.

Depuis longtemps je me proposais de présenter quelques remarques sur la deuxième et, s'il y avait lieu, sur la première partie du *Dictionnaire comparatif des langues indo-germaniques*, par Fick. J'avoue que j'attache une bien plus grande importance à la comparaison des langues indiennes avec les éraniennes qu'on a coutume de le faire. Ce qui me confirme dans cette manière de voir, c'est que l'unité ethnologique des peuples indo-éraniens peut être constituée aussi bien par l'histoire que par la linguistique. Cette étude offre ainsi la base la plus sûre non-seulement pour les recherches sur l'époque aryaque primitive, mais aussi sur les temps que s'étendent au-delà. C'est pour cette raison que j'ai salué avec joie l'apparition de la deuxième édition du *Dictionnaire* de Fick, qui, le premier, offrait un répertoire du vocabulaire aryaque.

J'avais préparé en partie le compte-rendu de cet ouvrage, lorsque la troisième édition parut. Obligé de remanier mon travail, j'ai dû, faute de temps, en remettre la publication jusqu'à ce jour. Tout d'abord on remarque que, dans la troisième édition, le vocabulaire de l'unité aryaque diffère notablement de ce qu'il était dans la deuxième; en effet dans celle-ci il comprend p. 225-330 tandis que dans la troisième il va de p. 261 à 468; il s'est donc accrû de 92 pages. En y regardant de plus près on découvre aisément la raison de ce changement. La 2e édition se borne à énumérer les mots communs aux langues aryaques et certainement existants; on ne rencontre que de loin en loin un mot qui manque à l'une ou à l'autre de ces deux langues, mais qu'on peut cependant

attribuer à la langue aryaque. La troisième édition, au contraire, contient une liste assez considérable de mots dont il est ordinairement impossible de retrouver la forme éranienne, par suite naturelle des circonstances. Souvent aussi c'est la langue indienne qui a perdu le mot correspondant ; il suffit de comparer les articles *kainâ*, *krus*, *janta* (reconnu), *janti* (connaissance), *taka*, *takara*, *takas*, *dâ* (savoir), *dvi*, *naçu*, *navatara*, 2 *pat*, *mandhra*, *mâdhas*, 2 *man*, *misdha*, *raçta*, *rap*, *raitu*, *staman*, 2 *snih*. Quant aux mots beaucoup plus nombreux où la forme éranienne s'est, dit-on, perdue, remarquons, qu'il ne s'agit là que de l'éranien ancien, dont il n'est resté que peu de chose et auquel on ne peut conséquemment pas s'arrêter. En beaucoup de cas, ces lacunes seraient certainement comblées par l'éranien moderne et les dialectes éraniens. Un coup d'œil sur les mots de cette espèce nous a fourni plus d'une fois l'occasion de constater la justesse de cette remarque. Ainsi *aika* est représenté par le persan moderne *yak*, *gâman* (pas) par le persan moderne *gâm* (id.), *carbhaṭa* (concombre par *kharbuz* ou *kurbuz* ; *tumara* se rapporte à *tanbîden*, tremere : *tunbul* (désordre) appartient à la même branche. Avec Darmesteter nous rangeons dans la famille du mot *dyâus* le persan moderne *fardâ*, demain. *Duh*, traire, se retrouve dans *dôgh* (lac ebutyratum). L'ancien éranien 2 *dhav* y est représenté par *davîdan* (currere). De *nakha* il faut rapprocher *nakhun*, surtout à cause de la consonne aspirée *kh*. *Parut* (annus praeteritus) est représenté par *pâr* (idem); *baba*, son inarticulé, est en rapport avec *bam* (bassus), cf. lith. *bambeti*.

L'éranien me semble avoir conservé la racine *math* dans *bûmahan* pour *bûmmahan* (terrae motus) ; à la racine *miç* (mèler) nous rapportons *amêkhtan* ; à *mûs* (souris), *mûsh*, id. en persan. *Jôshîdan*, (bullire), dans la même langue me paraît être apparenté à *yusa* sauce ; je place encore dans une même famille *rip*, graisser, oindre ; *raipa*, graisse, onguent et l'ancien persan, *dip*, écrire et par conséquent *diwér*, (écrivain) et *dibistân* école d'écriture ; je retrouve l'indo-germanique *sarp*, aller, ramper, dans le persan *raften*, aller = *hrap* c. e. ἕρπω, par la chute de la consonne initiale. La racine s*kâd*, mordre n'est pas seulement conservée dans le sanscrit *khâd* mais aussi dans l'ancien éranien *khad*

(vd. 2,95) et le persan *khâyîdan* (mandere, manducare) — racine dont le sens fondamental est bien *déchirer*. A *stan* (sonare), il faut rapporter le persan *tundar* non moins que le sanscrit *tanyatu*. A côté de *sridh*, il faut placer aussi l'ancien éranien *haredhis*, et même *hyas*, hier, à côté du persan *day*. — En général j'approuve l'extension plus grande donnée par Fick au vocabulaire de la langue aryaque dans sa troisième édition. Nous faudrait-il p. e. en rayer le mot *agni*, malgré ses congénères européens, et le considérer comme une formation postaryaque uniquement parce qu'il ne se retrouve pas dans l'éranien? On peut en dire autant de *svâdu*, *haṅsa* et autres mots. Il me paraît qu'on peut à bon droit attribuer un mot à l'aryaque primitif lors même qu'il ne survit que dans l'un des idiomes aryaques, pourvu qu'il soit représenté assez largement dans les autres langues indo-germaniques. Néanmoins le point de vue auquel l'auteur se place, dans sa troisième édition ne me semble pas être celui-là. Dans la 2ᵉ édition, il n'admet de préférence que les mots dont on trouve des traces dans les deux langues aryaques, la valeur de ce dernier point de vue est des plus grandes, surtout lorsque, se plaçant sur le terrain de l'histoire des faits et de la civilisation, on cherche à pénétrer dans la période primitive où les ariens réunis formaient un peuple unique. C'est à cette partie du vocabulaire aryaque commune aux Indo-Eraniens et conservée intégralement dans la nouvelle édition que se rapportent les remarques suivantes. Avant d'aborder les détails, nous devons déclarer brièvement en quoi le point de vue auquel nous nous plaçons pour juger les choses diffère de celui où l'on a coutume de se placer en linguistique. Il ne peut évidemment s'agir d'une opposition de principes proprement dite. Car Fick s'appuie de préférence sur le dictionnaire de Justi; or, les bases de cet ouvrage sont en complète harmonie avec nos idées. Mais, comme nous suivons la méthode de Burnouf, nous devons reconnaître que bien souvent notre manière de voir ne s'accorde point avec celle qu'on adopte habituellement. La philologie éranienne, suivant Burnouf, est une science absolument historique. Elle cherche dans les textes et par suite dans les mots isolés le sens que les anciens éraniens y attachaient. Parvenue à ce résultat, elle croit avoir atteint son but et la lin-

guistique n'est pour elle qu'un moyen. La tendance purement linguistique prend une direction opposée ; ceux qui la suivent partent communément de ce principe que la signification des mots doit être déterminée par des recherches purement étymologiques avec le seul secours du sanscrit, et prétendent que l'histoire doit reconnaître les résultats acquis de la sorte. Quant à nous, nous ne pouvons admettre cette prétention puisque nous tenons la linguistique pour une science historique dont les résultats ont besoin d'être confirmés par l'histoire. Nous n'accordons donc pas aux opinions purement linguistiques la certitude qu'elles auraient si le principe dont nous avons parlé était suffisamment justifié. Cette opposition, disons-le, n'est pas d'une grande importance dans le présent travail ; nous ne la mentionnons qu'afin de faire comprendre comment il existe des interprétations différentes de bien des mots éraniens sans que les partisans de l'une ou l'autre méthode puissent convaincre leurs adversaires. Par exemple celui qui tient que l'éranien *hudânu* doit s'expliquer directement par les Védas, déclarera en conséquence que ce mot correspond a l'indien *sudânu*, et que celui-ci ayant conservé le sens primitif, il faut traduire hudânu par « très-libéral. »

Le partisan de la méthode de Burnouf au contraire, s'appuyant surtout sur les sources éraniennes considérées dans leur ensemble et dans leurs détails, le traduira par « *très sage* » ; d'où il conclura à une racine *dâ* « savoir, » qui ne s'est pas conservée dans le sanscrit. Ainsi encore pour l'éranien *dûraosha* : le sanscritiste voudra le retrouver dans le sanscrit *durosha* et le traduira à peu près par « invulnérable, » tandis que les partisans de la méthode traditionnelle lui donneront le sens de « celui qui est éloigné de la mort. » La même contradiction se manifeste à l'occasion de beaucoup d'autres mots, et chaque fois la lutte reste indécise par ce que la question de principe n'a point été tranchée. D'un autre côté les disciples de Burnouf ont aussi à se demander jusqu'à quel point le dictionnaire éranien peut suffire dans les recherches linguistiques. Quelque valeur qu'on attache à la tradition et quelle que soit l'étendue de l'usage qu'on prétend en faire, il faut bien avouer que vu le peu de textes éraniens qui nous sont conservés, la tradition ne suffit pas toujours. Pour une grande partie des textes éra-

niens, qui sont précisément les plus importants et pour la plupart des yashts, les sources traditionnelles nous manquent complètement, soit que les versions de ce genre nous soient encore inconnues, soit, ce qui est plus probable, qu'il n'en existe pas du tout. Dans l'interprétation de ces textes et par conséquent aussi des mots dont le sens n'est pas connu d'ailleurs, il y a communauté de moyen entre les deux écoles, puisque le partisan de la méthode de Burnouf, tout en préférant s'aider de la tradition, se voit forcé de faire de nécessité vertu et de s'ingénier à découvrir soit par le contexte soit par des recherches étymologiques, le sens des mots de ce genre. Cependant dans l'appréciation de cette espèce d'étymologies on constate encore l'écartement des deux tendances. Les linguistes paraissent s'attacher de préférence à cette partie du vocabulaire où ils n'ont pas à craindre les prétentions de la tradition tandis que nous jugeons la prudence nécessaire, précisément en ce point. Le philologue éranien donne les résultats de ses recherches purement étymologiques, pour ce qu'ils sont en réalité, pour des conjectures. Les linguistes les présentent comme infaillibles. Ils manquent cependant en un point essentiel. Car avant d'employer cette partie du vocabulaire pour arriver à ses fins on devrait d'abord bien s'assurer si l'on a à faire à des hypothèses plus ou moins probables, ou dont les résultats ont une certitude vraiment historique. Il ne s'agit pas en effet de donner à ses matériaux la plus grande étendue possible, mais plutôt de leur assurer toute la solidité désirable. Or les mots qui jouissent de cet avantage sont avant tout ceux qui se retrouvent dans les langues éraniennes postérieures, et dont le sens est confirmé par des exemples pris aux bons écrivains. Si nous faisons maintenant l'application de ces principes à la partie aryaque de l'ouvrage de Fick, il devient clair qu'il faut rayer une partie des mots qui y sont renfermés. Il est évident que les significations attribuées à ces mots reposent en bonne partie sur des vues tout à fait personnelles. Nous ne pouvons en effet tenir pour certaine la signification donnée à un mot qui ne se rencontre qu'une fois ou deux dans les textes quand elle ne peut du reste être obtenue que par une conjecture étymologique.

Un mot de cette nature, c'est *aku*, « pointe » cfr. 1, 14.

Nous voyons avec plaisir que dans la nouvelle édition ce mot a été supprimé ; on le retrouve seulement dans la partie indo-germanique, suivi d'un point d'interrogation; il ne devrait pas même paraître ici. Dans mon commentaire (2, 484) je n'ai donné à mon interprétation qu'une valeur conjecturale ; j'ai fait de même pour *akana*, qui est de la même famille et qui ne se lit que Vd. 14, 36. Après cela, on peut parfaitement rapporter ces mots à la racine indo-germanique *ak*, et les comparer avec le latin *acu*, mais cette comparaison, alors même qu'elle ne soulèverait aucun doute, ne fournit tout au plus qu'un argument probable et nullement décisif. En effet, la comparaison est sujette à caution ; car *ak*, « pénétrer » ne se présente en sanscrit que sous la forme *aç*, et je ne connais aucun exemple où le scr. *ç* soit représenté par *k*, dans l'Avestâ ; à côté du latin *acu*, on s'attendrait donc à *açu*.

Je penche également à prendre comme incertains : *aghana* (Yt. 4, 6) *añku* (Yt. 17, 10); *adhka* Yt, 5, 126, *ad* (manger) cfr. 1, 8, *afnahañt* Yt. 7, 5, *arema* Yt. 13 72, *eredhwan* Yt. 10, 129. 2 *asta* (Yt. 19, 46; *iyañt* (manque dans la 3e édition) n'est pas certain dans cette leçon et n'est établi que par une phrase détachée. *Ira* Yt. 13, 27 est obscur: la comparaison avec le sanscrit *irâ*, venant lui-même de *iḍâ* est incertaine.

Usikhscâ Ys. 43, 20 se laisse difficilement rattacher au sanscrit *usig*. Pour *ãça* Ys. 31, 2 comparez mon commentaire 2, 234; *kushi* Yt 13, 53 doit certainement être rayé; de même *keretar* Ys. 34, 13; *jaiti* Yt. 18, 3,4; *thrakhta* Yt. 14, 63. *Thwisrâ* ne se lit qu'une fois Ys. 31. 13; l'ancienne traduction le rend par *goméza*, ce qui doit signifier « une paire ou double ». Neriosengh le traduit par *ekahelayâ* ; l'origine donnée à *tvis* me parait donc invraisemblable, et je ne crois pas non plus que *tistrya* puisse servir à la trouver.

Derewda ne se trouve que Yt 13, 11 ; *dagha* Yt. 8, 21 — ce dernier mot se traduit ordinairement par brûlure, tandis que Windishmann lui donne le sens de « queue »; toutefois on ne peut en rapprocher avec certitude que le persan *dâgh*, pour le sanscrit *dâha*. *Nira* ne se trouve que Yt, 8, 36. *Pâ*, sec, se retrouverait dans *pâman*, (Yt. 8, 58 14, 48). Il est bien vrai que Justi traduit ce mot par sécheresse tandis que je lui donne le sens de « dette, » mais l'un est aussi in-

certain que l'autre. *Paiti-zbaranh* Vd. 19, 15, 38 me paraît encore très incertain.

Je n'admettrais pas dans un vocabulaire aryaque la racine *pruth* malgré *fraothaṭ-açva* et *fraothman*. Le sens de *baourva* Yt. 5, 130. 17,7 est indécis et l'on n'est pas certain s'il faut rapporter ce mot à *bharv*. *Bañh*, éclat Yt. 16, 15 (cf. Ys. 13, 106 est également douteux; *baremâyaona* ne se trouve que Yt. 17, 55 et *barâç* Yt. 19, 34. — Pour *vara*, *ûra* Yt. 10, 14, la leçon est également incertaine. *Vâreman* Ys. 10, 30, Yt. 75, 130 me parait fort douteux. *Vâraghna* Yt. 14. 19. 19, 35 peut se traduire aussi bien par « battant des ailes » que par « battant de la queue », selon qu'on le rapproche du persan *bâl*, aile ou du sanscrit *vâra*, *vâla*. *Vrac* ne se trouve que Yt. 17, 19, *sûna* dans *asûna* Yt. 28, 11, *çudhus* Vd. 3, 106, *çrifa* Yt, 10. 113, *çpi* Ys. 5, 127. 17. 10, 19, 67. *Havana* pour *savana* ne repose que sur ma manière de voir Ys. 10, 4. 5; *hap* scr. *sap* me parait incertain.

Il est d'autres mots que nous voudrions voir disparaître pour des motifs différents : *athar*, « feu » ne doit nullement être rattaché à *âtare*; *ajina* se relie difficilement à *azinavañt*; au contraire, comme Justi l'a déjà remarqué, de *izaèna*, on peut conclure à l'existence d'un subst. *iza* = scr. *aja*. Il faut rayer *açañbara*, renseigné sous *açan*, car nous savons maintenant qu'il faut lire *açabâri* qui doit être traduit par « porté par un cheval » « cavalier ». Il en est de même de *kamana* ; il faut lire *kamna* et traduire « peu »; ce mot correspond donc au persan kam, et n'a rien à faire avec le scr. *kam*, « aimer ».

Comme preuve de l'existence de la racine *xip* dans l'ancien éranien, je ne puis admettre tout au plus que le mot *khshoiwrâçpa* de l'Avestâ; quant aux autres mots qu'on y rapporte, voir ci-dessous. *Grîva*, « cou » (cf. Vd. 3, 23) me paraît sujet à caution et incertain aussi bien pour la leçon que pour le sens. Ni le sanscrit *tîvra*, ni l'ancien éranien *thaurva* ne me paraissent décisifs pour admettre un mot aryaque *tarva*; et je tiens pour également douteux si la dernière partie de *berezaidhi* contient le scr. dhî, « intelligence. » *Vî*, « tisser » doit être éliminé, puisque l'ancien éranien *vaema* ne signifie certainement pas « lacet » mais bien « rocher; » *frashaeka* ne peut, pour des raisons phonologiques être placé

à côté du sanscrit *praseka*. Je pense aussi que *zairimya* = scr. *harmya* est trop peu certain pour être admis dans un dictionnaire aryaque.

Pour d'autres cas, nous proposerions des changements d'une autre nature. L'ancien éranien *azra*, « plaine » doit être rapproché du scr. *ajra*, « champ, » cf. Hübschmann dans les Beiträge 8, 464 et mes remarques dans le journal de Kuhn 23, 194. Je ne rattache pas *iti*, « calamité, » à l'ancien éranien *âithi*, qui ne peut guère avoir ce sens, mais à *iti* Ys. 52, 9, où la tradition confirme cette signification que j'adopte; pour la même raison il faut écrire *ita* en place de *inita*, car *ainita*, « non resserré, » doit se décomposer plutôt en *an-ita*. Pour le dénominatif *ishudhy*, dans l'Avestâ, il faut admettre le sens de « obliger, » comme Roth l'a déja montré.

Le mot sanscrit *Kapi*, « singe » se montre aussi dans le persan, et je ne le tiens pas pour un terme emprunté à l'Inde. *Thañj*, « atteler » appartient bien moins à 2 *tak* qu'au persan *sakhtan*, « peser. » A l'article 2 *tus*, on doit supprimer le sens de « tousser; » l'ancien éranien *tuç* signifie plutôt « être vide; » à ce sens se rapportent le scr. *tuccha*, persan *tuhi*, « vide, » que Fick place sous l'art. *tvaska*. *Mitra* ou *Mithra* ne dérive pas de *mâ* ou *mî*, « échanger » de sorte qu'il faille décomposer *mi-tra*, mais de *mit*, « entrer, » « traiter quelqu'un hospitalièrement, » mot avec lequel on peut fort bien comparer le scr. *mith*; de cette racine *mit* ou *mith* vient l'ancien éranien *maethana*, demeure, persan *méhan*, et *maethman*, « hôte, » persan *mihmân*; *mâna*, « demeure » est encore représenté par le persan *mân*; *myasdha* n'a pas seulement le sens de « chair destinée au sacrifice, » mais en général celle de « festin, » que l'on retrouve dans le persan *myezd* comme dans l'ancien éranien *myazda*; de *çad*, « venir » « aller » nous voudrions séparer l'ancien éranien *çâd*, et en rapprocher *çâstar*, « souverain, » puisque ce mot désigne un souverain hostile, tyrannique. Dans l'Avestâ *çad* signifie « procedere » et se rattache à *skad*, *çcad*, qui a perdu le *k* initial. A côté de *iskand* on peut placer *zgad*, comme *ghzhâonvamna* près de *ksan*; le son initial s'est adouci comme il arrive souvent dans l'Avestâ. De *svandara* il faut rapprocher *qañdra*, et encore le persan *khandídan*, « rire. »

D'un autre côté nous voudrions voir faire quelques additions pour lesquelles l'ancien éranien et le persan fournissent des données sûres. Il faut admettre outre *areta* le mot *asha* qui répond clairement au sanscrit *ṛta* et vient ajouter une idée aussi ancienne qu'importante. *Aeshma* est certainement apparenté à *ishmin*, je crois qu'on peut aussi le comparer au scr. *ishma* (nom du Dieu de l'amour). Il arrive qu'un renforcement de son s'est produit dans une des familles de langues tandis qu'il manque dans une autre. A l'article *kâra* il faudrait dire que dans l'Eran ce mot s'est attaché à plusieurs dénominations géographiques, ce que donne une idée de son importance, Comp. *Caramania, Caranitis, Coronus*; *kuru* pourait aussi être admis comme un mot aryaque. A 3. *Kar* appartient aussi le persan *nigarîdan* auquel se rattache κρίνω et *cerno*; cf. Ascoli, Vorlesungen 1, 28, not. Nous pouvons admettre sans crainte la racine *kram* à cause du persan *khirâmîdan*; de même *krî*, « acheter, » à cause de *khirîden*. Le védique *kshu*, « aliment » se retrouve dans l'éranien *khshu* Vd 13, 78; il est vrai que les éditions ont adopté la forme plus développée de *khshuis-ca*, mais la leçon *khshavaçca* d'une autre série de manuscrits doit être pris en considération.

La racine *kshubh*, que nous trouvons dans le persan *âshuftên*, est representée dans l'Avestâ par *khshviw*. L'insertion d'un *i* dans une racine qui présente la voyelle *u* se présente fréquemment dans l'Avestâ. *Khan*, *khâ* est éranien aussi bien qu'indien (comp. aussi le persan *khandak*, « canal »); *khauza* représente le scr. *kubja*, que le pâli rend *khujja* cf. Kuhn Zeitsch. 24,99. A *gara*, » gorge, « on doit ajouter le persan *galû* ou *gulû*, qui fait penser à une forme *garu*. L'éranien *tush*, « tondre, » qu'on ne trouve que vd. 17,5 pourrait bien se rattacher au scr. *tusha*. Il faut ajouter encore *disti* (vd, 17,13) nom d'une mesure, qui est certainement identique avec le scr. *dishṭi*. Le vêdique *dâdṛshi* est également le même mot que le nom propre *dâdarshis* de l'ancien persan. A *dhû*, l'on peut rapporter la forme éranienne développée *dvãn* ; l'on peut donc au même titre rapprocher de *dhûma*, *dvãnman* et *dunman*. Au contraire à l'article *dhvan* il faut effacer *dvãn*. A *nad*, « mépriser, » on peut rapporter les formes *nâçmi*, *nâçta* ; à *nid* les variantes de ces formes : *nâiçimi*, *nâiçta* ; à 2 *badh* ap-

partient encore *beñdva* et *bãn*, à 2 *bhar*, la forme accessoire *brî*. L'emploi de *Yathra* et *hathra* semble appartenir aussi à l'époque aryaque, dans le sens de « ici-bas » et « là » en parlant du monde futur et de la vie terrestre. Cp. *hathrâmanâo* Ys. 30,9 (= *âdeçamano*, chez Neriosengh) et le védique *satrâ manasâ*, Rgv. 616, 1 et Delbrück, syntaktische Forschungen, 1,134, comp. aussi le védique *itthâdhîḥ* *Vañta*, « amante » « épouse, » doit être rapprochée de scr. *vanitâ*. L'ancien éranien *çad*, doit être séparé du sanscr. *sad* et rattaché au scr. *skad*, *çcad*; avec *çip*, « perforare, » « frapper, « il faut réunir outre *çipra* le scr. *çilpa*. A 2 *sar* il faut ajouter encore *haurv*, formé comme *taurv*.

Le vieux persan *Harauvatis* n'est pas pour *sarovatî* : mais remplace *hara(h)uvati*, et est donc entièrement identique à sarasvatî. Il faudrait ajouter enfin *Haryaçva* qui possède des chevaux fauves (Surnom d'Indra); à cette forme appartiennent les noms propres éraniens *Zariaspa* ou *Zerasp*. La racine *fshu* (d'où *fshuyãs*) de l'ancien éranien n'est autre que la racine indienne *push* ; elle doit donc être admise dans la liste sous le même titre que celle-ci.

Dans les pages précédentes nous avons indiqué plusieurs racines qui d'après les données du persan moderne, doivent être admises dans le vocabulaire aryaque. Nous en ajouterons quelques-unes dont cette langue rend l'origine aryaque certaine ou du moins probable. *Arksa*, se retrouve d'une manière parfaitement certaine et très clairement dans le persan *Khirs*, avec une forte aspiration initiale, comme il arrive souvent. A *vidhavâ*, « veuve, » il faut rapporter le persan *bîva*. *Khrus*, terme rare, sera appuyée par *khurûshídan*, « crier, » ou le passage de *ç* à *sh* est causé par l'r qui précède. A *jabh*, nous voudrions rattacher *jaiwi*. « profond » et *jafra*, « béant, » (persan *zherf*,) tandis qu'à notre sens *zap*, d'où *zafare* et *zafra* « bouche » (persan *zafar*) appartient au scr. *jap* ; *vîzafâna* — le persan *guzâf*, « vanus, futilis. » Pour *padha* il faut admettre, d'après le persan *pay*, la signification « traces du pied; » cf. l'ancien persan *pad* dans *nipadiy* ; *pâda* doit être rattaché à *pây*, « pied. » Le persan *mâst* (oxygala) montre que le scr. *mastu* est bien une forme aryaque, de *madhu* il ne fant pas rapprocher seulement *may*, « vin, » mais aussi le persan *mul* (vinum), auquel μέλι pourrait bien se rattacher. A *rap* ou *lap*, « bla-

guer, » il faut ajouter le persan *lâf* (vaniloquentia) et *lâba* (supplicatio). Quand au scr. *chatra* j'hésiterais a le comparer avec le pers. *catar*, malgré l'identité du sens, parce que ce dernier me paraît un mot emprunté, mais *câdar* (velamen) peut se rattacher sans crainte au scr. *chad*.

Nous pourrions fournir encore bien des termes à un vocabulaire, si nous voulions nous occuper de mots dont l'identité n'est pas évidente et dont la comparaison exige un examen plus long. Nous nous contenterons de quelques exemples qui suffiront à montrer que la famille éranienne peut rendre d'importants services pour la confection des dictionnaires indo-germaniques. C'est ainsi qu'aux sens de la racine *ag* (faire aller, conduire) il faut ajouter celui de « avoir besoin ». Déjà Justi l'avait admise à bon droit dans son dictionnaire sous la forme *az*, et Darmesteter vient d'attirer l'attention sur le latin *eg-ere* (Ormazd, p. 134, not.); c'est également à juste titre que Fick tient 2. *ar* comme identique au fond avec *ir;* nous y ajoutons le scr. *ari*, « ennemi », l'ancien éran. *araçka* (= persan *rashk*), « envie », le grec ἔρις, tandis que l'autre forme s'est conservée avec affaiblissement en *i* dans le scr. *irasy*, *îrshya*, lat. *ira*. Nous rattachons aussi à 1 *kâra*, « faire périr », l'éran. *kâra* conservé dans le persan *kârzâr* (locus pugnae) et le lith. *karas*. Nous rapportons à une racine *kud*, « couper », le latin *cudere* (cf. Corssen, Beiträge, 114) et le persan *kudîna*, « malleus fabri ferrarii; le scr. *kûṭa*, « marteau de fer », appartient probablement à la même famille. L'ancien éran. *kutaka*, « petit », se retrouve dans le persan *kûdak*, *kûtâh* et le lith. *kudikkis*, qui présente une ressemblance trop frappante pour permettre le moindre doute â ce sujet. J'ai grande envie d'admettre aussi une racine indo-germanique *gam*, « relier », et d'y rattacher non-seulement γέμω, γαμεῖν et « geminus », mais aussi les mots éraniens *jâma* et *jâmâçpa*, tandis que *zâmi*, *zâmay* et *zâmâtar* devront naturellement se rapporter à *zam* ou *zâ*. A *knu*, « sentir mauvais », il faut relier le persan *kûn*, Nous avons déjà dit que la racine éranienne *tus* signifie « être vidé » et non « tousser ». Il faudra donc éliminer 1 *tus* des dictionnaires indo-germaniques, car le latin « tussis » ne nous oblige aucunement à l'y admettre. Avec le sens de « être vide » on peut relier celui de « tranquilliser », « apaiser ». les deux significations pouvant s'expliquer comme celles de

ram. D'autre part je ne puis me rallier aux considérations de Fick dans Kuhn's Zeitschrift, 21, 6. A l'article *dhâ* « sucer », il ne faut pas perdre de vue les formes éraniennes *gaodaya* et *gaodâyu*, et le persan *dâya*, « nutrix ». Au lieu d'un radical *pisd* j'admets *pind*, et y rattache non seulement le scr. *piṇḍ*, mais aussi l'arménien *pind* (firmo, stabile), et le persan *pend*, conseil. Je voudrais reconnaitre aussi à la langue-mère une racine *plik*, que je retrouve dans le latin *plico*, l'ancien éranien *pikha*, « nœud », et le persan *paicîdan* (torquere), avec chute de *l* dans l'une et l'autre langue.

Je comparerais volontiers au latin « parcus » l'arménien *p'ok'r*, « peu »; la racine *spar* me paraît ici assez éloignée. Jusqu'ici on n'a pas, que je sache, montré l'analogie de l'ancien éranien *mãzâra* « grand », « grandeur », avec le grec μεγαλός; la forme *magala* n'est donc pas exclusivement européenne. Que *vairyaçtâra* (Yt, 10, 100) réponde au grec ἀρίστερός, c'est ce que Justi et Windischmann ont déjà observé avant moi. Le scr. *çaspa* se retrouve dans le persan *sebz* (vert) et probablement dans le latin *caespes*. Je regarde comme bien fondée l'existence d'une racine *stâ*, « voler », admise par le dictionnaire de Pétersbourg; mais pour cela je n'aurais pas fait disparaître la racine *sten* donnée par les grammairiens, puisque malgré cela Fick doit admettre une racine *stan* à côté de *stâ*. Nous rattachons maintenant à *stâ* l'ancien éranien *çtâta* (Yt. 13, 100) qui est le persan *sitâda*; à *sten* appartient la forme plus pleine de *sitândan*. A ce propos se présente la question générale de savoir si le sanscrit *e* peut toujours être regardé comme diphthongue. Dans le persan on rencontre un mot *bâng*, cri, qui est représenté dans les sources plus anciennes par *vañg*, que nous rattachons sans hésiter au latin *vagire*. Je crois qu'il est également nécessaire d'admettre une racine indo-germanique *svas*, en rapport avec *sva*, *suus*, à laquelle déjà Vanicek a rattaché le latin *sueo*; nous y rattachons également la forme plus discutée du persan *khuâsten*, « désirer ». Enfin nous ferons remarquer que l'ancien éranien *hañhu*, « rassasié », s'écrirait mieux *hañgu*; il se relie à *haghdhañhu*, et celui-ci au latin *saginare*. *Hanare*, « rte », Yt. 46, 5, cf. lat, *sine*. A cette forme se rapporte le scr. *sanitur* et l'allemand *sonder*. Cf. *Gaedike*. L'accusatif dans les Védas, p. 197.

F. SPIEGEL.

DU JURY ANGLAIS

AUX XII[e] ET XIII[e] SIÈCLES.

—

§. 3. DE LA PROCÉDURE CIVILE.

N° 1. *De l'« Inquisitio »* (1).

Le système des enquêtes paraît avoir été familier aux rois Normands. A chaque pas, à chaque difficulté, ils nomment de nouvelles commissions, soit qu'ils s'occupent de la rédaction du fameux livre cadastral appelé « Domesdaybook », soit qu'ils cherchent à découvrir la vérité de certains faits relatifs à l'administration générale. On peut voir l'énumération de ces enquêtes dans la table du *Registrum brevium originalium et judicialium.*

Pourquoi n'aurait-on pas suivi dans les procès de la couronne la même marche, alors qu'elle produisait de si bons résultats dans les matières administratives ? Pourquoi n'eut-on pas conservé en Angleterre pour les contestations fiscales par exemple le mode de procéder usité en Normandie? Dans ce genre de procès, ici comme là, le combat judiciaire ne devait-il pas être remplacé par l'enquête, puisque, suivant la remarque de Bracton, « *rex non pugnat, nec alium habet campionem quam patriam* »? On était d'ailleurs en pays vaincu au milieu d'un peuple hostile, et on avait des motifs tout particuliers pour employer une procédure qui permît de choisir les hommes les plus honnêtes pour témoins et de les forcer à comparaître en justice.

Ces raisons, si importantes qu'elles soient au point de vue théorique, ne seraient pas suffisantes pour nous autoriser à affirmer que l'ancienne enquête franque a été en usage en Angleterre dès l'invasion Normande, si elles ne trouvaient une éclatante confirmation dans les précieux renseignements

(1) *Palgrave*, The Rise a. Progress of the English commonwealth, 2 vol. London, 1832. — *Bigelow*, Placita anglo-normannica, London, 1879.

qui nous ont été transmis. Les anciens auteurs ayant surtout pour but d'exposer la législation d'une manière pratique, telle qu'elle existait sous leurs yeux, sont d'ordinaire, il est vrai, d'un laconisme désespérant sur tout ce qui concerne les détails historiques, mais on peut glaner néanmoins dans leurs ouvrages un nombre suffisant d'indications pour jeter sur notre sujet une lumière assez vive et satisfaisante.

Il y avait dans le principe en Angleterre deux sortes d'*inquisitio*: l'une *ex officio*, l'autre que nous pouvons appeler *ex privilegio*,

L'*inquisitio ex officio* avait lieu dans tous les procès où il s'agissait des droits du fisc ou des droits du roi. Nous avons plusieurs exemples de ce genre d'enquêtes : l'un en 1121, dans une contestation entre le fisc et le couvent de St-Etienne à Caen (1); un autre vers la même époque dans un procès entre le fisc, qui s'était emparé d'un navire et l'abbé de Saint-Augustin (2) Nous savons d'ailleurs par Glanville que c'était aussi par enquête que le fisc constatait ses droits sur la succession d'un usurier (3). Les procès relatifs aux biens du roi donnaient lieu à la même procédure, ainsi que le prouve le récit du litige qui s'éleva entre le roi Henri II et l'abbé du monastère d'Abingdon (4). Les magistrats, chargés de toutes

(1) « Henricus R. praecepit l. 21, ut querela monachorum S. Stephani de Cadorno de terra pertinente ad Bridetonam sub examinatione judicum discuteretur, ita ut finis quaestionis in affirmatione virorum de quatuor partibus vicinitatis illius villae poneretur.... Sexdecim homines, tres de Brideport, tres de Bridetona et X de vicinis, juraverunt, se veram affirmationem facturos de inquisitione cujus rectius debeat esse, affirmabant juxta fidem juramenti, praedictam terram antiquitus adjacere ad Bridetonam — Quorum assertioni cuncti adquiescentes, adjudicabant restituendam terram illam. » *Palgrave*, II. 138, n° 8.

(2) Will. Filius Regis vicecomiti de Kent. Praecipio quod praecipias Hamonem filium Vitali et probis vicinis Santvic, quos Hamo nominabit, ut dicant veritatem de nave abbatis. »

« Will. F. R. vicecomiti. Praecipio quod praecipias Hamonem de S. Aug. de nave sua... sicut recognitum fuit per probos homines comitatus, quod inde abbas erat saisitus die etc... » *Palgrave*, II. 179 n° 4.

(3) « Inter ceteras regias inquisitiones solet inquiri et probari, aliquem in tali crimine (usure) decessisse, per duodecim legales homines de visineto et pereorum sacramentum. » Glanville, VII, 16. § 3.

(4) « Henricus II. Ricardo de Lucy... praecipio quod... faciatis recognosci per sacramenta legalium hominum de hundredo, quot porcos quietos de pas-

ces enquêtes, étaient les juges ambulants, aussi trouvons-nous une délégation *ad hoc* spécialement mentionnée dans les instructions qu'ils recevaient à leur départ (1).

La seconde forme de l'*inquisitio* était l'*inquisitio ex privilegio*. Comme dans l'ancien droit franc, le roi faisait usage de sa puissance souveraine, pour ordonner des enquêtes, même dans des procès entre particuliers, par certains brefs spéciaux qu'il accordait à prix d'argent ou par faveur. Le couvent de St-Etienne, à Caen, obtint en 1121 une enquête, dans une réclamation qu'il souleva contre certains citoyens de Londres (2). Henri II accorda le même privilège dans un procès célèbre qui surgit à Abingdon entre l'abbé du monastère et les habitants voisins (3), et Etienne agit encore de même dans une réclamation de l'église Saint-Martin à Londres (4).

nagio abbas de Abbendonia solebat habere in foresta mea... tempore regis Henrici avi mei. » *Palgrave*, II. 181. n° 6.

(1) Capitula placitorum coronae 1194 dans *Houard* Anc. lois, II p. 330. Peut-être ces inquisitiones ex officio étaient elles conduites au 13e siècle par les justiciarii itinerantes qui ne revenaient que tous les 7 ans ? Cf. *Biener*, Beiträge, p. 243.

(2) Rex mandavit, quod ipsi de civibus civitatis Londoniae veritatem audirent consilio Hustingi per sacramentum legalium hominum, vocatis tenentibus, ut veritatem audirent. Vocati tenentes tribus vicibus ad audiendum veritatem et judicium, sed non venerunt. Justitia et qui aderant... per commune consilium de Hustingo elegerunt XIV vires de civibus civitatis Londoniae qui juraverunt. Et per sacramentum et per recordationem juramenti eorum S. Stephanus habuit totam suam mansionem. » *Palgrave*, II, 182, n° 7.

(3) Il s'agissait de savoir si l'abbé avait le droit de tenir un marché.

« Henricus Roberto comiti. Praecipio quod convocato omni comitatu XXIV homines de senioribus qui Henrici R. avi mei tempore fuerunt, eligere facias; qui si jurare poterint, quod in diebus ejus plenum mercatum in Abingdon fuerit, ita sitet nunc; si vero non viderunt nec jurare poterunt prohibeatur. »

Les jurés donnent raison à l'abbé. De là, nouvelles réclamations des habitants voisins, nouveau bref : « ex utraque parte seniores viri eligendi, qui jurarent, inter quos nullus de abbatia. » Les jurés ne purent s'entendre : « Walingfordenses jurabant, nusquam mercatum fuisse... Oxenfordenses jurabant mercatum non ita plenum. Qui de comitatu jurabant, plenum mercatum. » Le comte n'osa pas décider sur un pareil verdict : « comes... qui justitia et judex aderat, eorum videns opiniones variare, nihil super hoc judicare, praesumpsit » L'affaire fut donc renvoyée au Roi, qui se prononça pour l'abbé d'Abingdon, *Palgrave* II, 180, n° 5.

(4) *Madox*. Formulare Angl. p. 40.

Si on lit attentivement les textes qui rapportent les faits que nous venons de mentionner, il est possible d'en tirer certaines règles que l'on peut considérer comme constituant les usages traditionnels de la procédure par enquête.

Evidemment on ne pouvait se fier à tous les témoins quels qu'ils fussent, sans aucune distinction ; il fallait faire un choix, un triage parmi les personnes ayant connaissance des faits. Ce triage est quelquefois confié aux soins de l'assemblée qui élit elle-même ceux qui lui paraissent dignes de confiance; mais ordinairement il appartient au juge ou à une personne qu'il désigne. Dans tous les cas on est obligé de choisir des hommes parfaitement connus pour honnêtes, *per probos homines*, et de les prendre autant que possible parmi les voisins *vicini*. S'il y a lieu de craindre la partialité on convoque des jurés de divers endroits et on les joint aux hommes du voisinage. Lorsque la difficulté porte sur un fait arrivé depuis de longues années, on choisit de préférence des vieillards, *ex utraque parte seniores viri eligendi*. Le nombre n'a rien de fixe, et le plus souvent le juge a une complète latitude sur ce point. Parfois il se contente de dix ou de quatorze jurés, parfois il en appelle vingt-quatre. — Les jurés prêtent serment de dire la vérité, ils apprennent du magistrat la question à décider, délibèrent et répondent ensuite, soit par groupes, soit isolément. Probablement il n'existait pas encore de règle sur le nombre de voix requis pour la validité du verdict ; nous en avons une preuve dans le fameux procès d'Abingdon. — Dans certains cas exceptionnels, le juge posait immédiatement la question aux jurés, et ne leur faisait prêter serment que pour confirmer la vérité de leur témoignage : « *et si bene eis non credideritis, sacramento confirment quod dixerint.* »

Telle était la procédure par enquête au commencement du 11me siècle et l'on peut dire qu'elle était une image fidèle de l'ancienne inquisition franque. Toutes les deux sont introduites principalement pour favoriser les intérêts de la couronne, toutes deux reposent sur ce principe que le fait affirmé sous serment par un certain nombre d'honnêtes citoyens est probablement conforme à la vérité, toutes deux laissent une grande liberté à l'action du justicier et toutes deux enfin, quoique instituées dans l'intérêt du fisc, sont cependant éten-

dues par privilège au moyen de brefs ou de lettres à des contestations privées.

Vers 1151, il s'était produit en Normandie, sous Henri II, une réforme capitale relativement à cette *inquisitio*; il fut entendu qu'elle serait accordée à tous les particuliers dans certains cas, sous le nom de *recognitio*. Le même prince devait, en arrivant au trône, accomplir la même réforme en Angleterre et cette mesure importante allait devenir une des gloires de son règne.

N° 2. *De la « Recognitio » ou de l'« Assisa* (1). »

Au commencement du règne de Henri II, le duel était la preuve principale dans la procédure anglaise. Or, il était impossible qu'un moyen aussi barbare et aussi dangereux conservât longtemps l'importance qu'il avait alors dans toutes les causes et devant toutes les juridictions.

« Avec un tel système, dit Glanville (2), la justice ne pouvait être prompte, puisqu'il fallait accorder aux combattants de nombreuses remises. Elle ne pouvait être rendue non plus à bon marché, puisque les deux parties devaient payer les surveillants de la lutte, et que le vaincu était encore obligé à une amende spéciale. Danger plus grave! on exposait toujours la vie et l'honneur d'un honnête citoyen, car le vaincu qui échappait à la mort, n'échappait pas à l'opprobre et à

(1) La source principale est le Tractatus de legibus et consuetudinibus regni Angliae de *Glanville* (1187-1189). Nous citons l'édition que Phillips en a donnée dans le second volume de l'histoire du droit anglais.

Les sources postérieures importantes auxquelles nous devrons emprunter des détails, sont : *H. Bracton*. De legibus et consuetudinibus Angliae libri quinque (1256-1259) — Edition Travers Twiss London. T. I (1878), T. II (1879).

Fleta, seu commentarius juris anglicani (1290-1292). London, 1565, in-4°. L'édition qu'on trouve dans le recueil de Houard, Traités sur les coutumes anglo-normandes, T. III, est malheureusement mutilée.

Britton, — le plus ancien livre de droit anglais écrit en français (1290-1292), — édition Michols, Oxford 1865 2 vol.

Les anciens exemples de *recognitiones* qui nous ont été conservés par d'autres sources, sont réunis dans le T. III de *Biener* Engl. Gesch. p. 154. — Cfr. aussi les ouvrages de *Palgrave* et de *Bigelow* cités plus haut.

(2) *Glanville* II, 7, § 1.

l'infamie. Et cependant, le vaincu était souvent le défenseur des faibles et des opprimés, des veuves et des orphelins ; car les puissants avaient toujours pour eux l'avantage que donnent la force et la richesse. Il ne faut pas oublier d'ailleurs, que l'issue de la lutte était toujours incertaine, et que c'était faire la part trop belle à l'iniquité que de remettre toute la cause aux mains de deux hommes amenés par les adversaires, et n'offrant par eux-mêmes aucune garantie pour le triomphe de la vérité. » Ainsi parlait au XIIe siècle Glanville pour démontrer la nécessité d'une restriction législative à apporter au duel.

En se plaçant non plus au point de vue de l'équité, mais au point de vue de l'importance politique des institutions, on pourrait ajouter que l'Anglo-Saxon auquel le combat judiciaire restait profondément antipathique, était tout disposé à soumettre ses différends à la nouvelle juridiction ecclésiastique dont la procédure était simple et rationnelle, plutôt qu'à la juridiction laïque dont les formes étaient empreintes de rudesse et de sévérité. Henri II qui ne nourrissait pas des sentiments favorables à l'Eglise, ne pouvait laisser la situation judiciaire dans ce malheureux état, sans être tourmenté par la crainte de voir les tribunaux canoniques acquérir une puissance prépondérante.

Une réforme devait donc paraître nécessaire à tous égards ; la seule difficulté était de savoir comment on allait la réaliser.

Modifier la preuve par gage de bataille était une mesure difficile et insuffisante, car il était impossible de faire disparaître ses deux grands défauts : la violence et l'incertitude. La supprimer, eût été une solution peu opportune, qui aurait suscité, en même temps que les applaudissements de l'ancienne population indigène, une opposition énergique de la part des Normands, peu disposés à se laisser dépouiller de tous leurs avantages et à permettre qu'on brisât une de leurs vieilles coutumes. Le seul remède possible était par conséquent l'introduction à côté du duel, d'un autre moyen de preuve, plus rationnel et plus équitable, qui dans les premières années serait purement facultatif. Il fallait, plein de confiance dans l'avenir, laisser à la pratique et au bon sens populaire le soin de développer le nouveau système, et de le

faire entrer si profondément dans les mœurs qu'il finît par devenir moralement obligatoire en vertu de l'assentiment unanime.

Mais il restait à déterminer quelle serait cette nouvelle institution qu'on rendrait admissible en justice au même titre que le combat judiciaire?

Henri II, alors qu'il n'était encore que duc de Normandie, avait cru que la civilisation de son époque réclamait, au lieu du duel, l'enquête ou l'*inquisitio*. Monté sur le trône d'Angleterre, il conserva les mêmes idées, et s'appliqua en conséquence à donner à cette preuve une extension considérable sous la forme de la *recognitio* ou de l'*assisa* (1).

Il est impossible de déterminer d'une manière exacte la date de cet important changement. Tout ce que nous savons, c'est qu'il doit être placé entre 1154, date de l'avènement de Henri II, et 1164, date des *constitutiones* de Clarendon, où nous trouvons la plus ancienne mention des *recognitiones*.

Mais tout en combattant l'influence de la juridiction ecclésiastique, Henri II ne perdait pas de vue le principe politique qui avait guidé ses prédécesseurs. Avec la même ardeur et la même perspicacité que Guillaume le Conquérant, il s'efforçait de diminuer les libertés populaires et locales au profit de l'autorité souveraine et d'une puissante centralisation.

Par suite de cette tactique générale, la *recognitio*, qu'on prévoyait devoir être bien accueillie par la nation, ne fut admise que devant les cours royales afin de leur assurer une supériorité marquée sur toutes les autres juridictions de la centurie et du comté. Au début la nouvelle procédure fut introduite avec une telle prudence que la réforme prit véritablement le caractère d'un essai. Loin d'être accordée d'une manière générale pour toutes les causes indistinctement, la *recognitio* fut restreinte d'une double façon : quant à son objet et quant à sa forme. Quant à l'objet, on ne la permit que dans les questions de propriété, si importantes à cette époque, et dans les questions possessoires qui avaient été

(1) *Spelman* a parfaitement démontré que Henri II était l'auteur de cette importante réforme. *Houard*. Anc. lois. II, 287.

complétement négligées jusque là. Elle était aussi restreinte d'une certaine manière quant à sa forme, en ce sens, que pour l'obtenir, il fallait demander un bref qui ne s'accordait que moyennant une somme fixée; la somme, il est vrai, paraît avoir été parfois minime, mais il n'en était pas toujours ainsi et comme dans tous les cas le bref pouvait être refusé, cette seconde restriction n'était au fond qu'une formalité destinée à soumettre les plaideurs à l'arbitraire du pouvoir.

De cette règle, que toute *recognitio* exige un bref, résulte cette conséquence, heureuse pour nous, que les différents genres de brefs nous donnent un tableau des diverses espèces de *recognitiones* que l'on était en droit de demander : *tot formulae quot genera actionum* (1).

On distinguait en principe deux sortes de *recognitiones* : la recognitio pétitoire et la recognitio possessoire (2).

La recognitio pétitoire ou *magna assisa* (3), était obtenue par un bref *recognitionis*. Elle se donnait dans tous les procès où il s'agissait d'une *proprietas*, que ce fût une question de propriété foncière ou une question de patronat de rente, etc.

La recognitio possessoire, ou *assisa*, ou encore *parva assisa*, était accordée dans les difficultés possessoires pour lesquelles il n'y avait point d'action avant Henri II. Le duel, qui était un moyen définitif, ne pouvait être invoqué pour décider une question provisoire, car, si le perdant se fût représenté au pétitoire, il eût été impossible de provoquer un nouveau combat sans bouleverser toute l'économie de l'ancien système. Le vice de la procédure avait donc, jusque là, fait rejeter ce genre d'actions (4).

(1) *Bracton*, 413[e]. Cfr. dans *Brunner*, p. 310 s. un intéressant parallèle entre les brefs anglais et les anciennes formules des préteurs romains.

(2) *Gunderman*. (Engl. Privatrecht. T.) Il a traité toute cette partie d'une manière supérieure.

(3) *Assisa* ou *assisia*, désignait primitivement en Normandie comme en Angleterre une assemblée ou un tribunal. Plus tard ce mot eut un second sens. celui de jugement ou de loi. c. à. d. le résultat ou le but de la réunion. — En Angleterre il prit même un 3[e] sens et devint synonyme de *recognitio*. soit parce que la *recognitio* ne pouvait être intentée que devant une cour royale *(assisa)*, soit parce qu'elle avait été instituée non par la coutume, mais par une disposition législative de Henri II *(assisa)*.

Magna assisa désigna spécialement la *recognitio* pétitoire ou de proprietate par la raison, peut-être, qu'elle était la plus compliquée et la plus solennelle.

(4) *Brunner*, p. 327, n° 1. — Contra *Biener*, T. III, p. 113.

La plus importante de toutes les nouvelles *recognitiones* possessoires était celle qu'on introduisait par le bref *de ingressu, writ of entry*, toutes les fois qu'une personne réclamait sa saisine ou celle de son ancêtre, sur une terre qui avait été confiée ou engagée à un tiers, soit pour un certain nombre d'années, soit pour la vie. A côté de cette recognitio principale, il y en avait une foule d'autres qui eurent le privilège, quoique moins intéressantes que la première, de rester plus longtemps en vigueur. C'étaient : 1° *la recognitio de nova dissaisina*, déjà mentionnée dans les assises de Clarendon en 1164; — 2° la *recognitio de morte antecessoris*; — 3° la *recognitio de ultima praesentatione*; — 4° la *recognitio utrum aliquod tenementum sit laïcum vel ecclesiasticum*, désignée plus tard sous la dénomination plus courte de « *assisa utrum*; » — 5° enfin la *recognitio utrum aliquis teneat aliquod tenementum in feodo vel in vadio.*

L'importance de la division des recognitiones en pétitoires et en possessoires se manifeste principalement dans la marche de la procédure.

S'agissait-il d'une question possessoire, on se trouvait nécessairement devant une cour royale, puisque ces cours seules avaient compétence en cette matière. Le défendeur qui voulait obtenir l'enquête, demandait un bref général qui contenait, tout à la fois, la concession de l'enquête, son objet et les dispositions nécessaires sur le choix des jurés et sur le jour de leur comparution. Ce seul bref suffisait pour tout le procès (1).

Il n'en était pas de même dans les questions pétitoires, qui donnaient lieu à une procédure longue et hérissée de difficultés. Dans celles-ci, lorsque la cause avait été introduite, comme un doute pouvait s'élever sur la détermination exacte

(1) Voici un exemple : « Rex vicecomiti salutem. Summone per bonos summonitores XII liberos et legales homines de visineto de illa villa, quod sint coram me vel justiciis meis eo die parati sacramento recognoscere, utrum una hida terre, quam N. personna ecclesie de illa villa clamat ad liberam Elemosynam ipsius ecclesie sue versus R. in illa villa, sit laicum feodum ipsius R. an feodum ecclesiasticum. Et interim terram illam videant, et nomina eorum imbreviari facias. Et summone per bonos summonitores predictum R. qui terram illam tenet, quod tunc sit ibi auditurus illam recognitionem. Et habeas ibi etc... » *Glanville*, XIII, 24.

du fonds en litige, le défendeur commençait par demander un délai afin de procéder dans l'intervalle à l'inspection du fonds « visus terrae. » Cette inspection se faisait en vertu d'un bref appelé « *breve de faciendo visu tenementi* »

Puis venait la demande devant le tribunal, faite suivant une formule déterminée et à laquelle on répondait dans des termes correspondants. La contestation portait dès ce moment sur des points contradictoires et il fallait procéder à la preuve. Mais celle-ci différait suivant la juridiction devant laquelle on se trouvait.

Toute action pouvait être portée directement à la cour royale. Elle pouvait aussi moyennant un bref *de recto* être déférée aux tribunaux inférieurs. Le bref était exigé en vertu du principe : *nemo tenetur respondere de libero tenemento suo sine praecepto regis.* Dans les deux juridictions on ad mettait tout à la fois la preuve par acte authentique et la preuve par le duel, *generali probandi modo, scilicet per scriptum vel per duellum.* L'écrit formait la preuve principale et à moins de suspecter son authenticité, on ne pouvait passer outre. Mais il paraît que souvent, par faveur, les juges contestaient à tort l'authenticité des actes et forçaient injustement le défendeur à choisir un autre moyen. Y avait-il absence d'écrits ou ceux-ci étaient-ils rejetés, alors si on comparaissait devant les tribunaux inférieurs, il ne restait d'autre voie que celle du duel, tandis que si on procédait devant la juridiction royale on avait encore le choix entre le duel et la *recognitio.* Cette différence capitale dans la procédure des deux juridictions exigeait, dans l'intérêt même des parties qui voulaient communément éviter le duel, un moyen prompt et facile de faire passer à la cour du roi un procès introduit devant une cour inférieure. Dans ce but on institua le bref *praecipe in capite* et le bref *de pace.* Le premier est une ordonnance du roi au demandeur. Il lui intime l'ordre de rendre justice au défendeur et il évoque l'affaire devant son tribunal en cas de désobéissance. Alors le procès est dans la même situation que celui qui a été porté directement à la cour royale, et on a le choix entre les diverses preuves. Le second bref est plus décisif : il est accordé au défendeur qui a déclaré refuser le duel et faire appel à la *recognitio* : « *se ponere in*, ou *super assisam regis.* » Le roi suspend la procédure parce qu'une enquête a été demandée.

Quelle que soit la marche suivie, lorsque la *recognitio* a été réclamée par le défendeur, le procès se trouve interrompu, et l'adversaire qui désire continuer la poursuite doit obtenir les deux brefs nécessaires à l'exécution de l'enquête : le premier, relatif à la nomination des jurés et le second relatif à leur comparution.

Voici le texte de ce premier bref qui est tres-important : « Rex vicecomiti salutem. Summone per bonos summonitores *quatuor legales milites de visineto* de Stocke, quod sint ad clausum pasche coram me vel justiciis meis apud Westmonasterium *ad eligendum super sacramentum suum XII legales milites de eodem visineto*, *qui melius veritatem sciant ad recognoscendum super sacramentum suum* utrum M. an R. majus jus habeat in una hida terre in Stocke quam M. clamat versus R. per breve meum, et unde R., qui tenens est, posuit se in assisam meam et petit recognitionem fieri quis eorum majus jus habeat in terra illa, et nomina eorum imbreviari facias. Et summone per bones summonitores R. qui terram illam tenet, quod tunc sit ibi auditurus illam electionem etc... » *Glanville*, II, 11. D'après ce bref, l'élection se fait à deux degrés parce qu'il s'agit d'une *magna assisa.* On choisit quatre *milites* qui à leur tour en choisissent douze autres. Dans l'*assisa* possessoire au contraire, c'était le vicomte qui choisissait directement les jurés.

Le nombre des jurés était généralement de douze. Si dans la *magna assisa* on en voit figurer seize, c'est qu'on avait coutume de joindre aux douze *milites* les quatre qui avaient eu mission de les désigner.

Tout le monde n'avait pas les qualités nécessaires pour être juré. La loi qui envisageait le verdict comme un témoignage digne d'une entière confiance, exigeait des hommes à l'abri de tout reproche et à même de connaître les faits. Elle voulait des citoyens *legales*, c'est-à-dire des citoyens qui n'avaient pas perdu leurs droits civils par une flétrissure légale, qui n'avait pas été mis hors la loi (*exlex* ou *outlawed*). Elle voulait aussi des gens du voisinage, *de visineto*, *de comitatu*, parce que les voisins doivent en général être présumés avoir directement connaissance des faits contestés ou en avoir entendu parler par leurs ancêtres. (1) Ces deux conditions

(1) Ad scientiam autem eorum, qui super hoc jurant inde habendam exi-

restreignaient l'aptitude à être juré. Tous ceux qui étaient dans le cercle qu'elles délimitaient étaient *capables* de servir dans le jury, mais ils n'y étaient pas tous *obligés* par cette seule circonstance. Le législateur avait compris que la fonction de juré, ne donnant aucune autorité réelle, serait assurément considérée dans l'opinion publique comme une charge lourde, pénible et qu'il n'était légitime d'imposer qu'aux personnes d'une certaine aisance. Aussi après avoir pris pour principe que l'étendue de la propriété est la meilleure mesure du bien-être, il décida que pour être juré il fallait être franc tenancier, *homines* ou *liberi homines*. Cette nouvelle condition présentait d'ailleurs un autre avantage ; elle était une excellente garantie d'impartialité et d'indépendance. Et voilà pourquoi dans les grandes assises où se déroulaient les procès les plus graves, le législateur ne se contentait pas de francs tenanciers ordinaires, il exigeait des propriétaires assez riches pour figurer dans la catégorie des citoyens obligés au service militaire, en d'autres termes, des *milites*.

Mais si bien agencée que soit la théorie, il est rare que la pratique ne parvienne pas à y faire rapidement quelques brèches. C'est chose curieuse que de voir comment dès les premières années les abus les plus criants s'étaient déjà introduits dans le choix des jurés. D'une main le vicomte recevait des présents pour accorder l'exemption du jury, et de l'autre il acceptait l'argent des parties demandant de leur désigner pour jurés les personnes qu'elles désiraient. Il est vrai que la royauté elle-même donnait l'exemple de ces corruptions. Il était facile, en payant un certain prix, d'obtenir des lettres d'exemption générale pour toutes les sessions des assises. Le pouvoir se montra même si empressé dans l'octroi de ces faveurs qu'on finit par ne plus trouver le nombre nécessaire de jurés, et qu'on fut obligé d'abolir plusieurs anciens privilèges et de restreindre la plupart des autres aux cas les moins importants.

Ce qui résulte bien clairement de cette situation c'est que, à cette époque, la fonction de juré, loin d'être réclamée

gitur, quod per proprium visum suum et auditum illius rei, habuerint notitiam vel per verba patrum suorum et per talia quibus fidem teneantur habere ut propriis. » *Glanville*, II, 17, § 4.

comme un droit, n'était acceptée que comme une charge à laquelle on devait se soumettre. Chacun tâchait de l'éviter, et ce désir était poussé au point qu'on rencontrait, au dire de Fléta (1), des citoyens qui aliénaient leurs biens par des ventes fictives, afin de ne plus avoir la qualité requise pour supporter le fardeau de la justice.

En parlant de la nomination des jurés, n'oublions pas de mentionner le droit de récusation qui est presque aussi ancien que le jury lui-même. Dans Glanville déjà les parties ont le droit de récuser les jurés, mais elles doivent motiver leurs reproches et on n'admet d'autres raisons que celles reçues dans la juridiction ecclésiastique contre les témoins (2); circonstance qui prouve la grande influence du droit canonique sur la législation civile.

Dans la pratique, voici comment les choses se passaient. Le poursuivant se présente avec son bref à la cour du shérif et y donne caution pour la suite de la procédure. Le choix des jurés est alors fait par le fonctionnaire auquel le bref avait confié ce soin et dans les conditions prescrites. L'adversaire doit être averti du jour de cette nomination; mais comme aucune remise n'est accordée pour cette première opération, on y procède aussi bien en son absence qu'en sa présence. Les noms des personnes désignées sont inscrits par le shérif, et celui-ci a parfois coutume de demander caution même à ces personnes, afin de s'assurer de leur présence pour le jour de la convocation.

On avertit ensuite l'adversaire du jour définitif où l'affaire sera appelée devant la cour royale. De leur côté, les jurés, quoique régulièrement nommés, ne sont obligés de comparaître que si le poursuivant a eu la précaution de se munir d'un second bref : « *ut veniant ad recognitionem faciendam*, » car les hommes libres ne peuvent être contraints à se présenter en justice que par la seule autorité du roi. Le juge peut accorder deux remises; après quoi, que le défendeur soit présent ou non, il est passé à l'examen du litige.

Tout d'abord il est demandé au défendeur s'il a quelque raison pour ne pas admettre la décision de l'enquête ou de

(1) *Fleta*, I, 20, § 91.

(2) « Excipi autem possunt juratores ipsi eisdem modis, quibus et testes in curia christianitatis juste repelluntur. » *Glanv.* II, § 2.

l'assise réclamée par son rival. Si quelque exception péremptoire contre la recevabilité de la recognitio n'est pas présentée aussitôt, ou si la non pertinence des faits que le bref tend à lui soumettre, n'est pas démontrée, la procédure suit son cours naturel et le jury est appelé.

Les jurés qui ne paraissent pas et ne peuvent alléguer d'excuse légitime, sont frappés d'une amende ou perdent leurs cautions. Ceux qui sont présents commencent par prêter serment de ne dire que la vérité, mais de la dire toute entière. « Hoc auditis justiciarii, disait le premier, quod veritatem dicam de assisa ista et de tenemento, de quo visum feci per praeceptum domini Regis et pro nihilo omittam, quin veritatem dicam, sic me Deus adjuvet et haec sancta etc... » Puis les autres répètent successivenent, en baisant le livre des Evangiles : « tale sacramentum quale ille talis primus hic juravit tenebo ex parte mea, sic me Deus etc. » Le juge leur pose la question, en relisant le bref dans lequel elle est exposée. De plus amples explications ne leur sont données que lorsque la cause présente des difficultés particulières; mais alors le magistrat va parfois jusqu'à leur répéter les arguments des parties « la manere coment les parties ount plédé » (1). Les jurés se retirent ensuite pour délibérer. Il leur est défendu d'avoir à partir de cet instant n'importe quelle communication avec l'extérieur. Pour s'assurer de leur isolement, on les fait même surveiller par un bailli. « Et estre ceo soint les jurours, dit Britton (2), bien espiez, qu'ils ne garnisent nul par encliner del oyl ne par nul signe, encountre queles des parties il byent pronuncier leur verdict. » Sans aucun doute on demande une délibération sérieuse; car ceux qui, pour avoir prononcé hâtivement, rendent un verdict erroné sont regardés comme coupables de parjure. « Et asscuns, dit Britton (3), funt faus serment et mentent par fole hastivesce qe ne vient mie a dreit de la pensée, sicum est de ceux qi pronunçient le verdict eynz ceo qe il ount examiné lour pensée. »

Le verdict ne peut être rendu en règle qu'avec l'assenti-

(1) *Britton*, II, p. 198. L. IV. c. IV, 5.
(2) *Britton*, II, p. 350. L. IV, c. IV, 6.
(3) *Britton*, L. IV, c. IX, 8.

ment des douze jurés. Si dans le nombre il y en a qui déclarent ne rien savoir de la question ou être en contrariété de sentiment avec les autres, on les fait sortir du corps des jurés et on appelle quatre ou six nouveaux citoyens que l'on réunit aux autres, ou auxquels on demande un verdict séparé *(affortiatio)*. Cette coutume qui existe encore au temps de Bracton, semble avoir disparu peu après lui, car dès la fin du 13e siècle on exigea l'unanimité. Dans les assises possessoires néanmoins, on ne fut pas aussi rigoureux, et pendant longtemps on se contenta d'une majorité de onze jurés sans se préoccuper de l'avis du douzième (1). On ne revint à la règle générale de l'unanimité que vers la seconde moitié du 14e siècle, après un arrêt des plus importants. Un juge d'assise avait reçu en 1368, un verdict qui n'était approuvé que par onze jurés ; l'affaire fut portée en appel devant la cour des plaids communs, et les juges réunis décidèrent solennellement que « chacun enquest soit prise per XII liberos homines et non pauciores ; sur verdict fait par XI jugement ne peut mie être rendu (2). »

Fléta le premier, nous apprend la rigueur avec laquelle on prive les jurés de feu et de nourriture ; privation qui n'a pas seulement lieu à partir du moment où les jurés se retirent pour délibérer, mais qui commence dès le début du procès. Cette règle, s'il faut en croire plusieurs historiens, devrait être attribuée à la nécessité de mettre un frein aux coutumes peu sobres des anciens anglais, qui se laissaient entraîner aux excès avec tant de facilité qu'ils auraient probablement, sans cette défense rigoureuse, enrayé à chaque instant la suite de la procédure. Fléta ajoute lui-même que, par ce système, on arrivait à forcer les jurés à s'entendre et à revenir unanimes, « compellere ad concordiam. »

L'objet du verdict est naturellement la question de fait, qui ne peut être résolue a priori par le seul justicier. Mais on n'eut pas dès le principe une idée très claire, très juridique des limites dans lesquelles devait fonctionner le jury. Si nous

(1) Dans l'*assisa de nova dissaisina* on ne demandait que la majorité absolue. Aussi, au temps de Bracton, n'appelait-on plus dans ce cas que six jurés devant la cour. *Bracton* 184b.

(2) 41 ass. pl. 11 ; 41 Ed. III, pl, 36.

consultons les anciens auteurs, nous voyons leur théorie s'élaborer lentement et devenir de plus en plus nette. Glanville ne paraît pas encore avoir très bien saisi la distinction entre la question de fait et la question de droit, il semble seulement indiquer la possibilité d'un verdict spécial, c'est-à-dire, rendu uniquement en fait (1). Bracton fut le premier à formuler la règle d'une manière claire et précise, *veritas in juratore, justicia et judicium in judice* (2). Sa maxime devînt rapidement générale et nous la retrouvons peu après dans les Yearbooks, où il est dit que le jury ne décide pas sur un point que chiet en ley et en discrétion (3). » Telles sont les évolutions de la doctrine, évolutions que suit et imite nécessairement la pratique. D'abord on voit le jury se prononcer assez communément sur toute la cause; puis on remarque qu'il hésite et qu'il recule dans des cas nombreux devant la difficulté juridique; et enfin, dans la seconde moitié du 13e siècle, on rencontre cette espèce particulière de verdict qu'on appelle le verdict spécial (4), et qui apparaît comme une conséquence nécessaire du principe établi par Bracton.

Lorsque la délibération est terminée, que les jurés ont voté, leur verdict, soit général soit spécial, est annoncé au tribunal par l'un d'eux, en qualité de représentant du jury.

Le juge est libre de se prononcer conformément à cette décision ou de s'en écarter. Ce n'est pas à dire néanmoins qu'il puisse jeter par dessus bord l'opinion des jurés, et contrairement à leur avis unanime, donner au procès une autre solution. Mais la loi lui a attribué de tels pouvoirs, qu'avec un peu d'habileté il lui est facile d'ébranler la force

(1) « Quod si dixerint, ipsum tenentem majus jus inde habere, vel alia dixerint, per que sufficienter constet Domino Regi... quod idem majus jus habeat, etc. *Glanville*, II, 18, § 1.

(2) Le texte continue : « videtur tamen quod aliquando pertinet judicium ad juratores cum super sacramentum suum dicere debent,.. si tales dissaisiverit necne. » *Bracton* 186b.

La question de droit qu'il fallait décider dans ce cas, était celle de savoir si la dépossession violente qui avait eu lieu peu de temps auparavant, était « injuste et sine judicio. »

(3) B 18, Ed. II, p. 612.

(4) Placit. Abbrev. p. 285, 355. — En 1285 le St Westm. c. 30 accorde spécialement au jury le droit de rendre un verdict spécial dans l'assisa de nova dissaisina.

du verdict. Il a le droit, il a même le devoir d'examiner lui aussi le fait, de peser les motifs de la décision qui a été rendue et, si elle ne lui paraît pas claire ou bien fondée, d'interroger séparément chacun des jurés (1); on lui reconnait enfin la faculté exorbitante de poser des questions insidieuses, contradictoires, sous le prétexte de lui permettre de rendre précis et certain un verdict qui était obscur et équivoque (2).

N° 3. « *De la Jurata* (3). »

Lorsque Henri II eut établi législativement le système des *recognitiones*, les justiciers qui faisaient leur tournée dans les différents comtés, eurent la mission de procéder à une double espèce d'enquêtes, l'une, dont l'admission et les formes étaient laissées à leur arbitraire, l'*inquisitio* fiscale, l'autre astreinte à des règles plus sévères, la *recognitio* civile.

Certes la nouvelle institution constituait un notable progrès : elle donnait à tous le bienfait d'une procédure douce et populaire, et elle forçait les juges à l'observation de certaines dispositions qui constituaient autant de garanties pour les parties. Mais on s'était montré trop peu généreux dans la concession de la *recognitio*, on l'avait limitée à un nombre de cas trop restreint, et peut-être par excès de zèle l'avait-on entourée de trop de formalités. Il fallait appeler de ses vœux un nouveau projet plus large, plus complet que le précédent. L'enquête devait être étendue à toutes les causes civiles et même aux affaires criminelles, elle devait être débarrassée des règles étroites qui l'empêchaient de se développer et de produire de meilleurs résultats. Cette seconde réforme, qui allait rendre aussi parfait que possible l'ancien système de

(1) Nous avons même un exemple dans lequel on attaqua un jugement rendu de l'avis de onze jurés, par la raison que : « quia undecim a duodecimo non fuerant separati, nec per se examinati, prout moris est in tali casu. » *Hale* Pl. Cor. II, p. 298-300.

(2) *Bracton*, 185b, 186b.

(3) Outre les auteurs cités au n° 2, consulter : *Rotuli curiae regis*, Rolls and Records of the court held before the Kings justiciaris or Justices, ed. by Francis Palgrave, 2 vol. 1835.

procédure franque, fut réalisée peu de temps après la première, par l'institution de la *jurata*.

La *recognitio* a été l'œuvre de la royauté, œuvre de bonne justice et d'une politique perspicace. Tous la louèrent à cette époque, sans se douter qu'elle renfermait dans son sein le germe d'une nouvelle organisation judiciaire qui passionnerait plus tard tous les peuples. La *jurata* fut une extension et un perfectionnement de la *recognitio*; elle ne nous apparaît dans son plein développement qu'au 13e siècle, mais elle existait déjà au 12e, et c'est en ce siècle qu'il faut rechercher son origine. Malheureusement cette question de l'origine de la jurata n'est pas une des moindres difficultés de l'histoire du jury, car les sources nous font presque complètement défaut sur ce point. S'autorisant de cette pénurie d'indications, nos auteurs se sont mis à l'œuvre pour édifier différents systèmes sur le terrain des hypothèses. Nous n'avons pas à pénétrer ici dans une longue discussion; qu'il nous suffise de faire remarquer que l'opinion commune qui veut faire de la jurata une institution coutumière formée après l'époque de Glanville, ne peut être que difficilement mise en harmonie avec les faits. Puisqu'il est certain que dès 1194 (1), la jurata fut fréquemment demandée par les parties, qu'elle était déjà entrée dans les habitudes, ne faut-il pas en conclure que son origine doit remonter bien au-delà de 1189 ou de 1187?

Pour hasarder à notre tour une explication, nous exposerons comment, à notre avis, les faits se sont peut-être passés.

Henri II, à la vue de l'accueil favorable que son peuple faisait à la *recognitio*, crut qu'il ne fallait pas se borner à introduire l'enquête dans une mesure aussi restreinte, et, quelques années après sa première disposition, il établit la *jurata*. Il l'institua au criminel en 1166 et en fit un jury de dénonciation, comme nous le verrons dans la suite. Au civil, sans aller aussi loin, il se contenta de donner à ses justiciers le pouvoir d'accorder, hors les cas prévus pour la *recognitio*, une enquête ordinaire, toutes les fois qu'ils le jugeraient nécessaire (2). Les deux institutions, la *recognitio* et la *jurata*,

(1) *Rotuli*, t. I (1194) 47, 55, 84, 362.

(2) La plus ancienne mention d'une *jurata* civile que nous connaissions, remonte à l'année 1172, *Bigelow*, History of procedure (1881), p. 125.

coexistaient de la sorte, sans qu'il y eût empiètement de l'une sur la compétence de l'autre. Se trouvait-on dans un des cas mentionnés par la loi, on demandait la *recognitio* par un bref qui ne pouvait être refusé ; dans le silence de la loi, on ne pouvait que s'adresser à la cour elle-même, aux justiciers qui avaient pleine autorité et se trouvaient en droit d'accorder ou de rejeter la demande. Ainsi l'enquête ne pouvait être introduite que de deux manières : sous la forme d'une *recognitio* ou *assisa*, si on avait le texte positif pour soi, ou sous la forme de la *jurata*, si on obtenait l'assentiment des juges. Les cas dans lesquels elle était introduite ou plutôt imposée par l'absolutisme royal, devaient être envisagés comme des exceptions. « *Et notandum*, dit un protocole, *quod haec inquisitio facta fuit per praeceptum Domini Regis, non per considerationem curiae vel secundum consuetudinem regni* (1). »

Dans les premières années, les juges ambulants, loin d'abuser de leur autorité, n'appliquèrent la *jurata* que timidement, dans les circonstances où il leur parut difficile, pour ne pas dire impossible, de recourir à d'autres moyens. Glanville, qui écrit vers 1188, nous a laissé quelques exemples. Trois d'entr'eux sont relatifs à des questions d'état. Il déclare qu'on a recours au témoignage des voisins « decurrendum erit ad vicinetum, » si l'on ne peut s'accorder sur une contestation relative soit à la liberté, soit à la parenté, soit à l'âge (2). Il en est de même pour un procès en bornage (3). Or, il est impossible de voir dans cette attestation des voisins autre chose que la *jurata*, quoique le nom ne se trouve pas dans Glanville (4).

(1) *Rotuli*, II, 189.

(2) *Glanville* V, 4, § 1 ; II, 6, § 4 ; VII, 9, § 7.

(3) *Glanville* IX, 13, § 3.

(4) Que l'appel au *visinetum* soit un appel à la *jurata*, c'est ce que nous paraissent établir à l'encontre de l'opinion de Biener (III, 161) les considérations suivantes :

a) Après Glanville nous voyons la *jurata* décider dans ces mêmes exemples ;

b) Les textes nous donnent tous les éléments de la *jurata* lorsqu'on les réunit « disquiretur per visinetum — per legales homines de visineto et per eorum sacramentum — secundum dictum visineti judicabitur — stabit veredicto visineti ; »

c) Enfin, nous trouvons parfois le mot *visinetum* employé comme syno-

Mais insensiblement et peu après Glanville, on en vint à accorder l'enquête d'une manière plus générale. Si le justicier hésitait à imposer ce moyen de procédure, dans la crainte d'enlever aux parties une preuve qui leur semblait plus favorable, il ne pouvait s'arrêter devant les mêmes scrupules, lorsque les parties elles-mêmes demandaient la *jurata* et que cette demande lui paraissait fondée. Il commença par accorder l'enquête pour décider les exceptions qui se présentaient incidemment dans le cours des procès ou de la *recognitio*. Les deux plaideurs devaient être unanimes pour qu'il y eût lieu à la *jurata* (1); mais plus tard ce moyen, de facultatif qu'il était d'abord devint obligatoire, en ce sens que si l'une des parties le demandait, l'autre ne pouvait s'y refuser sans perdre son procès (2). Il y a plus, après avoir accordé pendant quelques années la *jurata* pour décider des questions incidentes, on la donna aussi pour le jugement de questions principales dans lesquelles la *recognitio* n'était pas admise expressément (3). Mais les justiciers encore une fois ne concédaient l'enquête que du consentement des deux parties, et c'est de cette coutume pleine de réserve, qui paraît avoir été suivie pour ne froisser aucun droit, que semble être sortie cette maxime si générale au 13e siècle, que la *jurata* a pour fondement la volonté des deux plaideurs, maxime introduite par la timidité de la jurisprudence pratique plutôt que par une interprétation logique des dispositons légales (4).

Tel est notre sentiment sur l'origine de la *jurata* civile; nous faisons hardiment remonter cette institution jusqu'à

nonyme de *jurata*. Les parties demandent en 1198 : « visinetum et legalem juratam. » Rotuli. I, 145.

(1) *Rot.* C. R. I, 84; II, 22, 214, 249.

(2) *Bracton*, 216 « cum tenens probare voluerit exceptionem per juratam et querens hoc recusaverit, sequitur quod querenti denegabitur actio et assisa. »

(3) *Rot.* C. R. I, 145.

(4) « Par assent de parties sount les jurours fetz cum juges arbitres » *Britton*, I, 334, cfr. *Bracton*, IV. c. 23. Que cette maxime prise à la lettre soit erronée, il est facile de le prouver :

a) Au civil, par l'ensemble de l'historique. tel que nous l'exposons, et par le texte de Bracton cité à la note 1, ci-dessus.

b) Au criminel, par tous les textes où nous voyons la jurata accordée sur la seule demande du défendeur.

Henri II et peut-être pourrions-nous invoquer à notre appui le texte même de Glanville. Il nous semble en effet, voir une allusion à la disposition vague et générale par laquelle Henri II doit avoir donné à ses juges plein pouvoir d'enquérir, dans ce fameux passage du Livre XIII, c. 2, où après avoir énuméré les diverses *recognitiones* admises légalement, Glanville ajoute : « et si quae sunt similia, quae in curia frequenter emergunt, praesentibus partibus tunc ex consensu ipsarum partium, tum etiam de consilio curiae consideratur (recognitio) ad aliquam controversiam terminandam. » Si le consentement des parties est placé dans ce texte sur la même ligne que la décision de la cour, cela provient de ce que le manuel de Glanville est surtout un manuel pratique, destiné à faire connaître les manières habituelles de procéder. Quant à la qualification de *recognitio* donnée à l'enquête accordée par les justiciers dans les circonstances qu'on nous rapporte, elle est probablement le résultat d'une confusion très naturelle et très légitime. Dans ces premiers temps on considérait l'enquête plutôt par opposition au duel et aux autres modes de preuve qu'en elle-même et dans sa constitution intime. La pratique employait fréquemment le mot de *jurata* pour celui d'*assisa* et réciproquement (1), et il a fallu un certain temps pour apporter de la clarté et de la précision dans toute cette procédure. Quelle que soit la valeur de nos conjectures historiques, ce qui est certain, c'est que, vers le milieu du 13e siècle, les deux institutions existaient l'une à côté de l'autre et qu'on avait grand soin de les distinguer aussi bien dans la jurisprudence que dans la théorie. Bracton trace leur limite de séparation avec la plus grande netteté. Ce qui est hors le cas prévu pour l'assise ou la *recognitio*, dit-il, ne peut être jugé que suivant la *jurata* (2). De telle sorte que, si dans le cours du procès une exception est soulevée, l'assise prend fin et la procédure par *jurata* commence « *Assisa cadit et vertitur in juratam.* »

Les deux procédures telles que nous les décrit Bracton,

(1) *Rot.* C. R. I. 55, 145. 360 ; II, 25. 77, 147. 236.

(2) « Istae exceptiones sunt quasi extra assisam vel praeter, et ideo non in modum assisae, sed in modum juratae terminantur, quasi per consensum partium. » 215b. Cf. *Forsyth.*, Trial, p. 140.

diffèrent sur plusieurs points. Tandis que la *recognitio* ne peut être admise que par un bref, la *jurata* qui dépend d'une décision immédiate des justiciers a lieu d'ordinaire sans aucun bref. Il en résulte une liberté pleine et entière pour le juge dans la position des questions; il peut interroger les jurés non pas sur le fait tel qu'il se révèle au premier aspect, mais sur les circonstances que lui a fait connaître un rapide examen et qui, au fond, déplacent le procès. Aussi le serment que prêtent les jurés est-il très général : « hoc auditis justitiarii, disent-ils, quod veritatem dicam, de hoc quod a me requiratis exparte domini Regis. » On ne fait plus allusion dans la formule à l'inspection de la terre, *visus terrae*, parce que cet examen, quoique parfois il ait encore lieu, n'est plus strictement nécessaire. Enfin, la décision rendue, il ne peut y avoir lieu à une révision du procès, *convictio per attinctam*.

Tout ce qui concerne le choix des jurés, leur délibération, leur verdict, paraît être analogue dans la *jurata* et dans l'*assisa*. On a tâché d'y trouver de nouveaux contrastes, mais on nous paraît n'y avoir pas réussi. Les différences que nous avons signalées, suffisent d'ailleurs pour mettre en relief les grands avantages pratiques de la *jurata*.

Le peuple ne s'y trompa point et, à partir du 13ᵉ siècle, on le vit tout d'abord dans les cas où intervenait la *magna assisa*, c'est-à-dire, là où les formes étaient nombreuses et compliquées, demander au lieu de la *recognitio*, la *jurata* dont la procédure était si simple et si rapide « *jurata loco magnae assisae* (1). » La royauté elle-même reconnut la supériorité de la nouvelle institution en accordant à certaines contrées le privilège de la mettre au lieu et place de la grande assisa (2). L'assise possessoire, quoique plus simple, parut à son tour trop difficile et on finit par la délaisser pour la *jurata*.

Cette tendance générale à diminuer les formes et à augmenter la célérité de la procédure, explique l'extension

(1) A la fin du 12ᵉ siècle, *Chronicon Jocelini*, p. 44, 45. Plus tard *Registrum brev. orig.* fol. 7b, 8. — *Registr, brevium judic.* fol. 29, 31b, 55b.

(2) St. 16 Henri III, 1201, aux habitants de Gavelkind « loco magnarum assisarum illarum capiantur juratae. »

précipitée de la nouvelle institution et ses empiètements successifs sur le domaine de la *recognitio*. Nous voyons en 1284 par les Statuta Walliae d'Edouard I, qu'elle a déjà conquis une place dominante ; quelques années plus tard, elle triomphe complètement et fait disparaître la *recognitio*.

Il ne reste plus de la vieille procédure que le nom de l'« assise » comme un vestige du passé, un souvenir du moule dans lequel s'est formée la *jurata* et qui a été abandonné le jour où celle-ci est devenue forte et puissante.

(A continuer).

J. Van den Heuvel,
Avocat près la cour d'appel de Gand.

LES PAPIERS DE BANQUE

EXISTAIENT-ILS SUR LE MARCHÉ FINANCIER D'ATHÈNES ?

L'activité industrielle et commerciale de la Grèce antique n'a plus besoin d'être démontrée. Tout le monde sait qu'Athènes était un centre, un marché important, et que son organisation financière était en rapport avec l'étendue de ses affaires. L'existence des banques, τραπέζαι, est connue depuis longtemps, et de vieux savants, Saumaise (1), Hérauld, Estienne, Muratori, ont signalé leurs opérations. La curiosité scientifique a suscité naturellement la question de savoir si les trapézites dans leurs relations financières entr'eux ou avec leurs clients usaient des mêmes moyens que les changeurs du moyen-âge et nos banquiers contemporains, si notamment ils connaissaient le papier de crédit et toute la circulation fiduciaire. Les auteurs des siècles passés l'avaient déjà affirmé, et avaient prétendu découvrir et même décrit dans leurs ouvrages les papiers de crédit συστατικαὶ ἐπιστολαὶ, et les lettres de change elles-mêmes Κολλυβιστικα σύμβολα (2). Le revival de la philologie contemporaine, et la minutie critique de ses nouveaux procédés ont soumis cette question à un examen nouveau. Les auteurs prenant pour base les textes anciens et les écrits des savants des siècles passés, ont pris parti pour ou contre ceux. Citons les opinions contradictoires de MM. Egger, Dareste, de Koutorga, Bernadakis et autres. Tâchons de déterminer l'état de la question et de nous faire si possible une opinion sûre. Procédant rationnellement, examinons quels signes de crédit étaient en usage dans l'ancien marché financier.

(1) Saumaise. *De fœnore trapezitico.* — Muratori. *Antiq. ital. medii aeví.* T. I, dissert. 16, init.

(2) Stephanus. *Thesaurus linguae graec.* v° κολλυβος.

(3) Héraldus. *Observationes in Jus atticum*, Liv. II, ch. 24, § 10.

Prenons notre point de départ naturel dans la nature même des banques. Les banques grecques étaient exclusivement des tables de change, des caisses de dépôts, et des comptoirs d'avances, en un mot elles étaient ce que nous appelons aujourd'hui des banques de dépôts. Les dépôts étaient considérables et permettaient souvent aux banques des opérations importantes et de gros bénéfices. Ces dépôts pouvaient être accidentels et provisoires, mais il y avait aussi et surtout des dépôts permanents effectués par des rentiers ou des commerçants, clients réguliers de la banque, χρώμενος τῇ τραπέζῃ (1). Mais en quoi donc consistaient cette clientèle et le *service* de banque? Nous en avons indiqué les opérations principales, toutes essentielles au commerce. Le commerce, nous dit Démosthènes, ne vit que du crédit. Le banquier conservait donc les dépôts, il avait aussi la garde des titres et faisait des avances; comme conséquence naturelle, il recevait et faisait les paiements; et c'était là une de ses fonctions les plus importantes (2). L'histoire judiciaire nous le représente comme l'intermédiaire habituel des transactions. L'utilité de ces services était évidemment subordonnée et proportionnelle au crédit et aux relations du banquier lui-même. Il fallait pour se confier à lui qu'on comptât sur sa moralité, sur sa solvabilité, qu'on fût sûr de retirer ses dépôts à vue, Θεὶς ἀνέλευ (3)! Aussi les banquiers cherchaient-ils de toute façon à affirmer leur crédit et à étendre leurs relations. Les opérations que nous avons énumérées se confondent aujourd'hui dans le compte-courant. Nous doutons fort qu'on en puisse retrouver en Grèce la nature juridique, mais certes il en existait tous les éléments matériels. Voyons comment les trapézites jouaient leur rôle. Chacun d'eux avait ses livres tenus avec soin où il inscrivait les mouvements de sa caisse et les opérations de son comptoir. Ces livres de comptes

(1) Démosthènes c. *Apatur.* § 7, éd. Didot etc

(2) Voir l'intéressant et brillant exposé de la question par M. G. Perrot : *Le commerce d'argent et le crédit à Athènes* dans les *Mémoires d'archéologie d'épigraphie et d'histoire*, Paris 1875. p. 337. — Boeckh. *Staatshaushalt. d. Athener.* Liv. I, § 22. Buchsenschutz, *Besitz und Erwerb im griechischen Alterthume.* Liv. II. ch. 7, p. 500 sq. et Hermann. *Griech. Privatalterth.* § 48 ont expliqué les principes généraux des banques grecques.

(3) Epigramme de Théocrite. *Anthol. palatine* IX, 435 (Hermann.ib.n. 5).

étaient tenus, semble-t-il, par ordre onomastique des clients, avec la mention de leur doit et avoir. Ces livres servaient parfois de renseignements judiciaires et étaient d'ailleurs confirmés par les συγγραφαὶ, signées par les emprunteurs. Les banquiers de leur côté ne pouvaient laisser leurs déposants sans preuve. Les éphémérides et les écritures de banques étaient donc confirmés par titres (1). Ces livres seraient-ils à opérer des paiements par simple transfert d'écriture? Opérait-on par voie de virement? Aucun texte précis ne nous l'affirme, mais cela est tellement dans la nature des choses qu'on ne peut bonnement le mettre en doute. En effet, l'usage du paiement en banque est parfaitement constaté. Les déposants usaient de leurs banquiers, leur ordonnant de compter à telle personne la somme de... Voici comment procède Timothée au dire de Démosthènes. Il écrit à son banquier, Phormion, lui donnant l'ordre de payer une somme de 1351 drachmes à une tierce personne et par suite d'inscrire cette somme au débit de son compte, ἀποδοῦναι καὶ γράψαι ὀφείλοντα. Il y a là une vraie opération de transfert. La lettre qui ordonne une opération de cette nature peut sans forcer les analogies passer pour un chèque.

C'est vraiment là le retrait d'une somme disponible en banque au profit d'un tiers, ou même à son ordre. Nous trouvons en effet la preuve évidente d'un retrait de somme fait en banque au nom d'une personne par son correspondant. Il semble cependant quant à ce dernier point comme nous le verrons, que l'endossement ne fut pas dans les mœurs. Le banquier exigeait plus de garanties et ne remettait l'argent réclamé par l'*adjectus solutionis causâ* que si l'identité du porteur était manifeste. Le texte que nous venons de citer est un des plus caractéristiques relativement aux opérations de cette nature. C'est cependant, croyons-nous, la première fois qu'on le relève. Les commerçants faisaient donc des traites sur

(7) Voir les auteurs cités plus haut. — G. Cruchon. *Les banques dans l'antiquité*. Paris 1879.

(8) Démost. c. Timoth. p. 1186 (éd. Didot p. 622) § 7, 8 et 17 cbn. Il est vrai que le texte ne dit que κελεύσας δοῦναι sans dire que c'est par écrit, mais le contexte démontre que le transfert ne s'est pas fait en présence de Timothée, et la preuve de la correspondance résulte assez des relations épistolaires signalées au même paragraphe. Le texte est donc très concluant.

leurs banquiers et même des traites à ordre. Ce système de traites semblait assez répandu. Les banquiers dépositaires de fonds et intermédiaires de paiements s'acquittaient de leurs fonctions sur avis de leur client. Nous venons de le voir par l'exemple très net de la traite de Timothée sur Phormion. Pour toucher le montant de la traite, ou une somme quelconque en banque, sauf à titre de crédit personnel, il fallait justifier de ses titres et de son identité. Les précautions des banquiers à cet égard étaient très minutieuses (1). Ils exigeaient soit l'attestation de témoins connus par eux, soit la production d'un Σύμβολον. Ce Σ. c'était le titre de crédit sans lequel on ne pouvait toucher d'argent en banque. On y trouve plus d'une allusion. Mais Σ. est un de ces mots malheureux qui ont des significations innombrables (2). Tâchons d'examiner son sens dans la question. Un texte de Lysias (3), présente quelque ressource. Un certain Démos devant organiser une triérarchie manque d'argent et offre à Aristophane de lui engager pour la somme de 16 mines un Σ qu'il a reçu du Grand Roi, « et avec lequel (διά τό) il pourrait en Asie se procurer tout l'argent qu'il voudrait. » Dans ce texte, le Σ. est une tessère en or. M. Bernadakis y a vu un chèque (4). Nous croyons cette interprétation un peu forcée. La tessère portant la signature du Roi de Perse devait avoir une grande valeur en Asie et pourrait passer pour un bon de la cassette impériale. C'est un signe d'amitié et de crédit. La valeur indéterminée que lui assigne Démos semble confirmer cette signification. Le Σ. peut donc être un simple signe de crédit, car un chèque a nécessairement pour objet une somme fixe, comme celui de Timothée. Il suffit donc de présenter un gage de cette espèce émané d'un dépositaire ou d'un client pour avoir sinon un crédit illimité, comme celui du Grand Roi, au moins accès à la τραπέζη. C'est à la fois un titre de crédit et un signe d'identité, que réclament les banquiers et auquel quelques textes comiques font allusion.

(1) Ex. Démosth. c. Callippe § 4. — Buchsenschutz. *Op. cit.* p. 504.

(2) Voir les diverses significations énumérées par M. Egger. *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie.* Paris 1863.

(3) Lysias. Sur les biens d'Aristoph. éd. Didot § 25.

(4) La lettre de change dans l'antiquité. *Journal des économistes.* Mars 1880 p. 365.

Ce Σ. pouvait n'être dans certains cas que la tessère hospitalière. Entre gens dont le crédit est connu, cela devait suffire. C'était par exemple, je le suppose, le cas pour le fils du banquier Pasion dont le crédit était pan-hellénique (πιστευθῆναι ἐν τῇ Ἑλλάδι) et dont le fils, nous dit-on, pouvait se procurer partout tout l'argent qu'il voulait (1). Les grands banquiers avaient des relations et des correspondants sur les principales places, y avaient compte ouvert et devaient sans peine procurer partout de l'argent à leurs clients (2).

Dans bien des cas cependant, le crédit illimité devait être impossible, et on devait se rapprocher du cas de Timothée, de la traite ou du chèque à somme fixe. Dans ce cas qu'était le Σ. exigé? Il fallait à la fois exhiber une sorte d'accréditif signé du banquier, un papier constatant un ordre de payer, ou un συμβόλαιον véritable attestant le dépôt qu'on a fait plus un signe, le Σ., la tessère garantissant l'identité du porteur. Un passage de Plaute évidemment imité du grec (3), nous donne à cet égard des renseignements caractéristiques. Les banquiers évidemment *tiraient* les uns sur les autres et les autres et les particuliers usaient du même système vis-à-vis de leurs banquiers.

Les relations des banquiers entr'eux de place à place, par l'intermédiaire de correspondants facilitaient considérablement les transactions et se prêtaient à l'usage de la lettre de change, au transfert de valeurs par voie de banque. La lettre de change suppose dépôt ou provision. Quand on voulait s'assurer la disposition d'une somme d'argent sur une autre place on devait donc avoir soin de la déposer chez un banquier, et de convenir d'un Σ. de celui-ci qui permît de toucher la même somme chez un de ses ξένοι ou de la faire retirer chez lui par un tiers. Un texte d'Isocrate

(1) Démosth. c. Polycl. éd. Didot § 56.

(2) Voir la note précédente. Cf. Démosth, c. Phormion. éd. Didot § 36. — Isocrate, Trapezitiq. § 1.

(3) Plaute. Curculio act. 3, sc. 1. Il y est question à la fois du *Signum*, le Σύμβολον, le cachet portant un homme armé renversant un éléphant, et de *tabellae*, *scriptum*, une lettre dont le texte est reproduit et qui est un ordre de remise d'argent émané du client du banquier Lycon. Cf. Bacchides act. 2, sc. 3. Là il n'est question que d'un Σύμβολον consistant en un anneau qu'on est convenu de représenter.

nous explique ce procédé et nous donne une preuve souvent invoquée de l'existence de la lettre de change (1).

Straloclès désirant aller d'Athènes dans le Pont par voie de mer avec une forte somme d'argent, recule devant les dangers du transport en temps de guerre. Il laisse son argent à Athènes, à un particulier dont le père habite le Pont et qui lui délivre une lettre priant son père de lui rembourser la somme. Puis il l'amène chez son banquier qui lui garantit la somme en question. Remarquons qu'il y a à Athènes de nombreux correspondants des financiers du Pont, ce qui permettra à Stratoclès de réaliser sans peine sa garantie. Ce texte, déjà souvent signalé, a été l'objet de débats contradictoires. Les uns, les plus nombreux, y voyant une lettre de change (2), les autres jugeant qu'il ne prouvait rien du tout (3). Nous y voyons une confirmation du système des paiements en banques et des correspondances financières dont le texte jusqu'ici négligé de Démosthènes sur Timothée nous paraît une des preuves essentielles.

Mais nous ne voulons pas abuser des analogies. Souvent on va trop lo'n en interprétant d'après les mœurs modernes les fragments de textes anciens. Voici donc où nous croyons devoir aboutir. Les paiements en banque et les correspondances financières nous paraissent établis avec certitude. Le change était connu et pratiqué, mais d'une manière assez imparfaite entre particuliers. Il était plus fréquent, croyons-nous, dans les relations de banque. Les opérations de change et de paiement de caisse donnaient naissance à des titres financiers qu'on a appelés aussi par analogie chèques et lettres de change et que les anciens nommaient tout bonnement Σύμβολα. Peu importe d'ailleurs qu'ils n'aient pas de noms spéciaux. Cela pourrait tout au plus prouver leur rareté, non faire contester leur existence et on ne peut

(1) Isocrate Trapezitiq, § 35, 36.

(2) de Koutorga. *Les trapezites ou banquiers d'Athènes*. Comptes-rendus par Vergé, de l'Acad. des sciences morales et politiques, t. L, p. 221, sq. — G. Perrot. *Op. cit.* — Ex. Caillemer. Etudes sur les antiquités juridiques d'Athènes : *La lettre de change*. Paris 1865. — Lenormant. *La monnaie dans l'antiquité*. t. II, p. 55. — Bernadakis. *Op. cit.* — du Mesnil-Marigny. *Histoire de l'économie politique des anciens*, t. II, p. 230, etc.

(3) Egger, *Op. cit.* p. 130 sq.

accuser Estienne et Hérald d'invention pure quand ils parlent de κολλυβιστικα σύμβολα, etc. La chose existait, c'est ce qu'il importe d'établir.

Si nous ne nous rallions donc pas à l'hypercritique de M. Egger sur ce point, nous croyons cependant devoir atténuer l'affirmation si radicale qui attribue aux Grecs l'usage du papier de crédit. Sans doute il y eut des titres financiers, mais il n'y avait là qu'un système de change réel et de paiement en banque; c'était le billet de change, tel qu'il existait aussi au début du moyen-âge, le transfert de valeur sans numéraire, et l'ordre de banque pur et simple (1). Mais il n'y avait pas, nous semble-t-il avec M. Dareste, il n'y avait pas de circulation fiduciaire basée sur un système compliqué de compensations et de crédits (2). Aussi ne pouvons-nous croire à l'usage des endossements, que M. Caillemer incline à admettre. Il pouvait y avoir un délégué pour recevoir le paîment, un *adjectus solutionis causâ*, un correspondant chargé de toucher une somme, c'est le point de départ de la circulation, mais ce n'en est pas l'usage. Celui-ci est tout récent, date de la grande activité commerciale et n'apparaît parfaitement qu'au XVIe et même au XVIIe siècle (3). Il y a donc des lettres obligatoires, des sortes de traites, chèques et lettres de change, mais n'ayant pas ce caractère de circulation fiduciaire des temps modernes. Cette distinction nous paraît concilier la vérité des textes avec les vraisemblances historiques et économiques; elle est d'ailleurs parfaitement conforme à la nature même des τραπέζαι grecques.

L'usage des papiers de banque était-il répandu et ordinaire ? Il semble assez fréquent et cependant, ce qui confirme le caractère que nous leur avons assigné, les transports en numéraire sont nombreux et importants.

(1) On avait donc à la fois le change simple métallique, ce qui est évident, et le change par lettres transférant l'argent de place à place par voie de provision. Encore n'oserions-nous pas affirmer que ce système fut usité *entre particuliers*.

(2) Le vrai change économique et financier n'existait pas. R. Dareste. *Le droit civil des Grecs*. t. I, p. 292.

(3) L'histoire de l'endossement et du transfert a été l'objet d'une étude spéciale et détaillée du Docteur Götz. article *Giro* dans l'*Allgem. Encyclop.* de Ersch et Grüber.

Nous en trouvons la preuve au début du Trapèzitique lui-même (§ 4). Le même Sopoeos dont le fils intervient dans l'opération indiquée de Stratoclès, a fait accompagner ce fils à Athènes de deux navires chargés de numéraire, qu'il ira déposer à la banque de Pasion. Les exemples pareils abondent. On serait presque tenté d'en conclure que, sauf les commerçants en compte courant avec les banques, le transport en numéraire, le comptant était la règle quand aucune circonstance particulière telle que le danger du transport n'y mettait obstacle; quoiqu'il en soit, nous croyons avoir tenu la vraie mesure en admettant d'une part avec MM. de Koutorga, Perrot, Caillemer, Lenormant, du Mesnil-Marigny, Gustave Cruchon et autres l'existence des papiers financiers en Grèce, mais en limitant d'autre part l'étendue et en précisant le caractère de leur circulation.

V. Brants,
de la Fac. de Droit.

TISHTRYA ET SES COMPAGNONS.

MYTHE DE TISHTRYA.

Les astres, en général, occupent une large place dans la religion de Zoroastre et le culte mazdéen. Dans l'Avesta ils sont souvent invoqués comme sources des biens. De nombreux chants de louanges et prières leur sont adressés parce qu'ils sont censés exercer une action puissante sur la nature.

Les étoiles fixes, les plus importantes au point de vue des idées avestiques, celles qui exercent l'influence la plus puissante et la plus étendue sont *Tishtrya*, *Haptôiriñga*, *Satavaisa* et *Vanaṭ*. Ils passent pour les Régents respectifs des régions célestes de l'Est, du Nord, de l'Ouest et du Sud.

Ce qu'il faut entendre sous le nom de *Haptôiriñga* ne fait aucun doute ; C'est la grande Ourse, *Ursa major*. Il va de soi que la région du Nord lui soit assignée. A une latitude de + 38° telle qu'est celle de *Merw* — que je considérerai dans toute la suite de cette étude comme le centre des pays avestiques (1)— cette constellation n'atteint jamais le zénith. Ce que sont en réalité les 3 autres, c'est l'objet de ce travail.

Directement opposée à la grande Ourse est l'astre *Vanaṭ*. Ce doit être certainement une étoile fixe de première grandeur dont la région appartient aux espaces célestes du midi, car c'est là le motif qui lui a fait attribuer l'intendance de cette partie du ciel.

Je crois voir en elle *Fomalhaut*, l'une des étoiles de la constellation du poisson, *piscis australis*. Je donnerai plus loin les raisons qui appuient cette supposition (2).

La grande Ourse, tout comme *Fomalhaut*, est rarement nommée dans l'Avesta (3). Le second astre est donné pour

(1) Cfr. de Harlez. Introduction à l'Étude de l'Avesta, etc. P. XLVII.
(2) Cfr. West. *Pahlavis texts*, pp. 12, 13. note. — Yt. XII. 28, XIII, 60.
(3) Voy. *Minokhired*. cfr. *Spiegel* Erânische Altherthumskunde, II, 74 n. 1.

un ennemi des *Khrafstras*, les animaux nuisibles de petite taille, que le mauvais esprit a créés pour le tourment des hommes.

La grande Ourse *(Haptôiriñga)* est considérée dans les livres partes du moyen-âge comme le premier et le plus important des astres (1).

Mais dans l'Avesta le rôle le plus important est attribué à *Tishtrya*. Je l'identifie sans hésiter à *Sirius* dont le culte chez les Perses n'était point inconnu des Occidentaux. C'est l'astre brillant, étincelant, mais qui ne reste point visible à l'œil pendant toute l'année.

Les mythes dont *Tishtrya* est le sujet deviendront facilement compréhensibles si nous envisageons les faits matériels tels qu'ils sont en ce qui les concerne.

Le lever et le coucher de cet astre sous une latitude de 38° Nord, ont dû avoir lieu, en l'an 1000 p. C., aux dates suivantes :

1 Mai .	Lever :	8 h. 50 matin.
	Coucher :	6 h. 54 soir.
1 Juin .	Lever :	6 h. 50 matin.
	Coucher :	4 h. 54 de relevée.
1 Juillet .	Lever :	4 h. 50 matin.
	Coucher :	2 h. 54 de relevée.
1 Août .	Lever :	2 h. 50 matin.
	Coucher :	12 h. 54 de relevée.
1 Septemb.	Lever :	12 h. 50 matin.
	Coucher :	10 h. 54 matin (2).

Ainsi vers la fin du mois de juin, Sirius se lève avec le soleil ; aux derniers jours de juillet il commence seulement à être visible le matin tandis qu'en août il brille de tout son éclat au coucher du soleil et reste, à dater de ce moment, toujours plus longtemps visible, jusqu'à ce qu'en novembre il demeure sur l'horizon pendant la nuit entière.

(1) Plut. *de Iside* 47 : ἕνα δ'ἀστέρα ὅον φύλακα καὶ προόπτην ἐγκατέστησε τὸν Σείριον. — En conséquence je retire l'identification de *Tishtrya* avec l'étoile du matin (Voy. *Handbuch der Avesta-Sprache* 134).

(2) Je dois ce calcul à la complaisance de M. le Prof. Nöther d'Erlangen.

J'ajoute à cette supputation celle que l'on devrait admettre à la même altitude pour l'an 650 avant J. C., afin de ne point donner à croire que je veux assigner à l'Avesta une date aussi ancienne sans pouvoir justifier mon opinion.

La différence est presqu'insensible. Sirius reste 4 minutes de plus sur l'horizon ; il se lève, en général, 13 minutes et se couche 17 minutes plus tard, comme on le voit dans le tableau suivant.

1 Mai .	Lever :	9 h. 3 matin.
	Coucher :	7 h. 11 soir.
1 Juin .	Lever :	7 h. 3 matin.
	Coucher :	5 h. 11 soir.
1 Juillet .	Lever :	5 h. 3 matin.
	Coucher :	3 h. 11 de relevée.
1 Août .	Lever :	3 h. 3 matin.
	Coucher :	1 h. 11 de relevée.
1 Sept. .	Lever :	1 h. 3 matin.
	Coucher :	11 h. 11 id.

Cela nous explique en premier lieu le motif qui a fait consacrer à *Tishtrya* le 4e mois de l'année avestique. Ce mois tombe entre juin et juillet, c'est à dire, au temps où *Tishtrya* se lève avec le soleil (1).

Nous y trouvons encore la raison du culte consacré à cet astre, c'est qu'on lui attribuait l'adoucissement de la chaleur de l'été et la production de la pluie rafraichissante. C'est ce que dit clairement le Yt. VIII en ce passage :

4. A *Tishtrya*, l'astre brillant, étincelant, nous offrons nos hommages, (lui)

Auquel pensent les eaux
Stagnantes et courantes,
Celles des puits et celles des torrents,
Les eaux de la pluie et des étangs.

Quand se lèvera pour nous
Tishtrya brillant, étincelant ?
Quand les puits forts-comme chevaux
Répandront-ils des eaux courantes ?

(1) *Roth*, Z. D. MG. 34, 713.

Ces belles eaux qui sur terre et sur champs
Et sur les sillons se répandent abondamment?
Alors les bourgeons des plantes
Pousseront d'une forte croissance (2).

C'est pour cela que son lever est attendu avec impatience par les hommes et les animaux.

« A lui pensent toutes les créatures de l'esprit bienfaisant, celles qui sont sous terre et celles qui sont sur le sol, les créatures aquatiques et celles qui vivent sous le ciel. Celles qui volent et celles qui marchent; toutes celles qui se meuvent dans ce monde et dans le monde éternel. »

Mais le point saillant du mythe de Tishtrya, c'est sa lutte avec le démon de la sécheresse *Apausha* (le brûleur). Le Yesht consacré à notre astre contient de ce combat une longue description, aux couleurs épiques (Yt. 8. 12-34).

Trente nuits durant Tishtrya apparaît sous diverses formes. Les dix premières, sous la forme d'un jeune homme de 15 ans; les dix suivantes, sous celle d'un taureau aux cornes d'or; les dix dernières, sous celle d'un coursier fauve.

Alors son ennemi, *Apausha*, s'avance contre lui sous la forme d'un cheval noir, chauve de la queue, du dos et des oreilles. La lutte dure trois jours et trois nuits; deux fois Tishtrya succombe, mais enfin, avec l'aide d'Ahura-Mazda, il parvient à triompher et met son ennemi en fuite.

Tishtrya a aussi des ennemies; ce sont les Parikas que l'on sait être également des personnages surhumains.

Il n'est point douteux que l'on ne doive entendre par là les étoiles filantes. C'est pourquoi il est dit de Tishtrya qu'il dompte les Parikas, qui voltigent comme des vers entre le ciel et la terre (Yt. VIII, 8).

Les Parikas sont créées par le mauvais esprit pour combattre les étoiles pluvieuses. L'une d'entr'elles, citée nominativement, est le génie de l'étiolement.

Lorsque Tishtrya a vaincu ces monstres :
Alors s'avancent les nuées

(2) Yt. VIII, 42 *Geldner. Metrik*, p. 96. J'ai admis dans la seconde strophe la correction de *aiwighzhârem*, en *aiwighzhârăn*, faite par G. (Var. *aiwighzhârăm*.

Qui contiennent les eaux fertilisantes
Où se trouvent les vapeurs au vaste souffle qui s'étendent
[au loin,
Apportant la bénédiction aux sept parties de la terre
(Yt. 8. 40).

Voici l'explication de ce mythe :

Le lever de Sirius, ou plutôt le moment où il se montre aux yeux des habitants de la terre, coïncide avec le temps de la plus grande chaleur. Plus Sirius croît, plus il reste sur l'horizon, plus aussi la chaleur diminue pour faire place, à la fin, aux fraîcheurs de l'automme et à ses pluies rafraîchissantes.

La coïncidence de ces deux faits conduisit à voir dans l'un la cause de l'autre. Parce que (dit-on) Tishtrya se montre, pour cela la chaleur s'apaise. Ce raisonnement était facile à faire et la conclusion devait être tirée dès que l'attention eut été spécialement attirée sur Sirius, la plus brillante, la plus éclatante des étoiles du ciel septentrional. Et c'est ce que les Iraniens, sous leur ciel si favorable aux observations astronomiques, ont fait tout aussi bien que d'autres peuples dans des contrées différentes.

Apausha symbolise la chaleur brûlante d'un été iranien, il figure l'effet des rayons ardents du soleil brûlant et desséchant la végétation et rendant la terre noire et dénudée comme par une calvitie. La diminution successive de la chaleur prend dans le mythe la forme d'un combat entre Tishtrya et son adversaire Apausha.

Mais les Iraniens avaient encore fait une observation. L'abaissement de la température ne coïncide pas immédiatement avec l'apparition de Sirius. L'ardeur de l'été croît encore un certain temps au point de devenir insupportable. C'est la période où Tishtrya n'est point encore de taille à se mesurer avec son adversaire. La durée de cette période est de trente jours, c'est à dire, celle d'un mois lunaire qui joue un rôle important dans le calendrier de l'Avesta.

C'est à la fin de ce laps de temps que commence le combat de trois jours avec Apausha et dont l'issue est la défaite du Déva.

En réalité, la diminution de la chaleur se fait sentir vers la fin du mois d'août, ce qui coïncide avec les données du mythe.

L'antagonisme de *Tishtrya* et des étoiles filantes s'explique facilement par des faits astronomiques. Deux fois par an notre terre traverse un essaim de météorites ; le premier au 10 août est ce que l'on appelle l'essaim des Perseïdes, le second en novembre est dit des Léonides.

Le phénomène de la chute de nombreuses étoiles filantes pendant la nuit du 10 août devait naturellement attirer l'attention. Et comme la chaleur estivale était à ce moment à son plus haut degré, on en conclut naturellement que cet excès de chaleur était dû à ces météores ignés.

Le retour de ce phénomène aux jours refroidis de novembre aurait dû, il est vrai, faire soupçonner la fausseté de cette explication. Mais au temps de l'Avesta il n'existait point encore. D'après le calcul de Leverrier, l'essaim des Léonides ne pénétra dans notre système solaire que vers l'an 126 p. C. et le fit attiré par la planète *Uranus*.

Si les étoiles filantes, ou pour parler le langage de l'Avesta, si les Parikas sont causes de la sécheresse et du dépérissement, il était très naturel de les considérer comme les alliées d'Apausha et les adversaires de *Tishtrya*, dont l'étoile (Sirius) luit à l'Orient vers la fin de la nuit du 10 août.

Pour terminer cette dissertation, il nous reste à parler de Satavaisa, qui, d'après l'Avesta, est le compagnon de *Tishtrya* et l'assiste dans sa fonction principale, la production de la pluie.

Il est dit des *Fravashis* ou esprits des morts :

Ils lancent l'étoile Satavaisa
Entre le ciel et la terre
Qui fait couler les eaux exauçant les prières
Qui fait couler les eaux et croître les plantes,
Pour nourrir les animaux et les hommes,
Pour nourrir les contrées aryaques,
Pour nourrir les troupeaux des cinq espèces.
Pour protéger les hommes justes.

Comme Tishtrya commande à l'Orient, Satavaisa préside à l'Occident. Mais il se présente ici une difficulté.

On s'explique difficilement que la croyance populaire attri-

bue la régence du Nord ou du Sud à une étoile, d'après sa marche apparente; mais on ne comprend guère qu'on puisse se représenter un astre comme dominant à l'Occident ou à l'Orient, vu que le ciel entier est soumis au mouvement de rotation de l'Est à l'Ouest, Cela ne peut pas provenir en principe de l'observation de la marche de ce corps céleste, mais de sa position relativement à celle d'une autre constellation, objet de l'attention populaire. Nous devons ainsi supposer que Satavaisa est un astre placé plus près de l'équateur que du pôle, c'est à dire, au Sud-Ouest ou au Nord-Ouest. Or comme Satavaisa forme partout la contrepartie de Tishtrya, il faut évidemment partir de celui-ci pour déterminer la position du premier.

L'époque principale de Sirius est le cœur de l'été et surtout le commencement d'août. A ce moment il luit avant le lever du soleil, à l'est du firmament, et peut facilement ainsi être pris pour le régent de cette partie du ciel. Si l'on se refère à la même époque pour déterminer le moment où Satavaisa a été constitué le Régent de l'Ouest, on devra en conclure que Satavaisa est un astre qui se trouve à l'Occident le 1er août, après le coucher du soleil. C'est la même pensée qui a conduit West à l'opinion que Satavaisa est l'Antares du Scorpion, car au 1e août cet astre se lève entre 1 et 2 heures, se trouve vers neuf heures du soir au Sud-Ouest à la hauteur de l'horizon et disparaît une heure plus tard.

Je pense qu'à la latitude de 38° N. Antares est trop reculé vers le Sud pour avoir jamais pu être considéré comme le Régent de l'Ouest. On lui eût plutôt attribué le même rôle qu'à Fomalhaut. Son plus haut dégré d'élévation n'est que de 26 degrés et celui de Fomalhaut de 22.

Je pencherais plutôt pour Arcturus de Bootes. On le voit en effet le 1er août à 9 heures du soir vers le Nord et il se couche entre 10 et 11 heures. Son plus haut point d'élévation est de 74 degrés au dessus de l'horizon.

Nous pourrions donc peut-être identifier Satavaisa à Antares ou Arcturus; il est cependant à remarquer qu'au moment où cet astre est sur le point de disparaître à l'Occident Fomalhaut est au Sud-Est et la Grande Ourse se trouve très avancée vers le N. N.-E.; ce qui fait quelque difficulté.

Aussi je crois devoir chercher ailleurs pour déterminer la nature de Satavaisa.

Si cet astre préside à l'Occident en même temps que Sirius est Régent de l'Est, il doit alors se trouver à l'Ouest au moment précis où Sirius se lève à l'Orient, c'est à dire, qu'il doit, aux premiers jours du mois d'août, être visible à l'horizon occidental avant le lever du soleil. Si cette supposition est exacte, il s'en suit que Satavaisa est la *Vega* de la *Lyre*. Vega, au 1er août, se lève vers midi et se couche à 4 heures du matin; elle luit ainsi quelque temps encore avec Sirius, L'on voit alors cette coïncidence frappante qu'à un même moment Sirius luit au S.-E., Fomalhaut au S.-O., Vega au N.-O., et les étoiles Mizar et Alioth, E et E de la grande Ourse, apparaissent au Nord. Si nous tenons donc Tishtrya pour identique à Sirius et si nous partons du point de temps où cet astre exerce le plus puissamment son action, nous arrivons à une explication très simple de la théorie des 4 astres régents en la puisant dans les faits. Ceci nous explique également pourquoi Tishtrya et Satavaisa sont donnés comme étroitement uni. Sirius et Vega semblent en effet se tenir toujours à égale distance. Quand le second commence à se montrer au dessus de l'horizon, le premier luit encore toute la nuit. Plus au contraire Sirius s'élève, plus court aussi est le temps de visibilité de Vega.

Enfin au 1er décembre, alors que Sirius se lève à 7 heures du soir et luit ainsi toute la nuit, Vega disparaît de l'horizon une heure à peine plus tard.

Neustadt, A/H.

W. GEIGER.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des *Tishtryênyas* ou étoiles entourant Tishtrya. Nous noterons seulement en passant que nous maintenons notre interprétation contre la critique qui en a été faite dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*. Que la nature de ces astres soient encore incertaine, cela ne fait rien à l'affaire. Satavaisa, Vanat ne sont pas mieux connus bien qu'ils soient certainement des astres. Le suffixe *âni* ne prouve rien ; car si *ahurâni* qualifie une espèce de liquide, dans le mot *athwyâni* désignant un clan héroïque, le suffixe a certainement une autre valeur. *Tishtryêni* = eau, est une supposition sans une ombre de fondement et contraire aux textes. Les critiques, zendistes spécialement, devraient être très réservés à taxer d'erreur les opinions des autres.

PUBLICATION DES CATALOGUES
DES
MANUSCRITS ORIENTAUX
APPARTENANT AUX BIBLIOTHÈQUES ITALIENNES.

On sait que dans les bibliothèques publiques du royaume d'Italie se trouvent, réunis en collections ou épars, un nombre considérable de manuscrits orientaux, pour la plupart sémitiques. En connaître avec exactitude le chiffre et en savoir avec précision et en même temps sans trop d'embarras, le contenu réel et complet ; en somme posséder imprimés des catalogues, en forme concise mais exacts et sans lacune, c'est là certainement le vœu de tous les orientalistes nationaux et étrangers comme de tous les auteurs de bibliographie. Le gouvernement italien n'a point manqué à sa mission en cette affaire et s'est empressé de satisfaire ce vœu. Comme on pourra voir à la fin de cette courte notice, il commença la publication officielle de ces catalogues *(Cataloghi dei codici orientali di alcune Biblioteche d'Italia stampati a spese del Ministero della publica instruzione)* à l'occasion du IVe congrès international des orientalistes qui fut tenu à Florence au mois de septembre 1878.

Je crois que les lecteurs du *Muséon* accueilleront avec bienveillance la notice que j'ai écrite pour ce journal, et qu'elle ne sera pas pour eux sans intérêt.

L'idée de la publication si importante, je dirai même nécessaire des catalogues des manuscrits orientaux d'Italie est due à M. le sénateur professeur Michel Amari, le célèbre Arabisant, non moins connu par son talent d'écrivain. Ce fut lui qui obtint du gouvernement l'approbation de son projet et la concession des fonds nécessaires à l'impression (1).

(1) Voir les comptes rendus des séances du IVe congrès international des orientalistes, dans la *Nuova serie* du *Bolletino it. degli. st. orientali, pag.* 173-74.

De ce vaste travail deux cahiers ont déjà paru. Le premier (1878, pag. 1-108) contient l'*Avant-propos* que je traduirai plus loin, et le catalogue des manuscrits syriaques, arabes, turcs et persans de la bibliothèque Victor-Emmanuel de Rome par M. le prof. Ignazio Guidi; le catalogue des manuscrits hébreux de la même bibliothèque par M. Angelo Di Capua; le catalogue des manuscrits syriaques, arabes, éthiopiens, turcs et coptes de la bibliothèque Angelica par M. Guidi, et celui des codices hébreux par M. Di Capua; le catalogue des manuscrits orientaux (au nombre de 4 seulement) de la bibliothèque de l'Université de Rome, par M. Guidi. — Le second cahier (1880, pag. 105-242) contient : le catalogue des manuscrits hébreux de la bibliothèque royale de Parme, (qui n'ont été pas décrits par De Rossi), rédigé par le bibliothécaire M. l'abbé Pietro Perreau, et le catalogue des manuscrits arabes de la bibliothèque nationale de Naples par M. le prof. Lupo Buonazia.

Le 3e cahier est sous presse en ce moment. Il contiendra le catalogue des manuscrits hébreux de la *Marciana* de Venise par M. le rabbin doct. Mosé Lattis; le catalogue des manuscrits arabes de la bibliothèque nationale de Florence par M. Buonazia et d'autres catalogues qui sont déjà prêts pour l'impression.

Je termine ma notice sur cette importante publication officielle du gouvernement italien, par la traduction de l'Avant-propos du recueil.

« A l'occasion de la réunion du IVe congrès international des orientalistes, qui aura lieu cette année (1878) à Florence, sous la haute protection de S. M. le Roi d'Italie, et qui sera accompagné d'une exposition de manuscrits orientaux, on a cru nécessaire de présenter avec les manuscrits les plus précieux, les catalogues de ceux que chaque bibliothèque publique possède en Italie. »

« Les savants ne l'ignorent pas ; quelques bibliothèques ont des anciens catalogues imprimés, mais presque toujours les manuscrits latins, grecs, etc., sont confondus avec ceux écrits en hébreu, arabe, syriaque, éthiopien, persan, turc et quelques autres, bien qu'en petit nombre, en d'autres langues orientales non sémitiques. Mais à présent, dans toute l'Europe on refait les catalogues orientaux imprimés avant le

commencement de notre siècle, c'est-à-dire en un temps où la bibliographie asiatique était peu connue ; où bien des villes considérables d'Europe manquaient des caractères nécessaires pour imprimer les textes des titres ; où, comme chacun le sait, l'on conduisait ces travaux avec trop de hâte et d'inattention. »

« Ajoutons que nous n'avons pour plusieurs de ces catalogues qu'une esquisse écrite à la main, et qu'avec le temps les bibliothêques se sont enrichies d'autres manuscrits orientaux qui manquent nécessairement aux anciennes listes. »

« De là la nécessité d'une révision générale de tout les catalogues pour y faire des additions et des corrections, là où la chose est possible, et pour les refaire entièrement quand ils sont trop défectueux pour pouvoir encore servir, ou pour les reduire en ce cas à de simples listes en italien ou en latin. »

« Le ministère de l'instruction publique fera en sorte que les orientalistes réunis au congrès puissent avoir sous les yeux tous les catalogues que nous possédons, bons ou mauvais, et aura soin, en même temps, de faire imprimer, à ses frais, les catalogues qui aujourd'hui sont encore dignes de ce nom, ainsi que les additions et les corrections *(correctoria)* aussitôt qu'elle seront prêtes. L'impression des catalogues se fera à Florence, avec les types célèbres des Médicis, ainsi qu'avec les autres types orientaux qui appartiennent à l'école des hautes études *(R. Istituto di studi superiori)* de Florence ; elle sera faite sous la direction de M. le professeur Fausto Lasinio, enseignant au même institut supérieur. »

Florence, février 1882.

Fausto Lasinio.

LA VENDETTA DANS LE NOUVEAU MONDE

AU XIe SIÈCLE

D'APRÈS LES TEXTES SCANDINAVES.

Dans les Etats bien organisés, où le pouvoir judiciaire est assez respecté pour se faire obéir, on ne peut être juge dans sa propre cause et encore moins se faire justice à soi-même, la vindicte publique suffisant à garantir la sécurité des citoyens. Il en est autrement dans les sociétés primitives, où chaque tribu et même chaque famille forme un petit Etat presque indépendant et relié aux autres par un simple lien fédératif. Les membres de ces communautés, n'ayant à compter pour leur défense que sur eux-mêmes et leurs associés, sont tenus par la coutume de se donner mutuellement protection et assistance. Si l'un d'eux est tué, le devoir comme l'intérêt des autres est de réclamer le prix du sang et, en cas de refus, d'infliger au meurtrier la peine du talion ou de ne lui laisser aucun repos tant qu'il n'aura pas réparé le dommage causé aux proches et aux amis de sa victime. De là des luttes, souvent très meurtrières, qui se perpétuent de génération en génération. La *vendetta*, comme on appelle ces guerres privées, a été longtemps en honneur chez les anciens Scandinaves. Transportée en Islande par les colons Norvégiens, elle ne tarda pas à passer dans le Grœnland avec les émigrants ou même, comme on va le voir, avec des étrangers qui avaient à exercer des représailles contre des habitants de la lointaine colonie.

L'une des vendettes les plus célèbres non seulement dans cette contrée du nouveau monde, mais encore chez les Scandinaves d'Europe, est celle qu'exerça le poète Thormod, au commencement du XIe siècle, sur un chef grœnlandais et sur ses neveux. Le récit nous en a été conservé dans la *Saga des frères d'armes*, qui a certainement pris sa forme primi-

tive peu de temps après les événements, mais qui a été remaniée bien des fois et qui vit encore dans la mémoire des insulaires des Færeys. Les aventures dramatiques qui y sont contées ont fourni à un poète anonyme le sujet d'une ballade que chantent les pêcheurs de cet archipel pour marquer la mesure dans leurs danses et leurs rondes (1). Mais nous n'avons pas à nous arrêter à cette chanson qui, à part quelques traits originaux, est un simple résumé, aujourd'hui fort incomplet, de la Saga en vieux norrain. Celle-ci se trouve actuellement dans quatorze manuscrits plus ou moins fragmentaires et qui diffèrent passablement entre eux. Quatre de ces textes ont été édités en totalité ou en partie : 1° par Gunnlang Oddsson (2), d'après le manuscrit 142 in-f° de la collection arnamagnéenne (à la bibliothèque de l'Université de Copenhague), qui avait été copié au XVIIIe siècle, par Asgeir Jonsson, sur un manuscrit en parchemin disparu ; 2° par Finn Magnusen et Rafn (3), d'après le *Hauksbok* (n° 544 in-4° de la collection arnamagnéenne), transcrit par le justicier Hauk Erlendsson et par ses copistes (4) au commencement du XIVe siècle ; 3° par Konrad Gislason (5), d'après le n° 132 in-f° de la collection arnamagnéenne, qui date du XIVe siècle, mais qui ne contient que le premier quart de la Saga, et d'après le *Hauksbok* ; 4° par Gudbrand Vig-

(1) Cette chanson se compose de 78 quatrains et il devait y en avoir originairement un bien plus grand nombre. Elle a été publiée par V. U. Hammershaimb dans les *Færœiske Kvæder*, livr. II, p. 108-117, Copenhague 1855, in-18, formant la livr. XX des *Nordiske Oldskrifter* édités par *det nordiske Literatur-Samfund*. Cfr. *Grœnlands historiske Mindesmærker udgivne af det k. nordiske Oldskrift-Selskab*. T. III, p. 448-453, Copenhague, 1845, in-8°.

(2) *Fostbrædra saga*, Copenhague, 1822, in-8°.

(3) Avec traduction danoise et d'innombrables variantes (p. 282-403), une savante introduction (p. 250-281) et de précieuses notes (p. 402-419) dans *Grœnlands historiske Mindesmærker*. T. II. Copenh. 1838, in-8°. C'est un simple extrait de la saga, mais complet pour tout ce qui concerne le Grœnland et la vendette de Thormod.

(4) Voy. P. A. Munch, *Sur Hauk et ses travaux littéraires* dans *Annaler for nordisk Oldkyndighed og Historie udgivne af det k. nordiske Oldskrift-Selskab*. 1847, in-8°, p. 169-216.

(5) *Fostbrædra saga*, Copenhague, 1852, in-18, formant la livr. XV de *Nordiske Oldskrifter*.

fusson et C. R. Unger, dans le *Flateyjarbok* (1), manuscrit sur parchemin, n° 1005 in-f° de l'ancienne collection à la grande bibliothèque royale de Copenhague, où la *Saga des frères d'armes* est intercalée en cinq épisodes dans la Saga du roi Saint-Olaf. La partie du manuscrit qui la comprend a été copiée avant 1380 par le prêtre Jon Thordarson. Outre la traduction partielle de Finn Magnusen et Rafn, il y en a une autre complète, mais libre, par Fr. Winkel Horn.

Le nombre des manuscrits indique combien cette Saga a été répandue; elle méritait de l'être : c'est une des mieux contées et des plus instructives (2); avec elle nous pénétrons dans la vie intime des Scandinaves; bien mieux, elle nous transporte dans un coin du nouveau monde et nous donne une relation tellement circonstanciée des mœurs des habitants, que l'on se trouve en pays de connaissance dans cette contrée alors étrangère à l'Europe non scandinave. La lumière qu'elle jette sur quelques points est si vive que, si le reste était éclairé de la même façon, le Grœnland serait mieux connu que la France, l'Italie ou l'Allemagne, vers l'an 1,000; malheureusement il nous est parvenu fort peu des Sagas relatives au nouveau monde. C'est une raison de plus pour faire connaître une des plus précieuses qui nous restent; d'autant plus que jusqu'ici elle n'a été accessible qu'aux Islandais et par les traductions danoises aux autres Scandinaves. Le texte offre des longueurs et les phrases n'y sont pas toujours disposées dans l'ordre le plus logique; cela tient à ce que la *Saga* (dit), comme l'indique son nom, a commencé par être une narration; on n'en a fait un livre que beaucoup plus tard, et ceux qui l'ont transcrite n'ont pas pris la peine de faire des transpositions pour mieux enchaîner les idées, et de supprimer les superfluités pour donner plus

(1) *Flateyjarbok, en Samling af norske Kongesagaer*. T. II. Christiania, 1861-62, in-8°, p. 91-108, 148-168, 199-226, 339-343, 358-366.

(2) P. E. Müller, *Sagabibliothek*. T. I. Copenhague, 1817, in-12, p. 153-159; — Finn Magnusen. dans *Grœnlands hist. Mindesmærker*. T. II, p. 250-281; — N. M. Petersen, *Bidrag til den oldnordiske Literaturs Historie*, dans *Annaler for nordisk Oldkyndighed og Historie*, 1861, in-8°, p. 214; — R. Keyser, *Nordmændenes Videnskabelighed og Literatur i Middelalderen*, dans ses *Efterladte Skrifter*. Christiania, 1865, in-8°, p. 490; — Gudbrand Vigfusson, *Prolegomena*, p. 59-60, en tête de *Sturlunga saga including the Islendinga saga* of lawman Sturla Thordsson. T. I. Oxford, 1878, in-8°.

de vivacité au récit. Loin de là, quelques copistes ont délayé le texte et l'ont parsemé de réflexions pieuses, d'observations anatomiques et pathologiques, de considérations morales et de remarques étrangères au sujet. Nous ne nous sommes pas fait scrupule de supprimer ces additions et de condenser le récit, surtout pour la première partie servant d'introduction aux épisodes qui se rattachent à la vendette de Thormod, et qui forment un tout complet, bien arrondi, avec unité d'action. Nous avons au contraire précieusement conservé les traits charmants dont est remplie la narration et nous les avons rendus aussi fidèlement que possible, sans oublier pourtant que le lierre étouffe l'arbre en le serrant trop étroitement, que la lettre tue et que le mot-à-mot peut faire d'un *traduttore* un *traditore*.

Le récit se termine en 1030, à la bataille de Stiklarstads (Norvège), où périt l'un des héros, le poète Thormod, à l'âge d'environ trente-cinq ans, mais il remonte jusqu'à la fin du xe siècle. Malgré les fables, les songes, les croyances superstitieuses dont il est entremêlé, on le considère comme historique et il est en partie confirmé par les diverses Sagas de saint Olaf et par celles des Ljosvetnings et de Gretté le Fort. Les synchronismes y sont tellement nombreux que l'on a pu fixer année par année la chronologie de la plupart des événements qui y sont racontés. Voici les pricipales dates qui nous concernent :

Thorgeir, l'un des frères d'armes, est tué en 1023.

Thormod passe d'Islande en Norvège et de là en Grœnland pour le venger, en 1024.

Thormod tue l'un des meurtriers, Thorgrim Trœllé, et trois de ses neveux, en 1025.

Il reste inactif à la suite d'une blessure pendant l'année 1026.

Après avoir tué Ljot, autre neveu de Thorgrim, il quitte le Groenland et retourne auprès du roi Olaf le saint, en 1027 (1).

---

(1) Voy. *Grœnlands histor. Mindesmærker.* T. II, p. 278-9. Cfr. Gudbrand Vigfusson, *Um timatal i Islendinga sœgum i Fornœld* dans *Safn til sœgu Islands og islenzkra bokmenta ad fornu og nyju, gefid ut af hinu islenzka Bokmentafèlagi.* T. I. livr. II, III. Copenhague 1855-56, p. 463-467, où chacune des dates citées plus haut est placée à l'année suivante.

Thorgeir et Thormod étaient fils de deux propriétaires, Hâvard et Bersé, qui habitaient sur les rives de l'Isafjœrd, au nord-ouest de l'Islande. Le premier était le plus fort, bien qu'ils fût le moins âgé. Ayant à peu près le même caractère, ces jeunes gens se lièrent d'une étroite amitié, ils ne voulaient jamais céder quel que fût leur adversaire; ils ne songeaient qu'à se distinguer par des prouesses, sans s'inquiéter du résultat. Prévoyant de bonne heure qu'ils périraient de mort violente, ils se jurèrent mutuellement que le premier qui succomberait serait vengé par le survivant, et à cette occasion ils observèrent l'ancienne cérémonie qui consistait à soulever trois longues bandes de gazon et à passer dessous pour devenir frères d'armes. Ils ne tardèrent pas à se faire une grande réputation, mais ils n'étaient pas aimés parce qu'ils étaient injustes et outrecuidants. Pourtant le premier meurtre que commit Thorgeir était parfaitement légitime selon les idées du temps, puisqu'il avait infligé la peine du talion à l'assassin de son père. Il n'avait alors que quinze ans et on l'admira beaucoup d'avoir accompli si jeune un tel exploit. Les frères d'armes ne se firent pas moins d'honneur en purgeant la contrée de deux malfaiteurs qui l'infestaient. Un jour Thorgeir demanda à son ami s'il connaissait d'autres hommes aussi braves qu'eux. « On en trouverait sans doute, si l'on voulait bien chercher, » répondit Thormod. — « Et si nous venions à éprouver nos forces, lequel est-ce de nous deux, à ton avis, qui l'emporterait? » — « Je l'ignore, mais je sais que cette question met fin à notre association. » Il se séparèrent donc.

Après diverses aventures, Thorgeir alla en Norvège, fut admis dans la garde du roi Olaf le Saint et remplit à la satisfaction de ce monarque diverses missions qui lui furent confiées; il passait les hivers alternativement en Islande et en Norvège, profitant de l'été pour se rendre de l'un à l'autre de ces pays. Une fois qu'il se disposait à partir pour la Norvège, il retint une place sur le navire de son cousin Illugé, et il devait avoir pour compagnon de voyage Gaut Sleituson, proche parent de Thorgils Mârsson que Thorgeir avait tué. Bien qu'il y eût eu composition pour cette affaire, Gaut n'en gardait pas moins rancune au meurtrier, à cause duquel il

avait été une autre fois expulsé d'un navire sur lequel ils avaient pris passage simultanément. Aussi ne vivaient-ils pas à la même table. En attendant Illugé qui était à l'*Althing* (Assemblée nationale), on fit les préparatifs du départ. Comme on avait peine à se procurer du bois, on s'était divisé en deux bandes qui allaient tour à tour chercher du combustible. Un jour que Thorgeir avec ses compagnons était allé à la provision, tandis que Gaut veillait à la cuisine, on vint dire que le bois manquait. Il alla à la tente de Thorgeir, dont il brisa l'épieu et le bouclier pour en prendre le bois et en faire du feu. A son retour, Thorgeir, ne trouvant plus ses armes, demanda qui les avait prises. Gaut répondit qu'il s'en était servi pour la cuisson des aliments, parce qu'il ne voulait pas manger cru. « En effet, dit Thorgeir, la loi le défend et mon maître le roi Olaf ne le permet pas à ses hommes. » Il ne paraissait pas irrité, mais le lendemain il rendit la pareille à Gaut qui lui dit : « Ce n'est pas de sitôt que tu cesseras d'outrager mes parents et moi. » — « Le jeu continue comme on l'a commencé, » répliqua Thorgeir, en parant de sa hache le coup que lui portait son adversaire; il fut pourtant légèrement blessé au pied. Leurs compagnons s'étant interposés, il leur dit : « Vous n'avez pas besoin de me retenir; je ne veux rien faire cette fois. » On les sépara, chacun d'eux se retira sous sa tente et se coucha. Mais, pendant la nuit, Thorgeir se leva, prit sa hache et se rendit auprès de Gaut qu'il éveilla, et lorsque celui-ci voulut prendre ses armes, il lui fendit la tête jusqu'aux épaules, puis il s'en retourna, tandis que les compagnons de Gaut rendaient les derniers devoirs à son cadavre.

Un navire commandé par Thorgrim Trœllé, fils d'Einar, l'un des colonisateurs du Grœnland, vint jeter l'ancre dans le Hraunhafn, à quelque distance de celui d'Illugé; il y avait à bord quarante hommes en état de porter les armes. Thorgeir au contraire n'en avait pas plus de vingt avec lui. Prévoyant que l'infériorité du nombre lui serait funeste si les deux équipages venaient à se quereller, il dit au nouvel arrivé : « Comme nous n'avons pas la réputation d'être fort endurants, ni les uns ni les autres, il me semble bon pour notre sécurité que nous nous donnions une mutuelle sauvegarde. » Cette proposition fut acceptée, mais Thorgeir qui n'avait pas

une entière confiance en ses voisins, ayant fait embarquer toute la cargaison, alla jeter l'ancre à quelque distance et retint constamment l'équipage à bord. Le second de Thorgrim, l'Islandais Thorarin Ofsé, qui était parent et ami de Gaut, à la nouvelle de la mort de celui-ci, dit que s'il eût été instruit de cet événement, il n'aurait pas fait un pacte avec le meurtrier et il pria son associé de l'aider à se venger. Tout en promettant son concours, Thorgrim fit remarquer combien il était difficile d'atteindre Thorgeir à l'endroit où il s'était retiré. Pour l'affaiblir en le privant d'une partie de ses compagnons, ils imaginèrent de faire porter à terre les choses précieuses qu'ils possédaient en commun et qu'ils transportaient en Grœnland; par un jour de beau temps, il les étendirent comme pour leur donner l'air; ayant de la sorte attiré douze des hommes de Thorgeir qui allaient faire de l'eau, ils en massacrèrent neuf et firent deux prisonniers; un seul parvint à s'échapper, après avoir tué un de ses adversaires, et il alla porter cette nouvelle à Illugé qui était encore à l'Althing. Thorgrim et Thorarin allèrent ensuite surprendre sur son navire leur adversaire dont ils avaient ainsi diminué les forces. Les survivants se défendirent bravement, mais, n'étant qu'un contre quatre, ils furent égorgés. Thorgeir fit tête aux assaillants, en se garantissant avec sa seule hache aussi bien qu'il aurait pu le faire avec un bouclier et une cotte de mailles. Tous s'accordent à dire qu'il se défendit avec une virilité dont il n'y avait pas d'exemple ; il abattit treize hommes, mais à la fin il fut percé d'un coup de lance; il eut encore assez de force pour fendre le crâne de son adversaire et pour ramasser ses entrailles et les jeter à la figure de Thorgrim Trœllé, en lui criant : « Prends ceci et fais t'en faire un plat de *syr* (tripes). » C'était un mets que les Grœnlandaises préparaient avec des boyaux de veau hachés. Thorgrim et Thorarin achevèrent le blessé; ils lui coupèrent la tête et lui ouvrirent la poitrine pour voir le cœur de cet homme intrépide ; ce viscère n'était pas plus gros qu'une noix, mais dur, calleux et exsangue.

Comme la tête de Thorgeir avait été mise à prix par l'Althing (1) et que Thorarin Ofsé désirait toucher la prime, celui-

(1) *Ljosvetninga saga*, citée dans *Grœnlands historiske Mindesmœrker*. T. II, p. 406, n° 17.

ci renonça à son voyage en Grœnland et, l'association entre Thorgrim et lui ayant été dissoute, il obtint pour sa part la cargaison, et Thorgrim, le navire. Il fit saler les têtes de Thorgeir et de six autres de ceux qui avaient succombé dans la lutte (1), pour les produire à l'appui de sa réclamation et les montrer comme trophées de sa victoire. Il les mit dans un sac et s'étant procuré des montures pour lui et douze de ses compagnons, il suspendit ces têtes à la croupière de son cheval et partit pour le nord de l'Islande. Pendant les haltes, les voyageurs tiraient du sac la tête de Thorgeir et la plaçaient par dérision sur quelque tertre; mais un jour qu'ils crurent voir les yeux rouler dans leur orbite, la bouche s'ouvrir et la langue se mouvoir, ils furent tellement effrayés qu'ils creusèrent un trou avec leurs haches et inhumèrent la tête sous un amas de gazons et de pierres. La férocité inusitée de Thorarin excita l'indignation du roi Olaf le Saint, qui fit poursuivre par ses amis les meurtriers de son garde Thorgeir. Thorgils Arason, cousin de ce dernier, les actionna devant l'Althing et les fit mettre hors la loi, après quoi il tua Thorarin Ofsé avec le concours de Gudmund le Puissant.

Mais il restait un des meurtriers de Thorgeir; c'était Thorgrim Trœllé qui avait regagné le Groenland sa patrie, sur le navire qui lui était échu en partage. Le roi Olaf mit à ses trousses le skald Thormod qui, pour avoir depuis longtemps rompu avec son frère d'armes, n'en était pas moins tenu de le venger. Après avoir renoncé à la vie batailleuse, le poète avait eu des aventures d'un autre genre et l'une d'elles lui avait valu le surnom de *Kolbrunarskald* (poète de Thorbjœrge aux sourcils noirs). Il fut très affligé de la mort de Thorgeir et il composa un poème (2) sur la vie et la fin tragique de son ami. Dans l'été où cet événement avait eu lieu [1023], il quitta l'Islande (3) et se rendit auprès du roi Olaf le Saint, à qui il raconta les circonstances du meurtre de Thorgeir. Le roi lui fit bon accueil en sou-

(2) *Id. Ibid.*, p. 406, nᵉ 15.

(2) Dont il reste de nombreux fragments dans la *Fostbrœdra saga*.

(3) Bien que le Grœnland fût beaucoup plus rapproché de cette île que de la Norvége, on ne trouvait pas toujours en Islande des navires en partance pour le nouveau monde; il fallait parfois aller prendre passage jusqu'en Norvége. C'est ce que Thormod dut faire.

venir de son ancien serviteur, et il exprima le désir que celui-ci pût être vengé. Thormod, admis dans la garde royale, passa l'hiver à la cour, mais, le printemps venu, il demanda la permission de partir pour le Grœnland sur le navire du Grœnlandais Skuf, ami et garde du roi, qui était venu en Norvège l'été précédent et qui retournait dans son pays. Olaf qui pressentait le but de ce voyage n'y mit pas obstacle et, au moment du départ de Thormod, il lui fit présent d'une épée et d'un anneau d'or. Il avait secrètement chargé de la même mission un autre Islandais nommé Helgu-Steinar (1), qui dissimula son vrai nom sous le pseudonyme de Gest. Un chapeau à larges bords ombrait la figure de celui-ci, mais n'empêchait pas de voir qu'il était brun, barbu et rébarbatif. Gest était de taille élevée et avait les épaules larges et épaisses.

Arrivant sur le pont au moment où le navire allait partir, il salua Skuf qui lui demanda son nom et l'interrogea sur sa famille. « Elle est répandue au loin, répondit Gest, mais il s'agit maintenant d'autre chose : peux-tu m'emmener en Grœnland! » — « Je ne te connais pas et je veux me consulter à cet égard avec mes compagnons, » dit Skuf. — « Je croyais que c'était au patron de décider et non aux matelots. Il est probable d'ailleurs qu'ils n'auront pas à faire la besogne qui me sera imposée. » Sa demande lui ayant été octroyée, il alla chercher dans la ville un paquet si gros que deux hommes pouvaient à peine le porter. Il se plaça à l'arrière près des bagages. Sans familiarité avec les autres, il ne permettait pas qu'on en prît avec lui. Son concours devenait ordinairement d'autant plus efficace qu'il était plus nécessaire; il passait pour être aussi fort que deux ou trois hommes. Ses relations avec Thormod étaient tendues : une fois qu'ils avaient à épuiser ensemble l'eau de la cale, car on ne se servait pas alors de pompes, mais de seaux, Thormod descendit pour remplir ceux-ci et les passer à Gest qui se tenait sur le tillac pour les verser. N'étant pas très robuste,

(1) Voyez sa généalogie dans *Islendinga sœgur udgivne efter gamle Haandskrifter af det k. nordiske Oldskrift-Selskab*. T. I. Copenh. 1843, in-8° : Landnâmabok, part. II, ch. 19, p. 123; ch. 22, p. 129; part. III, ch. 20, p. 234. — Cfr. *Grœnlands hist. Mindesm.* T. II, p. 417, n^{e} 64, 65.

il ne les levait pas toujours assez haut, et il continua de la sorte malgré les observations de son compagnon. Tout-à-coup Gest laissa tomber un seau sur la poitrine de Thormod qui, tout mouillé, sauta sur le pont et saisit ses armes; il allait assaillir Gest qui en avait fait autant, si Skuf ne les avait séparés en disant : « Il ne convient pas de se battre en mer sur les navires de commerce : la traversée est rarement heureuse lorsque l'équipage est désuni; je vous invite donc à faire la paix pour tout le temps que vous serez à bord; vous ferez comme il vous plaira lorsque vous serez à terre. » Ces paroles calmèrent les deux champions.

L'embarcation fut longtemps ballottée par la tempête, et la grande vergue, brisée par un coup de vent, tomba à la mer. On réussit pourtant à la retirer, grâce aux efforts de Gest. Skuf, sachant que ses matelots grœnlandais étaient peu habiles, mais que Thormod et Gest s'entendaient à tailler le bois, pria le premier d'assembler les deux morceaux de la vergue. « Je ne suis pas charpentier, répondit Thormod, mais Gest est si fort qu'il pourra bien assembler les deux morceaux. » — « Non, riposta Gest, ce n'est pas mon métier, mais Thormod sait si bien agencer les paroles qu'il en fera bien autant des morceaux de la vergue; pourtant, dans ce besoin pressant, je veux bien débillarder l'un des morceaux, que Thormod en fasse autant de l'autre! » Chacun prit sa hache et fit sa part; pendant le travail, Gest regardait de temps à autre par dessus l'épaule de Thormod qui fut le premier prêt. Lorsqu'il eut fini lui-même, il approcha les deux pièces et aucune n'eut besoin de retouche. Il fixa donc les deux bouts l'un sur l'autre, après quoi on attacha la voile à la vergue réparée et l'on cingla plus loin.

On arriva à la fin de l'automme en Grœnland et l'on alla débarquer dans l'Eiriksfjœrd (golfe d'Eirik le Rouge), où Skuf possédait une maison à Stokkanes. Il l'occupait avec Bjarné, son associé, homme sage, aimé et fort adroit, avec lequel il s'accordait bien et qui le remplaçait pendant ses absences. Le chef du district, qui habitait sur l'autre rive du même golfe, était Thorkel, fils de Leif et petit-fils d'Eirik le Rouge qui avait découvert le Grœnland, en cherchant les terres vues par Gunnbjœrn, bisaïeul de Thormod Kolbrunarskald. Il demeurait à Brattahlide, localité colonisée par

son grand-père. C'était un homme puissant, riche et populaire, et un grand ami du roi Olaf le Saint. Il descendit vers le navire et il acheta du patron et des matelots ce dont il avait besoin, notamment du malt et d'autres denrées qui étaient fort rares en Groenland. Ayant appris de Skuf que Thormod lui était recommandé par le roi Olaf, il l'emmena dans sa demeure à Brattahlide et il attacha à son service une femme nommée Sigride, qui vivait avec le maître-valet Lodin, bon ouvrier et grand chasseur. Il y avait à Brattahlide un dortoir séparé de la maison, où Thorkel passait la nuit avec ses hôtes. Lodin, qui couchait ailleurs avec les manœuvres, trouvait que Sigride restait bien longtemps au dortoir à déchausser Thormod, et qu'elle avait moins d'attentions pour lui que par le passé. Il s'en plaignit et elle lui répondit avec humeur qu'elle était maîtresse de ses actions.

Un soir que Thorkel et Thormod se rendaient au dortoir, Lodin chercha à la retenir, mais elle s'efforça de se dégager et Thormod la tira par la main. « Lâche-la, dit Thorkel à son serviteur : il y a de la lumière au dortoir pendant toute la nuit, de sorte que je puis voir tout ce qui s'y passe ; il n'y a donc rien à craindre ni pour toi ni pour elle ; tu peux cependant la surveiller. »

Aux approches de Noël, Thorkel fit brasser de la bière, afin de s'honorer en donnant un festin, ce qui était fort rare en Grœnland. Il y invita ses amis dont il vint un grand nombre, entre autres Skuf et Bjarné de Stokkanes, qui prêtèrent des ustensiles, des nappes et de la vaisselle. Lorsque les convives se disposèrent à s'en retourner après avoir joyeusement banqueté, Lodin rendit à chacun les vêtements, les armes, les mitaines qu'il avait en garde, puis il fit mettre à la mer l'embarcation des propriétaires de Stokkanes. Il était vêtu d'une jaque et de braies de peau de phoque. En rentrant avec ses trois aides, il ne trouva à la maison que Bjarné et Thormod, assis sur le banc de l'estrade antérieure. Il saisit le dernier par les pieds, le tira à bas et le traîna sur le plancher ; mais Bjarné, l'empoignant vivement par le milieu du corps, le souleva et le jeta rudement sur le pavé ; ses injonctions et ses imprécations contre les mauvais plaisants les forcèrent de lâcher prise. « Nous autres Islandais, dit Thormod, en se relevant, nous ne nous formalisons pas de

telles farces auxquelles nous sommes habitués dans les jeux. » Ils sortirent comme si de rien n'était; mais pendant que Thorkel causait avec Skuf en le reconduisant à son embarcation, Thormod tira à l'improviste une hache qu'il avait sous son manteau et en asséna un coup sur la tête de Lodin qui tomba mort. A cette vue Thorkel dit à ses gens d'assaillir le meurtrier, mais ils restèrent stupéfaits. Bjarné profita de ce répit pour monter avec Thormod sur le bateau, puis il tira le pont qui mettait celui-ci en communication avec la terre, et Skuf dit à Thorkel qui voulait l'attaquer pour le forcer à livrer le coupable : « Ne te presse pas trop d'égorger ton hôte, l'émissaire et le poète du roi Olaf le Saint. Si ce monarque venait à apprendre que tu as mis à mort celui qu'il avait placé sous ta protection, ce meurtre pourrait te coûter cher; ici, comme dans la plupart des cas, la colère est aveugle. Nous t'offrons une compensation pour le dommage que tu as éprouvé, fixe-en toi-même le montant, car nous n'abandonnerons pas Thormod, tant que nous serons debout. » Ces paroles apaisèrent Thorkel; d'autres personnes s'étant interposées, les offres de Skuf furent acceptées et Thormod alla demeurer avec lui à Stokkanes.

On mit à son service un certain Egil, qui était grand et fort, mais laid, maladroit et simple d'esprit, d'où lui venait le surnom de *Fifl* (benêt), et Bjarné, qui savait travailler le fer, lui forgea, sur commande, une hache à taillant large et effilé, mais droit, au lieu d'être recourbé en forme de croissant. Pendant l'été qui suivit ces événements, le *thing* (assemblée du peuple) se réunit à Gards dans le district d'Einarsfjærd. Les habitants de l'Eiriksfjœrd qui s'y étaient rendus, avaient dressé leurs baraques en face de celles des indigènes dont ils étaient séparés par un ruisseau. Le chef du district, le *godé* (pontife) Thorgrim Trœllé n'était pas encore arrivé. Ce personnage puissant, riche et fier, menait un grand train de vie ; sa sœur Thordise, veuve d'un certain Hâmund, demeurait chez lui à Lœngunes, avec ses quatre fils : Bœdvar, Falgeir, Thorkel et Thord, tous braves et ardents ; son autre sœur, Thorunne, habitait Langanes, dans le même district, avec son fils Ljot. Tous les parents de Thorgrim étaient fort turbulents et injustes, et lui-même il était si hautain que l'on pouvait à peine lui parler. Il vint

sur un navire magnifique, orné de splendides boucliers entre la poupe et la proue (1), armé de nombreuses piques et, comme c'était l'habitude chez les Grœnlandais, pourvu de tout l'attirail de chasse et de pêche. La foule accourut sur le rivage pour voir son brillant cortège d'hommes d'élite, bien armés et bien équipés. Thormod, qui se trouvait sur les lieux, ayant ramassé, pour l'examiner, un harpon que l'on avait jeté sur le rivage, un des matelots le lui arracha des mains en disant : « Laisse cet instrument, l'homme ! il ne peut t'être utile à rien ; tu ne m'as pas l'air de savoir t'en servir ! » — « Il n'est pas certain, répliqua Thormod, que tu saches mieux le manier que moi. » — « C'est pourtant hors de doute. »

Par une belle journée tous les compagnons de Skuf étaient sortis de sa baraque, à l'exception de Thormod qui dormait couvert d'une fourrure double, dont une face était noire, l'autre blanche. Egil rentra pour lui dire que Thorgrim, assis à la porte de sa baraque, contait fort bien une histoire très amusante et qu'une nombreuse foule assise en rond l'écoutait attentivement ; qu'il s'agissait dans ce récit d'un vaillant athlète nommé Thorgeir et des prouesses de Thorgrim lui-même, mais qu'il fallait l'entendre. Thormod se leva, jeta la fourrure sur ses épaules, en tournant le côté noir à l'extérieur, prit sa hache, se couvrit la tête d'un chapeau, et se rendit près de la baraque de Thorgrim ; mais il ne comprit pas bien ce que disait le narrateur. Le temps, qui avait été clair avec un brillant soleil, commençait à s'obscurir ; Thormod regardait alternativement le ciel et la terre, dont l'aspect annonçait, disait-il, que l'on allait entendre un bruit de mauvais augure, et il expliqua à son benêt de domestique que, dans ce cas, il devrait se sauver au plus

(1) On a trouvé récemment à Gogstad, au sud de la Norvège, un navire de la même époque, à l'intérieur duquel avaient été suspendus le long des bords quatre-vingt boucliers en bois peint, et en 925 le roi Harald Hårfagr avait fait présent au fils d'Alfred le Grand, à Æthelstan, roi d'Angleterre, d'un navire, « densa testudine clypeorum inauratorum intrinsecus circumgyrata, » dit Guillaume de Malmesbury (*Gesta regum Anglorum*. L. II, § 135). Voy. *Encore le navire préhistorique de Gogstad*, par E. Beauvois, dans *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, revue dirigée par Em. Cartailhac, 2e série, T. XII, 1881. Livr. I, p. 20. Toulouse, in-8°.

vite et se mettre à l'abri. A peine avait-il fini de parler que, une averse venant à tomber, la foule se dispersa ; les uns se retirèrent sous leur tente, les autres gagnèrent celle de Thorgrim, à la porte de laquelle il y avait grande presse. Pendant que Thorgrim attendait sur son siège que l'entrée redevînt libre, Thormod, s'étant approché, lui demanda le sujet du récit qu'il venait de faire. « C'est une longue histoire qui ne peut se conter en quelques mots, répondit Thorgrim, mais qui es-tu ? » — « Je me nomme *Vigfus* (ardent au combat), fils de *Tortrygg* (suspect), » et comme Thorgrim voulait se lever, il lui fendit la tête jusqu'aux épaules avec sa hache qu'il cacha aussitôt sous sa fourrure, puis il se baissa pour soutenir le cadavre et il appela au secours. On lui demanda qui était l'auteur du meurtre. « Je ne l'ai pas vu, répondit-il, je viens d'arriver. » D'autres personnes ayant pris sa place, il se retira le long du rivage jusqu'à un promontoire, derrière lequel il retourna sa fourrure, dont il mit à l'endroit le côté blanc.

Egil, entendant le coup de hache, crut que c'était le bruit annoncé et il courut vers la baraque de son maître ; on le prit pour le meurtrier et on le poursuivit, ce dont il fut tellement effrayé qu'il en tremblait de peur ; mais, dès qu'on l'eût reconnu, on comprit bien qu'il ne pouvait être le coupable et on le laissa tranquille ; sa frayeur disparut alors comme la rougeur du fer qui se refroidit. Les perquisiteurs rencontrèrent sur le bord de la mer un homme couvert d'une fourrure blanche qui se donna le nom de Vigfus et dit qu'il cherchait comme eux. Cependant Skuf qui ne voyait pas rentrer Thormod le soupçonna d'avoir tué Thorgrim, parce qu'il avait entendu parler en Norvège du désir qu'avait le roi Olaf de punir les meurtriers de Thorgeir. Il mit des vivres sur une barque, y monta avec Bjarné et ils se dirigèrent vers le cap où avait été vu l'homme à la fourrure blanche ; ayant trouvé Thormod, ils le firent monter près d'eux et le félicitèrent d'avoir réussi, seul et dans un pays étranger, à tuer l'un des deux hommes les plus puissants du Grœnland ; ils ajoutèrent que ce meurtre était une compensation suffisante pour celui de Thorgeir ; mais comme Thormod était exposé aux représailles des braves et belliqueux parents de sa victime, ils le menèrent à une caverne,

depuis appelée de son nom, qui était creusée sur le bord de l'Eiriksfjœrd, dans le flanc d'un rocher escarpé, vis-à-vis de Stokkanes; ils l'y laissèrent pour retourner au thing, en promettant de revenir après la session.

La disparition de Thormod étant un indice de sa culpabilité, il fut mis hors la loi à la requête de Bœdvar et de Falgeir, neveux de sa victime. Ses amis, en lui portant des vivres et tout ce dont il avait besoin, lui firent connaître la sentence et l'engagèrent à ne pas quitter la caverne, en dehors de laquelle il n'y avait pas de sécurité pour lui. A l'entrée de la grotte était une large esplanade gazonnée, difficilement accessible même pour un homme agile. Thormod finit par s'ennuyer d'être toujours seul et sans distraction; or, un jour qu'il faisait beau, il grimpa sur les rochers, muni de sa hache. A peu de distance il rencontra un grand vilain homme, de mauvaise mine et d'aspect rebutant dans son manteau rapiécé et plissé comme une panse de ruminant, coiffé d'un chapeau à l'avenant et plein de vermine. « Qui es-tu et que fais-tu? » lui demanda-t-il. — « Je m'appelle Lusa-Oddé (Oddé le pouilleux); je suis mendiant, ferme sur mes jambes, paresseux, pas menteur, pas trop ignorant et j'ai toujours à me louer des bonnes gens, mais toi qui es-tu? » — « Je me nomme Torrâd (embarrassé) et je suis marchand. Veux-tu que nous fassions un troc? » — « Mais je n'ai pas grand chose à vendre. Que veux-tu m'acheter? » — « Ton manteau, » — « Ne te moque donc pas de moi! » — « C'est très sérieux : nous allons échanger nos manteaux, puis tu iras ce soir à Stokkanes, pour dire à Skuf et à Bjarné que tu as rencontré aujourd'hui Torrâd et que tu as échangé ton pardessus contre le sien. Je ne te demande pas autre chose; si tu peux faire cette commission, ma pelisse est à toi. » — « Il n'est pas facile de traverser le golfe, répondit Oddé : il faudrait un bateau; pourtant si je veux il n'est pas impossible que je parvienne ce soir à Stokkanes. » Après l'échange Thormod, couvert de la houppelande du vagabond, se dirigea vers l'Einarsfjœrd, jusqu'à ce qu'il rencontrât le berger de Thordise de Lœngunes, auquel il demanda si les fils de celle-ci étaient à la maison. Le berger, qui le prenait pour Lusa-Oddé, lui apprit que Bœdvar était absent, mais que ses frères avaient passé la nuit chez eux

et qu'ils étaient actuellement à la pêche. Thormod le quitta, gagna le hangar maritime de Thordise et y resta jusqu'à la nuit.

Au retour de trois fils de Thordise, Thorkel qui ramait à l'avant se leva pour amarrer le bateau; mais Thormod qui s'était approché et qu'ils prenaient pour le mendiant, saisit sa hache des deux mains et la lui enfonça dans la tête jusqu'aux épaules, puis il s'enfuit en jetant sa houppelande et fut poursuivi par les deux frères de sa victime, Thord et Falgeir. Il courut vers le rocher dans lequel était la caverne et se laissa glisser sur l'esplanade gazonnée, Thord sauta derrière lui, mais en tombant sur le sol, il plia les jarrets et pencha en avant. Aussitôt Thormod lui planta sa hache dans le dos et l'enfonça jusqu'au manche. Avant qu'il eût pu la retirer, Falgeir qui avait aussi sauté sur l'esplanade, le frappa d'un coup de hache entre les épaules et lui fit une grave blessure. Thormod se jeta sur Falgeir; désarmé et blessé comme il était, il se sentait plus faible que son adversaire et se voyait dans une triste situation; ses pensées se portèrent vers Olaf le Saint dont il invoqua la protection. Voyant alors tomber à l'eau la hache de Falgeir, il reprit espoir, puisque son adversaire était comme lui privé d'arme. Dans l'ardeur de la lutte ils roulèrent du haut de l'esplanade dans la mer. Ils nageaient à l'envi et plongaient alternativement. Thormod se sentait affaibli par sa blessure et la perte de son sang, mais, comme il ne devait pas périr cette fois, il put tirer sur les pieds le pantalon de son ennemi dont la ceinture était venue à se rompre. Falgeir se fatiguait de nager, il enfonçait de temps à autre et buvait sans mesure; l'eau soulevait tantôt le haut, tantôt le bas de son corps; lorsqu'il expira, sa tête était en l'air; il avait alors la bouche et les yeux ouverts et ressemblait à un homme qui fait la grimace. Thormod, presqu'épuisé, nagea vers un écueil sur lequel il se hissa, et y resta étendu, n'attendant que la mort, tant il était privé de forces et éloigné de la rive.

Cependant, Lusa-Oddé s'étant rendu, comme il avait été convenu, auprès de Skuf et de Bjarné, leur dit qu'il avait rencontré un certain Torrâd, qu'il avait changé de manteau avec lui et qu'il avait été chargé de leur rapporter ces faits. Skuf et Bjarné, reconnaissant la pelisse, devinèrent que l'ar-

rivée du messager était le pronostic de quelqu'entreprise formée par Thormod. Ils s'embarquèrent donc secrètement sur le soir et traversèrent le golfe pendant la nuit : en approchant de la caverne, ils entrevirent un corps sur un écueil et ils allèrent voir si c'était un phoque ou autre chose. Ils reconnurent Thormod qui leur conta ce qui s'était passé la nuit. « Ce n'est pas pour rien, lui dit Skuf, que je t'ai sauvé la vie au thing de Gards, puisque dans une seule soirée tu as abattu trois membres d'une puissante famille. » — « Avant votre arrivée, répondit Thormod, il me semblait que j'allais périr sur ce rocher; mais maintenant je ne désespère plus d'en réchapper et si je m'en tire encore cette fois, il est possible que ce ne soit pas non plus pour rien. » Comme il ne pouvait marcher, on le mit sur une couverte que l'on souleva par les quatre coins pour le transporter à bord, puis on alla chercher ses vêtements et ses aliments dans la grotte, où il ne semblait pas pouvoir retourner.

Au fond de l'Eiriksfjœrd s'élevait, au pieds des glaciers, une maison habitée par un ménage peu aisé; le mari Gamlé, grand chasseur, était un original; sa femme Grima était fort entendue, même en médecine, et quelque peu sorcière; ce couple n'avait guère de relations. Les rameurs ayant amarré à peu de distance de la maison, Bjarné resta près de Thormod, tandis que Skuf montait vers Gamlé, qui l'accueillit bien et lui offrit ses services. « Je t'amène un malade, dit-il, et je désire que tu le traites; c'est Thormod, poète et garde du roi Olaf. » Il raconta alors ce qui s'était passé. — « Voilà une étrange aventure, dit Grima; cet homme s'est mis dans une situation difficile et il est dangereux de le recevoir puisqu'il a été proscrit par les parents de Thorgrim et que depuis il s'est signalé par d'autres exploits. » — « Je paierai ce qu'il faudra, répondit Skuf, si l'on vous actionne pour cette affaire, et vous ne perdrez rien non plus de ce que vous dépenserez pour le blessé. » Grima consentit donc à recevoir le malade et on le lui amena; elle lava la plaie et la banda, ce qui soulagea Thormod, dont les amis s'en retournèrent alors à Stokkanes. Il garda le lit pendant douze mois et, après l'hiver, il n'allait encore que d'une chambre à l'autre, sa blessure n'étant pas encore cicatrisée.

La mort des neveux de Thorgrim fit une grande sensation,

mais on fut longtemps sans savoir la vérité : on crut d'abord lorsque l'on retrouva le cadavre de Falgeir, que Thormod s'était aussi noyé. Au printemps, il arriva que la mère des trois dernières victimes de Thormod, Thordise de Lœngunes, s'agita pendant son sommeil ; on voulait l'éveiller, mais Bœdvar, son fils, dit qu'il valait mieux ne pas la troubler, son rève pouvant lui révéler des choses bonnes à savoir. A son réveil elle conta d'une voix haletante que, la nuit, elle avait *galoppé les loups* (rêvassé) et qu'elle avait appris bien des choses ; que le meurtrier de son frère et de ses fils, Thormod, vivait encore et qu'il était dans la maison de Gamlé. Elle annonça qu'elle voulait l'aller surprendre et lui infliger un châtiment honteux, mais qu'elle irait d'abord à Brattahlide prier Thorkel de l'accompagner, parce qu'autrement il serait fâché s'il arrivait malheur à son protégé. Elle monta sur un cotre avec quinze hommes vigoureux et bien armés et l'on partit pour l'Eiriksfjœrd ; c'était la nuit, mais on était dans la saison où il faisait assez clair pour naviguer. En arrivant à Brattahlide elle fut bien reçue par Thorkel qui se mit à sa disposition ; elle lui dit qu'elle se rendait chez ses clients Gamlé et Grima, parce qu'elle les soupçonnait de donner asile au proscrit Thormod, et elle le pria de l'accompagner pour lui faire obtenir justice de Gamlé. Thorkel y consentit, bien qu'il ne crût pas que le banni fût chez Gamlé, et pendant que Thordise et sa suite déjeunaient, il rassembla ses gens pour n'être pas à la merci de Thordise, en cas de désaccord. Il s'embarqua donc sur son propre navire avec vingt hommes et l'on partit après le repas.

Cependant Grima avait aussi appris dans un songe que Thordise était en route pour s'emparer de Thormod ; elle pria donc son mari de ne pas aller à la chasse, parce qu'il ne serait pas de trop pour tenir tête à quinze hommes, le blessé étant incapable de se défendre ; elle ne voulait pas non plus envoyer celui-ci dans les glaciers ; elle aima mieux le cacher dans sa maison et elle prit ses dispositions dès le matin. Elle possédait un grand siége, sur le dos duquel l'image de Thor était sculptée dans de grandes proportions. Elle le plaça au milieu de la chambre et prescrivit à Thormod de s'y asseoir dès l'arrivée des étrangers, et de ne pas bouger, quoi qu'il arrivât, quelque danger qui le menaçât, car à quoi lui servi-

rait de se réfugier dans un coin, s'il était destiné à périr; quant à Gamlé il suspendrait un chaudron sur le feu et y ferait bouillir de la chair de phoque, en jetant des balayures dans le foyer, de manière à emplir la chambre de fumée; pour elle elle filerait à la porte et recevrait les visiteurs. On suivit ponctuellement ces prescriptions dès que l'on vit approcher le bateau. Gamlé s'acquitta si bien de sa tâche que l'on ne pouvait rien voir dans la maison à cause de l'épaisse fumée. Grima assise sur le seuil fredonnait un chant auquel les autres ne comprenaient rien. Les deux troupes ayant débarqué, Thorkel en tête, s'approcha de Grima qui le salua respectueusement et le pria d'entrer. « Je viens, dit il, avec Thordise de Lœngunes, qui tient pour certain que son ennemi Thormod est ici; je désire que tu le livres, si tu sais où il est, car il n'est pas prudent de soustraire un banni à la vendette de Thordise et de Bœdvar. » — « Il serait étrange, répondit Grima, qu'une femme seule avec son mari s'exposât à la haine des puissants possesseurs de Lœngunes. » — « C'est étrange en effet, mais nous allons faire une perquisition dans ta demeure. » — « Vous auriez la faculté de fouiller partout quand même vous ne seriez pas en aussi grand nombre. Nous sommes toujours très flattés de tes visites, mais nous serions fâchés d'être insultés et maltraités chez nous par les gens de l'Einarsfjœrd. » — « Nous ne serons que deux, Thordise et moi, pour faire la perquisition. » Ils entrèrent, mais ne restèrent pas longtemps dans la maison qui était petite. N'ayant pu distinguer les objets dans la chambre à feu, tant la fumée était épaisse, ils se hâtèrent de sortir pour poursuivre leurs recherches au dehors. Thordise proposa de monter sur le toit pour donner issue à la fumée et regarder de là à l'intérieur de la maison. C'est ce que firent Bœdvar et Thordise; ils aperçurent bien le siège avec l'image de Thor, mais ils ne virent pas Thormod. Après avoir rejoint Grima, Thordise lui dit : « Tu n'es pas exempte de superstition, puisque l'image de Thor est sculptée sur ton fauteuil. » — « Je vais rarement entendre les sermons des prêtres, répondit Grima, parce que l'église est éloignée d'ici, et qu'il ne resterait personne à la maison; mais cette image de Thor, en bois, que je puis briser et brûler à ma guise, me rappelle combien doit être plus grand celui qui a créé le ciel et la terre, avec toutes

les choses visibles et invisibles, qui a donné la vie aux animaux et qui est au dessus de tout. » — « Il est possible, répliqua Thordise, que tu penses ainsi, mais il me semble qu'il serait plus facile de te faire parler si Thorkel n'était pas présent avec un si grand cortège ; car quelque chose me dit que tu n'ignores pas où est Thormod. » — « On se trompe souvent dans ses conjectures, dit un proverbe, et un autre ajoute que l'on s'en tire toujours, tant que la dernière heure n'est pas venue. Mais il était bien nécessaire que Thorkel veillât sur toi, afin que le démon ne t'induisît pas aux mauvaises actions que tu es disposée à commettre ; car si l'on est excusable parfois de ne pas deviner juste, on ne l'est pas de révoquer en doute ce que l'on a vu de ses propres yeux ! » On se sépara sur ces paroles : Thorkel retourna à Brattahlide et Thorgise à Lœngunes. Skuf et Bjarné se rendirent secrètement auprès de Gamlé et de Grima, les pourvurent de ce qui leur était nécessaire et les indemnisèrent largement des dépenses qu'ils avaient faites pour Thormod.

Lorsque celui-ci fut complètement guéri, ils l'emmenèrent à Stokkanes et le cachèrent dans un bâtiment isolé, où il passa le troisième hiver de son séjour en Grœnland. Comme ils se disposaient à quitter le pays, ils vendirent le domaine de Stokkanes et leurs autres terres avec leur bétail. Au printemps ils équipèrent de bonne heure leur navire et le mirent à l'eau. Thormod, impatient de sortir de sa cachette, prétexta qu'il avait affaire au nord du fjœrd, se procura une barque et partit par un temps clair, un soleil brillant et une brise douce. Accompagné d'Egil le Benêt, qui était bon rameur et bon nageur, et tenant lui-même le gouvernail, il gagna l'Einarsfjœrd, où il commença à se démener et à faire pencher la barque tantôt d'un côté tantôt de l'autre. « Quelle lubie te prend là ? lui demanda Egil. Tu te conduis en insensé ; veux-tu donc faire chavirer la barque ? » — « Je suis mal à mon aise. » — « Je ne puis ramer dans ces conditions ; il faut que tu te calmes, sans quoi nous allons couler. » A peine Egil avait-il fini de parler, que Thormod renversa le canot, fit un plongeon, puis un autre, jusqu'à ce qu'il eût gagné terre ; il avait sa hache avec lui. Egil, revenu sur l'eau près de la barque, s'y accrocha pour se reposer et regarda s'il verrait Thormod, mais il ne l'aperçut pas. Ayant

remis la nacelle sur sa quille, il reprit les rames et retourna à Stokkanes, où il rapporta ce qui s'était passé et ajouta que Thormod était noyé. Cette aventure parut étrange à Skuf et à Bjarné, qui ne pouvaient croire à la mort du poète.

Celui-ci, après avoir tordu ses habits en sortant de l'eau, partit pour Hamar, où demeurait une femme nommée Sigride, qui possédait un domaine de bon rapport et qui, sans être fort riche, avait beaucoup d'amis ; son fils Sigurd, qui demeurait avec elle, était courageux, aimé et paisible, aussi avait-il à souffrir de l'outrecuidence des neveux de Thorgrim Trœllé. Il était tard lorsque Thormod frappa à la porte de Sigride; une femme sortit, le salua, puis rentra dans la maison où il la suivit et s'assit près de la porte, sur le banc le plus bas. Sigride lui demanda son nom ; il dit qu'il s'appelait *Usvif* (Inexorable). « Il y a des gens, dit-elle, qui sont bien nommés. Usvif veut-il passer ici la nuit? » Il accepta. Le lendemain matin elle lui dit : « Où vas-tu, Thormod? Car, sans t'avoir jamais vu, je me suis doutée que tu étais Thormod Kolbrunarskald. »—« Inutile de dissimuler, répondit-il: tu m'as reconnu ; je vais trouver la sœur de Thorgrim Trœllé, Thorunne et son fils Ljot, à Langanes; ils m'ont souvent traité odieusement. » — « Alors mon fils Sigurd te suivra, car ils nous ont souvent fait tort, ainsi qu'à beaucoup d'autres. » — « Je ne l'engage pas à m'accompagner : vous ne pourriez plus demeureur ici, si vous encouriez la haine de Ljot. » — « Je sacrifierais volontiers ma maison pour le perdre! » Sigurd partit donc pour Langanes avec Thormod ; lorsqu'ils eurent frappé à la porte, une femme sortit et les salua. « Ljot est-il à la maison? » Lui demandèrent-ils. — « Il est dans la chambre. »—« Prie-le de sortir. » C'est ce qu'elle fit, mais Ljot lui demanda qui étaient les visiteurs. « C'est, répondit-elle, Sigurd de Hamar et un autre homme que je ne connais pas. »—« Et quel est l'aspect de ce dernier? » — « Il est laid et noir, avec des cheveux bouclés. »—« D'après cette description il ressemble à Thormod, notre ennemi proscrit. » Ljot, tenant une pique, s'avança avec les femmes qui étaient présentes et, arrivé à la porte, il dirigea son arme contre la poitrine de Thormod qu'il avait reconnu. Celui-ci para avec sa hache et détourna la pique qui néanmoins l'atteignit à la jambe, sous le genou

et entra profondément dans les chairs. » Pendant que Ljot était baissé en chargeant son adversaire, il fut frappé par Sigurd d'un coup de hache qui lui fit une large blessure entre les épaules, et il se réfugia à l'intérieur, tandis que les femmes se plaçaient devant lui et fermaient la porte.

Sur le conseil de Thormod, Sigurd alla rapporter à sa mère ce qui s'était passé. A cette nouvelle, elle lui dit de retenir deux places sur le navire de Skuf, parce qu'elle voulait se défaire de son domaine et quitter le Grœnland ; Skuf fit bon accueil à Sigurd, vendit les terres de Sigride et transporta sur son navire le mobilier et le bétail.

Cependant Thormod avait bandé sa blessure et s'était traîné vers le hangar maritime de Thorunne pour s'y embarquer et gagner une autre localité de l'Einarsfjœrd, nommée Vik où Gest, son ancien compagnon, logeait chez Grim, aussi appelé Thorgrim; mais, comme il y manquait une barque, il conjectura que les domestiques l'avaient prise pour aller à la pêche. En attendant il se blottit dans un tas de varech et y resta toute la journée. Sur le soir, au retour des pêcheurs, il les entendit qui disaient : « Le temps sera beau demain et nous sortirons encore; il est donc inutile de tirer l'embarcation à terre; amarrons-la dans la rade poúr cette nuit. » Dès qu'ils se furent éloignés, il monta sur la barque, la détacha et rama dans la direction de Vik. La même nuit, Thordise dormit d'un sommeil agité, elle se leva et dit à Bœdvar son fils : « Nous allons croiser sur le golfe; il y a là du gibier à capturer : Thormod le proscrit rame seul sur un canot! » Ils s'embarquèrent donc avant le jour avec cinq serviteurs. Thormod, entendant les coups d'avirons et la voix des rameurs. devina que Thordise était à sa recherche; il se vit dans une mauvaise passe qui le deviendrait encore d'avantage s'il était découvert. Il y avait près de là un îlot peu élevé tout couvert de varech, qui était sous l'eau pendant les hautes marées, mais qui restait à sec dans l'intervalle. Il fit chavirer la barque, gagna l'écueil, creusa un trou entre deux pierres et s'y cacha sous du varech. Dans leur croisière nocturne, Thordise et ses gens aperçurent quelque chose de noir sur l'eau, et ils reconnurent que c'était une barque tournée sens dessus dessous, avec les avirons dans les estropes. Les rameurs croyaient que Thormod avait

talonné un écueil et qu'il était noyé. Thordise au contraire pensa qu'il s'était vu poursuivi et que, pour se soustraire à la mort, il avait de parti pris fait chavirer le canot et s'était réfugié sur l'ilot. Après avoir bien cherché, on donna ça et là des coups d'épieu dans le varech, mais on ne trouva rien. Thordise, ayant pourtant la conviction que le fugitif était là, s'écria : « Si Thormod m'entend, qu'il me réponde, en cas qu'il ait un cœur d'homme et non de cavale ! » Il voulut riposter, mais il ne put parler (1); il lui sembla que quelqu'un lui fermait la bouche. Après de vaines recherches, Thordise et ses gens s'éloignèrent en emmenant la barque échouée. Thormod sortit alors de sa cachette et se dirigea vers la terre ferme en nageant d'écueil en écueil. A peu de distance de son but, il se reposa sur l'un d'eux, étant si fatigué qu'il ne pouvait aller plus loin.

Cette nuit, Grim, le propriétaire de Vik, vit en rêve un personnage beau et distingué, de taille moyenne, gros et avec de fortes épaules, qui lui dit : « Je suis le roi Olaf Haraldsson ; je désire que tu ailles chercher sur un écueil situé à peu de distance un des hommes de ma garde, le poète Thormod. Comme preuve de ma véracité, je te déclare que Gest, ton hôte depuis trois ans, s'appelle en réalité Helga-Steinar; qu'il est Islandais et qu'il est venu en Grœnland pour venger Thorgeir Hâvarsson, mais bien que ce soit un grand et vaillant athlète, il n'accomplira qu'une partie de cette tâche ; c'est ailleurs que se manifestera sa bravoure. » Grim, à son réveil, questionna Gest, qui reconnut la vérité des renseignements donnés sur lui. Ils se mirent donc à chercher Thormod et, l'ayant trouvé sur l'écueil désigné, ils le ramenèrent secrètement à Vik et l'y tinrent caché jusqu'à ce que sa blessure fût guérie. Ensuite Thormod et Gest se transportèrent sur le navire de Skuf qui attendait pour partir la clôture du thing (assemblée) des Grœnlandais. Dans cette session Bœdvar, fils de Thordise, fit proscrire Sigurd, fils de Sigride, pour avoir blessé Ljot. Le matin du jour où l'on devait mettre à voile, Thormod et Gest quittèrent le navire à l'insu de Skuf, montèrent sur un barque et se rendirent près de la maison de Thorunne. Reconnaissant Ljot qui pê-

(1) Il faut savoir qu'il était bègue.

chait avec trois autres, ils les attaquèrent aussitôt et les tuèrent tous les quatre. Gest resta en Grœnland et il alla demeurer chez Thorkel à Brattahlide. Mais Thormod partit pour la Norvège avec Skuf et Bjarné. La traversée fut heureuse. Arrivés au terme de leur voyage, les deux associés se partagèrent leurs biens; Skuf eut la cargaison et Bjarné le navire. Celui-ci se rendit en Danemark, d'où il fit à Rome un pèlerinage pendant lequel il mourut, après avoir visité les tombeaux de saint Pierre et de saint Paul. Sigride et son fils achetèrent des terres en Norvège où ils passèrent le reste de leurs jours. Skuf et Thormod retournèrent auprès du roi qu'ils servirent jusqu'à sa mort.

Au commencement, le roi Olaf le Saint traitait assez froidement le poète; il comblait au contraire d'honneurs et de présents un Irlandais nommé Grim, qui s'était donné pour le vengeur de Thorgeir, mais qui était un méchant homme et avait tout simplement commis un assassinat dans son pays. Thormod le savait et il y fit allusion dans un de ses couplets. « Veux tu dire par là, lui demanda le roi, que tu as fait de plus grandes prouesses en Grœnland que Grim en Islande? » — « C'est positif, » répondit-il. — « Et lesquelles? » — « J'ai tué Thorgrim Trœllé et ses neveux, Thorkel, Thord, Falgeir, le plus distingué d'entre eux, Ljot avec ses serviteurs, sans parler de Lodin. » — « Tu as été plus insatiable de sang que le pêcheur de poissons, car celui-ci est satisfait, quand il en a un pour lui, un pour sa barque, un pour l'hameçon et un quatrième pour la ligne. Mais pourquoi as-tu tué tant d'hommes? » — « Ils m'avaient blessé par une odieuse comparaison en disant que j'étais parmi les hommes ce qu'est la cavale parmi les chevaux. » — « Tu es excusable de n'avoir pas toléré ces propos, mais tu t'es terriblement vengé! » — « La flétrissure infligée par moi aux Grœnlandais qui m'attaquaient restera ineffaçable, à moins qu'ils ne me percent la poitrine, » — « C'est vrai, il faudra longtemps pour guérir la blessure que tu leur as faites. » Depuis, Thormod fut en grande faveur auprès du roi Olaf, parce qu'il avait fait preuve de la plus grande virilité dans tous les périls.

—

Dans tout ce récit le conteur flotte entre l'admiration pour son héros et la réprobation que lui inspiraient ses prouesses sanglantes. Quand on le voit s'étendre avec tant de complai-

sance sur les actes inhumains des frères d'armes, on oublie presque qu'il a dit, au début (1), à propos des pactes de vendette : « Bien que l'on fût alors chrétien de nom, la conversion était si récente et si imparfaite que beaucoup d'abus du paganisme se perpétuaient dans les mœurs, » ainsi que beaucoup d'idées fausses sur le point d'honneur, aurait-il pu ajouter. C'est que l'esprit des Vikings était encore vivace au bout de cinq à six générations. Les descendants de ces corsaires prodigues de la vie des étrangers n'avaient pas appris du jour au lendemain à ménager celle de leurs compatriotes. Il était temps que le christianisme vînt prêcher le pardon des offenses et la charité à des hommes violents qui avaient l'habitude de laver dans le sang le moindre outrage. Sous l'influence de la nouvelle religion, la vendetta fut, sinon abolie (ce qui était difficile là où il n'y avait pas d'autre moyen de réprimer les perturbateurs), du moins réglementée. Elle ne fut plus permise que dans des cas graves appelés irrémissibles, ou bien contre des criminels pris en flagrant délit ou qui refusaient de payer la composition fixée par le jury. Dans ceux des pays Scandinaves qui avaient des rois, elle fut de bonne heure réprimée, parce qu'elle était un empiétement sur le pouvoir monarchique; mais dans un Etat fédéral comme l'Islande, elle fut en honneur jusqu'au temps de la réunion de l'île à la Norvège, en 1264. Le Grœnland, qui était dans des conditions analogues, fut en 1132, au temps du premier évêque sédentaire de Gards, le théâtre d'une autre vendetta célèbre. Si l'histoire n'en cite pas d'autres exemples, c'est sans doute parce que nous sommes mal renseignés sur ce qui se passa postérieurement dans cette colonie lointaine. Il est probable que les mœurs s'y adoucirent plus tardivement que dans la mère-patrie et que la vendette s'y maintint au moins aussi longtemps qu'en Islande. En tout cas au XI[e] siècle elle y était encore exercée dans toute sa rigueur primitive. Celui qui se faisait l'exécuteur de cette sorte de justice, ne se croyait pas plus tenu aux ménagements qu'aux scrupules dans le choix de ses moyens ; loin d'avertir loyalement ses adversaires d'avoir à se tenir sur leur garde, il s'efforçait d'endormir leur vigilance, afin d'avoir plus de facilité à les surprendre ; à peine les éveillait-il au moment de

(1) *Saga des frères d'armes* dans *Flateyjarbok*. T. II, p. 93.

les égorger, afin de n'être pas accusé de les avoir assassinés dans leur sommeil. Ce n'était pas à l'extrémité du monde civilisé que pouvait se faire sentir par anticipation l'influence des idées chevaleresques, à moins qu'il ne faille leur attribuer dès lors la sécurité dont jouissait le sexe faible. On remarquera en effet que le vindicatif Thormod ne s'attaqua ni aux sœurs de Thorgrim qui l'avaient pourtant provoqué, ni même aux femmes qui couvrirent la retraite de Ljot. Mais c'était plutôt leur faiblesse qui leur servit de sauvegarde, comme elle avait de temps immémorial leurs mères.

L'excessive susceptibilité des aventurieurs qui peuplaient les colonies transatlantiques, leur manque de mesure, leur cruauté, les abus de la vendetta, ont contribué pour une grande part à empêcher l'accroissement de la population. Les prouesses de Thormod dans le Grœnland privèrent ce pays de cinq habitants notables, sans compter les serviteurs, et quatre de ceux qui l'avaient assisté durent s'expatrier pour se soustraire aux représailles. Une seule vendetta coûta à la colonie neuf personnages qui importaient tant à sa prospérité et à son développement. Ce chiffre seul montre combien l'institution avait besoin d'être réformée. Malheureusement elle ne put l'être que dans les trois royaumes scandinaves; les sociétés oligarchiques continuèrent à s'affaiblir dans des luttes intestines, ayant en grande partie leur origine dans la vendette, et finalement elles durent se soumettre au roi de Norvège. On ne sait pas exactement pourquoi les Grœnlandais firent ainsi le sacrifice de leur indépendance en 1261. Mais, il y a lieu de croire que ce fut à la suite de troubles civils, comme on le sait en ce qui concerne l'Islande, d'autant plus que dans l'acte d'hommage (1) les particuliers renoncèrent expressément au droit de se faire justice, en s'engageant « à payer une amende au roi pour chaque homme, Norvégien ou Grœnlandais, qui serait tué, soit dans la colonie, soit dans les établissements septentrionaux, même jusque sous l'étoile polaire! »

EUG. BEAUVOIS.

(1) Saga du roi Hâkon Hâkonarson, ch. 311, dans *Grœnlands Historiske Mindesmærker*. T. II, p. 777.

LES POUVOIRS DU SÉNAT ROMAIN

EN MATIÈRE DE RELIGION.

SUITE.

Si le Sénat, à la suite de la consultation des livres Sibyllins, peut introduire dans le culte national des cultes étrangers, d'autre part, il a le droit d'interdire les pratiques étrangères qui n'ont pas été autorisées.

Tite-Live (1) rapporte qu'en 428 le Sénat chargea les édiles de la plèbe de prendre soin « *ne qui nisi Romani dii neu quo alio more quam patrio colerentur.* » Il est difficile d'ajouter foi à ce récit. En 428 les édiles de la plèbe étaient encore des fonctionnaires subalternes des tribuns, sans rapports directs avec le Sénat, aux séances duquel ils n'assistaient même pas. La police de la ville, à laquelle se rattachait la mesure en question, était de la compétence des consuls, tribuns consulaires ou préfet de la ville, magistrats patriciens, auxquels, à cette époque, les édiles de la plèbe n'étaient pas encore subordonnés.

Les annalistes ont donc inséré dans l'histoire du ve siècle des mesures analogues à celles qui furent prises deux ou trois siècles plus tard (2).

En 213 de nombreuses pratiques étrangères avaient envahi la ville de Rome, et la populace était subjuguée par des charlatans qui la séduisaient par des livres prétendument prophétiques. Le Sénat réprimanda vivement les édiles et les *III viri capitales* de la mollesse qu'ils montraient, et il invita le préteur-urbain, présidant le Sénat en l'absence des consuls, à porter un remède énergique au mal. Après avoir

(1) IV. 30.

(2) Cf. Mommsen, Staatsr., II, 468, n° 3. — La même observation est applicable au récit de Denys d'après lequel le Sénat chargea les édiles de la plèbe de l'organisation des fêtes latines en l'an 493.

Les pouvoirs du Sénat s'exerçaient principalement dans les circonstances extraordinaires qui intéressaient la religion et la patrie et formaient par conséquent un des points les plus importants de la vie du peuple romain.

I.

Interprétation des prodigia.

Il importait au salut de l'Etat que les pratiques établies du culte national fussent observées avec la plus scrupuleuse exactitude. C'était à ce prix que les dieux continuaient à entourer le peuple romain de leur protection spéciale. Aussi, bien que la surveillance générale du culte proprement dit compétât au *pontifex maximus*, les magistrats suprêmes, tuteurs de la République, avaient le droit et le devoir d'intervenir, lorsque par des signes extérieurs les dieux manifestaient leurs courroux, parce que des irrégularités avaient vicié l'exercice traditionnel du culte (1) ou que des crimes sacrilèges dont la responsabilité retombait sur le peuple romain, avaient été commis (2).

Ces signes extérieurs étaient de grands désastres (3), de graves épidémies (4), et spécialement les *prodigia* de toute nature que les annalistes romains mentionnent régulièrement d'année en année (5).

Il fallait alors éloigner les fléaux qui accablaient ou menaçaient le peuple, par des moyens expiatoires, propres à apai-

(1) Liv., XXII, 9. XXVIII, 11. XXXII, 1.

(2) Inceste des vestales, Liv., XXII, 57. — Profanation de temples, Liv., XXIX, 20. XXXVIII, 44, XLII. 3. Val. Max., I, 1 § 20.

(3) Prise de Rome par les Gaulois en 390. Liv., V, 50. Cf. ib. XXII, 57. — Tremblements de terre, Liv., XXXIV, 45.

(4) Liv., III, 7, V, 13 (Dionys., XII, 9), VII, 27, XXVII, 23, XXXVIII. 44, XI, 19, XLI, 21.

(5) Dionys., X, 2. Liv., VII, 28, X, 23, XXI, 62, XXII, 1, 36, XXIV, 10. 44, XXVI, 23, XXVII. 4, 11, 23, 37, XXVIII, 11, XXIX, 10, 14, XXX, 2, 38. XXXI, 12, XXXII, 1, 9, 29, XXXIII, 26, XXXIV, 45, XXXV, 9, 21, XXXVI, 37, XXXVII, 3, XXXVIII, 36 etc. Dio Cass., XXXVII, 9, XXXIX, 15, 20, XL, 17, 47, XLI, 14. App., B. C., II, 36. Lucan., Phars., I, 584. — Jul. Obsequens, Prodigiorum liber.

ser le courroux divin *(prodigiorum averruncandorum causa)* (1). C'est le devoir des magistrats et du Sénat de veiller à ce soin. Voici la procédure ordinaire.

Les magistrats informent le Sénat (2) des *prodigia* qui leur ont été annoncés soit par la rumeur publique soit par des témoins. Ils introduisent, s'il y a lieu, leurs auteurs, spécialement quand il s'agit de songes inspirés ou de visions, pour donner de plus amples renseignements (3). Les sénateurs qui sont investis d'une dignité religieuse, ont aussi le droit de faire directement au Sénat des communications de ce genre (4).

Ces communications se font généralement au commencement de l'année administrative (5). Les *prodigia* ayant été annoncés et exposés, il est du devoir des magistrats-présidents de faire rapport *de religione.*

A la suite de ce rapport le Sénat décide, s'il y a lieu (6), le renvoi de la question à l'examen du collège de prêtres compétent, qu'il spécifie. Comme la plupart des pontifes et des *X (XV) viri sacris faciundis* siégeaient au Sénat, il s'y trouvait toujours des hommes compétents pour guider l'Assemblée dans la décision de ce point.

Si les *prodigia* rentrent dans les catégories ordinaires prévues par la science pontificale, le Sénat renvoie l'affaire au collège des pontifes (7). Sinon, il donne aux *X (XV) viri s. f.* l'ordre de consulter les livres Sibyllins (8).

(1) Liv., X. 23

(2) Quintil., Inst. or.. XII, 2 § 21. Cf. Liv., XXII, 1.

(3) T. Latinius, en 491. Liv , II, 36. Dionys., VII, 68. Val. Max., I, 7 § 4 Plut., Coriol., 24-25. — En 217 « *Auctoribus in curiam introductis,* » Liv., XXII, 1. — En 168, P. Vatinius de Reate, auquel les Dioscures avaient annoncé la défaite de Persée. Cic., de nat. deor., II, 2 § 6, III, 5 § 13. Val. Max., I, 8 § 1. — Vers 102, Battakes le Phrygien. Diod. Sic., XXXVI, 13. Plut., Mar., 16. — Cf. Cic , de div., 1, 2 § 4. 26 § 55.

(4) Cf. Gell., N. A.. IV, 6 § 2

(5) Liv., XXXIII, 26, cf. XXXVI, 1.

(6) Cf. Liv., XXII. 1 : Le Sénat, délibérant sur des *prodigia*, décrète directement certaines mesures et renvoie pour d'autres points aux *X viri s. f.* Cf ib., XXXII, 1, XI, 19.

(7) Liv , V, 25, XXII, 9, XXIV, 44, XXVII, 4, 37, XXIX, 20, XXX, 2, XXXII, 1, XXXVIII, 44. XXXIX, 22, XL, 45, XLI, 16. — Val. Max., I, 1 § 1.

(8) Dionys., IV, 62. X, 2, XII, 9, XIV, 11. Liv., V, 13, 50, VII, 27, 28, X, 47, XXI, 62, XXII, 1, 9, XXII, 36, 57, XXV, 12. XXVII, 37, XXIX,

Lorsque les pontifes et les *Xviri* se déclarent incompétents, le Sénat invite les magistrats-présidents à soumettre la question à des *haruspices* ou devins étrusques (1). La *haruspicina*, du temps de la République, était une science essentiellement étrangère, étrusque ; elle le resta jusque sous l'Empire (2). On ne peut donc ajouter aucune foi historique à cette tradition d'après laquelle le Sénat aurait envoyé anciennement dix jeunes gens des premières familles en Etrurie pour y étudier la science sacrée (3). La *haruspicina*, avant l'Empire, ne comptait pas d'initiés parmi les sénateurs. Quand le Sénat désirait entendre lui-même un *haruspex*, il priait le président de l'introduire au Sénat (4). Parfois même en faisait-il mander spécialement de l'Etrurie (5).

Lorsque les *prodigia* sont nombreux et de nature complexe, le Sénat décrète le renvoi aux deux collèges de prêtres, aux pontifes et aux *Xviri* (6), parfois aussi aux *Xviri* et à des haruspices (7).

Il arrivait parfois qu'en renvoyant la question à un collège déterminé, le Sénat ratifiait d'avance les mesures qui serait prescrites par le collège et décrétait leur exécution (8). Mais, en règle générale, la décision du collège (*decretum pontificum*, *decretum* ou *responsum X virorum*) était transmise au Sénat dans une séance suivante par un prêtre-sénateur par-

10. XXXI, 12, XXXIV, 55. XXXV, 9, XXXVI, 37, XXXIX, 46, XL, 19, 45. XLI, 21, XLII, 2, XLIII. 13, XLV, 16. Val. Max., VIII, 15 § 12. Dio Cass., XXXIX, 15. Cic., de div, I. 43 § 97. de leg., II, 8 § 20. Gell.. N. A., I, 19 § 11. Plin.. H. N., XVIII, 29 (69) § 286. Plut., Marc., 3. Macrob.. Sat.. I, 6 § 13. Censorin., de die nat., 17 § 8.

(1) Procilius cité par Varr., de l. l.. V. 41 (36), p. 148 Sp. Zonar., VIII, 1 (Dind., II, 170). Liv.. XXIV, 10, XXXII, 1, XXXV. 29, XL, 2, XLI, 13. XLII. 20, 30. Diod. Sic., XXXII. 12 § 2. Plut., Sull., 7. Cic.. de div., I, 43 § 97, cf. de leg., II, 9 § 21. Val. Max., I, 1 § 1.

(2) Marquardt, Röm. Staatsverwaltung, III, 393 suiv.

(3) Val. Max., I, 1 § 1.

(4) En 389, après la prise de Rome par les Gaulois. Macrob.. Sat., I, 16 § 22, Gell., N. A.. V, 17. — En 199, « *ob hoc unum prodigium haruspices in senatum vocati.* » Liv., XXXII, 1.

(5) Liv., XXVII. 37 : « *Haruspices ex Etruria acciti.* » App., B. C., IV, 4. Cf. Lucan., Phars., I, 584.

(6) Liv.. XL. 37.

(7) Liv., XLII, 20.

(8) Liv.. XXII, 1.

lant au nom du collège (1), ou par le magistrat-président, si l'affaire avait été soumise à des haruspices (*haruspicum responsum*) (2).

Que si l'*haruspex* conseille au Sénat le vote d'une mesure qui est de la compétence spéciale d'un collège de prêtres, le Sénat renvoie d'abord l'affaire à ce collège. Ainsi, en 389, après la prise de Rome par les Gaulois, un *haruspex*, mandé au Sénat pour découvrir les causes des désastres qui frappaient la République coup sur coup, démontra, dit la tradition, que les Romains avaient perdu plusieurs batailles, quand les cérémonies religieuses préparatoires (*res divina dimicandi gratia*) avaient eu lieu le lendemain des Kalendes des Nones ou des Ides. Or, il appartenait au collège des pontifes de déterminer « *quibus diebus... sacra fierent* (3). » Le Sénat, observateur scrupuleux des droits du collège, délégua aux pontifes la décision à prendre. Le collège (4) décréta qu'à l'avenir tous les jonrs qui suivent les Kalendes, les Nones ou les Ides, seraient des *dies atri*, ou *vitiosi*, c'est-à-dire impropres aux cérémonies religieuses (5).

D'ordinaire l'avis du collège de prêtres est adopté par le Sénat (6), qui, en conséquence, invite les magistrats-présidents à veiller à l'exécution des mesures proposées par le collège (*procuratio prodigiorum*), de concert, s'il y a lieu, avec les collèges respectifs de prêtres (7).

Les mesures, exécutées ainsi *de senati sententia*, sont de nature fort diverse. Tantôt elles se rapportent aux cérémonies du culte national, tantôt elles ont pour objet de nationaliser des cultes et des pratiques étrangères.

(1) Liv., XXII, 9, XXIV, 44, XXV, 12, XXVII, 4, XXXI, 12, XXXII, 1, XXXIII, 44, XXXIV, 44, 45, 55, XXXVIII, 44, XLI, 21. Frontin., de aquaed., 7. Cic., ad Att., IV, 2 § 4.

(2) Liv., XXIV, 10, XXXI, 5, XXXII, 1, XXXVI, 1. Cic., de div., I, 43 § 97. Ps. Cic., de har. resp., 6 § 11.

(3) Voyez mon Droit public rom., p. 314.

(4) Telle est la procédure parfaitement constitutionnelle, exposée chez Macrobe (Saturn., I, 16 § 22) par l'annaliste Gellius et l'historien Cassius Hemina, et chez Aulu Gelle (N. A., V, 17) par Verrius Flaccus.

(5) Voyez à ce sujet Mommsen, dans le C. I., 1, p. 373.

(6) Liv., XXII, 10, XXV, 12.

(7) Liv., XXII, 9, XXVII, 11, 37, XXVIII, 11, XXXII, 1, 9, 29. XXXIII 26, XXXVII, 3, XLIII, 13, etc.

II.

Mesures décrétées par le Sénat relatives au culte national Prières, consécrations. Dédicace de temples.

Le Sénat ordonne des jours de prières publiques, des sacrifices et des *supplicationes* aux dieux nationaux (1), et ces cérémonies expiatoires sont étendues parfois à toute l'Italie (2), la *lustratio* de la ville (3), etc.

Aulu-Gelle a conservé le résumé d'un s. c. de ce genre, voté en 99 à l'occasion d'un prodige dont la mention n'est pas rare dans les annales romaines :

« *Quod C. Julius, L. f., pontifex nuntiavit, in sacrario regiae hastas Martias movisse, de ea re ita censuerunt, uti M. Antonius consul hostiis majoribus Jovi et Marti procuraret et ceteris dis, quibus videretur, placand* [*is*]. *Ibus uti procurasset satis habendum censuerunt. Siquid succidaneis opus esset, robiis succideret* (4). »

Le Sénat décrète la répétition (*instauratio*) de fêtes ou de jeux qui n'ont pas été célébrés selon les rites (5). Il prolonge la durée des fêtes annuelles (6); il vote l'institution de fêtes annuelles nouvelles (7), et décrète ou promet aux dieux la célébration de jeux extraordinaires (8).

Le Sénat vote, enfin, la construction et la dédicace de temples ou de chapelles (9) ou leur restauration (10).

(1) Liv., III, 7, VII, 28, X, 23, XXI, 62, XXVI, 23, XXVII, 4, 11, 23, XXIX, 14, XXXVI, 37, XXXVIII, 36, etc. — Polyb., XXI, 3.

(2) Liv., XL, 19. 37.

(3) Liv., XXXV, 9, XLV, 16. Cf. Dionys., V, 57.

(4) N. A., IV, 6 § 2. — Sur la signification du mot *succidaneae*, voyez ib., § 5 suiv.

(5) Liv., II, 36. Dionys., VII, 73 (491). — *Instauratio* des *feriae latinae* (Liv., XXXII, 1, XL, 45, XLI, 16), des *ludi Romani* (Liv., XL, 59, Cic., de div., I, 26 § 55). de la fête de la *bona dea* (Dio Cass., XXXVII, 46), etc.

(6) Un jour ajouté aux fêtes latines, Dionys., VI, 95 (493). — Aux *Saturnalia*, en 217. Liv., XXII, 1. — Aux *ludi romani*, en 187, Liv., XXXIX, 7. — Cf. Macrob., Sat., I, 11 § 3.

(7) Les jeux Capitolins, après l'invasion gauloise (Liv., V, 50), les *Floralia*, en 241 (Plin., H. N., XVIII, 29 (69) § 285, cf. Vell. Pat., I, 14 § 8).

(8) Liv., IV, 12, XXII, 9, XXXIX, 22.

(9) Liv., V, 50, cf. XXI, 62, XXII, 1,

(10) Cic., de div., I, 2 § 4, 44 § 99.

Anciennement le droit de présider à la dédicace des temples et chapelles, c'est-à-dire de les transformer en *res sacrae* (1), appartenait aux magistrats suprêmes, au dictateur ou à l'un des deux consuls (2) désigné par entente à l'amiable ou par le sort (3).

Cependant Tite-Live rapporte qu'en 495, les deux consuls se disputant l'honneur de dédier le temple de Mercurius, le Sénat soumit la décision au peuple. « *Utri eorum dedicatio jussu populi data esset, eum praeesse annonae, mercatorum collegium instituere, solennia pro pontifice jussit suscipere* (4). » Le peuple, mécontent des deux consuls, délégua l'honneur de la dédicace à un centurion plébéien, M. Laetorius (5).

Ce récit est évidemment d'origine récente (6) et une invention de l'école démocratique des derniers siècles de la République. Si la question a été réellement soumise au peuple, ce n'a pu être que du consentement des deux consuls. Et en 495, les comices centuriates, qui seuls à cette époque auraient pu faire l'élection, n'eussent certes pas nommé un centurion plébéien.

Néanmoins, en 304, après que l'édile curule Cn. Flavius eut dédié, malgré l'opposition du Sénat, une chapelle qu'il avait promise à la Concorde (7), le Sénat proposa de soumettre au peuple une loi qui réglait le droit de dédier un temple ou un autel. D'après le récit de Tite-Live, cette loi *défendait toute dédicace d'un temple ou d'un autel qui ne fût pas autorisée par une décision du Sénat ou par un décret de la majorité des tribuns* (8).

Nous sommes d'avis que Tite-Live n'a pas énoncé toutes les clauses de la loi. En effet, depuis cette époque toute dédicace est précédée d'un vote du peuple qui désigne nominativement les citoyens chargés de la dédicace.

(1) Mommsen, Staatsr., II, 60, n° 1.
(2) Liv., IX, 46.
(3) Cf. Liv., II, 8 § 6, IV, 29 § 7, etc.
(4) Liv., II, 27.
(5) Liv., ib. Historiette copiée par Val. Max., 3 § 16.
(6) Mommsen, Röm. Forsch., II, 157.
(7) Liv., IX, 46. Cf. Plin., H. N., XXXIII, 1 (6) § 19,
(8) Liv., IX, 46.

Ainsi, en 216 un temple est dédiée à la Concorde par des *II viri* élus par le peuple (1).

En 215, Q. Fabius Maximus et T. Otacilius Crassus sont créés par le peuple, de l'avis conforme du Sénat, *II viri* pour dédier au Capitole des chapelles à Venus Ericyna et à Mens (2).

Une inscription récemment découverte a conservé le souvenir de la dédicace d'une chapelle ou d'un autel au dieu *Verminus*, faite par un Postumius Albinus du II[e] siècle avant J. C. qui avait obtenu la charge de *II vir* par une loi Plétorienne (3).

En 154, le censeur C. Cassius voulut placer dans le local du Sénat une statue de la Concorde, et dédier à cette déesse la statue et le local (4). Il consulta le collège des pontifes et reçut du *Pontifex maximus*, M. Aemilius, la réponse suivante : « *Nisi eum populus Romanus nominatim praefecisset atque ejus jussu faceret, non videri ea recte posse dedicari* (5). »

En 123, une vierge vestale dédia de son autorité privée un autel et une chapelle. Le préteur-président, de l'avis du Sénat, ayant soumis le cas au collège des pontifes, celui-ci répondit : « *Quod in loco publico Licinia, Cai filia, injussu populi dedicasset, sacrum non viderier.* » Le Sénat chargea le préteur de veiller « *ne id sacrum esset* (6). »

Enfin, quand le tribun Clodius eut rasé en 58 la maison de Cicéron, condamné à l'exil, et y eut bâti un temple, Cicéron, après son rappel, demanda au Sénat la restitution de sa propriété. Après en avoir référé au collège des pontifes (7), le Sénat décréta que le sol sur lequel le temple avait été bâti, pouvait être rendu à Cicéron, parce que la dédicace du temple n'avait pas eu lieu conformément à la loi (8).

(1) Liv., XXIII, 21 « *duumviri creati.* »
(2) Liv., XXIII, 30, 31.
(3) Corp. Inscr., VI. n° 3732.
(4) Ps. Cic., de dom., 51 § 130-131.
(5) Ps. Cic., de dom., 53 § 136.
(6) Ib., § 136-137.
(7) Cic., ad Att., IV, 2 § 2-3.
(8) Cic., ad Att., IV, 2 § 4. Cf. Ps. Cic., de dom., 26 § 69, de har. resp., 6-7 § 12-14.

La loi qui régissait les dédicaces, était la loi de 304 (1), et d'après l'exposé qui précède, elle ordonnait que, pour faire la dédicace d'un temple ou d'une chapelle, il fallait non-seulement être présenté par le Sénat ou la majorité des tribuns (2), mais encore agréé nominativement par le peuple.

Les personnes présentées étaient ou bien des magistrats supérieurs (3) ou bien elles forment un collège extraordinaire de deux membres, appelés *II viri aedi dedicandae* (4). Exceptionnellement, au dernier siècle de la République, la dédicace fut déléguée à un seul citoyen qui ne gérait point de magistrature (5).

Pour la dédicace de statues l'autorisation du Sénat suffisait. Ainsi, en 114, à la suite d'incestes commis par plusieurs vierges vestales (6), le Sénat décréta, après l'inspection des livres Sibyllins, un temple et une statue à Venus *Verticordia*, et il décida que la statue *(simulacrum)* serait dédiée par la matrone, jugée la plus chaste par dix matrones à désigner par le sort (7).

(1) Lange (II. 634) conjecture, avec assez de vraisemblance, que cette loi est la *vetus lex tribunicia* de Papirius dont parle l'Auteur *de domo*. 49 § 127.

(2) Les auteurs mentionnent parfois le seul fait de la dédicace, sans mentionner le s. c., ni la loi préalables. Val. Max., I, 1 § 8, Liv., XXXV, 9, etc. Il n'est évidemment pas permis d'en conclure que ces autorisations ne fussent pas requises. De même si Tertullien (adv. nat., I, 10) ne mentionne que le s. c., il n'en résulte pas que celui-ci fût seul requis. — Mommsen (Staatsr., II, 601-602) pense que l'autorisation préalable du peuple fut requise de tout temps pour permettre l'aliénation du domaine public en faveur des dieux et que c'était l'unique raison de l'intervention du peuple dans les dédicaces. Ce n'est pas notre opinion.

(3) Dictateurs, consuls, préteurs, censeurs. Mommsen, Staatsr., II, 602-603. — C'est surtout, quand il s'agit de ceux-ci, que l'autorisation spéciale n'est pas mentionnée par les anciens.

(4) Lange, I, 920. Mommsen, Staatsr., II, 603, n° 4, 605. Sur les motifs qui guidaiênt le Sénat ou les tribuns dans les présentations, voyez Mommsen. l. l., 603-604.

(5) Catulus dédia en 60 (Mommsen, ad C. I., I, n^e 592), le Capitole, dont la reconstruction lui avait été confiée par s. c. pendant son consulat en 78. On ne mentionne pas la loi qui lui a donné le droit de dédicace; mais on ne peut douter qu'une loi ne soit intervenue à cet effet.

(6) Obseq., 97.

(7) Val. Max., VIII, 15 § 12. Cf. Plin., H. N., VII, 35 (35) § 120. Solin., Polyb., I § 126.

III.

Mesures relatives à la nationalisation de cultes étrangers. Livres Sibyllins ; Bacchanalia.

Les livres Sibyllins étaient d'origine grecque et se rattachaient au culte d'Apollon (1). Les cérémonies religieuses, prescrites par ces livres et ordonnées par le Sénat, eurent nécessairement pour conséquence d'introduire à Rome, à côté du culte national, un culte pérégrin, les dieux et les pratiques grecques (2). La pratique expiatoire prescrite d'ordinaire par les livres Sibyllins, était un *lectisternium* en l'honneur d'Apollon et de Latone, de Diane et d'Hercule, de Mercure et de Neptune (3).

Aux mesures votées en suite de l'inspection des livres Sibyllins appartient encore l'envoi de députations de sénateurs dans des pays grecs, soit pour consulter l'oracle de Delphes (4) ou pour offrir des dons au dieu (5), soit pour ramener à Rome les statues ou symboles vénérés de divinités grecques, comme le serpent d'Epidaure, symbole d'Esculape (6), et la pierre sacrée qui était honorée à Pessinonte comme la *Mater deum* (7). Celle-ci, d'après les livres Sibyllins, devait être reçue à Rome par le citoyen le plus vertueux *(optimus vir in civitate)*. Le Sénat, sous la foi du serment, accorda ce prix de vertu à Scipion Nasica (8).

(1) Marquardt, Röm. Staatsverwalt., III, 326 suiv.

(2) Cf. Tertull.. Apol,, 13. Prud., in Symm., I, 223. — Marquardt, l. l., 42 suiv., et 343 suiv.

(3) Liv., V, 13, cf. Dionys., XII, 9. — En 348 (Liv., VII, 27), en 326, pour la cinquième fois *post urbem conditam* (ib., VIII, 25), en 293, *supplicatio* à Aesculapius (ib., X, 47). Cf. Liv., XXI, 62, XXII. 1, 9, 10, XXV, 12, Epit. XLIX. — Sur les cérémonies du *lectisternium*, voyez Marquardt, l. l., 45 suiv.

(4) Par ex., en 398 (Liv., V, 15, Dionys., XII, 10, 12, Plut., Cam., 4, Val. Max., I, 6 § 3), en 216 (Liv., XXII, 57, XXIII, 11, Plut., Fab., 18, App., Hann., 27), etc.

(5) En 395 (Liv., V, 25, Diod. Sic., XIV, 93, Plut., Cam., 8), en 205 (Liv., XXVIII, 45), etc.

(6) Vers 290. Val. Max., I, 8 § 2. Cf. Auct. de vir. ill., 22.

(7) En 205. Liv., XXIX, 10-11. Cf. Val. Max., I, 1 § 1.

(8) Liv., XXIX, 10-11, 14. Diod. Sic., XXXIV, 33. Plin., H. N., VII, 34 (34) § 120. Sil. Ital., Pun., XVII, 5.

Encore en 133 le Sénat envoya des membres du collège des *X viri s. f.* en Sicile pour offrir des sacrifices expiatoires à Cérès d'Enna (1).

Parfois même le Sénat a ordonné des sacrifices humains « *hostiis humanis, minime Romano sacro* (2). »

S'il fallait en croire une tradition rapportée par Procilius (3), écrivain contemporain de Cicéron (4), mentionnée par Tite-Live (VII, 7) et suivie par Denys (XIV, 11), un des plus anciens exemples serait celui de M. Curtius. En 362, il aurait offert au Sénat de sauter à cheval dans un gouffre qui s'était ouvert au *forum*, et qui d'après la réponse des *haruspices* ne pouvait se fermer que par le sacrifice d'un homme courageux. C'est pourquoi, dit la tradition, cet endroit fut appelé *lacus Curtius* (5).

Quoiqu'il en soit de cette légende, en l'an 233, en exécution d'une prescription des livres Sibyllins, des Gaulois et des Grecs furent enterrés vivants au *forum boarium* (6), et un sacrifice analogue fut exécuté en 216 (7).

Bien qu'un sénatusconsulte de 97 eût interdit les sacrifices humains (8), cependant, peu de temps après, au début de la guerre sociale, une femme, dénoncée par son mari comme androgyne, fut brûlée vive, sur l'ordre du Sénat, en exécution de la réponse des haruspices (9).

A cette série de mesures se rattacherait aussi le sénatusconsulte de 63 dont parle Suétone (10), d'après Julius Marathus. « Peu de mois avant la naissance d'Auguste, dit-il, avait eu lieu un prodige, annonçant, croyait-on, que la nature allait enfanter un roi du peuple romain. Le Sénat,

(1) Cic., Verr., II, 4, 49 § 108. Cf. Val. Max., I, 1 § 1. Diod. Sic., XXXIV, 10, parle de sacrifices à Ζεὺς Αἰτναῖος. — Voyez aussi Strab., VI, 2 § 4, p. 282.

(2) Liv., XXII, 57.

(3) Chez Varron, de l. l., V, 41 (36), 148-149 Sp.

(4) Voyez Teuffel, Geschichte der röm. Litteratur, 3e éd., § 172, 3.

(5) Voyez chez Varron, l. l.. deux autres traditions sur l'origine de cette dénomination.

(6) Plut., Marc., 3, Dio Cass., fr. 47. Zonar., VIII, 19 (Dind. II, 229).

(7) Liv., XXII, 57.

(8) Plin., H. N., XXX, 1 (3) § 12.

(9) Diod. Sic., XXXII, 12 § 2.

(10) Aug., 94.

effrayé de cette prédiction, défendit d'élever les enfants qui étaient nés ou qui naîtraient pendant cette année. Cependant les sénateurs dont les épouses étaient enceintes, parvinrent à empêcher le dépôt du s. c. aux archives, de sorte qu'il ne fut pas exécuté. »

Il va de soi que ce sénatusconsulte, peu ordinaire dans les annales romaines, et dont aucun contemporain ne dit mot, est une pure invention de Julius Marathus, désireux de mettre en relief l'apothéose d'Auguste dont il était l'affranchi (1).

Les mesures ordonnées par les livres Sibyllins ou par l'oracle de Delphes, n'avaient pas toujours un caractère exclusivement religieux (2). Ainsi, pendant la guerre Samnitique, Apollon Pythien, consulté par le peuple romain, prescrivit d'élever deux statues sur une place publique de Rome, l'une à l'Hellène le plus courageux, l'autre, à l'Hellène le plus sage. Le Sénat, ce dont Pline l'Ancien s'étonne avec quelque raison (3), décréta des statues à Alcibiade et à Pythagore.

En 83 avant J. C., l'incendie du temple de Jupiter Capitolin consuma les livres Sibyllins qui y étaient gardés (4). A cette époque la consultation de ces livres était encore assez fréquente et assez importante pour qu'en 76 le Sénat nommât une commission de trois sénateurs et les envoyât en Asie Mineure, spécialement à Erythrée, pour y recueillir une nouvelle collection d'oracles Sibyllins. Les députés retournèrent à Rome avec un millier de vers (5).

Cependant la religiosité du peuple romain avait singulièrement diminué. Tandis que encore, au IIe siècle avant J. C. l'annonce de *prodigia* se succède régulièrement d'année en

(1) Suet., Aug., 79.

(2) On pourrait encore mentionner ce s. c. qui ordonna *ex prodigiis oraculorumque responsis* d'ensevelir dans le Volcanal des ossements qui étaient inhumés au Janicule. Fest., v. *statua*.

(3) H. N., XXXIV, 6 (12) § 26.

(4) Dionys., IV, 62. Dio Cass., fr. 106 § 2.

(5) Lactant., inst. div., I, 6, de ira dei, 22 § 6. Dionys., IV, 62. Cf. Tac., Ann., VI, 18.

année à l'époque de Cicéron ces annonces deviennent de plus en plus rares, et par là même l'intervention du Sénat en matière religieuse s'amoindrit en importance.

Les mesures prescrites pour la *procuratio prodigiorum*, spécialement à la suite de l'inspection des livres Sibyllins, se compliquaient parfois de questions étrangères à la religion. mais présentant une haute importance politique. Voici quelques exemples.

En 144, le préteur pérégrin Q. Marcius Rex avait été chargé par le Sénat de construire un nouvel aqueduc qui devait conduire les eaux jusqu'au Capitole. Marcius mena l'entreprise à bonne fin, et donna son nom à l'aqueduc (*aqua Marcia*). Mais, peu après, les *X viri sacr. fac.*, ayant dû consulter les livres Sibyllins pour une autre affaire, y trouvèrent ce renseignement que, si l'on conduisait les eaux au Capitole, il fallait les puiser dans le fleuve de l'Anio. Marcius ne l'avait pas fait, et il convenait donc de modifier l'aqueduc. La consultation fut annoncée au Sénat par un membre du collège; elle y fut discutée en 143 et de nouveau en 140. Mais les deux fois l'influence de Marcius l'emporta, et il ne fut donné aucune suite aux scrupules des Décemvirs (1).

Une consultation plus célèbre est relative à Ptolémée Aulète.

Ptolémée, roi d'Egypte, chassé du trône, s'était réfugié à Rome pour y implorer la protection du Sénat. Sa demande fut accueillie. Le Sénat chargea le consul Lentulus Spinther (57 avant J. C.) de ramener Ptolémée en Egypte et de le rétablir sur le trône, lorsqu'il se rendrait, au commencement de l'année suivante, dans sa province de Cilicie et de Chypre (2). Peu de temps après le vote de ce s. c., une députation de cent Egyptiens arriva à Rome ; elle exposa les griefs du peuple contre Ptolémée et pria le Sénat de maintenir sur le trône Bérénice, fille de Ptolémée. Ptolomée fit assassiner secrètement un grand nombre de ces députés, et il en corrompit d'autres par de l'argent (3). Sur ces entrefaites la foudre frappa le temple de Jupiter au mont Albain (4). Les

(1) Frontin., de aquaed., 7.
(2) Dio Cass., XXXIX, 12. Cf. Cic., ad fam., I, 1 § 3, p. Rab. post., 3 § 6.
(3) Dio Cass., XXXIX, 13-14.
(4) Dio Cass., ib., 15. D'après le commentat. Bern. (ad Phars. Lucan..

XV viri sacr. fac., invités à consulter les livres Sibyllins, y trouvèrent cette réponse : « Si le roi d'Egypte vient demander du secours, ne lui refusez pas votre amitié ; mais ne l'aidez par aucune force armée. Sinon, vous vous exposez à des embarras et à des dangers (1). » Un tribun de la plèbe, C. Caton, homme remuant et parleur disert, s'empara de cet incident (2) contre le consul Spinther, dont il était l'ennemi. Il obligea les *XV viri* à communiquer au peuple la réponse des livres Sibyllins, avant même que le Sénat en eût délibéré, tandis que le *mos majorum* subordonnait à une décision formelle du Sénat toute publicité à donner aux réponses des livres Sibyllins (3).

L'affaire fut portée au Sénat, et donna lieu à de longues délibérations (4). Comme la réponse des *XV viri* avait été divulguée, il ne pouvait plus être question de rétablir Ptolémée sur le trône par la force militaire (5).

Différentes solutions furent proposées. Parmi les sénateurs consulaires, Hortensius, Cicéron, Lucullus, étaient d'avis de maintenir à Lentulus la charge de rétablir Ptolémée sur le trône, mais de lui défendre l'emploi de la force armée (6). Crassus et Bibulus préféraient confier cette mission à une députation de trois sénateurs, tandis que Volcatius et Afranius voulaient en charger Pompée (7), ce qui était aussi le désir de Ptolémée (8). Enfin le consulaire Servilius opina pour ne pas ramener Ptolémée en Egypte (9).

Après plusieurs jours de délibération, l'avis de Servilius prévalut, mais il fut annulé par intercession (10). Bref, la défense d'employer la force militaire resta le seul point décidé.

VIII, 824) le *prodigium* fut une inondation du Tibre qui empêcha le départ du proconsul Lentulus pour la province d'Egypte qui lui était échue par le sort !

(1) Dio Cass., l. l. Cic., ad Att., I, 7 § 4.

(2) Fenestella, cité par Non. Marc., v. *rumor*.

(3) Dio Cass., l. l.

(4) Cf. Cic., ad fam., I, 1, 2, 4, 5 a b, 7, ad Q. fr., II, 2 § 3.

(5) Cic., ad fam., I, 1 § 3, 2 § 1.

(6) Cic., ad fam., I, 1 § 3, 2 § 1, ad Q. fr., II, 2 § 3. Dio Cass., XXXIX, 16.

(7) Cic., ad fam., I, 1 § 3, 2 § 1.

(8) Cic., ad fam., I, 1 § 1. Dio Cass., XXXIX, 16.

(9) Cic., ad fam., I, 1 § 3.

(10) Cic., ad fam., I, 7 § 4, ad Q. fr., II, 2 § 3.

Pour le reste, l'ancien sénatusconsulte qui déléguait la mission à Spinther, ne fut pas expressément rapporté (1).

Dans cette situation indécise, des tribuns voulaient faire trancher la question par le peuple. Le tribun Caton, pour empêcher absolument Spinther d'accomplir la mission, proposa à la plèbe d'abroger son *imperium*. Le tribun Caninius promulgua un autre projet d'après lequel le proconsul Pompée, escorté uniquement de ses licteurs, reconduirait Ptolémée en Egypte (2).

Les deux projets de plébiscites échouèrent.

Toutefois Lentulus Spinther ne ramena pas l'ex-roi d'Egypte. Ce fut Gabinius qui, en 55, étant proconsul de Syrie, fit, sans autorisation préalable, une expédition en Egypte et rendit le trône à Ptolémée (3).

De l'avis du Sénat, Gabinius fut poursuivi pour être sorti de sa province et pour avoir fait la guerre sans autorisation préalable du peuple et du Sénat (4). Il fut acquitté. Les jurés qu'il avait corrompus, invoquèrent ce motif que les livres Sibyllins n'avaient spécifié aucune punition contre le transgresseur (5).

(*A continuer*). P. WILLEMS.

(1) Cic., ad Q. fr., II, 3 § 1, ad fam., I, 4 § 1. Scol. Bob., p. 313.

(2) Plutarch., Pomp., 49. Cf. Cic., ad Q. fr., II, 2 § 3, 3 § 1, ad fam., I, 2 § 4, 4 § 1-3, 5 a § 2.

(3) Dio Cass., XXXIX. 55.

(4) Dio Cass., XXXIX, 56 § 4, 61 § 4, 62. Cf. Cic., in Pis., 21 § 50.

(5) Dio Cass., XXXIX. 55, 62. Chez Appien (Syr., 51, cf. B. C., II, 24, Parth., 242) : « Ὑπὸ τῆς τῶν Ρομαίων βουλῆς ἔφυγεν ἐπὶ τῷ ἄνευ ψηφίσματος ἐς Αἴγυπτον ἐμβαλεῖν, » il y a deux erreurs. D'abord, Gabinius ne fut pas jugé par le Sénat; en second lieu, il ne fut pas condamné de ce chef, mais du chef de concussion, dont il fut poursuivi ensuite. Dio Cass., XXXIX, 55.

DU SYSTÈME DE NUMÉRATION

CHEZ LES PEUPLES DE LA FAMILLE MAYA-QUICHÉ.

La famille de langues généralement désignée du nom de *Maya-Quiché*, comprend, ainsi qu'on le sait, un certain nombre d'idiômes parlés dans le sud du Mexique et le nord du Guatémala. Elle se divise, ainsi que nous nous sommes efforcé de l'établir, en deux groupes bien distincts ; 1° le groupe du nord-est qui comprend le Maya parlé dans le Yucatan ; le Quélene, en vigueur dans une partie de l'Etat de Chiapas ; le Huastèque usité chez les Indiens de la mexicaine de Tamaulipas ; la Zaklohpakap du Soconusco ; 2° Le groupe du sud-ouest, auquel nous rattacherons : le Guatémalien, avec ses dialectes, le Quiché, le Cakehiquel, le Zutuhil ; le Pokome de la Vera-Paz, le Cakgi des environs de Coban ; etc.

Nous avons déjà donné dans un autre travail, un exposé du système de numération cardinale dans les dialectes de la famille Maya-Quiché et nous bornerons, quant à présent à rappeler sur quels principes elle repose.

Malgré la différence essentielle des noms de nombre, le système numéral du Quiché et du Maya semble avoir été directement emprunté au Mexicain. Il est, en effet, comme ce dernier, essentiellement vigésimal. Ainsi, en Maya, *Hunkal*, litt. « Un *kal* ou agraffe » voudra dire 20, et *Cakal*, litt. « deux agraffes » signifiera 40 et ainsi de suite. Ajoutons, du reste que le sens d'« agraffe » comme synonyme de 20 pourrait bien n'être pas primitif. Nous trouvons, par exemple, en Quiché *Oxqal*, litt. ce 3 *qals* pour dire 60. Or, *qal* signifie dans ce dernier idiôme, une mesure de cacao formée de 20 grains, et l'on sait, d'autre part, que presque toutes les traces d'influence mexicaine que nous retrouvons chez les Yucatèques, ont une origine Guatémalienne. C'est certainement par l'intermédiaire du Guatémala, que les Mayas ont reçu le calendrier dit *Toltèque*.

Il résulte de tout ceci que 400 était chez ces peuples, tête de série, à peu près comme 1,000 chez nous. Tel est le cas,

par exemple pour le Maya *Hunbak* qui veut dire à la fois « 400 » et « une enceinte »; même observation pour *Hunpic*, litt. « Une multitude, » lequel correspondait à notre expression numérique 8,000, mais qu'aujourd'hui, par suite de l'influence Castillane, les indigènes actuels du Yucatan emploient comme synonyme de 1,000.

Cela dit, passons à l'objet spécial de cette étude.

1° *Nombres ordinaux*. Ils sont marqués, d'ordinaire, en Quiché par la préfixation, au nom de nombre cardinal, du pronom possessif qui est *u* devant une consonne, et *R* devant une voyelle; exemple : *Cah* « quatre » et « *Ucah* », litt. « Son quatre » pour « quatrième »; *Vakak* « six et *Uevakak* « sixième; le sixième ». *Vuk* « sept » et *Ueruk* « septième »; *Vahxak* « huit » et *Uevahxak* « huitième »; *Beleh*, « neuf » et *Uebelch* « neuvième »; *Ox* « trois » et *Rox* « troisième »; *O* « cinq » et *Ro* « cinquième, le cinquième ». Nous avons déjà vu dans un précédent travail, que la forme primitive de ce pronom possessif, était *ru* que l'on retrouve encore employé en Pokome. « Deux » se disant *Cab* ou *Caib* en Quiché, on emploie plus volontiers la forme *Ucab* « second, le second » que *Uecaib*. Quant au terme signifiant « dixième », c'est *Ulah*, de *Lahuh* « dix », mais avec chûte de la désinence.

Nos expressions « Premier, le premier » se rendent soit par le simple cardinal *Hun*, non accompagné d'une préfixe, soit par *Nabe* (en Cakchiquel et en Zutuhil *Nabey*). Ce terme pourrait bien être d'origine Caraïbe; dans la langue des Petites Antilles, et spéc. dans celle de saint Vincent, l'on dit *Labanani* pour « premier » de *Aban* « un » (Cf. L'Arrawaque *Abba*, un), mais avec le préfixe ordinal *La* ou *le*. Le *L* aurait bien pu se transformer en *N*, comme dans *Inak* désinence du plus que parfait, qui, ainsi qu'il a été vu dans un précédent travail, semble être pour une forme primitive *Ilak*. Ce n'est pas, sans doute, le seul emprunt fait par les dialectes Guatémaliens à ceux des îles. Quoiqu'il en soit, nous n'oserions rapprocher du *Nabé* des Quichés les termes *Gnépeleni*, « un » du Guarani, *Agnépé*, « un » du Tupinamba (avec *gn* nasalisé, comme dans notre mot *agneau*); encore moins le Coropo *Nam* « un ». Ajoutons que si l'on veut dire « Le premier » et non pas simplement « premier », il faudra employer le préfixe *u* et dire *Unabe* ou bien à la forme définie

Unabeal. « Dernier, le dernier » se rendra par *Xambe*, *Uxambe*, *Uxambeal*, l'adjectif *Xambe* possédant le sens propre de « En arrière, qui est en arrière. » Peut-être bien est-ce de cette racine que le Maya aura tiré le nom du Nord, *Xaman*, litt. « La région qui est en arrière. »

En Maya, les ordinaux ne sont généralement point distincts par leur forme, des nombres cardinaux; exemple : *Ca ɔac yetel can ɔac*; « le 2e degré avec le 4e degré », litt. « Degré deux avec degré quatre. » Toutefois, avec la préposition *Ti* « à, vers », l'on emploie comme en Quiché, le *u* possessif préfixe, et alors *Ti* s'élide en *T'*; exemple : *T'ucan ɔac*, « Au 4e degré. » Enfin, pour rendre notre terme « premier, » on fait usage, non point du cardinal *Hun* « un », mais bien de l'adjectif *yax*, litt. « vert » et, par suite, « nouveau, fort, « véhément, premier ». Ce n'est autre chose que le Quiché *Rax* « vert, précipité, prompt, robuste », avec modification normale du *R* en semi-voyelle. Ainsi l'on dit en Maya, *Yax uinic* « le 1er homme »; *Yax hec*, « le 1er œuf de la poule. »

Quelquefois, en maya, l'ordinal s'indique au moyen de la finale déterminative *il*. Ex. : *Can* « 4 » et *Canil* « quatrième ».

2° *Nombres distributifs*. C'est surtout en Quiché que l'on rencontre des formes spéciales pour ces nombres.

De 1 à 5 (exclusivement), on les obtient en redoublant le nombre cardinal, mais avec chûte du *n* final devant une autre consonne; exemple : *Huhun* « chacun, chaque », d'où *Huhun ixok* « chaque femme »; *Cacab*, « chaque deux » ou « de deux en deux »; *Oxox* « de trois en trois, chaque troisième »; *Cahcah*, « de quatre en quatre. » A partir de 5, on ne répète pas le nom de nombre ordinal, mais on se borne à le faire suivre de la syllabe *tak* qui, nous l'avons vu dans un précédent travail, a le sens propre de « plusieurs, beaucoup »; exemple : *Ootak*, « de 5 en 5 »; *Vakakitak* « de 6 en 6 ». Si le nom de nombre est composé, on intercale ce *tak* entre le premier composant et le ou les suivants, exemple : *Hutak-lahuh* « de 11 en 11 »; *Catak-lahuh* « de 12 en 12 »; *Hutak-vinak*, « de 20 en 20 »; *Catak-vinak* « de 40 en 40. »

Le Maya offre aussi quelques exemples de cette réduplication pour les nombres distributifs; exemple : *Can* « quatre » et *Cancan* « de quatre en quatre. »

3° *Nombres itératifs*. Nous avons déjà vu dans un précédent travail, que *mul* signifie « fois » en Quiché. Exemple :

Humul, « 1 fois »; *Cumul* « 2 fois »; *Hutak mul* « chaque fois ». Si l'itératif est à la forme définie, le nom cardinal est précédé de la possessive *u* ou *R* et suivi de *mul*; exemple : *Ucamul ca chau.* « Il parle pour la seconde fois »; *Roxmul ca chau Rabinal-achi*; « Rabinal-achi parle pour la 3me fois. »

En Maya, c'est *lem* ajouté au nom cardinal qui signifie « fois » ou plutôt « répété par lui-même. » Aussi ledit nom cardinal ne doit-il être exprimé qu'une seule fois, au lieu d'être répété comme en français; exemple : *Calem cah* ce deux multiplié par lui-même = 4 ». Cf. le Quiché *Lem* « déclarer, manifester, arranger. »

Yax joint à un verbe possède en Maya, le sens de « première fois », exemple : *Ca yax ulob duluaye*, « Lorsque les Espagnols vinrent pour la première fois. »

Chez les Mayas, la finale *Lik* peut parfois être prise comme synonyme de *Lem* : exemple : *Calik* ou *Calem* « deux fois », de *ca* « deux. »

4° *Fractions.* En Quiché, *Perah* dont nous avons déjà parlé à propos des explétives numérales, sert aussi, lorsqu'il est précédé d'un nombre cardinal, à marquer les quartiers d'un animal, exemple : *Chakap ucaperah*, « un quart d'animal »; *Chakap roxperah* « un tiers d'animal. » Quant à *Qam*, dont la valeur comme verbe est celle de « recevoir, recueillir », il se prend dans le sens de moitié; exemple : *Huqam* « La moitié d'une bête, d'un oiseau ». Cf. le Maya *kam* « recevoir. accepter, prendre. »

Le Maya forme d'ordinaire ses nombres fractionnaires en ajoutant *hatzul* au nombre cardinal; ex. : *Oxatzul* « Tiers » de *Ox* « trois » — *Canhatzul* « quart », de *Can* « quatre. » Ce substantif *Hatzul* possède le sens propre de « part, portion, division. »

5° *Numérales diverses.* En Quiché, on se servira des expressions suivantes *Tanal ucab*, *tanal rox* « c'est entre deux, entre trois, » de la racine *Tan* « cesser, arrêter » — *Quehe chic-vi.* « Encore autant », de *Quehe* « entourer, environner », *chic* « plus, davantage » et *vi*, particule numérale. — *Caïb chic quehe ri ca rah.* « Il en faut deux fois autant. » Litt. duo magis quaerere ille nunc desiderare, etc.

6° *Dérivés numéraux.* Le Maya et le Quiché possèdent un assez grand nombre de verbes et de noms dérivés de racines numérales. Citons, par exemple, en Quiché, *Hunamah*

« égaliser, unifier » de *Hun* « un », d'où le passif *Hunamax* « être égalisé, unifié »; *Hunaman*, *hunax* « faire, agir seul »; *Hunar* « s'unir. » — de *Caib* « deux », *Caibah* « redoubler, faire deux fois »; *Caibax* « être redoublé, fait deux fois »; *Caiban* « être doublé, douter, être perplexe, rester neutre, » et de la forme partitive *Cacab*, le verbe *Cacabic* « douter, désunir. » — de *Ox*, « trois », *Oxibah* « tripler, faire trois fois la même chose »; *Oxibax* « être triple »; *Oxiban* « être triple » etc.

On forme également, au moyen de certains suffixes, des verbes compulsifs; par exemple : de *Hun*, nous obtenons *Hunizah*, *hunizax*, *hunizan* « faire qu'une chose soit faite une fois *ou* qu'elle se trouve égalisée » — de *Caib*, l'on aura *Caibizah*, *caibizax* « faire qu'une chose soit redoublée, faite deux fois. »

Ce système de dérivation est peut-être encore plus étendu en Maya; de la forme secondaire *Hunpel* « un » déjà étudiée dans un précédent travail, l'on formera *Hunpelil* « unité, entièrement; » *Hunpelhal* « s'unifier. » D'autres dérivés sont *Huntacal* « Tous » ; *Huntacli* « totalement »; *Hunten*, *Huntenal* « une fois », une certaine fois »; *Huntenili* « une seule fois »; *Huntilil* « un, unique »; *Huntuel*, « premier, un certain »; *Huntulil* « être seul, unique. »

Capel « deux » nous donnera *Capelcun* « douter »; *Oxpel* « 3 », *Oxpelil* « Trinité »; *Uin*, *uinic* « vingt » forme *Uinal* « vingtaine » etc., etc.

Du reste, l'examen de ces dérivés numéraux sera plus à sa place dans un travail sur la formation des mots.

7° *De l'Origine et Etymologie des noms de nombre.* C'est un point fort délicat que de déterminer de quelle façon se sont formés la plupart des noms de nombre dans n'importe quel idiôme. D'ordinaire, leur origine se perd dans la nuit des temps. Si l'on peut soupçonner, par exemple, une affinité de sens entre les termes sanscrits signifiant « 5 » et la « main »; si *Lima*, *rima* dans les divers dialectes Malayo-Polynésiens possèdent aujourd'hui encore cette double valeur, d'un autre côté il ne serait point facile de dire par suite de quelle combinaison d'idées ont été formées même au sein de nos idiômes Européens, les racines des quatres premiers nombres. Nous trouvons bien en Quiché une racine *Ca*, laquelle signifie « Chose nouvelle » et un *Ca* Maya pos-

sédant le sens de « Et, avec. » Mais qui osera soutenir que de là dérive le nom de nombre « deux », *Ca* ou *Caïb* (avec *ib*, signe de pluralité)? *Ox* veut bien dire en Maya « chose qui coule, se répand », mais quel rapport a-t-il avec *Ox* « trois »? Ce nombre serait-il, par excellence, « celui qui excède, surpasse »? *Uaxal* se prend en Maya, dans le double sens de « huit » et « se dresser sur ses quatre pieds », mais n'avons nous pas affaire ici à un simple homophone?

Uac qui est le nombre « 6 » en Maya répond aussi à nos expressions « Hors, par delà, superflu, surabondant ». Toutefois, nous n'oserions affirmer l'identité de ces deux racines, et cela par la raison que *Uac* dans le sens de « Hors, superflu » correspond à un *vah* Quiché, qui signifie « regorger, borner »; au contraire « six » se dit *Vukakib*, avec un *k* et non point un *h* comme consonne radicale finale.

On pourrait être tenté de rapprocher l'un de l'autre les termes Mayas *Bolon* « neuf » et *Bolon* « roulant, devant rouler », mais il n'y a qu'une simple illusion phonétique. Le Maya *Bolon* voulant dire 9 se retrouve en Quiché, sous la forme *Beleh* ou *Beleheb* (avec la désinence *b* du pluriel). *Bolon* dans le sens de « devant rouler » se rattache à la racine Quiché *Bol* « rond »

Nous serions moins embarassé pour expliquer le terme *Lahub* ou *Lahun* « dix ». Evidément, il se rattache à la racine Quiché *Lah* « arranger, achever », au Maya *Lah* « fin, terme » et *Lahal* « s'achever ». *Lahun* est donc le nombre qui clôt, termine la série. Sans doute, il a été formé à une époque où les Centro-Américains n'avaient point encore reçu des peuples du Mexique, l'emploi du système vigésimal.

Quant aux termes désignant des têtes de séries supérieures, comme 20, 400, 8,000, etc., ils sont tous significatifs et leurs étymologies ont été déterminées dans un précédent travail. En tout cas, la différence presqu'absolue qui existe entre les noms de nombre du groupe Maya-Quiché, d'une part, et de l'autre ceux de l'Othomi ou du Totonaque, langues, cependant, unies par un certain lien de parenté, prouve bien qu'ils ont été forgés pour la plupart après la séparation des tribus parlant ces différents idiômes.

H. DE CHARENCEY.

LA MÉTAPHYSIQUE DE J. J. ROUSSEAU.

C'est le cœur, c'est-à-dire le sentiment et la volonté, qui font véritablement l'homme. La philosophie vraiment universelle, naturelle et spontanée, la philosophie du langage, le reconnait : Θυμὸς, animus, animo, Gemüth, soul, ont le même sens ; chez tous les peuples civilisés, *une grande âme* exprime la générosité des sentiments, la beauté du caractère, la force de la volonté ; c'est par les qualités du cœur que l'âme est grande, non par les qualités de l'esprit ; c'est par le cœur qu'on est un héros, un saint, et même un homme de génie. « Les grandes pensées viennent du cœur. »

C'est aussi de là que viennent les plus étranges paradoxes. Quand on a secoué le joug des écoles traditionnelles, formées par des siècles de discussion, les systèmes personnels qui surgissent tout-à-coup et qui paraissent nouveaux sont anciens comme le monde, parce qu'ils ne sont que l'expression d'un *caractère*. Chacun fait à sa manière le célèbre « Je pense, donc je suis » de Descartes, dont une grande et noble curiosité philosophique était la première, sinon la seule passion. Examinez bien l'œuvre de Pascal ; partout vous trouverez, à la base de son jansénisme ardent : « Je souffre. » Voltaire n'a point de métaphysique ; toute sa philosophie se résume en deux mots : « J'enrage, mais je m'amuse. » L'insaisissable Diderot, ce Protée littéraire, sera l'aïeul des transformistes, qui se multiplieront sans mesure dans une époque où la morale du caprice met en faveur la cosmogonie du hasard. Malebranche est un contemplateur mystique ; Platon, un contemplateur poétique. Les hommes que dévore la plus grande et la plus noble des passions humaines, celle qui remplit et qui soutient le mieux la vie, la seule, je pense, qui puisse écraser et détruire à jamais cet implacable « ennui qui sort du fond du cœur et remplit l'esprit de son venin ; » les hommes que dévore le zèle de la charité ne font point de métaphysique, ils n'en ont point le temps. Mais si Vincent

de Paul faisait un *discours de la méthode*, le « roc vif » sur lequel il poserait les fondements de sa doctrine, serait : « J'aime, donc je suis » et, mieux que Descartes, il y bâtirait une tour qui s'élèverait jusqu'à l'infini.

Je veux simplement dire que ce qui donne le mieux à l'homme la conscience et la certitude invincible de l'existence réelle et distincte du moi, c'est, pour chacun de nous, ce qu'il sent en lui de plus fort et de plus vivant : pour Descartes, c'est la pensée et pour Vincent de Paul, c'est l'amour.

I.

Jean-Jacques Rousseau ne pense guère par lui-même. Presque toutes ses idées sont le produit, à peine élaboré, de ses lectures : des romans d'aventures et de chevalerie, l'historien calviniste Le Sueur et Plutarque, dès son enfance ; les livres de Port Royal, dans sa jeunesse ; puis enfin Platon et Locke, son dernier maître, auquel il resta fidèle : voilà toutes les sources de sa philosophie. (A)

A part l'éloquence brûlante et la magie de son style, la seule originalité de J.-J. Rousseau consiste à tout pousser à l'extrême. C'est un esprit excessif.

Oubliez, si vous pouvez, cet homme qui fond en larmes de douleur ou de tendresse ; qui frémit de terreur, grince des dents de colère, se jette à genoux pour adorer et se relève d'un bond pour maudire ; analysez froidement, en les dépouillant de tout cet appareil d'éloquence, les paradoxes insensés des *Discours* et du *Contrat social*, ils ne vous laisseront, comme résidu, que l'exagération à outrance de banalités philosophiques ou poétiques aussi vieilles que le monde.

Il y a longtemps que les poètes regrettent l'*âge d'or*, la jeunesse de l'humanité, rêve d'imagination qui leur apparaît dans la nuit du passé comme un vague souvenir d'innocence, de paix et de bonheur. Ce n'est, en réalité, qu'un *idéal de réaction* produit par la fatigue des efforts et de la contrainte qu'imposent de plus en plus les progrès de la vie sociale.

Plus que personne, Jean-Jacques souffre de cette contrainte et se refuse à cet effort.

Si la société française, au milieu du XVIIIe siècle, n'est pas

la plus corrompue qui ait existé dans les temps chrétiens, c'est, au moins, la plus artificielle, la plus hérissée d'usages arbitraires et de mensonges convenus, d'entraves inutiles, de besoins et de passions factices, la plus frivole et la plus *théâtrale* qui fût jamais. D'autre part, comme l'ont remarqué M. de Tocqueville et M. Taine, l'inégalité n'y est pas plus oppressive, mais elle y est plus blessante, plus humiliante qu'elle ne l'avait jamais été. C'est avec raison que M. de Barante a dit : celui qui ferait l'histoire de la *vanité en France* y découvrirait une grande part des causes de la révolution française.

Il y trouverait d'abord, je pense, l'inspiration des livres les plus révolutionnaires du siècle : le discours sur l'*Inégalité parmi les hommes* et le *Contrat social*.

Jean-Jacques est d'un caractère faible, avec un très grand orgueil et des passions ardentes, exaltées par une éducation vraiment absurde (B). Dans cette société où la pauvreté semble une honte, presqu'un crime, il est pauvre et tout-à-fait incapable de s'enrichir. A la fois romanesque et vicieux dès l'enfance, il eût aimé les relations du monde, les galanteries élégantes et les plaisirs faciles ; mais gauche, timide et lourd en dépit de son génie dont il avait conscience, il se trouve également incapable de briller dans la conversation légère d'un salon ou dans le tapage d'une orgie. Humilié, raillé de toutes les façons possibles, traité comme un enfant par ceux qui l'aiment et ceux qui l'admirent, ne trouvant guère dans la célébrité que l'occasion de nouvelles souffrances d'amour-propre ; victime partout désignée au *persifflage* à la mode ; absolument dépourvu de savoir-vivre ; ayant des infirmités déplaisantes et ridicules ; mélange bizarre de poète et de cuistre, de satyre etde Céladon, qui, selon le caprice et l'humeur du moment, répond aux attentions caressantes des belles dames par des tendresses de cynique, des humilités de bon dogue ou des grognements d'ours mal appris ; du reste, aimant la vie des champs, les bois, les prairies, les lacs de son pays ; né dans une petite république dominée par une bourgeoisie très fière ; ayant conservé, de ses lectures d'enfants, un double idéal, celui de l'héroïsme antique et celui de l'héroïsme chevaleresque, Amadis et Brutus : J.-J. Rousseau, disais-je,

par tous les bons et tous les mauvais côtés de sa nature, devait être l'ennemi de la société française et surtout du monde parisien au XVIIIe siècle.

Etant données les dispositions intérieures de ce caractère et les conditions extérieures de cette société, est-il étonnant que Jean-Jacques, tombant par hasard sur la question posée par l'académie de Dijon : *si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs*, le vieux paradoxe de l'âge d'or prenne feu dans son esprit, et produise une explosion d'éloquence ardente et fougueuse (1)?

Jean-Jacques donc, avec cet excès de passion qui le caractérise, déteste et maudit la société humaine et le progrès jusque dans ses racines.

Le meilleur état de l'homme, d'après lui, le véritable état de nature, c'était l'isolement complet du sauvage, disons mieux, de la bête : un mâle, une femelle, qui se rencontrent, s'unissent par hasard et qui ne se reconnaîtront même plus ; des petits que l'allaitement seul attache à la femelle et qui la quitteront dès qu'ils sont en état de se nourrir eux-mêmes.

Malheureusement, il est impossible de revenir à ce temps si regrettable où l'homme n'était qu'une brute. C'est pourquoi l'imagination de Jean-Jacques cherche une autre issue pour sortir de la société moderne, un autre système de nivellement absolu, un autre idéal qu'il puisse opposer à la civilisation du XVIIIe siècle. Abandonnant à regret son *homme naturel*, il se jette à corps perdu dans l'excès contraire. Tout ou rien, c'est sa devise. Ou bien point d'Etat ni de Cité, point d'autorité ni de lien, pas même de famille; ou bien la politique du *contrat social*, c'est à dire l'état absorbant l'homme tout entier, l'état propriétaire du corps et de l'âme des citoyens, maître absolu de ses biens, de sa famille, de sa vie et de sa conscience.

Entre la bête humaine, seule et nue dans la forêt vierge et le citoyen du contrat social, il n'y a que la société moderne, c'est-à-dire misère, faiblesse et contradiction. Celui qui veut essayer de concilier la vie sociale avec la vie naturelle « ne sait ce qu'il veut. Toujours en contradiction avec » lui-même, toujours flottant entre ses penchants et ses

(1) Il importe assez peu de savoir quel fut, dans ce hasard, la part de son ami Diderot.

« devoirs, il ne sera jamais ni homme ni citoyen... ce sera « un de ces hommes de nos jours, un Français, un Anglais, « un bourgeois ; ce ne sera rien. »

Telle est donc la double thèse, sauvage ou spartiate, présentée par Jean-Jacques Rousseau comme une vérité démontrée par l'expérience du genre humain ; et ce n'est d'abord que le cri de passion d'une vanité cruellement blessée.

II.

Mais ce cri de passion « prend par dessus les nues » et rend son auteur célèbre. Alors Jean-Jacques en fait une philosophie.

Cette philosophie lui convient d'ailleurs. Il est trempé dans les discussions théologiques par Le Sueur ; il a retorqué pendant deux mois, à l'hospice des catéchumènes de Turin, les arguments des prêtres catholiques chargés de le convertir ; plus tard, il a « dévoré » les livres de Port Royal ; il reste en lui du calviniste et du janséniste, ce qui revient à peu près au même. Il trouve dans l'ordre social l'équivalent, à ses yeux, du *péché originel*, dont il ne veut plus. La terreur de l'enfer (C) et le socinianisme de Locke (1) l'en ont dégoûté.

Cependant, il faut bien expliquer l'existence du mal. Eh bien, toutes nos douleurs et tous nos crimes viennent de la société : cette doctrine, aussi bien que celle de Jansénius ou celle de Calvin, diminue, pour chacun de nous, la honte et la responsabilité de nos faiblesses en les rejetant sur le genre humain tout entier ; ce qui s'accorde fort bien avec la paresse et l'orgueil individuel.

Jean-Jacques est un dialecticien qui donne à son argumentation la forme et l'esprit de la scolastique traditionnelle (2).

(1) *On the reasonableness of Christianity.* C'est la religion du *Vicaire savoyard.* Voyez notes à la fin de l'article, note A.

(2) Voyez, par exemple, comment il prouve que « le mouvement n'est pas essentiel à la matière. » — « Je la vois (la matière) tantôt en mouvement et tantôt en repos... » — N'importe qui, probablement Diderot, lui répondant qu'il se trompe et que l'immobilité de la matière n'est jamais qu'apparente, Jean-Jacques insiste. « — Ce repos, dit-il, ce repos n'est, si l'on veut, « que relatif ; mais puisque nous observons du plus et du moins dans le « mouvement, nous concevons très clairement un des deux termes extrêmes,

Il n'est pas sûr qu'il ait eu besoin d'être poussé par des objections, qui, du reste, ne lui ont pas fait défaut, pour nouer la chaîne de déductions que nous allons suivre à partir de son premier anneau.

Evidemment guidé par les conseils de son ami Diderot le transformiste (D), mais d'ailleurs cédant à sa tendance naturelle et poussant les choses à l'extrême, Jean-Jacques prend comme point de départ un *état* primitif où l'homme n'était pas seulement *un sauvage*, mais purement *une bête*, « sans industrie, sans parole,... sans nul besoin de ses sem- » blables,... peut-être même sans jamais en reconnaître » aucun individuellement. » En ce temps là, « ni éducation, « ni progrès; les générations se multipliaient,... les siècles » s'écoulaient,... l'espèce était déjà vieille, et l'homme restait » toujours enfant. »

Comment donc est-il sorti de cet état? Par un acte de liberté? Evidemment non. La liberté ne peut exister sans intelligence. « Les facultés que l'homme naturel avait reçues » en puissance ne pouvaient jamais se développer d'elles- » mêmes (1). »

Peut on dire que le premier éveil de la raison fut un acte coupable, une sorte de péché originel? Non, puisque ce ne fut pas un acte libre. « L'homme qui n'a fait encore aucun » usage de sa raison, est gouverné par ses appétits; suivant » l'instinct de la nature, il marche par des mouvements tou- » jours droits. Cet homme ne connaît pas Dieu, mais il ne » l'offense pas (2). »

Sans doute, l'homme était, à la différence des autres animaux, né perfectible; mais pour mettre en action cette faculté première qui n'était qu'une puissance dans l'homme, il fallait « le concours fortuit de plusieurs causes étrangères,

» qui est le repos; et nous le concevons si bien, que nous sommes enclins » même à prendre pour absolu le repos qui n'est que relatif. Or il n'est pas » vrai que le mouvement soit de l'essence de la matière, si elle peut être » conçue en repos. » — C'est typique : ce n'est pas seulement une forme d'argumentation, c'est une habitude enracinée d'esprit. Jean-Jacques ne voulait pas que le mouvement fut de l'essence de la matière, afin que la matière put être « purement passive » comme nous allons voir. — Mais comme de tels raisonnements devaient convaincre Diderot!

(1) Discours sur l'inégalité.

(2) Lettre à M. de M***, 15 janvier 1769.

» qui pouvaient ne jamais être, et sans lesquelles il fût éter-
» nellement resté dans sa condition primitive (1). » Quel est donc ce « hasard qui a pu perfectionner la raison en détério-
» rant l'espèce, rendre un être méchant en le rendant socia-
» ble (2) ? »

On peut le conjecturer de plusieurs façons plausibles, pourvu que l'on réfléchisse « sur la manière dont le laps de temps
» compense le peu de vraisemblance des événements ; et sur
» la puissance surprenante des causes très légères, lors-
» qu'elles agissent sans relâche (3). »

L'état social, d'où proviennent toutes les misères et tous les crimes de l'humanité, est lui-même le produit *fortuit* et non *librement voulu* de la *perfectibilité*.

Et cependant « il serait triste pour nous d'être forcés de
» convenir que cette faculté distinctive et presqu'illimitée
» est la source de tous les malheurs de l'homme ; que c'est
» elle qui le rend, à la longue, le tyran de lui-même et de la
» nature (4). » « Quoi ! pour empêcher l'homme d'être mé-
» chant, fallait-il le borner à l'instinct?... Non, Dieu de mon
» âme, je ne te reprocherai jamais de l'avoir faite à ton image
» afin que je pusse être libre, bon et heureux comme toi (5). »

Au premier abord, Jean-Jacques paraît se mettre en contradiction avec lui-même. Attendez cependant.

Il est vrai, la vie de l'homme, dans l'état de réflexion et de société, ne peut être heureuse ; et nous en serions réduits à maudire la perfectibilité de l'homme, son intelligence et son libre arbitre, si tout finissait à la mort.

Mais si l'âme est immatérielle, elle peut survivre au corps ; et si elle lui survit, la Providence est justifiée. Quand je n'aurais d'autre preuve de l'immatérialité de l'âme que le triomphe du méchant et l'oppression du juste en ce monde, cela seul m'empêcherait d'en douter. Une si cho-

(1) Discours sur l'inégalité.

(2) Discours sur l'inégalité.

(3) Ce double raisonnement porte aussi clairement, à mes yeux, la signature de Diderot, que le syllogisme sur le *mouvement* et la *matière* celle de Jean-Jacques. Je suis sûr que M. Caro, dont les admirables études sur « la fin du XVIII[e] siècle » m'ont souvent éclairé dans mes recherches, serait de mon avis.

(4) Discours sur l'origine de l'inégalité.

(5) Emile, l. IV.

quante dissonance dans l'harmonie universelle me ferait chercher à la résoudre; je me dirais : « Tout ne finit pas pour nous avec la vie; tout « rentre dans l'ordre à la mort. »

L'ordre n'existe point dans l'homme vivant; il ne peut être rétabli que dans la mort et par la séparation du corps et de l'âme : le corps se dissout et l'âme se conserve.

Pourquoi la destruction de l'un entraînerait-il la destruction de l'autre? Au contraire, étant de nature si différente (esprit et matière), ils étaient, par leur union, dans un état violent; et quand cette union cesse, ils rentrent tous deux dans leur état naturel : la substance active et vivante regagne toute la force qu'elle employait à mouvoir la substance passive et morte. Hélas! je le sens trop par mes vices, l'homme ne vit qu'à moitié durant sa vie, et la vie de l'âme ne commence qu'à la mort du corps (1).

Reprenons maintenant la trame des déductions logiques et voyons comment Jean-Jacques explique l'existence du mal.

L'homme isolé serait heureux et bon; c'est la société qui le déprave et le rend malheureux.

L'institution de la société fut-elle donc un acte volontaire et coupable? La société serait-elle un résultat de l'activité libre de l'homme?

Dans ses formes arbitraires, oui; dans son existence même, non.

Elle est donc un produit de la nature humaine?

Oui, mais elle n'en est pas moins un mal, comme la vieillesse et la maladie.

Puisque vous prétendez m'attaquer par mon propre système, n'oubliez pas, je vous prie, que selon moi la société est naturelle à l'espèce humaine comme la décrépitude à l'individu, et qu'il faut des arts, des lois, des gouvernements aux peuples comme il faut des béquilles aux vieillards.

Toute la différence est que la vieillesse découle de la seule nature de l'homme, et que l'état de société découle de la nature du genre humain, non pas immédiatement... mais seulement, comme je l'ai prouvé, à l'aide de certaines circonstances extérieures qui pouvaient être ou n'être pas (2)...

Très bien; mais Jean-Jacques sait que cela ne suffit pas pour justifier Dieu de toute accusation d'avoir fait le Mal. Si on veut le justifier, on est forcé de reconnaître qu'il y a,

(1) Ibid.

(2) Lettre à M. Philopolis (Charles Bonnet).

dans la nature humaine, autre chose que son œuvre; car pour que la perfectibilité, par quelque *circonstance* fortuite que ce soit, produise naturellement le mal originaire sans participation du libre arbitre, il faut que, dès l'origine, avant le premier éveil de la raison et du libre arbitre, il y ait eu dans la nature humaine un poison latent que le progrès n'a fait que mettre en action.

D'après Jean-Jacques, ce poison, c'est le corps, c'est la Matière éternelle, increéée, que l'Esprit gouverne, mais qu'il ne peut anéantir et qui parfois lui résiste.

Le mal, dans l'homme, vient de la lutte entre l'âme et le corps. « La conscience est l'instinct de l'âme, » qui tend *naturellement* à l'ordre universel, divin. L'égoïsme des passions est l'instinct du corps, qui résiste et tend au désordre :

Nous croyons suivre l'impulsion de la nature, et nous lui résistons; en en écoutant ce qu'elle dit à nos sens, nous méprisons ce qu'elle dit à nos cœurs : l'être actif obéit, l'être passif commande. La conscience est la voix de l'âme, les passions sont la voix du corps (1).

Le corps n'est-il donc point l'œuvre de Dieu?

Sans doute, le corps de l'homme, de même que tout l'univers matériel, est l'œuvre de Dieu ; mais d'une façon qu'il faut entendre. Dieu n'est point la cause première universelle, mais le premier moteur ; il n'est point le créateur des mondes périssables, il est l'organisateur, le Δημιουργὸς de la matière éternellement changeante, mais indestructible.

Ce par quoi les choses sont se distingue très nettement sous deux idées, savoir : la chose qui fait et la chose qui est faite : même ces deux idées ne se réunissent pas dans le même être sans quelqu'effort d'esprit; et l'on ne conçoit guère une chose qui agit sans en supposer une autre sur laquelle elle agit. De plus, il est certain que nous avons l'idée de deux substances distinctes : savoir, l'esprit et la matière, ce qui pense et ce qui est étendu ; et ces deux idées se conçoivent très bien l'une sans l'autre.

Il y a donc deux manières de concevoir l'origine des choses : savoir, où dans deux causes diverses, l'une vive et l'autre morte, l'une motrice et l'autre mue, l'une active et l'autre passive, l'une efficiente et l'autre instrumentale —(E)—; ou dans une cause unique qui tire d'elle seule tout ce qui est et tout ce qui se fait. Chacun de ces deux sentiments, débattus par les métaphysiciens depuis tant de siècles, n'en est pas devenu plus croyable à la raison humaine : et si l'existence éternelle et nécessaire de la matière a pour nous ses difficultés, sa création n'en a pas de moindres.

(1) Emile, l. IV.

puisque tant d'hommes et de philosophes qui dans tous les temps ont médité sur ce sujet, ont tous unanimement rejeté la possibilité de la création, excepté peut-être un très petit nombre qui paraissent avoir sincèrement soumis leur raison à l'autorité, sincérité que les motifs de leur intérêt, de leur sûreté, de leur repos, rendent fort suspecte... D'ailleurs la coexistence des deux principes semble expliquer mieux la constitution de l'univers, et lever les difficultés qu'on a peine à résoudre sans elle, comme, par exemple, celle de l'origine du mal (1).

Rousseau n'arrive à ce *dualisme* qu'après avoir assez longtemps cherché sa voie. C'est dans la lettre à M. de Beaumont, archevêque de Paris, qu'il l'a pour la première fois, je pense, nettement formulé. Mais c'est le couronnement et la clef de voûte de toute sa doctrine. Dès qu'il est entré dans ce port de salut, il y a jeté l'ancre et n'en sortira plus :

Cette opinion m'a fait huer des philosophes à qui je l'ai dite; ils l'ont décidée absurde et contradictoire. Cela peut être, mais elle ne m'a pas paru telle, et j'y ai trouvé l'avantage d'expliquer sans peine et clairement à mon gré tant de questions dans lesquelles ils s'embrouillent, entre autres celle [de l'origine du mal] que vous me posez comme insoluble (2).

Ainsi donc, le point de départ de cette philosophie est une vanité souffrante. Sa dernière conséquence est le manichéisme.

III.

Résumons-nous. Se trouvant humilié dans un monde sceptique et railleur où l'on pardonne tout à qui «sait vivre», mais où l'on est sans pitié pour le ridicule, Jean-Jacques saisit une occasion qui se présente de lancer à la civilisation du XVIII[e] siècle une éloquente malédiction. Puis, entraîné, séduit et trompé lui-même par le succès de son paradoxe dans cette société blasée, lasse de ses plaisirs et de ses vices, il se fait un système d'une boutade qui l'a rendu célèbre. Suivant son caractère, il pousse les choses à l'extrême, et déclare que c'est l'état social et la perfectibilité même qui sont l'origine de tous les maux. Il engage à fond son amour-propre dans cette thèse absurde, n'en veut plus démordre, cherche partout des sophismes pour l'étayer et se débat dans

(1) Lettre à M. de Beaumont.
(2) Lettre à M. de M..., 15 janvier 1769.

un réseau de contradictions, dont il ne parvient à se dégager que par le *dualisme*.

En somme, toute la métaphysique de Jean-Jacques n'est (passez-moi l'expression) qu'un expédient pour boucher les trous que ses doctrines morales et sociales font au bon sens. C'est pour cela qu'il a construit cet édifice tellement fragile qu'un souffle peut l'ébranler et tellement lié dans toutes ses parties que si l'on enlève une seule pierre, il s'écroule tout entier. Les objections le menacent de toutes parts; Rousseau s'épuise à le défendre; il l'étaie sans cesse de nouveaux arguments, et déploie, dans cette tâche de Sisyphe, toutes les ressources dialectiques de l'Ecole.

C'est une peine bien inutile qu'il s'est donnée là, car ses admirateurs du XVIII[e] siècle ne se souciaient guère de métaphysique, et le seul résultat de son système était de donner prise à l'ennemi. Quant aux disciples que Rousseau garde au XIX[e] siècle, grâce au *Contrat social*, je ne crois pas qu'ils s'embarrassent beaucoup du libre-arbitre et de l'origine du mal.

Et cependant, jamais aucun homme vraiment digne du nom d'homme n'affichera le mépris de cette question qui, depuis tant de siècles, se pose irrésistiblement devant nous comme la clef de notre destinée.

Peut-on concilier notre liberté, notre puissance d'agir, notre causalité propre, avec la Causalité suprême et la Toute-Puissance infinie? Antinomie apparente, qui reparaît sous mille formes, traversant toutes les avenues de la psychologie comme de la théodicée. La question de la prescience divine en est un aspect particulier et pour ainsi dire populaire; ainsi présentée, la difficulté saute aux yeux mêmes de l'enfant : pour le philosophe, elle est toute entière dans ces deux termes : le fini, l'Infini. Le dualisme et le monisme sont des tentatives pour échapper à ce mystère philosophique, si je puis m'exprimer ainsi, devant lequel a toujours chancelé la raison humaine.

Il y a deux tendances primitives qui se partagent et se disputent notre âme : l'une est la revendication du moi personnel et de son activité propre, s'affirmant au besoin par le combat : l'autre est le désir d'union intime de toute volonté,

d'abandon de tout égoïsme et de repos dans le sein de l'Être Infini. L'esprit humain, en dehors du christianisme, essayait vainement de concilier ces deux tendances. Comme un pendule toujours en mouvement, il oscillait sans trève du panthéisme au dualisme. Mais éluder un problème n'est pas le résoudre. Nier ou refouler un sentiment n'est pas l'assouvir. Plus on parcourt les philosophies et les religions du monde entier, de l'Inde à la Grèce antique, de la Perse aux mythologies scandinaves, mieux on voit qu'elles n'ont tenté de satisfaire l'homme qu'en le mutilant.

Léon de Monge.

NOTES.

—

A. — *Page* 263. Les sources de la philosophie de Jean-Jacques Rousseau.

Il n'est pas nécessaire d'indiquer, aux lecteurs du *Muséon*, les imitations de Plutarque et de Platon qui se trouvent dans l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau.

Il serait facile d'établir que le *Contrat social* est une exagération de l'opuscule de Locke sur le *Gouvernement civil*, que la profession de foi du *Vicaire savoyard* n'est autre chose que le *Christianisme raisonnable* et que la dissertation sur l'*Unique moyen de réunir tous les chrétiens malgré la différence de leurs sentiments* fournit la substance des *Lettres écrites de la Montagne*; mais relever toutes les imitations de détail serait long et d'ailleurs inutile et fastidieux. Citons seulement quelques exemples qui montrent Jean-Jacques empruntant de Locke ses idées et les transformant selon son propre caractère :

Locke. Ainsi chaque particulier convenant avec les autres de faire un Corps Politique sous un certain gouvernement, s'oblige envers chaque membre de cette société à se soumettre à ce qui aura été déterminé par le plus grand nombre...

Car lorsque un certain nombre d'hommes ont par le consentement de chaque individu, formé une communauté, ils ont entendu faire de cette communauté un corps qui eût le pouvoir d'agir comme un corps unique doit le faire...

Donc, l'homme sortant de l'état de nature (qui est un état d'entière liberté) pour entrer dans une Société, doit être regardé comme *ayant remis tout le pouvoir nécessaire aux fins pour lesquelles il y est entré, entre les mains du plus grand nombre des membres.*

... Si l'on entrait en société sans cette condition, cette entrée serait pareille à l'entrée de Caton au théâtre : *tantum ut exiret.*

(Gouvernement civil.)

Jean-Jacques. Si donc on écarte du pacte social ce qui n'est pas de son essence, on trouvera qu'il se réduit aux termes suivants : chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême sanction de la volonté générale; et nous recevons encore chaque membre comme partie indivisible du tout.

A l'instant, au lieu de la personne particulière de chaque contractant, cet acte d'association produit un corps moral et collectif, composé d'autant de membres que l'assemblée et de voix, lequel reçoit de ce même acte son unité, son moi commun sa vie et sa volonté.

... *L'aliénation se faisant sans réserve... nul associé n'a plus rien à réclamer;* car, s'il restait quelques droits aux particuliers, comme il n'y aurait aucun supérieur commun qui pût prononcer entre eux et le public, chacun, étant en quelque point son propre juge, prétendrait bientôt l'être en tout; l'état de nature subsisterait... *(Contrat social.)*

Locke. J'ai une chose à ajouter; mais je ne l'aurai pas plutôt proposee, qu'on s'imaginera que j'ai oublié ce que j'ai dit ci-dessus : en traitant de l'éducation, je n'ai dessein de parler que de ce qui regarde la profession d'un gentilhomme.

Un métier semble incompatible avec cette qualité. Cependant je ne saurais m'empêcher de dire qu'un gentilhomme doit apprendre un métier, j'entends un métier mécanique, etc.

Un gentilhomme qui demeure à la campagne devrait s'exercer au jardinage (1) et à travailler en bois, comme à la charpenterie, à la menuiserie, au tour...

(De l'Education).

Jean-Jacques. Apprends un métier. — Un métier à mon fils! Mon fils artisan! Monsieur, y pensez vous?

— J'y pense mieux que vous, Madame, qui voulez le réduire à ne pouvoir jamais être qu'un lord, un marquis, un prince et peut-être un jour moins que rien...

Ce n'est point un talent que je vous demande; c'est un métier, un vrai métier, un art purement mécanique, etc.

Je ne dis pas à Emile « Apprends l'agriculture », il la sait. Tous les travaux rustiques lui sont familiers. C'est par eux qu'il a commencé...

Tout bien considéré, le métier que j'aimerais le mieux qui fut du goût de mon élève est celui de menuisier.

(Emile).

Dans ces imitations, Jean-Jacques suit ordinairement son maître en disciple fidèle : sauf que très souvent il exagère, comme dans le premier exemple que nous avons cité (comparez les passages en italiques); et que souvent il *dramatise*,

(1) Le jardinage, métier *manuel.* L'agriculture, l'horticulture etc. sont des arts. Locke fait la distinction. Le gentilhomme fait du jardinage comme un architecte fait le métier de maçon.

comme dans le second exemple. Parfois cependant il prend le contre-pied de Locke. Ces contradictions entre les deux écrivains montrent, d'une manière très frappante, d'un côté le souci constant du possible et du pratique ; de l'autre la thèse déclamatoire et la théorie perpétuelle de l'impraticable et de l'impossible.

LOCKE. Si vous avez de la peine à rencontrer un gouverneur tel que celui que je viens de décrire, vous ne devez pas en être surpris. Tout ce que je puis vous dire, c'est de n'épargner ni soin, ni argent pour le trouver; toutes les choses du monde s'acquièrent à ce prix-là ..
(De l'éducation).

JEAN-JACQUES. On raisonne beaucoup sur les qualités d'un bon gouverneur. La première que j'exigerais, et celle-là seule en suppose beaucoup d'autres, c'est de n'être point un homme à vendre. Il y a des métiers si nobles qu'on ne peut les faire pour de l'argent sans se montrer indigne de les faire..

«Qui donc élèvera mon enfant? Je te l'ai déjà dit, toi-même. — Je ne le peux. — Tu ne le peux? Fais-toi donc un ami. Je ne vois point d'autre ressource.»

Un gouverneur! O quelle âme sublime!... En vérité, pour faire un homme, il faut être père ou plus qu'homme soi-même. Voilà la fonction que vous confiez tranquillemeni à des mercenaires!

... Ce rare mortel est-il introuvable? Je l'ignore... Ce que je crois voir d'avance est qu'un père qui sentirait tout le prix d'un bon gouverneur prendrait le parti de s'en passer; car il mettrait plus de peine à l'acquérir qu'à le devenir lui-même. *(Emile)*

Mais le procédé le plus ordinaire de Jean-Jacques est un simple développement oratoire :

LOCKE. — On n'a qu'à lire *le christianisme raisonnable* pour] être convaincu de cette vérité : que celui qui croit en Dieu et reconnait le Christ pour le Messie, c'est-à-dire pour son maître et son roi, dans le dessein d'obéir sincèrement à sa volonté, croit tout ce qu'il est *nécessaire* de croire pour être chrétien.

Tout chrétien doit consulter l'Ecriture sainte pour y étudier les lois et la doctrine de Jésus-Christ;il doit donner son consentement à tous les préceptes et à tous les dogmes qu'il juge y être enseignés, aussi longtemps qu'il est sincèrement convaincu en lui même que c'est là ce que le saint Esprit a voulu enseigner.

Si l'on ne peut réconcilier toutes les sectes chrétiennes qu'en les ac-

JEAN-JACQUES. — Nous reconnaissons l'autorité de Jésus-Christ, parce que notre intelligence acquiesce à ses préceptes et nous en découvre la sublimité.

Nous admettons la révélation comme émanée de l'Esprit de Dieu, sans en savoir la manière, et sans nous tourmenter pour la découvrir ; pourvu que nous sachions que Dieu a parlé, peu nous importe d'expliquer comment il s'y est pris pris pour se faire entendre. Ainsi, reconnaissant dans l'Evangile l'autorité divine, nous croyons Jésus-Christ revêtu de cette autorité... Voilà ce qui est bien décidé entre nous. Comment cela s'est-il fait? Voilà ce qui ne l'est pas : cela nous passe. Cela ne vous passe pas, vous; à la bonne heure, nous vous en félicitons... Vo-

cordant sur tous les articles de foi qui les divisent, il ne faut plus parler d'éteindre leurs querelles; elles dureront autant que le monde...

L'auteur de ce livre laisse à chacun la liberté de croire et de soutenir ses sentiments, mais il pose des principes d'où il est aisé de conclure que malgré cette diversité d'opinions, les chrétiens doivent se regarder comme tous frères, sujets d'un même roi et disciples d'un même maître...

(De la réunion des chrétiens).

tre raison peut être supérieure à la nôtre; mais ce n'est pas à dire qu'elle nous doive servir de loi. Nous consentons que vous sachiez tout; souffrez que nous ignorions quelque chose...

Nous sommes chrétiens, chacun à notre manière... La charité (du Christ) veut que nous soyons tous frères; nous la suivons en vous admettant pour tels : pour l'amour de Lui ne nous ôtez pas un titre que nous honorons de toutes nos forces, et qui nous est aussi cher qu'à vous.

(Lettres écrites de La Montagne).

Locke. — Ceux qui nient l'existence d'un Dieu ne doivent point être tolérés, parceque les promesses, les contrats, les serments et la bonne foi, qui sont les liens de la société civile, ne sauraient engager un athée, et que, si l'on enlève la croyance en Dieu, on ne peut établir que désordres et confusion générale.

(De la tolérance).

Jean-Jacques. — Il y a donc une profession de foi purement civile dont il appartient aux souverains de fixer les articles...

L'existence de la divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtiment des méchants, la sainteté du contrat social et des lois; voilà les dogmes positifs.

On peut bannir de l'Etat... quiconque ne les croit pas, non comme impie, mais comme insociable... Que si quelqu'un, après avoir publiquement reconnu ces dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort; il a commis le plus grand des crimes; il a menti devant les lois. *(Contrat social).*

B. — *Page* 264. Une éducation vraiment absurde.

Jean-Jacques naquit très maladif, et sa naissance coûta la vie à sa mère. Il fut très mal élevé par un père absolument dépourvu de bon sens. On pourrait en citer plus d'une preuve; je me contenterai de rappeler ces veilles prolongées remplies par les aventures et les exploits « d'Orondate, d'Artamène et de Juba », par les romans de la Calprenède et de Scudéry :

Nous lisions tour à tour sans relâche, et passions les nuits... Quelque fois mon père, entendant les hirondelles, disait tout honteux : « allons nous coucher, je suis plus enfant que toi. »

Jean-Jacques, né d'une race nerveuse et déjà surexcitée, avait alors huit ans à peine. Sa raison naissante reçut une atteinte dont elle ne s'est jamais relevée. Il prit l'habitude funeste de rêver l'impossible. Puis, ces héroïnes tellement

au-dessus des faiblesses humaines qu'elles se plaisent à braver les tentations, à côtoyer les précipices, à s'en donner le vertige; ces étranges scènes « de chasteté » qui troublent le cœur par des peintures ardentes, d'une volupté d'autant plus dangereuse qu'elle est voilée, exaltaient d'abord l'imagination, puis bientôt les sens de cet enfant précoce parce qu'il était malade. Ajoutons, sans insister, que par une précaution contradictoire et qui fut ici plus nuisible qu'utile, on prit soin de le maintenir assez longtemps dans une ignorance complète. Le résultat de cette ignorance fut que l'instinct naturel de la volupté subit en lui, dès son premier éveil, d'étranges déviations, des dépravations bizarres qui ne furent pas sans influence sur le reste de sa vie (*Conf.*, part. I, liv. I et liv. III).

C. — *Page* 266. La terreur janséniste de l'enfer.

Les écrits de Port Royal... m'avaient rendu demi janséniste, et malgré toute ma confiance, leur dure théologie m'épouvantait quelquefois. La terreur de l'enfer, que j'avais jusque là très peu craint, troublait peu à peu ma sécurité...

Je voudrais savoir s'il passe quelquefois dans le cœur des autres hommes des puérilités pareilles à celles qui passent quelquefois dans le mien. Au milieu de mes études et d'une vie innocente autant qu'on la puisse mener, et malgré tout ce qu'on m'avait pu dire — (le P. Hemet, jésuite, était alors son confesseur, et Jean-Jacques l'aimait beaucoup) — la peur de l'enfer m'agitait souvent.

Je me demandais : « en quel état suis-je? Si je mourais à l'instant même, serais-je damné? » Selon mes jansénistes, la chose était indubitable; mais selon ma conscience, il me paraissait que non. Toujours craintif, et flottant dans cette cruelle incertitude, j'avais recours, pour en sortir, aux expédients les plus risibles... Un jour, en rêvant à ce triste sujet, je m'amusais à lancer des pierres contre les troncs d'arbres, et cela, avec mon adresse ordinaire, c'est-à-dire presque sans en toucher aucun. Au milieu de ce bel exercice je m'avisai de m'en faire une espèce de pronostic pour calmer mon inquiétude. Je me dis : « Je m'en vais jeter cette pierre contre cet arbre qui est vis-à-vis de moi : si je le touche, signe de salut; si je le manque, signe de damnation... » Je jette ma pierre d'une main tremblante et avec un horrible battement de cœur, mais si heureusement, qu'elle va frapper au milieu de l'arbre; ce qui véritablement n'était pas difficile, car j'avais eu soin de le choisir fort gros et fort près. *(Confessions).*

D. — *Page* 267. Evidemment guidé par les conseils de son ami Diderot.

Jean-Jacques lui même déplore amèrement l'influence de Diderot sur ses premiers livres. Il avait commencé par s'en

féliciter. « Le discours sur l'inégalité fut plus du goût de » Diderot que tous mes autres écrits, dit Jean-Jacques dans les confessions « et *c'est celui pour lequel ses conseils me » furent le plus utiles.* » Il met en note :

Dans le temps que j'écrivais ceci, je n'avais encore aucun soupçon du grand complot de Diderot et de Grimm; sans quoi j'aurais aisément reconnu combien le premier abusait de ma confiance, pour donner à mes écrits ce ton dur et cet aîr noir qu'ils n'eurent plus quand il cessa de me diriger.

Le *grand complot* est l'imagination d'un esprit dérangé; mais il est probable que Diderot s'amusait de la colère de son ami contre la civilisation moderne et qu'il se plaisait à l'exalter, à la pousser à bout. Jean-Jacques écrit en 1770 à M. de Saint-Germain :

On sent, dans les ouvrages que j'écrivais à Paris, la bile d'un homme importuné du tracas de cette grande ville et aigri par le spectacle de ses vices... Ajoutez les impulsions continuelles de Diderot qui, soit qu'll ne pût oublier le donjon de Vincennes, soit avec le projet déjà formé de me rendre odieux (!) m'allait sans cesse excitant et stimulant aux sarcasmes.

Quoiqu'il en soit, la peinture complaisante de l'*état bestial originaire* de l'humanité vient bien d'une inspiration de Diderot; et cette brutalité transformiste fait dans la métaphysique de Rousseau l'effet d'un pavé lancé dans un voile de dentelles.

Jean-Jacques se serait épargné bien des embarras si, restant fidèle à de vieilles traditions poétiques, il avait vu l'origine du mal dans le passage de l'état pastoral à l'état agricole, comme il semble en avoir eu la velléité : mais c'eût été s'arrêter en route; Diderot et sa propre manie de *pousser les choses à fond*, l'ont emporté.

E. — *Page* 270. Deux causes diverses, etc.

Cette division théorique des *causes* appartient à l'Ecole. Seulement, Rousseau paraît éviter de reproduire la théorie de la *matière première* et de la *forme substantielle*, que Port-Royal avait combattue.

La scolastique dégénérée, multipliant sans motifs les formes substantielles, attribuait à tous les états passagers de la matière des essences propres, irréductibles. Mais cet abus n'était pas une raison de rejeter en bloc la célèbre théorie

péripatéticienne. Du reste, ce n'est pas au nom des sciences naturelles, comme Boileau dans l'*arrêt burlesque*, au nom de Galilée, Bacon, Torricelli, Descartes, Gassendi, Pascal, Rohault, que les théologiens de Port Royal niaient l'existence des *formes substantielles*, mais par de tout autres considérations, par des raisons purement métaphysiques.

Selon toutes vraisemblances, il en est de même de Jean-Jacques. Bien que botaniste, il est tout à fait étranger à la méthode des sciences naturelles. Chaque fois qu'il essaie d'en parler, ce n'est pas seulement de l'ignorance qu'il montre, c'est une incroyable incapacité. Exemple, ce raisonnement qui eût étonné Archimède :

> Etant étendu dans le bain, soulevez le bras horizontalement hors de l'eau, vous le sentirez d'un poids terrible : l'air est donc un corps pesant. (Em. l. III).

Voyez aussi sa dissertation sur les *sons* et les *couleurs*, et ses objections contre l'affaissement de la terre aux pôles et son renflement à l'équateur. Aussi pensons-nous que si Jean-Jacques,en reproduisant d'ailleurs toute la division des *causes* de l'Ecole, rejette la *Matière* et la *Forme*, c'est à la logique de *Port Royal* qu'il faut demander le motif de cette exclusion.

> On s'est arrêté un peu en passant à faire voir la faiblesse des arguments sur lesquels on établit dans l'école ces sortes de substances qui ne se découvrent ni par les sens, ni par l'esprit, et dont on sait autre chose, sinon qu'on les appelle des formes substantielles, parce que, quoique ceux qui les soutiennent le fassent à très bon dessein, néanmoins les fondements dont ils se servent, et les idées qu'ils donnent de ces formes, obscurcissent et troublent des preuves très convainquantes de l'immortalité de l'âme, qui sont prises de la distinction des corps et des esprits et de l'impossibilité qu'il y a qu'une substance qui n'est pas matière, périsse par les changements qui arrivent dans la matière. Car par le moyen de ces formes substantielles on fournit, sans y penser, aux libertins, des exemples de substances qui périssent, qui ne sont pas proprement matière... Et c'est pourquoi il est utile pour la Religion et pour la conviction des impies et des libertins, de leur ôter cette réponse, en leur faisant voir qu'il n'y a rien de plus mal fondé que ces substances qu'on appelle des formes substantielles. (Log. de P. R. IIIe partie, ch. XIX).

Il s'agit donc de creuser l'abîme entre l'âme et le corps.

Il me semble qu'au fond de toutes ces discussions on retrouve toujours les deux tendances primitives de l'esprit humain, vers le *dualisme* et le *monisme*.

CYRUS ÉTAIT-IL ROI DE PERSE

OU DE SUSIANE?

Depuis les origines de l'histoire jusqu'à ces derniers jours l'on regardait, comme un fait historique incontestable, que Cyrus était perse, issu d'une famille originaire de la Perse, que ses ancêtres régnaient en ce pays et qu'enfin la puissance créée par ce prince était une puissance persane.

Jamais le moindre doute ne s'était élevé à ce sujet, tant le témoignage de l'antiquité était affirmatif et unanime. Mais voilà que l'an dernier deux textes découverts dans les fouilles de Babylone et gravés l'un sur une tablette, l'autre sur un cylindre, sont venus renverser toutes les idées admises quant à ce point historique et transformer l'enseignement reçu.

Les deux nouveaux textes en effet désignent Cyrus comme roi d'Ansan, nom qui est considéré comme synonyme de Susiane; le second va plus loin encore et attribue le même titre à ses trois prédécesseurs immédiats, Cambyse, Cyrus I et Caispis. Voici le passage le plus important; il appartient au cylindre.

Après avoir raconté la conquéte de la Babylonie en parlant de Cyrus à la 3e personne, l'auteur de l'inscription prend subitement le discours direct et s'exprime ainsi (1) : « Je suis Cyrus, roi des légions,
» roi grand, roi puissant, roi de Babylone, roi de Soumir et d'Accad,
» roi des quatre régions, fils de Kambuziya, roi grand, roi d'Ansan
» petit-fils de Cyrus, roi grand, roi d'Ansan, arrière-petit-fils de
» Sispis, roi grand, roi d'Ansan, descendant ancien de la royauté
» dont Bel et Nebo aiment le gouvernement et selon la bonté de
» leur cœur chérissent la souveraineté. »

Notons encore que dans la première partie de cette inscription, au récit de la conquête de la Babylonie, Cyrus est représenté comme l'envoyé et le vengeur du dieu Mardouk dont le dernier roi babylonien avait violé le culte.

Dès que ces précieuses trouvailles eurent vu le jour et que le texte

(1) Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire la traduction de M. J. Halevy. Le nom de cet illustre orientaliste la recommande suffisament.

en eut été déchiffré et publié, les assyriologues n'hésitèrent pas un instant à le tenir pour le seul témoignage historique digne de foi et à rejeter tout ce qui avait été dit et enseigné jusqu'à ce jour.

Aussi nous voyons tous les autres documents taxés de mensonge, tout jusqu'aux inscriptions achéménides elles-mêmes. Les deux monuments babyloniens sont désormais seuls dignes de créance, la vérité n'est plus que là.

Que les savants assyriologues dont j'admire la science si profonde, si vaste et la sagacité qui tient du génie me permettent de le dire, ce revirement d'opinion si subit, si violent m'a étrangement surpris. Que l'on accorde une valeur considérable aux monuments babyloniens, qu'on les étudie avec tout le soin dont ils sont dignes, que leur témoignage fasse naître les doutes les plus sérieux, cela se conçoit aisément et je serais le premier à partager cette manière de voir et d'agir, mais que, sans plus, on raie d'un trait de plume tout ce que l'antiquité contemporaine et voisine immédiate du grand roi, en y comprenant des textes babyloniens même, dit de ce qui le concerne et cela avec une unanimité de suffrage qui ne laisse place à aucune hésitation, c'est ce que je ne puis concevoir. Que l'on me permette donc de rapporter quelques témoignages que l'on peut opposer au dire de l'autéur des écrits babyloniens et de peser la valeur des uns et des autres.

Il semblerait à première vue complètement superflu de mentionner ce que les auteurs grecs ont dit de Cyrus et de son empire tant la chose est connue. Il ne sera cependant point inutile d'en rappeler brièvement les principaux traits. Pour les historiens et les poètes les plus anciens de la Grèce, les plus rapprochés du temps de Cyrus, Hérodote, Ctésias, Xénophon, Aeschyle, etc., la monarchie fondée par ce prince est la monarchie persane; le berceau de Cyrus et de sa famille, comme leur royaume, est la Perse; c'est la puissance persane qui a débordé sur la Médie, la Babylonie, la Lydie et le reste de l'Asie jusqu'en Egypte; l'armée que ce roi et ses successeurs conduisent à la conquête de l'Asie Occidentale et de l'Hellade est l'armée persane. Hérodote, Xènophon, Ctésias ont visité les pays qui se disputent aujourd'hui le titre de patrie du grand Cyrus, les deux derniers y ont vécu; ils y ont recueilli les traditions historiques et fabuleuses, ils ont fréquenté non pas seulement les gens de la cour des Achéménides, mais les gens du pays; les détails les plus circonstanciés leur ont été donnés sur la naissance et le développement de cette puissance qui s'étendit de l'Indus au Nil et menaça l'existence de la Grèce. Nulle part le nom de la Susiane ne fut prononcé, tout dans ces souvenirs appartient à la Perse. Et cependant les renseignements exacts ne leur ont pas manqué, car Hérodote donne à Cyrus

les mêmes ancêtres que l'auteur de l'inscription du cylindre, et pour l'historien grec ces ancêtres sont des monarques persans.

Qu'on nous dise par quel phénomène étrange la Susiane, puissante et civilisée s'est vu dépouillée de sa gloire sans qu'il en soit resté le moindre vestige, et la Perse faible, inculte, soumise à de puissants voisins est parvenue à faire croire au monde que c'était elle qui lui avait donné des maîtres et vaincu les grands empires asiatiques? Et qu'on ne l'oublie pas; il ne s'agit pas seulement de renseignements vagues et généraux que l'on peut facilement inventer, mais des détails les plus ciconstanciés sur les temps, les lieux, les choses et les personnes; sur l'origine de Cyrus et de sa famille, sur son règne et ceux de ses successeurs, sur les mœurs et les usages de la Perse etc. Il y aurait là la falsification la plus vaste et la plus merveilleuse qui eût jamais étè faite, la plus incroyable surtout, vu que les moyens de contrôle étaient faciles et abondants.

Cela paraîtra plus merveilleux encore si l'on se rappelle qu'un des sièges de l'empire persan était en Susiane et que ce pays avait ainsi en son pouvoir tous les moyens de revendiquer et maintenir ses droits.

Mais quelque force probante qu'ait cette considération, elle n'est rien encore à côté de celles qui nous restent à faire valoir.

2. L'Egypte a été conquise par Cambyse, fils de Cyrus, et par conséquent de même race, de même origine que son père. On doit donc se demander sous quel titre le conquérant s'est présenté avec ses armées sur les rives du Nil. Ce renseignement précieux nous est fourni par Hérodote qui a visité l'Egypte soixante ans environ après la conquête et qui a recueilli les souvenirs de la bouche même des gens du pays. Là, en effet, il a entendu raconter toutes les péripéties de la lutte comme son origine; on lui a dit la composition des armées, leurs marches, leurs combats. Il a entendu les versions égyptiennes de tous les points et il les discute. Or, en parlant de tout cela, Hérodote ne connaît comme ennemis de l'Egypte que des Persans et rien autre. Pour lui, après comme avant son séjour à Memphis, Cyrus, Cambyse, et ses soldats sont des Perses; la monarchie qui s'est fondée sur les ruines de celle de Psammenit est la monarchie persane. Pas un mot de ses interlocuteurs égyptiens n'a fait naître en lui le plus léger doute et cependant si les conquérants eussent été Susiens, il est évident que les Egyptiens n'eussent rien compris aux dires d'Hérodote et le lui eussent fait remarquer. Loin de là, Hérodote, pour démontrer la fausseté de leurs allégations relativement aux causes de la rupture entre Amasis et Cyrus, cite en preuve les lois et coutumes persanes (Hérod. III. 2) qui s'opposaient aux actes attribués à Cyrus et que les Egyptiens *connaissaient mieux que tous autres.*



Le même fait s'était déjà produit en Babylonie, en Lydie, partout, en un mot, sur le passage du père de l'histoire. Qui pourrait croire que Darius était parvenu à étouffer complètement la vérité, à lui substituer partout le mensonge et à mettre dans la bouche de tous les Orientaux sans exception, les termes qu'il lui plaisait de faire adopter ?

En vertu d'un décret de Darius ou d'une simple volonté de ce monarque, car de ce décret nulle trace, tout l'univers aurait cru qu'il avait été le jouet d'une illusion et que Cyrus était non ce qu'on l'avait connu, mais un Persan, souverain héréditaire et originaire de la petite terre de Perse !

3. A ces témoignages d'une grande force, bien que négatifs, nous pouvons heureusement en joindre un autre plus précis et plus sûr encore. C'est celui des contemporains de Cyrus qui ont eu directement affaire avec lui, c'est en outre un acte solennel émané de ce prince lui-même.

Esdras et ses compagnons étaient en Babylonie quand Cyrus l'envahit et s'en empara (Esd. I, 11. II. 1); le vainqueur ne leur fut certainement pas indifférent puisqu'il leur rendit la liberté et la patrie. Ils ne purent certainement pas le connaître autrement que sous le nom que tous les Babyloniens lui donnaient et qu'il prenait lui-même. Redevable à Cyrus des biens les plus précieux, ils ne pouvaient penser à lui donner d'autre titre que celui dont il aimait à se parer lui-même. Or, pour Esdras et les juifs, Cyrus est le roi de Perse et rien autre chose. Le premier verset du 1er chapitre d'Esdras l'appelle deux fois dejà de ce nom. מלךְ פרס.

Le même passage contient le décret de Cyrus rendant la liberté aux juifs; et le libérateur du peuple d'Israël s'exprime ainsi : Hoc dicit Cyrus rex Persidis; כה אמר כרש מלך פרס. Cyrus s'annonçait donc comme roi de Perse.

4. Ce n'est point tout. Nous possédons une inscription persane de Cyrus, conçue en ces termes :

Adam Kurush Khshâyathiya Hakhâmanishiya. Je suis Kurush roi, de la race Achéménide (ou descendant d'Achéménide). Et nous savons par le témoignage d'Hérodote et de l'antiquité que les Achéménides étaient une famille ou tribu persanne d'origine et de nationalité. Leur nom d'ailleurs suffirait à prouver une origine aryenne.

En outre Arrien (VI, 29) nous a conservé la traduction grecque de l'inscription du tombeau du grand roi. Or, elle est ainsi conçue : O Homme! je suis Cyrus, fils de Cambyse ὁ τὴν ἀρχὴν Πέρσαις καταστησάμενος καὶ τῆς Ἀσίας βασιλεύσας.

Le royaume originaire de Cyrus était donc la Perse; c'est elle qu'il a fait dominer en Asie. D'ailleurs le tombeau, le mausolée de

Cyrus ne serait point au cœur de la Perse, s'il eut été pour ce pays un conquérant étranger.

5. Nous ne pouvous passer sous silence le témoignage de Darius. Quoiqu'il en soit de sa prétention généalogique que nous examinerons tantôt, il est un fait qu'il n'a pu transformer et dont la haute signification n'est point méconnaissable.

Le faux Bardiyas voulant se substituer à Kambyse et lui ravir le trône, s'empare d'abord de la Perse et de la Médie puis des autres contrées (*Gaumâta hya magush, adinâ Kambujiyam utâ Pârsam, utâ Mâdam, utâ aniyâ dahiyâva*). (Beh. I. XII, 46-47).

Rien de plus clair. Pour succéder à Kambyse, Gaumâta met la main sur la Perse, c'est là le centre de l'empire, la clé de la situation, tout le reste est désigné d'une manière générale par : *les autres régions*. Et Darius ajoute :

« Il n'y avait personne, ni Perse, ni Mède, ni membre de notre famille qui eût enlevé la royauté à Gaumâta le Mage ». Un Perso-Mède seul pouvait donc penser à reprendre la couronne de Cyrus.

Les aventuriers qui essayèrent d'enlever à Darius l'un ou l'autre pays, cherchèrent autant que possible à se faire passer pour fils ou descendants des derniers souverains de ces contrées. Ainsi les quatre usurpateurs de Babylone, de Médie et de Sagartie se donnèrent pour fils de Nabonit ou descendants de Cyaxare. (Voy. Beh. I. 72-81 ; II, 8-13, 78-81).

De la même façon Vahyazdâta qui renouvela la tentative du mage Gaumâta en Perse, se dit être également Bardiyas (Smerdis), échappé au poignard de Cambyse.

Les usurpateurs de la Susiane imitèrent cet exemple, mais ils ne s'attribuèrent aucun degré de parenté avec Cyrus ; le second même, prétendit être un *Imanis*, précédemment roi de Susiane. Ainsi donc, pour attirer la Perse à soi, il fallait appartenir à la famille de Cyrus; mais pour réussir en Susiane il fallait être d'une autre race et le roi de ce pays dont on devait se réclamer n'avait rien de commun avec le Grand Roi. Que feront, en effet, de cet *Imanis*, les partisans du Cyrus susien?

N'est-ce pas évident? La monarchie nationale de la Susiane n'était point celle des Cyrus et des Cambyses. A ceux-ci appartenait la Perse.

Quant à la généalogie de Darius, elle fait voir chez ce prince une forte préoccupation de démontrer qu'il était de race et de famille aryaque et persane, le descendant d'Achéménès, héros de la Perse aryaque, et le légitime successeur de Cyrus et Cambyse.

Certes, si Cyrus eût été Susien c'était tout le contraire que Darius devait désirer et rechercher ; cette supposition ne se soutient donc pas.

Mais on a cru pouvoir infirmer les assertions de Darius sur ce point et le taxer même de mensonge. Darius, dit-on, se vante d'être le neuvième roi de sa lignée et ceux de ses ancêtres immédiats qu'il cite, *Vishtâspa*, *Arshâma*, *et Ariyârâmma* n'ont certainement point porté le sceptre.

Cette accusation n'est pas justifiée. Jamais Darius n'a voulu faire croire que son père *Vishtâspa* eût été roi. Il en parle plusieurs fois dans le récit de ses guerres et jamais il ne lui donne ce titre. Aussi quand Artaxerxès II et Artaxerxès III énumèrent leurs ancêtres, ils donnent à chacun d'eux le titre royal ; mais arrivés à Darius I, ils ajoutent simplement fils de *Vishtâspa*. Voy. Inscr. S. et P.

Qu'on veuille bien le remarquer, Darius ne dit pas : « *Huit de mes ancêtres* ont été rois, je suis le neuvième »; mais : « huit de ma famille » 8 *manâ taumâyâ*. Rien n'autorise à révoquer en doute cette assertion, car en tous temps et dans toutes les situations, à part les premiers moments de la domination grecque, la Perse a conservé ses princes, vassaux souvent, mais vraiment rois dans une certaine mesure.

6. Enfin, et c'est ici une remarque faite par un assyriologue même, remarque que l'on s'étonne de voir passer inaperçue, les documents babyloniens que l'on invoque pour renverser l'enseignement reçu et transformer l'histoire, donnent eux-mêmes à Cyrus le titre de roi de Perse : *Kuras sar mat Parsu* « Cyrus, roi du pays de Perse. » Voy. Tabl. Babyl. Col. II, Recto, l. 15. (Comp. *Revue critique internationale*, N° 1, p. 18, article du P. Delattre et Transactions of the Soc. of bibl. archaeologie t. VII. I. p. 137 et ss.).

En présence de tous ces témoignages précis, constants, unanimes, peut-on, sans motif sérieux, les rejeter tous comme apocryphes et n'accueillir comme véridique que l'auteur anonyme d'une inscription babylonienne dont on ignore l'origine et le but. On ne peut oublier que M. Pinches a vu du premier coup-d'œil, dans le récit babylonien, l'œuvre des prêtres intéressés à se concilier la faveur du nouveau maître et rien n'est venu infirmer cette supposition très vraisemblable.

Et si l'on était dans la nécessité de choisir entre le témoignage de l'antiquité toute entière et celui d'un écrivain anonyme isolé, pourrait-on sérieusement hésiter? Mais heureusement on n'en est point là ; les deux affirmation sont loin d'être inconciliables.

Remarquons d'abord que, si les ancêtres de Cyrus sont désignés simplement comme rois d'Ansan, ce prince lui-même ne l'est nommément que comme roi de Babylone, d'Accad et Soumir. L'écrivain du cylindre n'a donc eu nullement l'intention de leur donner tous leurs titres, il vise uniquement à présenter Cyrus aux Babyloniens

sous le jour le plus favorable. Un monarque Susien devait naturellement être mieux reçu par eux qu'un Arya, qu'un Persan.

Il est à noter en outre que la généalogie de Cyrus telle que le cylindre la donne, ne comprend que ses trois ancêtres les plus rapprochés. Achéménès n'y figure point.

La raison de cette omission est transparente. Achéménès était un héros persan et n'avait jamais régné sur les contrées avoisinant l'Assyro-Babylonie. La mention de son nom eût dérangé le plan de l'auteur.

Ces remarques faites voici, ce nous semble, l'explication bien simple de la difficulté :

Cyrus était à la fois roi d'Ansan et de Perse ; les documents babyloniens eux-mêmes l'attestent, comme on l'a vu plus haut. Mais il était de famille et de race persanne ; la Perse avait été le berceau de la puissance de ses ancêtres, c'était un Perse et un monarque persan, Mais son bisaïeul Caispis avait réuni à ses États héréditaires le royaume d'Ansan. Il était devenu roi d'Ansan et de Perse, à peu près, comme sont de nos jours l'empereur d'Autriche — roi de Hongrie, le roi de Suède et de Norwège, etc. — L'auteur de l'inscription du cylindre a voulu mettre en évidence le titre qui convenait le mieux à ses fins, voilà tout (1). Ainsi dans des temps moins éclairés que les nôtres, l'empereur d'Autriche entrant dans la Péninsule des Balkans, se serait présenté comme souverain magyar ou slave plutôt que comme monarque allemand.

La raison de cette préférence dut être que le royaume d'Ansan était plus connu en Babylonie que la Perse ou bien que la race élamite était plus aimée en ce pays que l'Aryenne. Nous voyons en effet que dans les inscriptions de Behistan en langue assyrienne le titre d'*Aryen fils d'Aryen* est supprimé bien qu'il figure dans la version médique (?).

On sait que les monarques Persans cherchaient partout à se faire passer pour descendants de la race royale du pays.

Mais on a fait valoir en faveur du Cyrus originaire de Susiane, trois arguments que nous devons passer rapidement en revue.

1° Le texte du cylindre nous montre en Cyrus un adorateur de Mardouk ; ce n'était donc non point un Persan Zoroastrien, mais un Susien polythéiste. — Cet argument peut avoir quelque valeur aux yeux de ceux qui croient encore bonnement au zoroastrisme de Cyrus et de la Perse antique. Mais cette thèse n'a jamais eu le moindre sérieux. La conduite de Cyrus à l'égard des juifs eût dû suffire pour la renverser. Cyrus était de la religion de la Perse, de cette religion

(1) Cyrus n'est pas même désigné comme roi d'Ansan.

que nous a décrit Hérodote et qui était de plus pur naturalisme. En outre ce prince était plus encore un politique, un diplomate consommé. Il eût pu dire avec Zaïre :

> J'eusse été près du Gange esclave des faux dieux,
> Chrétienne dans Paris, musulmane en ces lieux.

Cyrus adorait en Perse les dieux éraniens ; à Babylone, Bel ou Mérodak ; à Jérusalem il honorait Jéhovah.

2° La translation de la capitale de l'Empire à Suse s'explique malaisément si la Perse eût été le fondement premier de la monarchie Achéménide.

Je ne vois point, je l'avoue, quelle difficulté sort de ce fait. Ce transfert était non-seulement des plus naturels, mais il était commandé par les circonstances. La forme de l'empire, les tendances particularistes de ses diverses provinces, le besoin de communications faciles, les exigences de la civilisation, tout requérait que le maître de ces vastes États n'habitât point l'extrémité orientale des contrées soumises à sa puissance, ni le pays le plus pauvre et le moins avancé. Ainsi les ducs de Bourgogne avaient transféré leur résidence de Dijon à Bruxelles.

Suse, d'ailleurs, n'était qu'une des capitales de l'Empire et si elle a eu parfois la préférence, c'était à cause de son climat et de la nature du pays. C'est à Persepolis qu'Alexandre donna le dernière coup à la puissance des Achéménides. Enfin, c'est bien probablement à tort que l'on confond Ansan avec la région de Suse. La remarque a déjà été faite par le P. Delattre. L'Ansan avoisinait la Susiane proprement dite, en comprenait peut-être une partie, mais ce n'était pas la Susiane. Voy. *Revue critique internationale*, I, p. 137.

La Susiane avait été presque anéantie par Assurbanipal ; ce prince l'avait soumise à son empire. On cherche en vain une place pour la royauté de Caispis et de ses successeurs. On a vu d'ailleurs que le dernier roi de ce pays était un *Imanis* et non Cambyse ou Cyrus.

3° Il serait très étonnant, dit-on encore, qu'un pays aussi peu considérable que la Perse fût parvenu à subjuguer des royaumes immenses et très puissants. Il en est tout autrement s'il s'agit de la Susiane.

On peut en être surpris sans doute, moins encore toutefois qu'en voyant le Latium étendre sa domination sur le monde et la Macédoine subjuguer la Grèce, l'Asie et l'Egypte. Ce qui serait non-seulement étonnant, mais tout à fait incompréhensible ce serait que la Susiane, après avoir soumis les grands empires asiatiques et la Perse elle-même, se serait vue un jour, comme par un coup de

baguette, supplantée dans ses droits et titres par ce petit peuple vaincu et cela sans qu'il soit resté le moindre vestige, le moindre souvenir de cette usurpation; bien plus, que le monde entier s'en soit rendu complice, et ait fabriqué une histoire toute nouvelle pour justifier ces prétentions mensongères. A nos yeux cela passe les bornes du possible.

Arrivé à ce terme, je crois avoir le droit de conclure.

L'histoire n'est point à refaire, mais simplement à compléter. Cyrus et ses trois prédécesseurs immédiats restent ce qu'ils étaient, rois de Perse, d'origine persane, mais ils acquièrent un titre de plus, celui de rois d'Ansan; Cyrus, comme la Perse de son temps, ne professait nullement le zoroastrisme, mais l'antique religion éranienne décrite par Hérodote et survivant en majeure partie dans le système avestique. Cyrus enfin, tint à l'égard des Babyloniens, en ce qui concerne leur religion, la conduite que sa manière d'agir envers les juifs devait nous faire présumer, avec les différences que l'importance relative des deux peuples imposait au politique. A Babylone il alla jusqu'à pratiquer lui-même le culte de Bel et des autres dieux nationaux de la Chaldée. Et si quelqu'un peut être soupçonné d'avoir altéré la vérité pour l'adapter à ses fins, c'est Cyrus, le politique, plutôt que Darius.

Je soumets cette courte discussion à l'appréciation du monde savant et spécialement des illustres assyriologues qui ont traité cette matière. Je serai très heureux de les voir réfuter ou confirmer mes conclusions; les colonnes de cette Revue leur seront toujours ouvertes.

C. DE HARLEZ.

LES PLUS ANCIENS TOMBEAUX
DE L'ÉGYPTE.

AUGUSTE MARIETTE : *Les Mastabas de l'ancien empire, fragm nt publié, d'après le manuscrit de l'auteur*, par GASTON MASPERO. Livr. I. Paris 1882.

Les Egyptiens... « appellent leurs habitations *hôtelleries*, vu le peu de temps qu'on y séjourne, tandis qu'ils nomment les tombeaux *demeures éternelles*, les morts vivant éternellement dans les Enfers. C'est pourquoi ils s'occupent bien moins de la construction de leurs maisons que de celle de leurs tombeaux. »

Parmi les renseignements que nous fournissent les auteurs classiques au sujet de l'Egypte ancienne, il en est peu qui soient aussi vrais aussi conformes à la réalité que ces paroles de Diodore. Tandis que les palais des rois et des grands, comme en général tout ce qui en fait de constructions se rapportait à la vie civile, ont disparu sans laisser la moindre trace de leur existence, les tombeaux, « les demeures éternelles » — traduction exacte de l'égyptien *pe-téta* — subsistent encore après avoir subi les ravages de tant de siècles, et sont actuellement la source la plus abondante de nos connaissances relativement aux anciens habitants de la vallée du Nil. C'est là qu'il faut aller chercher nos informations sur la vie journalière, sur les usages et les mœurs des anciens Egyptiens, sur leur littérature et leur art, et particulièrement sur leur architecture profane. La valeur et l'importance de cette source varient selon les époques. On peut dire d'une manière générale, que plus on remonte les siècles, plus elle nous fournit des renseignements précis et abondants.

Au temps de l'antiquité la plus reculée, c'était à Memphis que se concentraient toutes les forces intellectuelles et matérielles de l'Égypte. Sa nécropole est aussi la plus ancienne. Parmi les nombreux groupes de tombes qui forment les quartiers de cet immense champ de repos, et dont les plus connus portent les noms des villages arabes de Gizeh, d'Abousir, de Saqqarah et de Daschour, le quartier de *Saqqarah*, est le plus étendu et le plus important ; il prime aussi par l'âge tous les autres. Actuellement il ne reste guères de la nécropole de Saqqarah, au-dessus du sol, qu'une douzaine de pyramides,

plus ou moins délabrées ; tout le reste a été envahi par le sable du désert. Ce n'est donc qu'au moyen de fouilles ou guidé par l'imagination inductive et les quelques éclaircissements, fournis par les classiques qu'on a pu se former une idée de ce qu'était, il y a environ 5,000 ans, l'aspect du plus ancien des cimetières du monde.

S'il est quelqu'un qui jouisse, en cette matière, d'une autorité incontestée, c'est évidemment M. Mariette, dont la vie a été, pendant près de trente ans, presque exclusivement consacrée à l'étude des tombeaux de l'Égypte pharaonique. Voici comment il se figurait l'aspect général du cimetière de Saqqarah, à l'époque où les vieilles traditions pharaoniques subsistaient encore pleinement. « La nécropole de Saqqarah devait être autrefois une véritable *ville* des morts. Douze pyramides s'y dressaient, la signalant de loin à l'attention du voyageur. Elle avait ses rues, bordées de tombes monumentales, ses quartiers, ses carrefours, ses places. On y voyait des enceintes, où l'on emmagasinait et où l'on taillait des pierres, et d'autres enceintes, où l'on parquait les animaux destinés à être immolés pendant les cérémonies des funérailles. Un temple, le Sérapéum, contribuait surtout à lui donner l'animation. Son allée de Sphinx la traversait de part en part. Le temple comprenait des chapelles, où diverses divinités recevaient un culte, des habitations pour certains fonctionnaires, des lieux de retraite pour les riches, et jusqu'à des marchés. »

C'est à l'ouvrage, cité en tête de ce mémoire, que nous avons emprunté la description que l'on vient de lire. Nous allons maintenant en quelques mots résumer le fond de ce livre, en ajoutant les quelques observations, peu importantes du reste, que sa lecture nous a suggérées.

L'ouvrage de M. Mariette contient deux parties : 1° Une introduction qui occupe les deux tiers du cahier annoncé ; 2° une liste des tombeaux de l'ancien empire, découverts à Saqqarah. A cette liste sont jointes quelques planches, donnant des facsimiles soigneusement faits de monuments appartenant à trois de ces tombes, choisies parmi les plus anciennes Si l'on en juge d'après le commencement, la suite de l'ouvrage contiendra la représentation de tous les monuments, provenant des tombeaux énumérés dans la liste indiquée cidessus. C'est donc une œuvre de la dernière importance que nous allons voir s'accomplir dans un avenir prochain ; les monuments de l'ancien empire étant encore fort peu connus. Une circonstance qui ajoute à la satisfaction que cette entreprise magnifique doit inspirer aux égyptologues, c'est que le successeur de M. Mariette, M. Maspero, dont la science en ce qui concerne le langage et l'épigraphie de l'ancien empire est suffisamment connue, a pris l'initiative de la publication de cet ouvrage important, et préside à son exécution.

L'introduction de l'ouvrage de M, Mariette renferme deux petits chapitres. Le chap. I, est relatif à « la nécropole en général. » A côté d'une description de l'aspect de la nécropole — description dont nous venons de citer quelques phrases. — M. Mariette y discute les titres donnés aux fonctionnaires de ces nécropoles et les dénominations des tombes qu'on lit sur les monuments égyptiens; il a tâché en outre de déterminer le nom primitif de la nécropole de Saqqarah. Quant à ces dernières questions, l'auteur ne nous paraît pas avoir fait avancer d'un pas la connaissance de l'archéologie égyptienne que l'on avait avant l'apparition de son ouvrage. Du reste, pour résoudre ces questions difficiles, il ne nous offre que des hypothèses qui ne sont pas toujours plausibles. Ainsi, par exemple, quand s'appuyant sur les données du Papyrus Abbott, il veut appliquer à la nécropole de Saqqarah les désignations tombales que nous fournit ce même manuscrit pour la *nécropole de Thèbes*; il nous semble quitter le terrain de la saine critique. Un fait que l'on ne paraît pas bien remarquer et qui néanmoins est d'une importance capitale pour l'histoire de la civilisation égyptienne, c'est la différence fort sensible qui existe entre l'art de l'Egypte du Nord et celui du Sud. On a établi avec certitude la chronologie de cette histoire, mais on a oublié de tenir compte des traditions locales. C'est ainsi qu'un savant, *M. Lepsius*, je pense, a inventé le terme de renaissance égyptienne (1) pour l'époque de la XXVIe dynastie [saïte] Ce faisant il n'a tenu compte que des résultats obtenus par l'examen de la chronologie égyptienne. Et cependant, la différence de style qui existe entre l'art des saïtes et celui des grandes dynasties thébaines — chronologiquement bien plus approchées des premiers que les constructeurs de la nécropole de Saqqarah — saute aux yeux de tout le monde. D'un autre côté, si l'on compare l'art de l'époque saïte avec celui de l'ancien empire, et particulièrement celui qui se montre dans les monuments de Saqqarah, on pourra, ce nous semble, s'expliquer les particularités que présentent le premier sans être forcé de recourir au moyen

(1) Parmi les égyptologues plus jeunes M. A *Wiedeman*, dans son histoire d'Egypte s'est fait l'écho de ce genre d'appréciation. [Voir Geschichte Aegyptens von Psametik I, page 127 et suiv.] Même un savant aussi éminent que l'est M. *Erman* parle des « archaïsirende Bestrebungen der 26 Dynastie » (Zeitschrift 1881, page 42, note). — Du reste, ce n'est pas seulement l'histoire de l'art qui démontre la continuité dès temps, qui ont vu apparaître la nécropole de Saqqarah, et de l'époque saïtique; si l'on se donne la peine de consulter les titres des personnages de la cour saïte et ceux des fonctionnaires enterrée dans la nécropole de Saqqarah, on sera frappé d'un côté de la ressemblance qu'ils présentent entre eux, de l'autre côté par leur dissemblance des titres de l'époque thébaine.

dont usent certains archéologues pour expliquer les transitions entre les trois grands âges préhistoriques, — je veux dire, la supposition de révolutions subites. Du reste, il n'est rien d'immobile sur notre terre, et l'Egypte ne fait point exception à cette règle.

La raison qui m'empêche d'approuver les efforts faits par M. Mariette pour retrouver dans la nécropole de Saqqarah les correspondants des tombeaux thébains, appelés *semer, asi* et *χer*, au Papyrus Abbott, est donc que, selon moi, les diversités de construction existant entre les tombeaux de Thèbes et ceux de Saqqarah (1) sont trop grandes pour permettre de supposer que les termes usités pour les uns soient applicables aux autres.—Constatons, en passant, que l'auteur a maintenu la fausse lecture *merha* pour le groupe hiéroglyphique qui correspond au copte *mhau* « tombeau » Aujourd'hui, il ne peut plus exister le moindre doute quant à l'exactitude de la lecture *mahu, mhâ* de ce groupe, dont le sens originaire doit être « lieu de la stèle funéraire « (de *hâ* « stèle »). En parlant du passage de l'épitaphe consacrée à l'Apis d'Evergète II, où il est dit qu'en un certain jour se fit « l'ensevelissement de ce dieu auguste Apis-Osiris dans ce *Ap* de *Kakem,* » M. Mariette fait remarquer, que le groupe *ap* (tombe?) ne se rencontrant qu'en cet endroit, ne nous permet pas de saisir le véritable sens de la phrase. Cela est fort possible. Remarquons toutefois qu'il est un groupe hiéroglyphique *âper* « cimetière (2), » dont *àp* pourrait fort bien être le rejeton ptolémaïque. Et si l'on admet cela, on pourrait aller plus loin encore et comparer le passage en son entier avec certaines expressions consacrées pour d'autres époques; par exemple, celle-ci qui appartient à l'âge de la XIIe dynastie. « C'est ici le *tombeau* que je me suis construit dans le *nome d'Abydos*, etc. » On arriverait ainsi à cette conséquence que *ap* désignant le tombeau, *Kakem* doit être le nome, où ce monument a été érigé. Mais en ce cas il faudrait nécessairement supposer que l'ancien nome de *Kakem* contenait la nécropole de Saqqarah, au moins à l'époque de Ptolémée-Evergète Sur ce point, nous différons donc considérablement d'avis avec M. Mariette, qui croit que κωχώμη — nom, qu'il rapproche à l'exemple de M. Brugsch, de l'égyptien *Kakem* — « a dû être tout au moins le nom d'une des parties de la nécropole de Saqqarah. » Du reste, la question est au nombre des plus difficiles que comporte l'archéologie égyptienne.

(1) L'auteur, sans doute avec raison, fait remarquer que ces diversités peuvent se ramener au même principe: mais le génie qui préside à la formation d'une langue ne fait aucun cas des *systèmes*.

(2) Papyrus Harris. n° 1, page 77, ligne 3, ce groupe ne se retrouve pas au dictionnaire de M. Brugsch. Peut-être faut-il le transcrire autrement que je l'ai fait?

Le second chapitre de l'ouvrage de M. Mariette est consacré aux « diverses formes de sépultures en usage à Saqqarah. » L'auteur en distingue deux grandes classes : celles des pauvres, qui n'offrent que fort peu d'intérêt à l'archéologue, et les tombes monumentales qu'il ramène à deux types : *pyramides* et *mastabas*.

La description générale qu'il nous donne des pyramides renferme plusieurs observations instructives, quoi que rien de véritablement nouveau y soit relevé. Comme on sait, M. Mariette — jusqu'aux derniers moments de sa vie laborieuse — n'avait point entrepris d'ouvrir les pyramides de Saqqarah. Voici les causes qu'il donne à cette abstention volontaire. « En premier lieu les pyramides de Saqqarah n'ont qu'une importance très-secondaire, comparées aux gigantesques monuments de Dashour et de Gyzeh. En second lieu, elles ont été violées, selon toute vraisemblance, sinon par les Egyptiens, au moins par les premiers chrétiens et les Arabes du temps des Califs. En troisième lieu, l'intérêt de l'entreprise est nul, puisqu'on est à peu près certain que la chambre intérieure de la pyramide n'a pas d'inscription et que le sarcophage est sans (sa momie) (1) ce qui fait que le nom même du fondateur de la pyramide sera tout aussi inconnu après qu'avant l'opération. En quatrième lieu enfin, soit à cause de la masse énorme des pierres à remuer, soit en certains cas à cause du peu de solidité de la construction qu'on peut craindre de voir s'ébouler à mesure qu'on pénètre dans l'intérieur, l'exploration d'une pyramide offre pour les travailleurs des dangers que ne compense point l'importance des résultats espérés. »

Les découvertes que la science égyptologique a enregistrées pendant l'année qui vient de se passer (2) nous ont montré tout ce qu'il y a de hazardé et d'inexact dans les considérations du savant égyptologue. Elles ont toutefois cet avantage qu'elles nous mettent à même

(1) Le mot entre crochets a été inséré par l'éditeur. Pourtant « inscriptions » nous aurait paru mieux convenir au fond du passage.

(2) Voir *Brugsch* dans la Zeitschrift 1881, page 1 et suiv. : « Zwei Pyramiden mit Inschriften » (von Saqqarah) — D'après M. Brugsch, c'est après avoir reçu l'exhortation formelle de M. Mariette, qui était alors étendu sur son lit funèbre, de se rendre sur la place des fouilles, qu'il a pu faire son importante trouvaille. Il semble donc que vers les derniers jours de sa vie Mariette ait changé d'avis, par rapport aux pyramides de Saqqarah. — Comp. aussi *Schiaparelli*, Il libro dei funerali, I. Turin 1882, prefazione, où l'auteur nous fait savoir qu'il a eu « la grande fortuna di conoscere le iscrizioni della piramide di Unas, riaperta dal *Maspero* nel principio dell' anno corrente (1881) — iscrizioni che contengono parecchi passi notevolissimi del *Libro dei funerali*. » La pyramide d'Unas appartient aussi au groupe de Saqqarah.

d'apprécier à leur vraie valeur les efforts tentés par le successeur de M. Mariette à l'effet d'arracher aux pyramides leurs secrets si longtemps cachés.

Le § qui dans l'ouvrage de M. Mariette est relatif aux *Mastabas*, nous donne une étude approfondie sur les caractéristiques de cet ordre de tombeaux, leur mode de construction et leurs divers types. Quiconque a lu le mémoire qu'a publié, il y a 14 ans, M. Mariette dans la Revue Archéologique (et dont le titre est : « Sur les tombes de l'ancien Empire ») trouvera certainement des ressemblances (1) entre ce dernier l'ouvrage et celui, dont nous nous occupons ici. Nous ne nous tromperions guère si pour expliquer ces ressemblances nous disions que l'un est l'autre avec des additions complémentaires, en d'autres termes que le mémoire de 1868 a servi de canevas à une partie de l'ouvrage qui vient de paraître. Nous n'avons pas a insister plus particulièrement sur ces additions qui, comme tout le reste, portent l'empreinte de l'esprit judicieux et perspicace du regretté maître. L'égyptologue voudra les étudier et les mettre à profit. Bornons-nous à constater l'origine du nom de Mastaba en rapportant les propres paroles de M. Mariette. Voici ce qu'il en dit (p. 22) :

» On appelle en arabe مسطبه, pluriel مساطب, la banquette ou l'estrade construite en pierre, qu'on voit dans les rues égyptiennes en avant de chaque boutique. On étend un tapis sur le *mastaba* et le client s'y assied pour traiter des affaires le plus souvent à côté du marchand. »

« Il existe dans la nécropole de Saqqarah un tombeau qui a dans ses proportions gigantesques la forme d'un *Mastaba*. Les habitants du voisinage le nomment *Mastabat-el-Farâoun*, «le siège de Pharaon,» croyant qu'autrefois un Pharaon s'y asseyait pour rendre la justice.»

» Or les tombes memphites de l'Ancien-Empire qui couvrent en si grand nombre le plateau de Saqqarah sont toutes construites dans des proportions plus ou moins réduites sur le type du *Mastabat-el-Farâoun. De là le nom de Mastaba que, dès le commencement, dans la nécropole de Saqqarah, nous avons donné à ce genre de tombeaux.*»

La liste complète des tombeaux de l'ancien empire découverts à Saqqarah telle que M. Mariette l'a dressée et insérée vers la fin du

(1) En comparant les deux ouvrages, nous avons constaté que des pages entières sont parfaitement identiques. Cela nous a permis de réctifier deux ou trois mots de l'ouvrage présent. A la page 27 le mot « triste » (que l'éditeur a fait suivre d'un point d'interrogation) est exact, le point d'interrogation doit donc être éffacé. Deux fois dans le courant de l'ouvrage (page 24, l. 1 et page 30, l. 5) l'éditeur a cru devoir lire *unie*. L'original porte sans doute *nue*. Ce sont là les seules erreurs d'impression que j'ai pu relever.

présent volume, compte 138 numéros, distribués, suivant leur âge relatif, en 6 catégories. Les planches qui terminent le cahier nous donnent les inscriptions de trois de ces tombeaux, considérés avec un quatrième, comme les plus anciens de l'Egypte, c'est-à-dire du monde entier. L'exécution de ces planches est au-dessus de toute louange. Le procédé qu'on y a appliqué est celui de la photographie unie à la calque.

Critiquer un ouvrage, dont l'auteur n'a pu faire la révision dernière, est toujours chose délicate, à plus forte raison quand l'ouvrage en question traite de l'égyptologie, science qui est en progrès quotidien. Cette considération enlève nécessairement à plusieurs de nos remarques toute leur portée. Et si quelqu'un a droit à tous les égards de la part des critiques, c'est bien M. Mariette, car il n'est personne qui ait autant mérité que lui de l'archéologie égyptienne. On voit cela surtout, quand on examine ses mémoires. Car pour en apprécier la valeur c'est toujours de quelqu'un de ses travaux antérieurs qu'il faut partir. Lui seul nous en donne la clé.

KARL PIEHL.

Revue Egyptologique, 1re année, 1880 (1).

Le recueil sur lequel j'appelle aujourd'hui l'attention du lecteur paraît jusqu'ici avoir, non pas une spécialité rigoureuse, mais un objet distinct, dans l'ensemble des travaux de l'égyptologie. M. Brugsch est, comme on sait, le principal créateur des études démotiques, et M. Révillout en est surtout le promoteur en France. On ne sera donc pas surpris d'apprendre que, dans la nouvelle Revue qu'ils dirigent, la plus grande place soit donnée aux documents et questions qui concernent ce qu'on appelle la basse époque et ce qui l'avoisine, c'est-à-dire les périodes saïtique, persane, ptolémaïque et romaine.

Ce ne doit point être une cause de défaveur. La grande abondance des textes divers qui appartiennent à la première et à la troisième de ces périodes nous permettent de les approfondir avec une étendue et une précision qui n'appartiennent qu'à un petit nombre d'époques dans l'histoire ancienne de l'Orient ; et, pour nous, occidentaux, ces textes ont un motif d'intérêt particulier, puisqu'il nous font connaître l'Egypte d'abord au moment où elle va entrer, puis au temps où elle vient d'entrer définitivement en relation intime avec la civilisation grecque. Ils nous permettent en conséquence de pénétrer à fond dans la connaissance des éléments qui se combinent pour former l'administration alexandrine et le syncrétisme religieux.

(1) Paris, Ernest Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.

Il ne peut être question ici d'analyser les différents articles d'une Revue : il suffit d'en faire connaître les principaux objets et d'en indiquer les conclusions les plus importantes. Ces objets peuvent se grouper sous cinq désignations : histoire politique, législation, doctrines religieuses et philosophiques, géographie et enfin lexicographie. Les articles compris dans le premier groupe concernent exclusivement ici la chronique démotique d'Amasis et la chronologie des Lagides. L'extrait de la chronique démotique qui est examiné à fond dans ce premier volume est mis, par M. Révillout, en regard du récit d'Hérodote concernant Amasis, récit auquel il accorde une grande valeur, au moins comme peinture de mœurs et de caractère. L'auteur grec n'est pas contredit par la chronique nationale ; mais celle-ci complète son récit sur un point fort important. Elle dit, en effet, qu'Amasis « accorda aux mercenaires grecs les meilleurs terrains des temples de Memphis, de Bubastis et d'Héliopolis. On comprend combien fut grande l'indignation des prêtres égyptiens... Ils en appelèrent à la justice. Mais le roi... fit examiner l'affaire par son conseil d'état, qui réduisit les plaignants au silence. Les pauvres prêtres furent donc obligés de ronger leur frein, en se bornant à noter, sur leurs registres, l'estimation du tort que leur causait l'usurpateur (1). » Telles sont, en effet, les conclusions que l'auteur paraît autorisé à tirer de deux paragraphes du texte démotique, traduits par lui et contenant, l'un, une allusion à cet événement, l'autre, le récit du jugement même du conseil, avec l'évaluation en argent du tort subi par les temples (2). L'auteur tire la même conclusion du long récit contenu dans l'inscription de la statuette naophare du Vatican, dont M. de Rougé a, depuis de longues années déjà, donné connaissance au monde savant et dont M. Révillout donne ici le texte (3), avec la traduction de M. Brugsch légèrement modifiée. Selon lui (4) les étrangers expulsés du sanctuaire de Neit, par Cambyse, avant sa folie, sur la demande du prêtre auteur de cette autobiographie, c'étaient les descendants des Grecs d'Amasis. — Le dernier fascicule de 1880 contient un morceau relatif à la littérature demi-sacrée, demi-patriotique tracée sur le revers du papyrus ; mais, comme cette étude est continuée en 1881, j'omettrai, pour le moment, de m'y arrêter.

Des papyrus d'une famille thébaine, qui s'étendent depuis la fin de la domination persane jusqu'à la 20e année de Ptolémée III, four-

(1) *Revue égyptol.* 1ere année, p. 57. Voyez, *Revue critique internationale* (1881). p. 138, de quelle façon Amasis substitue graduellement son règne au règne insensé d'Apriès.

(2) *Rev. ég.*, p. 59-60.

(3) *Ibid.*, p. 72-8.

(4) *Ibid.*, p. 71.

nissent, au moyen de leurs dates, des renseignements intéressants sur l'abdication de Soter, sur le nom véritable de son père, dont Lagos (le lièvre) n'était que le surnom, sur l'introduction successive des sacerdoces de cette dynastie et par conséquent des apothéoses royales, enfin sur des succès militaires de Philadelphe, antérieurs à l'an 21 de son règne et inconnus jusqu'ici (1).

La partie juridique des travaux de M. Révillout dans cette Revue a surtout pour objet la condition civile des femmes mariées et les avantages énormes qui leur étaient faits par la loi égyptienne (2), en opposition sur ce point avec celles de tous ou presque tous les peuples de l'antiquité. Cependant le divorce existait, et par conséquent, si la femme était respectée dans sa condition *civile*, la sainteté du mariage demeurait atteinte et avec elle le respect *moral* de l'épouse. Par une bizarre anomalie avec l'esprit de cette législation, le droit de divorce appartenait au mari seul, sous le règne des premiers Lagides, (du moins dans le droit provincial des contrats thébains), mais à des conditions onéreuses, qui paraissaient avoir pour but de détourner les Egyptiens d'user de ce pouvoir, tandis que plus tard nous voyons la faculté du divorce non pas *étendue*, mais *réservée* exclusivement à la femme, d'après un contrat *memphite* de l'an 40 d'Evergète II; un contrat thébain, de l'an 11 de Philométor, sert en quelque sorte de transition entre ceux de l'ancienne époque et celui de Memphis, » en reconnaissant ce droit au mari et à la femme, tout en laissant subsister les conditions imposées au mari dans le premier cas (3). La séparation de biens, le régime dotal, celui de la communauté, la légitimation par mariage subséquent, l'hypothèque légale des femmes, les donations entre époux étaient admis dans la législation égyptienne au moins de la basse époque. Des détails étendus sont donnés, dans cette dissertation, sur ce régime hypothécaire, réglementé en faveur de l'épouse; quant à la donation entre époux, elle était toujours permise, mais non sujette à des règles spéciales, parce qu'au point de vue légal, du moins dans cette période, l'*autorité* maritale n'est reconnue qu'à partir d'un décret de Ptolémée Philopator.

Les croyances et doctrines de l'Egypte sont ici l'objet de quelques notes intéressantes; on n'y trouve cependant rien qui ajoute aux connaissances que nous possédions déjà sur les principes de la religion égyptienne, et deux de ces études n'étant qu'accessoirement doctrinales, je dois les réserver pour les dernières parties de cet article.

(1) *Ibid.*, p. 2-22, 182-7.
(2) *Ibid.*, p. 98-138.
(3) *Ibid.*, p. 87-97.

Comme texte religieux, M. Révillout publie (1), avec une traduction, la stèle 152 du Louvre, contenant, dans des prières pour le défunt, l'expression des terreurs éprouvées à la pensée de l'autre vie, mais, comme le commentaire est réservé à l'année suivante et que ce texte a grand besoin de commentaire je surseois à en parler plus longuement. Viennent ensuite les *Entretiens philosophiques d'un petit chacal kouphi et d'une chatte éthiopienne*, « le seul livre vraiment philosophique que nous possédions en égyptien, » dit M. Révillout (2), qui en a commencé l'analyse détaillée. Il faut ajouter que l'intérêt en est, si non atténué, du moins transformé par cette considération que c'est un écrit démotique *de l'époque romaine* (pap. 38a de Leyde), et dont par conséquent la philosophie peut fort bien n'être pas originaire de l'Egypte. M. Révillout lui-même avoue (3) que ce livre « nous peint cet état d'incertitude qu'avaient fait naître les influences grecques, syriennes et indiennes, en lutte avec les traditions égyptiennes. » Malheureusement, outre des lacunes dans la suite des développements, ce texte est mutilé par la perte du début et de la fin (4), en sorte qu'il peut être téméraire d'en indiquer l'esprit général, puisque nous n'en avons pas la conclusion. M. Révillout signale néanmoins, dans la thèse du chacal, vivement repoussée d'abord par son interlocutrice, un panthéisme fataliste. Cela ressemble, en effet, beaucoup à du fatalisme, et même à celui de Luther : « Le bien et le » mal que l'on fait sur la terre, dit le chacal philosophe, c'est Ra » qui le fait recevoir, en disant : que cela arrive (5) ; » pour le panthéisme cela me paraît moins clair dans les extraits donnés jusqu'ici ; mais il faut attendre la suite.

Revenons à une époque plus égyptienne. M. Révillout, rappelant la réclusion volontaire de Ptolémée, fils de Glaucias dans le Serapeum de Memphis (au temps de Philométor) et les songes qu'il raconte dans un des manuscrits grecs qu'il nous a laissés, rapproche de ce dernier document un manuscrit démotique dont un des frères de ce Ptolémée est l'auteur et qui contient un récit semblable (6), confirmant ainsi l'importance superstitieuse qu'ils y attachaient. Mais ce qui est plus intéressant, pensons-nous, ce sont d'autres fragments démotiques, au revers desquels l'un des deux frères avait inscrit des comptes de dépenses, et qui par conséquent devaient faire partie de leur bibliothèque. M. Révillout en fait plusieurs citations ; elles

(1) P. 141-3.
(2) P. 143-4.
(3) P. 154.
(4) *Ibid.*
(5) P. 159.
(6) P. 161-2.

contiennent des maximes de morale élevées et délicates (1), très supérieures à celle de la Grèce à la même époque, et qui souvent peuvent soutenir la comparaison avec les plus beaux passages de la *confession négative* du Rituel funéraire égyptien.

Bien différents sont les textes contenus dans le papyrus 65 de Leyde et qu'analyse la *Revue*. Ils traitent l'un d'artifices magiques pour produire chez un ennemi le malaise de la fièvre (2), l'autre de la fabrication d'un phi ·e, pratique en partie immonde et dont l'auteur n'ose traduire qu'en latin certains détails. Notons d'ailleurs quant à ce manuscrit de très basse époque, qu'il rappelle, dans une menace à Osiris ou dans une invocation à Set, les formules dont parle Porphyre; un ancien procès, bien connu aujourd'hui des égyptologues (3) et remontant jusqu'à la XX[e] dynastie, nous apprend qu'un livre magique fut employé dès cette dernière époque pour une conspiration de palais, et qu'on y faisait emploi de *figures de cire* (4) pour envoûtement comme au moyen-âge, ainsi que d'*écrits d'amour (s'ai-u en meri)* (5).

Quant aux articles géographiques, si bien à leur place dans une revue à laquelle collabore M. Brugsch, ils sont, pour cette première année, au nombre de deux. L'un n'est guère susceptible d'analyse : il s'agit surtout de déterminer, dans Thèbes, la place de la maison qui fut l'objet du procès d'Hermidas; l'autre, bien plus important, ce me semble, est l'étude d'un texte où le savant égyptologue a retrouvé le nom égyptien de l'ancienne Maréotis.

Ce texte appartient au papyrus 3079 du Louvre, contenant, avec le rituel funéraire de Zaho, l'un des plus complets qui existent, un appendice déjà reconnu par M. Devéria comme étranger au Todtenbuch, et signalé par M. Pierret comme renfermant des notions pré-

(1) P. 162-3.

(2) P. 168-9.

(3) Le *Papyrus judiciaire de Turin*, traduit et commenté par M. Devéria — une note de M. Révillout (p. 165) y renvoie.

(4) M. Chabas, dans son étude sur le Papyrus magique Harris, en 1860, où il cite un fragment relatif à ce procès, traduisait *retu en menh* par *homme de menh*, (p. 170), considérant ce dernier mot comme un nom mythologique, quoiqu'il reconnût ici une pratique d'envoûtement, mais le déterminatif me parait décisif en faveur de l'interprétation préférée par M. Révillout — voyez aussi le vocabulaire de M. Pierret (p. 213-14) et le mot copte *mouth*, cire.

(5) M. Devéria traduisait : « des figures de cire en des écrits de souhaits (ou talisman); » mais il continue par ces mots : qu'il fit emporter par la main de « l'employé Adirma (ou A doram) pour éloigner l'une des servantes et » pour ensorceler les autres. » M. Chabas, *ubi supra*, avait traduit : écrits d'amour. »

cieuses pour la géographie de l'Egypte ancienne (1). Dans une lamentation sur la mort d'Osiris, qui appartenait aux rites du mois de Choiak, on y énumère les districts où le deuil de ce dieu était célébré. On savait, nous dit M. Brugsch, qu'il y avait un serapeum dans chaque nome; et, si la série donnée ici n'est pas tout à fait la même que dans la liste officielle des provinces, cela tient à ce que les lieux où florissait le culte de Set, ennemi d'Osiris, étaient exclus de la première par une raison de convenance; on les avait remplacés par des districts supplémentaires (2). Or, en même temps qu'il fait connaître une localité du nom de Ha-war (3) comme étant celle où était situé le serapeum du nome Libyque (en égyptien *Ament*, l'occident), nome dont le chef-lieu était *Amu* ou *Hapi* (l'Apis de Ptolémée (IV, 5 § 4-5), le papyrus mentionne, dans ce même nome, un lieu nommé Pa-mar (ou plutôt Pa-mar-ti), avec le double déterminatif du *pays* et de la *ville*, ce que l'auteur trad uit par : la (ville) de la contrée du lac (4). C'est évidemment la Maréa de l'histoire.

Qu'on me permet ici une remarque incidente. Le τ paraît un suffixe dans le nom du nome Μαρεώτης, comme dans ceux du Saïte, du Sebennyte, etc , etc. Mais il se trouve, je viens de le dire, dans le nom *égyptien* de la ville que Ptolémée appelle aussi Μαρεῶτις et non Maréa (*Ibid.* § 32). C'est que *Mar* ou *Mer* signifie *lac* ou *bassin* (dans le sens géographique du mot).

Ce fut donc probablement le lac Mareotès qui donna directement son nom au district que le texte égyptien comprend dans le nome Libyque et que Ptolémée en distingue, tandis que Mar-ti était le nom de la ville.

M. Brugsch (5) reconnaît un complément de démonstration et un renseignement nouveau dans un autre texte, où la déesse Sekhet est dite à la fois *reine de Mar* (ti), ici encore avec le double déterminatif de la contrée et de la ville, et *première du pays de Thehen*, dans lequel il signale le canton de Τενεῖα, qui, selon Ptolemée (Ibid. § 24), était la partie maritime du nome Maréote. Enfin un autre document des temps Ptolémaïques, cité un peu plus loin par M. Brugsch (6) et qui se rapporte à la croyance que les défunts justifiés pouvaient circuler sur la terre, donne le nom de Pi-met, cette fois comme nom du nome lui-même, ainsi que son orthographe le constate.

(1) P. 37 de la *Revue égyptologique.*

(2) P. 34.

(3) Différente, bien entendu, de l'Avaris de Manéthon, qui se trouvait dans le Nord-Est de l'Egypte.

(4) P. 37-8, et 39-40.

(5) P. 37-8.

(6) P. 41.

On ne lit plus ici Mer-ti; le t final n'est que l'article féminin et la première syllabe est exprimée par le plan de la demeure et non plus écrite phonétiquement, comme elle l'était plus haut.

Il me reste à parler, en quelques mots, d'un autre article (3) purement philologique en apparence, celui dans lequel M. Brugsch démontre par une série de rapprochements et d'exemples que le mot *Adon* signifie, *se substituer, tenir la place*, et par suite *lieutenant* (du roi), gouverneur d'une ville ou d'une province. On comprend quelle importance cet éclaircissement peut avoir pour l'intelligence de textes historiques, et aussi de textes religieux, puisque la diversité des noms mythologiques dans l'identité des personnages ou des rôles est un fait capital dans la mythologie égyptienne. Les exemples donnés par l'auteur appartiennent à ces deux ordres d'idées, et, comme il arrive souvent dans les discussions de textes présentées par des hommes de cette valeur, un article dont l'objet direct est philologique donne lieu à d'amples éclaircissements, utiles pour la connaissance générale de l'antiquité.

Aux études que M. Révillout a publiées dans sa Revue sur les temps ptolémaïques se rattache tout naturellement la découverte qu'il a faite d'un royaume thébain, parmi les adversaires de Ptolémée Epiphane.

Dès novembre 1877, M. Révillout avait constaté, dans la *Revue archéologique*, à l'aide de deux papyrus démotiques, récemment rencontrés par lui, que la prise de Cynopolis et la soumission des révoltés dont parle Polybe devaient réellement appartenir à des dates bien différentes du même règne, données, l'une avec précision par l'inscription de Rosette, l'autre avec approximation par l'historien grec, et néanmoins n'étaient pas des faits isolés l'un de l'autre. La révolte de la Thébaïde existait déjà lors de la campagne victorieuse contre les rebelles de la Basse-Egypte, et l'intervalle de 17 ans ou environ, entre les événements indiqués n'avait pas été une période paisible, les deux papyrus appartenant l'un à l'an 4, l'autre à l'an 14 de règnes dissidents. La place de ces règnes dans l'histoire de l'Egypte grecque est donnée, au moins pour l'un d'eux, par la mention d'un *notaire*, classe d'agents qui n'exista qu'à partir du règne de Ptolémée III. De plus la multiplicité des dynastes insurgés, résulte de Pol ybe et de l'inscription de Rosette ; et surtout la mention expresse des troubles de la Thébaïde se trouve dans le procès d'Hermias. La désignation d'une période de 88 ans entre le commencement de ces troubles et le plaidoyer de l'avocat, nous reporte, pour ceux-là, au temps même où Epiphane succédait à son

(1) P. 22-32.

père. Enfin, il y eut, l'an 19 du règne, une extension de la puissance royale et de l'apaisement du pays, puisqu'un texte de Philae constate que, cette année là même, le roi rendit un décret d'amnistie.

J'ai dû analyser, bien qu'elle remonte à quatre années, la partie de cet article qui se rapporte à l'insurrection thébaine, parce que les articles postérieurs de la *Zeitschrift für Ægyptische sprache-und Alterthumskunde* (1878-9) et la brochure de M. Auguste Baillet (*le roi Heremhou et la dynastie thébaine*, au IIIe siècle *avant notre ère*, 1879), sur lesquels je voudrais appeler l'attention du lecteur, n'en sont que des compléments ; cette brochure étant d'ailleurs de beaucoup la plus étendue, c'est elle que je vais étudier, après avoir rappelé seulement deux choses : 1° que M. Brugsch, dans la Zeitschrift de 1878, avait lu Hor-sat le groupe démotique exprimant le nom du prince thébain que l'auteur français avait nommé Hor-hotep et que M. Révillout lui-même s'est arrêté, en 1879, à la lecture Hor-mech ou Harmachou, acceptée enfin, par M. Brugsch lui-même; 2° que l'auteur allemand a signalé une interruption dans les travaux du grand temple ptolémaïque d'Edfou, précisément pendant les années où ce pouvoir rival domina dans la haute Egypte, depuis l'an 16 *de Philopator* (1) jusqu'à l'an 19 d'Epiphane, désigné, dans le texte monumental, comme étant l'année même de la pacification : c'est anssi ce que M. Révillout avait couclu du plaidoyer cité plus haut.

M. Baillet, après avoir rappelé et même exagéré la reconnaissance due aux larges explorations de M. Révillout dans les documents démotiques (2), après avoir dressé un tableau de ces explorations, expose et s'attache à justifier la lecture Hor-m̆eh pour le nom royal en question, lequel, avec de légères variantes, se retrouve dans trois papyrus. Il maintient d'ailleurs la lecture Ankhtou pour le roi dont un autre document nomme la 14e année. Il appuie ensuite par diverses preuves l'assertion que Hor-meh était prince de Thèbes. Puis il réduit, ainsi qu'il convient, la somme des 28 années mentionnées dans les contrats en question, les années 4 se rapportant toutes à un même règne et par conséquent le nombre total *réel* 4+14 (3) nous permettant de nous mouvoir à l'aise entre les dates extrêmes de l'insurrection du Sud. La soumission de l'an 24 ou 25 devait concerner l'Egypte moyenne. Si d'ailleurs on demande comment la pacification définitive de l'Egypte centrale peut avoir été postérieure à

(1) L'inscription de Rosette dit aussi que, dans la Basse-Egypte, l'insurrection avait commencé sous ce prince.

(2) Il paraît oublier que la *Grammaire démotique* est l'œuvre de M. Brugsch, et que son grand dictionnaire est à la fois hiéroglyphique et démotique.

(3) Encore sont-ce des années caves.

celle de Thèbes, quand le gouvernement résidait à Alexandrie, je répondrai que les chefs nommés par Polybe peuvent s'être soulevés de nouveau après une première pacification, et que telle fut peut-être la cause de la rigueur excessive déployée à leur égard par le pouvoir et blâmée par Polybe.

M. Baillet saisit, d'ailleurs, toutes les occasions d'éclairer par des rapprochements les détails des textes originaux. C'est un service qu'on ne doit jamais oublier de rendre à la science, car, si la certitude de nombreux résultats acquis dans la philologie égyptienne est et demeure incontestable, il est certain aussi que cette science n'est point achevée, (en admettant même qu'une science le soit jamais). Chaque détail philologique éclairci ou rectifié peut devenir, dans un an ou dans vingt ans, l'instrument d'une découverte précieuse. Enfin la place historique de ces règnes a fourni à M. Baillet l'occasion de dresser un tableau généalogique et chronologique de diverses familles de notaires, tableau qui pourra devenir fort utile pour le classement de documents rédigés par eux et dont les dates de règnes, seraient déchirées. Les lois invoquées, au moins par allusion, dans ces documents, pourront fournir de nouveaux renseignements sur la législation de l'Egypte macédonienne et leur classement, servir à l'histoire de cette législation.

Félix Robiou,
Professeur à la Faculté des lettres de Rennes.

TROIS TRAITÉS D'AVICENNE SUR L'AME,

DÉCRITS PAR A. F. VAN MEHREN.

Tre Afhandlinger af Avicenna om Sjœlen, beskrevne af A. F. van Mehren. *Aftryk af Oversigt over d. K. D. Vidensk.* Selsk. Forhdl. 1881.

M. van Mehren continue avec persévérance et succès ses recherches sur la philosophie arabe ; les résultats en seront accueillis par le monde scientifique avec toute la faveur qu'ils méritent. Il n'y a pas longtemps encore qu'il a publié une étude pleine d'intérêt sur la correspondance du philosophe soufi Ibn Sabin avec l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen. Actuellement l'attention du savant danois se porte sur la philosophie d'Avicenne, principalement sur sa doctrine de la nature de l'âme et nous sommes convaincus que les travaux de M. van Mehren contribueront puissamment à éclaircir les questions qui se rapportent à l'origine du mouvement philosophiqne en Arabie. Avicenne est mieux connu en Europe que maint philosophe européen d'un mérite supérieur et on ne s'explique pas trop à quoi il faut attribuer cette célébrité. Dans la réputation d'Avicenne quelle

part faut-il faire à sa science et à son originalité comme philosophe, et quelle autre aux services qu'il a rendus comme médecin? Ce sont là quelques-unes des questions que M. van Mehren résoudra dans un ouvrage ultérieur; pour le moment il se borne à constater le fait que tout ce que nous savons sur le compte de notre philosophe peut se résumer en ces deux mots, qu'il fut un des premiers péripaticiens arabes et que comme traducteur et interprète des écrits d'Aristote il eut pour prédécesseurs Al-Kindi (IXe siècle) dont nous ne savons presque rien, et Al-Farâbi (950 A. D.) dont les écrits ont servi d'introduction à Avicenne au commencement de ses études philosophiques. Mais l'aristotélisme fait-il à lui seul tout le système d'Avicenne? Etant initié à cette philosophie, Avicenne s'est-il borné à la débiter ensuite purement et simplement telle qu'elle était sans aucun développement ultérieur ou bien a-t-il essayé de lui communiquer le cachet de son propre esprit, de la refondre de nouveau et de l'accommoder aux exigeances de l'islamisme? L'état actuel de nos connaissances ne nous permet pas de hasarder une opinion à ce sujet; et les devanciers de M. van Mehren, même ceux d'entre eux dont l'érudition est universellement reconnue et estimée n'ont pu nous donner aucun éclaircissement là-dessus. Le seul trait qui jusqu'à un certain point puisse guider les recherches du savant se trouve dans l'assertion d'Ibn Thofail, citée par M. Munk, d'après laquelle les véritables convictions d'Avicenne ne seraient point contenues dans les remaniements et les traductions d'ouvrages aristotéliques dont il est l'auteur, mais bien dans la soi-disante « philosophie orientale. » On se demande ce qu'Ibn Thofail entend par « philosophie orientale? » Serait-ce là un ouvrage indépendant, inconnu jusqu'ici, dans lequel Avicenne aurait exposé ses convictions intimes, ou bien n'est-ce qu'un terme collectif pour désigner les opinions personnelles d'Avicenne exprimées dans un nombre de petits écrits? C'est ce qu'on ne peut encore déterminer avec certitude.

Pendant une visite au British Museum M. van Mehren y trouva un petit traité d'Avicenne intitulé « Ar-risâlet el-udhhawiah, » conçu dans la forme d'une épître à un noble patron d'Avicenne, le Sheikh Abou Bekr Ben Muhammed Ben Abdallah, le même à qui s'adresse un petit écrit insignifiant « ar-risâlet en-neyroûziah » qui traite des significations des lettres initiales mystiques de quelques souras du Koran. De ce traité « Ar-risâlet el-udhhawiah » M. van Mehren prit une copie d'après le manuscrit du British Museum, mais il reconnut bientôt qu'il ne faut pas attribuer une grande valeur à ce manuscrit qui date seulement de 1768 A. D. et qu'il faudrait chercher autre chose. Bientôt après il reçut de M. de Goeje professeur à Leyde, un autre codex qui remonte à 1276 A. D. et le même professeur lui envoya

en outre un volume des écrits d'Avicenne dont deux traitent du même sujet que « Ar-risâlet el-udhhawiah »; ils portent les titres : « Risâlet ul-mabdai wal-me'âdi » (sur le premier principe et sur le retour de l'âme à sa source, et « Risâlet ul-nafsi » (traité sur l'âme). L'objet de cet opuscule de M. van Mehren est de nous communiquer le contenu de ces trois traités. L'« El-Uddhawiah » comprend sept sections; le « Risâlet ul mabdai wal-me'âdi » se divise en trois livres (meqâlât) et le « Risâlet ul-nafsi » contient seize sections. Nous ne donnerons ici que le contenu des sept sections du traité El-Uddhawiah I De la conception du retour de l'âme; II Exposition des diverses opinions relatives à ce point; III Examen et réfutation des fausses opinions surtout en ce qui concerne la métempsycose; IV Recherche sur l'être substantiel de l'homme — être que l'on doit supposer existant quand même tout ce qui est accessoire disparait — et qui est le fondement de l'être réel de l'homme, réfutation de la supposition du non-être, — supposition qui anéantit l'idée *homme ;* ce que c'est que la substance de l'homme; V La preuve que la substance de l'homme est impérissable et éternelle; VI Preuve de la nécessité d'une vie future; VII Sur les divers dégrés de félicité et de tourments de l'existence dans l'autre monde. Le but de ces sept sections est comme nous l'apprend M. van Mehren dedémontrerque l'âme en tant que substance indépendante a une source tout à fait différente du corps et se trouve avec celui-ci dans des rapports très peu étroits. L'âme doit être considérée comme la Providence du corps dont elle se sert comme d'un instrument. Avec la mort le corps se résout dans les éléments matériels dont il est composé, tandis que l'âme selon le dégré de sa préparation entre dans la vie spirituelle et éternelle à laquelle elle est destinée. Le deuxième traité « Risâlet ul-mabdai wal-me'âdi » appartient aux travaux les plus importants d'Avicenne et peut être regardé comme l'archétype ou bien comme un court résumé du « Al-Nedjât » extrait du grand ouvrage « As-Schefâ » et placé comme supplément à la fin du « Kanun fi-t-tibb » (1593). Ce qui rend cette opinion probable, c'est un passage qui se rencontre à la fin du premier livre et que voici : « Pour ce qui est de l'opinion d'après laquelle chaque corps contient un principe de mouvement, nous en avons exposé les détails dans notre extrait des livres de cœlo et mundo et auscultatio physica; c'est pourquoi nous ne jugeons pas nécessaire de répéter ce que nous en avons dit *dans cet endroit* du livre As-Schefâ. » Ces trois traités fournissent donc d'après M. van Mehren, des matériaux très riches et amplement suffisants pour servir à l'étude de la doctrine d'Avicenne sur l'âme. Ils appartiennent aux plus importants travaux du philosophe arabe dans ce domaine et vu le penchant d'Avicenne à répéter les mêmes idées partout, il n'est

pas à craindre que de nouvelles découvertes, même d'ouvrages plus récents du même auteur, puisse changer en quoi que ce soit les résultats obtenus par l'étude de ces trois livres. En attendant ces résultats il serait prématuré de vouloir faire un aperçu général de la philosophie d'Avicenne — outre que ce serait une tâche des plus difficiles. Avicenne soutient des opinions toto cœlo différents des doctrines du Koran, mais il s'efforce toujours d'accorder d'une manière ou de l'autre sa religion avec sa philosophie. Cela ne se fait pas toujours facilement, et quand c'est tout à fait impossible il a recours à un moyen usité parfois en Orient avec plus ou moins de succès — et qui consiste à ne communiquer ses doctrines qu'à un nombre très restreint de disciples intimes qui doivent garder le secret. Ce procédé d'Avicenne n'a pas été ignoré d'Ibn Thofail qui aura probablement vu des traités où notre philosophe exprimait le désir qu'on ne les communiquât qu'à des gens dignes de cette confiance par leur savoir et leur circonspection. C'est sans doute sur cette base qu'Ibn Thofail fonde cette assertion que les *vraies* convictions d'Avicenne ne se trouvent pas exposées dans ses remaniements et traductions des œuvres d'Aristote, mais dans un travail indépendant dit « Philosophie orientale ». Or dans la seizième section du troisième traité (Risâlet ul-nafsi), dans les instructions que donne Avicenne sur la manière de se servir de cet écrit, nous trouvons le passage suivant : « Je défends à quiconque lira ce traité de le communiquer à de gens peu sûrs ou de vie mauvaise, de le lire à de telles gens, ou de le conserver dans un endroit peu sûr ». Ces considérations donnent à M van Mehren le droit de supposer que ce travail particulier auquel Ibn Thofail donne le nom de « Philosophie orientale » n'est autre chose que ces traités sur l'âme que nous avons ici, et dont chacun est pour ainsi dire l'écho de l'autre. L'habitude de se répéter est si invétérée chez Avicenne que M. van Mehren nous conseille de nous méfier des relations exagérées qu'on fait quelquefois de la productivité extraordinaire de son esprit. M. van Mehren ayant eu l'occasion d'étudier bon nombre des productions du philosophe arabe est mieux que personne à même de nous en esquisser le caractère général ; c'est ce qu'il fait ici avec son habilité ordinaire et les couleurs de son tableau il faut l'avouer, sont un peu sombres. Avicenne se distingue, nous dit-il, par une habileté stylistique peu commune plutôt que par la profondeur des pensées ou l'originalité des conceptions. Il est maître passé dans l'art de répéter la même chose de mille façons diverses, de présenter toujours la même idée sous des aspects différents et avec des tournures toujours nouvelles. Il manie la langue arabe avec une dextérité hors ligne ; il en est parfaitement maître ; il réussit aussi bien dans le langage sobre et serré de la

philosophie que dans la diction vague du conteur. Ce talent lui a été très utile dans les efforts faits pour concilier sa philosophie avec le Koran. Les procédés dont il s'est servi pour atteindre ce but peuvent peut-être s'excuser attendu le temps et les circonstances dans lesquels il a vécu. Mais que faut-il penser de son « Neyrouziah ? » de ce traité qu'un philosophe, soi-disant profond, écrit sur les significations des lettres mystiques initiales de quelques Souras ! Est il à supposer que cet esprit investigateur qui par suite de ses convictions philosophiques a été amené à nier le ciel et l'enfer matériels du Koran, ait pu s'abaisser à composer un traité sur le sens mystique de quelques lettres isolées? N'y a-t-il pas plutôt lieu de douter que ce « Neyrouziah » soit de lui? M. van Mehren nous dit que non; il soutient que comme ce traité se trouve dans les plus anciens manuscrits il faut bien admettre qu'il est l'œuvre d'Avicenne. Mais voici d'après lui l'explication de cet énigme : « Dans sa jeunesse Avicenne s'est adonné avec une grande ardeur et un enthousiasme vif à l'étude de la philosophie ; après avoir étudié Aristote il s'est formé un système philosophique conforme aux idées de son maître, mais ensuite, affaissé et anéanti par l'atmosphère lourde du despotisme oriental il est tombé dans un mysticisme vide dont la phraséologie s'adaptait parfaitement au Koran. »

Cette communication de M. van Mehren est des plus intéressantes, et sera — nous n'en doutons pas — bien accueillie par les orientalistes *comme par tous ceux qui s'intéressent aux études philosophiques.*

EMILE DE DILLON.

BIBLIOGRAPHIE.

Notre bulletin bibliographique n'a d'autre but que de recommander à une catégorie de lecteurs du *Muséon* des ouvrages qui. croyons-nous, peuvent les intéresser tout particulièrement : les limites restreintes dans lesquelles nous devons nous renfermer, ne nous permettent pas de faire des critiques de détails, qui. du reste. ne pourraient battre en brèche la valeur générale de l'ouvrage.

1. *Excursions pédagogiques*, par Michel Bréal. Paris, Hachette, 1882. Prix : 3.50 fr.

Sous ce titre, M. Michel Bréal, l'auteur du célèbre ouvrage. *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, vient de publier des notes fort intéressantes sur l'enseignement secondaire en Allemagne. sur les Facultés de philosophie et lettres en Belgique. sur l'enseignement secondaire et supérieur en France.

Dans son voyage scolaire en Allemagne, M. Michel Bréal a étudié les deux établissements distincts que comprend l'enseignement secondaire allemand : le *gymnase*, qui donne l'instruction classique, et la *Realschule*, qui répond à l'enseignement secondaire spécial de la France.

M. Michel Bréal expose le plan d'un gymnase, traite de l'importante question de l'internat, fait connaître les fonctions du directeur, le rôle du conseil des professeurs, et les moyens de stimuler le travail des maîtres. De cette étude générale, il passe à une excursion dans un gymnase de Berlin, le *graue Kloster* : nous y assistons à une leçon sur la grammaire grecque, à un *extemporale* grec, et à une lecture cursive de l'Œdipe-roi ; nous voyons comment les Allemands comprennent la composition latine, la composition allemande. et l'enseignement de la philosophie, de l'histoire et des langues vivantes.

Revenant à des observations générales, le savant membre de l'Institut insiste sur l'art d'interroger, qui constitue une des qualités du professeur allemand ; il montre que le relèvement de l'enseignement secondaire en Allemagne est dû à la restauration de l'enseignement supérieur ; il définit l'examen de *maturité*, ou épreuve placée au bout des classes du gymnase ; il recherche l'action morale exercée par le maître sur l'élève ; il termine par les exercices physiques, tels que la gymnastique et les excursions à pied.

Après avoir décrit les études du gymnase, M. Bréal s'occupe de la *Realschule*, qui offre à la jeunesse un enseignement aussi étendu, mais moins littéraire et plus pratique. Ses origines, son organisation, tous ses objets d'étude, tels sont les points qui attirent l'attention de l'auteur.

L'excursion en Belgique est trop connue pour en reparler ici.

Les études sur la France ont surtout trait à l'enseignement secondaire et supérieur : il y est question d'organisation plus que de méthode.

2. *Les mots latins groupés d'après le sens et l'étymologie*, par M. Bréal, professeur au Collège de France, et Anatole Bailly, professeur au Lycée d'Orléans *Cours intermédiaire*. Paris, Hachette, 1881. Prix : 2,50 fr.

Les « mots latins, groupés d'après le sens, » comprennent trois *cours* : un cours élémentaire, où les mots sont groupés d'après l'affinité du sens ; un cours intermédiaire, où ils sont rangés d'après leur étymologie et leur filiation ; un cours supérieur, qui, s'adressant surtout aux professeurs, rétablit les liens laissés de côté dans le précédent, montre des affinités plus cachées, sans toutefois dépasser lui-même le cercle des langues étudiées au lycée.

Les auteurs font très bien ressortir dans la préface du cours intermédiaire l'importance et l'utilité des *leçons de mots*, qu'ils veulent introduire dans l'enseignement, et qui ne sont pas moins nécessaires que les *leçons de choses*. « Les leçons de mots, disent-ils, nous font pénétrer dans la manière de voir et de sentir des anciens peuples. En voyant le mot *virtus* placé à côté de *vir*, nous comprenons que les Romains faisaient consister la vertu dans l'ensemble des qualités viriles. En trouvant l'un près de l'autre *pecus* et *pecunia*, nous devinons que la première sorte de richesse qu'ait connue Rome, était la richesse en bétail. » Ce n'est pas tout. Les leçons de mots nous font étudier les mots *par familles* et saisir comment les langues, au moyen d'un petit nombre de mots primitifs, parviennent à marquer tous les objets, tous les actes du monde physique ; elles fournissent enfin aux élèves un moyen de passer en revue et de s'approprier par avance les mots les plus usuels.

Le cours intermédiaire est divisé en deux parties : la première est un petit dictionnaire des mots primitifs ; la seconde contient des notions élémentaires sur la dérivation et la composition des mots en latin.

L'ouvrage est simple et solide. Mis entre les mains d'un professeur habile qui saura en rendre l'étude attrayante et faire valoir la science qui s'y cache, il sera, à notre avis, fort précieux pour les élèves des athénées et des collèges.

3. *Les mots latins groupés d'après le sens et l'étymologie* par M. Bréal et Anatole Bailly. *Cours élémentaire*. Paris, 1882. Prix : 1,25 fr.

Ce volume, dont la publication a suivi rapidement celle du *Cours intermédiaire*, est destiné aux commençants. Il contient un choix des mots latins les plus usités, réunis d'après l'analogie du sens et groupés de telle façon qu'ils se gravent aisément dans la mémoire. « La peine de les apprendre sera largement compensée pour l'élève par l'avantage de n'être pas arrêté à tout instant, en ses versions, en ses explications de textes, par des termes inconnus. Il est pénible de voir de jeunes enfants lutter simultanément avec les difficultés de la construction et avec l'ignorance du vocabulaire. Ils croient bien faire en recourant aux plus gros dictionnaires : mais l'abondance des significations qu'ils y trouvent augmente leur désarroi. Tandis qu'ils cherchent les mots, ils oublient l'ensemble de la phrase : leur intelligence se trouble, et, le plus souvent, ils re[illegible]ssés dans la fausse construction qu'une première vue très imparfaite leur avait suggerée. C'est donc rendre service aux commençants que de leur procurer, dans l'ordre le plus naturel et le plus facile à retenir, la possession des mots les plus importants,

pris dans leur sens propre et dans leur acception ordinaire. Le travail de la traduction, la lecture des textes en sont singulièrement facilités. »

Les diverses séries de mots ne doivent jamais être apprises par cœur sans avoir été d'abord lues en classe et expliquées : « Des termes, comme *stilus*, *volumen*, *caestus*, *bigae*, *pilum*, appellent un commentaire, et parfois un dessin ; d'autres, comme *familia*, *Penates*, *census*, *augur*, *haruspex*, *prodigium*, serviront à faire connaître d'intéressantes particularités de la vie antique; d'autres encore, comme *gens*, *patronus*, *vates*, donneront lieu à de véritables petites leçons d'histoire ; etc. »

Les auteurs recommandent, avec beaucoup de raison, de mettre les élèves en état, dès les premiers mois, de former de petites propositions : il suffit de leur donner quelques termes indispensables, tels que *est*, *sunt*, *fert*, *ferunt*, *dat*, etc. Dès qu'ils auront appris les verbes, ils pourront composer de petits récits, qui feront l'objet de thèmes oraux et écrits.

4. *Observations sur les exercices de traduction du français en latin d'après la préface du dictionnaire allemand-latin de C. F. Ingerslev*, par F. Antoine, maître de conférences à l'école supérieure des lettres à Alger, avec une préface par E. Benoist, professeur à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Klincksieck, 1880. Prix : 1 fr.

Cette brochure s'ouvre par une préface remarquable, due à la plume de M. Benoist. Le savant éditeur de Virgile y discute à fond la question du thème latin : ce sont des pages substantielles que tous nos professeurs de l'enseignement moyen devraient lire et méditer : « L'utilité du thème latin, dit-il, est d'instituer, en partant du français, une comparaison méthodique, d'abord des règles de syntaxe, puis des idiotismes des deux langues, de manière à faire ressortir davantage, par le rapprochement même, le sens de ces tours particuliers, et ensuite du génie propre de chacune des deux langues. Après le thème de règles vient nécessairement le thème improprement appelé d'élégance, mais qu'on devrait plutôt nommer d'idiotismes, aussi indispensable que l'autre pour bien apprendre la langue française et la langue latine. La grammaire proprement dite n'est plus seule nécessaire alors ; il faut faire intervenir un autre livre, qui est, si l'on veut, une sorte de grammaire d'un genre nouveau, où les règles du style remplacent celles de la syntaxe. C'est pour ce degré nouveau de la connaissance du latin que les Allemands ont composé leurs traités de stylistique, leurs dictionnaires de synonymes, etc. Pour nous, nous nous contentons d'un enseignement vague et sans précision. » M. Benoist montre ce que l'on devrait faire, c'est-à-dire des recueils de thèmes et un bon traité de gallicismes et de latinismes comparés, où l'on adapterait à notre langue le fond des doctrines contenues dans Naegelsbach, la *Palæstra*, les *Scholœ latinœ* de Seyffert, les ouvrages de Haacke, de Bouterwek, de Klotz, les livres plus anciens de Hand et de Grysar.

M. Benoist donne ensuite les *observations sur les exercices de traduction du français en latin*. C'est la préface dont Ingerslev a fait précéder son dictionnaire allemand-latin, ouvrage estimé en Allemagne. On y verra comment un tel travail ne fait pas double emploi avec le dictionnaire; mais il en

facilite et en complète l'usage. Cette préface a été traduite par M. Antoine. maître de conférences à l'Ecole supérieure d'Alger.

5. *Clef du vocabulaire grec*, par Ed. Tournier, maître de conférences à l'école normale supérieure. Paris, Hachette, 1882. Prix : 2,50 fr.

L'objet de ce recueil est surtout de préparer à la lecture des auteurs. M. Tournier y a réuni des mots usuels, primitifs ou dérivés, assez nombreux et assez bien choisis pour qu'on puisse à première vue, les connaissant, deviner le sens de la plupart des autres. Afin que le recueil ait quelque unité, il n'y a admis que les mots de la langue des prosateurs attiques. « Quand on possédera bien cette clef, dit-il, on sera en état de lire tous les prosateurs attiques, c'est-à-dire Thucydide, Platon, Xénophon, Démosthène et les autres orateurs, sans être trop souvent arrêté par les difficultés de vocabulaire; on pourra même s'essayer à écrire dans leur langue sans être exposé à empiéter sur celle des poètes ou des écrivains de la décadence. Enfin, on saura, si nous ne nous trompons, plus de la moitié des mots qu'il est nécessaire de connaître pour aborder l'étude des autres auteurs. »

La *Clef du vocabulaire* est divisée en trois parties : un répertoire méthodique des principaux mots qui se rencontrent chez les prosateurs attiques; des remarques sur la dérivation, la composition et la transcription du grec en français; et une liste des principaux mots homériques.

Le *répertoire méthodique* comprend : 1° les mots déclinables, c'est-à-dire les substantifs et les adjectifs, rangés les uns selon leur déclinaison, les autres selon leur classe; 2° les verbes disposés suivant les particularités les plus importantes de leur conjugaison; 3° les mots invariables; 4° les degrés de comparaison des adjectifs et des adverbes.

Dans le cadre de chaque déclinaison ou classe, les mots déclinables sont rangés d'après leur accent. Ce genre de classification est abandonné, comme on le comprend, dans les parties qui traitent des verbes et des degrés de comparaison des adjectifs et des adverbes ; mais il est repris dans celle qui concerne les mots invariables. M. Tournier a bien fait d'attirer l'attention des élèves sur l'accentuation, qui est trop négligée dans l'enseignement : « Assurément, dit M. Bréal, le salut des études ne dépend pas d'une intonation déplacée ou omise; mais encore ceux qui étudient les langues anciennes devraient les étudier d'une manière exacte et sensée, et ne pas traiter comme des signes orthographiques ce qui fait l'âme et la physionomie des mots. »

Le petit manuel de l'éditeur de Sophocle est, on le voit, d'un genre nouveau : le plan en fait surtout l'originalité. Nous ne craignons qu'une chose : c'est qu'il soit d'un emploi difficile ; peut-on espérer faire apprendre par cœur plus d'une centaine de pages de mots purs et simples, jetés un peu pêle-mêle ?

6. *Manuel d'archéologie grecque*, par Maxime Collignon, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. Paris, Quantin, bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts. Prix : 3,50 fr.

Comme le dit fort modestement l'auteur, ce petit livre est, avant tout, un ouvrage d'enseignement destiné aux élèves des lycées français et à la partie

du public qui s'intéresse aux choses de l'art. Il présente, sous une forme très abrégée, des notions qu'on n'acquiert souvent qu'au prix de longues recherches, dans des ouvrages trop spéciaux pour être facilement abordables

Après avoir exposé brièvement l'histoire des origines de l'art grec, M. Collignon passe successivement en revue les différents arts plastiques, en adoptant les divisions consacrées par l'usage. Dans chaque partie, il donne une suite chronologique de monuments, classés par périodes, en s'attachant, non pas à accumuler les exemples, mais à les choisir.

Les dimensions du volume et le caractère même de la publication lui défendant tout appareil scientifique, il s'est borné à placer, en tête de chaque chapitre, une courte bibliographie, où sont mentionnés de préférence les ouvrages les plus récents.

La connaissance des monuments est un complément trop indispensable des études antiques, pour que nous ne recommandions pas un ouvrage qui, sous une forme simple et claire, donne des notions élémentaires de nature à faire naître le goût de l'archéologie.

Le lecteur apprendra sans doute avec plaisir que la même bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts comprendra un volume du même auteur sur la *mythologie figurée*, un autre sur l'*archéologie étrusque et romaine*, par M. Martha, un autre enfin sur l'*archéologie orientale*, par M. Maspéro.

7. *Les sacerdoces athéniens*, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par JULES MARTHA, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier. Paris, 1881. Prix : 5 frs.

L'auteur veut montrer ce qu'était un office sacerdotal dans la constitution athénienne, et présenter comme le tableau de ses devoirs et de ses droits. « Cette étude, dit-il, est limitée aux temps où cette constitution développait ses principes en toute liberté, c'est-à-dire entre le ve et le IIIe siècle avant notre ère. D'autre part, elle n'embrasse, parmi les sacerdoces de l'Attique, que ceux qui se trouvaient liés à cette même constitution. »

Pour cette *thèse*, présentée à la Faculté des lettres de Paris, l'auteur s'est servi d'ouvrages français et surtout des textes épigraphiques ; les travaux allemands y jouent un rôle bien restreint.

8. *Histoire grecque*, traduite de l'allemand, sous la direction de A. BOUCHÉ-LECLERCQ, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris. Leroux. Paris, 1880-1882, cinq volumes. Prix, 22 fr. 50.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de l'ouvrage de Curtius, qui est si connu et si estimé : mais nous avons à féliciter M. Bouché-Leclercq, le savant auteur de l'*Histoire de la divination dans l'antiquité*, d'en avoir entrepris une traduction française, qui en rendra l'accès facile chez un public nouveau. M. Bouché-Leclercq a voulu en donner un décalque aussi fidèle que le permet le génie si différent des deux idiomes : sa traduction nous a paru, en général, exacte et élégante. Par déférence pour nos habitudes, il a distribué en cinq volumes la matière des trois énormes tomes de l'original ; il a pourvu les chapitres de sommaires en petit texte ; enfin, il a eu l'heureuse idée de ré-

partir les notes au bas des pages au lieu de les reunir, comme le fait Curtius, en appendice a la fin des volumes..

M. Bouche-Leclercq annonce dans sa préface que les erreurs seront rectifiees, s'il y a lieu, ainsi que les fautes typographiques dans une liste de *Errata*, qui sera donnée avec le cinquieme volume.

Il n'a traduit lui-même que le premier volume : il a ensuite passé a des auxiliaires dévoués sa plume de traducteur : le second volume a été traduit par MM. Morel, Langneau, Godet, Huschard. Lange, Fernique, et le troisieme par M. E. Scheurer. Les deux autres paraîtront incessamment.

9. *Handbuch der griechischen Staatsaltherthuemer*, von Gustav Gilbert : erster Band : *der Staat der Lacedaimonier und der Athener*. Leipzig, Teubner, 1881. Prix : 5 marcs, 60 pf.

Dans la composition d'un manuel de ce genre, on a le choix entre deux methodes : la méthode historique, qui traite des institutions au fur et à mesure qu'elles apparaissent ; et la méthode systématique, qui les expose à une époque donnée, les présente en système et ne fait que subsidiairement une excursion historique. M. Gilbert a heureusement combiné les deux méthodes : il commence par donner un exposé historique de l'origine et du développement de l'Etat Spartiate et de l'Etat Athénien; puis il passe à l'étude des institutions telles qu'elles se présentent à Sparte et à Athénes à l'époque de leur grandeur et de leur achèvement.

Ceux qui voudront acquérir en peu de temps une connaissance sommaire et exacte des antiquités politiques de la Grèce, devront lire le précieux manuel de M. Gilbert. Sous une forme concise, très claire et fort nette, l'auteur a su habilement donner partout le dernier mot de la science; malgré sa brièveté. le texte est assez développé pour que rien d'essentiel ne soit omis ; du reste, un grand nombre de notes, qui témoignent de vastes et consciencieuses recherches, donnent les sources anciennes et les travaux modernes, dont les opinions sont au besoin discutées en peu de mots.

10. K. F. Hermann's *Lehrbuch der griechischen Privat-altherthuemer* : erste Haelfte ; dritte Auflage, nach der zweiten von K. B. Stark besorgten Auflage, umgearbeitet und herausgegeben von Hugo Bluemner. Freiburg und Tuebingen. 1882, Mohr. Prix : 4 marcs.

Quelques philologues ont entrepris de rééditer, en les completant, les antiquités de Hermann. Cette nouvelle édition comprendra quatre volumes : 1° les antiquités politiques, par Arnold Hug ; 2° les antiquités judiciaires, par Th. Thalheim, et les antiquités militaires, par H. Droysen ; 3° les antiquités religieuses, par W. Dittenberg, et les antiquités scéniques, par Alb. Mueller ; 4° les antiquités privées, par H. Bluemner.

Jusqu'ici les 256 premières pages du volume consacré aux antiquités privées ont seules paru. Une excellente modification, c'est la répartition au bas des pages des notes que Hermann avait rejetées à la fin de chaque paragraphe. On a largement profité, pour les textes que citait Hermann ou sur lesquels il s'appuyait, des derniers travaux critiques ; ce qui a amené des changements dans le fond, dans les citations elles-mêmes et dans les chiffres des renvois.

On a mis aussi à profit les travaux modernes qui ont été publiés depuis la dernière édition, ainsi que les textes épigraphiques qu'on a découverts en abondance dans ces dernières années. En un mot, on y a introduit tous les changements nécessaires pour en rendre l'usage plus commode et pour le tenir au courant des progrès de la science.

11. *Der attische Process,* von MEIER und SCHŒMANN, neu bearbeitet von J. H. LIPSIUS : erste Lieferung. Berlin, Calvary, 1881. Prix : 2 marcs.

Cette livraison, qui comprend 128 pages, est la réédition des 114 premières de l'ouvrage primitif. Profondément versé dans les antiquités judiciaires de la Grèce, le professeur de Leipzig réunit en lui toutes les qualités nécessaires pour revoir sévèrement le bel ouvrage de Meier et Schœmann, épuisé depuis longtemps, pour l'amender et le mettre parfaitement au courant des derniers travaux : des parties seront, nous assure-t-on, tout à fait remaniées. Espérons que la publication n'éprouvera aucun retard.

12. *Philologische Wochenschrift,* unter Mitwirkung von GEORG ANDRESEN und HERMANN HELLER, herausgegeben von WILHELM HIRSCHFELDER. Berlin, Calvary. Abonnement : 24 marcs.

Ce journal hebdomadaire, publié par W. Hirschfelder avec le concours de G. Andresen et de H. Heller, a pour but de faire connaître le plus vite possible le mouvement philologique dans le monde savant. Il donne des comptes rendus d'ouvrages nouveaux, ainsi que des extraits de revues, de programmes et de dissertations ; il résume les séances des sociétés savantes ; il fait part des découvertes les plus importantes ; il publie les programmes des cours philologiques dans les universités, les règlements nouveaux en matière d'enseignement, etc.; enfin, il contient une petite bibliographie.

F. COLLARD.

MISSION DE CAMBODGE.

Dans la dernière séance de la Société Académique Indo-Chinoise, M. le marquis de Croizier, président, en annonçant le retour de M. le lieutenant de vaisseau Delaporte, membre de la Société, chef de la mission archéologique du Cambodge, qui vient de débarquer à Toulon, sur le transport de l'État *le Tonquin*, a fait connaître les principaux résultats acquis par la mission.

M. Delaporte, accompagné d'une partie de son personnel quittait Marseille le 3 octobre 1881; dès son arrivée à Saïgon, il a rencontré l'accueil le plus bienveillant de la part de M. Le Myre de Vilers, gouverneur de la Cochinchine, qui mit de suite à sa disposition un bâtiment à vapeur, et lui fit allouer par le Conseil colonial une subvention de 8,000 francs pour les premiers frais de son voyage; la grande Compagnie de navigation Roque lui offrit ses chaloupes à vapeur, en lui proposant de transporter gratuitement son personnel et son matériel pendant toute la durée des opérations, et M. Fourès, représentant par intérim du Protectorat français au Cambodge, en l'absence de M. Aymonier, s'employa utilement pour faciliter aux explorateurs leurs derniers préparatifs. De Phnom Penh, capitale du Cambodge, M. Delaporte se rendit directement aux ruines d'Angkor, et il a pu résoudre enfin le difficile problème de la destination des édifices religieux de cette ancienne métropole de la civilisation indo-chinoise; ses découvertes l'ont amené à ce résultat, aussi intéressant qu'inattendu, que ces anciens temples Khmers étaient voués au brahmanisme; en explorant Angkor-Vat, il a fait dégager dans les parties élevées les chefs-d'œuvre de la sculpture cambodgienne, des bas-reliefs, jadis brillamment dorés, frontons et encadrements, dont tous les sujets, jusqu'à ceux qui décoraient le sanctuaire le plus intime, sont consacrés aux exploits de Rama et à la gloire de Vichnou; c'est donc à ce dieu qu'était dédié Angkor-Vat. A Angkor Tom, il a visité de nouveaux monuments dans la plupart desquels il a retrouvé encore dans les principaux frontons les exploits de Rama et de Vichnou; il y a constaté la présence du linga emblême de Siva (*phallus* des anciens); il a fait déblayer et fouiller l'ancien palais des rois Khmers, œuvre de sculpture grandiose et merveilleuse, dont les terrasses superposées sont ornées de superbes compositions en bas-reliefs : l'éléphant tricéphale, au corps énorme, Iravâlti, y trône à toutes les places d'honneur, comme aux angles de toutes les portes de la ville où il est monté par le dieu Indra, accompagné de deux Apsaras ou danseuses célestes de son paradis.

M. Delaporte avait déjà recueilli 300 photographies, 40 moulages et un petit nombre de pièces originales de grande valeur, lorsque, à la date du 1er janvier il a été obligé de céder à la maladie et de regagner Saïgon pous y entrer à l'hôpital; puis, il a dû s'embarquer sur le premier transport en partance pour la France.

La mission, malgré le départ de son chef, n'en continue pas moins ses travaux : M. Delaporte en a remis le commandement, avec ses instructions, à M. le docteur Ernault, médecin de la marine, qu'assistent M. Ghi-

lardi, chargé des moulages, et M. Laédhric, dessinateur et photographe, à la date du 16 janvier, les recherches entreprises par les explorateurs se poursuivaient activement; le personnel réduit à trois européens, accompagnés de deux interprètes, de douze miliciens indigènes et de quelques mandarins Cambodgiens et Siamois venait de se mettre en route pour Batta-Bong, d'où il devait repartir bientôt à bord de la canonnière mise à sa disposition par M. Le Myre de Vilers, pour gagner les ruines N. E. et pour visiter ensuite les monuments situés sur les rives du Me-Kong. Les opérations pourront être continuées jusqu'au milieu de mars, époque à laquelle la chaleur deviendra trop forte et le temps trop orageux pour qu'il soit possible à des Européens de résister aux intempéries du climat; la mission rentrera probablement en France à la fin d'avril ou au commencement de mai.

L'état de la santé de M. Delaporte permet d'espérer qu'il pourra prochainement exposer lui-même à la Société les résultats de sa mission.

CORRESPONDANCE.

Rectification. Dans le mémoire contenant l'exposé de la session du congrès de Madrid, M. Bamps a bien voulu nous consacrer quelques lignes dont nous lui sommes profondément reconnaissant, et tout notre désir serait de mériter les éloges que sa bienveillance a consentie à nous faire; néanmoins, pour prévenir tout malentendu nous croyons devoir ajouter les explications suivantes :

Lorsque nous avons parlé des populations de la nouvelle Espagne qui admettaient quatre âges cosmiques nous n'avons pas voulu dire que cette croyance fût spéciale aux nations de la région occidentale du Mexique.

De même la croyance aux cinq âges n'était pas particulière aux races vivant dans la portion orientale de ce pays.

La croyance aux quatre âges, ainsi que le savant M. Angrand, l'a le premier démontré, appartenait en propre, aux races du courant oriental ou fleuridien. Le système quinaire était au contraire celui des populations à tête droite ou du courant occidental, mais on rencontrait des tributs de ces deux courants bien autre part qu'au Mexique.

Cte de Charencey.

Erratum. N° 1, p. 143, lisez Mehrem au lieu de Mehren.

LES POUVOIRS DU SÉNAT ROMAIN

EN MATIÈRE DE RELIGION.

Toute la religion du peuple romain était divisée en *sacra* et *auspicia* (1).

Les *auspicia* manifestent la volonté de *Jupiter Optimus Maximus*, quand un magistrat ou un prêtre le consultent pour s'assurer du consentement du dieu à l'exécution d'un acte politique ou religieux. L'interprétation de la science des *auspicia* est de la compétence du collège des augures.

Les *sacra* sont les actes extérieurs du culte, les prières, les sacrifices, les fêtes et les jeux publics.

L'accomplissement des cérémonies ordinaires du culte et la surveillance des pratiques religieuses sont confiés à des prêtres ou à des collèges de prêtres, dont les deux les plus importants sont le collège des pontifes, qui dessert le culte des dieux romains, honorés selon le rite romain, et le collège des *II (X, XV) viri sacris faciundis*, chargé du culte des dieux pérégrins et du rite grec. La surveillance suprême du culte appartient au *pontifex maximus* (2). Néanmoins les jeux publics, qui ont un caractère essentiellement religieux, et certains actes extraordinaires du culte sont présidés ou accomplis par les magistrats supérieurs, dictateur, consuls ou préteurs (3).

La loi règle l'organisation des collèges de prêtres, le nombre de titulaires de chaque collège, le mode de nomination, les conditions d'éligibilité, l'institution des collèges nouveaux, etc. (4). Le Sénat était incompétent en ces matières. Ce n'était pas lui, mais la tradition et le droit pontifical qui réglaient le rite des cérémonies ordinaires du culte.

(1) Cic., de nat., deor., III, 2 § 5.
(2) Voyez mon Droit public rom., p. 312-319.
(3) Cf. Mommsen, Staatsr., II, 17, n° 1.
(4) Voir notre ouvrage sur le Sénat romain, T. II, p. 300, n° 1.

donné lecture du s. c. au peuple, le préteur publia l'édit suivant : « *Ut quicunque libros vaticinios precationes aut artem sacrificandi conscriptam haberet, eos libros omnes litterasque ad se ante kal. apriles deferret neu quis in publico sacrove loco novo aut externo ritu sacrificaret* (1). » La recherche des livres prophétiques amena entre autres la découverte des *carmina Marciana* (2).

A cette série de mesures appartient aussi le célèbre sénatusconsulte *de Baccanalibus*.

Les cérémonies du culte Dionysiaque s'étaient répandues assez rapidement dans toute l'Italie et même à Rome. Licencieuses de leur nature, elles s'étaient revêtues en Etrurie, et ensuite dans d'autres contrées ainsi qu'à Rome d'un caractère plus immoral encore. Sous le prétexte de célébrer le culte de Bacchus, une vaste association d'hommes et de femmes s'était formée dont les membres se livraient à toutes les débauches et à tous les crimes (3).

Ces pratiques infâmes furent dénoncées en 186 avant J.-C. au consul Postumius qui en référa au Sénat (4).

Le Sénat chargea les consuls de faire une enquête extraordinaire à Rome et en Italie, et de poursuivre et condamner tous les initiés qui s'étaient rendus coupables des crimes graves qu'on leur imputait. Ensuite le Sénat vota un règlement fort rigoureux sur la célébration du culte de Bacchus à Rome et en Italie (5).

Le dispositif de ce règlement nous est conservé presque textuellement sur une table de bronze (6), dans la lettre envoyée en exécution du s. c. aux magistrats des cités fédérées de l'Italie (7).

(1) Liv., XXV, 1.

(2) Liv., XXVII, 12. Macrob., Sat., I, 17 § 28.

(3) Liv., XXXIX, 8-14. — Voyez L. Preller, Römische Mythologie (2e éd.), 714, suiv. Fr. Lenormant, Bacchanalia, dans le Dictionnaire d'antiq. grecq. et rom. de Daremberg et Saglio.

(4) Liv., XXXIX, 14.

(5) Liv., XXXIX, 18. Cicéron (de leg., II, 15 § 37) rappelle également la *senatus vetus auctoritas de Baccanalibus*.

(6) Elle se trouve actuellement au Musée de Vienne.

(7) « *De Bacanalibus quei foideratei esent ita exdeicendum censuere.* » C. I., 1, p. 43, l. 3. — La table en question était affichée « *in agro Teu-*

« Tous les sanctuaires, autels, statues de Bacchus *(Bacanalia)* seront démolis dans un délai déterminé, à l'exception de ceux qui auraient été officiellement consacrés (1). »

« Ceux qui, pour motif religieux, prétendent être obligés d'avoir un autel ou une statue de Bacchus *(Bacanal habere)* doivent s'adresser au préteur urbain à Rome, qui soumettra leur demande au Sénat. Le Sénat, 100 membres au moins étant présents, en décidera. »

« Il faut la même autorisation pour qu'un homme, soit citoyen romain, soit allié, puisse célébrer le culte de Bacchus (*Bacas adire*). »

« Il est défendu de former des associations en l'honneur de Bacchus, d'avoir à cet effet une caisse commune et un président (*magister*). »

« Il est défendu aux hommes d'être prêtres de Bacchus. »

« Il faut une autorisation spéciale du Sénat (cent membres au moins étant présents), sur le rapport du préteur urbain, pour faire des sacrifices en l'honneur de Bacchus, et si ces sacrifices autorisés sont faits en commun par des hommes et des femmes, il ne peut y avoir plus de cinq assistants, deux hommes et trois femmes. Pour que l'assistance puisse être plus nombreuse, il faut une nouvelle autorisation, donnée dans les conditions susmentionnées. »

En 181 on trouva, en creusant la terre, deux coffres dont l'un contenait 14 livres, 7 en latin sur le *jus pontificium*, 7 en grec sur la philosophie. Après en avoir pris connaissance, le préteur urbain Petillius déclara que la conservation de ces livres serait nuisible à la religion, et il manifesta l'intention de les brûler. Le propriétaire des coffres en appela aux tribuns, qui soumirent l'affaire au Sénat. Le préteur se dit prêt à confirmer sous la foi du serment sa déclaration antérieure. Cela suffit pour que le Sénat décrétât que les livres seraient brûles au premier jour en public au *forum*; ce qui eut lieu. Le Sénat offrit au propriétaire de lui rembourser la valeur des coffres, mais l'offre ne fut pas accueillie (2).

rano, » dans le Bruttium, aux environs du bourg actuel de Tiriolo. Mommsen, ad C. I., I. l.

(1) C. I., I, p. 43, II, 28-30. Liv., XXXIX, 18.

(2) Liv., XL, 29. Cf. Plut., Num., 22. Plin., H. N., XIII, 13 (27) § 78. Val. Max., I, 1 § 12. Auct. de vir. ill., 3. Lactant., I, 22. S. August., de

C'était encore pour protéger le culte romain contre l'influence de cultes étrangers que le Sénat décrétait parfois la démolition de temples dédiés à des divinités étrangères, surtout aux divinités égyptiennes, Isis et Serapis (1), ou qu'il interdisait le séjour de la capitale aux Chaldéens et aux Juifs.

De même que le Sénat décrète des mesures exceptionnelles, quand des prodiges ont manifesté le courroux des dieux, de même il est consulté par les magistrats-présidents sur les promesses à faire aux dieux au moment d'une grande entreprise, ou sur les témoignages de reconnaissance à rendre après d'heureux évènements.

Au moment de commencer une guerre importante, le Sénat rend les dieux propices, en leur décrétant des jours de prières et des sacrifices, *supplicationes* (2), ou en leur promettant, après la réussite, des fêtes, des jeux, des dons, de nouveaux temples (3), ou enfin un *ver sacrum* (4). Néanmoins, en ce qui concerne le *ver sacrum*, le sénatusconsulte devait être ratifié par une loi : « *de senatus sententia populique jussu* (5).

Le Sénat décrète l'exécution des vœux faits par le général pendant la guerre (6).

Après une victoire décisive ou après tout autre évènement

civ. Dei, VII, 34. — Voyez Lasaulx, Ueber die Bücher des Königs Numa. dans les Mémoires de l'Acad. de Munich, 1847, T. V, 1 (class. de philos. et de philol.), p. 83 suiv.

(1) Paris, I, 3 § 4. Dio Cass., XL, 47. Cf. Tertull., Apol., 6.

(2) Liv., XXI, 17. XXX. 1, XXXI, 5, 8, XXXVI, 1, XLII, 28.

(3) Par ex.. des jeux et un temple, en 396 (Liv., V, 19), des jeux, en 360 (ib., VII, 11). en 191 (ib., XXXVI, 2), en 172, des *ludi et donaria* (ib., XLII. 28).

(4) *Ver sacrum*, promis en 217 (Liv., XXII, 9), exécuté en 195 (ib., XXXIII. 44). et renouvelé à cause d'un *vitium*, en 194 (ib., XXXIV, 44). — A l'époque historique, le *ver sacrum* à Rome, c'était la consécration à Jupiter de tout le bétail né pendant un espace déterminé de temps. Cf. Marquardt, Röm. Staatsverw., III, 255.

(5) Liv., XXII. 10. XXXIII, 44. Plutarch.. Fab., 4, est donc incomplet quand il attribue la promesse d'un *ver sacrum* au dictateur seul.

(6) En 344, *aedes Monetae* (Liv., VII. 28), en 294, *aedes Jovis Statoris* (ib., X, 37). Cf. Liv.. XXI, 62, XXII. 33. XXVIII, 39, XL, 44. — L'autorisation du Sénat n'était pas absolument requise pour l'exécution de ces vœux ; mais, sans cette autorisation, le Trésor public n'en payait pas les frais. Liv,. XXXVI, 36.

heureux, il décrète des jours d'actions de grâces, des dons aux dieux, des jeux extraordinaires (1) ou la répétition des fêtes ordinaires (2). Il vote en l'honneur du genéral victorieux des *supplicationes*, l'*ovatio*, le *triumphus*. Ces honneurs avaient aussi un caractère religieux.

Le Sénat est consulté d'ailleurs par les magistrats dans toutes les circonstances extraordinaires où des intérêts religieux sont en jeu. Uu aperçu chronologique des cas les plus mémorables mentionnés par l'histoire le démontrera.

En 426, le Sénat ayant décidé la nomination d'un dictateur, on souleva la question de savoir, attendu qu'il n'y avait pas de consuls en fonctions, mais des tribuns consulaires, si au point de vue des *auspicia* le dictateur pouvait être nommé par un magistrat autre que le consul. Les augures, consultés par le Sénat, levèrent ces scrupules (3).

S'il faut en croire la tradition, les *tibicines* qui étaient employés dans les cérémonies du culte, se retirèrent tous à Tibur en 311, parce que les censeurs leur avaient enlevé un privilège traditionnel. Une députation de sénateurs, disent les anciens, fut envoyée à Tibur, et persuada les musiciens à retourner à Rome (4).

En 202, les deux édiles de la plèbe ayant abdiqué, l'organisation des *ludi Ceriales*, qui était de leur compétence, fut confiée par le Sénat au dictateur, qui avait été nommé *com. hab. causa*, et à son maître de cavalerie (5).

En l'an 200, le Sénat chargea le consul auquel était échu le commandement de la guerre contre Philippe, de promettre

(1) Liv., VI, 42 (Le Sénat décrète ; « *ut ludi maximi fierent et dies unus ad triduum adiceretur*, » pour célébrer le rétablissement de la Concorde entre les patriciens et les plébéiens). XXX, 2, 21 (après le départ d'Annibal d'Italie), 27, 40, XLV, 16 (des dons, après la défaite d'Antiochus, de Persée et de Gentius).

(2) L'*iteratio* et une troisième répétition des fêtes latines, en 449, probablement en action de grâces de l'expulsion des Décemvirs. C. I., VI, n° 2011. Cf. Mommsen, Röm. Forsch., II, 105-108.

(3) Liv., IV, 31 § 4.

(4) Liv., IX, 30. Val. Max., II, 5 § 4. Cf. Auct. de vir. ill., 34.

(5) Liv., XXX, 39.

à Jupiter, en cas de réussite, des jeux et des dons, sans que le crédit alloué à cet effet eût été déterminé. Mais le grand pontife défendit au consul de faire cette promesse. Il prétendait que tout *votum* devait se faire *ex certa pecunia*. Le consul en référa au Sénat, qui renvoya la question à l'avis du collège des pontifes. Le collège donna tort à son président (4).

Les déclarations de guerre étaient entourées de certaines formalités religieuses, prescrites par le droit fécial. Lorsque des guerres avec des peuples extra-italiques mettaient des obstacles à l'accomplissement rigoureux de ces formalités, les magistrats soumettaient la difficulté au Sénat, qui demandait d'ordinaire l'avis du collège des féciaux, interprètes compétents du droit fécial. C'est ce qui eut lieu par exemple lors de la déclaration de guerre à Philippe de Macédoine en 200 (5), et à Antiochus, roi de Syrie, en 191 (6).

En 182, le Sénat vota un règlement sur les jeux publics pour limiter les dépenses excessives des magistrats qui, abusant de leur autorité sur les alliés et les provinciaux, les faisaient contribuer, au-delà de toute borne, aux frais des jeux (1).

En 168, le consul Licinius Crassus avait négligé de consulter les *auspicia* avant de fixer le jour auquel ses légionnaires devaient être rassemblés sous les armes au quartier général indiqué. Les augures, saisis de la question par le Sénat, décrétèrent : « *vitio diem dictam esse.* » A la suite de ce décret les légions qui composaient l'armée consulaire de Licinius, durent rester à Rome, et tandis que son collègue Paul-Emile s'illustra en Macédoine, Licinius ne commanda dans la Gaule Cisalpine, où il passa l'année de son consulat, qu'un corps d'armée recruté parmi les alliés (2).

Enfin, en 64 (3), un sénatusconsulte supprima comme dangereuses pour l'Etat un certain nombre d'associations qui

(4) Liv., XXXI, 9.
(5) Liv., XXXI. 8.
(6) Liv., XXXVI, 3.
(1) Liv.. XL, 44.
(2) Liv., XLV, 12.
(3) Voyez Mommsen, De collegiis et sodaliciis Romanorum, Kiel. 1843, p. 73, suiv.

avaient un caractère à la fois religieux et politique (1), spécialement les *collegia sodalicia* (2).

Le Sénat, qui prenait souvent l'initiative d'une enquête, lorsque des crimes graves avaient été commis, ne restait certainement pas indifférent quand ces crimes revêtaient un caractère sacrilège.

Un procès de ce genre fut celui de P. Clodius.

En décembre 62 (3), Clodius, qui allait entrer en fonctions comme questeur (4), assista, déguisé en femme, à la fête de nuit qui était célébrée annuellement en l'honneur de la bonne Déesse, et d'où les hommes étaient rigoureusement exclus (5). La fête avait lieu dans la maison du préteur Jules César. Le crime sacrilège de Clodius fut découvert, et le Sénat, en ayant été saisi, soumit l'affaire au collège des pontifes. Après que les pontifes eurent décrété qu'un *nefas* avait été commis (6), le Sénat vota l'*instauratio* de la fête (7), et pour atteindre le coupable, qui ne pouvait être poursuivi directement du chef du sacrilège commis (8), le Sénat s'empara de la rumeur publique d'après laquelle Clodius se serait rendu coupable d'adultère pendant la fête même.

On sait que Clodius fut jugé, mais acquitté par la majorité des jurés qu'il avait corrompus (9).

Clodius fut poursuivi, non du crime d'impiété (10), mais du chef d'adultère commis pendant une fête religieuse. Le

(1) Mommsen. l. l. Marquardt, Röm. Staatsverw., III, 137, nᵉ 2. — M. Cohn, zum Röm. Vereinsrecht, Berlin, 1873. Lange, dans les Jahresb. ueber die Fortschr. der class. Alterthumswissenschaft, I, 2, p. 885. Berlin, 1876.

(2) Ascon., 7, cf. p. 32. Cic., in Pis., 4 § 8-9.

(3) Drumann, II, 204, nᵉ 72.

(4) Cf. Ascon., p. 52.

(5) Cic., ad Att., I. 13 § 3. Ascon., p. 52. Scol. Bob., p. 329. Dio Cass., XXXVII, 45. Plut., Cic., 28, Caes., 9 suiv.

(6) Cic., ad Att., I, 13 § 3.

(7) Dio Cass., XXXVII, 46. Cf. Cic., p. Mil., 27 § 73.

(8) Le Droit pénal de la République romaine ne connait pas le crime d'impiété, dont il laisse la punition à la vengeance divine. Cic., de leg., I, 14 § 40. Mommsen. Staatsr., II, 50.

(9) Cic., ad fam., I, 16 § 5. Scol. Bob., p. 330. Dio Cass., XXXVII, 46. Liv., Epit. CIII. Plut., Cic., 29.

(10) C'est l'opinion commune. Voyez Drumann, II, 203 suiv., Rein, Das Criminalrecht der Röm., Leipzig, 1844, p. 878.

tribunal extraordinaire qui le jugea, fut institué, non par un sénatusconsulte (1), mais, sur la demande du Sénat, par une loi (2).

En effet, si le Sénat peut prendre l'initiative d'une enquête, il n'exerce, même dans les affaires religieuses, aucun droit de juridiction criminelle.

Un des abréviateurs de Valère-Maxime, Nepotianus (3), rapporte, il est vrai, qu'en 241 le consul Lutatius Cerco voulut, avant de commencer la guerre contre les Carthaginois, consulter l'oracle de la Fortune à Préneste, mais que le Sénat lui envoya une députation de sénateurs et d'édiles, pour lui intimer la défense de consulter des oracles étrangers, *sous peine d'être reconduit à Rome au supplice.*

Ce dernier trait trahit une telle ignorance des rapports qui existaient, du temps de la République, entre le Sénat et les consuls qu'il est inutile de le réfuter (4).

Dans les affaires religieuses le Sénat intervenait essentiellement comme pouvoir consultatif, du moins à l'égard des magistrats suprêmes de l'Etat, consuls ou magistrats extraordinaires qui les remplaçaient. En droit strict, les magistrats avaient le droit d'exécuter de leur seule autorité la plupart des mesures que le Sénat avait l'habitude de voter dans le département du culte.

On pourrait nous objecter que le *s. c. de Baccanalibus,* par exemple, subordonnait toute dispense des prescriptions de ce s. c. à une autorisation expresse donnée par le Sénat sur le rapport du préteur urbain dans une séance où cent sénateurs au moins seraient présents. Mais remarquons que ce sénatusconsulte fut voté sur le rapport des deux consuls (5), et partant, de leur consentement. Ils ont donc consenti à déléguer au préteur urbain l'exmen des dispenses

(1) C'est ce qu'on pourrait conclure du récit incomplet de Suet., Caes., 6. Ascon., p. 52, Scol. Bob., p. 336, Senec., Epist., XVI, 2 (97) § 7.

(2) Cic., ad fam., I, 16 § 5.

(3) I, 3 § 2 (éd. de Val. Maxim., par Halm, Teubner, p. 16-17).

(4) L'autre abréviateur, Paris (l. l.), mentionne simplement la défense. « *A senatu prohibitus est sortes Fortunae Praenestinae adire,* » ce que l'on peut admettre en ce sens que le Sénat invita Lutatius à ne pas faire cette consultation.

(5) C. I., 1, p. 43, Epist. ad Teur., l. l.

à condition que celui-ci prenne et suive l'avis du Sénat, un nombre déterminé de membres étant présent. *L'obligation* de se conformer à l'avis du Sénat ainsi exprimé, n'existe pas *à priori* pour les consuls, mais elle est imposée par les consuls au préteur, leur *collega minor*.

Aussi les magistrats suprêmes ne sont-ils pas, en droit strict, liés par les décisions du Sénat relatives au culte.

Le 1 janvier 58 le consul L. Piso permit, contrairement au s. c. de 64, de célébrer les *ludi compitalicii* (1), trois jours avant que le plébiscite Clodien non seulement rétablit les *collegia* supprimés par le Sénat, mais encore créa grand nombre de nouvelles corporations (2).

Néanmoins certaines mesures exigeaient absolument un sénatusconsulte préalable. Sans un ordre formel du Sénat, les X *(XV) viri sacris faciundis* ne pouvaient consulter les livres Sibyllins (3), ni en publier la réponse (4). Pour certaines autres mesures le sénatusconsulte devait en outre être ratifié par une loi ou un plébiscite. Telles sont la dédicace d'un temple ou d'un autel et la promesse d'un *ver sacrum*.

A cela se bornaient les pouvoirs religieux du Sénat romain.

P. Willems.

(1) Cic., in Pis., 4 § 8.
(2) Cic., l. l., § 9. Cf. Ascon., p. 7. Dion. Cass., XXXVIII, 13 § 2.
(3) Cic., de div., II, 54 § 112. Dionys., IV, 62. Liv., XXII, 9. Cf. VII, 27.
(4) Dio Cass., XXXIX, 15.

INDUSTRIES DE L'ANTIQUITÉ.

—

LA

CÉRAMIQUE PEINTE DES GRECS

ET SA FABRICATION.

—

Il n'est personne qui n'ait eu l'occasion de remarquer dans les salles de nos musées ces vases peints antiques aux formes si élégantes, d'un galbe pur et svelte, d'un façonnage singulièrement précis, d'une exécution matérielle irréprochable, revêtus d'un vernis brillant, dont le décor, à figures noires sur un fond rouge dans les plus anciens, à figures rouges sur fond noir dans les plus récents, est toujours d'un style grandiose et d'un dessin remarquable. On les désigne vulgairement sous le nom de *vases étrusques*. Mais ce nom repose sur une erreur depuis longtemps bannie de la science, et qui devraient disparaître aussi de l'usage courant. Il est singulier que l'on ait encore aujourd'hui beaucoup de peine à faire comprendre, non seulement aux gens du monde mais même à des hommes qui ne sont pas restés complètement étrangers aux études archéologiques, combien une semblable désignation est erronée, et comment elle n'a eu pour origine qu'une circonstance fortuite et sans la moindre valeur.

Les premiers vases peints sur lesquels l'attention ait été appelée avaient été trouvés en Toscane, sur le sol de l'ancienne Etrurie ; c'est uniquement pour cela qu'on en fit des vases étrusques. Malgré la présence de sujets tous empruntés à la mythologie des Hellènes, malgré les inscriptions en langue grecque tracées dans le champ des peintures, les savants, égarés par des rêveries historiques dont le règne est

depuis longtemps passé, persistèrent pendant deux siècles à attribuer tous les vases peints sans exception à l'art des Etrusques. Winckelmann fut le premier à combattre ces assertions sans fondements et à restituer aux vases peints leur véritable patrie, leur véritable origine, leur caractère de fabrication grecque.

Aujourd'hui la science a reconnu d'une manière positive que les prototypes primitifs de ces vases ont été exécutés par les peuples de l'Orient, ou bien sous l'influence que les arts de ces peuples exercèrent sur les Grecs dans leur premier éveil à la civilisation. Mais bientôt le génie hellénique fit cette industrie complètement sienne, lui donna un caractère nouveau et une perfection qu'elle était loin d'avoir atteinte jusque là. Le nombre le plus considérable de vases enrichis de peintures vitrifiées a été produit par l'art proprement grec, soit que ces vases aient été faits dans la Grèce continentale, dans les îles de l'Archipel, en Sicile ou dans les cités helléniques de l'Italie méridionale, soit qu'ils sortissent des fabriques que des potiers grecs avaient montées sur quelques points du littoral de l'Etrurie, comme à Cæré ou à Tarquinies, dans le VII[e] siècle avant notre ère, à Vulci dans le V[e]. Les Romains, si portés généralement à imiter l'art grec, n'ont pas cherché à copier les vases peints, parce que la fabrication en avait été abandonnée à l'époque où leur industrie commença à se développer. Les Etrusques, au contraire, à une date plus ancienne, avaient eu quelques fabriques indigènes de cette sorte de vases. Mais ceux de travail étrusque sont les moins nombreux et appartiennent tous à la période de la décadence.

Les textes de la littérature hellénique n'offrent qu'un très petit nombre de mentions de la céramique peinte ; ce sont bien souvent les choses les plus habituelles dont les écrivains parlent le moins. Mais partout où les Grecs ont porté leurs arts et leur civilisation l'on découvre des vases peints. Ils sont jusque dans les pays barbares l'indice matériel le plus sûr du commerce et de l'influence des Hellènes. Dans toutes les parties de la Grèce propre, en Cypre, sur les côtes de l'Asie-Mineure, au Bosphore Cimmérien et jusque dans l'intérieur de la Scythie, en Sicile, en Malte, en Italie depuis la pointe méridionale de la péninsule jusqu'aux embouchures

du Pô sur l'Adriatique et jusqu'à la Ligurie sur la Méditerranée, même dans les sépultures de la Rome du temps des rois et des premiers siècles de la République, en Sardaigne, en Corse, dans le midi de la Gaule et dans la Catalogne, à portée des villes grecques de Rhoda et d'Emporiæ, sur les points de la Syrie où s'établirent des Hellènes, à Alexandrie d'Egypte et en Cyrénaïque, on a trouvé des vases peints, soit entiers, soit à l'état de fragments. Les voyages du commerce et les hasards des aventuriers mercenaires en ont transporté dans l'antiquité jusque dans la Gaule du nord et dans l'Allemagne méridionale.

L'étude des monuments céramographiques constitue à elle seule une branche spéciale de l'archéologie grecque, et une des plus importantes. Les recherches sur la succession des styles d'art des vases peints, sur l'interprétation des sujets empruntés aux traditions mythologiques, aux mœurs et aux usages journaliers, très rarement à l'histoire, qui les décorent, ont donné naissance à toute une vaste littérature, dans laquelle on rencontre les plus grands noms de la science des antiquités au XIXe siècle. En revanche, on a singulièrement négligé jusqu'ici les questions techniques de la fabrication des poteries grecques. Trop rarement l'antiquaire est doublé d'un technologiste compétent, ce qu'il devrait pourtant s'étudier à être autant que possible. Un seul homme de notre temps a réalisé d'une manière complète cette alliance de l'érudition littéraire et monumentale et de la connaissance pratique des procédés de l'industrie, ç'a été le duc de Luynes. C'est aussi à lui qu'on doit les recherches les plus approfondies qui aient été tentées sur les vases grecs envisagés au point de vue de leur fabrication. Et ses études, sur lesquelles les archéologues ont exclusivement vécu depuis un demi-siècle, sont encore incomplètes, n'ont pas résolu tous les problèmes, laissent bien des points incertains. Brongniart et M. Salvétat, par des expériences poursuivies dans les laboratoires de la manufacture de Sèvres, ont fait depuis lors des pas considérables à la question. Mais ce qu'il ont écrit à ce sujet a été complètement négligé par ceux qui s'occupent spécialement d'antiquités. Dans tous les traités d'archéologie on en reste aux anciennes notions.

C'est à ce point de vue technique que j'entreprends

aujourd'hui d'examiner les vases peints des Grecs. J'essaie de résumer brièvement tout ce que l'on peut savoir des matières et des procédés employés à leur fabrication. Le sujet n'a pas, je crois, un simple intérêt de curiosité. Il peut avoir une utilité pratique et fournir plus d'un enseignement aux nombreuses officines céramiques qui se sont établies partout depuis une vingtaine d'années, grâce au réveil de la mode de la faïence peinte. Le vernis vitrifié, que les Hellènes appliquaient à leurs poteries en les peignant, a des qualités exceptionnelles de parfaite étente, d'adhérence à la pâte, de solidité, d'imperméabilité absolue et d'inaltérabilité sous l'action d'acides auxquels ne résistent pas les vernis modernes, même les vernis cristallins, d'ailleurs si éclatants. Il y aurait donc un véritable intérêt, au moins pour certains des usages auxquels on emploie la poterie, à reproduire exactement ce vernis, avec ses qualités propres, et à le remettre en pratique. Les fabriques contemporaines de céramique ne font d'ailleurs que trop souvent sortir de leurs fours des productions couvertes de peintures brillantes, mais sonnant creux, mal tournassées, mal équilibrées, d'un galbe inélégant. Sous ce rapport des formes et du façonnage les potiers grecs étaient bien supérieurs à nos céramistes ; à étudier davantage les œuvres de leurs prédécesseurs de l'antiquité, ceux-ci auraient grand profit à tirer ; ils apprendraient à l'école des Grecs à faire beau plutôt qu'à faire riche, ou à faire l'un et l'autre à la fois.

I.

La pâte des vases peints grecs a été formée d'une argile purifiée, décantée et préparée avec beaucoup de soin. Les éléments en ont été toujours dosés de telle façon qu'en quelque lieu qu'elle ait été fabriquée, l'étoffe de la poterie reste à bien peu de chose près la même. Cuite à une température relativement assez basse, quand on la soumet au grand feu des fours à porcelaine, elle fond complètement et se liquéfie en un émail brun jaunâtre à surface d'un brun foncé, non métalloïde.

La couleur de cette pâte est d'un rouge plus ou moins vif suivant la cuisson qu'elle a subie et suivant la variété de la

terre qui y a été employée. Elle est fine et généralement très légère, à texture lâche, poreuse et perméable au plus haut degré. Elle est très tendre et se laisse facilement entamer au couteau. Lorsqu'on met de l'eau dans ces vases, ils répandent une odeur argileuse des plus sensibles. L'eau ne la traverse pas tout de suite; mais au bout de dix à vingt heures elle suinte en goutelettes très petites de toutes les parties où l'on n'a pas appliqué de vernis.

Sous l'action des acides bouillants, la pâte des vases peints abandonne de l'alumine et de l'oxyde de fer. L'acide sulfurique l'attaque très promptement. L'acide nitrique, mêlé à l'acide chlorhydrique, même à froid, lui enlève une forte proportion d'alumine et d'oxyde de fer. Les analyses de ses pâtes par M. Salvétat ont donné une moyenne de 56 de silice, 19 d'alumine, 16 d'oxyde de fer, 7 1/2 de chaux, 1 1/2 de magnésie. Mais c'est là une moyenne prise sur un assez grand nombre d'opérations, qui peut seulement donner une idée générale des caractères de la poterie sur laquelle les Grecs exécutaient leurs décors de couleurs vitrifiées silico-alcalines, au point de vue de la composition chimique. Si l'on prend les analyses l'une après l'autre, on voit que, toutes les pâtes présentant invariablement les mêmes éléments, il y a des différences fort sensibles entre elles sous le rapport de la proposition respective de ces divers éléments.

On arrive donc à constater chimiquement, et d'une manière certaine, une grande variété dans les terres mises en œuvre par les céramistes grecs, et par suite une grande variété de fabriques situées dans des lieux divers. C'est là un fait capital, car il réfute la théorie dont un des plus savants archéologues de l'Allemagne, Otto Jahn, s'était fait le champion, théorie d'après laquelle tous les vases peints auraient été produits exclusivement à Athènes, et répandus de là par le commerce maritime partout où on les rencontre.

Pour la distinction des fabriques locales et l'établissement d'une classification sur cette base, les analyses chimiques des pâtes sont un élément essentiel, et il est fort à regretter que jusqu'à cette heure on l'ait presque complétement négligé. Il serait aujourd'hui nécessaire de procéder à cet égard d'une manière méthodique et de soumettre à l'étude d'un chimiste habile toute une série de fragments de vases

de provenance certaine, représentant les principales fabrications que l'on croit pouvoir distinguer d'après les caractères proprement archéologiques.

Un autre élément parallèle, et non moins important, pour arriver d'une manière certaine aux mêmes distinctions, a été encore plus négligé jusqu'à ce jour. C'est l'examen microscopique de la texture des pâtes et des débris d'infusoires ou des petits cristaux qui peuvent s'y trouver mêlés à l'argile. Seuls MM. Fouqué et de Cessac ont eu l'heureuse idée de soumettre à un semblable examen les poteries primitives de Santorin et de Thérasia. Ils en ont tiré la preuve formelle de la fabrication de ces poteries dans l'île même et la détermination précise du gîsement où les céramistes avaient pris leur argile.

Pour terminer ce qui touche à l'analyse chimique des pâtes des vases peints grecs, nous devons noter que, traitées par les acides, ces poteries ne font jamais effervescence. La chaux, dont elles renferment invariablement une certaine quantité, n'y est donc pas à l'état de carbonate. Peut-être est-ce à l'état de chaux hydraulique qu'elle y a été introduite par l'emploi des marnes à la confection de la pâte.

La glaçure appliquée sur la poterie dont nous venons de définir la nature intrinsèque est extrêmement mince et fait si bien corps avec la pâte qu'il est on ne peut plus difficile de l'en détacher. La chose est même impossible pour la glaçure incolore et translucide qui paraît avoir été appliquée la première et sur toute la surface de la pièce, avant la peinture noire, mais qui ne se voit plus que sur les parties réservées pour ne pas recevoir cette dernière peinture. Elle avait pour objet d'aviver la couleur rouge naturelle de la terre sur toutes les portions ainsi laissées en réserve, les fonds dans le système le plus ancien de décor, les figures dans celui qui y succéda, et de donner à cette couleur rouge une belle intensité, avec un éclat lustré.

Les parties peintes en noir ayant reçu une double couche, la glaçure colorée en est un peu plus épaisse, et on parvient à en détacher quelques éclats séparés de la pâte, non point mécaniquement, mais par l'opération suivante. On fait chauffer un fragment de vase revêtu de vernis noir, et quand il est brûlant, on projette dessus un petit fragment de potasse

solide. La potasse fond et dissout une partie de la glaçure; mais le reste se détache en éclats qu'il est facile de garantir de l'action postérieure de l'alcali en jetant le tout dans l'eau froide. Les éclats se retrouvent alors au fond de l'eau.

Je parlerai tout à l'heure des résultats que ces éclats de la glaçure noire fournissent quand on les soumet à l'analyse chimique. Auparavant il faut dire que l'ensemble de la glaçure des vases peints grecs, rouge aussi bien que noire, résiste sans être altérée à l'action des acides même les plus énergiques, tels que l'acide sulfurique bouillant ou l'eau régale également bouillante. Les alcalis à l'état de concentration ordinaire ne l'attaquent pas non plus. Mais au contact de la potasse caustique en fusion, la décomposition de la glaçure est prompte. On la dissout ainsi complétement et l'on met à nu la terre rouge sur laquelle elle était appliquée. Si on reprend par l'eau, et qu'on sature l'excès de potasse par de l'acide nitrique, la liqueur soumise aux réactions convenables décèle les principes colorants de la portion noire, consistant en oxyde de fer et en oxyde de manganèse.

C'est, en effet, de ces oxydes métalliques que parvient la couleur de la glaçure noire. Les éclats qu'on en obtient par le procédé indiqué tout à l'heure sont minces, d'une assez grande densité, attirables à l'aimant par suite du fer qu'ils contiennent. Vus au microscope, ils sont moitié vitreux, moitié opaques. Ils sont presque infusibles au chalumeau dans le borax. A l'analyse, les éclats de glaçure noire étudiés dans le laboratoire de Sèvres ont donné à M. Salvétat une moyenne de 50 de silice, 17 d'alcali, 8 d'alumine, 8 1/2 d'oxyde de fer, 8 1/2 d'oxyde de manganèse, 10 de chaux. C'est donc un verre silico-ferrugineux et manganésien, dans lequel le plomb ou l'étain n'entrent à aucun degré.

Cependant l'infusibilité de cette glaçure semble au premier abord en contradiction avec une telle composition. Mais voici ce que répond à ce sujet M. Salvétat : « Lorsqu'on prend en considération les modifications qu'ont pu subir ces glaçures depuis qu'elles sont sorties des mains du potier, si l'on pense qu'elles sont restées pendant des siècles abandonnées dans des lieux humides, où se trouvaient réunies toutes les conditions les plus avantageuses pour opérer une altération analogue à la dévitrification, on trouve déjà une pre-

mière cause à cette infusibilité. Si enfin l'on ajoute que la composition du vernis a dû nécessairement être modifiée par son contact avec la terre siliceuse sur laquelle il est appliqué, surtout à la température de la fusion, on comprendra qu'il ait perdu beaucoup de sa fusibilité en devenant moins alcalin, et par conséquent moins altérable. La glaçure au sel marin offre le même mode de décomposition. »

Les expériences de synthèse sont venues ici confirmer les résultats des analyses. En employant un mélange de 48 de carbonate de soude fondu, 50 de sable silicieux tamisé et 5 de craie lavée, le tout bien pulvérisé et appliqué très mince sur une pâte pareille à celle des vases grecs, et en faisant fondre à une chaleur assez intense dans un bon fourneau à vent, M. Salvétat a obtenu une glaçure transparente et incolore exactement pareille à celle qui couvre les parties réservées en rouge dans les vases. Pour avoir un vernis plus fusible, pouvant glacer après l'addition d'un mélange intime de parties égales d'oxyde de fer et d'oxyde de manganèse, on prend 48 de carbonate de soude fondu, 40 de sable tamisé et 12 de craie lavée. On fond comme précédemment et l'on obtient une masse qui, broyée avec des quantités variables des deux oxydes métalliques, a donné des noirs de tons variés et bien glacés. La température de la fusion de cette glaçure est à peu près celle de la fusion de l'or fin. Les vernis dont je viens de donner la formule sont éminemment alcalins; cependant, une fois appliqués, ils résistent comme les vernis anciens aux mêmes influences. L'excès d'alcali pénètre, en effet, dans la pâte elle-même. Il se produit une cémentation que facilite la chaux, qui se rencontre également dans les glaçures antiques et dans les glaçures modernes tentées à leur imitation.

Le vernis noir des vases grecs, exposé à la température du dégourdi des fours à porcelaine pendant toute la durée de la cuisson, devient parfaitement rouge. La couleur de l'oxyde de manganèse y disparaît. L'état d'oxydation de ce métal a manifestement changé. On ne saurait douter, en effet, que l'oxygène ne joue un rôle important dans un tel changement de coloration. La couleur noire persiste quand on met dans un creuset rempli de charbon le tesson soumis à l'épreuve de la chaleur du dégourdi. Elle disparaît toujours, au con-

traire, quand on remplace le charbon par du peroxyde de manganèse ou du chlorate de potasse, et qu'on lute le couvercle du creuset. Cette influence destructive de l'oxygène sur la couleur obtenue par le mélange des oxydes de fer et de manganèse à la glaçure, implique pour la réussite des pièces en partie recouvertes de la peinture noire, la nécessité d'une atmosphère réductive dans le four où cuisaient les poteries, en d'autres termes l'emploi d'un feu de la nature de ceux que les porcelainiers appellent *impur*, d'un feu dont le combustible dégage beaucoup de fumée.

Une semblable condition explique d'une manière très satisfaisante les tons si différents, les nuances si variées qu'on rencontre dans la glaçure noire, souvent sur une même pièce. En effet, si la couverte noire bien réussie et heureusement cuite est d'un ton uniforme plus ou moins brillant, qui dans les vases d'Agrigente et de Nola, où elle est la plus belle, tire légèrement sur le bleu, elle tourne quelquefois dans d'autres fabriques au vert ou au brun, et surtout on voit des pièces où elle se nuance par places, et comme par taches, de verdâtre, de jaune sale et même de rouge. Les vases qui sont dans ce cas ont reçu un coup de feu, ont subi par endroits dans le four l'action d'un courant d'air plus chargé d'oxygène que l'atmosphère générale. On remarque que l'effet en question s'est produit le plus souvent aux points où les vases, par suite de leur disposition dans le four, se touchaient presque, où la fumée peuvent plus difficilement circuler entre eux. D'autres fois, au contraire, la fumée a été trop intense, a pénétré jusqu'au vernis incolore des parties laissées en rouge. Elle lui a donné alors une teinte noirâtre et enfumée, en y introduisant des éléments charbonneux.

Il importe de ne pas confondre ces accidents de cuisson avec la brûlure de certains vases qui se trouvent quelquefois dans les tombeaux et qui ont été placés sur le bûcher avec le corps du défunt. Ils ont subi l'action du feu de ce bûcher, et les fragments en ont été recueillis avec les cendres après la crémation, pour être déposées avec elles dans le sépulcre. La flamme, chargée de matières animales, a noirci leur argile, fait éclater la couverte et pénétré jusqu'au cœur de la pâte. L'aspect des vases qui ont été ainsi brûlés sur les bûchers est terne. Les parties rouges ont pris un ton gris et

argenté, dû aux matières étrangères dont s'est imprégnée la poterie elle-même.

En général, sur les vases peints grecs il n'y a de couleurs glacées que le noir, dont je viens d'indiquer la composition, et le rouge ordinaire, donné par le ton même de la terre qu'à avivé l'application de la glaçure transparente et incolore. Cependant on rencontre aussi quelquefois, sur le fond de ce rouge ordinaire, des touches d'une couleur rouge brun, appliquées au pinceau et glacées de la même manière que le noir. Cette couleur rouge vitrifiable se rapproche beaucoup par sa composition du noir, mais ne contient que du fer, à un état d'oxydation différent.

On s'est aussi servi, selon les époques, les différents styles et les fabriques, d'autres couleurs pour relever certains détails. D'abord c'est le blanc et le violet ou rouge violacé ; plus tard on y ajoute le jaune clair, et même le vert et le bleu. Ces couleurs de rehaut ont été appliquées par-dessus la glaçure, après qu'elle avait reçu sa cuisson. Il est facile de les enlever en grattant. Les acides, qui n'attaquent en aucune façon la couverte et les couleurs vitrifiées, enlèvent à l'instant les couleurs d'application. C'est à peine même si elles résistent à l'eau, quand, en lavant les vases pour les nettoyer, on ne prend pas de grandes précautions. On doit cependant noter que le violet est généralement plus solide et se conserve mieux que le blanc.

Les couleurs de retouches ainsi appliquées constituent de véritables engobes. Ce sont des matières terreuses, sans mélange d'aucun fondant, qui ont été opposées sur la glaçure à l'état de barbotine. Le blanc est forcée d'une argile analogue à la terre de pipe, le rouge est de l'ocre, le vert et le bleu doivent leur coloration à des sels de cuivre. Après avoir reçu l'application de ces dernières couleurs, le vase a dû subir une légère et dernière cuisson, destinée à ramollir la glaçure assez pour y faire adhérer ces engobes. C'est ce que l'on constate avec certitude là où une cause ou une autre a fait disparaître les couleurs d'application. Les places où elles adhéraient offrent toujours la coloration noire, mais la glaçure en est matte, sans brillant et comme granuleuse.

II.

Partant des observations qui viennent d'être enregistrées et nous attachant à toutes les particularités de technologie que l'on peut relever dans l'examen attentif d'un grand nombre de vases peints, nous pouvons maintenant essayer de reconstituer les opérations successives de la fabrication de ces céramiques.

Les terres qu'on y employait étaient toujours marneuses; l'analyse chimique vient de nous le montrer. On les préparait et on les purifiait avec grande attention, les lavant et les décantant pour les débarrasser des matières étrangères. La pâte une fois faite, on procédait au façonnage des pièces, et c'est là que les potiers grecs ont déployé un soin précieux, une habileté de main qu'on ne saurait trop admirer, et qui laisse bien loin en arrière tout ce que font les modernes. Le peu d'épaisseur que l'on est parvenu à donner aux parois des vases, quelquefois aussi minces qu'une feuille de papier, la délicatesse et la précision avec laquelle elles ont été faites, sont dans la plupart des cas d'une perfection extraordinaire.

Toutes les pièces, sans exception, même les plus grandes, ont été exécutées sur le tour, pareil à celui dont on fait encore usage aujourd'hui, que mettait en mouvement le pied de l'ouvrier, ou bien sur la tournette mue par une main; car on constate des traces positives de l'emploi des deux appareils dans la façon du tournassage. Toujours ces poteries ont été tournées avec un soin, une délicatesse et une recherche admirables, au point que le dessous des pieds de certains vases présente des moulures très-peu saillantes, tournées avec la pureté la plus parfaite et la plus exquise. Or, on sait que pour tourner les pieds en dessous d'une pièce quelconque, il faut la renverser et maintenir sa partie supérieure dans un mandrin, opération des plus difficiles sur des pièces de poterie crues, aussi minces, aussi délicates et par conséquent aussi fragiles qu'étaient ces vases avant d'être cuits.

L'exécution de certaines formes, très habituellement produites par les potiers grecs, soulève des problèmes techniques fort intéressants. A ce sujet, la dernière édition du *Traité des arts céramiques* de Brongniart renferme le compte-rendu

détaillé, et accompagné de figures, d'essais faits dans les ateliers de Sèvres, sous la direction de M. Régnier, sur la manière dont on pouvait obtenir sur le tour, dans la production courante, certaines pièces dont l'exécution semblait une véritable énigme. Après quelques tentatives, d'abord infructueuses, on a reconnu qu'il avait été possible d'y parvenir par des procédés aussi simples qu'ingénieux, dont le potier devait prendre rapidement une grande habitude.

Des instruments semblables à nos molettes et à nos cachets ont été souvent employés pour former des ornements imprimés sur différentes parties des vases. La similitude de ces ornements dans leur répétition sur une même pièce, la manière dont ils y sont estampés, ne laissent aucun doute sur l'emploi de ce procédé, déjà reconnu par Caylus.

Les garnitures, anses, becs, pieds, ont été le plus souvent travaillées à part et attachées au vase par un collage presque toujours si bien fait, si solide, si exact qu'on a peine à en retrouver la trace et à déterminer les points exacts où il a eu lieu. On rencontre même plus d'anses, de becs et de cols cassés que décollés, ce qui montre à quel point on était parvenu à les faire adhérer solidement au corps des pièces. Il n'en est pas tout à fait de même des pieds, que l'on rencontre dans bien des cas séparés des vases par décollement et qui laissent voir sur le plan du collage le *chiquetage* qui avait servi à recevoir la barbotine destinée à lier les deux pièces. Souvent les pieds sont marqués en dessous de traits conventionnels, de lettres ou de monogrammes destinés à indiquer les vases auxquels ils devaient être adaptés. L'opération de l'attachage précis des anses, qui se travaillaient toujours à part, était fort délicate. On la considérait comme une de celles où le potier montrait le mieux sa plus ou moins grande habilité. Aussi un certain nombre de pierres gravées et de peintures de vases ont-elles pour sujet la figure d'un céramiste qui attache l'anse à un vase, autrement déjà terminé.

Toute la surface extérieure des pièces était lissée et polie avec le soin le plus exact. C'est ce poli qui donne un grain serré et fin dans son extérieur à l'argile des vases grecs, d'un grain, au contraire, toujours grossier dans la cassure, où les terres en paraissent rudes, quelque bien préparées qu'elles soient.

Après le façonnage venait le travail de la décoration peinte. Nous avons vu tout à l'heure quelle était la composition du vernis de ces vases et quels ses éléments de coloration. Quant au mode de son application, il offre encore des problèmes qui ne sont pas résolus et dont l'éclaircissement réclamerait quelques essais nouveaux de la part des céramistes.

Dans quel état les vases étaient-ils lorsqu'on les peignait? Selon les uns, ils avaient été peints en sortant des mains du tourneur et encore si frais qu'ils cédaient à l'impression du doigt; tout aurait cuit ensemble d'un seul enfournement, terre et couleur. C'est l'opinion du duc de Luynes. Pour d'autres, il n'y a eu aussi qu'une seule cuisson simultanée; mais ce n'est que lorsque le vase, exposé au soleil, était complétement sec, qu'il aurait passé dans les mains du peintre qui y dessinait ou esquissait le sujet qu'il voulait représenter. C'est le système de Gherardo de Rossi. Une troisième opinion n'admet la peinture et la glaçure qu'après une première et légère cuisson, ou comme on dit un dégourdi. C'est l'opinion de Brongniart, celle qu'ont adoptée Otto Jahn et Deville, celle qui aujourd'hui prévaut généralement et que, pour mon compte, je partage, car elle me paraît tout à fait indiquée par les expériences de M. Salvétat, qui n'a réussi sa glaçure qu'en l'appliquant sur des tessons déjà cuits. D'ailleurs, une hydrie à figures rouges de la collection de M. Caputti, à Ruvo dans la Pouille, représente l'intérieur d'un atelier de peintres céramistes occupés à décorer leurs vases; et la façon dont ils les tiennent, les positions dans laquelle ils les mettent pour en peindre plus facilement telle ou telle partie ne sont possibles que pour des poteries qui ont acquis déjà la solidité résultant d'une première cuisson.

Les couleurs vitrifiables qui devaient former la couverte étaient à l'état pulvérulent, telles qu'on les avait broyées après les avoir fait fondre une première fois. C'est ainsi qu'on voit du rouge et du noir dans deux godets creux qui ont été découverts à Ruvo, parmi les débris de l'officine d'un céramiste grec et qui sont conservées dans la célèbre collection Jatta. Mais on employait un liquide pour délayer ces couleurs et on les étendait au pinceau sur la pièce. Les

traces de l'emploi du pinceau sont très souvent visibles sur les fonds noirs des vases, et l'état liquide sous lequel on appliquait la couleur est attesté par les exemples où elle a coulé, par les taches que des peintres maladroits ont laissé quelquefois tomber de leur pinceau. Quel était le liquide dont on se servait pour la délayer? était-ce l'eau, la térébenthine ou l'huile? Le duc de Luynes admet la probabilité de l'emploi d'un des trois; mais il ne se prononce pas pour l'un plutôt que pour l'autre. C'est ici que des essais de renouvellement des procédés antiques permettront seuls de reconnaître quel est le plus convenable, celui qui donne les meilleurs résultats.

Il est hors de doute que si l'on admet une première et faible cuisson avant l'application de la couleur noire et de la glaçure incolore générale qui a avivé le ton rouge de la terre, une fois peints, les vases devaient être soumis à une nouvelle action du feu, plus vive et plus prolongée, afin que la couleur et la glaçure pussent se vitrifier et s'unir à l'argile. Mais avant de commencer la peinture, on traçait légèrement les principaux contours au moyen d'un instrument à la pointe émoussée. Il est facile, en effet, de reconnaître les traits exécutés avec cet instrument, surtout dans les endroits où le peintre, en appliquant la couleur, s'est écarté du contour ainsi tracé. Ordinairement, dans les figures vêtues, le nu a été d'abord dessiné de cette manière, quoique dans la peinture définitive il dût être caché par la draperie. On ne voit jamais, du reste, que cette première esquisse à la pointe ait jamais été employée pour les ornements.

Le mode d'exécution des peintures varie naturellement selon que les figures se détachaient en noir sur le fond rouge de couleur naturelle, ou bien en rouge sur le fond revêtu d'une teinte noire uniforme. Dans la première méthode, qui est la plus ancienne, il fallait réserver un fond rouge pour le sujet et l'encadrer dans des lignes et des ornements pour en former un tableau qui se détachait sur le corps du vase, peint en noir. Une fois les contours des figures du sujet esquissés à la pointe, de la manière qui vient d'être dite, on les peignait intérieurement en noir. A l'époque de la plus grande perfection et de la plus grande recherche du style archaïque à figures noires, vers la fin du VI[e] siècle avant

notre ère et le début du ve, on employa un instrument aigu pour dessiner par des lignes gravées les contours et les différentes parties des corps, les muscles, les vêtements, leurs plis aussi bien que leurs ornements, de façon à attaquer la couverte et à faire reparaître la couleur naturelle de l'argile. Dans les vases très soignés, cette opération se faisait avec une netteté et une précision minutieuse jusque dans les moindres détails. A ce point de vue, les vases les plus remarquables, les plus précieusement travaillés sont ceux qui portent les signatures des potiers Amasis et Pamphaios.

Cette gravure des détails et des accessoires ne pouvait avoir lieu qu'après une première cuisson. Il est facile de reconnaître, en l'examinant de près, que c'est dans la terre déjà cuite, non pas crue et simplement séchée au soleil, que la pointe de métal a creusé son sillon. D'un autre côté, si l'artiste avait attendu, pour exécuter cette gravure à la pointe, que le vase eût passé pour la seconde fois au four, la glaçure noire, incorporée à l'argile, vitrifiée et devenue dure, se serait refusée au travail de la pointe et aurait éclaté sous les efforts du graveur. Aussi est-il facile de reconnaître à leur aspect, différent de celui du travail antique, les gravures modernes, les traits ravivés, les inscriptions ajoutées par des restaurateurs ou des faussaires.

Quant à la seconde méthode, celle où les figures s'enlèvent en rouge sur le fond noir, elle a été introduite dans le cours du ve siècle, au moment de la plus grande perfection de l'art. On traçait l'esquisse à la pointe émoussée avant de donner à la pièce son dégourdi, puis, quand elle revenait du four et qu'on avait appliqué la glaçure générale incolore, on couvrait rapidement les contours de l'esquisse, au moyen d'un pinceau fin ou du *cestre*, espèce de tire-lignes, d'un trait de couleur noire dont on ne saurait assez admirer la légèreté et la sûreté. On se servait ensuite d'un large pinceau pour couvrir toute la partie extérieure des contours, afin de les préserver quand on peignait le vase tout entier et qu'on le revêtait de la teinte plate de la glaçure noire et brillante. Aussi remarque-t-on fréquemment à ces endroits une certaine épaisseur dans la couche de couleur, des traits doubles et une teinte de noir, différente de celle du champ. On rencontre même quelquefois des pièces où ce large cernage des

figures a été seul exécuté, des pièces qui, par suite d'une erreur, ont été enfournées avant l'application du fond noir général. La peinture du vase de la collection Caputti, qui nous introduit dans un atelier de peintres céramistes, y montre trois hommes occupés à tracer avec un pinceau très fin les figures et les ornements délicats sur des pièces encore sans peinture; Athéna, comme déesse des arts et métiers, et deux Victoires, apportent à chacun d'eux la couronne qu'il a mérité par son habileté. Pendant ce temps, une femme, munie d'un gros pinceau, badigeonne de noir le corps d'un vase sur lequel le peintre a déjà terminé la partie délicate de son travail; son rôle est considéré comme celui d'un simple manœuvre, et non plus d'un artiste; aussi pour elle il n'y a pas de couronne.

Tous les détails intérieurs des figures réservées en rouge sont exécutés au moyen de traits noirs très fins, exécutés au pinceau ou au cestre en même temps qu'on en dessinait le contour extérieur.

III.

Les peintres céramistes de l'antiquité grecque employaient-ils pour abréger leur travail des patrons découpés, des poncifs, ou bien des procédés de décalque? Quelques-uns l'ont cru, et en effet cette idée se présente dès l'abord tout naturellement à l'esprit. Elle est pourtant démentie d'une manière formelle par l'examen attentif des faits. S'il en avait été ainsi, vu la grande quantité des vases que l'on connaît, on devrait rencontrer des répétitions fréquentes des mêmes compositions, des mêmes figures, se reproduisant trait pour trait. Or, ce n'est que de loin en loin que l'on rencontre des compositions identiques entre elles, et cela généralement sur des vases d'un travail peu soigné. Mais même dans ce cas si l'on superpose l'un à l'autre les calques de deux figures qui à première vue paraissaient absolument identiques, on constate que *jamais, sans aucune exception*, les traits ne s'adaptent et ne coïncident de la façon qui serait nécessairement résultée de l'emploi d'un même patron ou d'un décalque. Le peintre, dans l'un et l'autre cas, a reproduit avec exactitude un même modèle, mais il l'a fait en exécutant sa copie

d'une main libre. Quant à la reproduction d'une même composition sur plusieurs vases, *toujours*, si l'ensemble de la scène présente des dispositions pareilles, il y a des différences sensibles dans les détails.

Ce qui paraît seulement certain, c'est qu'il y avait dans les ateliers des collections de modèles pour les sujets qui devaient se répéter fréquemment. Le décorateur de vases les imitait avec plus ou moins de liberté et souvent les modifiait d'après l'espace dont il pouvait disposer. De là ces variantes continuelles quand le fond du sujet et la donnée générale de la composition restent les mêmes. On a, suivant le besoin, ajouté plus ou moins heureusement des figures accessoires, ou bien l'on en a retranché, et même des figures essentielles, avec plus ou moins de raison par rapport au sens général du sujet, mais par le seul motif que le champ à couvrir de peintures était plus resserré. Mais comment étaient faits les modèles destinés aux artistes céramographes? C'est là une question qui reste fort douteuse et qui est la même pour tous les artistes de l'antiquité. Car les anciens, n'ayant pas connu le papier, ne possédaient pas les moyens dont disposent les modernes pour multiplier autant qu'ils le désirent les croquis et les dessins. Le prix extrêmement élevé du papyrus ne permettait pas de le faire servir à cet usage. Il semble que l'on employait principalement pour dessiner de minces planchettes de bois, polies et revêtues d'un vernis qui les rendrait propres à recevoir le trait de couleur.

La décoration des vases peints par de simples potiers, travaillant ainsi d'après des modèles, mais sans patrons ni décalques, ne peut se comprendre, du reste, que si l'on fait attention à ceci, que chez les Grecs la base fondamentale de l'éducation élémentaire de l'art était tournée vers la production d'un dessin sommaire et linéaire, conduit d'une manière continue, qui devait exprimer avec précision et d'un seul trait le contour extérieur des objets, sans hésitation ni repentir. Pour trouver de nos jours quelque chose d'analogue, il faut s'adresser aux Chinois et aux Japonais, qui cultivent un système de dessin de même nature, et chez qui les simples artisans y parviennent à un degré d'habileté, de précision, de sûreté de main, qui nous surprend. Voyez, par exemple,

certains papiers de teinture chinois, décorés de dessins exécutés au pinceau avec l'encre de Chine sur un papier qui boit, où aucune retouche, aucun repentir n'est possible, où il faut que du premier coup le trait soit obtenu avec toute sa précision et le degré de force et d'épaisseur voulu d'avance. Ce ne sont pas à proprement parler des artistes, ce sont des décorateurs du dernier ordre, de purs artisans qui exécutent ces papiers, et leur réussite est pour nous aussi extraordinaire, aussi en dehors de nos habitudes de dessin que la peinture des vases grecs faite à main levée.

En effet, comme de raison, dans la fabrication des vases peints ce n'est que tout à fait exceptionnellement que l'on a employé des peintres de talent, de vrais artistes. On se tromperait fort si l'on s'attendait à y trouver autre chose que des productions d'ouvriers ou d'artisans d'un certain mérite et d'une certaine habileté. Il est vrai que dans l'antiquité, comme au moyen-âge et à la renaissance, il n'y avait pas entre l'artiste et l'artisan, entre l'art et le métier, une séparation aussi tranchée que celle qui existe aujourd'hui. On regardait alors comme une condition essentielle et indispensable dans les arts plastiques, la renaissance pratique, la perfection des procédés matériels et mécaniques. L'artiste était toujours ouvrier dans une certaine mesure, et par contre l'ouvrier était plus artiste qu'aujourd'hui.

Nulle part ailleurs, peut-être, cette action réciproque de l'art et du métier ne se fait mieux sentir que dans la fabrication et la décoration des vases peints. Il serait difficile de distinguer ce qui, dans leurs peintures, appartient à l'invention. La plupart du temps, les compositions sont tellement bornées et disposées pour l'espace qu'elles occupent qu'on dirait qu'elles ont été conçues uniquement en vue de le remplir exactement, tandis que d'autres peintures portent en elles-mêmes la marque incontestable de ce qu'elles ont été prises de compositions plus étendues ou de sujets auxquels on a donné plus de développement qu'ils n'en comportaient sur le modèle premier, en y ajoutant des personnages accessoires. Il faut, du reste, beaucoup d'habitude pour s'apercevoir de ces additions rendues nécessaires par l'étendue de l'espace qu'on avait à décorer. Les plus habiles archéologues se sont quelquefois laissé abuser par des apparences trom-

peuses, et ont attaché une grande importance dans certaines compositions, une signification des plus hautes et des plus recherchées à des figures qui en réalité n'avaient été ajoutécs par l'artiste que pour boucher un trou, si l'on veut bien me passer cette expression vulgaire.

On a supposé que les peintres de vases nous avaient transmis souveut des copies d'œuvres d'art célèbres. Il est possible, il est probable même que dans le nombre des monuments céramographiques que nous possédons il se trouve quelques copies de ce genre. On en a désigné certaines avec une assez grande vraisemblance. Mais la quantité et la variété presque infinie des peintures de vases ne permet pas de croire que la plupart dérivent de quelque composition de renom. Ce qu'y ont fait plus souvent les peintres décorateurs, c'est de prendre dans leurs collections de modèles le type de telle ou telle figure célèbre créée par les maîtres de la peinture et de la sculpture, qui avait du succès de leur temps, qui leur plaisait à eux-mêmes et qui pouvait, que bien que mal, convenir au personnage qu'ils avaient à représenter, et de l'introduire dans la composition qu'ils traçaient, pour lui donner plus de tournure. C'est ainsi que sur un vase à figures rouges, découvert à Ginosa, près de Tarente, et dont j'ai pu procurer l'acquisition au Musée du Louvre dans mon dernier voyage en Italie, l'artiste, voulant dessiner deux figures de guerriers qui s'arment pour le combat, a reproduit trait pour trait dans l'un la célèbre statue athlétique qui passait pour un des chefs d'œuvre de Polyclète d'Argos et qu'on appelait le *Diadumène*, puis, dans l'autre, a imité, avec un léger changement dans le mouvement d'un des bras et dans la pose de la lance, le *Doryphore* du même artiste, regardé comme un Canon, un type achevé des proportions du corps humain. De même, M. Murray, du Musée Britannique, a signalé sur plusieurs vases la reproduction du fameux *Marsyas* de Myron, introduite dans diverses compositions où un Satyre avait à figurer. Et il me serait facile de multiplier les exemples analogues.

Les Étrusques et les Latins ont procédé de cette manière sur une bien autre échelle et avec bien moins d'intelligence, en imitant les modèles grecs qu'ils se plaisaient à copier. Dans beaucoup de cas ils ne les comprenaient qu'imparfaite-

ment; aussi dans telle ou telle composition leur arrivait-il d'introduire arbitrairement ou même de substituer au type exact du protagoniste de la scène un personnage qui n'avait que faire là, mais qui leur avait paru devoir produire pour l'œil un heureux effet. C'est ce qui est en particulier arrivé fréquemment dans les gravures des miroirs étrusques décorés *a graffito*. L'illustre Gerhard a méconnu ce fait, aujourd'hui complètement mis en lumière, et ceci l'a conduit à chercher quelquefois des raffinements singuliers de mysticisme sur ces objets de toilette, quand il n'y avait à y voir en réalité que des erreurs d'artistes à qui les mythes grecs n'étaient qu'imparfaitement familiers.

Somme toute, dans les peintures des vases helléniques nous n'avons, à quelques rares exceptions près, que des œuvres d'art d'un mérite très secondaire. Mais ces productions, quoique pour la plupart conçues et exécutées par des artistes inférieurs ou des artisans, n'en montrent que davantage le grand développement des arts dans tous les rangs de la société chez le peuple qui a été doué au plus haut degré du sentiment de la poésie et du beau sous toutes ses formes. Sans ces peintures on ne se ferait qu'une idée imparfaite de ce qu'était l'activité, la vie. le sentiment d'idéal et de grand art qui régnait chez les Grecs jusque dans l'art industriel.

IV.

J'ai parlé plus haut des couleurs de rehaut, telles que le blanc, constituant de véritables engobes argileux, qui ont été appliquées sur les vases après la cuisson de la peinture noire. Les inscriptions accompagnant les figures qu'elles expliquent, ou bien placées dans le champ et contenant des acclamations, étaient dans le système ancien des vases à figures noires, tracées avec la même couleur vitrifiable que les figures et par conséquent exécutées en même temps. Dans le système des vases à figures rouges elles sont tracées sur le fond noir, après sa cuisson et sa vitrification, avec les couleurs de rehaut, le blanc ou le rouge violacé mat. C'est pour cela qu'elles ont souvent disparu, tandis que la peinture violacée restait intacte. Mais il reste d'ordinaire une marque mate à l'endroit où les lettres ont été tracées, cette marque

mate sur le brillant de la glaçure dont j'ai déjà parlé et qui atteste le soin que l'on avait de faire adhérer les couleurs d'engobe sur la couverte noire en ramollissant celle-ci sous l'action de la chaleur. On parvient souvent, d'après cette trace mate, à discerner ce que portaient les inscriptions disparues, en présentant le vase à la lumière et en le tournant en divers sens pour profiter des jeux du jour frisant.

Les rehauts d'or, qui décorent certains vases à figures rouges, ont été appliqués en même temps que les couleurs non vitrifiées et ont passé au four en même temps. La mince feuille de métal y a pour dessous ou pour pied (c'est le terme consacré chez les doreurs) un engobe rougeâtre de barbotine extrêmement fine, qui semble avoir fait l'office du fondant de bismuth avec lequel on fixe aujourd'hui l'or sur les couvertes céramiques non ramolissables. Cet engobe était appliqué sur des bossettes ou des reliefs très légers ménagés à la surface du vase. Les ornements dorés n'apparaissent dans la décoration des vases peints qu'un peu après l'abandon du style sévère des premières peintures à figures rouges, vers le commencement du IVe siècle avant J.-C., et ils se continuent ensuite dans le IIIe, jusqu'à une époque où la décadence de l'art est déjà commencée. Cette richesse d'ornementation est surtout appliquée à de très petits vases de la forme de l'aryballe, de fabrication athénienne et corinthienne, dont l'exécution se distingue généralement par une finesse exceptionnelle. On l'observe aussi sur quelques vases de plus grande dimension qui paraissent sortis des ateliers des céramistes d'Athènes, fameux dans tout le monde grec, mais dont tous les spécimens connus ont été jusqu'ici découverts en Crimée, sur la côté d'Asie-Mineure et en Cyrénaïque, ce qui n'a rien d'étonnant, du reste, avec la façon dont l'*article Athènes* s'exportait alors au moins autant qu'aujourd'hui l'*article Paris*.

Dans le grand vase de Cumes, qui est la merveille céramique des collections du Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg et dont la France eut la maladresse de laisser dépouiller la collection Campana avant d'en consommer pour elle-même l'acquisition, la fabrication est toute particulière et dénote une extrême habileté de main. Le vase tout entier a d'abord été revêtu du vernis noir, dont la réussite sur

cette pièce est admirable. Après que cette glaçure a été cuite et vitrifiée, on a appliqué par-dessus et modelé en barbotine peu liquide, sur les deux zônes disposées à cet effet autour de la panse, les figures de relief, l'assemblée des divinités d'Éleusis dans une zône, des animaux dans l'autre; puis, une fois ces figures séchées, on a etendu sur elles une dorure, après quoi le tout a été fixé par une nouvelle cuisson.

Des observations qui viennent d'être faites, il résulte que pour arriver à leur entier achèvement, la plupart des vases peints grecs de travail soigné, à figures noires ou à figures rouges, n'ont pas pu subir moins de trois feux : un premier pour donner à la pâte la cuisson légère préparatoire à l'application de la peinture en couleurs vitrifiables, de la glaçure; un second pour vitrifier ce vernis et le faire adhérer à la terre; le troisième enfin, pour fixer les couleurs argileuses non vitrifiables de rehaut, ajoutées par-dessus la concorde, et les dorures, s'il y avait lieu.

Cette nécessité de trois cuissons, ou même de plus, à chacune desquelles le feu était poussé à un degré différent, sous peine de manquer la pièce, est encore plus manifeste, s'il est possible, pour certains vases d'une fabrication spéciale et très compliquées. Telles sont les poteries cyrénéennes d'ancien style, que le commerce a répandues dans toutes les parties du monde hellénique et sur lequelles un érudit allemand, M. Puchstein, a publié récemment un intéressant travail d'ensemble. Or, peut en prendre pour type la coupe conservée au cabinet des médailles de Paris, qui représente le roi Arcésilas, le même qu'a chanté Pindare, faisant peser devant lui, pour la vendre à des marchands étrangers, la résine odorante du silphion, dont l'exportation constituait la principale source de richesses de sa couronne. La pâte, très fine, est d'un rouge pâle, qu'on ne voit que sous le pied des vases, où elle a été laissée à nu. Cette couleur naturelle de la terre cuite est partout ailleurs cachée par un vernis noir et uniforme, qui n'est visible comme fond que sur les anses et sur les pieds. La glaçure a été, en effet, recouverte d'une façon générale par un engobe blanc jaunâtre que le feu a fait adhérer assez solidement au fond noir, et dont la surface a été lustrée par un polissage soigné. Pour exécuter les figures et les ornements noirs qu'on y voit, on a gratté

cet engobe avant sa cuisson et fait reparaître ainsi le vernis du fond, sur lequel on a placé les teintes d'un rouge violâtre, produites par un mélange d'argile et de peroxyde de fer, et les linéaments blancs qui dessinent les détails des parties noires et rouges. Ici encore les pièces ont eu certainement trois cuissons, ont passé trois fois dans le four. Après avoir une première fois donné un dégourdi à la pâte, un second enfournement a achevé de la cuire et vitrifié la glaçure. Ceci fait, on a posé l'engobe blanc, et, après le grattage des parties de l'engobe qui devaient laisser reparaître le noir des figures et des ornements, on a appliqué sur ce noir le rouge violacé et les filets blancs. Alors on a donné un troisième feu pour faire adhérer l'engobe et les couleurs non vitrifiables.

Le même mode de fabrication a été employé un peu plus tard, à l'époque du plus parfait développement de l'art, pour produire certains vases à fond blanc d'engobe, d'un admirable style, dont il y a eu au moins deux fabriques. L'une était à Athènes, où l'on a découvert, ainsi qu'à Égine, quelques poteries de ce genre et où résidait, on le sait d'une manière positive, le potier Euphrônios, qui a signé une coupe de la même classe, trouvée en Étrurie et conservée au Musée de Berlin. L'autre, d'après la paléographie des inscriptions accompagnant les figures sur ses produits, devait exister dans une des cités achéennes de la Grande-Grèce, probablement à Crotone. Dans l'une et l'autre fabrique, ces vases ont été faits de même, cuits une première fois et revêtus de la peinture noire ; à l'extérieur des coupes on a même réservé dans le fond noir des figures rouges d'un beau dessin, revêtues de la glaçure incolore et translucide qui en avive le ton, comme si l'on avait voulu terminer le vase de cette façon. L'engobe blanc a été ensuite appliqué et poli, et a servi de fond à une nouvelle décoration. Même pour ces vases on peut se demander si quatre feux, et non plus trois seulement, n'ont pas été nécessaires. En effet, les figures n'y sont pas obtenues, comme dans les poteries cyrénéennes archaïques, par un grattage de l'engobe mettant à découvert la glaçure noire générale sur laquelle il était posé. Elles sont peintes par-dessus l'engobe au trait de couleur vitrifiable noire ou bistre, que rehaussent encore des couleurs terreuses non vi-

trifiées et des dorures. A-t-on pu, du même coup, et par un seul enfournement, faire adhérer l'engobe au vernis sur lequel il était appliqué et cuire la nouvelle peinture en couleurs vitrifiables? N'a-t-il pas fallu, au contraire, que l'engobe fût fixé et cuit déjà avant qu'on ne peignît à nouveau par-dessus? Telles sont les questions que l'on se pose en présence de ces vases, et il me semble que l'hypothèse la plus vraisemblable est celle de deux cuissons différentes, poussées à des degrés divers, l'une pour fixer l'engobe, l'autre pour vitrifier les couleurs peintes après.

Je me borne à ces exemples, sans soumettre à la même analyse des procédés techniques qui ont dû être mis en œuvre dans leur fabrication, d'autres classes de céramiques grecques dont l'exécution se révèle comme n'ayant pas été moins compliquée, qui offrent de même des peintures sur engobe, par exemple ceux dits du type de Locres et les lécythes funéraires athéniens à fond blanc, que les amateurs recherchent à si haut prix et qui méritent cette vogue par l'incomparable pureté des dessins au trait rouge ou bistre, rehaussé de teintes plates de diverses couleurs dont ils sont décorés. Il me suffit d'avoir constaté par des faits précis combien l'exécution des vases peints grecs était une chose délicate, qui demandait de soins et d'habileté de la part des potiers, avec sa succession de cuissons, dont chacune demandait un degré de feu différent, exactement ménagé, sans quoi la pièce que l'on confectionnait était gâtée et perdue sans retour. Ici, du reste, l'imperfection même des moyens dont disposaient les céramistes grecs, leur rendaient dans une certaine mesure la tâche plus facile en permettant une surveillance plus minutieuse. Leurs fonds, autant qu'on en peut juger par les restes qui en ont été retrouvés à Ruvo et à Athènes, ainsi que par les représentations qu'en offrent les monuments, étaient très simples et de petite dimension. L'on ne pouvait y faire cuire qu'un nombre restreint de pièces à la fois. Ceci rendait le travail plus long, multipliait la main d'œuvre, mais en même temps facilitait la conduite de la cuisson, l'exacte surveillance de la fournée et la possibilité de ménager graduellement le feu au degré juste que l'on voulait obtenir.

François Lenormant.

LES TRIBUS DE L'HINDOU-KOUSCH.

ETHNOGRAPHIE ET LINGUISTIQUE (1).

On est aujourd'hui d'accord sur l'importance, au point de vue linguistique et ethnographique, de l'étude des nombreuses populations qui se meuvent entre les Indes et les grands fleuves du Syr et de l'Amou-Daria.

C'est que les explorations dirigées vers le Pamir et l'Hindou-Kousch ont signalé sur ces plateaux et dans ces vallées l'existence de races restées plus pures, que la plupart des nations asiatiques, de tout mélange avec des tribus hétérogènes. Il était donc permis d'attendre de précieux résultats des investigations scientifiques systématiquement inaugurées sur ce terrain depuis quelques années. Et de vrai, ces espérances n'ont pas été déçues.

Nous avons déjà, dans une autre circonstance, apprécié les faits nouveaux que la connaissance des dialectes du Pamir est venue révéler à M. Tomaschek (2). Rappelons seulement ici que le savant professeur de Graz bornait ses recherches au plateau du Pamir, laissant à d'autres le soin de défricher l'immense terrain, qui s'étend de là jusqu'aux Indes. Mais voici que la science, toujours servie à souhait, a vu surgir pour cette nouvelle, mais ingrate besogne, un illustre pionnier.

Le major Biddulph, à qui nous devons de précieuse découvertes, est actuellement *political officer* à Gilgit ; mais, depuis plusieurs années, son nom remplit nos livres et nos revues, comme celui d'un de nos géographes et explorateurs les plus

(1) Tribes of the Hindoo-Koosh, *by Major J. Biddulph, B. S. C., Political Officer at Gilgit.* Calcutta : office of the Superintendant of Government printing. Hastings. 1881.

(2) *Revue critique internationale,* p. 88. « *Die Pamir Dialekte* » von Wilhelm Tomaschek. — *Bulletin de l'Athénée oriental,* 1881, p. 217. « *Les Dialectes du Pamir d'après les plus récents travaux,* par J. Vanden Gheyn.

distingués. En 1872, il a fait partie de la célèbre expédition au Pamir, sous les ordres de Sir Douglas Forsyth : spécialement chargé de visiter le centre, il résolut l'importante question du lac *Kara-Kul* (1).

En faut-il davantage pour nous convaincre que nous suivons un guide sûr et consciencieux ? L'auteur nous dit du reste qu'il ne décrit que ce qu'il a vu de ses yeux, et si, pour quelques rares contrées, il a dû s'en rapporter au témoignage d'autrui, ce témoignage est toujours celui d'indigènes ou d'Européens qui ont visité ces pays.

I.

ETHNOGRAPHIE DE L'HINDOU-KOUSCH.

Avant tout, un mot est nécessaire pour fixer les idées sur les limites tracées par le major Biddulph à ses observations. Elles commencent au cours de l'Indus, au sortir du Pendjâb jusqu'à Boonji, pour remonter de là vers Gilgit, Hanza, Nagyr et Punyal. Puis, beaucoup plus à l'est, nous pénétrons dans le Baltistan ou petit Thibet. De là, dans la direction du nord, l'auteur nous ramène explorer avec lui les territoires de Yassin et de Chitral pour redescendre dans le Kafiristan.

Il faut suivre cet itinéraire sur la belle carte jointe à l'ouvrage de M. Biddulph, pour se faire l'idée bien exacte du vaste champ exploré.

Pour apprécier à sa juste valeur l'œuvre du savant anglais, il convient de ne pas l'isoler des travaux analogues qui ont paru depuis quelques années en nombre assez considérable. On sait comment les préoccupations politiques de deux grandes nations européennes ont signalé aux investigations de la science les mystérieuses contrées de l'Asie centrale. Les matériaux recueillis constituent aujourd'hui toute une littérature nouvelle. Parmi les productions aussi nombreuses que variées, nous devons évidemment arrêter notre choix sur celles qui offrent un rapport direct avec

(1) Voir *Mittheilungen* de Petermann, N° 52. « *Ost-Turkestan und das Pamir-Plateau.* »

l'objet des recherches du major Biddulph. Si donc nous faisons des omissions forcées, on voudra bien les attribuer à la nécessité de restreindre notre sujet et non à un sentiment de moindre estime pour d'illustres écrivains et de courageux explorateurs.

Eh bien, dans cette immense nomenclature de travaux relatifs au centre de l'Asie nous relevons à peine les noms de deux ou trois précurseurs de M. Biddulph sur le chemin qu'il a si heureusement parcouru. On comprendra dès lors la portée de ses travaux. Avant lui, le Dr Leitner a publié un ouvrage très estimable sur les races et les langues du Dardistan (1) : c'est une partie seulement du travail que s'est imposé le major Biddulph. Le hardi explorateur, M. de Ujfalvy vient de terminer heureusement un long voyage de plus d'une année dans toute l'Asie centrale qu'il a traversée dans sa plus grande étendue jusqu'aux sources de l'Indus. Nul doute qu'il n'en revienne avec une riche moisson de résultats pour la science, mais il nous faudra attendre quelque temps encore avant de pouvoir les apprécier. M. de Ujfalvy a plusieurs fois déjà pénétré dans ces contrées; mais c'est la première, croyons-nous, qu'il a visité les régions étudiées dans l'ouvrage de M. Biddulph.

Ce dernier reste donc le guide le plus sûr pour les questions d'ethnologie et de linguistique relatives aux vastes pays situés entre le Pamir et l'Himalaya.

Il faut signaler avant tout le résumé historique que nous présente l'auteur des recherches faites sur les *Dardes* du Kohistan. Il n'y a pas longtemps qu'on se trouve fixé sur la vraie portée de cette dénomination ethnique. Ainsi le Dr Leitner était encore convaincu que les peuplades connues sous le nom de *Dardes* constituaient une seule et même race. C'est une erreur. On désigne sans doute sous le nom de *Dardistan* les vallées situées entre le Pendjâb occidental et l'Hindou-Kousch, mais il s'en faut que les tribus qui peuplent cette contrée soient homogènes de race. M. Biddulph pense que ce peuple était connu des anciens sous le nom de Δερδαι d'Arrien, de *Dardæ* chez Pline, de *Daradræ* dans Ptolémée.

(1) *The races and languages of Dardistan.* Lahore 1877.

Toutefois, le terme de *Dardes* est actuellement usité dans la science seulement : aucune des tribus auxquelles on l'applique ne se le donne à elle-même, mais une d'entr'elles en qualifie ses voisins.

Nous devons aussi attirer, avec le major Biddulph, l'attention des ethnographes sur deux petits villages situés à l'est du Pamir, non loin de la rivière de Yarkand, savoir Pakpooh et Shakshooh. Ce sont les derniers Aryas que l'on rencontre dans les régions orientales de l'Asie. Ils ont, paraît-il, conservé toute la pureté de leur race. Parlant avec les autres tribus un idiôme tartare, ils se servent entr'eux d'un langage particulier de provenance aryenne.

La plupart des tribus de l'Hindou-Kousch sont soumises au système des castes, généralement au nombre de quatre. La plus noble est celle des *Ronos*. On discute sur leur origine, sur laquelle eux-mêmes du reste diffèrent d'opinion. La seconde caste porte le nom de *Shins*. Leur respect pour la vache qu'ils considèrent comme un animal sacré donne une grande présomption à croire à leur origine hindoue. Vient ensuite la caste des *Yeshkuns*, de loin la plus nombreuse et dominant dans les districts de Hunza, Nager, Ponyal, Gilgit et Yassin. Enfin, il y a les castes inférieures des *Krammins*, meuniers et potiers, et des *Doms*, musiciens et chaudronniers.

Au nord-est du Kashmir, dans des vallées arrosées par le Sigar, un affluent de l'Indus, vivent des tribus qui portent le nom de *Baltis* et la région qu'elles occupent celui de *Baltistan*. C'est le *petit Thibet* des anciennes géographies. Ce peuple diffère à la fois des *Dardes* et des *Tartares*. M. Draw, qui les a étudiés précédemment, attribue ces altérations aux influences du climat. Cette opinion n'est point partagée par M. Biddulph, qui voit en eux une race formée par l'immixtion de sang darde. Ainsi doit s'expliquer le côté aryen de leur physionomie.

Et de fait, les traditions historiques s'accordent pour affirmer la justesse de cette hypothèse ethnographique. Les premiers occupants du sol étaient des *Dardes*, comme le reste des habitants de Gilgit et d'Astor. Vint une invasion de Tartares qui absorba cette race et se l'incorpora peu à peu. M. Biddulph remarque que ce mélange de sang aryen

et mogol a eu d'heureux résultats. Les Baltis ont tout à la fois la patience et la tenacité du Tartare et l'intelligence élevée avec l'esprit d'initiative qui est la caractéristique de la race aryenne.

En remontant les vallées de l'Hindou-Kousch vers l'ouest, le major Biddulph rencontre les deux territoires de Yassin et de Chitral. Il y signale d'abord la présence de dolmens ou cirques lapidaires. Le fait est certes étrange parce qu'il est isolé en ces contrées. Les traditions populaires attribuent l'érection de ces dolmens à des géants ; mais si l'on jette un regard sur la conformation physique de ces régions, on ne peut s'empêcher d'avouer que le district de Yassin est bien situé pour servir de refuge à une race trop faible pour se défendre contre des voisins plus puissants. L'antiquité démontrée des monuments lapidaires de Yassin confirmerait l'opinion qu'ils furent l'œuvre de quelque peuple inconnu perdu dans ces lointaines solitudes.

C'est dans le territoire de Yassin que se dresse la superbe montagne de *Tirich Mir*, un des pics les plus élevés de l'Hindou-Kousch. On l'aperçoit de Zebak dans la vallée de l'Oxus et même de plusieurs points du Kafiristan. A l'occasion de ce nom géographique, M. Biddulph touche en passant la question toujours controversée de l'étymologie du mot *Pamir*, toutefois sans la résoudre.

On sait que sir Henry Rawlinson, dans sa *Monographie de l'Oxus* soutenant pour le Pamir l'idée d'une contrée lacustre, suggérait le rapprochement de la seconde syllabe du mot *Pamir* avec le terme anglais *mere*, qui signifie « mare d'eau croupissante. » Le major Biddulph fait justement remarquer à ce propos que cette terminaison *mir* apparaît ailleurs encore que dans le mot *Pamir* et qu'il est impossible de trouver dans ces autres dénominations la moindre allusion en faveur du sens de *lac*. Il en est certainement ainsi du mont *Tirich Mir* dont la signification ne peut avoir aucune connexion avec celle de *lac*. On a aussi *Dyemir* dans le *Nanga Parbat*, où il ne faut, dit le major Biddulph, reconnaître ni le mont *Mérou* des Brahmanes, ni le sens de *lac*.

Sur les coutumes des tribus de l'Hindou-Kousch, il nous est fourni des détails vraiment curieux. Nous ne pouvons ici

nous arrêter qu'à quelques-uns plus saillants. Voici comment dans l'Hindou-Kousch on se salue après une longue absence. Après s'être embrassés sur les deux joues, les deux interlocuteurs joignent les mains qu'ils se baisent réciproquement. Si les deux personnes qui se rencontrent sont de rang différent, on salue son supérieur en lui baisant la main ou en lui touchant le pied et cela en partant comme en arrivant. En particulier, dans le district de Chitral, l'inférieur baise la main de son supérieur qui lui rend son salut en l'embrassant sur la joue. Strabon nous apprend que cet usage existait déjà chez les anciens Perses.

La visite d'un chef à un autre donne lieu à la cérémonie suivante. A son arrivée, le visiteur est conduit à la place publique du village où l'escorte signale son adresse en visant un objet placé sur une longue perche et cela à cheval, tandis que celui-ci est lancé au grand galop. Après cela, on amène devant l'hôte un bouvillon dont il doit s'efforcer de trancher la tête d'un seul coup.

Ce tir à cheval est le jeu national des tribus de l'Hindou-Kousch, et leur amusement favori est la danse. Elle constitue le complément naturel de toute réjouissance à tel point, dit le major Biddulph, que toute description ethnographique de ces peuples doit en parler pour ne pas être incomplète. Ces danses sont des plus gracieuses et, chose rare, offensent rarement la morale; car on ne permet pas en public les danses de femmes. Dans le district de Hunza se pratique une danse très curieuse avec des épées; un jour aussi, M. Biddulph assista à Yassin à des évolutions d'orchestique avec torches enflammées : ce qui produisait dans la nuit un effet des plus fantastiques.

Le chant tient une large part dans les habitudes des peuplades de l'Hindou-Kousch. Il est peu agréable, mais il a eu pour effet de conserver la plupart des traditions historiques. Tous les chants redisent quelque fait du passé, quelque coutume, et, en se transmettant de père en fils, ils constituent aujourd'hui de précieuses archives où l'érudit peut aller arracher au passé de l'Hindou-Kousch quelques-uns de ses secrets.

Relevons en passant les noms des jours de la semaine parce qu'ils présentent de curieuses analogies avec les ter-

mes sanscrits. Le dimanche se dit chez les Hindous *Aditya bar*, le mercredi *Budh bar*, le jeudi *Brihaspati bar* et le vendredi *Suka bar*. Or nous trouvons dans les dialectes Shinas de l'Hindou-Kousch les dénominations suivantes qui rappellent très exactement les termes sanscrits. Ce sont *Adit*, *Bodo*, *Fressput*, *Shooker*.

On nous permettra de ne pas insister davantage sur les usages des tribus de l'Hindou-Kousch. Nous croyons plus utile et plus intéressant de presculer sur quelqûes traits des mœurs religieuses de ces peuplades.

Il faut dire d'une manière générale que les vallées de l'Hindou-Kousch ont tour à tour subi l'influence des religions qui se sont disputé l'empire de l'Asie. Ces peuples aujourd'hui soumis aux pratiques de l'Islam ont jadis observé les rites brahmaniques et un œil observateur démêle, au travers de leurs étranges croyances, des vestiges non équivoques du Bouddhisme et du Zoroastrisme.

Il nous paraît que le savant auteur explique moins heureusement la présence des idées avestiques par le fait pour lui certain que la vallée de l'Oxus vit naître cette religion. Il n'y a pas, ce nous semble, grande difficulté à comprendre l'influence du culte zoroastrien dans ces vallées solitaires. Les relations ont été suivies avec les Bactriens et les régions du Pamir, autant peut-être qu'avéc l'Inde. Quoi donc d'étrange si les rites des Bactriens ont laissé quelques traces chez des peuples avec lesquels ils correspondaient si aisément?

Le Bouddhisme accuse sa présence dans l'Hindou-Kousch par d'irréfutables monuments. Car on a retrouvé en divers endroits, notamment aux environs de Gilgit une représentation du Bouddha gravée sur le roc. M. Biddulph reproduit dans ses ouvrages cet informe dessin et il pense que les relations du pélerin chinois Fah-Hian en font mention.

Avant l'invasion des Shins, le Bouddhisme était sans aucun doute la religion de ces contrées, et ceux-ci avaient un culte brahmanique. Nous en avons la preuve dans leur respect pour la vache, la pratique de la crémation des cadavres. Bien plus, dans les districts de Gilgit, Hunza et Nager se donnait l'horrible spectacle des *Suttas* indiennes ou veuves se jetant dans le bûcher qui consumait les restes de leurs maris.

Le Çivaïsme n'était pas inconnu aux tribus de l'Hindou-Kousch. A la première entrée des troupes anglaises à Gilgit on trouva dans le fort une inscription sanscrite gravée sur une pierre. Elle ne contenait de lisibles que ces trois mots : *Içvaralingamûrti* : « Le Lingam, incarnation de Çiva. » On connaît beaucoup de mots où le nom de Çiva est très reconnaissable : *Seo*, « Çiva, » *Shogram*, « village de Çiva, » *Shogoor*, « prêtre de Çiva. »

Actuellement, la religion de l'Hindou-Kousch est une forme de mahométisme. La plupart des tribus appartiennent à la secte dite des *Maulais* ou *Muglees*, comme prononcent les illettrés.

Nos lecteurs s'intéresseraient-ils aux dynasties royales de l'Hindou-Kousch ? M. Biddulph, qui écrit pour l'Inde, a eu sans aucun doute d'excellentes raisons de nous donner ces généalogies qui peuvent avoir un intérêt local très considérable, mais présentent à coup sûr peu d'attrait pour nous.

Relevons toutefois un détail curieux. La plupart de ces roitelets ont une singulière prétention : celle de descendre d'Alexandre le Grand. Evidemment il n'y a pas grande probabilité à ce qu'il en soit ainsi ; mais ce fait est à noter comme preuve de la profonde impression produite sur ces peuples primitifs par les succès militaires du grand conquérant aux rives de l'Indus. Partout où se révèle à leurs yeux quelque trace d'une civilisation supérieure à celle qui existe maintenant, le nom d'Alexandre est invoqué et associé à ces restes pour en expliquer la présence. Il n'y a pas de vieille tour en ruines depuis longtemps livrée à l'oubli de l'histoire dont le roi de Macédoine ne soit déclaré le fondateur. En dépit de vingt-deux siècles écoulés et des révolutions politiques dont l'Asie centrale a été l'incessant théâtre, l'invasion des contrées de l'Oxus par le fils de Philippe est demeurée dans la mémoire de ces tribus errants comme le plus grand fait historique.

Nous ne pouvons passer sous silence certaines données importantes au sujet du fameux *Bolor* des anciennes géographies. On sait que Marco Polo et les jésuites missionnaires de la Chine, appuyés plus tard de l'autorité scientifique d'Alexandre de Humboldt, avaient confondu sous ce nom tout le système orographique de l'Asie centrale. Or ce mot, disait-on, avec

les explorateurs de ces dernières années, doit disparaître de nos cartes. Le *Bolor* est une fiction, un mythe, il n'a jamais existé. « Il peut, écrit Sir Henry Rawlinson, être appelé le pivot de cette géographie fantaisiste qui, pendant plus d'un siècle, surtout depuis Macartney et Klaproth, a rempli nos cartes et nos atlas. »

« Aussi, écrit Sir Douglas Forsyth, quand nous demandions aux Kirghizes et aux Wakhis où était situé le *Bolor*, personne ne répondait à nos questions. »

Cette conclusion était, paraît-il, quelque peu prématurée et quand le savant secrétaire de la Société de Géographie de Paris, M. Paquier, affirmait que Robert Shaw qui avait longtemps fréquenté les marchands de Kashgarie et les tribus errantes du Pamir, n'avait jamais rencontré personne qui pût lui donner quelques renseignements sur une localité du nom de *Bolor*, M. Paquier ne pouvait savoir encore que plus tard Shaw découvrirait que le nom de *Bolor* était appliqué par les Kirghizes au district de Chitral. Cette même dénomination, altérée en *Palor*, *Balors*, *Balornts*, est, nous dit le général Cunningham, donnée à la ville d'Iskardo.

Nous ne terminerons pas cette première partie de notre travail sans citer l'opinion du major Biddulph sur le berceau des Aryas. « Il est, dit-il, généralement admis que la province de Badakhshan et le cours de la vallée de l'Oxus constituent un des premiers séjours historiques de la race aryenne. Sa marche vers le sud fut sans doute progressive et due plutôt à une expansion naturelle qu'à un désir de conquête.

Il nous semble, peut-être nous abusons-nous et nous flattons-nous d'un vain espoir, que l'étude approfondie de ces peuples encore inconnus de l'Asie centrale est appelée à jeter une précieuse lumière sur le problème de nos origines indo-européennes.

Nous croyons avec Pictet qu'une considération attentive des langues de l'Asie septentrionale et centrale, que nous ne connaissons encore qu'imparfaitement, peut seule apporter quelque éclaircissement dans le chaos où il est maintenant si facile de s'égarer.

Voilà pourquoi le major Biddulph nous paraît avoir rendu un immense service à la science par ses travaux sur

les idiômes de l'Hindou-Kousch. Il nous reste à en donner une idée.

II.

LINGUISTIQUE DE L'HINDOU-KOUSCH.

Après les détails ethnographiques et géographiques que nous venons d'esquisser rapidement, nous devons noter une série d'appendices, qui nous donne le résultat des recherches effectuées, sur les divers dialectes de l'Hindou-Kousch. Nous ne doutons pas qu'elles ne constituent pour plusieurs lecteurs tout le prix de cette étude. Et de vrai, nous avons là un travail consciencieux sur la grammaire et le lexique de dix idiômes de l'Asie centrale.

Pourtant, ce n'était pas chose aisée que d'entreprendre pareil essai. Quels ont en effet été les maîtres du Major Biddulph pour l'étude de ces langues ? De pauvres indigènes illettrés, des interprètes peu intelligents. Quelle n'était pas l'insuffisance de leurs renseignements !

Eh bien ! On ne peut que féliciter l'auteur du résultat obtenu. Il nous a dotés d'un excellent manuel pour l'étude des langues de l'Asie centrale et frayé une voie nouvelle aux investigations philologiques.

C'est à ce dernier point de vue surtout que nous considérons l'œuvre du major Biddulph comme une bonne fortune. Essayons de faire partager notre conviction au lecteur en étudiant quelques particularités des dialectes de l'Hindou-Kousch.

Leur origine aryenne est nettement accusée par le vocabulaire et nous en donnerons la preuve tout à l'heure. Par contre, la grammaire n'a plus rien d'aryaque : la déclinaison des noms se fait au moyen de suffixes et les formes verbales de la langue éranienne ont disparu pour faire place à des auxiliaires, des particules et des affixes de tout genre. Les noms de nombre proviennent visiblement d'une source aryenne, contentons-nous de le faire voir pour les trois premiers.

UN : *ek*, *ak*, *yek*, *î*, *yoo*.

Deux : *dov*, *joo*, *du*, *loh*.
Trois : *tlá*, *shê*, *troi*, *tré*, *shûroi*, *che* (1).

Dans ces formes, on reconnait sans peine le sanscrit *êka*, le persan *yak* et les affaiblissements successifs du bactrien *aeva* donnant *ew*, *yau* (afghan). Le terme *loh* s'explique par le changement fréquent aux langues de l'Asie centrale de *d* en *l* (2). *Shê* rappelle le persan *sih* et *shuroi* provient de *sharoi*, où l'on retrouve le bactrien *thrâyô*.

Le premier des dialectes étudiés par M. Biddulph est le *Boorishki*, il se parle dans les districts de Hunza, Nager et Yassin. Le Dr Leitner l'appelle *Khajuna* (3). Cet idiôme n'appartient pas au rameau indo-européen : l'agglutination y est encore transparente. D'ailleurs, les *Khajunas* ou *Khaças* (Κάσιοι de Ptolémée) n'ont rien de commun avec la race aryenne. Les noms de nombre ressemblent à ceux du tamoul. Chose étrange, leur numération est décimale.

Dans le district de Gilgit, on se sert du *shina*. M. Biddulph pense qu'on pourra un jour l'identifier avec le dialecte de Kashmir. D'autre part, le *Shina* a certains rapports avec l'Hindoustani. Ainsi les distinctions de genre y existent aussi dans les noms et les verbes, l'usage de *n* cérébral et de *j* est fréquent et la voix passive se forme au moyen d'un auxiliaire. Le lexique accuse évidemment une origine aryenne. Nous ferons toutefois à l'auteur un léger reproche, ou plutôt nous lui demanderons pourquoi il n'a pas maintenu, dans les dialectes *Shinas*, la division de Leitner. Les différents districts, où se parle cet idiôme, présentent assez de divergence pour justifier la séparation, surtout du patois de Gilgit et de celui d'Astor. En effet, ce dernier garde la liquide *r* dans plusieurs mots où le sanscrit l'a fait voir, tandis que les habitants de Gilgit l'ont rejetée. Voici quelques exemples.

Sanscrit.	Gilgit.	Astor.
Karman, « action »	*kom*,	*krom*.
Grâma « village »	*gàm*,	*grôm*.

(1) On trouve *ch* pour *tr*. Exemple : *putra* = *putch*, *kutra* = *kutch*, *atra* = *âcho*, *satrâ* = *sacho*, *strî* = *chai*, en Torwâlàk *chi*.

(2) Voir notre compte-rendu de M. Tomaschek. *Athénée oriental*, p. 14.

(3) Leitner. *The races and languages of Dardistan*.

Et cependant, M. Biddulph ne conserve pas exclusivement à l'un des deux la dénomination de *Shina* ; ainsi tantôt il nous donne le mot de Gilgit, tantôt celui d'Astor. On remarque encore chez les Astoriens une grande tendance à la nasalisation.

Gilgit	Astor.
Aghai « ciel »	*angai.*
Sâche « songe »	*sanche.*
Sûcho « vérité » (sscr. *satya.*)	*suncho.*

Il nous semble donc qu'il était utile de ne pas confondre les deux dialectes. Le major Biddulph a-t-il eu des raisons spéciales de le faire ? C'est ce que nous ne saurions dire.

Nous dirons peu de chose du *Chilis* et du *Gowro* ; dialectes des vallées de l'Indus. Dans celles du Swat, on parle les idiômes appelés par M. Biddulph, *Torwâlâk* et *Bushkarik.* Dans le district de Chitral, outre le dialecte *Khowar* dont nous parlerons tout de suite, il y a aussi en usage le *Narisati*, qui est riche en rapprochements avec les langues aryennes, notamment le sanscrit. Le lecteur pourra s'en convaincre en parcourant le tableau que nous en dresserons, à la fin de notre examen critique des dialectes de l'Hindou-Kousch.

Il nous reste à examiner plus spécialement les langues *Khowar*, *Bushgali* et *Yidghâh.*

Le dialecte *Khowar*, ainsi appelé des *Khos* de la vallée de Chitral qui le parlent, est désigné par le Dr Leitner sous le nom d'*Arnyiah.* On peut, dit M. Biddulph, le considérer » comme le type des langues appartenant au groupe *Siah* » *Posh* : il renferme, ajoute-t-il, bon nombre de racines » persanes. » M. Tomaschek a émis l'idée que ce pourrait bien être un ancien dialecte prâcrit. Et de fait, on peut signaler sous ce rapport des analogies assez frappantes.

On sait que le prâcrit ne conserve guère la voyelle linguale ? De même en *Khowar*, comme le démontrent les exemples suivants.

Sanscrit.	Pracrit.	Khowar.
r*ksha*, « ours »	*acha*,	*orts.*
r*juka*, « droit »	*ujua*,	*horsk.*
hrdaya, « cœur »	*hiyaya*,	*hardi.*

Le prâcrit nous offre aussi le phénomène d'un *r* changé en *d*. Eh bien ! en *Khowar*, on trouve l'échange de *r* et de *t*. Ainsi *asti* (prâcrit *asuti*) est devenu *asur* ; pour *vinçati* on a *bishir* ; *pashiru* correspond à *paçyati*.

En voilà assez pour ce point. M, Biddulph n'en dit rien dans son ouvrage : il eut, croyons-nous, été intéressant de relever ces rapprochements qui jettent un grand jour sur la linguistique de ces idiômes inconnus.

Nous devons en dire autant du *Bushgali* ; c'est la plus aryenne des langues de l'Hindou-Kousch et offre des particularités très intéressantes. Elle se rapproche sensiblement du sanscrit et du prâcrit et plusieurs termes du vocabulaire nous ramènent aux temps de l'époque védique. Contentons-nous de deux exemples. Le sanscrit connaît la racine *kship*, d'où *kshipra* « rapide » ; mais le *Bushgali* nous montre une forme *kshap* évidemment plus archaïque dans *kshap*. Dans le mot *hand* « maison en pierre » on a probablement le terme védique *âtâ*, ou *antâ*. Cfer *antigrha*, et zend *ãithya*.

Enfin, un dernier mot du *Yîdghah*, dialecte de la vallée de Ludkho. Il ressemble fort au *Minghani*, le plus éranien des idiômes du Pamir. Relevons à tout hasard les assimilations suivantes.

Minghani.		Yidghah.
Méra « soleil »	=	*mîra*.
Khshawa « nuit »	=	*kshowoh*
Astâri « étoile »	=	*sittâreh*.
Yasap « cheval »	=	*yasp*.
Khara « âne »	=	*khoroh*.
Woza « chèvre »	=	*vizoh*.
Yur « feu »	=	*yoor*.

Nous avons longuement insisté sur ces détails philologiques, parce que nous les croyons éminemment propres à donner une idée juste de l'importance du travail de M. Biddulph. Aux linguistes surtout, nous recommandons vivement cet ouvrage marqué au coin d'une sérieuse érudition.

Nous disions plus haut que le caractère aryaque des dialectes de l'Hindou-Kousch ressort clairement à la lecture de leur vocabulaire. Pour en fournir la preuve nous réunissons

dans le tableau suivant quelques rapprochements glanés au courant de la plume. Nous avons ailleurs émis le vœu de voir la philologie comparative, appliquer sa méthode aux langues de l'Asie centrale. Le lecteur trouvera dans l'exposé que nous allons faire bien succinctement l'indice évident de la fécondité et de l'intérêt d'un pareil travail.

J. VAN DEN GHEYN, S. J.

TABLEAU COMPARATIF DES IDIOMES DE L'HINDOU-KOUSCH AVEC LES LANGUES ARYENNES.

	Shina.	Chiliss.	Torwâlâk.	Bushkarik	Narisati.	Gowro.	Khowar.	Bushgali.	Yidghah.	Aryaque.
Homme.	*Manujo.*	*Mâsh.*	*Mesh.*	*Manush.*	*Mãnoos.*	*Mesh.*	{ *Môsh.* *Nari.*			{ *Manushya.* *Nara.*
Cheval.	*Ashpô.*							*Ooshp.*	*Yasp.*	*Açva, aspa.*
Visage.	*Mukha.*				*Mook.*				*Rooi.*	*Mukha, raodha.*
Pied.	*Pâ.*								*Pelloh* (1).	*pada,* ποδός.
Droit.	*Dushino.*					*Dachon.*				*Dakshina.*
Vieillard.	*Jero.*	*Zaro.*				*Zaro.*	*Zaroo.*			*Jara,* γέρων.
Nom.	*Nom.*	*Nâm.*		*Nam.*			*Nâm.*	*Nom.*		*Nomen,* ὄνομα.
Fumée.	*Doom.*		*Dîmî.*	*Dêmi.*				*Dyum.*		*Dhûma.*
Langue.	*Jip.*	*Zib.*	*Jib.*	*Jib.*	*Zib.*	*Zib.*				*Jihva.*
Soleil.	*Joori.*	*Joori.*		*Sür.*	*Soori.*				*Mira* (2).	*Sûrya, Mithra.*
Roi.	*Râ*	*Râz.*		*Râj.*						*Râjâ, rex.*
Chaud.		*Gurm.*	*Gurm.*		*Tapoo.*	*Gurm.*		*Tuppi.*		*Gharma, tapas.*
Vache.	*Gô.*		*Gà.*	*Gà, goh.*		*Gow.*		*Goh.*	*Ghowoh.*	*Gô.*
Souris.	*Mooj.*		*Moosh.*							*Mushika.*
Hiver.			*Himan.*	*Him.*				*Him.*	*Zîm.*	*Hiems,* χεῖμα.
Rivière.	*Sin.*	*Sin.*	*Nad.*	*Nadh.*		*Sind.*	*Sin.*			*Sindhu, Nadî.*
Dent.	*Dòn.*	*Dàn.*	*Dan.*	*Dun.*						*Dantas.*
Poisson.				*Muts.*		*Mutsah.*				*Matsya.*
Bleu.	*Nîla.*				*Nîla.*					*Nîla.*
Faire.	{ *Kom.* *Krom.*				*Kerâwa.*			*Kari.*		*Kar, creare.*
Chien.	*Shov.*				*Shunah.*					*Çvan,* κύων.
Astre.	*Tarôo.*				*Târo.*		*Jstari.*		*Sittareh.*	*stâra,* ἄστρον.
Jeune.			*Zuwân.*		*Zoovân.*		*Juwan.*			*Yavan, Juvenis.*
Fils.	*Pùtch* (3)							*Puthr.*		*Putra.*
Femme.	*Chai.*							*Shtri.*		*Strî.*

(1) La liquide s'explique par la mutation fréquente en *Mungani* de *d* en *l*. Exemples : *loghda* = *duhita*, *dantas* = *land*. — (2) V. notre travail : *Les dialectes du Pamir*, p. 19. — (3) V. supra, pour le changement de *tr* en *ch*.

IA-Z PAM.

LE BATON DU MUET,

(traduit du chinois).

—

La nouvelle, dont nous donnons la traduction, se trouve dans le second volume du Lum t'u kom an (Sentences du tribunal du juge Pau). Nous avons eu entre les mains une seconde édition de cet ouvrage en 4 volumes, faite à Pékin dans la 15me année du règne de Kia-K'im (1796) par l'éditeur Kim-Kua. Je ne connais jusqu'ici aucune version du Lum t'u Kom an.

Parmi les différents genres littéraires, les Chinois aiment spécialement la nouvelle et le roman; ils les écrivent le plus souvent en vers; le style en est très varié. Tout le monde, hommes de lettres comme gens du peuple, en apprend par cœur un assez grand nombre. Tous ceux, qui ont voyagé en Chine, se rappellent avec plaisir les nouvelles si variées, les récits si pleins de grâce qu'ils ont entendus dans les hôtels et autres lieux publics.

L'encyclopédie chinoise *Yu lin*, composée de nouvelles de ce genre forme un recueil précieux, dont le savant et regretté M. Julien, a tiré la matière de son ouvrage *Les Avadanas*, publié en 3 volumes en 1859. Il existe un autre recueil qui n'a pas moins de valeur : c'est le Kin Ku K'i Kuan, c'est-à-dire *Recueil d'Histoires merveilleuses* et *de nouvelles anciennes* et *modernes*. Un grand nombre des nouvelles de cette collection ont été reproduites et traduites par Perny dans sa *Grammaire chinoise*, par Rémusat dans ses *Contes Chinois*, par Thoms dans son *Wam Kiau*, par Julien et d'autres encore.

M. Davis publia en 1822 à Londres : Chinese novels translated from the originals towhich are added proverbs and moral maximes, etc. Ce volume contient un très grand nombre de petites nouvelles et de farces.

C'est à cette passion des Chinois pour les nouvelles et les historiettes qu'est due la traduction faite à Canton en 1840 par un lettré indigène des fables d'Esope. Perny vit en Chine deux éditions de cet ouvrage.

Les nouvelles chinoises sont de trois espèces : historiques, mythologiques et éthologiques, mais il y a peu de nouvelles qui puissent être rangées dans ce genre de composition que les Chinois appellent Z'ai Z ou création d'esprit.

Il existe des nouvelles érotiques où l'amour est dépeint d'une manière tout à faits ensuelle, les luttes et les obstacles, vaincus par les amants pour parvenir au but désiré, forment toute l'intrigue de la nouvelle et l'auteur n'a d'autre but que d'allécher ses lecteurs par des descriptions lascives. Un édit récent du *Fils du Ciel* défendit les romans et les nouvelles obscènes et les bannit des bibliothèques publiques. Aujourd'hui les libraires chinois ne s'aviseraient pas facilement de publier des œuvres obscènes. Toutefois on rencontre encore beaucoup de romans et de nouvelles appartenant au genre que les Chinois appellent *in* (luxurieux).

Dans d'autres, l'amour prend une forme plus noble ; il n'est pas rare d'y rencontrer l'histoire d'une jeune fille flottant entre la vertu et le vice, la passion et le devoir. Les nouvelles éthologiques sont d'une plus grande importance. On y trouve décrite avec détail la vie privée des Chinois, leurs usages et règlements sociaux ; elles nous permettent, pour me servir de l'heureuse expression d'un excellent auteur. de connaître les Chinois par les Chinois eux-mêmes. Telle de ces nouvelles a la forme d'un véritable drame ; on y voit une exposition où l'auteur prépare l'esprit du lecteur, éveille sa curiosité et cherche à l'intéresser. Parfois on y trouve des scènes qui peuvent lutter avec celles des meilleurs drames et des meilleures comédies des littératures européennes ; telle situation pourrait soutenir la comparaison avec celles de l'inimitable Molière.

Les nouvelles en vers ont encore plus de mérite ; elles ont une grâce et une harmonie qui n'ont pas peu de charmes pour ceux, qui peuvent goûter la poésie chinoise dans le texte même.

Il est vrai cependant que certains auteurs la regarde comme dépourvue d'harmonie et de rythme, mais ce n'est

pas ici le lieu de discuter cette question; d'autres, et parmi eux, Julien, Perny, Jones l'ont traitée à fond. L'Anglais Davis a écrit un long mémoire sur ce sujet dans le tome II des Royal Asiatic Transactions.

De plus le grand poète Alexandre Pope, le traducteur anglais des chants homériques, trouvait de l'harmonie dans la poésie chinoise et se plaisait à l'imiter, en composant des strophes entières formées presqu'entièrement de monosyllabes (1).

IA-Z PAM

Hua shuo (1) *Pau kom zo t'im*$_o$ *ieu kom li Lieu Heu*$_o$ *z'ien lai ch'im feu*$_o$ (2) *men wei ieu shi ia z*$_o$ *sheu ch'i ta pam lai hien*$_o$

Pau kom lim t'a ju lai$_o$ *z'in z wen chi*$_o$

Lio pu nem tuei im$_o$ (3) *chu li sui feu Pau kom tau*$_o$ *che s* (4) *mei sin fu sham jen*$_o$ *ki tu lai hien z' pan*$_o$

LE BATON DU MUET.

On raconte que pendant que le juge Pau siégeait à son tribunal, un officier public, Lieu Heu, s'étant avancé, lui dit : devant la porte se tient le muet Shi, ayant un gros bâton à la main; — il l'apporte pour vous le présenter.

Le juge Pau commanda de le faire entrer, et l'interrogea lui-même.

(Celui-ci) ne put rien répondre : Les serviteurs du tribunal dirent aussitôt au juge Pau; ce misérable, chaque fois

(1) En voici un exemple :

> Ah! If she lend not arms as well as rules
> What can she more than tell us we are fools?

(1) *Hua shuo* litt. *mot, dire;* c'est une expression analogue à celle des nouvellistes persans *hikâyat kunend* (nouvelle font).

(2) *Feu*, rispondere; *ch' im* feu : il dit en répondant. L'auteur suppose que *Lieu Heu* avait été interrogé par Pau ; ou comparez le τὸν δ'ἀπαμειβόμενος d'Homère.

(3) *Tuei im* : répondre répondre ; la répétition du verbe sert à donner plus de force à l'expression.

(4) *S* (lat. servus) signifie esclave. On l'emploie comme terme de mépris pour désigner un misérable.

Jen kuan chie ta$_o$
Je t'ai hieu iau wen t'a$_o$
Pau kom t'im pa s z'un$_o$ *che ia z pi ieu iuen wam ti shi*$_o$
Ku jen k'i (1) *z'him*$_o$ *te lai hien pam*$_o$ *pu jan* (2) *zen k'em liu liu* (3) *u zui k'i pam*$_o$
Sui sin sem (4) *i ki*$_o$ *ziam* (5) *ia z p'ien ch'u ium chu hiue tu zai pi sham*$_o$
Ieu i ch'am kia kia (6) *iu kai sham hau lim an ch'ai*

qu'un nouveau magistrat prend possession de sa charge, est venu offrir ce bâton à chacun d'eux.

Chacun d'eux l'a vertement tancé et fait bâtonner.

Que Votre Excellence ne daigne pas l'interroger.

Le juge Pau, ayant entendu ces paroles se mit à penser : Ce muet a certainement subi quelque injustice en quelque affaire.

C'est pour cela qu'il subit cette peine, c'est pour cela qu'il vient offrir ce bâton; pourquoi vouloir autrement être bâtonné à plusieurs reprises et sans avoir commis de faute?

Tout à coup il lui vint à l'esprit une ruse; il fit frotter le muet avec du sang de cochon depuis les épaules jusqu'au-dessus de la tête. De plus il le fit exposer sur la place publique

(1) *K'i z'him* litt. manger un supplice. Le verbe k'i, manger, est répété plusieurs fois dans la phrase : k'i pam *manger le bâton* (être bâtonné). En composition il est employé tout comme le verbe persan *khôrden*, manger et le verbe arabe *sharaba*, boire. Comme analogues aux locutions chinoises, on peut citer les expressions persanes *ham khôrden* (manger une vexation) *shêkend khôrden* (manger un serment) et les locutions arabes *sharab casân* (il a bu une bastonnade) etc.

(2) *Pu jan;* litter. non si (lat. nisi).

(3) *Liu liu*, souvent souvent.

(4) *Sin*, cœur, sincérité (sincerus), *sem*, naître. *Sin sem*, naître dans le cœur, penser. imaginer.

(5) *Ziam* signifie prendre; mais devant un substantif il est le signe de l'accusatif.

(6) *Kia kia* — canga cangare (castigatione castigare). — La cangue ou peine du kia est suffisamment connue. L'instrument de punition le plus usité est le bambou. Devant le juge se trouve un cylindre plein de chevilles de bois. D'après la faute commise, le juge en prend un certain nombre et les jette à terre; les spectateurs ramassent les chevilles tombées et pour chacune le coupable doit recevoir cinq coups de bambou, comme il est prescrit dans le Lu-li (code pénal). Cependant au lieu de cinq on n'en donne que quatre.

shu ko kiun jen (1) *ta t'an*。 *jo ieu jen ch'en k'iu che in lai kien*。

Liam kieu (2) *kai sham fen jan* (3) *lai k'an*。

Ieu i lau jen zie t'an tau。 *z'jen iuen k'iu kin ji fan sheu ki k'u*。

Kiun jen t'im te。 *pien in lau jen chi t'im z'ien kien Pau kom*。

Pau kom siam wen in ieu。 *lau jen tau*。 *z'jen shi z'un nan shi zo*

Hiom Shi Z'iuan。 *kia z'ai kiu wan*。 (4) *z'jen z siau lai*。 *iuen pu nem ien*。

Pi hiom kan ch'u。 *im ieu kia z'ai pim u fen wen iu t'a*。

avec une longue cangue. Il commanda à quelques agents secrets et à quelques soldats d'écouter si quelqu'un prononcerait le mot « injustice » et de le lui amener aussitôt.

Longtemps la foule afflua sur la place pour voir le muet sans rien dire.

Mais il y eut un vieillard qui dit en murmurant : « Cet homme, après avoir été victime d'une injustice, reçoit en outre aujourd'hui un châtiment. »

Les soldats, ayant entendu (ceci), introduisirent aussitôt le vieillard près du tribunal et le présentèrent au juge Pau.

Celui l'interrogea avec soin en lui demandant la raison (de ses paroles). Le vieillard dit : cet homme est le muet Shi, d'un village du midi.

Son frère aîné Shi Z'iuan (possède) de très grandes richesses de famille. Cet homme est privé de la parole depuis son enfance par suite d'un défaut organique.

Son frère aîné l'a chassé de chez lui ; le muet devait avoir sa part du patrimoine, et il n'a pas même eu un centime.

parce que Confucius a dit : « La rigueur est nécessaire lorsqu'on fait les lois, mais la miséricorde ne l'est pas moins lorsqu'on les exécute. » Pour les délits majeurs les chinois ont la strangulation, la décollation et la mort lente et ignominieuse. Avant de subir la peine, les coupables restent longtemps en prison, ti-io, où ils meurent parfois avant qu'on instruise leur procès.

(1) *Kiun*, armée, *jen* (homme) kiun jen, homme d'armée, soldat.

(2) *Liam*, bon, *kieu*, morceau. Cette expression correspond à l'italien *un buon pezzo* c'est-à-dire longtemps.

(3) *Fen*, confusément, *jan*, manière; *fen jan*, foule (de monde).

(4) *Kiu*, grand, *wan*, dix mille, est une forme de superlatif.

Mei nien kau kuan° pu nem shin (1) *iuen*$_0$ *z kin ji ieu pi chie*$_0$ *siau lau* (2) *in z' kan t'an*$_0$
Pau kom wen k'i ien$_0$ *zi ch'ai jen z'ien k'iu*$_0$ *chui huan Shi Z'iuan tau ia*$_0$

Wen tau$_0$ *che ia z shi ni t'um pau*$_0$ (3)·*hiom ti* (4) *mo*$_0$

Shi Z'iuan ta tau t'a iuen shi kia chom iam chu ti jen$_0$

Siau nien (5) *iuen zai pen kia chuam ti kiu chu*$_0$ *pu shi z'in ku* (6) *ju*$_0$

Pau kom wen k'i ien$_0$ *sui ziam ia z k'ai kia fam liau k'iu*$_0$

Shi Z'iuan huan hi ji hui$_0$ *Pau kom k'ien t'a huei k'iu*$_0$ *zai kuan ia z lai kiau tau*$_0$

Ni heu jo chuam kien Shi Z'iuan ko ko$_0$ *ni k'iu nieu ta t'a u fam*$_0$

Ia z tan (7) *tien t'eu ji k'iu*$_0$

Chaque année il réclame auprès du magistrat (et) il ne peut faire réparer le tort. Aujourd'hui il a de plus été châtié; c'est pour cela que j'ai murmuré.

Le juge Pau ayant entendu les paroles du vieillard, manda aussitôt des agents pour citer Shi Z'iuan au tribunal. Il l'interrogea et lui dit : ce muet est-il ton frère mineur?

Shi Z'iunan lui répondit : c'est proprement l'homme qui garde les cochons de la famille. Depuis son enfance il habite une villa appartenant à ma famille; mais il n'est pas un parent de mon propre sang.

Le juge Pau ayant entendu ses paroles, ouvrit aussitôt la cangue et laissa aller le muet.

(1) *Shin*, délier (lat. scindere), c'est-à-dire ne pouvant parler il ne savait faire connaître et réparer le tort que lui avait fait son frère.

(2) *Siau lau*. petit vieux, pour dire moi. Les Chinois lorsqu'ils s'adressent à des supérieurs emploient au lieu du pronom personnel *o* (je), etc., des expressions modestes, par exemple, *men sen* (votre disciple), *pin sen* (le pauvre bonze), *siao ti* (le tout petit) et de même : votre esclave, votre inférieur, le stupide, l'imbécile, etc. Les Persans emploient de la même manière au lieu *men* (je), *nûker* (serviteur), *bendeh* (esclave), etc. D'autres peuples ont le même usage.

(3) *T'um pau*, propre frère.

(4) *Ti*, frère cadet, placé après *hiom*, frère aîné, signifie frère.

(5) *Sian*, petit, *men*, année, petit d'années c'est-à- dire enfant.

(6) *Ku*. os (Κόκκαλον greco-romaïque) *ju*, chair c'est-à-dire parent du même sang.

(7) *T'an*, seulement. Comp. le latin tantum, tantummodo.

I ji zai t'om men wai。 *hu iu Shi Z'iuan lai tau*。 (1)
Ia z iuen fen。 (2) *sui zi t'ei tau Shi Z'iuan*。
Ch'e p'o t'eu mien。 *luan* (3) *tâ i fan*。 *shi fen* (4) *lam pei*。
Shi Z'iuan sheu k'uei。 *pu mien kiu chuam*。 *t'eu Pau kom lai kau ien*。
Ia z pu zen li fa。 *z'iam zin hiom heu ta*。
Pau kom sui wen Shi Z'iuan tau。
Ia z jo kuo shi ni z'in (5) *ti*。 *t'a ti zui kuo fi siau tuan pu k'im shu*。
Io shi sham jin (6) *chi zo wen eu len*。
Shi Z'iuan tau。 *t'a kuo shi o t'um pau* (7) *hiom ti*。

Shi Z'iuan s'en retourna joyeux. Le juge Pau l'ayant vu partir rappela le muet, (et lui) dit (en l'instruisant);

Si tu rencontres ton frère aîné Shi Z'iuan, saisis-le et bats-le sans crainte.

Le muet ne fit qu'incliner la tête et s'en alla.

Un jour hors la porte orientale voici qu'il rencontre Shi Z'iuan arrivant (à lui). Le muet indigné (s'élançant) avec violence fit tomber Shi Z'iuan.

Le frappant bel et bien il lui défigura le visage, lui cassa la tête et le réduisit à un état misérable.

Shi Z'iuan eut le pire (sort). Il ne put s'empêcher d'aller porter l'accusation près du juge Pau, et (lui) dit :

Le muet n'a pas respecté la loi de la convenance ; il a battu son frère aîné.

Aussitôt le juge Pau (demandant) dit à Shi Z'iuan :

Si le muet est vraiment ton frère naturel, le crime, sans doute n'est pas petit et ne se pardonne pas facilement.

(1) *Lai*, venir, *tau*, venir. La répétition du verbe donne plus de force à l'expression.

(2) *Juen*. se lamenter, *fen*, colère; *iuen fen*, en colère, indigné.

(3) *Luan*, litt. sans ordre.

(4) *I fan*, *shi fen*, une fois, dix parties. C'est une expression toute chinoise pour dire *plurimum*.

(5) *Ni z'in* litt. ton propre.

(6) *Sham*, ordinaire. *jin*, homme. Homme ordinaire, le premier venu (ἄνθρωπός τις, homo quidam).

(7) *Tum*, avec, *pau*, utérin, frère par nature.

Pau kom tau$_{\circ}$ *che ia z ki shi z'in hiom ti*$_{\circ}$ *ju ho* (1) *pu z'iam kia zai fen iu t'a*$_{\circ}$

Huan shi ju k'i sin (2) *tu chen*$_{\circ}$

Shi Z'iuan u ien k'o tui$_{\circ}$

Pau kom zi ch'ai jen ia (3) *ji jen* (4) *k'iu huan*$_{\circ}$ *z'iam so ieu kia z'ai ch'an ie*$_{\circ}$ (5) *ko fen i pan*$_{\circ}$

Ch'um jen (6) *wen chi*$_{\circ}$ *u pu k'uai sin*$_{\circ}$

Si c'est un individu quelconque, il s'agira seulement de lui faire (donner) une bastonnade.

Shi Z'iuan dit : c'est en vérité mon frère consanguin.

Le juge Pau dit : puisque ce muet est ton frère consanguin, pourquoi ne partages-tu pas avec lui les richesses de la famille? Mais tu es un méchant, parce que toi seul tu t'es emparé du tout.

Shi Z'iuan n'eut rien à répondre.

Le juge Pau manda aussitôt ses gardes pour accompagner les deux frères (à leur demeure), et divisa, par moitié (pour chacun), le patrimoine et le biens de la famille.

Tout le monde ayant appris ce qui était arrivé, se réjouit.

Naples (Bibliothèque nationale).

GIUSEPPE BARONE.

(1) *Ju ko* litt. comment comment.
(2) *Ki*, tromper, *sin*, cœur; un homme sans conscience, méchant.
(3) *Jen ia*, hommes accompagnants. Les gardes du tribunal.
(4) *Ji jen*, les deux hommes, c'est-à-dire les deux frères.
(5) *Ch'an*, production, *ie*. métier, *ch'an ie*, les choses de la famille.
(6) *Ch'um jen*, tous les hommes, tout le monde.

LE LIVRE DES ROIS DE FIRDOUSI

ET SES CYCLES EPIQUES.

Le *Schâhnâmeh* ou « Livre des Rois » est, comme chacun le sait, la grande épopée de la Perse. Immense poème de 120,000 vers, et d'un mérite littéraire supérieur, il ne relate pas seulement, comme l'Iliade ou l'Enéïde, les événements d'une grande guerre ou les aventures d'un Héros, mais les faits et gestes de tous les héros éraniens depuis l'origine de l'Eran jusqu'à la conquête arabe. Tout ce qui précède le règne d'Alexandre est purement légendaire, ce qui concerne le conquérant macédonien lui même appartient en majeure partie au domaine de la fable; l'histoire ne commence qu'avec l'avènement de la dynastie parthe des Arsacides. Tous les héros mythiques, ceux qui figurent dans l'Avesta et plusieurs autres encore, sont donnés dans le *Shâhnâmeh* comme rois éraniens. Cela commence avec Gayomarth, le premier homme selon l'Avesta, le premier roi d'après l'auteur du *Shâhnâmeh*, et termine avec le fils de Vistâçpa, le roi légendaire qui adopta et fit triompher la réforme de Zoroastre. Il ne sera pas inutile de donner à nos lecteurs non spécialistes, un court apperçu de ce vaste et magnifique poème; voici la suite des règnes qui y sont célébrés.

1° *Gayômarth* lutte contre Ahriman le chef des démons, perd et venge son fils, tué par un des satellites du Satan éranien.

2° *Hosheng*, premier roi de la famille des Pêshdadiens, se signale par l'introduction du fer, du feu et le commencement des arts.

3° *Tahmurath* dompte les animaux maintenant domestiques et soumet Ahriman à son joug. — 4° *Jemshîd* (Yima) invente les armes, fonde les classes sociales; puis, en châtiment de son orgueil, est vaincu et mis à mort par le roi Arabe Dahak, barbare qui portait sur ses épaules deux serpents féroces et les nourrissait journellement en leur livrant deux êtres humains. — 5° *Dahâk* après avoir régné mille ans est finalement détrôné par Feridoûn, jeune prince peshdadien, que proclament les Eraniens soulevés par le forgeron Kâveh, et le tyran est enchaîné au mont Demâvend.

6° *Fêridoûn* répare les maux causés par le tyran Arabe, puis partage son royaume entre ses trois fils, *Salm*, *Tûr*, et *Erâj*. Salm obtient l'occident Sémitique; Tûr, les pays touraniens; Erâj, les contrées éraniennes, ariaques. Mécontents de leurs lots, les deux aînés tuent Erâj par trahison, puis succombent eux-mêmes sous les coups de *Mînocehr*, petit fils d'Erâj, lequel succède à Feridoûn et que le vieux roi, en mourant, avait recommandé à Sâm (le Kereçâçpa de l'Avesta), roi de Sedjestân.

Ce fait amène le changement de scène qui passe au Sedjestân et descend ainsi sur la terre, car tous les personnages dont il a été question jusqu'ici sont les héros des mythes aériens, les demi-dieux de l'Erân transformés en souverains nationaux. Nous voyons d'abord les aventures de Zâl, fils de Sâm exposé par son père puis ramené à la cour, et épousant Rûdâbeh, la fille du roi idolâtre de Kaboul; ensuite celle de Rustem, fils de Zâl, le grand héros de l'Erân.

Cependant Nevder, fils de Minocehr, succède à son père sur le trône d'Eran et alors commence la lutte séculaire, la lutte de race entre l'Eran et le Tou-

ran. Afrâsiâb. le héros touranien, envahit l'Eran défait et tue Nevder. Zâl et Rustem sauvent l'Eran et font proclamer roi Kai Kobâd fondateur d'une nouvelle dynastie, les Kavis de l'Avesta. Kobâd triomphe d'Afrâsyâb et le force à faire la paix : Kâvus. son fils. entreprend contre le Mazenderân et les devas qui le protégent, une campagne dans laquelle il eut péri sans le secours de Rustem, puis est fait prisonnier par le roi d'Hâmâvarân, tandis qu'Afrâsiâb envahit de nouveau l'Eran. C'est encore Rustem qui le delivre et refoule les ennemis de l'Eran.

Ici le récit des guerres est interrompu par celui d'aventures spéciales de Rustem qui vainquit deux fois les Touraniens et tua. sans le reconnaître, son fils Zohrab qu'il n'avait vu qu'au berceau.

Revenant aux pays éraniens l'auteur du *Shâhnâmeh* raconte comment *Siyavish*, fils du roi Kâvus. est accusé par sa belle-mère d'un attentat criminel, prouve son innocence par l'épreuve du feu. puis est obligé de se réfugier chez Afrâsiâb même, le roi touranien. en épouse la fille et reçoit de lui une partie de ses états. Peu après Afrâsyâb, excite par de perfides conseillers, fait tuer son gendre et enlever son petit-fils Khusrev à peine né. pour le faire porter dans les monts Kalus où des bergers l'elévent comme leur enfant. Rustem alors pour venger Siyâvish et l'Eran outragé. envahit les états d'Afrâsyâb. le défait en plusieurs rencontres et porte partout le ravage et la mort. Le génie Çraosha avertit en songe le vieux guerrier éranien Gûderz de l'existence de Khusrev. Gûderz aussitôt envoie son fils à la recherche du jeune prince et le fait ramener près de Kâvus. Il s'en suit une guerre sanglante entre l'Eran et le Touran, signalée par divers exploits de Rûstem et des Gûderzides, un combat entre les champions de chaque camp et d'autres batailles: Cette guerre est terminée par la mort d'Afrâsyâb, Kâvus meurt, Khusrev régne pacifiquement sur l'Eran et les pays conquis et disparaît en s'elevant au ciel.

Ici commence l'époque zoroastrienne et son procemium *Lohrâsp* descendant de Kobâd succède à Khusrev. Son regne ne se signale guère que par les aventures de son fils Gushtâsp (le Vîstâçpa de l'Avesta. le protecteur et disciple de Zoroastre).

Ce prince. mécontent de son père, va à la cour de l'empereur de Rûm (Constantinople), en épouse la fille, défait le Khan des Khazars, puis retourne près de Lohrâsp qui lui abandonne le sceptre. Peu après Zoroastre arrive à la cour et convertit le roi. Arjâsp, roi de Touran s'en irrite, envahit l'Eran, remporte une premiere victoire, puis est vaincu et mis à mort par Isfendyâr, fils de Gushtâsp.

Mais Rustem n'a point voulu recevoir la religion de Zoroastre. Gushtâsp ordonne à son fils d'aller le combattre et de le ramener chargé de chaînes. Isfendyâr rendu invulnérable par Zoroastre triomphe facilement; Rustem est blessé et près de succomber. Par le secours de l'oiseau Simourgh il lance une flèche mortelle à Isfendijâr, puis meurt lui même, trahi par son frère. Mais pour obtenir ce secours surnaturel Rustem a dû renoncer à tous biens en cette vie et dans l'autre.

Ici finissent les temps héroïques. A Isfendijâr succède son fils Bahman qui semble représenter Artaxerxès longue-main, à celui-ci, sa fille Hûmâi. puis Dârâb (Darius) vaincu par Alexandre. Viennent ensuite l'histoire fabuleuse d'Alexandre et immédiatement aprés les régnes des Arsacides; enfin ceux des Sassanides et la conquête arabe. C'est l'histoire défigurée par les fables.

Ce court exposé suffira pour rendre notre travail intelligible à tout le monde. Passons maintenant à l'objet spécial de notre étude.

CYCLES ÉPIQUES DU LIVRE DES ROIS.

Ce recueil immense de légendes épiques qui constitue le *Livre des Rois* de Firdousi, bien qu'il soit dans la forme où nous le possédons, le produit du génie seul du poète qui l'a composé, ne peut certainement pas s'être formé d'un seul trait et n'appartenir qu'à un âge unique.

Avant que toutes ces légendes merveilleuses, qui embrassent tant de siècles, tant de dynasties de rois fabuleux et racontent les hauts faits de tant d'héros éraniens, se soient formées, aient été développées et coordonnées, il a dû se passer de nombreuses générations. Ce long récit habilement conçu qui nous plait dans les vers héroïques de Firdousi a été préparé de longue main et lentement, pendant un espace de temps que l'on ne peut déterminer avec certitude, mais qui a dû être certainement très considérable.

Déjà dans l'Avesta lui-même, antérieur de biens des siècles à l'œuvre de Firdousi, les légendes de ce poème sont déjà mentionnées brièvement avec les mêmes personnages et les mêmes traits distinctifs et l'on peut sûrement y distinguer différents âges, tant en raison des idées qui s'y font jour, que des usages auxquels il y est fait allusion.

Mais ce qui n'est que conjecture quand il s'agit de l'Avesta où ces personnages légendaires ne sont cités qu'incidemment, devient d'une probabilité extrême dans le *Livre des Rois* où les preuves abondent.

Déjà le professeur Spiegel dans son ouvrage si important sur les antiquités éraniennes (I, p. 659), avait reconnu qu'il existe une différence notable entre la première et la seconde partie du *Livre des Rois*. Aussitôt après que Khusrev est-il monté au ciel et que Lohrâsp est monté sur le trône, le récit de Firdousi subit une transformation assez grande pour donner lieu de croire qu'il n'y a aucun rapport entre ce qui précédait et ce qui suit. C'est comme un vrai changement de scène qui fait oublier tout ce que l'on a vu jusqu'alors, pour faire assister le spectateur à des faits nouveaux avec des personnages des mœurs et des vues d'un genre également nouveau. Mais ce n'est point tout ; Dans la première partie nettement distinguée par Spiegel, dans cette partie qui va de

Gayòmers, premier homme et premier roi, jusqu'à fin du règne de Khusrev et forme le fond antique de la légende, on peut, je crois, reconnaître diverses sections secondaires, distinctes l'une de l'autre, indépendantes à leur origine, et réunies postérieurement en un tout unique. Nous les appellerons des cycles épiques. Un examen attentif de la nature des personnages et des particularités de chaque épisode nous prouveront la vérité de cette opinion.

La première période, la plus ancienne, allant de Gayômers à Khusrev, commence par le règne de quatre rois en qui nous ne pouvons ne point reconnaître, avec Spiegel, le produit des efforts faits pour suivre l'humanité dans la voie des progrès de la civilisation. En effet, les règnes de Gayômers, de Hôsheng, de Tahmûras et de Jemshîd sont pauvres de faits et de récits épiques; le poète n'a rien su faire qu'énumérer les inventions et arts divers par lesquels chacun de ces rois a mérité la reconnaissance des hommes. Tout ce qui en est dit, si nous exceptons certaine partie du règne de Jemshîd dont nous parlerons plus loin, ne peut être considéré comme un cycle épique. C'est une simple succession de faits sans rapports entre eux; chaque règne, chaque prince y paraît isolé; point d'entreprise commune à laquelle plusieurs de ces rois prennent part. Tout ce qui en est dit a été inventé pour servir d'introduction au reste, pour assigner un commencement aux événements dont la terre a été le théâtre et ouvrir la voie au récit principal.

Toutefois nous croyons pouvoir, après ces quatre rois, établir dans cette période initiale cinq cycles différents, à savoir :

1° Le cycle de Frêdoûn et de Dahâk ainsi que des trois fils de Frêdoûn jusqu'au roi Minocihr et au meurtre de Salm et de Tûr tués pour venger l'assassinat d'Erâj.

2° Le cycle des princes du Sedjestân, de Sâm, Zâl et Rustem.

3° Le cycle du Segsâr et du Mazenderân.

4° Le cycle de Siyâvish et des Gûderzides.

5° Le cycle de Khusrev et d'Afrâsyâb.

Ajoutons que le cinquième cycle est intimement lié au précédent, qu'il en dépend même en grande partie et que dans aucun des cinq cycles cités, il n'est fait mention de certaines légendes isolées dont il sera parlé plus loin.

Le premier cycle, celui de Frêdoûn et de Dahâk est incontestablement d'une haute antiquité ; le fond tout mythique et naturalistique le démontre. Ce mythe met en scène un héros solaire ou un dieu personnifiant d'une manière claire et évidente le soleil, vainquant et terrassant un dragon affreux, image des nuées grosses de pluie, et qui revêt tant de formes dans la mythologie indo-européenne, depuis la lutte d'Indra avec Vritra ou Namuci, depuis le Rigveda jusqu'aux fables grecques d'Apollon et aux légendes scandinaves et germaniques de Sigurdh et Sigfrîd, vainqueur du dragon Fafnir, ce mythe, disons-nous, d'une nature toute spéciale, fut celui qui donna naissance à la légende persane de Frêdoûn et Dahâk.

Dans le *Livre des Rois,* il s'est transformé complètement et le dragon aérien y est devenu un tyran usurpateur du trône éranien, qui ébranle le monde par ses artifices malfaisants et attend plein de crainte le jour où, selon une prédiction, le jeune Frêdoûn doit lui enlever le royaume et la liberté. L'Avesta avait conservé ce mythe dans sa forme première ou peu s'en faut ; car Dahâka y est décrit comme le serpent monstrueux à trois têtes, à trois bouches, à six yeux qu'Anromainyous avait créé pour détruire le monde terrestre (Yaçna IX). Sous le règne du jeune Frêdoûn, selon le *Livre des Rois*, la tranquilité se rétablit dans le pays, et les œuvres de la paix commencèrent à fleurir de nouveau. Cela fait, Frêdoûn avait accompli sa mission céleste, il n'avait plus rien à faire en cette terre. Fatigué de règner, il partagea son royaume entre ses trois fils.

Ainsi finit l'antique cycle mythique et les luttes qui s'élèveront entre les fils du héros serviront uniquement de moyen de passage aux cycles suivants et à l'explication de l'inimitié éternelle qui règnait entre les Eraniens et les Touraniens.

Le second cycle porte aussi tous les signes d'une antiquité considérable, bien que les preuves soient ici différentes. Mais il importe avant tout de faire remarquer que ce cycle est entièrement indépendant des autres, du moins quant à son origine. L'Avesta connaît aussi les actes merveilleux accomplis par Kereçâçpa, le héros antique de la race guerrière du Sedjestan, dont les légendes remplissent cette partie de la grande épopée. C'est lui, en effet, qui tue le serpent

Çrouvara (Yaçna IX, 34-39) le Gandarewa, les 9 Hunus, les fils de Nivika et ceux de Dâstayâni, Hitâçpa et Vareshava, Arezôshamana et Çnâvidhaka (Yesht XIX, 41-44). Aucun de ces faits ne se rattache aux autres, ce sont, comme ils paraissent, autant d'exploits divers à l'égal des douze travaux d'Hercule en Grèce.

Aujourd'hui tout le monde sait que Kereçâçpa est le Sâm de Firdousi ; et de ce héros le *Livre des Rois* ne raconte que des hauts faits isolés tel que le meurtre du dragon près du fleuve Keshef. D'autres entreprises ne sont que simplement mentionnées, par exemple, les guerres de Sâm au Mâzenderân, et au Segsâr.

Les exploits de Rustem sont de la même nature. C'est qu'à l'origine du moins, ils n'avaient aucun rapport avec la lutte du Touran et de l'Eran qui forme le sujet principal du *Livre des Rois* et lui donne d'un bout à l'autre la vie et l'animation. Rappelons-nous, pour nous en convaincre, son entreprise juvénile contre le château de Sipend, son voyage au Mont Alburz pour ramener le roi Kobâd et le mettre sur le trône ; les sept aventures sur le chemin du Mâzenderân pour délivrer le roi Kâvus ; sa rencontre avec son fils Sohrâb qu'il tua par la suite sans le connaître ; ses chasses sur les confins du Touran, ses incursions sur le territoire touranien, après la mort de Siyâvish, qui finissent par la mort du jeune Surkheh fils d'Afrâsyâb, ses campagnes contre Kâfûr l'anthropophage et contre le Dêv Akvân. Tout cela, on le voit sans peine, est pour la majeure partie indépendant de la légende fondamentale de l'épopée et forme à lui seul un cycle spécial.

Rustem a sa demeure au Nîmrûz dans les montagnes du Sedjestan. Il est loin de la cour et c'est seulement quand un grand désastre est imminent, quand les rois éraniens désespèrent de leur salut, que Rustem est appelé par l'intermédiaire de l'un ou l'autre héros porteur d'une lettre royale, et qu'il s'arme et accourt plein d'ardeur. C'est là évidemment un moye ı d'art créé par les auteurs du poème, pour rattacher les faits et gestes de Rustem au sujet principal. Car, dès que le péril est conjuré, Rustem retourne chargé de dons à la maison paternelle, désireux de revoir après une si longue absence le visage chéri de son père resté seul au loin.

Nous avons dit plus haut que ce cycle appartient à une antiquité bien reculée ; la preuve en est dans les usages que nous y voyons suivis par les héros.

Cette habitude de Rustem tant de fois rappelée dans le *Livre des Rois*, de s'enfoncer dans les forêts à la poursuite des bêtes fauves, de tuer un onagre, de le découper et d'en manger les chairs rôties au feu, puis d'en briser les os pour en manger la moëlle, nous ramène aux temps préhistoriques. A ces temps, comme l'observe Lenormant (1), et spécialement à l'époque dite quaternaire, la moëlle des os était un des mets les plus délicats et les plus recherchés.

Une autre particularité de la légende de Rustem se réfère aux coutumes de ces âges reculés. C'est sa rencontre en Sogdiane avec Kâfûr l'anthropophage. L'anthropophagie remonte certainement aux temps les plus anciens, et l'introduction de cette coutume barbare dans ce cycle épique, prouve qu'il est né et s'est formé aux temps tout primitifs. Non moins caractéristique est cet autre passage où nous voyons Rustem se présenter à la porte de la roche de Sipend, en marchand de sel et vendre sa marchandise en grande partie par moyen d'échange et non contre monnaie. Ceci nous ramène au temps où l'usage de l'argent monnayé était inconnu. S'il s'y trouve mentionné que cette roche contenait un trésor en argent dans une tombe souterraine brisée par Rustem, c'est là un fait ajouté par Firdousi ou par quelque rédacteur plus ancien du *Livre des Rois*. Cet autre usage, propre à Rustem, seul, de se vêtir en allant en guerre, d'une peau de léopard tué par lui, répandant ainsi la terreur parmi ses ennemis, comme aussi celui de se livrer au sommeil après la chasse et le repas dans des lieux écartés et déserts et en général toutes ces aventures monstrueuses et gigantesques, pleines d'exagérations quant aux prouesses et aux moyens d'exécutions, que nous avons décrites dans un autre travail, tout cela prouve que le cycle épique dont les princes du Sedjestan sont les héros, a dû se former dans des temps barbares, très anciens dont il n'est resté que des sou-

(1) « Les hommes de cette époque étaient très friands de la moëlle ainsi que l'indique le mode presque constant de fracture des os longs. » — LENORMANT. *Les premières civilisations*. T. I, p. 32.

venirs affaiblis bien que très clairs dans les épopées postérieures et principalement dans le grand poème de Firdousi.

Nous pourrions encore signaler un nouvel indice de cette antiquité dans ce fait que les aventures de Kereçâçpa (le Sâm de Firdousi) dans l'Avesta, aussi bien que celle de Rustem dans le *Livre des Rois*, sont détachées l'une de l'autre et n'ont aucune connexion. Ce sont des aventures grandioses, bruyantes, mais rien de plus. Nous sommes ainsi porté à croire que ce cycle entier appartient aux temps où la légende épique n'existait encore qu'en chants isolés, comme les chants de l'Iliade le furent longtemps, comme l'Edda qui ne forme point encore un vrai poème, ayant un plan déterminé, mais se compose de chants détachés pouvant exister séparément.

Ainsi créé aux temps antiques, le cycle de la famille royale du Sedjestân entra plus tard dans le cadre de la grande épopée persane et y prit une place convenable. Comment cela se fit, c'est ce que nous verrons plus loin.

Le troisième cycle, celui du Segsâr et du Mâzenderân, est d'une nature toute spéciale; il est entièrement distinct du reste.

La guerre que les héros et les rois de l'Eran ont à y soutenir ne se font point contre des êtres humains, mais contre des *dévas* ou démons, ce qui doit s'entendre indubitablement de la population barbare qui avait son siège au nord de la Perse, le long des rives montagneuses et inhospitalières de la mer Caspienne. La nature si différente de ces lieux incultes et presqu'impénétrables, les mœurs grossières et la férocité de leurs habitants ne pouvaient manquer d'exciter l'imagination des peuples voisins et de les porter à inventer mille légendes plus étranges les unes que les autres. Il est à remarquer que Firdousi n'a point traité toutes les légendes de ce cycle et cela peut-être pour cette raison qu'il voulait éviter les sujets trop mythologiques. Il avait en effet, lui mahométan, à se garder du soupçon d'être secrètement attaché à l'ancienne foi de la Perse et de ses héros. Aussi nous ne trouvons dans le *Livre des Rois* que la seule entreprise du roi Kâvus contre les dévas du Mâzenderân, dont l'issue eut été fatale au prince imprudent si Rustem ne fût venu l'arracher au péril. Il est clair toutefois que Firdousi connaissait les autres légendes de ce cycle et les a négligées à des-

sein, car il en fait mention par-ci par-là, en mainte occasion. Arrivé au règne du roi Minocheher, par exemple, le *Livre des Rois* raconte dans les plus menus détails et avec grande finesse, l'histoire des amours de Zâl et de Rûdâbeh et en même temps certains récits que Firdousi met dans la bouche de Sâm ou lui fait insérer dans ses lettres, nous apprennent que ce prince guerroyait dans le pays du Segsâr et du Mâzenderan contre des dêvas et des guerriers barbares et féroces. Sâm répète à diverses reprises qu'il fait la guerre en ces contrées pour le roi Minocheher. Bien plus, à peine retourné à son pays pour voir son petit fils Rustem, né depuis peu, il en repart aussitôt, parce que son devoir l'appelle dans le Mâzenderân et le Segsâr. Il se peut que toutes les entreprises fabuleuse, que l'Avesta attribue à Kereçâçpa (le Sâm de Firdousi) se rapportent à ce cycle et que pour cette raison le poète n'eut point oser les développer comme il l'eut voulu. Quoique il en soit, ce cycle est suffisamment traité pour qu'on puisse y voir un sujet indépendant, d'une nature toute particulière.

Le quatrième cycle est celui de Siyâvish et des Gûderzides. Cette famille de héros originaire d'Ispâhân, descendait de Kâveh, le forgeron qui aida Frêdoun dans sa guerre contre Dahâk et souleva les Eraniens. Gûderz, fils de Keshvâd, était, au temps où cette noble famille pris part à la guerre contre le Touran, chef des Gûderzides qui tiraient leur nom de ce héros. Ils étaient au nombre de plus de septante et parmi eux se distinguaient Behrâm, Ghêv, Hegîr et Bîzhen fils de Ghêv et d'une fille de Rustem.

Ce cycle commence la grande guerre de l'Eran et du Touran, qui occupe une si large place dans le *Livre des Rois*; on pourrait justement l'appeler le cycle de la guerre du Touran; mais comme cette guerre se prolonge dans la cinquième partie et que dans celle-ci les Gûderzides occupent la place la plus importante, nous avons préféré l'appeler de leur nom.

Lorsque Siyâvish eut été mis à mort par ordre d'Afrâsyâb, sur de faux soupçons, après qu'il s'était réfugié chez ce roi touranien pour échapper à la colère injuste de son père Kâvus, un songe apprit au vieux Gûderz que le jeune Khûsrev fils de Siyâvish vivait au Touran, inconnu de tous. Le devoir

s'imposait de rechercher et ramener en Erân ce dernier rejeton de la race royale, c'est pourquoi Ghêv se mit à errer sept ans dans le pays ennemi, parvint à le découvrir et le reconduisit en sa patrie après mille efforts et à travers mille périls.

Il s'éleva bien dans l'Iran, spécialement par l'œuvre de Tûs et de Ferîburz, quelque soupçon sur les droits de Khusrev au trône; mais ils furent bientôt étouffés. Les Gûderzides, dont le chef avait eu l'insigne honneur de recevoir la vision Divine qui lui avait révélé l'existence du jeune prince, se trouvaient forcément engagés à soutenir la vérité de la révélation et la légitimité de Khusrev, et ne reculèrent pas devant la crainte d'encourir l'inimitié de Tûs et des autres soutiens de la cause adverse. Aussi lorsque la nécessité de punir le meurtre de Siyâvish fut comprise et que les éraniens se prirent d'une vive ardeur de venger leur prince, les Gûderzides fidèles au devoir que l'honneur leur imposait, accoururent les premiers à la voix de leur souverain, s'armèrent les premiers et dans toute cette longue guerre, quoique Tûs et Feriburz en fussent les chefs, ils donnèrent des preuves d'une valeur inouïe. Tous dans la fameuse bataille de Lâden et Peshen tombèrent sur le champ de bataille, et il ne resta que Gûderz, Ghêv et son fils Bîzhen pour continuer la lutte. Lorsque les deux partis reprirent les armes, Gûderz se mit de nouveau à la tête des combattants et dans la bataille des *Onze héros*, onze champions touraniens tombèrent sous les coups d'Eraniens en nombre égal et finalement Pîrân le chef des Touraniens resta sur le champ de bataille, tué par Gûderz dans un combat singulier.

A ce moment il ne reste plus à faire si ce n'est d'amener Khusrev à quitter son palais, et de s'armer lui-même pour prendre part aux combats. C'est là le passage au cinquième cycle. Celui-ci est donc, comme on le voit, étroitement uni au précédent; il n'en est en réalité que la suite et le complément; tous deux se confondent dans un même sujet : la grande guerre contre les Touraniens.

Mais ici nous sommes comme au dernier acte du drame de cette lutte formidable et nous allons voir paraître sur la scène les deux champions principaux; Afrâsyâb le roi touranien, coupable du meurtre de Siyâvish, et Khusrev, fils du

prince assassiné vont se trouver en face l'un de l'autre. La guerre sera poussée jusqu'à l'extrémité, imposée qu'elle est par la nécessité de venger le crime, et elle ne finira pas avant qu'Afrâsyâb soit tué de la main de Khusrev, en châtiment de son forfait.

Après la chute d'Afrâsyâb le rôle de Khusrev est fini sur cette terre. Il reçoit du ciel la révélation de sa mort prochaine. Alors après avoir désigné Lohrâsp pour son successeur et donné des avertissements amicaux aux princes du royaume, il abandonne son palais, s'achemine avec quelques fidèles vers les régions du nord et arrivé dans une lande déserte, il disparaît subitement à leurs regards. Ainsi termine le cinquième cycle et avec lui la période primitive de la légende épique de la Perse.

La seconde période va du règne de Lohrâsp à la fin de celui de Gushtâsp qui forme dans l'Avesta aussi bien que dans le *Livre des Rois* la conclusion de la vraie légende héroïque.

Cette période est d'une date notablement plus récente que la première. La guerre entre l'Eran et le Touran s'y renouvelle, il est vrai, mais elle a un tout autre caractère. Ce n'est plus une guerre de vengeance pour le meurtre d'un prince, pour le sang versé de quelques héros (et remarquons qu'en persan *Kîn*(*kaêna*) signifie à la fois guerre et vengeance); c'est désormais une guerre de religion. Zerdusht (Zoroastre) est venu sur la terre pour promulguer une nouvelle loi religieuse à laquelle Gushtâsp, Jâmâsp et les autres princes éraniens ont adhéré, tandis que le roi touranien Arjâsp et Rustem refusent persistemment de s'y soumettre. Les héros de l'Eran prennent les armes, mais c'est seulement pour propager la nouvelle foi par l'épée.

Bien d'autres signes encore prouvent jusqu'à l'évidence, que ce cycle est relativement récent; mais comme ce point a été traité complètement par le Prof. Spiegel, il nous suffit de renvoyer à son ouvrage (Erân. Alterthumskunde, I, p. 659 et ss.).

Nous nous contenterons ici de distinguer dans cette partie deux cycles bien caractérisés.

1° le cycle de Gushtâsp.

2° le cycle d'Isfendyâr.

Remarquons que dans le premier tout ce qui concerne la jeunesse de Gushtásp et ses aventures en Occident est encore moins ancien que le reste. L'Avesta n'en sait absolument rien. La légende qui les raconte et les décrit porte l'empreinte d'un âge tardif et semble n'avoir pris naissance que plusieurs siècles après le commencement de l'ère chrétienne, puisque la scène en est la cour Byzantine. Et quand même le fond en serait plus ancien, elle n'a certainement pu être rédigée en sa forme présente qu'après que l'empire d'Orient avait eu des démélés avec les monarques de l'Asie et spécialement avec la Perse.

Dans la partie suivante qui s'ouvre avec le retour de Gushtásp à la cour de Lohrásp son père et avec l'accession du trône du jeune prince par suite de la retraite du vieux roi, l'événement le plus important du règne du nouveau souverain fut l'arrivée du prophète Zerdusht. En ceci le *Livre des Rois* s'accorde parfaitement avec l'Avesta qui place également l'apparition de Zoroastre sous le règne de Vîstâçpa.

A la prédication de Zerdusht suit la guerre contre Arjâsp roi des Touraniens, qui se prolonge jusqu'à ce que Arjâsp succombe sous les coups d'Isfendyâr, fils de Gushtâsp.

Il est ici une particularité bien remarquable; c'est le rôle de Rustem. L'illustre héros s'est retiré de la lutte, il a abandonné les champs de bataille et vit oisif dans son palais avec son vieux père. Le temps de ses exploits est passé, il a vécut trop long temps, comme il le dit lui-même (1) avant de mourir. Car, il rejette persévéramment la religion de Zoroastre et il ne lui reste plus qu'à l'embrasser ou à mourir. Isfendyâr en effet, assumme sur lui la charge redoutable de combattre le héros et cette lutte forme le dernier cycle de la légende du *Livre des Rois*.

Cette dernière partie est toute inspirée, si pas de la haine au moins du manque total de bienveillance à l'égard de la famille héroïque du Sedjestân, dont l'*Avesta* et en général tous les livres religieux donnent tant de preuves.

Ce dernier cycle dans lequel la religion de Zoroastre joue un si grand rôle, témoigne d'un bout à l'autre de sentiments de malveillance envers Rustem et sa maison.

(1) *U mâ dirtar mandim*. Ed. Calc. p. 1236

Ce n'est point ici le lieu d'énumérer les raisons de ce fait singulier, on la trouvera dans un autre de nos ouvrages (1). Tenant seulement compte des faits dans cette discussion, nous constaterons qu'Isfendyâr fils de Gushtâsp, n'est ici qu'une contrefaçon, mal conçue, de Rustem. Les exploits du premier sont calqués sur ceux du second et l'on sait que le poète a voulu élever l'un au niveau de l'autre. De même que Rustem marchant contre le Mâzenderân rencontre les sept aventures fameuses qui forment un des plus beaux épisodes du *Livre des Rois*, ainsi Isfendyâr marchant contre le roi touranien Arjâsp doit avoir un nombre égal d'aventures semblables à celles du héros antique. Aussi elles forment une vraie répétition. Puis, Isfendyâr va sur l'ordre de son père faire la guerre à Rustem au Sedjestân et succombe sous les coups de l'héroïque vieillard plein de force et de valeur dans sa vieillesse. Mais cette chute d'Isfendyâr est au fond un triomphe pour ce jeune prince. Sa vie dépendait d'une branche de terebinthe qui croissait sur les rivages de la mer de Chine. Ce rameau, changé en flèche par Rustem, lui servit d'arme pour frapper à mort son adversaire. Mais celui qui se servait de ce rameau était pour ce fait condamné à l'enfer et Rustem y est précipité après sa mort, transformant ainsi sa victoire apparente et momentanée en un triomphe réel de la religion pour laquelle Isfendyâr s'était exposé à la mort.

La fin de Rustem vient longtemps après, il est vrai, mais il meurt aussi à son tour, trahi par son frère, l'impie Sheghâd. Ainsi se termine la légende épique, car aussitôt après la mort du plus illustre de son héros, Firdousi passe à des temps historiques en racontant les aventures d'Iskender (Alexandre le Grand) en Orient et les règnes des Arsacides et des Sassanides.

Tels sont les cycles héroïques que nous croyons pouvoir distinguer dans l'épopée persane; ils sont au nombre de sept. Il est en outre quelques récits qui ne peuvent être rapportés à aucune partie du poème et doivent rester isolés. Nous citerons comme tels, les guerres du roi Kâvus dans le Hâmaverân, en Egypte et en Barbarie, son mariage avec la

(1) I. Pizzi, Racconti epici del Libro dei Re di Firdusi. p. 63.

belle Sûdâbeh, et surtout le mythe de sa montée au ciel qui doit être très ancien parce qu'il se trouve dans la mythologie Védique, en Grèce aussi dans la fable de Dédale et Icare, et même dans la lointaine Germanie dans le mythe de Völundr ou Wieland le forgeron.

La légende du roi Jemshîd, le Yima de l'Avesta qui n'est point sans rapport avec le Yama Indou, devenu roi des morts, n'a point non plus trouvé place dans les cycles énumérés plus haut. Il en est de même de la légende qui commence toute la série et qui a pour héros les rois Gayômers (le premier homme) Hôsheng et Tahmuras, moins anciennes toutefois que les autres et dont l'invention a été provoquée par le désir d'expliquer l'origine de l'humanité et d'en retracer les premiers pas dans la voie de la civilisation.

Ce qui nous paraît indubitable, c'est que tous ces cycles, si l'on en excepte le quatrième et le cinquième étroitement unis, sont nés séparément et d'une manière entièrement indépendante ; c'est en outre qu'ils diffèrent considérablement d'époques. Nous attribuerions à l'âge le plus reculé le règne de Jemshîd, le vol aérien du roi Kâvus, légendes isolées, le cycle de Dahâk et de Frêdoun ; celui de la famille du Sedjestân et des guerres contre le Segsâr et le Mâzenderân que Firdoûsi a développé seulement en partie.

Plus récente, sans contredit, est la légende de Siyavish et de la guerre contre le Touran menée jusqu'à la fin du règne de Khusrev. Nous l'avons divisée, comme on l'a vu, en deux parties unies de la manière la plus étroite.

En dernier lieu viennent les récits relatifs aux règnes de Lohrasp et Gushtâsp jusqu'à la mort de Rustem.

Rappelons-nous que les aventures de Gushtâsp à la cour du roi de Roûm sont encore moins anciennes puisqu'on n'en trouve aucune trace dans l'Avesta qui connaît cependant les faits et gestes de Vîstâçpa et ses guerres contre les infidèles (Yesht IX).

Tous ces fragments d'épopées existaient probablement à l'état de chants isolés lorsque le besoin se fit sentir en Perse de rédiger et de mettre en ordre toute cette vaste matière. Comme les Eraniens voyaient alors dans toutes leurs légendes depuis celle de Gayômers jusqu'à la dernière, une histoire véritable ils n'hésitèrent pas à distribuer ces récits épiques en règnes et dynasties. On arriva ainsi facilement à

passer de la légende à la vraie histoire des rois Arsacides et Sassanides.

Parmi les récits légendaires il en était un qui avait pris une importance supérieure à toute, par suite probablement de la diffusion du Zoroastrisme. C'est celle de la grande guerre contre le Touran commencée sous Khusrev et continuée pour d'autres motifs sous Gushtâsp. Elle occupe en réalité plus d'un tiers du livre des rois. Ainsi grandie, elle devint le centre et le point auquel toutes les autres devaient venir s'adapter. Voici comment cela se fit :

Les règnes de Gayômers (le premier homme) et des héros surhumains forment comme une introduction. Mais déjà dans ce récit épique on voit pointer le sujet principal. A peine Dahâk, l'usurpateur, a-t-il été enchaîné au Demâvend par le jeune Frêdoûn, que l'on voit se préparer l'inimitié séculaire des Eraniens et des Touraniens par la discorde des fils de Frêdoûn, dont l'un Tûr est dit le père de la race Touranienne tandis que les Eraniens se donnent pour ancêtre Eraj, le troisième fils et l'enfant de prédilection du vieux Frêdoûn. Cette division de la terre entre les trois fils du héros et leurs discordes, causes du meurtre d'Eraj, ont été certainement inventées plus tard pour rattacher le mythe antique de Frêdoûn et de Dahâk à la légende postérieure de la guerre des deux races. Et ce partage de la terre en royaumes d'Orient (Tourân et Chine), d'Occident (Empire de Roûm) et d'Eran n'a pu être fait qu'à l'époque où les Eraniens ne connaissaient sur la terre que trois grands monarques, l'empereur de la Chine, l'empereur de Byzance et le roi de Perse, c'est-à-dire au moyen-âge.

Cette légende avait aussi fourni le moyen de passer au sujet principal, et les entreprises du roi Minocehr faites pour venger la mort d'Eraj tué par Tûr, du vivant même de Frêdoûn, forme une autre épisode de la grande guerre qui continuera sous les rois Nevder et Kobâd, reprendra vigueur avec Siyâvish sous le règne de Kâvus et arrivera à son point culminant au temp du roi Khusrev pour se transformer en guerre religieuse sous Gushtâçp. La guerre du Mâzanderân elle-même conduite par Kâvus, bien qu'elle n'appartienne pas aux guerres touraniennes mais qu'elle fasse partie d'un cycle particulier, beaucoup plus étendu, a néanmoins toujours été considérée dans l'épopée comme une guerre contre le

barbares du Septentrion, semblable en principe à celle que l'Eran soutint contre Afrâsyâb et les guerriers du Touran. Le cycle de la famille de Sedjestân et de Rustem était seul trop différent des autres et trop indépendant pour pouvoir être ramené dans le cadre général. C'est pourquoi il fut en quelque sorte divisé, émietté et mêlé par ci par là au récit principal. C'est pourquoi les exploits de Rustem sont ainsi séparés les uns des autres et distribués entre les différentes parties du poème, bien que, selon toute évidence, ils étaient originairement étrangers à la grande épopée. La grande guerre contre les Touraniens devait donc absorber les faits spéciaux au Sedjestân et le fit en effet, mais de différentes manières, et ainsi l'unité épique se forma petit à petit. L'artifice poétique consiste à faire implorer le secours de Rustem, comme cela eut lieu quand les Eraniens étaient assiégés sur le mont Hâmavend.

Une entreprise aussi importante que la guerre contre le Tourân ne pouvait se faire sans le concours du plus illustre des héros de la Perse. C'est pourquoi le personnage de Rustem y est introduit d'une manière forcée. Il n'est point aussi le vrai chef de l'entreprise ; car ce sont les Gûderzides, puis le roi Khusrev qui la dirige.

Rustem enfin dont l'activité guerrière s'arrète sous le roi Khusrev (preuve évidente de l'antiquité du cycle dont il fait partie), vit oisif dans son lointain palais sous Lohrâsp et Gushtâsp, mais sa mort tardive est placée expressément à la fin de l'épopée et vient là hors de propos pour mettre le héros antique en parallèle avec celui de la nouvelle religion, Isfendyâr, et élever ce dernier, à ce titre, même au dessus du représentant des temps antiques, à jamais passés.

Tout ce travail de réorganisation de la légende épique depuis Gayômers jusqu'à Gushtâsp était achevé longtemps déjà avant la naissance de Firdousi. Lorsque le grand poète entreprit son œuvre immortelle, il trouva la matière préparée et coordonnée par les rapsodes qui, depuis l'époque des Sassanides, s'étaient chargés de réunir et de mettre en ordre les légendes. Ce fut au moyen de ce fond ainsi disposé que Firdousi composa le *Livre des rois*, une des œuvres les plus brillantes du génie humain.

Florence. I. Pizzi.

LA PHILOSOPHIE D'AVICENNE

[IBN-SINA]

EXPOSÉE D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS.

—

C'est à bon droit qu'on met le nom d'Avicenne en tête du mouvement philosophique qui s'est produit dans les pays musulmans dès la dernière moitié du neuvième siècle de notre ère, et qui malgré son caractère peu original a néanmoins laissé des traces indélébiles dans l'histoire de la pensée humaine.

Ce n'est pas à dire cependant qu'Avicenne ait été le premier représentant de cette philosophie qu'on aime à désigner comme le renouvellement du péripatétisme grec; puisqu'il eut pour précurseurs al-Kindi [entre 813 et 842 A. D.], et al-Farâbi [950 A. D.]. Mais ces deux écrivains n'ont fait que préparer la voie à Avicenne, n'ont donné que la première impulsion au mouvement auquel celui-ci a communiqué une direction particulière, et quels que soient leurs mérites comme pionniers de la philosophie arabe, ils ne peuvent à aucun titre être mis en parallèle avec le médecin célèbre d'Afshena qui a laissé l'empreinte de son génie sur toutes les sciences de son temps. Al-Kindi ne nous est connu que comme traducteur de quelques écrits aristotéliques. D'al-Farâbi, il nous est parvenu plusieurs traités dispersés dans les bibliothèques de l'Europe. Ce sont ces écrits d'al-Farâbi, qui étant tombés entre les mains du jeune Avicenne — déjà très estimé malgré sa jeunesse, car il n'avait alors que vingt ans, — éveillèrent en lui un ardent désir de connaître à fond la philosophie grecque. Il s'y adonna avec enthousiasme, et succès. Toutefois ce succès est jugé différemment selon la valeur qu'on accorde à son encyclopédie philosophique complète [al shefâ] et aux nombreux traités séparés qu'il composa sur divers sujets

philosophiques. Malheureusement les avis ne sont point unanimes, quant à la place qu'il faut assigner à Avicenne dans l'histoire de la philosophie universelle ; et si les uns lui ont prodigué des louanges démesurées, exagérant les services qu'il a rendus à la philosophie, d'autres, au contraire semblent penser qu'il est redevable de sa réputation aux connaissances qu'il avait acquises dans la médecine plutôt qu'à l'originalité ou à la profondeur de sa philosophie.

Comme ces deux opinions prétendent découler des mêmes données, il faut admettre ou que nous avons ici à faire à des appréciations purement personnelles ou bien que les données qu'on a eues jusqu'ici ne permettent pas de trancher la question. Quoiqu'il en soit, il est évident que pour quiconque voulait tenter de résoudre cette question, le premier devoir était d'introduire un nouvel élément dans la discussion, d'apporter de nouveaux faits, et d'en interpréter objectivement la portée. Ce nouvel élément nous croyons l'avoir trouvé dans des sources inconnues jusqu'ici, dans des ouvrages inédits d'Avicenne, que nous avons soumis à un examen attentif dont on verra plus loin les résultats.

Parmi les bibliothèques de l'Europe, la bibliothèque bodléyenne d'Oxford et celle de l'Université de Leyde se distinguent des autres par une rare et précieuse collection des écrits d'Avicenne [et à leur tête l'ouvrage systématique *al-shefâ*] qu'elles possèdent. En tant qu'une loi expresse n'en défendait pas l'usage en dehors de la bibliothèque, MM., les bibliothécaires en chef (1) avec une obligeance extrême ont mis à ma disposition, à mon domicile, une partie de ces manuscrits précieux ; sans quoi l'examen même le plus superficiel de ce riche héritage d'Avicenne m'eût été extrêmement difficile. Voici le contenu de trois écrits qui se trouvent dans deux manuscrits appartenant à la bibliothèque de l'Université de Leyde et qui à notre avis, contiennent des données amplement suffisantes pour servir de base à un exposé des principaux traits de la métaphysique d'Avicenne (2).

(1) Je me fais un grand plaisir de remercier, en particulier, MM. les bibliothécaires en chef le Dr Rost de Londres, et le prof. Dr de Goeje de Leyde.

(2) Une étude principalement philologique de ces trois écrits a paru dans les Vidensk. Selsks. Oversigter 1881. Voyez aussi le compte-rendu qui en a été fait dans le Muséon, N° 2, p. 303 suiv.

a) Une épître d'Avicenne sur l'immortalité de l'âme portant le titre « el-udhawiah ».

b) Un traité considérable portant pour titre : « Le principe éternel et le retour de l'âme. »

c) Un écrit semblable, « sur l'âme »

Nous avons désigné c) comme un traité semblable à b), et voici pourquoi : dans ces deux derniers écrits nous trouvons le même système établi de deux manières opposées ; dans l'un l'auteur part, pour ainsi dire, du sommet de l'échelle des êtres pour aboutir à la base, tandis que dans l'autre, il commence par l'échelon le plus bas pour arriver enfin au sommet. Ainsi dans le traité b), il prend son point de départ dans l'absolu, l'un, et l'immuable ; et descend jusqu'au contingent, au multiple, au transitoire par l'intermédiaire du principe de l'intellect actif, qui met en mouvement et guide ce monde de transition et de changement ; tandis que dans c) il suit l'ordre opposé, et partant du degré le plus bas de l'organisme, il s'élève peu à peu jusqu'à l'homme, dont l'âme, sortie de l'intelligence éternelle, retourne enfin à travers les degrés intermédiaires de développement, à l'Éternel et l'Absolu, c'est-à-dire, au sommet de l'échelle des êtres. Cependant avant d'aborder la question principale, et de donner un exposé systématique de la métaphysique d'Avicenne, il ne sera pas superflu de jeter préalablement un coup-d'œil sur les principaux événements de sa vie et de faire un court résumé de ses travaux scientifiques.

Ibn Sina Abou Ali Hosain, communément connu sous le nom d'Avicenne, naquit A. H. 370 (= A. D. 980), dans la petite ville d'Afshéna, près de Bokhara, qui était aussi le lieu de naissance de sa mère. Son père, originaire de Balkh, était venu se fixer dans le village de Kharmaithan, près de Bokhara, où il avait obtenu un petit emploi au service du prince samanide Nouh ben Mansour ; mais ensuite il était allé vivre dans la petite ville d'Afshéna, qui devint ainsi le lieu de naissance d'Avicenne ainsi que de son frère cadet. Son père appartenait à la secte des Ismaélites, et recevait dans sa maison ses corréligionnaires avec lesquels il avait l'habitude de discuter des questions philosophiques et religieuses. Ainsi le jeune Avicenne eut maintes opportunités d'entendre des conversations philosophiques qui enflam-

mèrent sa curiosité et l'accoutumèrent à méditer sur les problèmes difficiles qu'il essaya plus tard d'approfondir et de résoudre. L'éducation soignée que lui donna son père, complétée déjà à l'âge de seize ans par des voyages, l'avait initié aux éléments de toutes les sciences qui étaient de mise alors. Son cours d'études embrassait la Religion, l'Introduction à la Philosophie, (Porphyrii Isagoge) les Mathématiques d'Euclide, et l'Al-Magiste de Ptolémée ; et les connaissances qu'il avait acquises de ces matières dépassaient de beaucoup le niveau ordinaire, par leur étendue et leur profondeur. L'effet de cette éducation fut de lui inspirer l'amour de la science en général, et en particulier de la médecine et de la philosophie, dont il commençait déjà à s'occuper d'une manière spéciale. Pour nous faire une idée de l'application continue et de l'ardeur infatigable dont il poursuivit ces études, il suffit de citer un passage de son autobiographie, où il nous dépeint quelques uns des procédés qu'il employait quand il s'agissait de résoudre une question difficile. « Toutes les fois, » dit-il, « que la solution d'un problème me paraissait obscure, je me rendais dans la mosquée la plus rapprochée, pour offrir une prière à Dieu, après quoi je revenais reprendre mes études de nouveau, et il m'est souvent arrivé de passer la nuit à chercher une solution, me tenant éveillé en prenant du vin. Lorsque enfin je tombais accablé par le sommeil, il m'est parfois arrivé de trouver dans un rêve le mot du problème qui m'avait embarassé. Ayant approfondi de la sorte la logique, les sciences physiques, et les mathématiques, j'abordai la théologie spéculative. Cependant cette science m'est longtemps restée incompréhensible, jusqu'à ce qu'un hasard me fit entrer en possession de l'écrit d'al-Farâbi, que j'acquis à un marché de livres, moyennant trois drachmes. »

Sur ces entrefaites le prince de Bokhara, Nouh ben Mansour (A. H. 365-387) tomba dangereusement malade, et fut traité par plusieurs médecins. Mes études avaient fait connaître mon nom au prince, et malgré mon jeune âge je fus appelé auprès de lui en qualité de consultant. Ma position comme tel me fit entrer dans les bonnes grâces du prince, et m'obtint l'accès de ses riches collections de livres. J'étudiais avec ardeur ; j'avais alors à peu près dix-huit ans.

A l'âge de 21 ans, cédant aux importunités de mes amis je fis mon coup d'essai en philosophie et composai deux ou trois écrits, qui, à ce que je sache, n'ont pas été édités plus tard dans les copies. »

La mort de son père et la chute de la dynastie samânide le forcèrent bientôt de quitter ces trésors qu'il savait si bien apprécier; et à l'âge de 22 ans il fit ses adieux à Bokhara pour se rendre à Djordjâniah, la capitale du Khovaresm, où Abou-l-Hasan as Sahili protégeait les sciences et les savants. Ce Mécène alloua au jeune Avicenne une petite pension annuelle qui cependant ne suffit pas aux besoins modestes du philosophe, car l'indigence le contraignit bientôt d'errer dans les villes avoisinantes du Khorasan, et de la côte méridionale du Dahistan sur la mer Caspienne. Enfin lorsque Abou Obéid al-Djouzdjâni (1) qui fut dans la suite son disciple le plus en renom se fut attaché à lui, il s'établit à Djouzdjân, petite ville dans le voisinage de Balkh. C'est là qu'il composa la plupart de ses ouvrages philosophiques, et entre autres « le livre sur le principe éternel et le retour de l'âme » dédié à son protecteur Abou Mohammed de Shiraz, livre dont nous nous sommes servi dans nos recherches actuelles. C'est là aussi qu'il commença son grand ouvrage sur la médecine, le célèbre « *Canon.* » De Djouzdjân il fut appellé à Râi auprès de la princesse Saida qui y régnait alors, et plus tard, à l'âge d'environ trente quatre ans (A. H. 404) il entra au service de son fils le Buide Magd-ed-Dawlah. A Râi il écrivit le traité sur l'âme, désigné parfois sous le nom de « Le retour, » et qui nous a été d'une grande utilité dans la composition de ce travail. Mais bientôt il fut appelé à Hamadhan pour traiter le Buide Schems-ed-Dawlah (le frère de Magd-ed-Dawlah) qui souffrait d'une maladie gastrique dangereuse. Ce prince connaissant la grande réputation d'Avicenne comme médecin et ayant entendu parler des nombreuses guérisons qu'il avait opérées, le fit venir à Hamadhan et se confia à ses soins. Le résultat justifia cette confiance, et Shems-ed-Dawlah fut bientôt

(1) Ce nom a été souvent estropié et se trouve quelquefois avec l'orthographe fausse *Djordjâni*. Cette erreur provient sans doute de ce qu'on le faisait dériver de Djordjâniah. Il n'est guère besoin de dire que cette dérivation est fausse.

redevable de sa bonne santé à la science d'Avicenne. Shems-ed-Dawlah témoigna sa gratitude d'une manière digne d'un prince, et le poste de vizir, dont il investit Avicenne à deux reprises, marqua le dégré de sa reconnaissance et la sincérité de son estime. Les affaires d'Etat n'empêchèrent point le nouveau vizir de vaquer à ses travaux scientifiques, car pendant son séjour à Hamadhan il trouva le temps de commencer son exposé de la philosophie d'Aristote (entrepris sur l'invitation du prince) dans son grand ouvrage systématique, « Schéfa; » puis d'achever la première partie de son « Canon « et de faire des cours approfondis et de médecine et de philosophie. Il n'arrive pas souvent que l'histoire nous présente le spectacle d'un philosophe remplissant les fonctions d'homme d'Etat, sans que l'un de ces caractères soit sacrifié à l'autre. Avicenne cependant administrait les affaires de l'Etat sans négliger ses occupations d'homme de sciences, et comme il employait la journée au service de son prince, il passait une partie considérable de la nuit à s'entretenir avec ses disciples. Ses écrits qui datent de cette époque — et dont nous avons énuméré quelques-uns tout à l'heure — nous permettent de juger avec quel succès il poursuivit ses études scientifiques, et nous avons toute raison de croire qu'il ne fut pas moins heureux dans la conduite des affaires; car nous apprenons qu'après la mort de Shems ed Dawlah (A. H. 412) son fils et successeur Tâdj-ed-Dawlah lui proposa de garder son poste de vizir. Avicenne apprécia ce témoignage rendu à son intégrité, mais rejeta l'offre dont il était accompagné, préférant se retirer dans la maison d'un ami où il pût consacrer son temps exclusivement à la continuation de son ouvrage « Shéfa. » Mais même dans cette retraite si paisible en apparence il ne fut pas à l'abri des orages politiques. Soupçonné d'avoir entretenu des relations secrètes avec le gouverneur d'Ispahan — *Ala-ed-Dawlah-ibn-Kakouyeh* — qui était alors l'ennemi de Tâdj-ed-Dawlah, Avicenne fut mis en prison dans une forteresse avoisinante. Il est impossible de deviner combien de temps il y serait resté, si une heureuse fortune ou la supériorité militaire n'eût mis Ala-ed-Dawlah en possession de Hamadhan. Un des premiers résultats de la conquête de cette ville par le gouvernement d'Ispahan, fut la mise en liberté du philosophe,

après un emprisonnement de quatre mois. Malgré cette mésaventure il réussit, pendant son séjour à Hamadhan, à préparer la fin de son ouvrage « *Schéfa* » et à composer plusieurs traités sur la médecine, outre le petit roman allégorique Hay b. Jokdhan, qui plus tard servit de modèle à Ibn Tophail.

Cependant l'horizon politique n'était rien moins que serein; Ala-ed-Dawlah, il est vrai, avait rendu Hamadhan à Tâdj-ed-Dawlah et les hostilités avaient cessé pour le moment. Mais le vainqueur prenait une attitude de plus en plus menaçante à l'égard de son voisin et chacun pouvait facilement prévoir que la paix ne serait pas de longue durée. Dans ces circonstances Avicenne jugea peu prudent de prolonger son séjour à Hamadhan, et afin de se mettre à l'abri des conséquences néfastes d'une nouvelle guerre, il résolut de se déguiser en moine et de s'enfuir à Ispahan, accompagné seulement de son disciple fidèle et de quelques esclaves. Il exécuta son plan avec succès mais non sans difficultés, et après avoir bravé bien des dangers et essuyé des fatigues et privations qui mirent son courage rudement à l'épreuve, il arriva enfin avec sa petite suite devant les portes d'Ispahan. A la cour d'Ala-ed-Dawlah, on l'accueillit à bras ouverts, on le combla d'honneurs et on l'installa dans la demeure du scheik Abdallah-ez-Zéidi. Après avoir été reçu en audience en présence des savants de distinction qui se trouvaient à la cour du gouverneur, il reprit ses études avec son ardeur ordinaire, s'appliquant surtout aux mathématiques et à la musique. Dans la capitale de la Perse il continua la même vie laborieuse qu'il avait menée à Djouzdjân, à Râi et à Hamadhan, et il y acheva son grand ouvrage « Shéfa. » ainsi que l'extrait « Al Nedjât » qui nous en a été conservé dans le Canoun-fi-t-tibb (Romæ 1593). Il entra de plus en plus dans les bonnes grâces d'Ala-ed-Dawlah, avec qui il resta dans l'intimité la plus étroite jusqu'à la fin de sa vie. Il lui dédia l'écrit connu sous le titre « El Alâi, » et il l'accompagna dans sa seconde campagne contre Hamadhan, A. H. 414. Plus tard il le suivit à Bagdad, mais en route il fut atteint d'une maladie gastrique accompagnée d'une attaque d'apoplexie. Cette maladie, déjà bien grave de sa nature, s'empira

encore par la distraction ou le zèle mal-placé d'un de ses serviteurs qui lui administra une trop grande dose de la médecine qu'Avicenne s'était prescrite à lui-même. On ramena le philosophe à Ispahan, où il reprit assez de forces pour pouvoir assister aux fêtes de la cour d'Ala-ed-Dawlah et prendre part avec son ardeur ordinaire à la discussion de problèmes philosophiques.

Cependant les entreprises militaires d'Ala-ed-Dawlah ne devaient pas être toujours couronnées de succès : la fortune qui lui avait si longtemps souri, l'abandonna enfin, et la ville d'Ispahan fut prise par le Ghaznévide Masoud, le fils et successeur de Mahmoud. Ala-ed-Dawlah dut s'enfuir à Hamadhan, et pour la dernière fois, Avicenne l'accompagna dans sa fuite. En route notre philosophe fut atteint encore une fois de sa vieille maladie; on l'amena dans la ville, à moitié mort. Là il déclara à ses amis qu'il tenait sa guérison pour impossible, et l'on s'aperçut bientôt qu'il ne s'était point trompé. Pendant le peu de jours qui lui restaient encore, il attendit sa fin avec un vrai calme philosophique et en pleine possession de tous ses sens. Mais il n'avait plus longtemps à attendre, et la mort enfin « réunit avec Dieu » (selon l'expression de son disciple), à l'âge de 58 ans (A. H. 428 = A. D. 1037) un homme dont l'esprit s'élève bien haut parmi les sages de l'Islam et du monde entier, dont les ouvrages jettent sur la vie l'éclat du soleil, et dont le souvenir restera parmi tous les hommes, aussi bien parmi les élus que dans la grande foule. » Ce jugement se fonde non moins sur plusieurs traits remarquables qui caractérisèrent l'esprit d'Avicenne et qui n'étaient saisissables que pour ses amis et disciples, que sur les preuves de grands talents que nous fournissent ses ouvrages. Ainsi ce fidèle disciple, Al Djouzdjâni, qui le suivit pendant vingt cinq ans, nous apprend que son maître savait apprécier la valeur d'un nouvel ouvrage avec une rapidité, d'autant plus extraordinaire que son jugement était toujours correct. Quand un nouvel écrit lui tombait entre les mains, il y choisissait d'habitude deux ou trois questions difficiles et examinait comment l'auteur les avait discutées et résolues. Le résultat de cet examen lui fournissait des données, à son avis suffisantes, pour la critique, qu'il en faisait aussitôt; après quoi

il jetait le livre de côté; et au bout du compte son jugement se confirmait toujours entièrement. Il faut avouer aussi que si Avicenne s'appliquait continuellement à ses études spéciales — la médecine, la philosophie, les mathématiques et la théologie spéculative — il ne négligeait cependant point ces études secondaires de grammaire et de philologie qui l'ont mis à même d'exposer ses doctrines avec une certaine habilité de style. Il avoua lui-même à ses amis intimes qu'au commencement il ne savait tirer que peu de profit de la richesse infinie et de souplesse extraordinaire de la langue arabe; afin de remédier à ce défaut il passa trois ans à étudier la vieille langue poétique et les ouvrages lexicographiques. Après avoir terminé ces études philologiques, voulant donner une preuve de la facilité et de l'adresse qu'il venait d'acquérir dans le maniement de cette langue, il composa trois grands poèmes et trois traités, écrits d'après les modèles anciens de la littérature arabe. Il écrivit en outre un ouvrage intitulé : « La langue arabe, » qui n'a jamais été très répandu (1).

L'influence qu'exerça Avicenne sur toute la littérature arabe, et en particulier sur la théologie, se fait sentir encore de nos jours. Le nombre de ses ouvrages mélangés dont les plus insignifiants même ont été conservés et rassemblés par son disciple Al Djouzdjâni, a été estimé à plus de soixante-dix, quelquefois même à plus de cent. Un pareil catalogue de ses ouvrages complets — dont j'ai entre les mains une copie — n'a, à mon avis, qu'une valeur très douteuse, puisque les titres qu'il donne sont souvent incorrects de telle sorte qu'on ne peut en tirer des données assez sûres pour déterminer avec précision l'ordre chronologique des ouvrages d'Avicenne. Parmi ses écrits mêlés il faut distinguer une catégorie particulière, connue sous le nom d'écrits réservés qui ne furent pas destinés au grand public, mais seulement à ses disciples et amis intimes. Comme exemple de cette catégorie d'écrits nous pouvons citer *kit. fî-n-nafsi*, (« sur l'âme ») connu quelquefois sous le titre : « sur le retour » (de l âme). Relativement à cette espèce d'écrits qu'il

(2) Un petit écrit sur le son articulé et les lettres arabes, se trouve au Brit. M. Cod. N° 978, 6° 551 ss.

nous soit permis de citer les paroles du savant célèbre M. Munk, — le seul qui ait donné jusqu'ici un aperçu juste et clair, bien que trop court, du passage de la philosophie des Grecs aux Arabes et de son développement chez ces derniers. Voici en quels termes M. Munk s'exprime sur Avicenne et sa philosophie. « En général la philosophie d'Ibn Sina est essentiellement péripatéticienne, quoiqu'elle ait, comme celle des autres philosophes arabes, *quelques éléments étrangers* à la doctrine d'Aristote. Ibn Tofaïl dans son Hay b. Yokdhân fait remarquer qu'Ibn Sina déclare lui-même, au commencement de son Shéfâ, que la vérité n'est pas dans les doctrines qu'il expose dans ce livre, où il ne fait que reproduire la philosophie des péripatéticiens, et que celui qui veut connaître la vraie doctrine doit lire son *livre de la philosophie orientale* (1). Mais ce dernier ouvrage d'Ibn Sina qui enseignait probablement le panthéisme oriental, ne nous est pas parvenu, et nous ne pouvons que nous en tenir à ses écrits péripatéticiens. » Cependant comme l'ouvrage dont il est ici question « sur la philosophie orientale » est cité dans la liste d'ouvrages d'Avicenne comme n'ayant jamais été achevé, nous pouvons regarder comme un dédommagement assez heureux les trois traités qui forment la base de notre travail actuel. et qui n'étaient guères connus de M. Munk. Car ces livres, par leur contenu, sortent complètement du cadre des remaniements d'ouvrages aristotéliques; et la même chose peut se dire de deux ou trois autres écrits analogues, contenus dans le même manuscrit de Leyde, et qui nous ont été de la plus grande utilité dans nos recherches sur la philosophie d'Avicenne. Celui qui est parvenu à prendre connaissance de tous les écrits d'Avicenne qui sortent du cadre de sa grande encyclopédie systématique, n'aura pas de difficulté à admettre que notre savant a dépensé une partie considérable de son activité en des répétitions, souvent fatigantes des mêmes doctrines, présentées tout au plus à des points de vue différents, et accommodées aux besoins ou à la susceptibilité de ses lecteurs. Il est donc permis d'affirmer que sa « Philosophie orientale » ne nous eût présenté, pour le fond, aucune opinion

(1) V. Epistola Ibn Tophaili, ed. Pocockii, p. 19, Oxonii, 1700.

essentiellement différente de celle que nous croyons pouvoir présenter ici comme la somme, pour ainsi dire, du contenu des divers écrits grands et petits que nous avons étudiés dans le manuscrit de Leyde dont il a été question plus haut.

Voici ce résumé aussi succint et précis que possible.

I.

L'Absolu, l'Eternel et l'Un.

1. *L'Absolu en soi et pour soi.*

Le point extrême auquel la pensée puisse s'élever, après avoir parcouru toute la série de la causalité — à laquelle *nous voulons bien admettre* que l'Existant est lié et pour ainsi dire enchaîné — est *l'absolument Nécessaire* واجب الوجود dont le contraire est le *Possible* الممكن L'absolument Nécessaire ne peut se définir davantage, ni sedéterminer plus nettement quant au fond même de l'idée, mais en revanche on peut le décrire en d'autres termes. Ainsi nous pouvons dire que *l'absolument Nécessaire est ce qui, suppose comme non-existant, serait nécessairement inconcevable;* tandis que le *Possible* est ce qui se peut également bien concevoir comme existant et comme non-existant. Nous pouvons dire en outre de *l'absolument Nécessaire* qu'il ne peut point en même temps exister par soi-même et par quelque chose qui lui est étrangère, tandis que le Possible, au contraire, subsiste par une cause étrangère. De plus : l'*absolument Nécessaire ne peut renfermer en soi ni dualité ni pluralité.* De là nous arrivons à la proposition, que l'*Absolu* est d'après son être, l'*Intelligence* ou l'*Intelligible*; puisque l'intelligible n'est point contenu dans autre chose comme dans une étoffe ou matière; il est intelligible en soi et par son propre être, sans cependant être l'objet de la perception sensible, parce qu'il n'est ni corps, ni espace, et ne contient rien d'accidentel, comme le corps. Puisque l'Absolu perçoit par soi-même son propre être, il s'ensuit qu'il est en même temps le *Pensant*, le *Pensé*, et le *Mouvement du Pensant au Pensé* ou la *Pensée.* Si l'Absolu percevait par un autre que lui-même, il

en résulterait une dualité dans son être, ce qui est inconcevable. Nous pouvons procéder plus loin encore à notre description de l'Absolu, et dire qu'il est toujours son propre sujet-objet, le *Bien*, le *Vrai* et le *Beau* absolus, l'*Amour* et la *Jouissance* éternels, parce qu'en lui l'objet coïncide avec le sujet; de plus, il est le *Tout-Vivant*, le *Tout-Voulant*, le *Tout-Puissant* et l'*Omniscient*, sans cependant que tout cela puisse être considéré comme des attributs résidant en « quelque chose; » car si l'on pouvait les considérer comme tels, son essence s'anéantirait en se décomposant en une pluralité. Ce ne sont donc là que des *relations*, ou comme nous pouvons les nommer par rapport au Terrestre, des *qualités* négatives, et elles n'emportent aucune idée de pluralité. L'Absolu comme *Toute-Puissance*, ou comme *Toute-Volonté* — pour nous en tenir à une de ces relations — aperçoit son être comme l'idée totale de toute l'existence, et cette idée reçoit là dans sa totalité une réalité complète. Comme exemple, nous pouvons citer notre propre idée qui, dans la plupart des cas commence par une sensation, laquelle, moyennant l'image (représentative), s'élève jusqu'à l'idée; parfois aussi c'est le cas contraire, et nous produisons par notre idée conçue, l'existence réelle. Nous ne sommes pas à même, p. ex., de voir la force qui nourrit la plante et la pousse à croître, tout comme il ne nous est point donné de voir la force qui meut notre corps, mais par notre *idée* nous produisons l'existence de ces forces que nous nommons *âme végétative et animale*, et qui doivent précéder, comme conditions nécessaires, notre âme raisonnable. L'objet *n'existe donc point avant son idée*, mais tout au contraire l'*idée produit l'objet;* et voilà précisément le rapport du monde à l'absolu. L'idée de celui-ci est à la fois exclusive et universelle puisqu'elle ne comprend que son propre être, mais comme la source du *Tout*. La *Vie*, la *Sagesse*, la *Volonté* et la *Puissance* se confondent en une unité dans l'Absolu et ne peuvent par conséquent être séparées en attributs différents. Toutes les possibilités qui de viennent des réalités reposent dans l'Absolu. D'après ce qui a été dit plus haut, par possibilité nous entendons ce qui est également prêt à recevoir l'existence et à en rester dépourvu.

2. *Le Mouvement éternel et la première production de l'Eternel, l'Intelligence éternelle.*

Après avoir ainsi défini l'être absolu nous devons chercher ce qui détermine la Non-Existence à l'Existence réelle. Est-ce là un *motif*, un *but*, un *accident*, qui produit l'existence, et repose-t-il dans l'Absolu, ou se trouve-t-il en dehors de lui? L'une de ces suppositions introduirait un changement dans l'être de l'Absolu, tandis que l'autre en ferait un Absolu subordonné, conséquences qui toutes deux sont inadmissibles. Le premier mouvement ne doit donc point être cherché dans l'Absolu lui-même, mais bien dans un être *sorti* et *émané* de lui; et nous reconnaissons cet être dans l'*Intelligence éternelle* qui est sortie de l'Absolu par la réflexion de celui-ci, réflexion qui a soi-même pour son objet. Comme d'une part cette Intelligence éternelle réfléchit l'Absolu-Eternel, il s'ensuit qu'elle est nécessairement elle-même éternelle, de même que tout ce qui émane d'elle sera à son tour également éternel; tandis que d'autre part comme elle se réfléchit soi-même en tant que dérivée et émanée de l'Eternel, elle peut renfermer en soi et produire une pluralité. L'Intelligence éternelle est donc la première émanation de l'Eternel-Un, et renferme en soi une pluralité, laquelle peut produire, par sa force qui est l'âme, un mouvement continuellement renouvelé, selon les différents degrés de l'unité de cette force. Répétons le : l'Intelligence éternelle est redevable de son éternité — si nous pouvons nous exprimer ainsi — à cette circonstance qu'elle est une émanation de l'Absolu, tandis qu'elle peut renfermer une pluralité parce qu'elle se réfléchit soi-même comme être dérivé. *La réflexion de l'Intelligence éternelle se portant en même temps sur l'Absolu en tant qu'Un, et sur soi-même en tant qu'être émané, produit la Matière avec la Forme et le mouvement qui lui est inhérent.* A l'apparition de chaque intelligence éternelle séparée, qui provient de la réflexion de l'Un et Eternel sur soi-même comme objet, nous voyons 1) une *Force* ; c'est-à-dire une âme qui renouvelle continuellement le *mouvement* et le gouverne; 2) une *Orbite* et 3) Une *Matière*, c'est-à-dire le mêlé et composé ou le *Corps céleste*. Les principes éternels de l'Intelligence qui, en tant qu'émanations de l'Eternel et Un, renferment une pluralité de possi-

bilités, nous montrent continuellement la répétition d'une Trinité qui se confond en une Unité : *Ame, Corps, Mouvement* ou *Orbite*, et l'Intelligence qui prime tout. Nous nous représentons l'ordre des sphères célestes précisément de la même manière : chaque sphère provenant de la réflexion de son principe intelligible ; et ainsi nous arrivons à *notre monde de génération et d'anéantissement* qui est mû ou plutôt dont l'âme est mûe de la même façon par le *principe intelligible* le plus proche de nous, c'est-à-dire l'*Intellect actif* (νοῦς ποιητικὸς). Il faut bien nous garder d'admettre une *infinité* de mondes et de principes raisonnables ; il nous est permis tout au plus de conclure que la quantité en est en proportion des idées qui sont renfermées dans le principe intelligible, mais nous ne pouvons point dire « autant d'idées, autant de mondes créés (1). » D'après les uns le nombre des sphères célestes égale le nombre des principes intelligibles, c'est-à-dire qu'il en est dix ; 1) l'*Intelligence éternelle* ; 2) la *Sphère de l'Éther* ; 3) la *Sphère des Etoiles fixes ;* 4) *Saturne;* 5) *Jupiter;* 6) *Mars ;* 7) le *Soleil* ; 8) *Vénus;* 9) *Mercure ;* 10) la *Lune ;* tandis que d'autres prétendent que chaque corps céleste a plusieurs principes spirituels intelligibles et des sphères propres à chacun dont le nombre total monte à cinquante ; le dernier en est en tout cas l'Intellect actif. Nous venons de voir donc que la Réflexion de l'Eternel — ayant soi-même pour objet — produit le *premier principe éternel*, autrement dit l'*Intelligence éternelle*, d'où provient à son tour la pluralité des principes éternels ainsi que les corps célestes et les sphères qui sont subordonnés à ces principes. Or, comme le *premier Eternel* et *Un* est *immobile* et *un*, par cela même que sa réflexion ne peut avoir que soi-même pour objet, nous nous trouvons en face de cette question : d'où vient le mouvement des sphères ? Avicenne tire sa réponse en partie de ses propres idées et en partie de l'explication qu'en a donnée Aristote. Ce qui introduit une modification dans le conçu, c'est la *sensation* et la *représentation*, et le point de départ le plus rapproché pour le mouvement est l'*âme* du corps céleste dont les formes et les volitions se mo-

(1) Cette question de l'existence d'un seul ou de plusieurs mondes est aussi discutée dans le Timée de Platon, p. 31. (éd. Steph.).

difient, en tant que l'âme est l'entéléchie du corps. Si cette âme avait son existence en soi et par soi-même, elle serait alors *pur esprit* et *Intelligence* immuable et éternelle à l'instar de l'Eternel et Un lui-même; mais comme elle ne saisit l'Eternel et Un que par un *désir* infini,sa force reste infinie et c'est de là que naît le mouvement circulaire qui se produit en elle, comme dans un corps qui se meut par une tendance vers son point central. Nous pouvons nous représenter tout l'univers ou le corps céleste entier comme une créature (1) unique, renfermant une pluralité de membres, qui se mettent tous en mouvement par le désir que leur communique leur âme. Ils reçoivent, chacun pour soi, cette force motrice des divers principes intelligibles émanés tous, dès le commencement, de l'Intelligence suprême, qui est elle-même le produit premier et immédiat de la réflexion de l'Eternel et Un. Mais cette source éternelle elle-même reste toujours *une* et *immuable*, et par conséquent n'est jamais atteinte de ce désir, ni jamais susceptible de ce mouvement. Nous devons nous imaginer chaque sphère comme mue par son âme, puisque le corps, comme tel, est mort et immobile. L'âme à son tour a son propre objet de désir; l'Intelligence éternelle meut, par l'âme qui lui appartient, la première sphère, qui est le ciel d'éther d'après Ptolémée, ou le ciel des étoiles fixes à en croire ses prédécesseurs; et ainsi de suite jusqu'à l'âme de notre monde qui de la même manière se met en mouvement par l'action de l'*Intellect actif*. Les mouvements sont *multiples* et *inégaux*, parce que chaque sphère a son objet de désir déterminé qui produit son mouvement, mais qui varie en pureté et qui est plus ou moins exempt de mélange en raison de la distance qui le sépare du premier point de départ éternel. La mesure et la nature des mouvements nous sont inconnues (2). « C'est de cette manière », conclut Avicenne « qu'Aristote se comprend le mieux, quand il nous dit, en un passage, que l'Universel se meut par *sa propre nature*, et dans un autre, qu'il se meut par *son âme*, tandis qu'il affirme dans un troisième endroit qu'il se meut par *une*

(1) Cfr. Tim. p. 31.

(2) Cette explication du mouvement s'accorde pour le fond avec celle que propose Platon; voy. Timée, p. 34, a; 43, b; et 57, e.

force infinie, force qui, débordant pour ainsi dire de l'être aimé et l'*objet de l'amour*, met tout en mouvement. Il n'y a aucune contradiction dans ses paroles comprises comme nous les avons expliquées ; car enfin il est impossible que le corps renferme en soi une force infinie, tout comme il est impossible que de la force finie (c'est-à-dire l'âme), renfermée dans le corps, puisse provenir un effet infini, c'est-à-dire le mouvement éternel. » Les sphères ou mouvements ont donc leur principe ou point de départ non pas dans les corps et seulement médiatement dans les âmes; ces principes sont dans l'Intelligence éternelle, et chaque sphère a son premier principe à lui propre, qui repose dans cette Intelligengence. Tout principe intelligible découle d'un autre principe; chaque sphère a le sien, jusqu'à ce que nous arrivions à la sphère sublunaire de notre terre, mise en mouvement par l'intellect actif dont les formes modulent la matière selon le degré de sa susceptibilité, avec l'aide du mouvement des corps célestes. Sans cette coopération la matière serait inconcevable. C'est précisément par sa disposition à recevoir la forme qu'elle arrive à l'existence, car sans cela elle flotterait indéterminée, entre les deux possibilités contraires : *être*, et *ne pas être*.

3. *Rapport du Monde et du Créé à l'Absolu; Notion de la Providence, Prescience de l'Eternel.*

Nous ne pouvons donc dire que le monde a été créé par Dieu, puisque cette expression présuppose nécessairement une matière ou étoffe, dont il se serait formé, et nous serions obligés d'admettre que la matière a dû précéder Dieu ou coëxister avec Lui; d'où il suivrait que l'essence de Dieu n'était point exempte de mélange. Ce serait également le cas si nous admettions une création de rien, puisqu'il faudrait admettre la même conception dans l'Absolu. Nous avons vu, au contraire, que la matière ou le *mélange* provient de la réflexion de l'intelligence éternelle en tant que cet Etre ayant soi-même pour objet, est éternel, mais qu'en même temps son existence dépend et provient en effet d'un principe supérieur, c'est à dire, de l'Eternel et Un. Nous devons nous figurer ce mélange comme croissant en proportion de la distance de plus en plus considérable qui le sépare de

l'Eternel et Un. Les principes intelligibles dérivés se réfléchissent non comme immédiatement dépendants de l'Eternel, mais de telle manière que le subordonné se réfléchit toujours comme dépendant de son supérieur le plus rapproché, c'est à dire, du principe qui est immédiatement au dessus de lui; et ainsi de suite jusqu'à ce que nous arrivions à notre monde périssable où ce mélange apparaît comme matière, qui cependant ne se peut concevoir qu'à la condition de recevoir — selon le degré de sa susceptibilité — une forme du principe intelligible le plus rapproché, c'est à dire, de l'intelligence efficace. Le rapport donc, entre l'Eternel et l'Univers n'est nullement celui d'une création, car cette supposition introduirait le temps et le mouvement dans l'essence de l'Eternel et Un; tandis que de celui-ci rien n'arrive à l'existence, que ce qui repose déja dans l'Eternel, dans son essence fondamentale, et sans aucun lien intermédiaire. Un semblable mode de production n'a besoin ni de matière ni de mouvement, puisqu'il a son principe dans l'Eternel. Si donc l'Univers est en rapport avec l'Eternel, à un point de vue général, il en résulte nécessairement que le tout s'est produit ou plutôt existe de toute éternité, par son être et dans son être; et que l'on ne peut toutefois rapporter chaque objet, particulier dans son existence, à cette origine suprême, mais uniquement celui qui atteint l'Eternel sans lien intermédiaire. Rien donc ne nous empêche d'admettre un être issu de l'Eternel et Un, *Être auquel s'attache une pluralité de relations*, et qui, à son tour, produit la pluralité réelle. Les quatre éléments, le feu, la terre, l'eau et l'air, comme matières et corps terrestres, sont probablement issus de quatre corps célestes; ils ne peuvent provenir du principe intelligible pur, parce qu'ils sont passagers; il serait peut-être mieux de nous représenter les éléments comme provenus du mouvement circulaire des sphères, en tant que le point de rotation de celles-ci produit d'abord la chaleur, et puis le feu; (le terme le plus éloigné de celui-ci est le froid ou la terre); entre les deux se trouvent l'eau et l'air. Ces éléments participent au mouvement des corps célestes et sont susceptibles, à des degrés qui varient selon les mouvements multiples des sphères, de prendre des formes qui proviennent de l'Intellect actif. Les éléments, par leur nature et leur essence, ne sont point susceptibles

de la vie. Seulement quand ils se mélangent, et que l'opposition absolue qui existe entre eux, vient à disparaître, alors ils deviennent susceptibles des formes et de la vie des différentes espèces. Nous ne sommes cependant pas à même de préciser le point de transition de l'inorganique à l'organique. Après la vie *végétative* commence de la même manière une disposition à recevoir la vie de la sensation, de la perception et du mouvement volontaire, c'est-à-dire, *la vie animale.* Le dernier et le plus haut degré de cette susceptibilité se trouve dans le *corps humain* qui devient un réceptacle pour l'*âme raisonnable*, et celle-ci, en tant qu'elle est émanée d'un principe raisonnable éternel, c'est-à-dire de l'Intellect actif, subsistera toujours, après s'être servi du corps, comme de l'instrument de son développement. Voici la série des *formes* : *l'Intelligence universelle*, l'*Ame universelle*, la *Nature universelle* ; et des *corps* : *le corps céleste d'éther*, *le corps terrestre élémentaire* ou *la matière*, les *corps qui résultent de la composition* : *les corps des plantes*, *des animaux et le corps humain* ; ou bien d'après un ordre général pour le tout : *l'Intelligence universelle* selon ses espèces diverses, l'*Ame universelle*, le *Corps universel*, et enfin la *Nature universelle.*

Résumons brièvement ce qui vient d'être dit, et donnons-en un aperçu général :

L'univers dans son origine provient de l'*Eternel* et *Un*, par l'intermédiaire absolument indispensable de l'*Intelligence première.* Cette Intelligence produit par sa réflexion (qui a soi-même pour objet) les divers principes intelligibles avec leurs sphères, leurs corps et leurs âmes, jusqu'à ce que nous arrivions au principe intelligible le plus rapproché de nous, c'est-à-dire, à l'*Intellect actif*, qui par des vibrations sphériques et les corps célestes, produit le monde des éléments, puis dans son développement le plus haut, le corps et l'âme humains qui remontent ainsi à ce principe intelligible. Quand nous considérons l'organisation des corps des plantes, des animaux et des hommes, force nous est d'admettre un *dessin intelligent* et un *ordre* dans le monde *terrestre*, et il nous est donc impossible de supposer les principes intelligibles éternels capables de la cruauté et de l'insouciance qu'il faudrait bien leur attribuer, s'ils n'avaient donné la vie que pour laisser tout disparaître sans avoir atteint aucun but.

Chaque principe intelligible se voit soi-même, et le produit de sa réflexion est l'ordre qui en résulte ; c'est là, la *Forme* de *son être*. Elle se ramène, à son tour, à l'Eternel et Un, et nous appellons ce rapport, la *Providence divine* ; nous devons toutefois nous bien garder d'attribuer à la première source rien de *particularisé* et de *variable* (1). C'est le contenu ou pour ainsi dire l'abrégé de toutes les formes qui, d'une manière universelle, repose dans l'Eternel, et « c'est dans ce sens, sans doute, » continue Avicenne, « que nous devons » comprendre la doctrine de Platon sur les idées, quoique » l'expression en soit obscure, et qu'elle ait été en conséquence » réfutée maintes fois par Aristote. La première source éter- » nelle (Dieu) contient toutes ces formes, mais avec cette dif- » férence : qu'il contient les êtres intelligibles éternels selon » l'espèce et le nombre, tandis qu'il contient le périssable » seulement selon les espèces sans leur nombre. Comme les » espèces y sont indéterminées, il y a quantité de créatures » dans les mondes végétal et animal qui ne peuvent être ran- » gées sous des titres d'espèces, ce qui au contraire peut » être fait très exactement quant aux hommes. La Providence » ne provient point immédiatement de l'Eternel, mais d'un » principe dérivé que nous appelons *âme de ce monde ou âme* » *du ciel*. D'après l'opinion de la plupart des philosophes, ce » doit être une âme issue des êtres intelligibles partiels et » des âmes célestes, surtout de l'âme du soleil et de la sphère » la plus basse, qui gouverne tout ce qui est subordonné à la » sphère de la lune, avec l'aide des sphères célestes et de » l'Intellect actif. Cet être réfléchit le particulier, et c'est là » pourquoi je le tiens volontiers pour une âme céleste, qui » par son corps forme la perception intellectuelle après avoir » reçu l'impression par la sensation. Quand le particulier ap- » paraît, cet être aperçoit le parfait qui s'y rapporte, aussi » bien que la voie qui y mène, et ce reflet produit la forme » qui convient à la matière. Ce serait la même âme qui veille

(1) Dans son écrit عيون الحكمة Avicenne expose définitivement la doctrine que la Toute-Puissance de Dieu agit dans le monde par la loi de la nécessité, mais n'envahit point le particulier et n'empiète point sur la volonté libre, doctrine qui est réfutée et condamnée par al-Râzi dans son Commentaire.

» sur les justes dans leur prière et aide les hommes pieux, » ce que je tiens pour possible (1). » De même que *nous* apercevons les modifications que la matière et la forme subissent pour l'accomplissement du bien et du parfait, forme qui est la condition de la réalisation de ce bien et du parfait, ainsi cet esprit aperçoit toutes les modifications du monde terrestre et comprend en même temps le nécessaire. L'objet de la providence de cet être doit être l'imparfait et le misérable dans ce monde, les moyens de le mettre sous la domination du bien, et de lui faire accomplir son but qui est le progrès dans le bien. Maintenant si nous nous imaginons une prière adressée pour obtenir un objet bon, mais non exaucée, ou pour l'éloignement d'un mal, et restée également sans effet, alors nous nous trouvons en face d'un mystère insoluble, et la seule réponse que nous puissions donner en guise de solution de cet énigme, est celle-ci : que la providence [c. à d. cet esprit en tant que providence] ne considère point l'acquiescement comme nécessaire. Peut-être pourrions nous admettre en outre que de l'action immédiate de cet esprit sur la matière, si elle se réalisait, il résulterait un effet, qui ferait dévier l'ordre général du monde, quelque chose qui n'aurait pas ce rapport causal précédent que nous sommes accoutumés à supposer en tout; quelque chose enfin que nous pourrions appeler une secousse soudaine, comme par exemple, la production subite de l'une ou l'autre espèce de plantes et d'animaux, qui paraîtraient et se développeraient soudainement contrairement à la loi commune de la génération. L'extraordinaire et le monstrueux peuvent probablement être regardés, d'après cette doctrine, comme étant en dehors de l'influence immédiate de la providence de Dieu, bien qu'il paraisse très dangereux de rapporter ainsi tout ce qui se trouve en dehors de la loi de nature, à l'influence d'un esprit de ce genre. Nous citerons cependant comme exemples probants pris dans l'expérience journalière les violentes émotions de l'âme, comme la colère, la crainte, qui peuvent produire tout à coup une chaleur ou un froid en dehors du rapport ordinaire de la

(1) La même pensée se trouve exposée chez Platon, (Timée p. 48 a, 68 c) : Dieu abandonne au dieu de l'Univers le soin de produire et de maintenir le périssable. Nous devons distinguer deux espèces de cause : celle de la nécessité, et la cause Divine.

causalité. Nous sommes pourtant profondément convaincus qu'en Dieu, en tant qu'Un et Eternel source de l'univers, se trouve la science pour la *réalisation du bien.* Tout ce qui en soi-même est possible, se trouve dans cette source primordiale. Toute chose est ce qu'elle doit être, selon sa substance et son activité, et a sa raison d'être déterminée, sans que rien au monde souffre contrainte ni s'arrête dans son progrès vers la perfection ; si l'on voit quelque chose s'arrêter de la sorte dans son développement, il doit alors intervenir une force supérieure qui éloigne cette contrainte. Les éléments doivent subir un mélange pour produire l'existence réelle des créatures, selon les *espèces*, bien que le *nombre de celles-ci* soit indéterminé et dépende d'une autre cause. Chaque élément a son lieu déterminé ; le feu est le plus rapproché de la sphère supérieure tandis que la terre avec les animaux et les plantes en est la plus distante, c'est-à-dire, qu'elle est au *centre.* L'Univers porte dans son ensemble les marques d'un plan qui a pour objet la réalisation du Bien et s'accorde dans son ordre réel avec la prescience ou providence de l'Eternel. L'expression « *plan* » ou « *but* » dans le sens des anciens, désigne, on ne peut mieux, ce rapport d'un créateur à son ouvrage ; seulement nous devons soigneusement éloigner dans l'emploi de cette expression, toute conception d'une entité quelconque, qui se trouverait en dehors de l'être éternel. Tout repose dans son être de toute éternité, et il ne peut avoir de but qui soit en dehors de lui.

Copenhague. A. F. v. Mehren.

MYTHOLOGIE POPULAIRE COMPARÉE.

Je ne sais si l'on a remarqué jusqu'à présent, que dans les mille mythologies qui existent à la surface de la terre, et dont la plus grande partie sont en contradiction entre elles, il y a une branche essentiellement populaire, et je dirais aussi enfantine, qui est commune — au moins quant au caractère moral et fantastique — à la plus grande partie des peuples.

Il me semble que la cause de cette universalité doit être celle-ci : que cette branche de mythologie est l'expression spontanée du sentiment de la morale et de l'idéal humain tout à fait libres et indépendants des croyances religieuses comme des systèmes philosophiques.

La branche de mythologie dont je veux parler se compose des contes qui circulent entre le petit monde des peuples; cette mythologie, que j'appellerai volontiers Mythologie de l'Idéal, et dont les vestales sacrées sont les nourrices, les bonnes et les grand'mères, et les dévots enthousiastes sont les enfants de cinq à quatorze ans, soit en guenilles et nus-pieds, soit vêtus de robes blanches ou roses et chaussés de bottines mignonnes et couteuses.

Je voudrais écrire sur ce sujet une étude, qui ne serait pas, je pense, tout à fait dépourvue d'intérêt, parce qu'elle servirait à montrer l'uniformité presque universelle de la manière primitive et spontanée de concevoir la morale et l'idéal, manière qui est en fin de compte la plus humaine, et qu'en même temps elle mettrait au jour le lien si profond qui existe entre les diverses races, et prouverait qu'à des siècles bien reculés il a dû exister un contact plus grand qu'on ne le pense généralement entre des peuples qui, maintenant, semblent tout à fait étrangers les uns aux autres, tant par les qualités physiques que par les caractères moraux.

Mais le peu d'espace qui m'est accordé aujourd'hui ne me permet pas de faire cette étude; je la renvoie donc à une

autre livraison, me bornant pour le moment à donner ici — comme documents et matériaux pour ma thèse — deux contes, ou pour mieux dire, les deux variantes d'un même conte, prises à deux pays bien distants l'un de l'autre et habités par des peuples de races tout à fait différentes; c'est-à-dire de la Laponie et de Sorrente (ville de l'Italie, sur le golfe de Naples).

Les deux narrations ne sont pas tout à fait semblables, mais le fond en est le même; et l'homme le plus simple le remarquerait aisément. Les besoins de notre thèse demanderaient de nombreuses observations et remarques; mais je dois me borner aux plus nécessaires.

Les commencements des deux contes sont très différents; et dans le sorrentin il y a sans doute une large interpolation; mais les deux narrations ne tardent guère à se rencontrer et marchent alors d'un même pas jusqu'à la fin. Les traits généraux identiques peuvent ainsi se résumer.

Le Géant et le Sorcier s'emparent d'abord violemment des femmes qu'ils aiment.

Celles-ci feignent de s'accomoder à la nouvelle vie, ou peut-être se trouvent-elles vraiment bien dans cet état.

Mais peu après elles dérobent par la ruse le secret de la vie de leurs maîtres.

Les moyens de développement sont à peu près les mêmes; la variété existe seulement dans la forme et le nombre des sujets employés.

Un autre caractère montre encore mieux l'unité d'origine de ces légendes, et prouve également aussi que le conte laponais est bien plus proche que le sorrentin de la simplicité de la forme primitive. C'est que : le jeune homme du sorrentin, tout jeune qu'il est, se refuse à épouser la fille du roi et sans raison au monde; et tout cela au rebours de l'usage ordinaire des contes, qui, comme les comédies morales, finissent toujours par un mariage. On voit clairement que le squelette est resté, tandis que l'habillement a été changé, et peu adroitement.

On pourrait faire aussi quelques rapprochements entre ces histoires et certains mythes grecs : le sanglier calédonien, et le roi de Mégare *Nisos*, dont la vie tenait à un cheveu d'or qu'il avait entremélé aux autres.

Je crois enfin, qu'il n'est pas inutile d'ajouter que dans une colonie grecque du midi de l'Italie, près de Brindisi, j'ai recueilli ce même conte en grec; mais malheureusement je n'ai pas maintenant le manuscrit sous les yeux pour le comparer avec les autres (1).

Ces quelques explications suffiront. Voici les contes eux-mêmes, que le lecteur juge de la question.

LAPONAIS.

LE GÉANT DONT LA VIE ÉTAIT CACHÉE DANS L'ŒUF D'UNE POULE

Une femme avait un mari qui durant sept ans avait guerroyé contre un géant

Cette femme plaisait au géant qui voulait tuer le mari et prendre la femme pour lui.

Après sept années le géant réussit enfin à tuer l'homme. Mais celui-ci avait un fils.

Quand le fils fut grand il pensa à la manière de se venger du géant qui avait

SORRENTIN (2).

LE CONTE DU PORC-ÉPIC.

Il était un roi qui avait une fille; un jour cette fille se promenait dans le jardin avec ses demoiselles quand vint à passer le *Mago Sabino* (Sorcier Sabin); il la vit, et comme elle était belle, il l'enleva.

Les demoiselles s'en retournèrent au palais et dirent la chose au roi.

Le roi, tout chagrin envoya des espions dans le pays, *et fit proclamer que :* « celui qui trouverait sa fille, l'obtiendrait comme épouse. »

Bien du temps passa, et personne ne sut la retrouver.

Un jour un jeune homme se promenait et pensait qu'il voudrait bien trouver la fille du roi.

(1) Il en existe encore en Abruzze une variante recueillie par M. Finamose. Voy. *Novelle popolari abruzzesi.*

(2) Inédit : il fait partie d'une collection complète de contes Sorrentins, que je publierai prochainement. Pour la traduction j'ai cherché à rester fidèle au texte, tout en l'abrégeant parfois. Les mots ajoutés sont en *italique;* les interprétations entre parenthèses.

tué son père et épousé sa mère. Mais il ne pouvait y parvenir : de quelque façon qu'il s'y prît, il ne réussissait point. Il semblait qu'il n'y eût pas de vie dans le géant.

— Chère mère — dit un jour l'enfant — sais-tu peut-être où le géant cache sa vie?

La mère n'en savait rien, mais promit de le demander au géant lui-même; et un jour que celui-ci était de bonne humeur, elle lui demanda où gisait sa vie.

— Pourquoi me demandes-tu cela? — répond le géant.

— Parce que — dit la femme — si toi ou moi nous sommes en danger, ce me sera une consolation de savoir que ta vie est en sûreté.

Le géant, qui n'avait aucun soupçon,

Pendant qu'il se promenait, il vit un lion, un aigle et une fourmi : il prit peur et voulut s'enfuir; mais le lion l'appela et lui dit :

— Tu es un chrétien (homme), et tu sais mieux faire que nous : nous avons ici un âne mort; tu dois nous le partager (1).

. . . .

S'étant changé en aigle il vola sur le palais du *Mago* et se mit à regarder par où il pourrait entrer. Il vit un trou. Prit l'aile de la fourmi et devint fourmi : il s'introduisit par ce trou et vit que le *Mago* avait la tête sur le sein de la jeune fille et dormait. Alors il redevint homme.

Quand la princesse vit ce beau jeune homme, elle fut épouventée.

— Par où es-tu entré? *Prends garde* le *Mago* va s'éveiller il va te manger.

Ne crainds rien; je ne me laisserai pas manger.

— Mais pourquoi es-tu venu ici?

— Je suis venu pour te prendre.

— Mais tu dois être fou! Comment m'enlèveras-tu?

Il lui dit : — Si tu es assez habile pour découvrir de quelle mort doit mourir le *Mago*, je pourrai le tuer. — Et il ajouta : — Je viendrai ici un autre jour et tu me le feras savoir.

— C'est bien — dit-elle.

(1) C'est ici l'épisode étranger à la trame commune et tout accidentel. Ces trois animaux pour reconnaître le service que leur a rendu le jeune homme, lui donnent le premier un poil, le second une plume, le troisième un aile, au moyen desquels il se transforma en lion, en aigle ou en fourmi. C'est le moyen inventé pour permettre au héros du conte de pénétrer dans le château du Mago.

fit cette confidence à sa femme :

— Au milieu d'une mer en feu, il y a une île, sur l'île il y a un baril, dans le baril il y a une brebis, dans la brebis il y a une poule, dans la poule il y a un œuf, et dans l'œuf réside ma vie!

Le jour suivant le jeune homme revint à sa mère et lui demanda :

— Chère mère, as-tu pu savoir où le géant cache sa vie?

— Oui, mon fils, — répondit la mère, — il m'a raconté que sa vie se trouve cachée loin d'ici. Au milieu d'une mer de feu il y a une île, sur l'île il y a un baril, dans le baril il y a une brebis, dans la brebis il y a une poule, dans la poule il y a un œuf et dans l'œuf réside la vie du géant.

Alors — dit le fils — je dois me chercher des serviteurs, avec lesquels je puisse traverser la mer de feu!

Il emprunta un ours, Après cela il se fit fourmi et s'en alla.

Quand le *Mago* s'éveilla, il sentit une odeur de chrétien (d'homme), il dit : — Quelle puanteur d'homme je sens. A ça je vais faire un bon repas. Il s'en allait flairant dans la maison, cherchant s'il trouverait quelqu'un.

La fille du roi lui dit : — Mais comment voulez-vous qu'il vienne ici quelque gens, quand vous avez les clefs? — Il fit le tour de la maison, ne trouva personne et ne pensa plus à rien.

Un jour, pendant qu'ils étaient assis, elle caressait le *Mago* et lui disait ainsi : — Je crainds que vous ne me délaissiez!

— N'aie pas peur, je ne t'abandonnerai pas!

— Comment cela? Mais si vous mourriez? — Je ne puis pas mourir.

— Tout le monde meurt et vous ne mourriez pas? — Je te répète que je ne puis pas mourir. — Comment vous ne pouvez pas mourir? Que faut-il donc pour que vous mouriez? — Ce qu'il faut pour que je meure, moi? Il faut aller dans tel ou tel bois. Là il y a un porc-épic; il faut le tuer; une fois tué, le fendre (l'ouvrir). De son corps sortira une colombe. Il faut l'attraper au vol, l'écarteler et prendre un œuf qu'elle a dans les entrailles. Cet œuf doit m'être jeté au front. C'est de cette seule manière que je puis mourrir.

La fille du roi retint tout cela, et quand le jeune homme revint, elle le lui conta. — C'est bien! dit celui-ci,

un loup, un faucon et un *ymmer* (grand oiseau de mer) avec lesquels il partit.

Lui-même alla au milieu du feu sous une tente de fer; prit avec lui sous la tente le faucon et l'*ymmer*, pour qu'ils ne se brulassent pas; mais il fit ramer l'ours et le loup.

De là vient que l'ours a le poil brun foncé et que le loup a sur son manteau des taches brunes; parce que tous deux ont fait un voyage au milieu d'une mer embrasée, dont les ondes brûlaient comme des flammes.

Ainsi ils arrivèrent à l'île où devait être la vie du géant. Quand ils y furent arrivés et qu'ils eurent trouvé le baril, l'ours lui donna un coup de pied et le défonça. Du baril sortit une

et sur ce il s'en alla, se changea en aigle et alla dans le bois. Il y trouva un homme (un berger) et lui demanda de le prendre à son service.

Le matin on lui fit conduire les brebis au pâturage. On lui indiqua tous les endroits où il pouvait aller; puis on lui montra un bois, en lui disant qu'il ne devait pas y entrer; parce qu'il y avait là un porc-épic qui le mangerait s'il y allait.

C'était précisément ce qu'il cherchait; il conduisit ses brebis dans le bois défendu.

Bientôt il vit venir le porc-épic, il se changea en lion et commença à combattre.

Après avoir lutté longtemps, le porc-épic voyant qu'il ne le pouvait pas vaincre lui dit : — Si j'avais une soupe de pain au vin, je t'écartelerais comme une poule (1)!

Le lion (c'est-à-dire le jeune homme) dit : — Et si j'avais une soupe de pain au lait, je te déchirerais comme une chatte!

La nuit arriva; ils cessèrent *de* combattre, et s'en allèrent sans qu'aucun des deux fut tué.

. . . .

Le lendemain le maître des brebis voulut suivre le jeune homme, pour voir où il conduisait paître les brebis.

(1) Ces paroles, comme celles du lion, plus bas, dans le texte en dialecte sorrentin sont en vers rimés, les voici :

S'i' avessi na zuppa i pan^{e} e vinu
Te s'guarrarria commu gallin^{a}

S'i' avessi nazuppa i pan^{e} e latt^{e}
Te s'guarrarria comm^{u} na iatt^{a}.

brebis; mais le loup poursuivit la brebis, l'atteint et la déchira. De la brebis sortit poule; le faucon la suivit, la saisit avec ses griffes et la mit en pièces. Dans la poule il se trouvait l'œuf, mais il tomba dans la mer et alla au fond. L'*ymmer* vola et plongea à la recherche de l'œuf. La première fois qu'il plongea il resta beaucoup de temps sous l'eau, mais ne pouvant respirer il revint à la surface. Après avoir repris haleine, il plongea de nouveau et resta dessous plus que la première fois, mais ne parvint pas à trouver l'œuf. Il plongea pour la troisième fois et resta sous l'eau plus que les deux autres fois et cette fois il trouva l'œuf dans le fond de la mer.

Quand le jeune homme vit que l'*ymmer* tenait l'œuf dans son bec il fut saisi de joie.

Quand ils arrivèrent près du bois, le porc-épic en sortit; le jeune homme prit le poil du lion et dit : — Homme je suis, lion je deviens! — Il se changea en lion et recommença la lutte.

Le berger était là caché derrière un mur et voyait tout.

La scène de la veille se répéta de de point en point (1).

Le berger, qui avait tout entendu, vint le matin suivant, en cachette et portant une soupe de pain au lait.

Quand ils furent arrivés à l'endroit où demeurait le porc-épic, le combat recommença.

Le porc-épic dit : — Si j'avais etc.

Et le lion à son tour — Si j'avais etc.

Le berger alors lui jeta la soupe de pain au lait, il l'avala en un clin d'œil puis d'un coup écartela le porc-épic.

Du corps de l'animal sortit une colombe; le jeune homme alors se changea en aigle, fondit sur la colombe et la déchira. Dans ses entrailles il trou va un œuf. Il le prit et s'en alla.

Quand il arriva chez lui, il se changea en aigle et vola sur le palais du *Mago Sabino*. Là il se changea en fourmi et entra. Il trouva le *Mago Sabino* dormant sur le sein de la fille du roi. Aussitôt il redevint homme et jeta l'œuf au front du *Mago* qui se remua un instant et mourut.

Le jeune homme prit la fille du roi et la reconduisit au palais *royal*. Quand le roi la vit, il fut tout joyeux

(1) Le texte reproduit exactement les termes du passage précédent.

L'*ymmer* porta l'œuf au jeune homme; celui-ci ramassa du bois, fit un grand feu sur l'île et mit l'œuf au milieu du feu pour le brûler. Lorsque le feu fut bien allumé, il s'en alla. Il avait atteint le but de son voyage. et dit : J'ai donné ma parole de donner ma fille en épouse à qui l'aurait trouvée.

Le jeune homme ne la voulut pas.

Le roi alors lui donna une bourse d'argent, et le congédia.

Il s'en alla au palais du Mago Sabino, et y demeura content et joyeux (1). Et nous ici nous sommes assis.

Aussitôt qu'il fut arrivé à la plage d'où il était parti il courut à la maison et vit que le géant brûlait comme l'œuf sur l'île. Sa mère aussi fut toute joyeuse voyant son fils revenir de son expédition périlleuse.

Merci mon cher fils, dit-elle ; tu as triomphé du géant.

Mais il y avait encore un peu de vie dans le géant et pendant que la mère et le fils parlaient ensemble, il s'écria : quelle folie fut la mienne de me laisser aller à confier le secret de ma vie à cette méchante femme.

Alors il saisit le tube de fer (avec lequel il était habitué à sucer le sang des gens), mais la femme en avait mis une extrémité dans le feu. Ainsi il aspira du feu et de la cendre, et brûla au dedans comme au dehors.

A la fin le feu s'éteignit, et avec lui s'éteignit la vie du géant.

VITO D. PALUMBO.

(1) Lit. bercé. C'est une des manières de terminer les contes en sorrentin :

... E stette (ou stettene) content' e tuculiât[i];
E nui a cca stamm[e] assettat[i].

PÉRIODE

DE LA

COMPOSITION DRAMATIQUE

DANS L'INDE.

Aujourd'hui personne ne parlerait plus, au sujet du drame indien, ni d'une antiquité véritable, ni d'une puissante originalité. Il prend place parmi les productions plutôt modernes de la littérature sanscrite, et il est à une distance considérable des œuvres poétiques d'un premier jet qui, dans un idiôme plus ancien que le sanscrit, ont révélé le vrai génie des Aryas de l'Inde. Il existe, en effet, des textes d'une expression spontanée et vivante dans la section du Véda, qui renferme des chants hymnologiques composés de rhythmes réputés inspirés et de prières affectées à la liturgie : c'est justice de remonter aussi haut, d'interroger les débris de la langue védique, afin d'apercevoir jusqu'où seraient allées la puissance et la beauté de l'idiôme primitif des Hindous, s'il n'avait été alourdi et comme pétrifié en devenant l'instrument passif du Brahmanisme. Qu'on en juge par l'exposition prolixe et diffuse des traités dits sacrés qui se rattachent immédiatement aux cantiques du Véda. Tandis que les Brâhmanas sont remplis d'explications justificatives du sacrifice et du rituel, la métaphysique des solitudes et des écoles indiennes nous est résumée dans les Aranyacas et les Oupanischads : c'est l'appendice, mais c'est la partie spéculative des écritures védiques. Il n'est plus besoin, jusqu'à nouvel ordre, de supputer les périodes dans lesquelles ces compositions auraient vu le jour, après que M. le Dr Max Müller l'a fait avec tant d'autorité. C'en est assez de reconnaître que le premier essor de la science sacrée qui devait rester la possession exclusive des Brahmanes a eu lieu dans l'espace des deux mille ans antérieurs

à l'ère chrétienne (1), et que l'exégèse grammaticale est sortie de bonne heure de l'interprétation et de la discussion des distiques chantés ou récités en cadence : la littérature proprement dite devait naître un peu plus tard.

L'épopée elle-même n'était pas dans l'Inde une production vraiment antique ; le drame sanscrit qui a succédé de près à l'épopée et qui se serait, sous ce rapport, produit dans un ordre logique, est dans la catégorie des ouvrages sur lequel le sacerdoce brahmanique n'exerçait plus de contrôle direct. Pour la composition même, il est au nombre des productions de la poésie d'art dans laquelle une très-grande liberté était laissée à l'initiative et à l'imagination des poètes. On ne peut hésiter à en placer les œuvres principales dans les premiers siècles de l'ère moderne, et à y reconnaître la décadence de la société brahmanique soutenant ses dernières luttes contre le Bouddhisme, mais partagée tous les jours davantage entre les puissantes sectes de Çiva et de Vichnou.

Nous ne qualifierions le drame indien ni de tragédie ni de comédie, dans le sens grec de ces mots qui ont passé dans la plupart des littératures modernes. C'est en tout cas un drame de quelque ampleur qui comportait des scènes héroïques et des aventures de la vie vulgaire. Il a ses caractères distinctifs, ses règles consacrées, et même ses procédés invariables. Sous le rapport du plan et de l'ordonnance, il nous offre un seul et même cachet dans ses monuments connus et reproduit, à une grande distance de temps, les mêmes recettes théâtrales.

Quoique l'on ne puisse inscrire une date positive sur aucune des pièces sanscrites présumées les plus anciennes et comptées parmi les meilleures, une certitude morale semble bien acquise à leur composition dans les huit premiers siècles de l'ère chrétienne. Une certitude de ce genre se trouve fortifiée par les données aujourd'hui admises sur

(1) Voir le livre remarquable de M. Max Müller, de l'université d'Oxford: *Antient Sanskrit-Literature* (1859, et 1861), et la première partie des savantes leçons du professeur Albert Weber, sur l'histoire littéraire de l'Inde : *Vorlesungen über die indische Literaturgeschichte* (Berlin, 1re édit., 1852, 2me édit. 1876).

l'âge d'autres monuments littéraires, également vantés dans les écoles hindoues : elle s'accorde, d'autre part, avec ce que l'on sait de la prospérité qu'atteignirent, dans cette même période, plusieurs royaumes de l'Inde occidentale depuis le Guzerate jusqu'au Canoge (1). On le dirait en particulier du royaume de Mâlava ou Mâlva, dont la capitale était la célèbre *Ozene*, l'*Oudjdjâyinî* des Hindous, siége de plusieurs dynasties qui ont encouragé la poésie et les arts.

On ne saurait s'empêcher de remarquer la proximité de ces régions de l'Inde par rapport à la Bactriane qui fut un royaume grec, et par rapport aux pays de l'Indus qui furent conquis par les Grecs d'Alexandre et gouvernés après lui par des princes indigènes initiés à la langue et aux mœurs grecques.

Que l'on considère, après les drames le mieux connus jusqu'ici, la liste d'autres drames sanscrits qui seraient jugés de quelque valeur, on en placerait la succession depuis le IIe siècle après Jésus-Christ jusqu'au XVIIIe. Mais, plus on approche de notre temps, moins on trouve d'élucubrations dramatiques qui méritent plus qu'une simple mention. Dans ce long intervalle, les œuvres nous apparaissent comme éparpillées, quelquefois même séparées par des centaines d'années ; leurs sujets sont entièrement divers, et leur mérite absolument inégal. On verra ci-après, dans un court appendice, une liste du plus grand nombre des drames indiens avec leur date approximative.

Au premier crépuscule de la littérature dramatique on voit poindre et se dilater la grande comédie, dont le vrai modèle est cette pièce du *Chariot d'argile* à laquelle il sera longtemps difficile d'assigner une date et un auteur. Par contre, il est quelques noms propres entourés de bonne heure d'un vif éclat, surtout ceux de Câlidâsa et de Bhavabhoûti. Cependant les drames qu'on leur attribue, ainsi que la comédie citée à l'instant, ne peuvent être les premiers essais dûment admirés d'une pièce sanscrite assez bien construite pour être soumise à l'épreuve de la représentation. Ces

(1) Dès l'an 1853, M. Weber notait le fait dans un article sur les relations de l'Inde avec les pays d'Occident, réimprimé dans ses *Indische Skizzen*, (Berlin, 1857, in-8°, p. 85). Voir la seconde édition de ses leçons sur *l'histoire de la littérature indienne*, 1876. p. 224.

ouvrages sentent le travail ; l'intrigue a des finesses ; l'action est suffisamment compliquée pour exciter l'intérêt ; la reconnaissance et la péripétie sont des moyens qui n'y manquent pas, quoique souvent employés avec trop peu d'art et d'expérience. La versification a autant de variété que de souplesse ; mais elle suppose l'imitation de constructions métriques mises depuis longtemps à l'étude. Il est plausible de chercher la raison de tant de qualités réunies, acquises au drame naissant, dans l'état avancé de la langue qui avait été appropriée à plus d'un genre de composition littéraire.

Probablement, en effet, dans des poèmes lyriques ou plutôt épico-lyriques, comme on le dirait des plus anciens *Kâvyas,* plusieurs auteurs avaient donné le modèle d'un langage riche en figures, et aussi d'une facture délicate et harmonieuse des vers assemblés en distiques ou combinés en quatrains; d'autres avaient mòntré le même genre de talent dans des poèmes de peu d'étendue, élégiaques et descriptifs. La versification avait donc fait des progrès marqués dans des essais tirés de sujets fort divers, avant que des poètes déployassent toutes les ressources de l'art dans la confection d'une œuvre plus étendue, dans une composition dramatique exigeant plus de complication, plus d'artifices et une plus sévère unité. Il fallait, d'autre part, une instruction infiniment plus développée parmi les auditeurs d'un drame qui était débité devant eux par plusieurs personnages. Ainsi, à part les rôles de femmes ou d'hommes de rang inférieur, invariablement rédigés en prâcrit, le fond de la pièce était composé en sanscrit, c'est-à-dire, dans la langue savante qu'on ne pouvait plus en ce temps ni parler, ni écrire sans étude (1) : la difficulté, moindre pour le dialogue échangé en prose entre les personnages, était fort grande, au contraire, dans la partie versifiée qui dépassait de beaucoup la première en étendue, et aussi en recherche de langage, en richesse de syntaxe, en artifices de métrique.

(1) L'usage de l'idiôme antique, l'aryen propre à l'Inde, avait fàit place, plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, à des dialectes dérivés, inférieurs, qualifiés de prâcrits, et distingués par les noms de diverses provinces de la péninsule, où des nuances de prononciation avaient altéré sensiblement l'euphonie des formes et des désinences, comme on le voit dans les textes publiés d'après les manuscrits.

Il importe à notre sujet de bien reconnaître dans quelles circonstances s'est produite la vocation des poètes hindous qui ont les premiers travaillé pour le théâtre ; il faut bien les mettre en présence de leur public, si l'on veut juger des difficultés particulières de leur tâche. Quand ils avaient formé des acteurs pour jouer leurs pièces en présence d'une cour ou devant une assistance réunie pour quelque fête, les *Kavis* de l'Inde pouvaient-ils compter sur des oreilles exercées, à ce point que leur ouvrage fût compris dans son ensemble et apprécié dans ses détails ? Il y avait dans l'assistance peu d'hommes instruits et suffisamment éclairés pour suivre de point en point la représentation ; il subsistait une difficulté invincible pour les autres, celle de comprendre le sanscrit qui n'était pas la langue usuelle de leur époque. De ce côté on découvre des exigences tenant à la constitution de la société hindoue, qui réservait rigoureusement les charges de l'Etat aux classes privilégiées, et qui leur destinait les productions de la littérature savante (1), sans parler de l'étude plus restreinte encore des écritures sacrées. N'est-on pas réduit à penser que les poètes dramatiques ne pouvaient donner qu'une satisfaction incomplète à la majorité de leurs auditeurs, qui n'avait pas fait un long apprentissage scolaire ? Les hommes de race guerrière ne pouvaient avoir au même point que les brâhmanes l'intelligence des textes récités ou chantés, et les femmes admises au spectacle ne comprenaient autre chose que les rôles débités en prâcrit ; ainsi, d'un bout à l'autre d'une séance d'apparat, une partie notable des assistants n'était captivée que d'une manière passagère par des fragments de dialogues ou par les modulations musicales servant au chant de stances qui étaient d'un style fortement travaillé.

Dans les œuvres de la plus habile versification, qui furent composées à des époques éloignées sous des inspirations fort diverses, il a plu aux poètes hindous de prendre mainte comparaison dans l'art théâtral qui avait atteint rapidement une grande diffusion. Le plus souvent, ils assimilent les vicissitudes de la vie humaine aux impressions fugitives d'une action dramatique ; les changements brusques de la

(1) Voir Monier Williams, *Indian Wisdom* (London, 1875), p. 469.

destinée aux mouvements des acteurs, à leur disparition suivant de près leur entrée sur la scène. Mais il est cependant des passages où ils insinuent qu'on ne peut goûter, sans instruction préalable, les desseins et les inventions de l'écrivain assez sûr de lui et assez exercé pour composer un vrai drame : car l'acteur n'est que son interprète. Ainsi le grammairien et poète Vopadéva, réputé l'auteur du *Bhâgavata Pourâna*, a comparé la créature qui oserait juger les œuvres de Dieu, la succession des merveilles du monde, à l'homme sans culture d'esprit qui serait tout à coup spectateur d'un drame ; nous avons dans ces vers le sentiment d'une grande école sur les exigences de l'art (1) : « Ce n'est pas l'homme, avec sa » raison imparfaite, qui peut, à l'aide du raisonnement, » comprendre le tissu des noms et des formes que déroulent » la parole et la pensée du Créateur ; l'homme est comme un » ignorant qui assiste à une représentation dramatique » (*naTacharyâm-ivâdjnaH*). »

Peu de siècles s'étaient écoulés depuis l'éclatant succès des drames qui avaient fixé l'idée d'un genre nouveau dans l'Inde, quand on vit paraître, sous les mêmes dénominations, des ouvrages qui ne supportaient point de comparaison avec les premiers. C'étaient, pour la plupart, des poèmes d'une composition laborieuse, dépourvus d'action, manquant du vrai dialogue, et ne consistant qu'en tableaux prolixes et en tirades déclamatoires : la recette était grossière, car les auteurs avaient recours à la compilation pour alimenter des rôles interminables, où se trouvaient entassés des vers provenant de sources disparates. De tels écrits n'avaient aucune valeur littéraire ; mais on leur faisait une renommée dans les écoles pour le plaisir d'en commenter les passages difficiles et d'enrichir par de nouveaux exemples les distinctions et les définitions fort minutieuses de la rhétorique indigène.

Quand il n'y avait plus d'invention véritable, l'érudition fournissait à de patients versificateurs la matière d'œuvres assez lourdes qu'ils qualifiaient de drames. Dans la voie qui

(1) Le *Bhâgavata* (un des grands Pourânas, qui n'est pas antérieur au XII[e] siècle), Livre I, chapitre III, vers 37. — Tome I[er] de l'édition d'Eugène Burnouf, Paris, imprimerie royale, 1840, texte. p. 12, et traduction française, p. 12.

leur était tracée, il y eut, à plusieurs époques de la décadence, des hommes ayant acquis certaine aptitude à calquer tous les genres de style, toutes les formes de versification, à reproduire avec un peu plus de surcharge et d'obscurité des peintures tracées autrefois avec un charme réel et admirées tout d'abord. Qu'on ne s'attende pas dans les passages de pareilles œuvres qui nous sont transmis à quelque nouveauté et à quelque charme dans la peinture de la nature indienne : la description n'a ni fraîcheur ni naturel parce qu'elle n'a pas été ravivée dans l'esprit des nouveaux écrivains par la contemplation des paysages de la grande péninsule; elle est délayée dans de perpétuelles réductions des scènes autrefois largement esquissées; elle manque de traits et de couleurs qui eussent frappé vivement les yeux de nouvelles générations de poètes dans la même région où s'étaient inspirés les créateurs de la langue, les vrais maîtres de l'art indigène.

Pour se représenter le labeur de versification accompli dans les écoles brahmaniques après l'âge florissant de la littérature sanscrite, on découvre des analogies dans l'histoire de la poésie latine pendant les siècles du moyen-âge et jusque dans les temps modernes. Mais il faut dire à la louange de l'esprit occidental qu'il n'a jamais dépassé la mesure et méconnu la vérité humaine au degré où l'ont fait les versificateurs hindous. Dans notre occident, le théâtre latin est toujours resté à certaine distance des anciens modèles; aux époques où le goût s'était le plus altéré, il n'a jamais offert les désordres de conception et les écarts de langage qui déparent les drames volumineux de la décadence indienne. Si artificielle que soit la composition des *fabulae* de l'ère moderne calquées sur les œuvres de l'antiquité latine, elles sont fort loin des aberrations où les copistes d'anciens drames sanscrits se sont laissés entraîner : les nouveaux dramatistes latins ont pu commettre bien des méprises et céder à la routine, mais ils ne sont sortis que rarement des sentiers de la raison.

APPENDICE.

Essai d'une chronologie des drames indiens les plus connus (*).

La comédie intitulée *Mritchakatikâ* ou « le chariot de terre cuite » a dû être composée entre 250 et 620 (préface de M. Paul Regnaud à sa traduction, t. I, p. XII). Les drames de Câlidasa remonteraient jusqu'aux IVe et Ve siècles. Les drames de Bhavabhoûti descendraient peut-être jusqu'au Ve siècle, mais non plus bas que le VIe (voir notre Introduction à l'*Outtara-Râma-Charita*, Bruxelles, 1880, pp. 11-12).

Bâna, poète protégé par un roi du Canoge, ayant fleuri dans la première moitié du VIIe siècle, serait l'auteur de la comédie appelée *Ratnavalî* ou « le Collier de perles, » ainsi que d'un drame bouddhique, *Nâgânanda* ou « la Joie des Serpens (voir la préface de M. Edward Cowell à la traduction anglaise de ce drame par Palmer Boyd, et l'introduction de M. Abel Bergaigne à sa traduction française, 1879, pp. X-XI).

Du VIe au Xe siècle, on placerait la composition du *Vénîsanhâra* où il y aurait des traces de Krichnaïsme; avant le Xe siècle plusieurs ouvrages de Râdjaçékhara, le *Viddhaçâlabhandjika* (voir les *Indische Streifen* de Weber, I, p. 313), le *Bâla-Bhârata* et le *Bâla-Râmâyana* (voir *Dénouement de l'histoire de Râma*, introd., pp. 102-103). Le *Prasanna-Râghava*, attribué à Djayadéva, daterait du milieu du XIIe siècle (*Dénouement*, ibid. p. 103).

Le drame philosophique, *Prabodhachandrodaya*, serait placé au milieu du XIe siècle (voir Lassen, *Indische Alterthumskunde*, B. III, p. 789-790), et le drame politique *Mudrarâkshasa*, vers le XIIe siècle.

C'est vers la fin de notre moyen-âge qu'on voit paraître les pièces prolixes qui reprennent, dans un nouveau style, la légende de Râma : le *Hanouman-nâtaca*, dit aussi *Mahânâtaca*, pièce en XIV actes, qui descendrait jusqu'au

(*) Consulter avec l'appendice au théâtre indien de Wilson, renfermant l'analyse des drames qu'il n'a pas lui-même traduits, la longue note du professeur A. Weber, seconde édition de ses Leçons, 1876. pp. 224-225, et le *Nachtrag* publié deux ans après, p. 8.

XIII[e] siècle (*Dénouement*, pp. 105-107), et l'*Anargha-Râghava* de Mourâri, qui appartiendrait au XIV[e] siècle (*Dénouement*, pp. 104-105).

Enfin, on touche à des dates tout à fait modernes quand on rencontre une petite pièce du même fonds, l'*Abhirâmamani*, écrite du XV[e] au XVI[e] siècle, tandis qu'une comédie ou plutôt farce pour rire, le *Dhûrtasamâgama* (la Réunion des vauriens) est d'une époque bien fixée, la fin du XV[e] siècle.

M. Fitz-Edward Hall a vu dans l'Inde certaine catégorie de drames sanscrits non mentionnés par Wilson; mais, dans la liste qu'il en donne (*Daçarûpa or hindu Canons of dramaturgy*, Calcutta, 1865, préface, pp. 30-31), on ne découvre pas d'ouvrage qui ait joui d'une célébrité de premier ordre, si l'on tient compte de l'autorité des sources dépouillées jusqu'ici.

FÉLIX NÈVE.

ESQUISSES MORPHOLOGIQUES.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA NATURE ET L'ORIGINE DE LA FLEXION INDO-EUROPÉENNE, PAR V. HENRY.

La grande division des langues en monosyllabiques, agglutinantes et flexives, que Schleicher a inscrite en tête de son lumineux *Compendium*, est encore aujourd'hui, pour les meilleurs esprits, la base de toute étude linguistique. Toutefois, ceux-là mêmes qui adoptent cette classification dans la pratique ordinaire, ne le font pas sans formuler quelques réserves : tout en en reconnaïssant les avantages, on ne laisse pas de la trouver parfois, ou peu rationnelle, ou du moins incomplète, insuffisamment compréhensive. Ces défauts, qu'on s'est beaucoup exagérés, mais qu'il faut bien mettre en lumière pour parvenir à les faire disparaître, résident tous, à mon avis, dans l'obscurité du mécanisme flexionnel, encore si mal défini. La trop fameuse formule $R^x + s^x$ fait illusion par son allure scientifique ; mais en réalité elle pose le problème sans le résoudre. Qu'est-ce que cet exposant, cet x, véritable x en effet, élément inconnu et mystérieux, tant qu'on n'aura point pénétré la nature intime de la mutation vocalique qu'il représente ? Et, dès lors, comment faire fond sur une classification dans laquelle l'un des caractères spécifiques est encore si vague que certains le déclarent à peine saisissable (1) ? Définir exactement la flexion, ce serait donc légitimer la nomenclature de Schleicher, et en faire, selon la pensée de son illustre auteur, la clef de la linguistique rationnelle.

Ce n'est pas, en effet, dans la distinction du monosyllabisme et de l'agglutination que gît la difficulté. Là tout est

(1) On trouvera un excellent résumé des opinions diverses qui se sont produites à ce sujet, dans un article de M. L. Adam, *les Classifications de la Linguistique, in Rev. de Ling.* (Paris, Maisonneuve, 1881), XIV, pp. 217 sqq.

clair, rien ne prête à la controverse : on ne sera jamais exposé à confondre ces deux phases de la vie du langage, encore que l'on conçoive sans peine comment l'une est sortie de l'autre. En vain objecterait-on que le caractère spécifique n'est pas assez tranché, parce que le passage du monosyllabisme à l'agglutination s'opère d'une manière insensible, et que telle langue, comme le tibétain, semble appartenir à la fois aux deux classes. Avec de pareils scrupules toute classification naturelle deviendrait impossible : il faudrait proscrire la distinction des vertébrés et des invertébrés, parce que l'amphioxus se tient sur la limite des deux embranchements. Il est clair que le groupement des particules de relation autour de la syllabe significative, devenue le centre d'un organisme grammatical, est un caractère différenciatif aussi net que, chez les animaux, la présence ou l'absence d'un cordon nerveux central. La doctrine de l'évolution exclut les sauts brusques d'un type à l'autre, mais n'efface point pour cela les différences de types ; tout au contraire, elle les fait mieux ressortir en en rendant raison.

Mais, si la distinction morphologique des langues isolantes et des langues agglutinantes ne prête point à l'équivoque, il n'en est plus de même dès qu'on aborde le domaine flexionnel et qu'on s'efforce d'en tracer la limite. Qu'est-ce donc, au juste, que la flexion ? et comment, par quel procès évolutif a-t-elle pu sortir de l'état agglutinatif ?

A ne la considérer que comme une forme supérieure et plus développée de l'agglutination, elle semble résider dans l'union intime de la racine et des suffixes qui se fondent ensemble jusqu'à devenir méconnaissables. Malgré l'autorité qui s'attache au nom respecté de M. Max Müller (1), il nous est impossible de voir dans cette fusion autre chose qu'un accident sans valeur morphologique, une simple conséquence de la loi du moindre effort, qui ne mérite point une place à part dans une classification linguistique. A ce compte, en effet, presque toutes les langues agglutinantes seraient flexives ; car il en est bien peu qui, dans la transparence de leur structure, laissent encore nettement apercevoir, comme

(1) *La Science du Langage*, trad. Harris-Perrot (Paris, Durand, 1867), p. 409.

l'osmanli, les divers éléments de la formation des mots. Partout se sont produits des contractions et des emboîtements plus ou moins énergiques, et le sanscrit *bhârê*, par exemple, ou le grec φέρομαι n'est certainement pas plus difficile à analyser que telle forme polysynthétique d'une langue américaine, comme le quichua *apawanchik* (il nous porte tous), ou l'esquimau *nunait* (les plusieurs terres d'eux plusieurs) ou *tupangnun* (vers les deux tentes), le thème nominal étant *tupè-rkr*. C'est bien là, si l'on veut, un état agglutinatif plus avancé ; mais c'est toujours, d'une et d'autre part, de l'agglutination. Pour qu'il y ait flexion au sens propre du mot, il faut, Schlegel l'avait vu et Schleicher l'a proclamé après lui, qu'il se produise dans le corps de la racine ou du suffixe une modification vocalique interne dont ils n'ont pas pénétré la cause.

La flexion ne serait-elle donc qu'une simple variation phonique ? Evidemment le phénomène est plus complexe ; car il n'est pas une langue au monde qui, dans certaines conditions déterminées, ne fasse subir à ses voyelles telles ou telles permutations toutes mécaniques, qu'on n'a jamais confondues avec la flexion bien que jamais non plus on n'ait exactement fait voir en quoi elles s'en distinguaient. Ainsi l'harmonie vocalique des langues ouralo-altaïques est un procédé phonique d'une précision étonnante et d'une exquise délicatesse ; ce n'est pourtant point un procédé flexif. Qu'est ce donc enfin que la flexion ? et que contient-elle de plus qu'une mutation vocalique des éléments du langage ?

C'est, dit-on avec Schleicher (1), que, par opposition aux métaplasmes tout mécaniques, la flexion a une valeur dynamique et significative. On ne prend point garde que c'est là confondre la forme et la fonction, erreur contre laquelle l'illustre maître s'est élevé avec tant d'énergie : la forme tient à la nature intime et au fond même du langage ; la fonction est toujours plus ou moins adventice et conventionnelle. L'Allemand, en déclinant *vater*, pl. *väter*, n'a fait qu'obéir, comme l'a montré Grimm, à une nécessité mécanique. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui l'umlaut de *väter*,

(1) « Eine solche zum Zwecke des Beziehungsausdruckes regelmässig veränderliche Wurzel... » *Cpd.*[4] p. 3 (Weimar 1875).

devenu le seul signe visible du pluriel, passe, aux yeux du vulgaire, aux yeux même du grammairien superficiel, pour l'indice fonctionnel de ce nombre. Cette confusion fatale se produit tôt ou tard dans l'évolution du langage (1). Au point de vue purement dynamique on en viendrait logiquement à soutenir que les langues sémitiques sont les seules flexives, attendu que seules elles affectent, en général, à telle variation vocalique telle fonction exclusive et rigoureusement définie. Ainsi la flexion n'est pas une mutation phonique quelconque ; elle n'est pas non plus, du moins dans son origine et son essence, un procédé fonctionnel : c'est le temps, l'habitude et l'analogie linguistique qui peu à peu la revêtent de ce caractère. La vérité se trouverait plutôt entre ces deux propositions extrêmes. Il s'agirait de découvrir une formule qui les conciliât.

Cette formule, je crois l'avoir vaguement entrevue : elle me paraît rendre un compte satisfaisant de la naissance du mécanisme flexif. Telle qu'elle est, avec ses imperfections, ses lacunes, ses incertitudes, je la publie aujourd'hui, en me réservant de la développer par la suite ; peut-être s'y trouve-t-il, sous un amas d'erreurs dont la science fera justice, un grain de vérité en faveur duquel l'audace d'un novice méritera quelque indulgence.

Ce qu'on nomme flexion est un phénomène éminemment complexe : il y faut reconnaître, d'une part, l'effet de l'agglutination infixante, plus commune sans doute, à l'origine du langage, qu'on ne le pense généralement ; de l'autre, la résultante de mutations phoniques de diverses sortes, pour la plupart encore obscures, mais parmi lesquelles l'accentuation occupe incontestablement le premier rang.

I.

Examinons d'abord l'effet de l'agglutination infixante. Quand le dakota, par exemple, conjugue *baksa* (il coupe),

(1) Cf. Benfey, *Vollständ. Gramm. d. Skt Spr.* p. 19, Bem. 2 : « ... dass die Gunierung ursprünglich zwar eine Folge phonetischer Einflüsse war, aber, durch Reihen von Analogien, in dem Sprachbewustsein nach und nach eine begriffliche (dynamische) Geltung sich erwarb. »

bawaksa (je coupe), nous disons qu'il infixe l'indice personnel (1). Ici, l'explication du phénomène n'offre aucune difficulté : *ba* et *ksa* sont deux éléments distincts et isolément significatifs, bien qu'à la longue ils se soient fondus en un seul mot. On connaît même la valeur de chacun d'eux : *ksa* est le thème verbal, et *ba*, mot vide, implique l'idée de l'usage d'un instrument tranchant.

Mais, si l'on ignorait le sens précis de ces deux syllabes, on en serait réduit à dire dans la pratique que le verbe *baksa* se conjugue par infixation, comme on le dira, par exemple, pour le verbe *opa* (il suit), *owapa* (je suis), où l'analogie de *baksa* peut bien faire soupçonner deux éléments séparables, mais dont la décomposition directe est impossible, parce que l'analyse ne parvient pas en dakota à isoler un préfixe *o*. Ici l'infixation est manifeste, mais le principe de l'infixation se dissimule.

C'est bien pis quand par surcroît intervient l'inévitable phénomène de la dégradation phonique. Supposons que *bawaksa* fût devenu insensiblement **bawksa* puis **bôksa*, que dirait le grammairien mis en présence de cette conjugaison étrange, *baksa bôksa*, et privé d'ailleurs, par la disparition complète de l'indice *wa*, de tout terme de comparaison? Ou bien il la rapporterait à deux racines différentes; ou plus probablement, s'il ne pouvait se résoudre à séparer ces quasi-homophones, il qualifierait de *flexion* la mutation qui s'opère de l'un à l'autre; autrement dit, il déguiserait sous ce nom de *flexion* le résultat d'une infixation préhistorique, dont il lui serait impossible de retrouver la trace. Dès lors il ne saurait être interdit de conjecturer que la flexion indo-européenne doit en partie son origine à un procédé analogue. Appliquons ces données premières à la forme primitive des racines indo-européennes.

On sait, depuis les beaux travaux de la jeune école linguistique, brillamment représentée par MM. Bréal, Brugman, Osthoff, de Saussure (2) et tant d'autres, que chacune d'elle a pour substratum essentiel un phonème que nous

(1) Cf. L. Adam, in *Rev. de Ling.* (Paris, Maisonneuve, 1876), IX, p. 16.

(2) Voy. surtout de ce dernier *Mém. sur le Syst. primitif des Voyelles dans les Lang. ind.-eur.* (Leipzig, Teubner, 1879), petit livre qui devrait être le bréviaire de l'indogermaniste.

représenterons par E ou *e* (1) tant parce qu'il correspond toujours à l'*e* gréco-latin que pour peindre à l'œil le son primitif de cette voyelle, qui ne devait pas être fort éloigné de celui de l'*e* sourd si improprement nommé *e* muet en français. Ce phénomène est généralement précédé, ou suivi, ou précédé et suivi d'une ou deux consonnes, racines PET, BHER (gr. πέτ ομαι φέρ-ω). Mais, de plus, il peut être et il est fort souvent accompagné d'un autre phonème semi-vocalique, que l'on désigne sous le nom de coefficient : le coefficient est un *a*, rac. STE*a* (lat. *stāre*), un *i*, rac. RE*i*K (gr. λείπ-ω), un *u*, rac. BHE*u*G (gr. φεύγ-ω), une nasale, *m-n*, rac. PE*n*DH (gr. πένθ-ος), ou enfin une vibrante *r-l*, rac. TE*r*P (gr. τέρπ-ω). On entrevoit même l'existence aryenne d'un coefficient *o*(2), qui est l'*o* gréco-italique de ὄπ-τομαι et *oc-ulus*, et celle d'un coefficient *e*, distinct de l'E substratum, par exemple dans la racine DHE*e*, qui est celle du gr. τί-θη-μι τί-θε-μεν (3). Mais nous croyons devoir négliger ces deux éléments encore problématiques.

Une fois la cellule radicale décomposée en un protoplasme partout et toujours semblable à lui-même et un élément modificatif essentiellement variable, n'est-on pas amené par une pente naturelle à envisager ce dernier comme un infixe du genre de ceux que nous venons d'examiner ? Evidemment, de la constatation indubitable d'un coefficient phonique à l'hypothèse très plausible d'un coefficient significatif, il n'y a qu'un pas. Formulons donc cette hypothèse, sauf à essayer tout à l'heure de la justifier : la racine primitive a a toujours l'E pur, mais elle a donné naissance à autant de racines distinctes, soit PE*a*T, PE*i*T, PE*u*T, etc., issues d'une racine PET, qu'elle était susceptible de recevoir de coefficients, chacune de ces formes différant de la première, non seulement par la prononciation et l'aspect extérieur, mais encore par une nuance de sens qu'il nous est, bien entendu, impossible de définir, à la distance énorme où nous sommes placés de la période proethnique; bref, toute racine

(1) C'est l'a_1 de M. de Saussure. On désignera par des capitales les éléments essentiels de la racine, et par des italiques, les éléments accessoires et variables. Les suffixes seront transcrits tout entiers en italiques.

(2) Saussure, *op. cit.*, p. 96.

(3) Saussure, *op. cit.*, pp. 140 sqq. et 175 sqq.

indo-européenne aurait une forme rudimentaire en E pur, et au moins cinq formes complexes en E teinté de coefficient.

Avant tout, comment concevoir un pareil procédé d'infixation ? Il n'y a point parité entre l'indo-européen et le dakota pris pour terme de comparaison ; car, si la cellule PE*i*T peut passer pour composée, au moins la cellule PET paraît irréductible, et dès lors on ne voit pas comment l'infixe *i* a pu s'y glisser. Mais d'abord rappelons-nous la conjugaison *opa owapa* : comme là l'élément *o*, ici l'élément T semble inséparable, pourtant on ne saurait affirmer qu'il ait de tout temps fait corps avec la racine. Bien plus, nombre de faits, sur lesquels il nous est impossible de nous appesantir (1), tendraient plutôt à établir le contraire.

Mais il y a une manière encore plus simple de lever cette difficulté. Elle disparaît dans les racines où l'E est final : ainsi une racine PE a pu donner par simple affixation PE*i* et PE*o*. Ces deux types ne sont pas idéaux : ils existent l'un et l'autre avec le sens de « boire », gr. πί-νω, πι-πί-σκω, lat. *bi-bo*, et gr. πέ-πω-κα, lat. *pô-to*. Or, comme il n'y a ni guna ni vrddhi qui puisse expliquer l'apophonie πίνω πέπωκα, force est bien, ou de supposer ces deux formes d'un même verbe issues de deux racines différentes, ce qui implique contradiction, ou de les rapporter à la même racine, diversement modifiée par l'adjonction de coefficients phoniques, qui, dans ce cas particulier, n'ont pas eu à déchirer les parois extérieures de la cellule pour s'y introduire de force.

Revenons maintenant à une racine à consonne finale. L'analogie nous fait immédiatement supposer la suffixation du coefficient en la forme PET*a*, PET*i*, etc., puis une métathèse très admissible introduisant dans le corps de la racine le phonème accidentel, soit PE*a*T, PE*i*T. Ici non plus que dans le cas précédent nous ne raisonnons dans le vide : le type PET*a* nous est garanti par le grec πετά-σω πετά-ννυμι (2), tandis que les types PE*a*T et PE*i*T, avec

(1) Exemples : l'élément DH est visiblement surajouté dans le gr. μανθ-άνω, forme radicale simple ME*n* (penser), dans le gr. πένθ-ος, πάθ-ος, auquel le latin repond par *pat-ior*, à plus forte raison dans δαρθ-άνω, lat. *dor mio*.

(2) En envisageant un dissyllabe comme racine, je me rallie en partie à la curieuse théorie de M. de Saussure, *op. cit.*, pp. 239 sqq. ; mais je m'en éloigne par l'explication que je donne de cette forme dissyllabique.

chute consécutive de l'E, dont il va être question, se retrouvent respectivement dans le latin *pat-ère* et le grec *πίτ-νημι*.

Encore une fois, ce développement n'est point une démonstration, mais une simple position du problème sur un cas isolé. Poursuivons l'analyse de la flexion.

II.

La part de l'élément fonctionnel dans la flexion étant largement faite par l'hypothèse d'une infixation primitive, il convient de combiner cet élément avec l'effet tout mécanique de l'accentuation.

L'accent est un procédé phonétique très-délicat à l'origine, qui va toujours s'oblitérant à mesure que le langage se perfectionne et s'éclaircit. Plus la langue se suffit à elle-même pour l'expression de la pensée, plus elle tend à se passer de l'auxiliaire de la mimique, dont l'accent n'est qu'un mode particulier. Le singe ne parle presque que par gestes, parce que son vocabulaire ne se compose que de cris inarticulés ; le sauvage accompagne son discours d'une mimique expressive, sans laquelle il serait à peine intelligible ; au contraire, l'homme civilisé n'a qu'un geste sobre et mesuré ; encore le geste n'est-il chez lui qu'une survivance des âges primitifs, car il ne contribue que bien rarement à la clarté de la phrase. Il en est de même, bien qu'à un moindre degré, de l'accent tonique : très-prononcé, extraordinairement mobile, parcourant une véritable échelle musicale dans les langues rudimentaires, il se dégrade, s'appauvrit et s'immobilise à mesure qu'elles s'éloignent de leur origine. On sait quelle variété de tons admettent, exigent pour la plupart les idiomes de l'extrême Orient, très-cultivés sans doute, mais demeurés à l'état monosyllabique. Dans la famille indo-européenne il est facile de comparer l'accent indien, encore si libre, bien qu'il n'ait certainement pas conservé toute la mobilité primitive, le grec, déjà très-dépendant de la quantité, le latin, qui se confond presque avec elle, enfin l'accent germanique, qui se fixe à demeure sur la racine du mot, la *trägerin der bedeutung*, et n'affecte plus jamais les suffixes. La dégradation est manifeste (1).

(1) Cf. Corssen. *zurAusspr., etc. der latein. Spr.* (Leipzig, Teubner, 1868-70), II, pp. 932 sqq.

Puisque les langues isolantes sont les plus toniques, c'est à elles qu'il faut demander des exemples propres à nous fixer sur les effets de l'accentuation.

En chinois on dit *hào* (bon) et *háo* (aimer) (1). Aucun doute possible sur l'identité des deux vocables, puisque le caractère graphique est le même. Ce cas n'est pas isolé : il se reproduit pour plusieurs racines, entre autres pour *o* (mauvais) et *oû* (haïr), qui montre en outre une légère mutation phonique produite par le changement d'accent. Or, cette mutation est inévitable, là même où notre transcription européenne ne peut la rendre : dans tous ces quasi-homophones, prononcés par un indigène (2), ce n'est pas la même voyelle, diversement accentuée, mais deux voyelles sensiblement différentes, que l'oreille perçoit : ainsi, dans *hào* l'*a* sonne net et pur, suivi d'un *o* très bref presque semblable au *w* postvocalique anglais, tandis que dans *háo* on n'entend à peu près qu'un seul son, un *a* teinté d'*o*, comparable à la voyelle anglaise de *law*, *walk*. Le procédé n'est-il pas transparent? Dans le langage primitif, pour dire « j'aime », on a dit *hao* « cela est bon (pour moi) », en accompagnant cette syllabe d'un geste qui remplaçait les mots sous-entendus ; ce geste a influé sur l'accent de la syllabe, qui à son tour a modifié la nuance de la voyelle. Tout s'enchaîne dans cette série d'actes semi-inconscients, qu'on pourrait nommer les réflexes de la phonation.

En chinois encore on dit *mái* (vendre) et *mài* (acheter). Ici les caractères ne sont plus les mêmes, mais la différence est insignifiante, le signe *mái* n'étant autre que le signe *mài* avec adjonction de la clef *ssé* (3). Ce doublet semble raconter l'histoire de l'échange entre les hommes, telle qu'on la trouve dans tous les traités d'économie politique : *mai* atone, je suppose, a dû désigner le troc, l'achat-vente rudimentaire; mais, comme ce terme avait besoin d'être précisé dans chaque espèce, celui qui disait *mai* (j'acquiers) accompagnait la syllabe d'un geste centripète, pour indiquer que l'objet

(1) Abel Rémusat, *Elémens de la Gramm. Chin.* (Paris, Imp. Roy., 1822), n° 96.

(2) Je dois ces renseignements à l'extrême obligeance de M. Wang, lettré chinois, en résidence momentanée à Lille.

(3) Abel Rémusat, *op. cit.*, n° 303.

venait à lui, et celui qui disait *mai* (je cède) faisait naturellement le geste inverse. L'effet de cette mimique a été de nuancer diversement le phonème radical.

Eh bien, ces nuances sont à proprement parler des flexions rudimentaires : que l'accent tende toujours à reculer et à se fixer, cela est hors de doute ; mais il peut se fixer plus ou moins tôt dans la période de développement du langage. Si, avant de s'immobiliser, il a produit, soit dans la racine, soit dans le suffixe, diverses apophonies, que l'analogie linguistique a par la suite généralisées et régularisées, on dit que la langue est flexionnelle ; si au contraire il s'est dégradé de bonne heure, les apophonies nées de l'accentuation, étant peu nombreuses et paraissant purement fortuites, parce qu'on n'a plus conscience de la cause d'où elles procèdent, disparaissent bientôt par l'effet de l'analogie, ou, si elles persistent, demeurent à l'état de simples accidents phoniques désormais sans importance. Bref, une langue monosyllabique ou agglutinante cesse d'évoluer vers la flexion quand l'accent tonique y a perdu la variété, la mobilité et la souplesse qui le distinguent à l'origine.

C'est là, si je ne me trompe, ce qui explique qu'un si petit nombre d'idiomes soient parvenus à la phase flexive ; car enfin il est inadmissible que tant de langues non écrites évoluent depuis des siècles vers la flexion, non seulement sans l'avoir atteinte, mais même sans en montrer la moindre trace : il faut qu'elles aient rencontré sur leur route une cause d'arrêt de développement indépendante de celles qu'on a coutume d'admettre, l'écriture et l'avènement d'une littérature, et beaucoup plus puissante. Cette cause, elle est sous nos yeux : bien loin que toute langue agglutinante puisse par l'effet du temps devenir flexive, il n'y a qu'un moment précis et très-fugace de la phase agglutinative qui confine à la flexion, celui où l'accent a conservé la précieuse faculté de se poser çà et là, tantôt sur la racine, tantôt sur le suffixe, pour les mettre tour à tour en valeur ; ce moment passé, une fois l'accent devenu prosodique, comme en latin, ou rationnel, comme en allemand, aucune flexion ne peut plus se produire. Ainsi il est tel idiome agglutinant, le magyar ou l'osmanli, duquel on pourrait affirmer à coup sûr, ne possédât-il même aucune littérature, que jamais il ne

deviendrait flexif; car le ton y a reculé, et dans un mot, si long qu'il soit, *halhatatlanságomat* (meam immortalitatem), le magyar, comme l'allemand, fera invariablement porter le principal effort sur la syllabe *hal* (mori) : dès lors cette syllabe ne peut plus se réduire, s'assourdir, changer sa voyelle, en un mot subir une flexion, comme elle l'aurait pu au temps lointain où, je le suppose, elle était susceptible de perdre le ton et de le céder à un suffixe. Les langues flexives sont donc, à ce nouveau point de vue, celles qui, jusqu'à une époque assez avancée de l'agglutination, avaient conservé, au moins dans une certaine mesure, la souplesse et la variété d'accent du monosyllabisme primitif.

(*A continuer*). V. HENRY.

Lilles, 24 Mai 1882.

LA DÉCLINAISON DES MOTS EN A

DANS LES LANGUES ARYAQUES.

Tout le monde sait que la comparaison des formes grammaticales de l'ancien éranien avec le sanscrit a rendu des services importants pour la connaissance de la grammaire de cette première langue. Aujourd'hui la philologie éranienne est devenue une science séparée dont le but n'est pas seulement de découvrir les analogies grammaticales entre l'ancien éranien et le sanscrit, mais aussi les lois d'après lequelles l'éranien a reçu son développement spécial. A cette heure le moment semble venu où la philologie éranienne peut faire retour de bons offices envers le sanscrit, en montrant qu'elle a de quoi faire avancer aussi bien la science de cette langue que la linguistique en général. La déclinaison si importante et si difficile des mots en *a* me semble un des cas où la philologie éranienne peut présenter de précieux résultats pour résoudre la question. Nous commençons notre dissertation en présentant le paradigme des langues à comparer et en y ajoutant quelques considérations préliminaires.

	Sanscrit.	Ancien perse.	Gathas.	Avesta plus réc[t].
			Singulier	
N.	v*r*kas	baga	ahuro	vehrko
A.	v*r*kam	bagam	ahurem	vehrkem
I.	v*r*kêna	bagâ	ahurâ	vehrka
D.	v*r*kâya	—	ahurâi	verkâi
Abl.	v*r*kât	bagâ	ahurâ*d*	vehrkâ*d*
G.	v*r*kasya	bagahâ	ahurahyâ	verkahê
L.	v*r*kê	bagaiy	ahuroi	vehrkê
V.	v*r*ka	bagâ	ahurâ	vehrka

Pluriel.

N.	vṛkâsas / vṛkâs	bagâha / bagâ	dûtâoghô / daevâ	vehrkâogho / vehrka
A.	vṛkân	bagâ	mas'yéng / mas'yascâ	vehrkan / vehrkasca
I.	vṛkêbhis / vṛkâis	bagaîbish	garoibish / urvâtâish	vehrkâish
D. Abl.	vṛkêbhyas	—	maretaeibyo / yasnoibyo	vehrkaeibyo
G.	vṛkânâm	bagânâm	asukanam	vehrkanam
L.	vṛkêshu	bagaishuvâ	mas'yaes'û	vehrkaes'u

Duel.

N. A. V.	vṛkâu	gaushâ	arethâ	vehrka
I. D. Abl.	vṛkâbhyâm	—	rânoibyâ	vehrkaeibya
G. L.	vṛkayôs	dastayâ		vehrkayâo

Je passe les formes du neutre, peu importantes pour notre but. Si maintenant nous considérons les tableaux ci-dessus, nous voyons que le nominatif sanscrit du singuliér soulève une question qui ne manque pas d'importance. Au nom. *vṛka* ou *vṛkah* répond directement le vieux perse *baga* ou *bagah*. C'est ce que montre la voyelle finale brève, car si *a* était le véritable son final, il devrait être allongé. La forme *bagah* est donc parfaitement semblable au sanscrit *vrkas*, car l'ancien perse ne change pas seulement un *s* dental radical suivi d'un *a* en *h* lorsqu'il se trouve au commencement ou au milieu des mots, mais aussi à la fin; tandis que le grec qui partage du reste avec les langues éraniennes la propriété de changer l'*s* en *h*, fait une exception lorsque *s* se trouve à la fin des mots, en sorte qu'en regard des formes *bagah*, *baga*, le grec présente θεός etc.

On sait que dans certains cas le sanscrit change *vrkas* en *vrkô*, et comme dans les deux dialectes de l'avesta le nominatif se termine en *ô*, on se demande s'il faut admettre que l'ancien perse *baga(h)* est devenu *ahuro(h)* + *vehrko(h)* de manière à répondre assez bien au grec θεός, ou si le changement de *as* en *o* a eu lieu à la manière du sanscrit. Je crois devoir mettre de côté cette dernière hypothèse, du moins aussi longtemps que l'on continuera à considérer ce changement comme on le fait à présent. En effet, on admet que l'*o* sanscrit est toujours un produit de *a* + *u*; *vrkas* doit donc être devenu *vrkâu* avant d'être *vrkô* (Comp. Bopp. Sanskrit

grammatik, § 76). Or pour admettre une transformation de *s* en *u*, les langues éraniennes ne présentent aucune analogie, et même en sanscrit on ne ferait pas mal de chercher une explication plus satisfaisante de ce phénomène grammatical (1). L'accusatif est partout régulier, et se termine en sanscrit comme en perse, par —*am*, ce que les dialectes de l'avesta ont abrégé en *em*; après *y*, *v* l'*e* lui-même tombe et la semi-voyelle est vocalisée. L'instrumental du singulier présente une déviation plus remarquable. Tout le monde reconnaît que le signe caractéristique de ce cas est *á*; l'ancien éranien ne s'oppose pas du tout à ce fait; nous trouvons que dans tous les dialectes ce cas se termine en *â*; c'est seulement dans l'avesta plus moderne que d'après les règles générales des voyelles finales, cet *à* est devenu bref. Dans le sanscrit, au contraire, même dans les védas, il est rare de trouver des instrumentaux comme *yajñá*, *ghanâ*, ordinairement il finit en *ena* ou *enà* : *indrena*, *yajñena*, *kulisênã*, *vṛshabhenã*; il vaut mieux diviser *indre-na*, *vṛshabhe-ná*, de manière à présenter *e* comme une modification de la voyelle du thème. D'après cela, la terminaison est *nâ* ou *na* et nous devons distinguer *vṛshabhenâ* de formes comme *Kavin-â*, *madhun-â*, où *n* doit être regardé comme un développement du radical comme dans le génitif pluriel. La terminaison *nâ* ou *na* se trouve aussi dans l'ancien éranien, non pas dans les substantifs ou les adjectifs mais dans les pronoms. Ainsi dans l'ancien perse l'instrumental du radical pronominal *tya* est *tyaná (tyaná maná dâtâ apariyâya)*; le radical *ima* donne à l'instrumental *anâ (hadâ anâ kárá)*. Cependant *nâ* n'est pas limité à l'instrumental; dans *hacâ aniyaná* elle remplace l'ablatif, et dans la forme fréquente *manâ*, le génitif. Dans l'avestà *nâ* ou *na* n'est pas non plus rare comme terminaison de l'instrumental, cf. *anâ mã*, *thrâ*, *anabaresmana*, *ana vaca* etc.; de même du thème pronominal *ima*, *a*; puis l'on a *kana*, du radical *ka*; nous trouvons *na* comme terminaison du genitif dans *mana*, du thème pronominal *ma*. Souvent aussi nous trouvons cette terminaison dans les particules; cf. *ciná*, *cithéná*, *yathaná*, *yathana*. De

(1) Depuis que cet article est écrit, cette question a été tranchée par *M. Bloomfield*. Voy. final *as* besore sonant in sanscrit. Baltimore 1882.

là on pourra conclure que *na* est moins une desinence casuelle qu'un suffixe de dérivation, d'abord en usage pour plusieurs cas, puis limité à un seul. Cette manière de voir ne fait que se confirmer lorsqu'on fait attention que dans les langues lithuaniennes, slaves et germaniques *mana* se présente comme radical pronominal pour le pronom personnel de la 1re personne. Dans le sanscrit même, *ana* est devenu un radical dont se tirent des formes comme *anena*, *anayâ*, *anayos*. De la nous pourrions tenir des formes comme *kena*, *kana*, aussi bien que *kasya*, *kahyâ* etc. pour des radicaux développés par un suffixe; dans le sanscrit la formation en *na* s'est étendue du pronom au nom et s'est attachée à l'instrumental des substantifs en a. Il est encore une circonstance importante à relever avant de quitter les instrumentaux en *na* : aux formes *tyena*, *anyena*, *kena* du sanscrit l'ancien éranien oppose *tyanâ*, *aniyanâ*, *kana*; ainsi donc, tandis qu'en sanscrit le radical se termine en *e* devant *na*, l'ancien éranien conserve le radical ordinaire en *a*. On peut tranquillement regarder cette présence du radical en *e* au singulier masculin neutre des mots en *a* pour une particularité du sanscrit; ni dans ce cas ni dans tout autre, l'ancien éranien n'y prend aucune part. Nous avons déjà vu que dans des formations comme *anena*, *anayâ*, *anayos*, le sanscrit est isolé; il l'est aussi pour celles comme *mayâ*. *tvayâ*, *mayi*, *tvayi*. Si l'on exclut le radical en *e* de l'instrumental, tout le singulier du masculin et du neutre en est délivré, toutes les autres désinences casuelles s'ajoutent au radical en *a*, et ne demandent aucune explication, puisqu'elles sont parfaitement semblables dans l'ancien éranien. et dans le sanscrit. Le datif seul fait exception en ce point; mais ici encore la priorité semble se trouver du côté de l'ancien éranien. En effet, dans des formes comme *ahurâi* l'*e* du datif s'est fondu immédiatement avec le radical. On sait que l'ancien perse a perdu le datif; le datif sanscrit n'est en harmonie ni avec l'ancien éranien ni avec aucune langue indo-germanique, et comme je ne suis pas en état d'en donner une explication satisfaisante, je m'abstiens d'augmenter d'une unité le nombre des hypothèses avancées.

Le radical en *e* se trouve donc banni de tous les cas du sing. ; dans ceux du pluriel, au contraire, on le trouve con-

stamment. Nous le voyons représenté le plus parfaitement dans les pronoms, où il se trouve sans alliage au nominatif; les autres désinences sont ajoutées à ce radical en *e*. L'ancien perse emploie *aiy* = *e*, dans tous les cas que nous connaissons, non-seulement pour le nominatif mais aussi pour l'accusatif des pronoms; parmi les langues indiennes, le *pâli* montre le même usage; dans les dialectes de l'Avestâ l'accusatif des pronoms se termine assez souvent en *e;* à côté de cette forme, l'on a aussi l'accusatif en *ân*, qui est pris au radical en *a* et qui se trouve tout à fait isolé parmi les autres cas. On se demande maintenant laquelle des deux formes est la plus ancienne. Les langues classiques montrent que l'usage d'employer le radical en *a* pour l'accusatif des pronoms n'est pas tout à fait récente.

Une chose également digne de remarque c'est que le pronom sanscrit *asâu* introduit dans le pluriel l'accusatif *amûn*, complètement isolé au milieu des autres cas du pluriel tirés du pronom *amî*. Est-ce que la distinction du nominatif et de l'accusatif serait peut-être d'une date postérieure? Les substantifs généralement masculins et neutres en *a* ne se distinguent des radicaux pronominaux que parce qu'ils forment trois cas du pluriel, du thème en *a*, le nominatif, l'accusatif et le génitif; cependant dans l'Avesta plus récent la formation de l'accusatif par le thème en *e* n'est pas inconnue; parmi les langues indiennes le Pâli le forme régulièrement de cette manière, probablement par l'influence de la déclinaison pronominale. Il faut remarquer encore que dans les langues classiques la terminaison des pronoms a passé au nominatif pluriel des substantifs. Le génitif pluriel se forme toujours, dans les substantifs, du radical en *a*; dans l'Avestâ plus récent la désinence *ãm* est ajoutée quelques fois directement au radical (*sukhrãm*, *staorãm*); cette forme paraît la plus ancienne. Le plus souvent nous voyons les thèmes nominaux développés par *n*. Le sanscrit et l'ancien perse ont l'habitude d'allonger l'*a* devant cet *n*. Dans l'Avesta, ceci n'a lieu que par exception; régulièrement *a* reste bref, et ceci semble bien avoir été la règle primitive puisque jamais dans les anciennes langues éraniennes *i*, *u* ne s'allongent devant cet *n* épenthétique, quoiqu'en sanscrit l'allongement soit régulier.

Il suffira de dire peu de mots sur le duel. Il est beaucoup plus complet dans l'ancien éranien que dans le sanscrit, où les trois genres n'ont qu'une seule forme tandis que dans l'ancien éranien le masculin et le neutre se distinguent du féminin. Ici encore nous voyons deux thèmes distincts; le cas qui sert de N. A. V. appartient au radical en *a*, les deux autres à celui en *e*. Dans l'ancien perse ainsi que dans les Gâthâs le N. A. V. se termine en *â* : *gaushâ*, *spâdâ*. Dans l'Avesta le plus récent cet *a*, d'après les règles sur les voyelles finales, a dû devenir bref. Dans les Védas le N.A.V. se termine encore fréquemment en *â*; plus tard *âu* est devenu ordinaire. Je vois dans cet *âu* final mis en regard de l'*â* des langues congénères, une dégradation du son primitif, qui ne ressemble pas mal à celle de *â* en *âo* des langues éraniennes. Dans l'ancien éranien le cas qui sert de I. D. Abl. se forme régulièrement du radical en *e*. Quant au troisième cas qui exprime le G. L. les langues aryaques ont ceci de commun qu'elles le tirent du radical en *e*; mais les terminaisons *â*, *âo* se concilient difficilement avec la désinence *ôs* du sanscrit.

Occupons-nous maintenant des formes du féminin.

	Sanscrit.	Ancien Perse.	Gathas.	Avesta plus réc[t].
			Singulier.	
N.	Senâ	didâ	daenâ	nairika, nyâkê
Acc.	Senâm	Tigrâm	daenam	nâirikam
Inst.	Senayâ	—	daenayâ	nâirikaya
Dat.	Senâyâi	—	daenayâi	nâirikayâi
Abl. G. Loc.	Senâyâs Senâyâm	taumâyâ arbirâyâ	daenayâo	nâirikayâd nâirikayâo
Voc.	Sene	—		nâirika nâirikê
			Pluriel.	
N. V.	Senâs	—	daenâo	nâirikâo
Acc.	Senâs	—	daenâo	nâirikâo
Insh.	Senâbhis	—	daenâbish	—
D.Abl.	Senâbhyas	—	daenâbyo	nâirikâbyo.
Gén.	Senânâm	paruzanânâm	sâsnanam	nàirikanam.
Loc.	Senâsu	aniyâuvâ	gaethâhû	nâirikâhva nâirikâhu
			Duel.	
N.A.V.	Sene	—	—	nâirikê
I. D. Abl.	Senâbhyâm	—	—	nairikâbya
G. L.	Senayos	—	—	—

Deux choses nous frappent à l'inspection de ces formes . 1) qu'à côté du thème en *â* nous en avons ici aussi un second en *e*, 2) que dans les dialectes de l'Avesta ce thème se termine en *ai* comme dans le masculin ; l'ancien perse, au contraire et le sanscrit le font finir en *âi*. Nous ne tenons pas cette distinction comme très importante ; cependant nous ne pouvons entreprendre d'expliquer ici de justifier notre manière de voir à ce sujet. Au premier coup d'œil l'ancienneté pourrait paraître se trouver du côté de l'ancien perse et du sanscrit ; car comme le féminin préfère des finales plus pleines, il semble que *âi* ait pris régulièrement la place de *ai* dans la déclinaison de ce genre. Toutefois je me décide à trancher la question en faveur des dialectes de l'Avestâ, et cela pour les motifs que voici. Il est d'abord remarquable que, dans toutes les langues aryaques, le thème en *ai* ne se trouve qu'au pluriel et au duel du masculin, jamais dans le singulier (à la seule exception de l'instrumental singulier dans le sanscrit où l'*ê* n'est pas primitif. Dans le féminin, au contraire, nous ne trouvons le thème en *ai* ou *âi* que dans le singulier, jamais dans le pluriel. Quant à savoir si le duel resta toujours étranger à cette forme, c'est ce que le manque d'exemples ne permet pas de constater. Cette divergence des deux formes dans la distinction établie ne peut avoir sa raison que dans le fait que le thème en *ai* fut employé pour les trois genres ; que si l'on avait eu un thème spécial en *âi* ponr le féminin, il eût été inutile de les séparer de cette manière. Une autre raison, c'est qu'en sanscrit le vocatif singulier du féminin se forme en *e*. Je vois dans des formes comme *sene* le thème pur ; dans l'Avestâ elles ne sont pas en usage seulement pour le vocatif, mais aussi pour le nominatif ; dans ces deux cas il est permis d'employer aussi bien le thême en *a* que celui en *ai*, mais pour le nominatif le premier a prévalu, tandis que pour le vocatif, les deux radicaux se disputent également le terrain. Pour le reste, les règles observées dans la déclinaison du féminin sont assez simples. Le nominatif et l'accusatif se tirent d'ordinaire du thème en *a*, dans les autres nous voyons apparaître celui en *ai* ou *âi,* auquel les terminaisons du féminin sont ajoutées régulièrement.

Tout le pluriel sans aucune exception appartient au radical en *a;* il en est de même des deux cas reconnus du duel ;

quant au 3[e] les exemples font défaut, et le sanscrit peut ici moins que jamais nous servir de règle absolue. En somme, le résultat acquis par les considérations précédentes revient à ceci. La déclinaison des mots en *a* présente un mélange de thèmes en *a* et en *ai* ou *e*; c'est bien à ce fait qu'il faut attribuer le phénomène que le sanscrit n'a pas de noms terminés en *e*. Ce mélange s'opéra dans les conditions suivantes. Primitivement le thème en *a* était exclusivement en usage pour les masculins et les neutres au singulier, aussi bien dans la déclinaison des pronoms que dans celle des noms; le thème en *ai* était réservé au pluriel et au duel et se montre à l'état le plus pur dans les pronoms qui tiraient d'abord tout le pluriel de ce radical; cependant le thème en *a* s'était déjà implanté à l'accusatif pluriel. Les substantifs en *a* forment trois cas du pluriel du radical en *a*, les autres de celui en *ai*. Le féminin au contraire tire les cas du singulier, à l'exception du nominatif et de l'accusatif du thème en *ai*, le pluriel et le duel de celui en *a*. Nous rattachons à ceci quelques remarques ultérieures. Aux formes des radicaux en *e* ou *ai* se rattachent des dérivations comme *fras'aoshtrayana*, *vaghudâtay-ana* dans l'avesta; de même en sanscrit nous devons diviser *kânvâyana*,, *dâxây-ana*, *âmushyây-ana;* que l'éranien *ai* répond parfois au sanscrit *âi* ce que nous avons vu précédemment; on sait que l'éranien n'admet pas le second renforcement dans la première syllabe de ces dérivations. Une chose qui me paraît encore digne de remarque, c'est que le même phénomène se produit dans les verbes. D'où l'on voit que les grammairiens hindous ne sont pas loin de la vérité, lorsqu'à côté des racines en *â*, ils en admettent d'autres en *e* et *âi*, qui toutefois ne se distinguent des premiers que dans le thème du présent. Il faudrait donc diviser en sanscrit *dhay-a*, *hvay-a*, *trây-a, dhây-a* etc.; dans l'éranien *zbay-a*, *pay-a*, *thrây-a.* Il ne faut pas oublier non plus dans l'ancien perse on forme *garbâya*, dans les *Gâthâs vâdâya*, *vâtêya*, tandis que dans l'avesta plus récent la terminaison *âya* ne se trouve que dans les causatifs et autres formes dérivées du même genre.

F. SPIEGEL.

Il Sàmaveda, recato di sanskrito in volgare dal dottor GUISEPPE TURRINI, *professore di Filologia indo-europea nella R. Università di Bologna.*

Cet essai de version du sanscrit nous est envoyé par le savant professeur Giuseppe Turrini, qui enseigne la philologie indo-européenne à l'Université royale de Bologne. La version entière sera publiée sous peu avec texte, notes, et double glossaire.

Nous apprenons en outre que les autres travaux de M. Turrini, c'est-à-dire la version du Rgveda et de la Bible, avancent de jour en jour. Ils seront attendus avec impatience par ceux qui cultivent les études classiques et qui savent apprécier dans les œuvres du savant professeur la délicatesse élégante de la forme italienne et la profonde connaissance des littératures étrangères.

HYMNE I.

A AGNI (1).

« *om.* »

1. O Agni! Viens au saint banquet que nous te consacrons, aux libations que nous te faisons; prêtre du sacrifice (2), assieds-toi sur l'autel.

2. Prêtre de tous les sacrifices, ô Agni, tu es donné aux hommes par les dieux.

3. Nous choisissons, Agni, comme le messager, le prêtre du sacrifice, le sage au-dessus de tout autre sage; de ce sacrifice le très excellent consommateur.

4. Qu'Agni abatte nos ennemis, Agni propice et heureux des louanges magnifiques, tout radieux de flammes resplendissantes (3), honoré d'hommages suprêmes.

5. Hôte très suave, très doux, je te célèbre par des chants, o Agni, comme un ami tendrement aimé, comme le compagnon de toutes les choses abondantes.

6. Par ta grande puissance, o Agni, garde et préserve-nous de toutes sortes de maux et de l'homme envieux.

7. Viens! oui je veux t'exalter et te louer, o Agni, par d'autres chants magnifiques; par ces libations tu crois de plus en plus.

8. Que Vatsa (4) attire ton souffle du ciel élevé; je veux te célébrer, o Agni, par des chants de louanges.

(1) Agni, le feu et aussi *le dieu du feu.* Cfr. ignis; lith. *ugni,* slave *ogni.*

(2) Parce qu'il consume et consomme la victime et porte avec la flamme, la prière vers le ciel.

(3) Horace dans la belle ode quatrième du l. I dit de Vulcain, le dieu du feu : — Vulcanus ardens... — Et Stace : flammeus mulciber — mais rien ne surpasse l'indien Samiddhas Sukras.

(4) Vatsa, fils de Kanva, poète védique.

9. Que le voyant Atharvan (1), chef et supérieur de tout sacrifice entourant avec force le saint Arani, te fasse sortir, o Agni, du milieu du Puskara (2).

10. O Agni! o tout resplendissant! donne-nous en abondance secours et force : en vérité tu es pour nous le Dieu évident et bien manifeste.

BIBLIOGRAPHIE.

GÉOGRAPHIE DE MOISE DE CORÈNE, D'APRÈS PTOLÉMÉE.

TEXTE ARMÉNIEN, ÉDITE AVEC UNE TRADUCTION FRAÇAISE, *par le Père* ARSÈNE SOUKRY, *Mékhitariste. Venise*, 1881.

L'Ordre respectable des Mékhitaristes de Venise fournit de temps en temps au monde savant des travaux qui prouvent que l'esprit de recherche n'est point éteint chez les disciples de l'abbé Mékhitar. Naguère encore il publiait un excellent traité géographique sur le canton arménien de *Shirak*, ouvrage du père Léon Alichana, le plus profond connaisseur de la géographie arménienne, qui existe de nos jours. Maintenant nous venons de recevoir un autre traité du même genre, dont le titre se trouve en tête de cet article : *La géographie de Moïse de Corène*, texte et traduction française, publiée d'après un manuscrit récemment découvert, le nouvel ouvrage a vu le jour à l'occasion du congrès géographique de Venise.

La géographie de Moïse de Corène, telle qu'on la connaît par les manuscrits étudiés jusqu'ici, a été plus d'une fois le sujet de travaux critiques minutieux dont le but était de déterminer d'une manière précise l'époque de sa composition. Le point de vue auquel se plaçait chaque critique dépendait naturellement toujours du manuscrit de la *Géographie* qu'il avait entre les mains. Aussi l'on ne doit point s'étonner

(1) Atharvan. Nom d'un voyant antique, à qui l'on attribue le 4e Véda; et plus probablement ici le prêtre qui prend soin de l'arani et aussi le rite d'aprés lequel, en frottant deux moreeaux de bois, on produisait agni, c'est-à-dire le feu. Ce mot dérive d'Atar, feu, et répond exactement au zend âtar, feu, dont la racine est at, aller, se mouvoir, s'agiter, et est étroitement apparenté au sanscrit at, continuò ire.

(2) Puskâra. C'est très probablement le trou percé dans l'un des morceaux de bois appelés aranì, dans lequel on fixait l'autre; c'est une sorte de matrice où se trouve caché le dieu Agni.

du jugement que porte sur cet ouvrage M. Martin dans ses *Mémoires sur l'Arménie*, t. II. Ses recherches ne pouvaient arriver à d'autres résultats car il n'avait à sa disposition qu'un texte extrêmement altéré par les copistes. On ne put constater son erreur que quand les Mékhitaristes eurent collationné les meilleurs manuscrits de la *Géographie* et eurent donné au public, en 1843, un texte plus ancien et moins mutilé. Cette édition, à son tour, fut soumise par le professeur Patkanoff à une critique sévère et détaillée qui eut pour résultat de démontrer que la *Géographie*, dans la forme où elle venait d'être éditée par les Mékhitaristes, ne pouvait être considérée dans son ensemble, comme l'ouvrage de Moïse de Corène On peut voir dans la préface aussi bien que dans les nombreuses notes du travail publié par le savant professeur (*la Géographie arménienne du* VII[e] *siècle*), des motifs qui ne permettent pas de rapporter la composition de cette œuvre à une époque antérieure à la moitié du V[e] siècle.

Le manuscrit que vient d'éditer le Père Soukry diffère tellement de tous les manuscrits connus de la même Géographie qu'on peut bien le considérer en plusieurs endroits comme une rédaction toute différente, corrigée et complétée par un autre écrivain. Pour pouvoir déterminer exactement la valeur de ce texte, il faudrait en faire un examen attentif, et il se peut bien que nous revenions plus tard sur cette question dans un autre article ; ici nous devons nous borner à dire quelques mots de l'opinion émise par le traducteur relativement à l'époque de la composition de la *Géographie*. Dans la courte préface qui précède la traduction, il s'efforce de démontrer que Moïse de Corène seul a pu être l'auteur de ce traité et que la critique s'est trompée en rapportant sa composition à une époque postérieure à Moïse. Malheureusement, pour établir cette opinion, le P. Soukry n'a point fait la moitié de ce que firent ses prédécesseurs pour la discussion de l'ancienne rédaction. Il est juste d'être reconnaissant au P. Soukry de la publication de ce nouveau texte, mais en même temps on ne peut pas se déguiser l'absence totale de critique et de méthode scientifique qui la caractérise ; ces qualités sont cependant les conditions indispensables de tout travail savant. Ainsi il ne nous dit nulle part où il a trouvé ce nouveau manuscrit, ni quel est son âge, ni en quoi il se distingue de l'autre, ni enfin sur quoi il fonde ses conclusions en faveur de son antériorité. Toutes ses conclusions portent un caractère éminemment subjectif et ne sont que l'expression de ses convictions personnelles ; ainsi il est *convaincu* que la *Géographie* fut écrite par Moïse de Corène, et naturellement il ne peut en être autrement. Voici un échantillon de sa logique : « Il me suffit de montrer que cette *Géographie* est bien l'œuvre de Moïse de Corène et que par conséquent elle remonte au V[e] siècle... Je tiens, avec tous les anciens littérateurs arméniens (??), que le texte de l'ouvrage est de Moïse de Corène, par

conséquent composé au ve siècle... » Mais ce n'est pas tout : dans la *Géographie* elle-même tout ce qui ne s'accorde pas avec cette opinion du traducteur est d'après lui interpolation, et, à ce titre, doit en être exclu; comme s'il était permis à chacun de rayer dans les écrits des anciens ce que bon lui semble, sans aucune raison sérieuse et seulement parce que l'on a la conviction intime que tout cela est interpolé. L'éditeur, en agissant de la sorte, perd de vue une chose importante : c'est qu'en excluant du texte tous les passages qui lui semblent interpolés, il fait de la *Géographie* un abrégé de Ptolémée et lui enlève tout caractère d'œuvre indépendante. Pour arriver à une telle conclusion, il n'était guère nécessaire de produire une nouvelle rédaction, car la même thèse avait déjà été soutenue par Kiepert (Monatsber. Berlin. Akad. 1875, 599-600) et par Patkanoff (préface XVI). La critique avait jugé la *Geographie* dans son ensemble et non d'après les seuls passages qui à la rigueur peuvent avoir été écrits au ve et même au ive siècle ; c'est là une circonstance que l'on ne devrait point perdre de vue.

Le traducteur s'est donné la tâche, comme il nous en informe lui-même dans sa préfaee, de démontrer que la *Géographie* de Moïse est un abrégé de Ptolémée. C'était là peine perdue, car l'auteur de la *Géographie* avoue lui-même qu'il a puisé la matière de son ouvrage dans Pappus; or, Pappus n'a fait qu'abréger Ptolémée. Il ne restait donc en plus au traducteur que de confirmer par des renvois cet aveu de l'auteur. Mais cette tâche même avait déjà été remplie par les prédécesseurs du nouveau traducteur, circonstance qu'il a cependant cru devoir passer sous silence. Ce ne sont point là les procédés scientifiques que nous sommes en droit d'exiger d'un savant, et à coup sûr ce n'est pas là la méthode qu'on doit employer pour résoudre une question historique si difficile. Tantôt il suppose comme évident à tout le monde ce qui est précisément en question, tantôt il assure ses lecteurs que toute une série de preuves pourrait être avancée à l'appui de son opinion, mais malheureusement il néglige de les exposer. Ainsi, par exemple, quand il soutient que Moise est l'auteur de la *Géographie*, il s'appuie sur la ressemblance qu'il trouve entre le style de l'*Histoire* de Moïse et celui de la *Géographie*; mais il n'avance rien à l'appui de cette ressemblance. Mais quand même il y en aurait, il n'en serait pas plus avancé, car l'on sait bien qu'un argument tiré de la ressemblance de style entre deux ouvrages ne porte pas bien loin, surtout quand il est presque seul, comme dans le cas actuel. L'argument suivant est dans le même genre : « Je dirai toutefois que la langue et le style de l'auteur ne sont pas postérieurs au ve siècle, excepté en quelques endroits interpolés. » Nous serions bien aise d'apprendre par quels caractères distinctifs la langue et le style des écrivains arméniens du ve siècle se différencient de la langue et du style du vi^e et du viie siècles, et comment il se fait que cette différence

soit si considérable qu'on puisse la regarder comme un indice historique. Bien avant cette nouvelle édition on avait fait observer que quelques tournures et expressions, peu nombreuses du reste, du traité géographique se rencontrent également dans l'*Histoire* de Moïse de Corène, mais aussi d'autres phrases et tournures qui s'y trouvent, se rencontrent dans les ouvrages de *David l'Invincible* et d'*Ananie Chirakatsi*. Des expressions communes à deux documents ne peuvent certainement pas être regardées comme établissant l'identité d'auteur. Il en est ainsi spécialement de Moïse de Corène; car il a très bien pu emprunter certaines descriptions à la même source que l'auteur de la *Géographie*. Les arguments historiques au moyen desquels le traducteur (Préface, p. VI), essaie de démontrer que la *Géographie* est l'ouvrage de Moïse de Corène, sont si peu convaincants et si vagues, qu'après les avoir lus on se demande en quoi ils consistent en réalité. Puis le traducteur croit devoir prendre la défense de Moïse contre les reproches qu'on lui a, paraît-il, fait au sujet de sa grande crédulité, car, selon notre auteur, il aurait été convaincu de la vérité des légendes miraculeuses et de l'existence des animaux monstrueux dont il parle. Or, aucun critique sérieux n'a jamais, à ce que nous sachions, reproché à l'auteur de la *Géographie* de croire trop facilement à l'existence de monstres fabuleux, et il est certain que personne ne s'est jamais basé sur ce seul reproche de crédulité pour soutenir que Moïse n'est pas l'auteur de la *Géographie*. Bref, en fin du compte, les doutes qui existaient sur l'époque de la composition de la *Géographie* et sur son auteur, restent encore debout dans toute leur force, malgré la soi-disante supériorité du texte nouvellement découvert.

Le manque d'espace nous empêche en ce moment de discuter, comme nous le voudrions, la valeur du nouveau texte, mais nous ne pouvons cependant cet article, sans appeler l'attention du Traducteur sur les inexactitudes que nous avons remarquées à la lecture rapide de sa version. P. 11 du texte il est dit que de la mer indienne découlent les mers *Parsa* et Arabe (c'est-à-dire les golfes persique et arabique). Or le Traducteur lit *Barsa* et nous explique dans une note que l'auteur, faute d'attention, a mis *Barsa* au lieu de *Persicum*. Ici nous devons prendre la défense du texte contre le traducteur : l'auteur n'est nullement coupable d'inattention, car il s'est exprimé on ne peut plus exactement; le pays dont il est question s'appelle *Pars* en arménien, dont le génitif est *Parsai*; l'auteur a employé le mot arménien, n'étant nullement obligé de se servir de la forme latine; mais si au lieu de *Parsa*, qui se trouve dans le texte, le Traducteur lit incorrectement *Barsa*, ce n'est pas là la faute de l'auteur. P. 17 du texte, les mots qui signifient des *Khazares* ou de la *Khazarie* sont traduits (p. 20) « fugitif de *Chasuari*. » P. 25 du texte il est dit : jusqu'à l'embouchure du *Kouraki* (c'est-à-dire *Korax*), tandis que dans

la traduction nous lisons : « De l'est jusqu'à l'ouest coule le fleuve *Coraxici* (!) » P. 26 du texte, parmi les peuples de la Sarmatie sont comptés : les *Khujes* et les *Kistes*, anthropophages ; ces mots sont rendus dans la traduction (p. 36) « les barbares terribles anthropophages. » P. 30 du texte il est dit que dans la Haute-Arménie coule le fleuve *Akampsis*, c'est-à-dire *Vokh*, tandis que nous lisons dans la traduction « Akamasis, c'est-à-dire *Djorokh*. Quand même ce seroit indifférent au fond, toujours est-il que le texte nous donne un nouveau nom, inconnu jusqu'ici, celui du fleuve Tchorokh, que le Traducteur n'eût pas dû passer sous silence. P. 33 du texte se rencontre le nom correcte de la province arménienne *Siounikh;* tandis que dans la traduction (p. 44), pour des motifs que nous n'avons pu saisir, ce nom est donné deux fois dans la forme corrompue *Synnik*. P. 35 du texte il est question du district connu de *Klardjkh*, qui est rendu (p. 38 de la traduction) par *Ghelartha* et (p. 44) par *Chelardjk*, sans que le Traducteur nous fasse part des raisons qui l'ont engagé à changer le mot de la sorte.

Page 40 du texte parmi les districts de la province *Kusti-Kapkokh*, se rencontrent *Delmounkh (Deilem; Taprstan (Tabristan)*; or, dans la traduction (p. 53), ces noms sont rendus par *Difoums*, *Tapstan*, ce qui est tout à fait inexact, si toutefois nous n'avons ici une faute d'impression. Page 43 se trouve le nom d'une production de la scythie *aghegn azniv* ce que le traducteur rend par « le meilleur arc, » mais c'est là une erreur, car dans cet endroit *aghegn* n'est pas un mot arménien mais arabe عقيق et signifie « *achates carneolus*. » Page 42 du texte il est parlé de la dénomination du district *Vandgês* qui se trouve dans la traduction dans la forme *Vardkèss*, comme dans *Lazare de Pharbe*. Or, les deux formes sont des corruptions de *Vâtgês* comme on l'a démontré dans la traduction russe, p. 76.

Nous ne voulons pas pousser plus loin la liste d'inexactitudes que nous avons à reprocher à l'auteur et dont une partie sans doute appartient aux fautes d'impression ; mais même à ce point de vue tout extrinsèque nous ne nous attendions pas à tant de négligence; car les PP. Mékhitaristes — par les soins qu'ils apportent à la lectûre des épreuves — ont toujours montré jusqu'ici qu'ils savent aussi bien apprécier leurs devoirs envers le public que les remplir exactement. Voici cependant une méprise bien étrange et que malgré toute notre bonne volonté, nous ne pouvons pas considérer comme une erreur typographique : dans sa préface, où il emploie toute la force de sa logique pour démontrer que la *Géographie* est l'œuvre de Moïse de Corène, le traducteur s'oublie au point de s'exprimer ainsi : « Je dis donc que Moïse de Corène, s'appuyant sur les livres autorisés de l'antiquité, comme ceux de Ptolémée, de Maxime de Tyr, de *Constantin Cosmas Indicopleustes*, d'Alexandre-le-Grand, a dit et répété ce qu'il a trouvé dans leurs ouvrages... » Or, comme Moïse est

un écrivain du ve siècle, tandis que *Cosmas Indicopleustes* appartient au vi^e, il s'ensuivrait que Moïse s'est appuyé de l'autorité d'un homme qui a vécu un siècle après lui! En terminant, nous ferons remarquer un passage de l'*Histoire* de Moïse, passage qui n'a pas encore attiré l'attention comme il le méritait et qui, à notre avis, peut jeter quelque lumière sur la question de l'auteur de la Géographie. Dans le traité géographique toute la terre connue alors est divisée en trois parties : Europe, Lybie et Asie, et cette division de la terre fut généralement reçue, surtout après Ptolémée. Or il est à supposer que Moïse de Corène — s'il était véritablement l'auteur de la Géographie — se serait appuyé sur *Pappus* ou sur Ptolémée, tandis que dans son Histoire II, 2, il fonde sa division de la terre sur le 4e livre d'Hérodote, et il signale ce système comme important et peu connu.

Il est fort à regretter que le Traducteur se soit borné à éditer et traduire le texte. Avant lui déjà on l'avait minutieusement comparé avec celui de Ptolémée. Il eût donc dû porter son attention d'une manière spéciale sur ces parties de l'Asie dont la description est donnée, non d'après Ptolémée, mais d'après des sources auxquelles nous n'avons plus accès aujourd'hui; comme par exemple la description de l'*Ibérie*, de l'*Albanie*, de l'*Arménie*, et surtout des districts de la Perse des Sassanides, sur lesquels l'auteur nous communique une foule de choses intéressantes pour la géographie historique. Une étude vraiment sérieuse de ces points eût certainement convaincu l'auteur que son manuscrit n'est pas le plus ancien. Il eût dû en outre étudier la nature des produits des divers pays qui y sont indiqués — question aussi intéressante qu'importante au point de vue philologique. En un mot une étude sérieuse de son auteur l'eût mis en état de séparer les interpolations d'avec le texte primitif, non pas à la légère mais en s'appuyant sur des données sérieuses; et cela fait, la question de l'époque de la composition de la Géographie aurait été résolue d'elle-même.

K. DE RESTAING.

FRIEDRICH SPIEGEL. *Die altpersischen Keilinschriften im Grundtexte mit Uebersetzung, Grammatik und Glossar.* 2te vermehrte Auflage. Leipzig. Engelmann, 1881, gr. 8, 246 pages.

La 1re édition de cet ouvrage parut en 1861. Le célèbre professeur l'avait destiné à servir d'introduction à l'étude des inscriptions cunéiformes en vieux perse, et le livre répondant parfaitement au but de son auteur fut bientôt entre les mains de tous ceux qui voulaient posséder cette langue. L'édition actuelle ne présente aucun changement essentiel.

Les additions et les corrections, qui ont fait grossir le volume de 223 à 246 pages, se rapportent en majeure partie à la section qui traite de l'explication des textes. Il est aisé de voir que l'auteur a suivi attentivement

les progrès réalisés depuis 20 ans dans l'interprétation des inscriptions et qu'il en donne à ses lecteurs les résultats les plus saillants. Il a mis un soin tout particulier à faire servir à ses vues les éclaircissements si importants obtenus par l'étude des traductions assyro-babylonienne et mède (qu'il appelle scythique) de nos inscriptions perses; ces études en effet ont jeté beaucoup de lumière sur le sens du texte original.

Il n'est pas possible de parler des heureux progrès de ces études sans rappeler les éminents services rendus par M. Oppert dans ses nombreux ouvrages traitant des inscriptions cunéiformes et surtout dans son dernier livre : « Le peuple et la langue des Mèdes. » (Paris 1879). Dans ce dernier travail M. Oppert présente le résultat final de ses longues études sur le rétablissement et l'interprétation des textes. Parmi les corrections proposées il en est bon nombre que l'on doit admettre comme certaines, mais il en est un certain nombre aussi qu'une critique réfléchie et modérée doit regarder comme les résultats d'une manière de traiter les textes trop hardie, trop libre, parfois-même violente. A l'égard de cette critique d'un caractère conjectural outré mais toujours cependant pénétrante et lumineuse, M. Spiegel a su garder les bornes de la prudence et de la réserve. Parmi les corrections de M. Oppert, l'auteur n'a adopté que celles qui présentent la plus grande probabilité au point de vue paléographique et grammatical; toutes celles qui ne rentraient point dans cette règle ont été partout écartées. Pour le dire en un mot, la méthode critique de notre auteur est réfléchie et conservatrice — c'est bien aussi la seule qui convienne à un éditeur de documents de cette espèce; celle de M. Oppert est plus libre, plus progressiste, toujours spirituelle et éblouissante, mais dépassant maintes fois la vraie mesure. Cette liberté de critique de M. Oppert se comprend plus aisément lorsqu'on sait qu'il ne s'était pas proposé de rendre les textes à leur forme authentique et traditionnelle, mais bien de faire disparaître autant que possible les lacunes et les fautes des copistes et d'arriver à une intelligence plus précise. Spiegel s'est donné la peine de comparer encore une fois le texte des inscriptions avec les copies originales de Niebuhr, Rawlinson, Rich, Westergaard, il a pu de cette manière rectifier des erreurs isolées. Le texte qu'il nous offre repose donc sur les apographes authentiques, que nous possédons, des inscriptions; en de rares endroits l'auteur s'est permis de corriger les fautes évidentes d'après les corrections tout à fait sûres d'Oppert. Au reste, il ne se dissimule nullement qu'un nouvel examen des documents originaux opéré sur les lieux mêmes, ferait plus d'une fois substituer de nouvelles leçons à celles qu'on a tenues jusqu'ici pour vraisemblables. Aussi longtemps que ce désir ne sera pas réalisé, nous devrons nous contenter du texte tel qu'il a été rétabli par Spiegel. De même que la première, l'édition présente offre au bas du texte les variantes des diverses copies; les différences des deux traductions et les

conjectures des savants; c'est un apparat critique perpétuel. En fait d'éléments nouveaux la période comprise entre les deux éditions n'a vu apparaître que la petite inscription de Suez qui a trouvé sa place dans l'édition nouvelle. Dans la Grammaire certains points ont été modifiés conformément aux résultats des études récentes. Dans le Glossaire les mots nouveaux ont été mis à leur place, bien des renseignements ont été rectifiés et — nouvelle preuve de l'exactitude de l'auteur — toutes les citations confrontées à nouveau. Un autre progrès à signaler c'est que la transcription des sons de l'alphabet vieux perse a été améliorée en partie, les sifflantes ne sont plus rendues par *Ç, S, Z,* mais par *S, Sh, Z.*

Néanmoins l'auteur s'est abstenu de changements plus étendus sous ce rapport, et on ne peut que l'en louer. En effet la voie ouverte par Hübschmann vers la réforme totale de la transcription de l'ancien éranien n'est pas assez avancée pour qu'on puisse s'attendre à ce qu'elle soit suivie par tout le monde. — Il est juste enfin de signaler la générosité de l'imprimeur qui, sans élever le prix, consentit à augmenter le volume d'une table lithographiée contenant les caractères originaux et trois petites inscriptions, en vue de faciliter aux étudiants la lecture des cunéiformes; c'est là un véritable service rendu aux commençants. Si l'on considère dans leur ensemble ces additions et ces améliorations, on peut affirmer que dans sa forme nouvelle l'excellent ouvrage de M. Spiegel répond le mieux (1) à toutes les justes exigences de la recherche scientifique et de l'enseignement académique; à ce titre nous souhaitons de le voir répandu le plus possible.

L'examen de quelques points de détail justifiera notre appréciation; nous choisirons à cet effet ceux qui sont les plus propres à caractériser la nouvelle édition et à présenter en résumé aux lecteurs les progrès réalisés par la science depuis une vingtaine d'années.

Inscription de Bisoutun, 1re *colonne*

Jusqu'ici le nom du roi Darius avait été lu fautivement Dârayavush, au lieu de Dârayavaush, ou plutôt *Dârayavaush.* C'est ce qu'a montré d'abord B. Lindner (Lit. Centralblatt, 1880, p. 358); le même auteur a réussi à mieux expliquer ce nom : il le regarde comme un composé de *dâraya* (t) part. prés. de dar et de *va'u* = vanhu ou vohu dans l'Avesta, vasu en sanscrit, et signifie par conséquent *bona possidens ;* on peut comparer ici *Dârayat — ratha* = currum (belli) tenens, nom propre dans l'Avesta Yt. 13, 108.— Au § 4 qui contient la généalogie des Achéménides,

(1) L'édition de luxe de Kossowicz : Inscriptiones Palaeo-Persicae, Pétersbourg, 1872, n'est accessible, à cause de l'élevation de son prix, qu'à un petit nombre; du reste à part les fac-similes des documents originaux et les nombreuses illustrations, cet ouvrage n'a point fait faire de progrès notables à la science.

Spiegel explique le mot *duvitâtarnam* ou *taranam* (qu'Oppert a interprété successivement par « en deux branches » et par « à deux reprises ») en le traduisant par « je gesondert, je einzeln » (séparatim, singillatim). Il compare *duvita* avec le sanscrit *dvitâ*, avestique *vita*, huzv. *gvit*, *gvitâk* néo-persan *gud*, *guda*, et *tar(a)na* avec la terminaison latine *ternus* dans hesternus. Cette conjecture est très admissible. Quant aux autres difficultés relatives à la généalogie des Achéménides on pourra voir bientôt mes remarques dans un autre livre. A § 8, ligne 20-25, plusieurs lettres ont été complétées avec certitude; le mot *âgatâ* si longtemps mal compris et mal lu y est remplacé d'après Oppert, par *daushtâ*, amicus comp. Bh. IV, 68,69. Ici Spiegel qui est parfaitement convaincu de la justesse de cette correction aurait dû faire une exception à la règle et admettre daushtâ dans le texte. Au § 10, l. 32, il faut insérer *naiy* devant *azda* — ce mot jusqu'ici mal expliqué signifie « connaissance, nouvelle ». — Ceci ressort de la comparaison avec l'arm. *azda*, l'aram. אַזְדָּא (Daniel 2, 5) et le sanscrit addhâ.

Le nom de l'endroit où Gaumâta se révolta ne doit pas se lire Pishiyâuvâdâ, mais Paishiyâuvâdâ, comme Oppert l'a montré. Mais lorsqu'il croit que ce nom se prononçait Paishiyâkhuâdâ et que ce lieu est identique à la ville appelée Πασαργάδαι, je ne puis me résoudre à me ranger à son avis, malgré l'autorité de Spiegel. Je trouve de même très problémati, que l'interprétation de ce nom par « vallée des sources. » Le mot *uvâipashiyam* l. 47 est traduit maintenant par « nach seinem willen » à sa volonté, et identifié avec l'avestique qaepaithya. Pour *kamna* Spiegel admet lui aussi le sens de « parvus, pauci, » eu égard au persan *kam*. Le nom de l'endroit où Darius tua Gaumâta ne doit pas se lire Sikathauvatish, mais Sikayauvatish, d'après la version médique.

Le § 14 conservé dans son entier n'est malheureusement pas encore suffisamment éclairci. Cela vient de ce que nous ne connaissons rien d'ailleurs des changements entrepris par le mage et que les mots décisifs qui se rapportent à la restauration de Darius sont des ἅπαξ λεγόμενα. Spiegel combat avec raison l'opinion fortement soutenue mais nullement prouvée par Oppert à savoir qu'il s'agit ici d'importantes innovations sur le terrain religieux : « Gomatès le Mage, qui se nommait Smerdis, fils de Cyrus, avait détruit de nouveau le culte de Zoroastre (sic!) que Cyrus avait rétabli vers 560 et que Darius dut rétablir etc... Son interprétation de Gaitha par « le calendrier » et celle de Mâniya par « le langage sacré, le rit, » ne sont pas moins incertaines. Oppert complète les § 17 et 18 d'une manière très ingénieuse et Spiegel admet comme certain ce passage rétabli : « *aniya âpiyâ aharatâ âpishim parâbara,* » alius in aquam fugit, aqua eum abstulit. »

Bisoutoun, Colonne II. Au § 1 Spiegel explique *asabâribish* en le ramenant à un thème asabâri pour aspabâri, comme visa pour vispa, =

ἵππῳ φερόμενος, huzv. *asuvâr*, persan *suvâr*. Oppert croit qu'au § 2 il faut suppléer le nom de l'Egypte et Spiegel se range à son avis à cause de l'inscription de Suez et de la notice de Polyène VII, 11. Au § 3 Oppert a observé que *Martiya*, le nom du rebelle de la Susiane, n'est pas un nom de personne, mais un nom commun qui signifie « homme. » Ceci est très vrai; nous devons admettre que Darius ou celui qui a été chargé d'exécuter l'inscription n'ont point connu ce nom ou que pour une raison quelconque ils n'ont pas voulu le donner; comparez la glose de Ctésias μαρτι-χώρας = ἀνθρωποφάγος, c'est-à-dire martiyaqara. Oppert cherche le sens de *Cincikhri*, le nom du père de *Martiya*, dans le persan et le traduit par « marchand de n'importe quoi. » — Je crois qu'il vaudrait mieux ne faire aucune hypothèse étymologique sur ce nom étrange. Spiegel approuve l'idée d'Oppert qui croit que l'ordre suivi dans les images des rebelles sur le rocher est rarement chronologique. A la page 94 Spiegel revient sur une opinion déjà émise autrefois d'après laquelle l'*Uvakshat(a)ra*, dont le rebelle Fravartish se disait issu, doit être identifié non avec le Cyaxare des Grecs mais avec Dejokes et que celui-ci s'appelait proprement Cyaxare. Cette idée semble trouver un appui dans une donnée de Diodore II, 32. L'explication préférée par Oppert *U-vakhshatara*, « qui a de beaux mulets » ne laisse rien à désirer au point de vue linguistique, mais elle risque beaucoup de ne pas être goûtée pour le sens. Nous expliquerions le nom de cette manière : *uva*=av. *qa*, scr. *sva* et *khshatra*, regnum; donc = αὐτο-κράτωρ, qui *suum* imperium habet; ce serait un terme analogue au titre bien connu du czar de Russie. Le nom Ὀξάθρης chez Polyène VII, 33 (codd. fals. Ὀξύθρας) n'a absolument rien de commun avec le Κυαξάρης des Grecs; il doit être expliqué par *hu-khshatra*, bonum imperium habens. Au § 12 Spiegel fait une petite digression pour expliquer sa manière de voir sur la suite de la guerre médique : son opinion s'éloigne en certains points de celle qu'on admet d'ordinaire. Aux lignes 75 et 89 le mot *cashma* = av. *cashman*, persan *cashm*, oculus, doit être désormais regardé comme certain. Déjà en 1847 Oppert croyait avoir retrouvé le nom de *Citrantakhma* (§ 14) sous la forme grecque de Τριταν-ταίχμης, nom de deux Perses chez Hérodote (I 192, VII 82, 121); il tient comme d'autant plus sûre son interprétation par *citra* et *takhma* que les deux versions ont corroboré l'existence de la nasale devant *takhma*. L'identité de Citrantakhma et de Τριτανταίχμης semble évidente au premier coup-d'œil; elle est fausse cependant. D'abord ce n'est pas ainsi que les Grecs rendaient cithra : *Gaucithra* = Γω-σίθρης, *Baga-cithra* = Μεγα-σίδρης. Τριτα serait donc une forme très irrégulière. Τριταν me semble rendre évidemment le nom du célèbre héros des mythes, Thraetaona (plusieurs exemplaires de l'Avesta donnent Thraetâna) et que l'on retrouve chez Firdousi sous la forme Frîdoùn; Τριτανταίχμης signifierait d'après cela fort (vaillant) comme Thraetaona. Je prie le lecteur d'excuser

cette digression sur les noms propres de l'antique Eran ; j'y ai été amené par l'étude spéciale que j'ai entreprise en vue de recueillir et d'expliquer les noms du vieux perse (1).

Bisoutoun, colonne III. Il y a peu de changements à signaler ici. Vu la forme médique *Uvaddecis*, il faut lire *Uvadâicaya* et non *Uvadâidaya* pour le nom du lieu où Darius fit exécuter Vahyazdâta ; d'après Oppert ce nom serait peut-être celui de la ville moderne d'Audedj. Plus loin il faut lire *Gandutava* au lieu de *Gandumava*, avec lequel Henry Rawlinson compare le *Gandum* moderne. Dans le passage final on trouve *uzmayâ patiy âkariyantam Bâbirauv* au lieu de *asariyatâ* d'Oppert, qui n'a aucun sens.

Bisoutoun Colonne IV. Grâce aux travaux d'Oppert, cette inscription a gagné plus que toute autre en clarté ; nous la comprenons beaucoup mieux aujourd'hui qu'autrefois. Spiegel n'approuve pas sans réserve la traduction donnée par Oppert de *yadiy avathâ — duruvâ ahatiy* § 5 : « Si » ita, sic « dicis, terra mea perennis erit ; » d'après lui *avathâ* doit signifier « en conséquence, » ὧδε, comme dans *avathâ athaha. — duruva* « incolumis, perennis, » au lieu de l'obscur *durusa* est une heureuse correction d'Oppert, que Spiegel a admise dans son texte. Par contre la conjecture du § 7, l. 44 : *Aura-mazdaya atiyaiy*, « Mazdaeus moriar » (que je meure en Mazdéen, que je participe à la vie future en Mazdéen), est écartée quelque bien trouvée qu'elle paraisse. Le texte du § 8, qui était très obscur autrefois, est devenu presque entièrement clair, grâce aux corrections pleines de sagacité d'Oppert (Le peuple et la langue des Mèdes, p. 182). Voici sa traduction : Ne illi qui postea illam tabulam perleget, ei nimis videatur, quod ego feci ; (ne) id ei incredibile videatur, ne dicat « mendacium. » Spiegel qui admet entièrement le sens donné par Oppert préfère lire, au lieu de *thacayâtiy, thadayâtiy* = Av. *sadayâd* (videatur). Au § 9 Oppert a heureusement modifié *duvartam* qui n'a pas de sens en *hamahyâyâ tharda* (omni ratione) *kartam* ; Spiegel n'a cependant osé l'introduire dans son texte. Le mot *handugâ* signifie « édit » d'après Rawlinson et Spiegel ; Oppert le traduit par « récit ». Spiegel le ramène avec beaucoup de probabilité à la racine *dugh*, traho, d'où le persan *an-dûkhtan*, colligere. D'après la restitution du texte du § 13 par Oppert : *apariy abashtâm upariyâyam*, secundum legem imperabam (publiée d'abord en 1872, Journ. as. p. 293, etc.), l'existence du mot *abashtâ* « lex », rendu dans les versions par le synonyme de *dâta*, est mise hors de doute. Spiegel admet, il est vrai, l'identité d'*abashtâ* avec l'éranien moyen *avastâ* ou *avistâ*, mais il fait ressortir en même temps les diffi-

(1) Voir mon travail « Ueber die Perser des Æschylus, als Quelle für altpersische Alterthumskunde nebst Erklärung der persischen Eigennamen. — Erlangen, 1877.

cultés qui empêchent d'admettre l'origine donnée à ce mot par Oppert qui le fait venir de *bakhsh* + *â* « attribuere »; il nie avec raison que l'*abashta* ait contenu les mêmes lois religieuses que nous connaissons sous le nom d'*Avesta* (cf. C. de Harlez, Journ As. 1876. vol. VIII, p, 487, etc., et Spiegel, Ueber das Vaterland und das Zeitalter des Zoroaster, Ztschr. d. D. Morgld. Ges. Vol. XXXV, p. 629-645). Au § 14 nous trouvons un exemple qui caractérise l'hypercritique d'Oppert; ici il a changé sans motif la leçon parfaitement satisfaisante *yâvâ taumâ ahatiy* = quamdiu familia (tua) existet, en *yâvâ tautâ ahatiy*, « aussi longtemps que tu pourras » formant le substantif *tautâ* de *tu* « posse », persan *tuvânistan*. Il est fort à regretter que le texte perse du § 15 soit entièrement perdu à l'exception de quelques mots, car la version médique semble indiquer que le contenu était fort important. D'après Oppert (l. l. p. 186) Darius y déclare que dans un livre écrit en langue éranienne il a fait cinq choses nouvelles et les a communiquées au peuple: 1) une nouvelle loi (*abashtâ*), 2) le texte de l'Avesta, 3) le commentaire de cette loi, 4) la prière (le *zandi* = zend!), 5) des versions en différentes langues. Spiegel réduit avec prudence cette « importance capitale » d'Oppert à sa juste mesure. Il fait remarquer qu'on ne saurait démontrer l'identité de cet Avastâ avec l'Avesta d'aujourd'hui et les commentaires qui s'y rapportent, puisque l'existence d'une riche littérature du temps des Achéménides nous est garantie par d'autres sources. En outre, il est nécessaire d'attendre la confirmation de cette traduction de M. Oppert. A cette occasion l'auteur fait sur la religion des anciens Perses (p. 107 et 108) une digression qui mérite notre reconnaissance. Il y résume et modifie ses opinions déjà émises à ce sujet. D'accord en cela avec de Hárlez, il fait remarquer que la religion des anciens Perses avait en effet une grande ressemblance avec celle de l'Avesta, mais qu'il n'y avait cependant pas d'identité complète. La différence principale des deux religions c'est le dualisme qui forme le caractère spécifique de la religion zoroastrienne, tandis que les inscriptions cunéiformes n'en renferment aucune trace(1). Il appelle ensuite

(1) Comp. *de Harlez*. Avesta traduit etc. Introduction, chap. I. « La Perse et la religion avestique, » spécialement p. XIII : « Que l'on conclue de ces rapprochements à une grande similitude de langage et à une certaine communauté d'idées. personne ne songera à le contester; mais en induire que les doctrines de l'*Avesta* régnaient alors en Perse, c'est violer les lois élémentaires de la logique » etc. Cf. CCXI. Ce sont principalement les témoignages des auteurs grecs contemporains qui nous prouvent le plus clairement que le mazdéisme avestique n'était la religion ni du peuple persan ni de ses souverains. Nous ne trouvons donc de traces certaines du zoroastrisme en Perse que vers l'époque d'Alexandre. Il serait fort à souhaiter qu'on renonçât à cette opinion enracinée et si répandue au loin, dont la fausseté est maintenant démontrée de la manière la plus évidente.

l'attention sur le parallélisme qu'il a le premier observé, des expressions *baga vazraka* (Ormuzd) et *khshâyathiya vazraka* (le grand roi), et combat avec succès cette idée favorite d'Oppert que le *Shiyâtis* (1) des inscriptions désigne « le bon Principe »; lui-même le traduit par « bonheur, joie ». Plus loin il fait remarquer que les *Amesha spentas* ne se trouvent pas dans les noms de mois ou de personnes des inscriptions.

Bisoutoun, colonne V. Malgré la grande dégradation de cette inscription et l'absence des deux versions, M. Oppert a essayé (Records of the past IX, 68) de la rétablir; le résultat n'a naturellement qu'une valeur purement conjecturale. Il ne semble pas impossible que par les Saka taradaraya (Scythae transmarini) il faille comprendre les Scythes d'Europe.

Passons aux autres inscriptions de Darius. Dans l'inscription d'Elvend dans la phrase *khsh. ahyâyâ bumiyâ vazrakâyâ duraiy* M. Oppert lit *âpaiy* au lieu de *apiy* : rex hujus terrae magnae *vel* longinquae (Spiegel), de cette terre qui s'étend au loin dans l'univers. Dans l'inscription de Persépolis nous lisons pour la première fois la phrase *hacâ aniyanâ naiy tarsatiy* (Persis) non timet alium i. e. hostem. Oppert rejette cette interprétation qui est certainement la bonne et entend par *Aniya*, l'autre — Anromainyus, le Mauvais Principe. — (Comp. DE HARLEZ, *Avesta traduit.* etc. Introduction, p. IX, et ss., et CCXI). Cela prouve que lorsqu'on s'est attaché à une idée préconçue, l'esprit ne goûte plus ce qui est simple et naturel.

A la page 112 Spiegel expose la nature des personnifications mythiques *drauga, hainâ, dushiyâra* d'après les données des inscriptions cunéiformes et de l'Avesta. Dans l'inscription de Persépolis la construction de la phrase finale est rendue plus facile à saisir : *aurâ* n'y est plus pris comme Nom. sg. f. g. « domina, » mais comme Voc. sg. m. g. « domine. » Oppert corrige bien à propos *duvaishatam* en *duvaishantam*, et traduit : le Bon Principe (?), qui toujours a détruit le démon, descende en souverain dans cette maison (1879) ou : la *Shiyâtis*, qui a anéanti le méchant, pourra toujours, o Ahura, trouver un asile dans cette maison (1872). Cependant Spiegel rejette cette correction parce qu'il en résulterait une construction sans analogue. La petite inscription L avait été attribuée autrefois par l'auteur à Darius II, mais sans motifs suffisants; il la rend aujourd'hui à Darius I. L'inscription trouvée à Suez sur une stèle et qui se trouve dans la nouvelle édition, a enrichi le vocabulaire vieux perse des mots suivants : *danauvatiy*, fluit, d'une racine *dan; rauta*, fluvius, de

(1) Remarquons en passant que nous rencontrons ce mot dans le nom de la reine Παρύσατις. Celui-ci se compose de *paru*, *multus* et de *Shiyâti*, « felicitas », et signifie par conséquent « multa felicitate praedita »; cf. Fortunatus, « bienheureux. »

ru cf. ῥέω, ῥόθος, *yu-viya*, canalis, et *Pirâva*, nom égyptien du Nil. Plusieurs des noms de peuples contenus dans l'inscription de Nags-i-Rustem qui seront mentionnés plus loin n'ont pu être d'abord expliqués avec certitude. Jusqu'à présent on n'a pas réussi à identifier les *Putiyâ*, *Kushiyâ*, *Maciyâ* et *Karkâ* (1). Spiegel rapproche toujours les *Spardâ* des סְפָרַד de la Bible (Obadj. 20). Duncker et autres préfèrent rapprocher ce nom de Sardes = Lydie. Malgré les corrections d'Oppert, la fin de cette inscription n'est pas encore bien éclairée. Dans la petite inscription NRc la correction *arshtibara* au lieu de *sharastibara* de Spiegel est évidemment bonne. Gaubaruva (Gobryas) était donc δορυφόρος, porteur de lance du roi Darius. L'épithète d'*Aspacanâ* (Aspathenes) de NRd n'est pas encore clairement expliquée : *vatrabara* (ce mot manquait dans la première édition du livre) est très heureusement expliqué par Spiegel : il y retrouve le mot persan : *bareh-bar* amicus, sodalis : *vatrabara* serait donc quelque chose comme adjudant, lieutenant. Les mots *isuvâm dasyamâ* n'ont pas encore reçu d'interprétation suffisante. Oppert corrige ces mots d'une manière assez peu satisfaisante : *manthrabara* et *dasuvâ adârayatâ* « ministre de Darius qui fit observer les lois. »

A la troisième section (Grammaire), dans « l'histoire abrégée du déchiffrement » nous trouvons d'excellents renseignements (p. 148) sur les nouveaux travaux relatifs aux inscriptions cunéiformes. Au chapitre I « écriture et phonétique » l'auteur fait ressortir mieux qu'autrefois l'étroite parenté entre les palatales et les sifflantes qu'on remarque dans les langues éraniennes. Le signe qu'on ne rencontre que dans les deux noms étrangers *Haldita* et *Dubâla* et qu'on rendait autrefois par *n*, a été changé en *l* dans cette édition à l'exemple d'Oppert ; cette transcription n'est cependant pas absolument certaine. Pour ce qui regarde la question si difficile de l'origine de l'alphabet vieux perse, l'auteur cite le travail d'Oppert sur ce sujet (Journ. As. Févr.-Mars 1874, p. 238-245), mais n'y entre pas lui-même. Il fait une concession aux études récentes à l'article des consonnes aspirées, p. 165. Il explique maintenant *hashiya*, *uvâipashiya*, *marshiyus* qui répondent aux mots avestiques *haithya*, *quaepaithya*, *merethyus* en admettant que la spirante palatale doit son origine à l'influence de *y*, et il compare des formes prâcritiques du genre de *saccam*, *maccu* comme des analogies très rapprochées. Hübschmann explique de même *anushiya* par *anutya*. Autrefois l'auteur niait l'existence de la Vriddhi dans le vieux perse; aujourd'hui il l'admet comme probable à causes de formes comme *Caispâish*, *âisha*. Spiegel

(1) Tout récemment des éclaircissements nouveaux nous ont été fournis sur cette matière par les Assyriologues. Voir l'excellent ouvrage de M. le professeur F. Delitzsch : Wo lag das Paradiës (Leipzig, 1881). Il traite des noms de ces peuples, p. 123, 249, 251,

range le nom du Dieu suprême dans la classe des noms finissant en consonne : *Auramazdá* pour *Auramazdâh*. Au paragraphe du verbe il donne comme probable l'opinion proposée par Bartholomae (Das Alteranische verbum) que *akumá*, *akutá* sont des formes d'aoriste de la racine *kr* (kar) devenue ku. Pour les formes difficiles *akunaush*, *adarshnaush*, Spiegel s'écarte un peu de Brugman (Kuhn Ztschr. 25, 307). Malgré les objections de quelques savants, l'auteur maintient son opinion sur le parfait participe qu'il regarde comme un tempus finitum particulare. Au chapitre IV, qui contient les remarques syntactiques, l'auteur admet l'existence du duel pour les noms, mais il la rejette pour les verbes. Dans le Glossaire j'ai rencontré quelques erreurs que je me permets de relever. 'Ατουρία (Strabo 16,736), forme qui se rapproche plus de l'original perse que la forme ordinaire 'Ασσυρία ne signifie pas là l'Assyrie entière, mais seulement une partie de cette contrée. A propos du nom propre *Arakha*, on trouve cité l'arménien *Arakhây*, rex, que Rawlinson y a comparé. Cette comparaison est erronée, vu que ce mot est emprunté au grec, ἄρχων (Lagarde, Armenische studien, 1876 nº 286). Une autre forme de Δαρεῖος, Δαριαύκης, qui est donnée à la page 161 ne se trouve pas dans Strabon 16,785. Nous y trouvons Δαριήκης (καθάπερ | τὸν Δαριήκην Δαρεῖον ἐκάλεσαν. La forme 'Ωρομάσθης pour 'Ωρομάσδης est fautive. A la page 154 on lit *pars.* au lieu de *pers.* Les fautes d'impression qui sont rares et de peu d'importance seront aisément corrigées par le lecteur.

En terminant ce travail il ne sera pas inutile de signaler les mots des inscriptions qui restent encore complètement obscurs; ce sont les suivants : *parauvaiy*, Persép. 715, *maiyiy* ou *taiyiy* Bh. IV, 44, *vidâm* Bh. IV, 87, *aruvastam* NRb 4, *yanaiy* K 22.

Dr Philipp Keiper.

Deux-Ponts (Bavière-Rhénane).

Un agent politique de Charles-Quint. — Le Bourguignon Claude Bouton, seigneur de Corberon. — Notice sur sa vie et ses poëmes, avec le texte de son Miroir des dames, etc., par M. E. Beauvois. — Paris, chez Leroux, 1882. Un volume, pp. 16. CXCII, 259.

Le petit livre de M. Beauvois, édité sous les auspices de la société d'histoire de Beaune, semble à première vue bâti sur une pointe d'aiguille. Qui connaît Claude Bouton? Quelques rares initiés aux menus faits du règne de Charles-Quint, et encore le connaissent-ils imparfaitement. Après l'avoir lu nous n'hésitons pas, cependant, à dire que si le livre concerne un acteur de second ordre du grand drame européen de la première moitié du XVIe siècle, il répond à une pensée juste et féconde. A notre époque, à l'heure où l'ouverture toute large des dépôts d'archives permet aux travailleurs de remonter aux sources mêmes de l'histoire, la moindre monographie, qui met dans son véritable jour un

fait ou un homme, rend plus de services réels à la science que les généralisations les plus brillantes appuyées sur des bases insuffisantes.

Considéré dans son objet propre,—la monographie de Claude Bouton,— le livre de M. Beauvois est bien réussi. Il suit le gentilhomme pas à pas, dans sa famille et dans sa vie privée, dans ses rapports de propriétaire et de seigneur, dans sa carrière militaire, dans sa vie de cour, dans ses nombreuses négociations diplomatiques. Rien n'est affirmé sans pièces à l'appui. M. Beauvois a de plus le mérite, assez rare pourqu'on le signale, parmi les étrangers qui s'occupent des hommes ayant joué un rôle dans les Pays-Bas, de connaître les familles et les généalogies locales.

Considérée dans ses rapports avec l'histoire des Pays-Bas, la monographie de Claude Bouton jette des lumières nouvelles sur certains épisodes locaux du règne de Charles-Quint, spécialement sur les rapports diplomatiques de nos contrées avec l'Angleterre, sur les conflits de l'Empereur avec Charles d'Egmont et avec le duc de Clèves et Juliers, sur le règlement de la succession de René de Nassau-Châlons, prince d'Orange, mort en 1544. René de Nassau-Châlons avait institué pour légataire universel un enfant de onze ans, Guillaume de Nassau, fils de Guillaume, comte de Nassau-Dillembourg. Ce dernier, sentant que Charles-Quint refuserait plutôt l'investiture des fiefs des Pays-Bas que de les laisser gouverner par un prince luthérien, en attendant la majorité du jeune légataire, renonça à la tutelle de celui-ci. Il proposa pour lui être substitués son parent, le comte Adolphe de Schauenbourg et de Holstein, coadjuteur de l'archevêque de Cologne, ainsi que le seigneur de Westerloo, Jean de Mérode, et Claude Bouton ; et ces personnages, agréés par l'Empereur, furent en 1545 institués « tuteurs, curateurs et mambours du corps et biens du prince d'Orange. » Il résulta de cette combinaison que le futur Taciturne fut élevé catholiquement à la cour de Charles-Quint. Les liens étroits, noués entre Bouton et son pupille, contribuent à expliquer l'attitude que prirent dans les troubles du XVI[e] siècle les deux *batards légitimés* de Claude, Thierry et Jean. Ces deux personnages, par la mort des enfants légitimes que leur père avait eus de Jacqueline de Lannoy-Molembaix, avaient été institués légataires de ses biens aux Pays-Bas. Le premier surtout y faisait quelque figure. L'un et l'autre embrassèrent la fortune des nobles confédérés, et ils prirent part au mouvement contre Philippe II.

Considérée, enfin, au point de vue de l'histoire générale, le livre de M. Beauvois a une portée incontestable. Etudiée par le menu, comme elle l'est, la vie de Claude Bouton est comme un miroir dans lequel se réflète la vie de la majeure partie de la noblesse moyenne de son époque. Elle peut même être considérée comme un exemple frappant du mode dans lequel un grand nombre de familles, naguère minces et obscures, prirent leur essor en s'attachant à la fortune des Bourgogne-Valois et de leurs héritiers les Habsbourg.

La seconde partie du livre renferme une édition nouvelle et aussi complète que possible du *Miroir des dames*, d'après un manuscrit ayant appartenu à Marguerite d'Autriche, qui est conservé à la bibliothèque de Bruxelles. Cette édition est accompagnée de notes et de variantes instructives. Quant au poëme lui-même, il peut être étudié avec intérêt parmi les monuments littéraires du commencement du XVI[e] siècle.

E. P.

Petites études égyptologiques, par KARL PIEHL. Vienne 1881. — Adolphe Holzhausen.

Voici un opuscule d'une soixantaine de pages seulement, divisé en plusieurs travaux indépendants les uns des autres et dans lequel l'auteur a su fournir aux égyptologues une matière abondante d'études et d'instruction. Rien de surprenant à cela d'ailleurs : au point où est parvenue cette science, les recherches spéciales sur des objets divers, sur des détails même de philologie et d'histoire sont les véritables instruments de progrès. Les rédacteurs des deux grands recueils de Berlin et Paris l'ont compris depuis longtemps et heureusement pratiqué.

Près de la moitié de la brochure de M. Piehl est occupée par le texte, la traduction et surtout les notes philologiques d'une stèle trouvée à Tombos, dans une des parties les plus reculées de l'empire des Pharaons en Ethiopie. Le texte en était publié depuis longtemps, parmi les monuments de l'expédition prussienne de 1842-45, mais jamais, ce me semble, elle n'avait été étudiée, au moins en détail. C'est un éloge historique de Thoutmès I (Aa-kheper-ka-Ra) considéré, suivant la coutume, et comme conquérant et comme auteur de travaux divers, éloge entremêlée de données mythologiques, toujours utiles à recueillir, comme confirmant ou agrandissant les résultats immenses déjà obtenus dans cet ordre d'études, résultats qu'il importe si fort de coordonner pour en faire disparaître les contradictions apparentes ou en expliquer les contradictions réelles.

Il y a spécialement lieu de signaler, dans ce texte, la mention des *Herouscha*, ou *seigneurs des sables*, désignés ici comme des captifs employés aux travaux publics et résidant encore en Egypte, si longtemps après l'époque où M. Krall leur assigne le rôle de prédécesseurs des Hyksos (1). D'après ce savant, les Herouscha, que la grande inscription d'Una (VI[e] dynastie) nous montre écrasés par les Egyptiens dans un pays vignoble, appartenant à la région de l'isthme de Suez, auraient formé les dynasties nommées Héracléopolites par Manéthon, durant cette période très-obscure d'abaissement et de démembrement probable qui précède l'avènement des rois thébains, restaurateurs de la grande

(1) Voyez la *Zeitschrift* de 1879 et 1880.

monarchie et réformateurs de la religion égyptienne par l'introduction et la prééminence du culte thébain d'Ammon. M. Krall reconnait d'ailleurs, dans un texte très-postérieur relatif au souvenir d'invasions barbares et donné par M. Dümichen, la mention distincte de l'invasion des Schasou et de celle des Herouscha, comme de celles des Perses et des Grecs. La présence des captifs Herouscha sous un règne séparé de leur invasion par tant et de si graves évènements est un fait bien curieux. Auraient-ils continué d'habiter le voisinage du lac Menzaleh? ou seraient-ils revenus avec des Hyksos, et Thoutmes les aurait-il fait prisonniers, en portant le dernier coup à ces derniers par la prise du camp retranché d'Avaris? ou bien encore le terme *de seigneurs des sables* ne serait-il ici qu'une épithète ironique donnée aux Hyksos eux-mêmes, refoulés par l'Egypte victorieuse dans les déserts de l'Arabie? je n'oserais l'affirmer? Pourtant j'avoue que j'incline vers la dernière solution, les pasteurs-Schasou n'étant nommés nulle part dans le texte de Tombos; mais, en choisissant le synonyme qui nous occupe, le rédacteur a probablement reporté sa pensée vers les barbares vaincus jadis dans les mêmes lieux et probablement congénères des Pasteurs.

Dans l'ordre des documents mythologiques, nous avons à remarquer ici le passage où Ammon est identifié avec Seb, le père d'Osiris et en général le père des dieux, avec Seb, qui est aussi parfois représenté comme la personnification de la terre (1). Après une ligne, dont M. Piehl donne le mot à mot à la note 46, mais qui, formant une allusion à un mythe inconnu, demeure inintelligible même pour lui, notre texte poursuit en ces termes : *Er àri-ta ua Amon, Seb Utut Neter Amon ran-ef. par le fait d'être unique, Ammon, Seb, père divin, Caché (est) son nom.* L'identité de doctrine avec l'hymne de Boulaq, traduit et publié par M. Grébaut, est visible dans ce peu de mots et suffirait pour affirmer l'importance de la présente publication.

Le dernier morceau de cette brochure est l'étude d'un groupe d'inscriptions concernant un scribe ou fonctionnaire de la XIXe dynastie appelé Houischera. Pour former ce groupe, il a fallu réunir à deux monuments du Louvre, un monument de Stockholm. Ce dernier texte est obscurci par des lacunes, et l'ensemble présente des idées bien connues, appartenant à la tradition religieuse de l'Egypte; mais il convient d'y signaler 1° une invocation à Ra « *mère* de la terre, *père* des humains, » qui semble inspirée par une doctrine asiatique, 2° le caractère moral attribué, dans deux passages, non spécialement à Osiris, mais au groupe des dieux d'Abydos, 3° la belle métaphore de Ra *embrassant* la justice (ou la vérité).

Entre la stele de Tombos et les textes funéraires de Houischera,

(1) Voyez Pierret. *Dict. d'arch. ég.* p. 500; *Essai sur la mythol. ég.* p. 62. et la p. 190 de l'édition donnée par M. Parthey du *Traité d'Isis et d'Osiris.*

M. Piehl a inséré, sous le titre de *Varia,* quelques notes philologiques précédées d'un morceau un peu plus étendu : Quelle a été l'épouse du Pharaon Apriès? L'auteur revient ici sur une question traitée par M. Wiedemann dans le volume dont j'ai rendu compte l'année dernière. Selon M. Wiedemann, Apriès aurait eu pour femme une *Aah-hotep* « dont on garde au musée de Boulaq, le cercueil, qui, d'après tout le style de ses inscriptions, appartient à la XXVIe dynastie. » Cette observation est repoussée par M. Piehl; il croit devoir reporter ces textes et le monument qu'ils décorent, sinon jusque vers la XIe dynastie, comme une certaine « inexactitude de langage » pourrait le lui faire penser, du moins jusqu'au commencement du nouvel empire, la légende royale du cercueil étant celle de la boite des bijoux que nous avons vus à Paris, lors de l'exposition universelle de 1867. Mais ceci n'a qu'une importance secondaire en comparaison de la question historique concernant la famille d'Apriès. M. Piehl croit devoir critiquer, non dans son ensemble, mais dans le détail l'opinion de M. Wiedemann sur les suites de la catastrôphe de ce monarque. Il s'appuie pour cela sur un monument inédit du Musée de Stockholm, un grand sarcophage du style de la XXVIe dynastie, appartenant à une princesse du nom de Tapert, que l'on avait un peu légèrement identifiée avec l'épouse de Psammétik Ier. Cette Tapert est dite, sur le couvercle du sarcophage, épouse de Uah-ab-Ra (Apriès), qualifié ici de *cousin royal*, d'après M. Piehl, mais dont le nom est entouré du cartouche, tandis que, dans une autre partie du même monument, il ne le porte plus, non plus que sur un bassin à libations du musée du Louvre, texte où il s'agit sans doute du même personnage que dans l'inscription du couvercle, puisque sa femme et son fils portent aussi les mêmes noms. M. Piehl en conclut que, pendant les derniers temps de sa vie, Apriès avait perdu même le titre de roi et ne conservait à la cour d'Amasis qu'un titre honorifique inférieur à celui-ci

J'avoue que cette modification survenue au double règne signalé et démontré par M. Wiedemann n'est ni impossible ni bien invraisemblable; des incidents de palais, aujourd'hui inconnus, pouvaient l'expliquer, mais elle n'est pas non plus démontrée par les textes que l'on signale; à plus forte raison ne peuvent-ils rien contre l'existence de ce double règne, au moins pendant les premières années qui suivirent la révolution militaire, le pronunciamento des soldats d'Amasis. M. Piehl lui-même reconnaît que le titre de parenté royale semble grammaticalement se rapporter à Tapert plutôt qu'à Uah-ab Ra; de plus, cette princesse ayant vécu 70 ans, et le bassin du Louvre appartenant à son fils, il est possible, sinon même probable, que les deux monuments ont été gravés postérieurement à la mort violente du roi déchu, ce qui expliquerait la suppression du cartouche sans rendre inexplicable son maintien dans une formule de la première inscription.

F. Robiou.
professeur à la faculté de Rennes.

Studien zur Geschichte des indogermanischen Consonantismus. Von Josef Egger. I. Vienne, 1880, (chez Alfred Hölder), in-8°, p. 32. (Sep. Abdruck aus dem VI. Iahresbericht des K. K. Franz-Joseph-Gymnasiums.

Comme on peut le voir, soit en consultant les revues de philologie comparée de Kuhn et de Bezzenberger, les études de Curtius, soit en résumant avec jugement et critique les traités de Delbrück, et spécialement le 6e chapitre de son introduction, ces dernières années ont produit une masse confuse et presque effrayante de matériaux littéraires relatifs aux études phonologiques. Des philologues et des physiologues allemands, italiens, français se donnent une peine infinie pour découvrir la vraie nature du son articulé, les lois qui président à sa transformation et à sa disparition. Hélas! nous devons l'avouer, il est souvent difficile de concilier les résultats auxquels ils arrivent. Mais voici qu'un nouveau linguiste se met résolument à l'œuvre et envisage la chose d'une manière neuve et toute originale. A l'entendre, c'est le langage des enfants qui donne la cléf de cette foule de fautes commises dans la copie de ce « codex primitif » auquel Curtius avait déjà comparé, pas très heureusement à notre avis, la langue indogermanique originelle, telle qu'on la suppose. A l'aide de cette langue des enfants Egger espère trancher beaucoup de questions, peut-être aussi faire tomber mainte assertion dogmatique (p. 4). Dans la première partie de son ouvrage, la seule publiée jusqu'ici, il ne s'occupe que du consonnantisme dont la *transformation* (p. 5-28) et la *disparition* (p. 28-32) sont par lui soumises à une analyse détaillée : le *déplacement* des consonnes semble être réservé à une seconde partie Nous l'admettons, un examen *consciencieux* et *systématique*, appliqué à des matériaux plus étendus tant de la langue des enfants que des dialectes corrompus qui se rapprochent du *jargon*, peut fournir aux linguistes la solution de nombreux problêmes. Mais vouloir y attacher des conséquences si précises et aller jusqu'à prétendre renverser les résultats acquis de la science, c'est, selon nous, se fourvoyer. C'est par exemple, un fait d'expérience constant et réitéré, que l'enfant ne dit pas seulement : « pomm » (ou mieux : « bomm »), mais encore : « tomm » ou : « domm » au lieu de : « komm » ; il ne dit pas seulement : « hitzen » mais encore : « ditzen au lieu de : « sitzen. » Comment retrouver là la clef du dentalisme (p. 6), d'autant plus que selon la remarque d'Egger, l'enfant aurait sans doute *palatalisé* ces consonnes si notre langue n'avait eu tant d'antipathie pour les palatales? Comment expliquer par cette cause la transformation de l'*s* primitif en *r* (rhotacisme), car si l'auteur admet (p. 28) pour l'enfant une égale impossibilité de prononcer le *j* et l'*s* (?). Il affirme ailleurs que l'enfant n'a aucune peine à articuler le digamma? Si donc la langue des enfants

a pu coopérer à la disparition des deux premières consonnes, ce n'est point leur bouche qui est coupable de la perte du digamma. Son argumentation est donc ici en défaut. — C'est avec raison que l'auteur signale l'importance des langues et des dialectes modernes dans ces sortes d'études. Il a bien de fait de ne point négliger même le dialecte de Gröden d'une vallée du Tirol méridional, qui fournit de curieux exemples en ce qui concerne le dentalisme et le palatalisme.

Dans la dernière partie, qui embrasse plus de la moitié de la brochure, l'auteur articule nettement son opposition arrêtée et catégorique contre certains « dogmes » phonologiques faisant loi jusqu'à présent, cela est fait dans une suite de thèses imprimées en gros caractères (p. 11 et 12). Ascoli y est présenté avec une certaine exagération, comme le premier des philologues actuels, et plus d'un savant encore vivant est accusé de l'avoir plus ou moins volé. Cela n'empêche pas l'auteur de combattre ses théories (partagées par Fick) de l'existence à l'origine d'un double *k* et celle relative à *z* et *zh*. A l'invariabilité des lois phonologiques il oppose ces paroles qui ont plus d'harmonie que de sens : « Je laisse les sons et les radicaux croître en pleine liberté, comme les fleurs de la prairie et les arbres de la forêt. » (p. 12 rem.).

A partir de la p. 18, Egger passe en revue la littérature qui se rapporte à son sujet ; Saussure et Misteli auraient dû y être mentionnés. Nous aurions aimé que l'auteur s'abstînt des expressions peu convenables qu'il emploie en parlant du livre de T. Marchant Le Douse : « Grimm's Law. » S'il avait écrit correctement des noms tels que ceux de Brugman, et autres, de Schweizer-Sidler, s'il avait évité certaines fautes et inconséquences (même dans l'orthographe « officielle »), son livre y eût notablement gagné. Comme preuve de la confiance outrée que l'auteur a dans sa théorie nous citerons le passage suivant relatif aux spirantes labiales (p. 32) : « L'enfant parlait le digamma tout à fait pur et sans peine C'est donc (!) dans des cas très rares et par suite d'une méprise que l'esprit rude des Grecs vient du digamma. »

Concluons : ce traité renferme il est vrai beaucoup d'observations remarquables sur un domaine qui a été travaillé en tous sens, sur les découvertes et les inventions « qui y pullulent comme les champignons sur le sol après la pluie, » mais nous ne pourrions dire que son auteur ait rien *fondé* de positivement *nouveau*, qu'il ait apporté quelque argument *solide* pour *renverser* ce qu'on avait admis jusqu'à présent et nous ne croyons pas, pour nous renfermer dans son cercle d'idées, qu'il « tirera son éloge de la bouche des enfants. »

Münich. Dr ORTERER.

Türkdsche Söjlemisiniz? (Sprechen Sie Türkisch?) Türkisch-deutsches Gesprächbuch In 12, pp. VI, 208. Leipzig, C. Koch. — 2 M. 50. — Edition française: idem.

La collection des *Sprachführer* ou « Guides du langage » portant ces noms à forme interrogative, s'augmente chaque année de plusieurs volumes. Les langues européennes, le français, l'anglais, l'italien, l'espagnol, le portugais, le danois, le suédois, le russe et le hongrois y ont été successivement représentés. Après le madjyar c'était le tour du turc et l'on n'a point dû longtemps l'attendre.

Ce nouveau guide se présente à nous sous la même forme et dans les mêmes conditions que les précédents, avec cet avantage toutefois, qu'il est publié en même temps en allemand et en français.

Nous y trouvons donc 1° une très courte grammaire, contenant cependant une syntaxe; 2° une liste des mots les plus usités, placés là pour être appris par cœur. et de proverbes turcs: 3° une série de 17 dialogues, présentant des conversations toutes faites, ayant pour objets les actes les plus ordinaires et les plus nécessaires de la vie; les visites, l'écriture, le temps, les témoignages d'amitié, la promenade, les nouvelles, les achats, la consultation du médecin, etc.: 4° six fables ou exercices de lecture; le tout traduit en allemand ou en français; enfin 5° un dictionnaire allemand-turc ou français-turc. Tous les mots turcs sont donnés en transcription: des caractères turcs, il n'y a que l'alphabet.

Pour apprécier justement le livre de Murad Damar, il faut tenir compte du but de l'auteur. Ce qu'il s'est proposé de faire, n'est point un *Manuel de la langue turque*, mais un guide de la conversation, une espèce de *Vade mecum*, dans lequel les Européens voyageant ou séjournant en Turquie trouvent toutes faites les phrases dont ils ont à se servir dans leurs rapports avec les Turcs. Il ne cherche point à initier ses lecteurs à la connaissance de la langue des Osmanlis, mais seulement à leur fournir une série d'expressions dont ils auront à se servir pendant leur séjour chez ces peuples. Nous n'avons ici qu'à constater un fait, sans tenir compte de nos préférences: nous ne voulons pas imiter les critiques qui condamnent tout ce qui n'est pas conforme à leurs opinions.

Tout ce que nous avons à dire ici, c'est que l'auteur a rempli son cadre d'une manière satisfaisante. Les lecteurs qui ne cherchent point autre chose que ce que Murad Damar a voulu leur fournir, ne seront pas déçus dans leur attente et ils acquéreront promptement et sans peine les connaissances qui leur sont nécessaires et leur suffisent.

Le docte auteur nous permettra certainement de joindre à ces éloges quelques observations de détails et de lui proposer une amélioration immédiatement réalisable, qui doublerait la valeur de son ouvrage.

L'alphabet, qui du reste ne sert pas à grand'chose, puisqu'il n'est employé nulle part, est incomplet. On n'y trouve ni *g* (guief) ni même le *ñ* propre au turc *(saghir noon)*; les voyelles longues ne s'y trouvent pas davantage. Il n'est rien dit non plus des voyelles brèves exprimées par les points-voyelles. Aussi les lecteurs seront assez surpris de trouver ces lettres dans les livres sans qu'on leur en ait appris l'existence.

Il nous est difficile de juger de la prononciation indiquée, elle doit être la vraie. Toutefois le *ü* employé par l'auteur donne lieu à une équivoque. C'est sans doute le *ü* viennois presque identique à *i*, qu'il a eu en vue. Nous voyons en effet le *im* du verbe substantif, première pers. sing. prés.. rendu par *üm*.

La grammaire devrait être un peu plus développée, sans prendre beaucoup plus d'espace. Quelques mots ajoutés par-ci par-là, feraient aisément l'affaire. Il serait mieux d'expliquer, par exemple, pour quelle cause *e* est substitué à *a* dans les suffixes *dan* de l'ablatif, *lar* du pluriel, *a* du datif, *mak* de l'infinitif, etc.; c'est un effet de l'assonnance; pourquoi *k* s'amollit en *g* à la fin des noms devant un suffixe commençant par une voyelle.

Certains faits grammaticaux tels que l'emploi du suffixe *jeh*, *ceh*, pour le comparatif devraient être ajoutés; la théorie des verbes dérivés pourrait être plus développée.

Parfois un seul mot en plus eût suffi. Ainsi après le mot *daha*, *dahi*, servant à exprimer le comparatif. on voudrait voir le mot « mehr, plus » qui l'expliquerait complètement. — Ces difficultés seront bien plus grandes encore pour celui qui voudra comprendre les dialogues et les fables.

Ce que nous désirerions surtout, c'est l'explication des phrases données comme spécimen, et moyens de conversation. Il est peu satisfaisant d'apprendre et de réciter machinalement des phrases dont on ne comprend le sens que vaguement et qui ne présentent à l'esprit qu'une accumulation de sons indistincts. Cela peut donner lieu à de graves inconvénients, si le disciple de Murad Damar veut construire de nouvelles phrases au moyen de celles qui lui sont données dans le *Manuel*.

Expliquons notre pensée par deux ou trois exemples.

Nous trouvons au lexique cette expression : « avoir des yeux noirs » *(Schwarze augen haben)*; rendu par *Kara özlü olmak* ce qui signifie littéralement : *schwarzäugig sein* (être œillé noir). — Page 161, *nichts von allem* (rien du tout) est traduit *hitsh bir shej*, c'est-à-dire « nicht ein Ding » (pas une chose). « Wie nennt er sich? » (comment s'appelle-t-il?) est rendu par : *adi ne dür*, i. e. nomen ejus quomodo est? Le tout sans explication. — Comment l'étudiant apprendra-t-il la valeur de chaque mot et pourra-t-il en faire usage pour former d'autres phrases? — Très souvent au verbe simple, allemand ou français, correspond dans le lexique une périphrase turque que le lecteur ne s'expliquera pas toujours facilement.

Pour parer à ces inconvénients et permettre à l'étudiant de tirer tout le parti possible de son ouvrage, l'auteur devrait uniquement y ajouter un lexique des mots turcs qui s'y trouvent. Il augmenterait ainsi considérablement l'utilité et le débit d'un *Manuel* que les voyageurs en Turquie aimeront à posséder.

C. DE H.

Etude sur la langue Nago, par M. l'abbe PIERRE BOUCHE, brochure in-8° de 51 pages, Barleduc, 1880.

M. l'abbé Pierre Bouche qui a résidé pendant près de 14 ans à la côte des esclaves. en qualité de missionnaire,nous donne dans ce court, mais substantiel mémoire, un apperçu général de la langue *Nago* ou *Yoruba* en vigueur chez les indigènes de ces contrées. Initié aux procédés de la philologie mo-

derne, le savant ecclésiastique a su éviter l'écueil dans lequel sont tombés un si grand nombre de ses prédécesseurs, à savoir de prétendre calquer la grammaire des peuples dont ils étudiaient l'idiôme sur le modèle de la grammaire latine. Il nous expose dans un premier chapitre, les principes de la phonétique Nago. Passant ensuite à l'étude des lois euphoniques, il nous fait voir avec quelle habileté, cette langue de sauvages a su éviter tout ce qui pouvait choquer l'oreille. Nous y trouvons parfois une délicatesse de procédés dont nos langues européennes ne sauraient donner une idée. Contraction de sons, élisions, mutations phonétiques, il n'est pour ainsi dire, aucun procédé, quelque raffiné qu'il paraisse, que ces barbares de la côte d'Afrique n'aient deviné et mis en usage. Le passage le plus curieux est peut-être celui qui concerne les règles de l'accentuation. Nous retrouvons en Nago cet emploi prépondérant des préfixes, destinés à former des mots composés et à indiquer les catégories grammaticales, qui caractérise la plupart des idiômes nigritiques. La structure est encore en grande partie monosyllabique comme celle de différents autres patois de la Guinée et du Sénégal. De là, l'usage des *tons musicaux*, constaté déjà dans les dialectes Sud-Africains, comme dans ceux de l'extrême Orient. Enfin, le verbe se distingue, aussi bien que celui des dialectes Caffres, par son état d'isolement. Presque toujours formé d'un monosyllabe, il ne souffre point de fusion phonétique avec les particules marquant le temps ou le mode.

Une des particularités les plus curieuses du Nago, c'est sans doute, que les noms de nombre y ont conservé encore, en partie du moins, leur valeur originale et concrète. Ainsi *un* dérive du pronom démonstratif; *Deux* signifie « ce qui est éloigné, distant; » *trois* « ce qui se répand, s'étend, etc. »

L'opuscule est terminé par un conte Nago dans lequel l'influence Arabe apparaît évidente. Certain passage doit avoir été emprunté à l'histoire d'*Ali-baba* et des quarante voleurs.

Ajoutons que M. l'abbé Bouche se propose de continuer ses études philologiques. Une série de dictons et proverbes Nagos receuillis par l'éminent savant, paraîtront dans la *Revue de St-Jérôme*, nouveau recueil destiné à la publication des travaux linguistiques dus aux missionnaires catholiques.

H. de Charencey.

Alphabet Phonétique universel, par G. de la Landelle, 1 vol. in-12, de 126 p., Paris 1881, librairie Germer-Baillière, 108, boulev. St-Germain.

Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement, que de bons esprits, frappés des défauts de notre orthographe ont entrepris de lui faire subir des réformes plus ou moins complètes, et sur quelques points de détail, ils ont parfois réussi. Volney prenant la question d'un point de vue plus élevé entreprit la création d'un alphabet universel, mais par la création d'un prix Volney, destiné primitivement à récompenser l'auteur du meilleur travail de phonétique, il avouait lui-même n'avoir guères réussi dans sa tentative.

M. de la Landelle vient à son tour aujourd'hui tenter à nouveau la solution du problème. Ajoutons que notre auteur n'est point de ces esprits chimériques qui rêvent la création d'une langue universelle ni même une

révolution radicale dans l'orthographe Il cherche un système de signes propre à rendre chaque son de la voix humaine, de façon à ce que, dans nos dictionnaires, on puisse, à côté du mot écrit à la façon ordinaire, placer sa transcription phonétique exacte.

Sans entrer dans un examen approfondi de la méthode suivie par M. de la Landelle, nous pouvons dire que son travail nous semble le plus complet qui ait paru jusqu'a ce jour. A peine trouverions-nous à lui faire quelques chicanes sur des points bien secondaires. Pourquoi, par exemple, donner le nom de Diphthongues ou triphthongues aux semi-voyelles telles que *y* dans *yeux* ou *ou* dans *ouate?* Et puis, pourquoi nous parler du *ou* nasalisé du Portugais? Est-ce que *ou* en sa qualité de voyelle aigüe n'est pas de sa nature, insusceptible de nasalisation? Ajoutons que la merveilleuse invention du Phonographe en permettant de rendre chaque son et chaque nuance de son par un dessin invariable nous semble de nature à donner une solution définitive au problème que M. de la Landelle a déjà si heureusement abordé.

H. DE CHARENCEY.

DEUX NOUVELLES EXPLORATIONS.

La Société Académique Indo-Chinoise, dans sa dernière séance, a chargé deux de ses membres, MM. Henri de Vésine Larue, ingénieur des arts et manufactures et Maurice Geny, ingénieur civil, de reprendre la mission scientifique qu'elle avait confiée, en 1879, à MM. Louis Wallon, Jules Guillaume et Charles Courret, et qui a été si malheureusement interrompue, le 30 mars 1880, par l'assassinat de MM. Wallon et Guillaume, à Sumatra.

Les voyageurs, partant de la côte occidentale de Sumatra, remonteront un lac, Poutchout-Laout et, après avoir exploré cette mer intérieure et étudié les populations riveraines, gagneront la côte orientale où il s'embarqueront pour Pinang; puis, de Quedah, il se dirigeront sur Bang-Kôk, en traversant les provinces siamoises de la presqu'île de Malâka.

La Société a également confié une mission dans la Haute-Birmanie, à M. Georges Garanger, qui vient de quitter Marseille, à bord du *Peï-ho*. Outre ses recherches scientifiques, M. Garanger doit recueillir les données les plus exactes sur l'agriculture, le commerce et l'industrie de la Birmanie, réunir des échantillons des produits naturels et manufacturés et étudier les habitudes du peuple, pour renseigner les négociants exportateurs français sur les qualités que doivent posséder les articles à importer dans la vallée de l'Iraouaddy, de façon à ce que nos manufactures surbordonnent leur fabrication aux qualités, usages et coutumes du pays, condition essentielle pour ouvrir le marché birman aux produits français.

Les collections que rapporteront les deux missions seront offertes par la Société à l'Etat.

—

Son Ex. le Prof. D. Patkanoff, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg et l'un des rédacteurs en chef du *Muséon*, vient d'être nommé président de la section orientale de la Société archéologique de Saint-Pétersbourg. C'est un juste hommage rendu aux mérites du savant professeur.

—

CORRESPONDANCES.

I. LES MANUSCRITS ORIENTAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE NAPLES.

Il ne sera pas sans importance ni sans intérêt d'ajouter quelques détails aux renseignements fournis par M. A. Monaco dans l'article inséré au 1r numéro du *Muséon.*

Les 97 manuscrits arabes catalogués par Buonazia sont les seuls que possédât la bibliothèque nationale avant le mois d'août passé. A cette époque deux autres codices ont été achetés sur ma proposition. Ce sont : 1° *Livre de la réunion des deux mers et de la rencontre des deux grands luminaires*, et la loi d'*Abi Hashin el Caduri. Selon la règle de Safhi* (in 8 gr. 325 p.) écrit en *neski* par Ibrahim b. Juannah Saruf Damashin de Beiruth. C'est une espèce de code religieux et civil des mahométans avec un commentaire expliquant les choses et les pratiques.

2° *Livre de l'explication du manteau du prophète de l'Islam* écrit également en *neski* par Hasan Heschiabi, gr. in 8°, 300 f. C'est un commentaire de la poésie intitulée *Manteau du prophète* du sage Bussieri qui vivait au XIIe siècle. L'auteur en est Ibrahim El Bajuri d'Egypte.

Les travaux dont peuvent disposer les savants qui veulent consulter les manuscrits de notre bibliothèque nationale sont :

1° Les lettres de G. de Hammer sur les manuscrits orientaux et spécialement arabes qui se trouvent dans les bibliothèques d'Italie.

2o R. Bibl Borbonicœ codies arabici descripti quorum specimina arabice et latine nunc primum edidit Mauritius Lettieri, texte in-4° 1839, et Index Manuscr. l. orientalium quae in R. Bibl. Borbonica asservantur, du même (1840).

3° Appendice alla Notizia della Biblioteca naz. di Napoli, publié en 1872 par le Préfet de la bibliothèque. Il contient une description minutieuse des principaux manuscrits. La bibliothèque a en outre à la dispositions des visiteurs : un ancien inventaire avec des ajoutés et des notes de la main de G. Strachan et d'Angelo di Simone, et notre premier bibliothécaire, le cav. Valpicella aidé de son assistant Miola, fait paraître des catalogues par ordre de matière, pour la plus grande commodité des étudiants.

Signalons encore parmi nos manuscrits celui du *Shâhnâmeh* et celui du *Mufit* œuvre géographique, relatives aux mers des Indes orientales, pleines de planches superbes.

Naples. *(Bibliothèque nationale).* G. BARONE.

II. NOTE RELATIVE A LA RECONSTITUTION DU VOCABULAIRE INDO-EUROPÉEN.

A l'appui des vues exposées avec tant de compétence par M. Fr. Spiegel, dans le savant article par lequel débute le n° 2 du t. 1er du *Muséon*, pp. 161 sqq., on pourrait apporter quelques exemples empruntés au vocabulaire afghan. Ils prouveront une fois de plus l'utilité des idiômes éraniens modernes pour la reconstruction du vocabulaire indo-européen ou aryaque. En voici quelques-uns.

L'aryaque *svâdu* a, à ma connaissance, au moins un représentant en éranien : c'est l'afghan *khôz* (gutturale initiale très profonde), qui nous reporte

directement à une forme bactrienne restituée *hvâdu*, équivalent phonique exact de *svâdu*.

Si *êka* est représenté par le persan moderne *yak*, l'afghan y répond par *yaw*, qui ne peut provenir que du zend *aeva* : ce qui, pour le dire en passant, montre le peu de vraisemblance de l'opinion qui rattache l'afghan aux langues de l'Inde ou en fait un anneau de transition entre l'Inde et l'Eran.

Je retrouve la racine *g(var)* de *vorare*, βιβρώσκω dans l'afghan *khwar-àl* (manger) ; zend : *hvar*.

La racine *digh* de θιγγάνω, skr. *dih*, semble revivre dans l'afghan *lès-àl* (charger), qui nous reporte à une forme zende **daèzâmi*. L'équivalence phonique $l=d$ n'est pas contestée : cf. *las*, dix.

Ainsi les idiômes néo-éraniens peuvent attester l'existence en aryaque de beaucoup de mots ou de formes que les textes anciens ne nous livrent pas (1).

V. HENRY.

—

UN PASSAGE DU YESHT VIII. MYTHE DE TISHTRYA.

Le § 8 du Yehst VIII consacré à l'astre Tishtrya contient la phrase suivante : « Tistrya combat les Pairikas *Yâo stârô-keremâo pateñti zãm añtare asmanemca* qui volent entre le ciel et la terre comme « des étoiles filantes » pense M. le prof. Geiger. Il me semble plus exacte de traduire « comme des vers luisants. » En effet *stârô-keremâo*, des étoiles vers, ne peuvent être autre chose. La traduction « étoiles filantes » laisse inexpliqué le mot *keremâo*. Quel rapport peut-il y avoir entre des étoiles même filantes et des vers ? On peut encore ajouter comme argument que l'apparition des vers luisants coïncide avec la saison dont il s'agit.

St-Pétersbourg. S. D'OLDENBOURG.

STUDIEN ZUM AVESTA, *v. K. Geldner*.

Nous eussions passé ce livre sous silence, si ce n'eut été les procédés insolites dont use M. Geldner. Le docte zendiste traite MM. Spiegel, Hübschmann, Haug, Geiger et Darmesteter comme des écoliers, qualifie Justi d'ignorant glossateur, ne peut supporter la moindre critique ou plutôt la moindre observation. Il y répond indirectement par quelques traits épars où il substitue aux arguments de grossières plaisanteries. Il ne dédaigne pas même le mensonge, espérant bien « qu'il en restera toujours quelque chose » et faisant même dire à qui il en veut le contraire de ce qu'il dit.

Il agit ainsi à propos de *hita*. par ex., de *qaètù*, de la traduction du Y. XXXII, 1, qu'il défigure.

Ses réponses ne sont parfois aussi que des méprises curieuses ; ainsi, à propos de *Sruâbya* (Vend. XVII), il cite, pour se donner raison, *Srvaèca* qui le condamne précisément.

Même chose à propos de la racine sanscrite *varp*, qu'il ignore, ou du Vend. III, 1. etc. Relativement à Y. LII, 9, *déjit aretô*, il se moque de sa

(1) Nous appelons à ce sujet l'attention de nos lecteurs sur les *Etudes afghanes* de M. Henry. Il en sera rendu compte prochainement. C. H.

propre version, sans s'en apercevoir. D'autre part il m'emprunte maintes explications. mais sans jamais le dire. J'analyserai prochainement son livre. On verra alors si, comme il s'en vante modestement. « il a répandu la lumière sur les erreurs de ses prédécesseurs ». Il me suffit, pour le moment d'avoir signalé les procédés dont il use quand il sent avoir tort et pour donner le change.

C. DE HARLEZ.

SOCIÉTÉ D'ETHNOGRAPHIE.

Séance du 5 juin 1882.

Cette séance a présenté un vif intérêt. Le manque de place nous empêche malheureusement d'en reproduire le procès-verbal que nous envoie M. le Secrétaire général P. de Lucy-Fossarien.

M. de Lucy a appelé d'abord l'attention de l'assemblée sur les travaux de M. Phillipos et spécialement sur le mémoire de M. Fraser relatif à l'une des tribus australiennes,

Puis M. Léon de Rosny présente à la Société le nouvel ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de : *Les documents écrits de l'antiquité américaine.* Cet ouvrage est le résumé des principaux résultats du voyage scientifique entrepris par lui, avec M. Lasouëf, à la fin de 1880, en Espagne et en Portugal. dans le but de rechercher ce que les bibliothèques publiques et particulières de ces deux pays pourraient renfermer de documents, manuscrits et antiquités relatifs à l'ancien Mexique et au Yucatan.

M. de Rosny a eu la bonne fortune de découvrir et de pouvoir photographier dans son entier un manuscrit katounique de l'antiquité Yucatèque dont, jusqu'à ce jour, l'existence n'avait pas été signalée. Il lui a donné le nom de *Codex Cortesianus*, non pas qu'il soit prouvé que ce livre ait été rapporté par Cortez lui-même, mais parce qu'il a appartenu à la famille du fameux *Conquistador*. Ce manuscrit, que M. de Rosny s'occupe en ce moment de faire reproduire par l'héliogravure et qu'il compte publier prochainement, est le quatrième manuscrit original yucatèque retrouvé jusqu'à ce jour. C'est donc une nouvelle et inappréciable source de recherches ouverte à ceux qui se sont consacrés à l'étude des problèmes ardus qui se rattachent à l'histoire et aux origines de l'antique civilisation de l'Amérique centrale.

Notre savant américaniste a constaté immédiatement que ce document formait la suite du *Codex Troano*. Il y a reconnu un tableau relatif au culte des *Bacab*, dont les détails répondent exactement à la description que nous donne Diego de Landa de ces cérémonies religieuses. Ce dernier est accompagné de quatre groupes de signes que l'auteur considère comme représentant les quatre points cardinaux. Il a également découvert dans le même manuscrit l'exposition indienne du grand cycle maya : découverte d'une importance capitale qui mettra fin aux controverses dont le système de ce cycle est depuis si longtemps l'objet chez les américanistes.

M. de Rosny a joint à son mémoire les reproductions héliographiques des feuillets les plus intéressants du *Codex Cortesianus*. Ce fascicule contient en outre une photogravure d'une très belle sculpture antique et inédite de Tikol avec des caractères hiéroglyphiques mayas, et un curieux fac-simile en couleur d'une carte géographique des anciens Aztèques. Après ces explications

l'orateur demande la permission de conserver encore quelques minutes la parole, pour exposer les principales données d'une seconde brochure qu'il dépose sur le bureau : le texte de deux communications récemment faites par lui devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur des questions d'archéologie japonaise.

L'histoire du Japon antérieure au règne de *Zin-mu*, c'est-à-dire au VIIe siècle de notre ère, se perd dans les fables et les légendes d'une mythologie obscure. Cette mythologie jusqu'ici n'avait guère été sérieusement étudiée; on n'avait pas songé du moins à apporter dans son étude les procédés modernes de la critique historique. En reprenant avec plus d'attention la lecture du *Ko zi ki* et du *Yamato bumi*, les deux plus anciens ouvrages que nous connaissons sur l'histoire japonaise, M. de Rosny y a découvert certains détails, relatifs principalement à la *Genèse* de cette mythologie, dont l'importance lui avait tout tout d'abord échappé, et qui sont de nature à modifier l'idée qu'on se faisait jusqu'à présent de la cosmogonie sintouiste.

D'autre part, un grand mouvement d'érudition dirigé dans le sens des recherches archéologiques, se manifeste au Japon depuis quelques années, et a déjà produit de sérieux résultats. En ce qui concerne notamment le *Yamato bumi*, ce livre qu'on pourrait appeler la *Bible de l'antiquité japonaise*, un savant indigène, *M. Kira-yosi-kaze* a réussi à déterminer d'une manière précise une quinzaine d'ouvrages auxquels ces vieilles annales ont emprunté de nombreux passages, mais sans en indiquer la provenance, et en faisant seulement précéder chaque citation de la vague formule : « Dans un certain livre, il est dit. » Il s'agit évidemment d'ouvrages antérieurs à l'époque déjà reculée où le *Yamato bumi* a reçu la forme sous laquelle il nous est parvenu, c'est-à-dire vers le milieu du VIIe siècle. Grâce à la liste que nous donne M. Kira et aux éclaircissements dont il l'accompagne, on pourra désormais rechercher ce qui a pu être conservé des sources primitives de l'histoire japonaise, et arriver ainsi à une connaissance plus approfondie de son passé encore mystérieux.

A un autre point de vue, l'étude du *Yamato bumi* n'est pas moins importante, car elle fournit les moyens de reconstituer les éléments, aujourd'hui perdus, de la langue *Yamato*, le vieil idiome que parlaient autrefois les insulaires de l'Asie orientale, avant l'introduction dans leur pays de la langue chinoise. L'examen de cette langue, combiné avec celui de la langue orale des anciens chinois, jusqu'ici mal connue, peut avoir une portée considérable, et l'orateur croit pouvoir dès maintenant avancer qu'il en résultera la possibilité de constituer chez les peuples de race jaune une grande famille linguistique, analogue à la famille dite *aryenne* ou indo-européenne, dont les ramifications s'étendraient jusqu'au cœur de l'Europe, comme permettaient déjà de la pressentir les affinités aujourd'hui bien établies que présentent le turc, le hongrois et le finnois avec le tibétain, le japonais et les langues mongoliques : fait capital qui, une fois incontestablement prouvé, entraînerait l'établissement de données ethnographiques nouvelles sur les populations de la zone moyenne de l'Asie et de quelques régions de l'Europe.

La question d'une écriture indigène au Japon, antérieurement à l'introduction des signes idéographiques chinois, préoccupe depuis longtemps les orientalistes et les japonais eux-mêmes. Siebold le premier avait signalé à

l'Europe l'existence dans les îles du Nippon, d'un système graphique primitif, indépendant de toute influence chinoise : elle ne fait plus de doute aujourd'hui, et plusieurs érudits japonais ont publié dans ces derniers temps de nombreux travaux sur ce sujet. Ces travaux, M. de Rosny les a attentivement examinés, et tout en reconnaissant leur très-haute valeur scientifique et l'incontestable autorité de leurs auteurs, en tête desquels il faut citer M. *Arata Atsutane*, il en critique les conclusions, et se refuse à voir dans cette écriture antique, ou *Sìn-zi*, l'œuvre du génie japonais.

L'analogie, pour ne pas dire l'identité, que présente cette écriture avec l'alphabet coréen est évidente. Mais tandis que M. Arata prend texte de cette ressemblance pour prétendre que ce sont les Coréens qui ont emprunté leur écriture à leurs voisins des îles, l'inverse semble beaucoup plus vraisemblable à l'orateur : selon lui, toutes les probabilités sont en faveur de cette dernière hypothèse, et la plupart des argument qu'invoque le savant exégète japonais à l'appui de sa thèse lui paraissent dénuer de tout fondement solide et incapable de supporter la discussion.

En outre, si l'on rapproche cette écriture *Sìn-zi* ou l'alphabet coréen de l'alphabet dêvanâgari, on constate que l'une et l'autre sont une déviation directe de l'écriture hindoue. Mais cet indice n'est pas le seul, et, reprenant l'étymologie du mot *Kana* qui, en japonais, désigne l'écriture, il fait voir que ce mot dérive non pas de *Kari na*, comme on l'avait admis jusqu'ici, mais bien plus vraisemblablement de *Kami* ou *Kamu na*, contracté en *Kan-na* par une transformation familière à quiconque possède quelques notions de japonais. Or, *Kami na* serait l'exact équivalent du sanscrit *dêva nâgarî*, chacun de ces deux mots indiquant respectivement dans les deux langues « les caractères des Dieux. » C'est là une preuve nouvelle et convaincante des affinités indienne de l'écriture japonaise, ce qui exclue toute possibilité de lui assigner comme veut le faire M. Arata, une origine indigène. Car, malgré la meilleure volonté, les savants qui soutiennent que ce système graphique a été inventé au Japon et introduit ultérieurement en Corée, ne sauraient prétendre aussi que l'Inde le lui a emprunté à son tour !

En résumé, si les problèmes relatifs à l'archéologie et à la paléographie japonaises ne sont pas encore résolus, il est permis d'espérer, maintenant qu'ils sont portés sur leur véritable terrain, et vers leur solution prochaine.

(A continuer).

—

ERRATUM.

A la note 2, page 292 du *Muséon*, j'ai commis une erreur que je me permets de rectifier. Le groupe hiéroglyphique, y mentionné d'après le papyrus Harris nº 1, doit se lire *ȧn*. A la même occasion, je crois devoir révoquer en doute l'existence d'un mot *ãp* « tombé ; » je serais plus disposé à lire *ã* « demeuré, » la barre verticale de ce groupe ayant quelquefois une forme qui ressemble au *dé (p)*. Du reste, la remarque de M. Mariette que voici « le groupe *ãp* ne se rencontrant qu'en cet endroit » (= dans l'épitaphe consacrée à l'Apis d'Euérgète II) n'est pas exacte. Comparez *la stele de Pranchi*, ligne 115 : *aapensebtihat*, selon la lecture de M. E. de Rougé. Je me garderai bien de me prononcer sur le site de cette dernière localité.

Stockholm, le 17 juin 1882. KARL PIEHL.

ESQUISSES MORPHOLOGIQUES.

Considérations générales sur la nature et l'origine de la flexion indo-européenne, par V. HENRY.

(Suite).

III.

Le rôle de l'accentuation dans les apophonies en général étant acquis au débat, examinons le rôle qu'elle a pu jouer dans l'ablaut indo-européen en particulier.

Dans certaines conditions très-précises, le phonème E, substratum radical, disparaît, et la racine est dite réduite; le coefficient, de simple adjuvant semi-vocalique qu'il était auparavant, devient voyelle proprement dite, et semble dès lors la voyelle radicale, ce qui a fait illusion aux grammairiens indiens, et par suite aux philologues occidentaux qui ont suivi leurs données (1). Ainsi les divers types de racines pris pour exemples ci-dessus, deviennent respectivement en se réduisant :

1° PET — PT, sans voyelle, en tant du moins que la facilité de la prononciation le permet, gr. ἐ-πτ-ό-μην, ἔ-σχ-ο-ν, (δί-)φρ-ο-ς, etc;

2° STE*a* — ST*a*, gr. ἔ-στη-ν στα-τό-ς;

3° RE*i*K — R*i*K, gr. λείπ-ω ἔ-λιπ-ο-ν;

4° BHE*u*G — BH*u*G, gr. φεύγ-ω ἔ-φυγ-ο-ν;

5° PE*n*DH — P*n*DH, gr. πένθ-ος ἔ-παθ-ο-ν;

6° TE*r*P — T*r*P, gr. ταρπ-ώ-μεθα (2), etc.

(1) S'il était nécessaire de justifier l'abandon complet de la théorie surannée du guna, il ne faudrait que renvoyer au livre de M. de Saussure, et notamment à l'argumentation de la p. 124.

(2) On sait que la nasale sonante indo-européenne devient en indo-éranien et en grec *a*, en latin *en* (*em*), et que la vibrante-voyelle, restée *r̥l̥)*-voyelles en sanskrit, devient en grec αρ (ρα, αλ, λα) et en latin *or* (*ul*).

Le parallélisme de toutes ces formes est indéniable. Au surplus l'aoriste thématique est une des catégories grammaticales qui exigent le plus constamment, le plus rigoureusement l'affaiblissement de la racine.

Mais cet affaiblissement, d'où procède-t-il? Peut-on avec quelque vraisemblance le rapporter à l'accentuation?

Si d'aventure l'observation nous révélait les faits suivants : — Dans toutes les langues indo-européennes, la syllabe accentuée reste à l'état normal; — dans toutes les langues indo-européennes, la syllabe atone se réduit :

Si, dis-je, ces deux propositions étaient vraies, ne serait-on pas autorisé à les généraliser, à établir entre l'accent et le degré vocalique une loi de relation et un rapport de cause à effet? Evidemment oui.

En fait elles ne le sont pas, en ce sens, que le ton et le vocalisme ne concordent plus; mais, comme il n'est pas douteux qu'ils n'aient concordé jadis de la manière la plus rigoureuse, la loi n'en est pas moins acquise : toute syllabe indo-européenne contenait l'E; mais le ton fort frappait tantôt l'une tantôt l'autre, et l'atonie de la syllabe a fatalement entraîné la chute de l'E, phonème déjà assez sourd par lui-même et encore assourdi par la perte de l'accent.

Si en effet le degrè vocalique ne coïncide plus avec la place de l'accent, c'est, on le comprend, que ce dernier a reculé vers la racine et s'est fixé aussi haut que le lui permettait la quantité, tandis que le vocalisme, plus résistant, est resté à peu de chose près ce qu'il était dans le langage primitif. Plus la langue s'éloigne de l'accentuation indo-européenne, moins on y saisit de rapport entre le ton fort et le vocalisme. C'est déjà là une très-forte présomption en faveur d'une concordance proethnique. Ainsi en latin, et à plus forte raison en germanique, en slave, mainte syllabe atone a la forme pleine, mainte syllabe réduite porte le ton : inextricable confusion. Mais le latin tient de l'éolien et fait rétrograder le ton le plus loin possible; il le reporterait jusqu'à la racine, si la quantité ne le tenait en bride; au contraire en grec, et surtout en dorien, comme en sanskrit, fourmillent les oxytons, et c'est en sanskrit que s'opère le mieux la conciliation de l'accent et du degré vocalique. En

faut-il davantage pour démontrer l'existence d'un type linguistique plus pur où ils se confondaient?

L'accentuation hellénique, bien que déjà fort corrompue, est encore décisive sur ce point : parmi les oxytons grecs, les plus constants, les mieux garantis par le témoignage du sanscrit, montrent la racine réduite, et leurs congénères des autres langues, en tant qu'ils ne sont pas altérés par l'analogie, confirment cette réduction. Il suffit de rappeler le verbal en -τό-, sur lequel il ne peut planer une ombre de doute, θε-τό-ς, στα-τό-ς, φυκ-τό-ς, etc. Il est vrai que l'aoriste thématique, où la réduction est également de règle, est paroxyton ou proparoxyton, λίπ-ο-ν ἔ-λιπ-ο-ν, mais le sanscrit accentue la dernière syllabe dans la forme sans augment, *lip-á-m*, et M. Wackernagel a fait voir que la rétrogradation du ton dans toutes les formes conjugables de la langue grecque est une conséquence normale des lois de l'enclise. La preuve, c'est que l'on retrouve le ton sanskrit dans les formes non conjuguées, le participe, λιπών, et l'infinitif λιπεῖν contracté de λιπ-έ-εν = R*i*K-*é-wen*, même dans quelques impératifs qui ont conservé l'accentuation archaïque, ἰδ-έ, λαβ-έ. Ainsi la perturbation hystérogène de l'accent est scientifiquement constatée dans tous les cas où il semble en contradiction avec le vocalisme.

Mais le phénomène est encore plus curieux à observer en sanskrit : dans tous les cas vraiment importants, on voit coïncider l'atonie et la réduction de la racine. C'est le sanskrit, notamment, qui conjugue *êmi* (le ton sur *ê*) *imás*, rendant ainsi manifeste la cause d'une apophonie proethnique que le grec, lui aussi, a parfaitement conservée, mais dont son accentuation uniforme, εἶμι ἴμεν, ne trahit plus la mystérieuse origine. Or on n'en est plus à démontrer que l'accent sanskrit reproduit, à peu d'anomalies près, les lois de la prosodie indo-européenne. La conclusion s'impose : perte de l'accent, chute de l'E ne sont qu'un seul et même phénomène (1).

Au reste, pourrait-il en être autrement? A la preuve historique s'ajoute le fait naturel, l'induction tirée de l'expé-

(1) Cf. pour plus de détails, Saussure, *op. cit.*, notamment pp. 185 sqq. et passim.

rience. Que l'on essaie de prononcer correctement, c'est-à-dire en faisant porter tout l'effort vocal sur la tonique les deux couples syllabiques É*i-mi* (je vais) E*i-mé(s)* (nous allons) : ne sent-on pas, dans le premier, l'E accentué se détacher avec vigueur, dans le second, le même phonème sourd, devenu atone, se perdre comme noyé dans le son plus clair de l'*i* consécutif ? Le contraire serait surprenant ; on ne comprendrait vraiment pas que l'E atone se fût maintenu devant *i* et *u*. Pour sa chute devant une nasale ou une vibrante, nous avons une confirmation historique : *l'r*-voyelle des Croato-Serbes, qui n'est point primitif, procède de l'oblitération d'une voyelle atone. Enfin, dans les racines sans coefficient, la mutation de PET en PT est encore mieux concevable, surtout si l'on admet pour E la valeur de l'*e* muet français, ou quelque chose d'approchant : quelle distance y-a-t'il en hébreu du *cheva* mobile au *cheva* quiescent ? rien qu'une faible nuance de prononciation. A chaque instant il nous arrive dans la conversation de faire disparaître un *e* muet. Le phénomène indo-européen est absolument de même nature.

Résumons-nous. La chute de l'E, qui est une des faces du problème de la flexion, s'explique entièrement par un processus mécanique qui relève de l'accentuation.

IV.

L'autre face de la question est infiniment plus obscure, et l'on doit, dans cette brève esquisse, renoncer à l'élucider. Il convient toutefois d'en dire quelques mots. Dans certaines conditions, bien moins déterminées que celles de la réduction de la racine, le phonème E se transforme en un autre phonème, auquel le gréco-italique attribue la nuance *o*, et que pour cette raison l'on désignera par O et *o* (1). Ainsi la racine BHER devient BHOR, gr. φορ-ό-ς, la racine RE*i*K devient RO*i*K, gr. λοιπ-ό-ς, et ainsi des autres.

L'accentuation paraît ici hors de cause ; car, parmi les thèmes de ce genre, oxytons et paroxytons se balancent,

(1) C'est l'a_2 de M. de Saussure.

ou peu s'en faut : sk. *pâça*, *râra*, *çâka*, paroxytons; *grâbhá*, *tàrá*, *vâhá* ; gr. λόγος, τόνος, ῥόος ; φορός (1), λοιπός, δολφός, etc. D'ailleurs, fussent-ils tous oxytons ou tous paroxytons, cela encore ne nous mènerait à rien ; car, dans les exemples ci-dessus, choisis à dessein, l'*o* se trouve à la fois dans les deux syllabes : λοιπός vaut RO*i*K-*ó*-*s* et ῥόος vaut SRO*w*-*o*-*s* (le ton sur O). Il est donc clair que ce phonème ne dépend pas de la place de l'accent.

Sans prétendre résoudre la difficulté, on peut tout au moins l'atténuer, en faisant observer que les deux phonèmes E et O ont dû être à l'origine très-voisins, à peine différents l'un de l'autre. Un E et un O tous deux très-sourds se touchent jusqu'à se confondre. C'est postérieurement que ces deux sons ont tendu à se différencier jusqu'à devenir en grec et en latin un *e* et un *o* francs et purs. Le sanskrit porte nettement la trace de cette quasi-identité originaire, puisqu'il répond à l'E par un *a* et à l'O par un *á* ; encore n'est-ce qu'en syllabe ouverte qu'il établit cette bien légère distinction ; en syllabe fermée les deux voyelles sont confondues. Ainsi la transition de l'une à l'autre a été très aisée, presque insensible.

Cela posé, il est possible de se faire une idée, très vague encore, des circonstances dans lesquelles le phonème O a pris naissance, si l'on admet que l'analogie a pu étendre son domaine, restreint à l'origine. Nulle part il n'est plus commun que dans les suffixes nominaux, dont la forme primitive, accusée par le thème pur du vocatif, a pour voyelle un *e*, στραβ-έ, λόγ-ε. Que la syllabe radicale soit réduite, comme dans στραβός, ou fléchie comme dans λόγος (2), ne nous occupons ici que de l'*o* suffixal : il apparaît régulièrement au nominatif et à l'accusatif. Nous disons qu'il n'apparaît régulièrement que dans ces deux cas. En effet le locatif régulier serait *λόγει, en dépit du panhellène οἴκοι : les locatifs doriens du genre de τουτεῖ, le type panhellène αἰεί, locatif d'un thème *αἰ-ό- sur lequel s'est greffé le secondaire αἰών (3), ceux de l'osque

(1) Le φόρος paroxyton est sans doute hystérogène.

(2) Nous désignons, *brevitatis causa*, par racine fléchie le second état de la racine ou la permutation d'*e* en *o*.

(3) Toutefois M. de Saussure rapporte αἰεί à un thème *αἰ-όσ- du même genre que εἰδ-όσ- p. 214.

et du lithuanien, enfin le locatif latin *humi*=**humei* ne laissent aucun doute à cet égard. Le génitif *λόγειο, malgré l'archaïque λόγοιο, n'est guère moins assuré. Restent le datif λόγῳ=λόγ-ο-ει et l'ablatif *equô*=**equ-o-ed*, où l'*o* est incontestable (1) ; mais, puisqu'il est également certain que l'indo-européen avait l'*e* au génitif et au locatif et que les langues modernes y ont substitué l'*o* par analogie du nominatif, n'est-il pas au moins très probable qu'une pareille contamination analogique a pu se produire dès la période indo-européenne pour le datif et l'ablatif ? Si l'*o* tend à se propager pendant la période historique du langage, il a dû en être de même dès la phase proethnique : l'extension de l'*o* au locatif et au génitif n'est que le plus récent effet d'un principe d'uniformité dont les effets antérieurs nous échappent. Ajoutons que la flexion proethnique POD-*s* dat. PED-*éi*, soit en grec πού-ς *πεδ-εί (cpr. dat. lat. *ped-î*), a été victorieusement démontrée par M. Brugman (2), et que, jusqu'à preuve contraire, on doit penser que l'*o* suffixal n'était pas traité autrement que l'O radical. Ce n'est donc pas outrepasser les bornes d'une saine induction que d'admettre que, dans la langue proethnique idéale où l'analogie n'avait point encore fait de ravages, le phonème *o* se restreignait au nominatif-accusatif.

Dès lors, on remarque qu'il n'apparaît que devant une consonne finale ; or, je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble que dans ces conditions le caractère strictement muet de l'*e* suffixal ne pouvait pas se maintenir, et qu'en prononçant un mot tel que ST*r*B-*é-s* (-*é-m*), on était fatalement amené à accuser avec plus de vigueur, à rendre plus sonore cette voyelle dont la vibration était brusquement interrompue par l'articulation qui la suivait et terminait le mot. La nuance a pu être imperceptible à l'origine et s'accuser par dissimilations successives : c'est ainsi que ST*r*B-*é-s* serait devenu ST*r*B-*ó-s* (στραβός), et cet essai d'explication s'appliquerait aussi, *mutatis mutandis*, à tous les suffixes quelconques qui contiennent l'*o* et qui le font

(1) L'instrumental en -*bhi* montre aussi l'*o* suffixal ; mais l'instrumental en *â* est au contraire aussi affirmatif que possible en faveur de l'*e* ; gr. πῆ opposé à ποῦ, ἄλλῃ, πανταχῆ, etc. Il est clair que πῆ vaut P*é-â*.

(2) *Stud. zur gr. u. lat. Gramm.* (Lpz. 1868-78). IX. 370.

régulièrement, ou disparaître ou permuter en *e* aux cas obliques, comme celui des participes en *wos*, sk. *vidván. vid-ùsh-ê* (gr. εἰδώς εἰδυῖα), et celui des neutres en *os-*, gr. πένθος πένθει = * πένθ-εσ-ι, lat. *pond-us pond-er-is*.

Quant à l'O radical des types λόγος, φορός, il est évidemment beaucoup moins concevable. Tout au plus pourrait-on y voir, dans les paroxytons du type λόγος, un effet d'harmonie vocalique régressive assimilant la voyelle de la racine à celle du suffixe. Mais cette supposition demeure sans valeur pour les oxytons tels que φορός, où il semble que la racine eût dû se réduire, et pour les paroxytons neutres du type πένθος, où la syllabe radicale n'est jamais fléchie. Si donc il y a dans cette mutation un phénomène obscur d'harmonie vocalique (1), il est sensiblement différent de celui qui caractérise les langues ouralo-altaïques, et la loi en demeure jusqu'à présent lettre close.

A plus forte raison doit-on renoncer à rendre compte des cas d'apparition du phonème *o* dans les flexions verbales, à savoir : 1° *o* suffixal, dans tous les temps thématiques, à la 1[re] personne des trois nombres et à la 3[e] du pluriel, φέρω, φέρ-ο-μεν, φέρ-ο-ντι, opposés à φέρ-ε-ι, φέρ-ε-τε ; 2° O radical, aux trois personnes du singulier du parfait redoublé de voix active (2), les autres formes ayant régulièrement la racine réduite, οἶδ-α, πέ-ποιθ-α, πέ-πονθ-α, opposés à ἴδμεν, πέ-πιθ-μεν, πέ-πασ-θε, etc. Ici le fil bien mince que nous croyions tenir nous échappe : le labyrinthe devient inextricable.

Il n'importe. Nous en savons assez du moins pour nous convaincre que l'apparition du phonème *o*, la seconde face du problème, ne procède pas d'une cause unique, mais de l'enchevêtrement et de la répercusssion de divers procès phoniques, parmi lesquels on entrevoit l'action d'une harmonie vocalique *sui generis*. A ce nouveau point de vue la flexion est la résultante de permutations mécaniques très

(1) Ce procédé est plus commun, à l'origine du langage, qu'on ne le croit généralement. Il n'est pas une langue sauvage où l'on ne puisse rencontrer à l'état sporadique quelques phénomènes d'harmonisation rudimentaire.

(2) Il est probable toutefois que la 1[re] pers. avait l'*e*, et que la flexion proethnique était *we*-WEiD-*m* *we*-WOiD-*ta*. Mais il nous est permis de négliger ce détail.

faibles et probablement très variées à l'origine, que l'analogie a peu à peu propagées et uniformisées.

V.

Jusqu'ici l'on a envisagé isolément, d'une part les effets de l'infixation du coefficient, de l'autre ceux de la chute ou de la mutation du phonème E. On peut maintenant en opérer la synthèse. On obtient ainsi, pour une racine donnée, soit PET, au moins dix-huit formes différentes dont voici le tableau schématique :

	sans coeff.	coeff. *a*	coeff. *i*	coeff. *u*	coeff. *n*	coeff. *r*.
Etat normal	PET	PE*a*T	PE*i*T	PE*u*T	PE*n*T	PE*r*T
Etat réduit	PT	P*a*T	P*i*T	P*u*T	P*n*T	P*r*T
Etat fléchi	POT	PO*a*T	PO*i*T	PO*u*T	PO*n*T	PO*r*T

Nous disons que toute racine simple était, dans le parler proethnique susceptible de revêtir chacune de ces 18 formes, mais que peu à peu, par désuétude, par suite du travail d'épuration, de sélection qui s'opère dans toutes les langues et qui substitue une sobriété élégante à la stérile abondance des idiomes barbares, chaque racine s'est bornée à un nombre restreint et choisi de coefficients, parfois deux ou trois, souvent un seul, en sorte que les modes sous lesquels la flexion nous apparaît ne sont plus que des débris épars de l'infinie complexité des mutations radicales primitives.

On a déjà vu que, l'existence d'un phonème substratum et de phonèmes coefficients une fois dûment constatée, il est de bon sens de supposer que ceux-ci servent à quelque chose, qu'ils s'infixent dans la racine pour en nuancer le sens, par suite, qu'ils sont susceptibles de s'échanger les uns contre les autres. Mais cet argument *a priori* ne constitue encore qu'une présomption : la vraie preuve se tirera de l'induction linguistique, de la recherche des doublets et triplets de racines, restes de la multiplicité originaire, qu'on peut, ce nous semble, répartir en quatre classes.

1° Il y a d'abord, dans une seule et même langue des quasi-doublets assez nombreux, consistant en un verbe et un substantif, l'un à racine pure, l'autre à coefficient géné-

ralement nasal. Les types sont ῥέπω ῥόμβος, στρέφω στρόμβος, *γρέφω γρομφάς, (1) etc. On en rend raison d'habitude en supposant une nasalisation mécanique de la syllabe radicale qui elle-même aurait grand besoin d'explication ; car enfin par quelle cause une nasale s'est-elle insinuée là ? Si la la labiale l'a appelée, pourquoi aussi bien στρέφω n'est-il pas devenu *στρέμβω ? C'est de l'arbitraire pur et simple, et l'arbitraire doit être impitoyablement banni de toute explication phonétique. Mais, dira-t'on, force est bien de se contenter de cette explication pour des types tels que ἰάπτω ἴαμβος, τύπτω τύμπανον, pour lesquels il est impossible de restituer un doublet proethnique. Cela est vrai : ἰαπ et τυπ sont les formes réduites de racines JE*a*P, TE*u*P, qui possèdent déjà un coefficient, et tout indique qu'une racine n'en saurait porter deux à la fois, en sorte que les types proethniques JE*am*P, TE*um*P peuvent être considérés comme impossibles. Mais cela même vient en quelque façon à l'appui de notre thèse : comment, en effet, se serait introduite ici cette nasale anaptyctique, sinon en imitation de types où elle était légitime ? Or les formes à coefficient nasal STRE*m*BH, WRE*m*P, le sont certainement au même titre que les formes sans coefficient STREBH, WREP, auxquelles remontent sans difficulté στρέφω et ῥέπω. Quant au métaplasme final de φ et π en β, c'est un phénomène, sinon exclusivement hellénique, du moins sporadique : il ne s'est pas produit dans γρομφάς. L'analogie aurait ensuite produit ἴαμβος : ἰάπτω = ῥόμβος : ῥέπω, etc. (2).

Pour la même raison il se peut fort bien que δέξομαι ne soit point une forme analogique (3), mais contienne la forme pleine d'une racine DE*a*K, dont δάκνω montrerait le degré réduit. Il est vrai que le sanscrit a partout la nasale et qu'une racine DE*an*K est impossible ; mais, puisque le

(1) On sait que γράφω est une forme aoristique à racine réduite qui s'est substitué à la forme normale *γρέφω. Cf. G. Meyer, *Griech. Gramm.* (Lpz., Breitkopf, 1880), § 20.

(2) Ce qui rend toutefois cette théorie très-suspecte, c'est que les racines citées ont parfaitement un coefficient si on les transcrit STE*r*BH, WE*r*P, GE*r*BH, etc. Or cette métathèse est non seulement possible, mais prouvée par le gotique *vairp-an*.

(3) *Contra* Saussure, *op. cit.*, p. 152.

sanscrit confond l'E et l'*a*, il peut avoir construit ses thèmes sur le type DE*n*K, tandis que le grec construisait les siens sur le type DE*a*K. Bien plus, comme l'α grec répond à la fois à l'*a* proethnique et à la nasale sonante, il se peut même que δάκνω représente le degré réduit *δnκ-νω d'une racine DE*n*K, tandis que δήκ-σομαι représenterait le degré normal d'une racine DE*a*K. Mais toutes ces données sont beaucoup trop conjecturales pour qu'il nous soit permis d'y insister davantage.

2° Bien plus concluants sont déjà les doublets avérés qu'on découvre en passant d'une langue à l'autre de la famille. On vient d'en voir un qui n'est point sûr ; mais, du grec au latin, si proches parents qu'ils soient, on en constate un certain nombre. Il y a d'abord incontestablement μῆ-τι- et *men-ti-*, ce dernier offrant, soit la forme pleine, soit plutôt la forme réduite de la racine bien connue ME*n*, et le premier, la forme pleine d'une racine ME*a* ou peut-être ME*e* qu'on peut rapprocher de celle du latin *mê-ti-or*. C'est le contraire pour le doublet πένθος *patior* ; car, en dépit de la fausse équivalence θ = *t*, nul ne songera sans doute à séparer ces deux mots, dont πάσχω et πάθος sont les traits d'union ; or, si ces derniers peuvent passer pour issus de la même racine que πένθος (πάσχω = *πάθ-σκω ou πnθ-σκω à volonté), il n'en saurait être de même de *patior*, dont le radical ne peut être que la forme réduite d'une racine PE*a*T. Je ne voudrais pas multiplier les exemples dans un essai où je ne me propose que d'esquisser la théorie, non de la démontrer ; mais je ne puis cependant me dipenser de citer encore le fameux doublet GE*m* GE*a* que présentent à la fois le sanscrit, le zend, le grec et le latin, avec le sens d' « aller, venir » (1).

3° Le type GE*m* GE*a* forme doublet, non pas seulement d'une langue à l'autre, mais dans une seule et même langue. Ces sortes de doublets sont encore bien plus précieux que ceux qu'offre la comparaison de deux idiomes ; car ils montrent, sans équivoque possible, la variation interne de la racine. M. de Saussure, pour le grec seul, en donne plusieurs (2), βῆθ βένθ, μῆθ μενθ, et ce n'est que par un pareil lien

(1) Cf. Curtius, *Gdzg. d. Gr. Etym*[5]. (Lpz., Teubner, 1879), p. 472.

(2) *Op. et loc. citt.*

qu'on rattachera l'un à l'autre les deux synonymes évidents προμηθεύς et *pramanthas* phonétiquement inconciliables. Il n'est point malaisé d'en grossir la liste. On a déjà cité le couple PE*i* PE*o* (boire). Le couple BHE*a* BHE*n* est fort remarquable : du premier type sort φη-μί, racine normale ; du second, φαίνω, racine réduite, c'est-à-dire φn-jω, avec la nasale sonante et l'α de svarabhakti qui se développe toujours en pareil cas. Ce n'est pas tout : sans sortir du grec, on obtient un triplet, si l'on rattache ici la racine BHE*u* de *bhávámi* et φύω, ce qui n'a rien d'excessif, car l'idée de l'existence est corrélative de celle d'une lueur qui brille pour bientôt s'éteindre et intimement liée pour l'homme à celle de la parole. D'ailleurs les formes φαῦ-ος, πιφαύ-σκω, *fav-illa* indiquent à ne s'y point tromper un type illégitime BHE*au*, à double coefficient, lequel n'a pu naître que de confusion et fusion analogiques des deux types normaux BHE*a* et BHE*u*. Certaines étymologies, avancées sans aucune hésitation par M. Curtius, contiennent à l'état latent toute cette théorie des doublets radicaux ; car, si l'on apparente πλοῦτος et πλήρης (1), il faut expliquer l'un par la forme fléchie d'une racine PRE*u*, l'autre par la forme normale d'une racine PRE*a*, et tous deux par des variantes à coefficients de la forme radicale nue PRE ou PER révélée par l'ablaut sanskrit *píparmi piprmás* (2). Ainsi ce ne sont plus seulement des couples, mais des groupes entiers de racines à coefficients variés, qui se manifestent, pour si peu que l'on poursuive l'analyse.

4° C'est donc à la recherche de ces groupes qu'elle doit tendre en définitive par la comparaison des diverses langues de la famille : puisqu'on trouve dans un seul idiome une même racine sous deux ou trois formes différentes, on doit, en l'envisageant dans l'ensemble indo-européen, pouvoir la restituer sous tous les aspects qu'elle a revêtus, avec tous les coefficients qu'elle était susceptible de recevoir. Le fait n'est pas nouveau d'ailleurs : il est connu de Schleicher et de son école sous le nom d'affaiblissement de l'*a* en *i* et en *u*. Mais

(1) *Gdzg.*[5]. p. 277.

(2) Voir pourtant, pour πλήρης, une explication analogique du faux ablaut πίμπλαμεν πίμπλημι, dans G. Meyer, *op. cit.* § 486.

les lois de cet affaiblissement n'ont jamais été formulées, il se produit de la manière la plus arbitraire, et il suffit, pour s'en convaincre, de lire les pages que Schleicher y a consacrées (1). Ce n'est donc pas un phénomène phonique. L'*i* ou l'*u* semble remplacer l'E (*a* de Schleicher) : en réalité il s'y ajoute, en sorte que l'E venant à tomber régulièrement, l'*i* ou l'*u* demeure seul. Pour s'en convaincre, pour voir du même coup que l'*i* ou l'*u* n'est pas le seul phonème susceptible de s'infixer dans la racine, il suffit de prendre au hasard une racine indo-européenne quelconque, soit PET, qui nous a servi d'exemple depuis le début, et de la faire passer sucessivement par tous les états que nous connaissons. Si chacun des six types idéaux de notre tableau se vérifie dans l'une ou l'autre des langues de la famille indo-européenne, n'est-on pas fondé à penser qu'il y a dans la théorie des infixes radicaux mieux qu'une opinion préconçue ou qu'une frivole hypothèse ?

α) Le type pur sans coefficient; PET, gr. πέτ-ομαι, lat. *pet-o*, avec le sens de « voler, tomber, se diriger vers », est beaucoup trop connu pour exiger aucune explication.

β) Le type PE*a*T existe très probablement, à l'état normal, dans le grec πετά (-νυμι), et certainement, au degré réduit, dans le latin *pat-eo*. Le sens n'est plus le même que pour πέτομαι ; mais au fond il y a sýnonymie absolue : l'oiseau *vole* les ailes *étendues* ; l'homme qui *tombe étend* les bras : aucnn doute possible sur le passage d'une idée à l'autre. Il est même évident que c'est seulement par le sens commun de « étendre » ou « être étendu », que se concilient les deux significations avérées, mais contradictoires, de la racine PET, « voler » (mouvement actif de bas en haut) et « tomber » (mouvement passif de haut en bas). Autrement dit, le sens primitif de la racine PET a dû être précisément celui de « chose étendue, étendre », ou quelque chose d'approchant, sens conservé seulement par les types à coefficients, tandis que le type pur revêtait une fonction accidentelle, mais directement dérivée de la signification principale (2).

(1) *Cpd.*[4], p. 21, 39, 57, 80, 119 et 148.

(2) D'après la théorie c'est le contraire qu'on attendrait. Mais il ne faut pas

Il va sans dire d'ailleurs que la racine PE*a*T, de *pat-eo*, malgré l'identité du substratum et du coefficient, n'est point la même que la racine PE*a*T révélée par *patior*. Ainsi, en dépit du jeu compliqué de ses infixes, l'indo-européen possède beaucoup d'homophones et ne parvient pas à éviter l'amphibologie. Comment s'en étonner ? C'est là un inconvénient inhérent au monosyllabisme. L'accentuation chinoise n'est pas moins variée que l'infixation indo-européenne, et l'on sait pourtant combien l'homophonie y crée d'embarras : la seule syllabe *táo*, sans aucune nuance de prononciation ou d'accent, peut signifier « chemin, conduire, parvenir, fouler, renverser, couvrir, dérober, drapeau, céréales » (1). Or quelques unes de ces significations sont irréductibles entre elles : il est donc clair que sous la syllabe *táo* se cachent au moins deux ou trois racines homophones de la langue primitive (2).

γ) Le degré réduit du type PE*i*T nous est fourni par la formation grecque très régulière πίτ-νημι, synonyme de πετάννυμι (3). Peut-être retrouve-t'on la forme pleine dans le sanskrit *pêt-âmi* (entasser), dont, si je ne me trompe, la racine est encore inconnue ; toutefois les deux significations concordent trop peu pour qu'il soit permis de rien affirmer.

δ) Le type PE*u*T est de beaucoup le moins net. Le sanskrit a bien une racine *put*, en conjugaison *put-âmi* (enlacer, embrasser) ; mais le sens primitif paraît être « lier », (P. W.). Si le sens de « embrasser » était originaire, et que le sanskrit n'eût fait que passer de celui-ci à celui de « lier », on voit combien celui de « étendre (les bras) » en serait voisin : on pourrait dès lors faire rentrer dans notre série ce *put-âmi*, qui jusqu'à présent est tout à fait isolé. On y trouverait

oublier que la théorie n'est encore qu'ébauchée. Au reste, c'est d'une relation fonctionnelle qu'il s'agit ici, et l'on sait combien sont capricieux, arbitraires, soumis à l'usage les rapports de signification des mots.

(1) Abel Rémusat, *op. cit.*, § 285.

(2) *Non obstat* l'identité du caractère. L'écriture chinoise, bien que figurative, ne pouvait tout figurer, et bien des homophones ont dû être confondus sous le même signe.

(3) Les thèmes verbaux en νη- (= *-néa-*) et -νυ- (= *-néu-*) ont toujours, quand ils sont correctement formés, le degré réduit de la racine. Cf. G. Meyer, *op. cit.* §§ 488 sqq.

une explication de l'inintelligible article d'Hésychius ποῦτοι. τόξον, qu'on ramènerait à POuT-*o*-, id quod ligatum est, *vel potius*, id quod extenditur (racine fléchie).

ε) La forme à coefficient nasal n'existe pas dans le sens de « étendre » ; mais, bien avant qu'on eût songé à la théorie des coefficients, ce qui exclut tout soupçon d'assimilation systématique imaginée pour les besoins de la cause, M. Fick (1) avait considéré le type sanskrit *panthan* (chemin) comme un cas particulier de la racine *path* (étendre). Acceptant cette précieuse donnée, comme la nasale n'est point spéciale au sanskrit, et qu'on la retrouve dans le latin *pons* = PO*n*T-*s* (racine fléchie) et le paléoslave *pãti* (chemin), on est pleinement autorisé à la restituer dans le grec πάτος, qui vaut *π*n*τ-ό-, avec recul du ton, soit P*n*T-*ó*- (racine réduite). Voilà donc quatre langues indo-européennes qui reproduisent le type PE*n*T, que l'autorité d'un grand linguiste nous permet de faire rentrer dans la série PET.

ς) Vient enfin le type à vibrante PE*r*T, qui devient en indo-éranien *prth*, sk, *parth-ajâmi* (étendre), *práthas* (largeur), tous deux au degré normal, zend à racine réduite *pereth-u-s*, et en gréco-italique *plt*, témoin le grec à racine réduite πλατ-ύ-ς, toutes formations trop élémentaires pour qu'il soit utile d'insister.

Ainsi l'unique racine PET a passé devant nos yeux sous cinq ou six aspects différents, tous connexes par le son et le sens, différenciés seulement par la valeur d'un coefficient interne. Et encore notre énumération ne comprend-elle pas les formes grecques πτή-σομαι et πωτ-άομαι, qui nous ramèneraient respectivement à des racines PE*e*T (PTE*e*) (2) et PE*o*T. Je les ai omises à dessein, m'étant promis de négliger les coefficients *e* et *o*, encore mal élucidés. D'ailleurs elles soulèvent des problèmes très délicats ; pour l'une la question des effets de la métathèse, magistralement étudiée, mais non résolue, ce me semble, par M. J. Schmidt (3) ;

(1) *Vgl. Wörterbuch*[3], I, 135.

(2) Cf θή-σομαι, dérivé certain de rac. DHE*e*.

(3) *Zur Gesch. des indogerm. Vocalismus* (Weimar, 1871-75), II, p. 315. L'allongement produit par la méthathèse est dû, suivant le savant auteur, à la présence d'une voyelle de svarabhakti, qui n'est autre, croyons-nous, qu'un coefficient radical.

pour l'autre, la question de savoir si les formations du type πωτάομαι, στρωφάω, etc., sont légitimes ou hystérogènes. Quant à moi, je pencherais, comme plus haut, pour le type στρόμβος, à en croire quelques-unes légitimes, les autres issues de l'analogie des premières.

Je ne saurais trop le répéter, c'est un pur hasard qui m'a fait analyser la racine PET plutôt que toute autre. Elle m'est venue à l'esprit quand j'ai traité de la réduction de la racine, à cause de l'extrême clarté de l'apophonie πέτομαι ἐπτόμην, et, l'ayant citée au début de ce travail, j'ai été tout naturellement amené à l'étudier de plus près à la fin. Je ne me doutais guère, en la choisissant, de la riche moisson d'exemples qu'elle me fournirait : il est donc certain qu'en faisant le même travail sur toute autre de celles que j'ai citées, ou sur une racine quelconque, on obtiendra des résultats analogues. Je me bornerai à indiquer la racine BHEG (courber, briser), sans reproduire ici le tableau que j'ai pu dresser de ses dérivés, déjà devinés par Chavée.

Cette simple esquisse fait voir dans quel sens il serait possible de reprendre et de poursuivre l'œuvre de cet ingénieux et profond initiateur. Il faudrait partir toujours d'une racine en E pur sans coefficient, pour y infixer successivement chacun des divers phonèmes connus jusqu'à présent pour susceptibles de jouer le rôle de coefficients sonantiques, et vérifier enfin l'existence de ces diverses variantes d'une même racine, sous la forme normale, réduite ou fléchie, dans toutes les langues du groupe indo-européen, en prenant pour guide dans cette recherche une concordance de sens, ou rigoureuse, ou du moins très approchée. En suivant cette méthode avec une grande sévérité et se gardant de l'esprit de système, on se heurterait sans doute à bien des déceptions, car il n'est pas possible évidemment que *toutes* les racines se soient conservées sous *tous* les aspects ; mais, si l'hypothèse se vérifiait, on parviendrait à retrouver çà et là, *quasi disjectae membra radicis*, la plupart des rejetons d'un tronc commun, et peut-être, qui sait ? à déterminer même avec plus ou moins de précision la légère nuance de sens que chaque coefficient aurait ajoutée à la signification du type originel.

VI.

Allons plus loin, ce sera le dernier pas. On me reprochera de ne savoir point m'arrêter dans la voie de l'hypothèse ; mais je ne fais qu'indiquer celle-ci en passant, et la critique saura bien y faire le départ de l'erreur et de la vraisemblance. Il m'a semblé entrevoir la possibilité de concilier ensemble, d'unifier, dans un passé lointain, les deux mécanismes flexionnels jusqu'à présent connus, et tenus pour radicalement séparés l'un de l'autre, celui des langues sémitiques et celui des langues indo-européennes.

Que l'on me comprenne bien. Je ne prétends point dire que ces deux familles de langues procèdent d'un ancêtre commun, question généralement résolue par la négative et dont l'avenir décidera. Je dis seulement qu'il est possible, dans l'état présent de la science, de rendre compte de leurs deux types de flexions dissemblables, phénomènes étranges que l'on a jusqu'ici constatés sans les expliquer, et d'en rendre compte par un procédé unique d'infixation primitive, d'où ces deux flexions seraient sorties, mais en s'éloignant et divergeant l'une de l'autre à l'infini.

Supposons en effet à l'origine un idiome, ou, si l'on veut, pour maintenir la séparation tranchée entre le sémitisme et l'indogermanisme, deux idiomes distincts, possédant l'un et l'autre les facultés que nous croyons avoir reconnues dans l'indo-européen primitif : celle de nuancer par des coefficients le phonème fondamental de la racine, et celle de faire disparaître ou permuter, dans certaines conditions, ce dernier phonème.

De l'un de ces idiomes procèdent des descendants qui ont conservé assez fidèlement les apophonies produites par la chute ou la mutation du phonème fondamental, mais qui ne présentent plus que sporadiquement, à l'état de débris informes, reconnaissables toutefois par une attentive analyse, les types d'infixation que leur ancêtre multipliait avec profusion. C'est la flexion indo-européenne.

Les descendants de l'autre, tout au contraire, ont perdu la notion du phonème fondamental : non seulement ils ne le font plus permuter, mais même ils l'ont presque partout ef-

facé, autrement dit, ils affectionnent la racine à l'état réduit, où le coefficient apparaît toujours à nu ; et si le phonème substratum s'accuse encore quelque part, c'est uniquement par la longueur prosodique de la syllabe où il s'est tout à fait fondu dans le coefficient qui l'accompagnait. Mais l'art de faire varier à l'infini les coefficients d'une racine simple ou bilitère est demeuré intact ; le procédé, développé par l'analogie, a été transporté aux racines combinées ou trilitères comme un moyen, non plus de nuancer le sens de la racine, mais d'accuser la relation fonctionnelle ou grammaticale dont elle est affectée ; bref, l'infixation primitive est aussi visible encore qu'elle le fut jamais. N'est-ce pas là la flexion sémitique ?

Ainsi, ce qui a été dit de l'origine de l'une pourrait s'appliquer à l'autre ; et l'on aurait du même coup la solution des deux problèmes les plus épineux de la linguistique ; car, il ne faut pas se le dissimuler, si le monosyllabisme et l'agglutination sont simples et clairs, la flexion demeure et demeurera toujours une énigme sans l'hypothèse d'une infixation primitive.

Sans attacher à ces suggestions une importance exagérée, il est permis d'espérer que la science ne dédaignera pas d'entrer à titre d'essai dans une voie qui lui ouvrirait de telles perspectives.

Et maintenant, plus que jamais, répétons en terminant, avec M. Curtius, le μέμνασ' ἀπιστεῖν d'Epicharme.

Lille, le 24 mai 1882. V. Henry.

ORIGINE DE L'AVESTA

ET SON INTERPRÉTATION.

SYSTÈME ET CRITIQUE DE M. J. LUQUIENS

La thèse un peu surannée qui attribue à l'Avesta une haute antiquité et une origine Bactrienne et qui par conséquent regarde le zoroastrisme de la Perse comme incapable de rien expliquer de l'Avesta, vient de trouver un défenseur inattendu dans un éraniste de Boston dont les précédentes études nous avaient fait attendre mieux que cela.

M. J. Luquiens a cherché à développer sa thèse devant la société orientale américaine en attaquant le système opposé. Nous allons en quelques mots examiner ses arguments et quant à l'origine et quant au mode d'interprétation de l'Avesta.

Mais nous devons le dire d'abord ; nous avons vu avec le plus grand regret qu'entré dans l'école anti-traditionnelle à priori, M. Luquiens en avait adopté en partie les procédés, non pas le parler injurieux, mais la triste manie de défigurer les opinions de ceux que l'on attaque et de leur faire dire souvent le contraire de ce qu'ils affirment le plus clairement, de défigurer leur méthode de la manière la moins excusable, comme on le verra plus loin.

M. Luquiens aime à faire remonter la composition de l'Avesta à une haute antiquité et ne permet point de chercher dans ce livre des dates certaines ou hautement probables. C'est pour lui « faire de la théorie sans base. » Je comprends que cela contrarie le système du savant conférencier, mais ce n'est pas notre faute si ces dates sont là et si force nous est d'en tenir compte. J'en rappellerai seulement deux exemples : 1° La forme des noms de villes indiquent de la manière la plus certaine les approches de l'ère chré-

tienne, par exemple : *Bâkhdhi* au lieu de *Bâkhtra*, *Râji* au lieu de *Ragha*, *Mouru* pour *Margus*; *Bawri* pour *Bâbirus*, etc.

2° L'hérésie dont il est parlé au Vend. IV, 135, et qui prêchait l'abstinence, ne peut être, en remontant le plus haut possible, qu'une des sectes bouddhiques introduites en Bactriane, et delà plus loin, au 2e siècle A. C.

M. Luquiens convient que les Mages ont eu, à un certain moment, la main haute dans le domaine du mazdéisme, mais, dit-il, il n'en était pas ainsi à l'origine. Les écrivains avestiques ne connaissent ni Mèdes ni Perses et ne se reconnaissent qu'*aryas*. En outre, dit-il, la langue de la Perse et de la Médie était toute différente de celle de l'Avesta.

Quant au second point, cela est vrai du vieux persan, aussi personne ne pense à attribuer aucune part à la Perse dans la composition de l'Avesta; mais quant au mède, c'est toute autre chose. Le peu que nous connaissions de cet idiôme, par exemple le mot *Çpaka*, chien, est avestique sans aucun doute. En ceci M. Luquiens se trompe évidemment.

Pour le premier point c'est plus fort de beaucoup. Notre honoré contradicteur oublie que l'Avesta dans un de ses chapitres les plus importants (Y. XIX) explique clairement que la religion avestique avait son siège principal en Médie et que là les prêtres zoroastriens commandaient en maîtres, que le chef supérieur civil du pays était le grand Pontife de la religion de l'Avesta. Si l'Avesta n'emploie pas le mot *Médie* c'est que ce livre est d'une époque tellement tardive qu'alors il n'existait déjà plus de Médie. D'ailleurs il parle encore moins de la Bactriane ou de l'est de l'Eran.

M. Luquiens insiste sur ce point que l'Avesta ne parle ni de Médie, ni de Perse, mais simplement d'*Aryas*. Mais qu'il veuille bien réfléchir un instant. Cette observation a-t-elle pour but de prouver que l'Avesta a été composé en entier à une époque où les Aryas n'étaient pas encore séparés? Si oui, il résulterait que le *Zend* serait la langue primitive des Aryas. Personne n'admettra cela sans doute. Si non, alors cette expression n'a aucune valeur dans la question, car elle s'applique à tous les peuples éraniens ; les Perses se vantaient d'être aryas, comme on le voit dans les inscriptions. Et

même le terme *arya* parlerait en faveur de la Médie aryaque, car les Mèdes de cette race s'intitulaient spécialement *Aryas* ἀρίοι (d'Hérodote). Quand M. Luquiens dit que si l'Avesta avait été composé en Médie, la langue de ce livre contiendrait des mots touraniens, il oppose une théorie fantaisiste très douteuse à un fait incontestable et les plus belles théories se brisent contre les faits.

Pour soutenir leur système, les savants de l'école à laquelle s'est rallié M. Luquiens, et ce dernier lui-même, refusent de reconnaître au mot *môghu* de l'Avesta son sens le plus naturel, le plus clair, le plus incontestable, et font de ce terme si simple une *crux interpretum*, aimant mieux se déclarer incapables de l'expliquer que de reconnaître leur erreur. *Môghu*, mage, est encore *môghu* en pehlevi, *môgh* en persan ; son correspondant palaeo-persan doit être *magu* et il l'est en effet. On ne peut douter que de parti pris. M. Luquiens ajoute, il est vrai, que la fière tribu médique ne se serait pas contentée d'une mention douteuse.

Remarquons d'abord que cette mention n'est douteuse que pour M. Luquiens ; qu'en outre les mages persécutés et méprisés dans l'empire médo-perse, jusque sous les Arsacides, n'étaient certes pas très fiers de leur nom, et cherchaient plutôt à le cacher ; que le nom de Mage était un nom de race et non leur titre sacerdotal et que naturellement c'était le dernier qu'ils employaient dans leurs écrits sacrés.

Or, ce titre sacerdotal est rendu en grec par πυραίθος, ce qui est la traduction d'Atharvan, le mot de l'Avesta.

L'Avesta, nous dit-il encore, montre clairement que ses auteurs n'ont subi aucune influence extérieure ; tout y est aryen d'un bout à l'autre, tout jusqu'aux noms des démons. Cela eut été impossible au milieu des tribus sumériennes ou scythiques de la Médie.

Cette assertion paraît étrange dans la bouche d'un homme qui semble avoir étudié sérieusement l'Avesta et qui déteste les théories subjectives. L'existence de ces tribus touraniennes établies au lieu, centre du zoroastrisme est encore non pas à prouver, mais à rendre probable. En outre l'Avesta a certainement bien des mots dont l'aryaque aurait difficile à rendre compte, par ex. les démons *kaquzhi*, *kaqeredha*, *Hashi*, *Bashi*, *Mûiti*, les termes *danare*, *khwaza*, etc.

Et ce qui est surtout anaryaque, ce qui l'est complètement c'est le zoroastrisme théorique *tout entier*. Que l'on compare toutes les religions indo-européennes, védique, grecque, latine, slave, germanique, celtique, etc., et l'on ne trouvera rien qui en approche. Il serait superflu d'entrer dans des détails. Notons toutefois que plus loin M. Luquiens, se contredisant sans s'en apercevoir, reconnaît que le Vendidâd est en grande partie scythique.

Mais puisqu'il y a tant d'éléments nouveaux dans l'Avesta, les Aryas avestiques ont ils tout inventé? N'ont-ils rien emprunté aux peuples qui ont eu des croyances identiques. M. Luquiens ne veut pas entendre parler d'emprunt.

Il est possible que tout soit sorti de leur cerveau, mais il faut avouer que cela est bien peu probable. N'est-il pas surprenant de voir avec quelle facilité certains savants se contredisent pour appuyer des thèses à priori?

Ordinairement les plus légères analogies suffisent pour établir la communauté d'origine. Ici l'identité la plus certaine n'a aucune valeur. Du reste pour pouvoir méconnaître l'identité des croyances fondamentales juives et mazdéennes, M. Luquiens va jusqu'à nier l'existence du prophétisme et de la création parmi les doctrines avestiques, comme si elles n'y étaient pas à chaque pas.

D'un autre côté il n'aperçoit de dualisme moral dans la bible que dans le livre de Job; alors qu'il se trouve déjà clairement dans le second chapitre de la Genèse.

Du reste, en ceci M. Luquiens falsifie encore complètement les faits, jamais personne n'a prétendu que le zoroastrisme avait emprunté *certainement* aux juifs; j'ai simplement montré que si l'un des deux peuples à imité l'autre, les Eraniens ont été les emprunteurs. Dans son amour pour les Eraniens M. Luquiens ne veut pas qu'ils aient pu emprunter quoique ce soit.

Le docte critique trouve que de dire « que les Mages en empruntant certaines idées n'ont pas copié servilement, mais construit un système à eux » c'est détruire par la seconde partie l'argument tout entier, car, dit-il, si les Mages ont si bien caché leurs emprunts on ne peut plus parler de la ressemblance des croyances. — On comprend difficilement qu'un esprit distingué se laisse prendre à un pareil sophisme.

Admettre certaines idées que d'autres ont déjà énoncées, c'est un pillage! Former un système *sui generis* quant au tout, mais dans lequel entrent quelques idées communes à d'autres, c'est cacher les emprunts de manière à les rendre méconnaissables! Est-ce sérieux? Pour ne citer qu'un exemple, Mahomet a emprunté beaucoup d'idées au judaïsme et au christianisme; il n'en a pas moins construit une doctrine à lui dans lequel les emprunts sont transparents. Et Pythagore ne s'est-il pas fait un système en empruntant aux sages de l'Orient? Où sont les signes révélateurs de ses imitations?

Admettre des idées justes et saines que l'on n'avait point encore conçues et que de nouveaux arrivés vous font connaître, c'est, d'après M. Luquiens, « un phénomène philosophique qui ne peut se produire que dans de grands centres et à des temps de décadence; cela s'élève sur les ruines et non sur le piédestal de l'orgueil national. »

De pareilles assertions ne se réfutent pas. En effet, c'est sans doute au moment de la décadence de la philosophie grecque que Pythagore, par exemple, allait chercher des leçons à l'étranger ! !

« Mais » ajoute M. Luquiens, « ces emprunts se trahiraient au moins par un mot, une phrase, une image. » Il n'a pas vu que ces emprunts percent à chaque instant. Qu'il compare seulement les premiers mots du Vendidâd, dixit Ahura Mazda Zarathustrae — et—dixit Dominus Moysi, et le buisson ardent de Zoroastre ne reproduit-il pas celui de la genèse? Est-il d'ailleurs raisonnable de supposer que les Mages ayant entendu certaines doctrines de la bouche des exilés de Médie eussent pour cela emprunté des mots à la Bible qu'ils n'ont probablement jamais vue?

M. Luquiens argumente d'une manière toute inattendue. Par exemple, après avoir dit que je refuse aux anciens Eraniens la culture suffisante pour créer une religion — ce qui n'est pas du tout vrai — il continue : « comme si culture et religiosité marchaient toujours du même pas. » — Impossible de découvrir la connexité de ces idées. — Puis il ajoute que « malgré cela je leur attribue une habileté d'esprit et de littérature telle qu'aucune nation de ces temps ne pouvait revendiquer. » Et cette habileté consiste à avoir reçu certaines notions des juifs vivant au milieu d'eux.

Ainsi créer de toutes pièces et par sa seule force d'intelligence une doctrine très profonde et très élevée, ce n'est que de la religiosité, cela ne demande pas de culture, mais accepter des idées toutes faites que votre voisin vous présente, cela demande un talent et des facultés tout à fait extraordinaires.

Notons qu'en réalité, j'avais dit uniquement qu'il me semblait peu probable que les Eraniens eussent seuls de toute l'antiquité devancé, de nombreux siècles, la philosophie grecque, et surpassé d'un seul coup en certains points ce que la pensée hellénique avait produit de plus brillant après de longs efforts. Passons.

Les mots qui prouveraient que l'Avesta a été composé à l'extrémité orientale de l'Eran pendant la période des Védas, ce sont les noms des *Kavis* et d'*Uccij* qui se rencontrent également dans les deux livres sacrés. Ceci nous rappelle le temps où l'on avait trouvé le nom de Zarathustra dans les Védas.

Le coup d'œil le plus superficiel jeté sur l'Avesta et le Véda suffit à convaincre que ces deux recueils n'ont à ce point de vue aucun rapport même éloigné. Les Kavis et l'Usik de l'Avesta n'ont pas plus d'analogie avec leurs homonymes védiques que les Kurus de la Perse avec ceux de l'Inde, le *Çraosha*, le *manyus*, le *bareçman*, la *dahyu* avestiques avec le *Çrâusha*, le *manyus*, le *brahman*, le *dasyu* sanscrits, que le *Remus* romain avec le *Râmas* indou.

Les Kavis ont pour compagnons et semblables les Karapans, les *Çâtars*, les *Çástras*, *Gréhma*, *Béndva*, etc., qui sont sans aucune analogie védique. Comment se ferait-il que les Kavis seuls auraient été empruntés aux Védas? Les Kavis et les Karapans forment couple; le sens d'un mot complète celui de l'autre pour former un ensemble; l'un étant étranger aux Védas, l'autre doit l'être aussi. Les Kavis et l'Usik sont les ennemis de la vie pastorale, les destructeurs des troupeaux, les amis des nomades pillards, ce n'est certainement pas là le caractère des sages, des chantres védiques et il n'a jamais été possible de qualifier ceux-ci de cette façon.

Ucij, dans les Védas, n'est pas la désignation d'un être spécial quelconque, c'est un simple qualificatif commun signi-

fiant « de bonne volonté, actif, zélé » et rarement employé. Il est impossible d'admettre que ce mot de sens si vague et d'emploi si peu fréquent ait été choisi par les chantres gâthiques pour désigner leur ennemis indous. Ce mot, d'ailleurs, ne se rencontre qu'une seule fois; il n'est pas possible d'en tirer une conclusion quelconque.

Et si les Gâthas se référaient ainsi à chaque instant aux Védas, ceux-ci auraient aussi certainement quelques rapports avec les Gâthas. Or il n'en est absolument rien.

Il est donc clair que ces mots *kavis* et *usik* se trouvent dans le langage avestique comme tous ceux qui ont de l'analogie avec d'autres termes sanscrits; mais leur emploi ne prouve pas le moins du monde qu'à l'époque de la composition des Gâthâs leurs auteurs aient habité près de l'Inde ou aient eu le moindre rapport avec ce pays.

Kavi dans l'Avesta est tantôt le titre des rois légendaires, tantôt le nom ou le qualificatif d'ennemis de la foi mazdéenne. Preuve évidente que ce mot avait un but et un usage entièrement indépendants des Védas. En outre on l'employait encore en Perse au moyen-âge. Son usage ne permet donc point de reporter les Gâthâs à une époque reculée. L'argument principal, l'appui solide de la thèse de M. Luquiens, est donc nul et celle-ci tombe avec lui.

Mais M. Luquiens ne veut pas de la nôtre, « parce qu'elle ne laisse pas le temps voulu aux fluctuations du dogme mazdéen et n'explique pas suffisamment son état à l'aurore de la puissance persane. » La première objection paraît être une simple plaisanterie, car un siècle suffit amplement et au-delà pour contenir ces fluctuations en les supposant fort lentes à s'accomplir. La seconde n'est pas plus sérieuse malgré les développements qu'y apporte son auteur. « Il n'est pas à croire, dit-il, que la religion du vaincu soit devenue celle du vainqueur et l'on ne peut argumenter de l'histoire du faux Smerdis en considérant celui-ci comme le propagateur par la violence du mazdéisme et les Achéménides comme les défenseurs d'une religion opposée, car les inscriptions cunéiformes respirent partout le plus pur mazdéisme. »

Or personne ne suppose cela. Le zoroastrisme n'a triomphé en Perse que sous les Sassanides. La Perse des Achéménides n'était pas le moins du monde zoroastrienne ni avestienne, elle professait encore la religion éranienne naturaliste.

Le faux Smerdis en zélé mazdéen, destructeur des *Daêvayaçnas*, s'attaque non point aux mazdéens de Perse, mais aux idolâtres, comme le disent expressément les versions des cunéiformes. Darius, en monothéiste tolérant et politique, rétablit non point le culte de Mazda, mais les temples païens abattus ou fermés.

La religion zoroastrienne, avestique, ne passa donc jamais du vaincu au vainqueur et à l'aurore de la puissance persane elle n'avait pas encore mis le pied en Perse.

Quant à Darius il était mazdéen, en ce sens qu'il donnait au Dieu suprême le titre de Mazda, mais il n'était ni zoroastrien ,ni avestien, il ne professait pas le dualisme, il ne reconnaissait point la mission de Zoroastre ni l'autorité de l'Avesta; il reconnaissait, à côté d'Ahuramazda, les dieux des nations, toutes choses impossibles à un zoroastrien avestique.

Ici nous voyons la source des erreurs de M. Luquiens. Il confond le mazdéisme vague avec le zoroastrisme. Or les Mazdéens au sens de M. Luquiens ne sont pas plus zoroastriens que les chrétiens et les juifs ne sont d'une même foi parce qu'ils adorent également Jéhovah, ou que les chrétiens, les juifs et les musulmans arabes, parce qu'ils adorent également tous les trois *Allah*.

Or la religion dont nous cherchons à expliquer l'origine et les fastes, ce n'est pas l'ensemble de toutes celles où Dieu peut être appelé *Mazda*, mais comme je le dis à la première ligne de mon introduction, c'est « celle qui porte le nom de Zoroastre et dont l'Avesta est le code. » Avec toute autre nous n'avons eu jusqu'ici rien à faire.

Aussi quand M. Luquiens argumente de l'amour de la vérité que Darius affiche dans ses inscriptions, il passe à côté de la question, car cela ne fait rien à l'affaire. Ce n'est point le zoroastrisme qui a imposé ces sentiments aux Perses, ils étaient déjà chers aux Aryas avant la séparation des deux groupes et le Véda les respire aussi bien bien que les sentences de Darius.

M. Luquiens se trompe quand il croit qu'il a fallu longtemps pour faire pénétrer ces idées chez les Perses. Ces choses s'opèrent au commencement des religions et ne font plus après que dépérir; un temps très court a suffi pour modeler les chrétiens et les musulmans sur l'Evangile et le Qoran.

Ces réflexions éclaireront peut-être M. Luquiens et lui feront voir qu'il comprend mal ce qu'il attaque.

Le zoroastrisme est cette religion qui, entée sur l'antique culte de l'Eran, a pour base la révélation faite à Zoroastre et pour dogmes fondamentaux le monothéisme, le dualisme, la soumission à la loi avestique et à l'autorité de ses prêtres. Toute autre, reconnut-elle même un Dieu Mazda, est en dehors de notre champ d'étude; tout comme une religion qui adorerait Allah mais rejetterait Mahomet, sa doctrine et son livre, ne serait pas l'islamisme.

Dans l'Avesta il y a des morceaux purement zoroastriens, d'autres ante- ou post-zoroastriens et appropriés au zoroastrisme. Plusieurs, et spécialement les Yeshts, se sont formés d'éléments divers.

M. Luquiens parle du temps nécessaire à la formation des doctrines mazdéennes. Il a raison, seulement il place mal cet intervalle. S'il a fallu des siècles ce n'est point pour former le zoroastrisme, les religions se constituent rapidement, mais cela a été pour venir du polythéisme védique aux doctrines avestiques et par conséquent celles-ci ne peuvent pas être très anciennes.

Du reste M. Luquiens se contredit d'une manière assez singulière; tantôt il nous disait que l'Avesta était purement aryen; maintenant il reconnait que ses prescriptions disciplinaires les plus importantes sont d'origine scythique.

Une autre assertion fort étonnante de M. Luquiens est celle qui nous dit que l'Avesta ne contient pas un trait de prophétisme ni de création. Car les premiers mots déjà du premier chapitre contiennent l'un et l'autre, et cela va à travers tout l'Avesta. M. Luquiens ne s'imagine pas sans doute que le prophétisme est exclusivement la prédiction de l'avenir et qu'Ahura Mazda a créé les esprits par exemple d'une matière préexistente. Il n'y a d'*anaghra*, de *qadhâta*, c'est à dire de non-créé que la lumière, les ténèbres, l'espace et le temps; le reste est créé, donc ex nihilo.

Ceci nous amène à signaler ces écarts auxquels M. Luquiens s'est laissé entraîner par esprit de parti, à l'exemple des chefs de l'école védisante, faussant complètement les idées et les paroles de ceux qu'il critique.

Personne n'a jamais dit que le système avestique avait été

emprunté certainement aux juifs, mais que *peut-être* il avait subi l'influence des doctrines bibliques que, si l'un des deux peuples devait absolument être tenu pour emprunteur, ce devait être les Eraniens et non les juifs. Personne non plus n'a attribué aux Mages deux dialectes successifs. J'ai au contraire dit clairement l'opposé en émettant la supposition que l'un était celui de Ragha, l'autre celui de Mouru. C'était assez clair et de semblables moyens de polémique sont peu louables.

Je passe le reste pour en venir à la méthode d'interprétation. Ici la polémique de M. Luquiens est encore moins approuvable. Pour avoir raison de la méthode qu'il ne suit pas, il la défigure complètement.

Jamais Eraniste ne s'est contenté d'adopter le sens traditionnel d'un mot et de l'appliquer tant bien que mal à tous les cas où il est employé. L'exemple que M. Luquiens cite est précisément ce qui le condamne.

Jamais personne n'a regardé le *draonah* avestique comme l'équivalent du daroun moderne.

Pour ce qui me concerne, j'indique clairement le contraire à la page CLXXVIII de mon livre. Comme je l'explique dans mon manuel, *draonah* à pour sens principal « offrande ». C'est l'équivalent du sanscrit *dravinah*, bien, don, présent. Mais liturgiquement c'est aussi spécialement l'offrande du pain, le pain offert au sacrifice. Tout ce que M. Luquiens explique relativement aux prétendus sens détournés de ce mot n'est donc qu'un tissu de faussetés (1). Pour moi je n'ai jamais adopté un sens traditionnel qu'après avoir constaté qu'il était le meilleur ou le seul acceptable.

La méthode préconisée par M. Luquiens repose sur les idées les plus fausses. Elle consiste 1° à rejeter la tradition c'est-à-dire les explications fournies par les zoroastriens des premiers siècles de l'ère chrétienne, 2° à embellir l'Avesta, à lui donner plus de poésie et de vie en imaginant des sens à sa fantaisie.

La tradition, d'après lui, s'est formée sur les ruines du

(1) L'étymologie que M. Luquiens donne a *draonah* est assez curieuse. Cela vient de *dru* ferme, fort, vigoureux ; d'où rester. être établi, ou à part, offrande ! Et puis il trouve cette expression « la stabilité de la santé » plus poétique, plus vivante que « les dons d'Haurvatât » (génie de l'incolumité) ! Il ne faut point disputer des gouts.

Mazdéisme. Or rien de plus opposé à la vérité ou de plus dénué d'indices probants. La tradition est, au contraire, le mazdéisme lui-même avec les modifications que le temps, le contact des hommes et des idées amènent nécessairement. De là quelques souvenirs erronés à côté de la masse des souvenirs exacts. Ce qui prouve que la tradition n'est pas à rejeter en bloc, c'est que des pages entières de la version pehlevie sont irréprochables.

Mais, chose curieuse ! ceux qui dédaignent le plus la tradition sont précisément ceux qui ne le connaissent que peu ou point et n'ont peut-être pas lu deux lignes de pehlevi. Ils confondent en outre tous les âges de la tradition, la version, les gloses, les livres postérieurs, etc., etc.

Quant à la partie positive de la méthode, M. Luquiens est pénétré de l'idée que l'Avesta et spécialement les gâthâs étaient d'une poésie irréprochable et qu'il faut imaginer les sens qui donnent le plus de vie et de valeur aux phrases. Il nous donne comme exemple le mot *hvâthrem*; la tradition le rend par « éclat, splendeur, lumière », et j'ai adopté ce sens parce qu'il est le seul recevable partout.

M. Luquiens n'en veut pas et il imagine celui de « mouvement par soi ». Il en résulte qu'en plusieurs endroits les montagnes, et spécialement celles que l'aurore illumine, sont douées d'un fort mouvement par soi-même, au lieu d'être pleines d'éclat, et qu'au passage même où M. Luquiens applique son invention, Ahura Mazda « revêt les astres de mouvement par soi ». Revêtir de mouvement et donner à un autre être le mouvement *par soi-même* ; ce sont des choses que je consentirais difficilement à dire et je ne crois pas que ces deux nouvelles explications embellissent beaucoup l'Avesta.

M. Luquiens trouve que « donner aux astres leur éclat », c'est porter de l'eau à la mer. Je ne crois pas qu'il aura beaucoup de monde de son avis. Car c'est là une expression poétique très commune. Il est vrai qu'il s'imagine que pour l'auteur de ce chant les astres sont éternels ; mais il se trompe parce qu'il confond l'Avesta, avec les gâthâs qui disent tout le contraire.

Je n'insisterai pas là-dessus, devant traiter ces points plus longuement dans le *Journal asiatique*. Concluons. L'Avesta et même les Gâthâs n'ont en général rien de commun avec

les Védas ; rien, si ce n'est le son matériel de certains mots et l'héritage aryaque général, les premiers sont au contraire l'antithèse des seconds. Les gâthâs ont dû être composés longtemps après que les idées aryaques, contenues dans les Védas, s'étaient presqu'entièrement effacées chez les auteurs des hymnes éraniens et qu'une religion ou philosophie nouvelle s'était complètement développée. En outre entre la période des Gâthâs et celle de l'union aryaque il faut encore placer une religion naturaliste propre à l'Éran, très différente du Védisme (1), et sur laquelle le Mazdéisme et le Zoroastrisme se sont entés. Ceci prouve que cette dernière religion ne peut pas être très ancienne et que rien ne milite en faveur d'un lieu d'origine proche de l'Inde.

Mais on n'en est pas réduit à ces conjectures, l'Avesta est, il ne se peut, plus explicite sur ce point. Le centre de la religion avestique au temps de l'Avesta était à Ragha, c'est-à-dire en pleine Médie, le pontife zoroastrien y commandait en maître. Et le Yaçna XIX, entr'autres, a été composé à une époque où Ragha était déjà devenue *Raji,* selon la forme du moyen-âge. On ne peut supposer qu'on ait altéré ce nom puisqu'il est conservé au Vend. I. On pourra supposer que le zoroastrisme y était venu d'ailleurs ; mais ce sera sans un ombre de motif.

Le zoroastrisme n'a donc aucune preuve d'antiquité, au contraire, et l'Avesta en fixe le centre en Médie, jamais il n'y est question de la Bactriane ou des régions orientales.

Quant à la méthode, la seule bonne est celle qui tient compte de la tradition, non pas aveuglément, mais avec discernement, qui ne se livre pas à la fantaisie, sous prétexte de poétiser l'Avesta et au risque certain de commettre des méprises peu désirables telles que celles dont nous avons vu plus haut des exemples. Il faut avoir le courage de laisser l'Avesta ce qu'il est, et de ne pas prétendre en faire un livre parfait.

Enfin la seule appréciation, la seule critique juste et louable est celle qui ne dénature pas ce qu'elle prétend juger et combattre.

C. DE HARLEZ.

(1) Cela se voit par la différence des génies que l'un et l'autre peuples adoraient.

LA PHILOSOPHIE D'AVICENNE

[IBN-SINA]

EXPOSÉE D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS.

IIe PARTIE.

L'AME ET SON RETOUR A DIEU.

—

1) *Notion de l'âme et ses trois espèces.*

L'âme est la perfection ou l'entéléchie de tout corps organique doué de vie virtuelle (1). D'un autre point de vue, on peut la regarder comme une force renfermée dans tout ce qui est corporel. D'après notre première définition, l'entéléchie est la notion générique commune qui varie selon la différence des corps organiques et naturels : corps des plantes, des animaux et des hommes ; elle comprend le même nombre d'espèces d'âmes, que nous définirons de la manière suivante :

1) *L'âme des plantes* ou *l'âme végétative* est la première entéléchie d'un corps naturel et organique, en tant qu'il croît, se nourrit et produit ;

2) *L'âme animale* est la première entéléchie d'un corps naturel et organique, en tant qu'il se meut sans contrainte et conçoit le particulier ;

3) *L'âme humaine* est la première entéléchie d'un corps naturel et organique, en tant que ses actions proviennent du libre arbitre et de la délibération, en tant aussi qu'il est capable de concevoir l'universel.

(1) Dans la définition d'Aristote (v. Zeller. Philos. d. Griechen, II th. 2. Abth. p. 371). ψυχή ἐστὶν ἐντέλεχεια ἡ πρώτη σώματος φυσικοῦ δυνάμει ζωὴν ἔχοντος. il faut comprendre le mot ἡ πρώτη dans le sens qu'aucune autre chose ne puisse se concevoir comme l'ayant précédée. —

La seconde définition qui fait de l'âme une force, nous donne la même classification ; car cette force agit ou librement et pour un but ou par contrainte, et chacune de ces deux espèces est, par rapport au but final, unique ou multiple; ce qui nous donne quatre espèces, à savoir :

1) La force agissant par contrainte et unique = la nature;

2) La force agissant par contrainte et multiple = l'âme végétative ;

3) La force agissant librement et multiple = l'âme animale ;

4) La force agissant librement et unique = l'âme humaine comme faculté.

L'âme humaine, dans son existence, suppose les deux autres, tout comme l'âme animale suppose l'âme végétative; les trois espèces d'âme ne peuvent donc être conçues de la manière que Platon l'a exposé, comme des parties tout a fait détachées l'une de l'autre; au contraire l'existence de la plus élévée des trois implique comme condition celle des degrés inférieurs (1). Les corps sont susceptibles de recevoir les trois espèces d'âme selon le mélange plus ou moins parfait des éléments qui les composent, comme nous l'avons vu dans ce qui précède. Ainsi le corps inorganique, le moins élevé de tous, est aussi le moins susceptible de recevoir une âme ou une forme ; après lui vient le corps végétal, puis le corps animal et au dessus de tous se trouve le corps humain. A cette différence de degrés de l'âme correspondent dans un rapport intime les facultés diverses dont l'exercice nécessite la coopération du corps comme instrument de cette âme. Si nous considérons d'abord ces facultés chez les animaux, nous pouvons les diviser en facultés de *perception* et facultés de *mouvement* ; les premières comprennent les facultés *visibles* et les facultés *cachées*, les secondes se divisent en *attractives* et *repoussantes*. Comme facultés visibles c'est-à-dire qui agissent par les organes extérieurs des sens, nous comptons les cinq sens, parmi lesquels le tact pourrait être distingué selon les objets auxquels il s'applique : *a*) le chaud et le froid, *b)* le dur et le mou, *c)* le sec et l'humide, *d)* le rugueux et le poli.

(1) V. Zeller, ibid., p 387, Anm. 4, p. 455.

Les facultés cachées sont au nombre de cinq ou six : *a)* le sens commun *b)* la faculté d'imagination qui retient l'image produite par les sens *c)* la phantaisie qui peut elle-même composer et décomposer son image, par exemple se représenter un homme volant, *d)* l'opinion ou l'instinct (δόξα) qui subit des impressions que l'on ne peut concevoir par les sens, par exemple celle de la brebis qui a peur du loup, *e)* la mémoire qui retient et celle qui se rappelle, μνήμη et ἀνάμνησις (1).

Jusqu'à ce point les hommes et les animaux possèdent en commun ces facultés. C'est dans le cœur qui se forme le premier, que repose le principe de la vie. En même temps qu'il se développe, les facultés y naissent pour se répandre de là dans les membres distincts qui leur servent d'organes (2). D'abord elles pénètrent dans le cerveau qui vient de se former et de là dans les différentes parties du corps moyennant un fluide fin et chaud (*rûh* = les nerfs). Tant que ces facultés sont renfermées dans le cœur, cette force se nomme principe animal de vie; transportées au cerveau, elles portent le nom de « principe de vie de l'âme ; » au foie, celui « d'esprit naturel. »

L'homme provient du mélange le plus parfait des éléments, et son âme contient, comme nous venons de le voir, les âmes végétale et animale, mais en même temps elle devient le réservoir de l'âme raisonnable qui se distingue par deux facultés : la faculté *théorique d'apprendre* [νοῦς] et la faculté *pratique d'agir*. La première a pour l'objet l'universel, l'autre les actes particuliers (3). Pour concevoir le particulier qui se déduit de la pluralité des objets sensibles, l'âme a besoin des organes corporels, dont nous venons de parler ; l'universel au contraire ne peut être conçu que par une faculté tout à fait indépendante du corps ; après s'être servi du corps pour produire le matériel de ses réflexions et de ses recherches, l'âme se renferme dans son être propre parce que les organes corporels ne feraient que troubler son activité.

(1) Comp. sur les facultés de l'âme, Die Psychologie des Ibn-Sina dans la Zeitschrift d. deutsch-morgenl. Gesellschaft, B. 29, p. 399-403.

(2) V. Zeller, op. cit. p. 421.

(3) V. Zeller, op. c., p. 438.

La première faculté, celle de se délivrer de l'étreinte du corps, est une disposition de l'âme nommée *raison hylique* ou *virtuelle*; comme la matière, elle est dès l'origine privée de forme, mais capable de recevoir toute forme spirituelle quelconque; si elle était restreinte à une seule forme séparée et distincte, on devrait alors la considérer comme une table couverte d'écritures.

Cette disposition, raison hylique ou âme hylique, est virtuellement tout un monde spirituel, capable à la fois de recevoir et de créer, faite pour acquérir la conscience de l'universel. Elle appartient simultanément au monde spirituel et au monde matériel. S'il lui est parfois difficile d'atteindre son but, il faut en chercher la raison soit dans la faiblesse innée de son être, soit dans la précipitation avec laquelle elle s'est servie de ses organes qui auraient dû lui fournir le matériel nécessaire à son développement. Si elle n'était pas renfermée dans le corps, elle saisirait tout avec clarté; sa ressemblance avec le monde spirituel, l'image de l'univers reposant de toute l'éternité en Dieu, deviendrait complète; elle posséderait par elle-même, et non pas seulement au moyen de son développement temporel, la parfaite connaissance de l'universel.

Cette disposition ou faculté hylique a, pour la réalisation de son activité, besoin de plusieurs ou tout au moins, d'un des principes intelligibles et éternels, dont il a été question. Chacun de ses principes est en réalité intelligence séparée (χωριστὸς) et intellect actif, mais nous réservons ce dernier nom au principe intelligible le plus rapproché de nous qui agit sur notre âme. Ayant conscience de lui-même, et n'ayant point d'autre but final que lui-même, il est pur esprit et opère sur notre fond virtuel ou sur l'âme hylique afin de le faire passer de l'état virtuel à l'état réel. Il en est de cela comme du soleil dont la lumière transforme notre vue virtuelle en vue actuelle, à cette différence près que le soleil n'est pas capable de se réfléchir lui-même à l'instar de l'intellect actif (1).

(1) Le rapport entre l'intellect actif et l'intellect passif est semblable à celui qui existe entre le soleil, notre œil et les couleurs : quand les rayons lumineux atteignent les couleurs passives, celles-ci sont apperçues : quand

Ce qui émane en premier lieu de cet intellect, c'est la forme de l'intelligible, dont une partie se présente à l'esprit sans qu'aucune expérience, aucune démonstration ne l'ait fait connaître, par exemple que le tout est plus grand que ses parties; tandis que l'autre ne vient à notre connaissance que par l'expérience, par exemple la pesanteur de la terre. Quand cette faculté s'est produite en nous, l'âme hylique passe à l'état de raison active et acquise; elle devient capable de former des définitions et des démonstrations, d'acquérir des connaissances positives et de se développer ultérieurement. La première faculté celle de la connaissance a priori, de même que la seconde, celle du développement par l'expérience, émane de l'intellect actif.

Il serait inutile de se demander pourquoi tout cela a été organisé de cette manière. La réponse tournerait dans un cercle vicieux : car ce mode d'organisation provient de la source et de l'origine éternelles (1). L'homme est l'entéléchie du monde; c'est pour lui qu'existent les plantes et les animaux; sans lui la matière manquerait de but et serait perdue; ce qui ne se peut, car nous voyons même dans ce monde le charpentier habile mettre à profit les copeaux de son atelier et en faire de petits objets (2).

Le plus haut degré de développement auquel l'homme puisse atteindre, dans ce monde du retour, consiste dans l'union de la faculté spéculative avec la raison acquise, et dans celle de ses actions avec la justice. Comme d'un côté l'intelligible et le spirituel ne peut être saisi par les facultés des sens, qui appartiennent au corps, et que d'autre part le sensible, pour pouvoir être conçu intellectuellement, doit être antérieurement l'objet de la perception et de la représentation sensibles, il s'ensuit que les fonctions de la raison seront les suivantes.

1) Transformer la perception obtenue par les sens en notion universelle;

ils atteignent le principe actif (c'est-à-dire l'œil), il voit; de même l'intellect actif saisissant les formes conçues par les sens, ces formes deviennent objets de l'intelligence. Voir Zeller, ouvr. c., p. 440-42.

(1) V. Zeller, ouvr. c., p. 137 suiv., 443.

(2) Comp. Zeller, p. 326.

2) Abstraire par comparaison, parmi les notions séparées, tout ce qui s'harmonise, tout ce qui se coordonne et peut être mis en rapport réciproque affirmativement ou négativement, par contre, séparer tout le reste, tout ce dont on n'aperçoit pas la connexion intérieure, jusqu'à ce qu'on ait trouvé le lien intermédiaire qui unit une chose à l'autre.

3) Poser et prouver les données de l'expérience en démontrant le rapport d'un substratum à l'autre en tant qu'essentiel et persistant, et pas seulement comme accidentel ; de cette manière nous concluons par exemple par l'analogie que le scammonium a la vertu intrinsèque de guérir les maladies de la bile ; car si ce n'était point là l'essence et la nature de ce remède, la guérison ne pourrait être qu'accidentelle et sporadique ;

4) Recueillir enfin les faits dont la connexion ne peut être tenue pour certaine qu'à la condition d'en posséder toute la série historique.

L'âme qui est élevée dans son développement au point de devenir un monde spirituel, a acquis l'éternité essentielle et n'a plus sa demeure dans le corps ; encore moins est-elle une force corporelle. Comme substance spirituelle, elle perçoit par sa propre essence, et non par un organe quelconque uni au corps. Etre substantiel et intelligible, elle a son existence propre pour elle-même, et indépendante du corps ; émanée du principe intelligible éternel, elle est exempte de la dissolution qui atteint le corps et possède la vie éternelle.

—

Après avoir vu jusqu'ici les rapports qui existent entre l'âme et le corps, examinons maintenant, comment nous pouvons concevoir la formation de cette union. —

2) *L'origine de l'âme et son union avec le corps.*

Nous avons déjà vu que l'âme n'est point renfermée dans une partie quelconque du corps, ni répandue comme une force, dans le corps entier. Si nous admettions la première hypothèse, l'âme renfermée dans une partie du corps, nous pourrions lui assigner pour demeure le cerveau ou le cœur ; mais la fausseté de cette supposition est évidente ; quant au cerveau, l'homme qui en est privé peut garder la vie

pendant quelque temps; quant au cœur, cet organe est sans doute la condition indispensable de la vie, mais serait-il possible que l'âme, la conscience de la vie, soit renfermée dans un organe, porteur de cette conscience et dont l'existence est ignorée de beaucoup de personnes ?

La deuxième hypothèse, celle de l'âme comme force infinie, renfermée dans un corps limité, serait également inadmissible, le rapport de l'âme au corps étant tout différent de la relation de la forme à la matière; car de celles-ci l'une est la condition d'existence nécessaire de l'autre. Nous n'avons pas non plus ici le rapport tout extérieur et mécanique du pilote au navire; celui-ci peut très bien exister sans pilote, sa forme et sa matière restant en ce cas entièrement inaltérée; le corps humain, au contraire, ne peut sans l'âme constituer l'homme; privé de l'âme, il n'a pas d'existence. Il faut donc admettre que le corps humain est produit par la génération naturelle et qu'il nait, doué d'une certaine nature, à laquelle l'âme, émanée du principe éternel et intelligible, vient s'attacher. La différence des âmes provient de leur union avec les corps et de la différence de ces derniers; si elle tirait son origine immédiatement de l'essence de l'âme, il y aurait alors entre les âmes des différences d'espèce; or, nous savons que toutes les âmes appartiennent à une seule et même espèce. Selon l'ordre de la nature, l'âme entre en union avec le corps, mais par là, il n'y a nullement un rapport de causalité, c'est plutôt une relation purement accidentelle qui s'établit. Lorsque le corps a été formé par voie naturelle et comme instrument de l'âme, l'âme paraît alors mais d'une origine tout opposée; privée du corps, elle serait incapable de développement et l'on ne pourrait assigner aucun but à son existence; mais rien dans l'univers n'existe sans but. Dans cette union de l'âme et du corps, dont le but est en partie le gouvernement du corps, en partie le développement de la substance de l'âme, il peut arriver que l'un ou l'autre prenne l'ascendant (1). Comme la béatitude de l'âme

(1) L'âme, dit Avicenne dans son épitre « el-Oudhhawiah » apprend à aimer son corps par la force de l'habitude et se trompe facilement jusqu'au point de regarder les jouissances et les souffrances du corps comme ses propres jouissances et souffrances. Ce n'est que par la mort, que l'âme sera délivrée de tout ce qui n'appartient pas à son essence propre et intrinsèque. V. Zeller, ouv. c., p. 371, 377, 381.

consiste à se développer de manière à former un monde spirituel, sa jouissance dans ce bas monde est de regarder le convenable et le bien, tout comme la jouissance sensible consiste dans la perception de tout ce qui convient au sujet percevant. Le convenable et le bien est tout ce qui sert à contribuer au perfectionnement de chaque objet; or, le convenable pour l'âme raisonnable c'est de contempler le bien suprême et les êtres provenus par degrés de l'Eternel et l'Un; donc c'est là sa plus haute jouissance. Par suite d'un dérangement qui dérive presque toujours de la disposition du corps, il se peut bien que le sens du convenable et la jouissance qui s'y rattache, se perdent ou s'amoindrissent dans l'âme pendant son union avec un corps défectueux, mais, en général, elle conserve un désir infini de la jouissance véritable et pure, désir qui, comme nous le verrons tout à l'heure, ne sera satisfait qu'en raison de sa propre intensité et qu'au moment où l'union avec le corps aura été dissoute. Les obstacles au développement de l'âme sont accidentels et ne proviennent nullement de son essence; chaque âme, en tant qu'émanée de l'intelligence éternelle, est elle-même éternelle, et son anéantissement impossible.

Dans ce développement de l'âme ici bas, résultant de ses aspirations et de ses désirs intérieurs, on peut distinguer divers degrés; nous en mentionnerons ici les trois les plus élevés auxquels elle puisse parvenir :

a) Le *degré prophétique* est celui où l'âme passe instantanément de sa connaissance virtuelle à la connaissance acquise moyennant sa disposition à subir l'action de l'intellect actif. Alors se joint à la science acquise une intuition ou divination dont la portée est plus ou moins grande. La domination des sens étant en partie vaincue, l'âme est à même de pénétrer dans les sphères célestes, source du développement temporel. Chaque sphère, en tant qu'être séparé et distinct, perçoit par son âme le particulier qui lui appartient, et il en est ainsi en descendant jusqu'à l'âme de notre monde, dirigée par l'intellect actif; chaque principe intelligible renferme en lui toutes les possibilités qui deviennent des réalités par le développement dans le temps, et tout ce qui est destiné à parvenir à l'existence y est contenu virtuellement et nécessairement, en germe. C'est seulement par l'union intime

avec les sphères célestes, à laquelle ne parvient qu'un nombre bien restreint de personnes, qu'il est donné à l'âme, de s'élever jusqu'à cette contemplation, sans être troublée par le monde des sens. Cet état se réalise avec le plus de facilité pendant les songes, qui, mêlés avec les impressions sensibles et n'étant point ainsi clairs par eux mêmes, ont besoin d'être expliqués par les devins.

b) L'âme atteint à un degré plus haut, quand se trouvant dans l'état de veille elle pénètre de son regard le monde des principes intelligibles et éternels. Les perceptions qui en dérivent, peuvent dans certains cas anéantir complètement toute impression extérieure des sens, comme cela a lieu dans certaines maladies où elles apparaissent, malgré leur caractère tout spirituel, avec la même vigueur que si elles avaient pour base la sensation réelle. La faculté de conception sensible exerçant encore dans cet état son action, il se peut que dans certains cas de maladie l'Eternel et le Vrai se représente réellement à l'esprit sous l'image d'un très beau vieillard ou d'un jeune homme doué d'une beauté surnaturelle, etc. Le malade se trouvant sous l'influence de l'intellect actif transforme ce qui est purement spirituel et intelligible en image sensible; de cette manière il lui semble voir et entendre, bien qu'aucune impression sensible ne soit produite. Cette union avec les mondes célestes peut avoir lieu pendant l'extase, alors que l'extatique semble endormi ou privé de l'usage de la raison (1).

c) Le dernier degré enfin, jusqu'où puisse s'élever l'âme en pénétrant dans le monde spirituel, est celui qui lui donne un pouvoir extraordinaire sur la nature. « Nous ne voulons pas précisement nier, » dit Avicenne, que la force émanée de l'âme de l'homme puisse dans des cas particuliers agir audelà du corps qui lui est subordonné; en tout cas nous trouvons à ce fait, s'il se produit, une analogie dans l'action exercée par l'âme sur le corps, lorsqu'une affection morale comme la joie, le chagrin, la peur produit sur elle, sans que

(1) Comp. cette théorie d'Avicenne sur les visions et les révélations avec celle de Platon, Tim, p. 72, et œuvres complètes de Platon, publ. par Em. de Saisset, t. VI, p. 260-62. La doctrine d'Aristote est toute autre, v. Zeller, ouv. c., p. 424.

nous puissions déterminer la liaison causale, une soudaine chaleur, une frisson ou quelque autre sensation involontaire du même genre. Puisque ce qui est corporel, ne forme qu'une même matière, on pourrait peut-être admettre que la partie de la matière qui se trouve en contact avec l'âme, peut être mise en mouvement par une force spirituelle puissante, émanée de celle-ci ou céder à sa pression; le rapport causal ordinaire serait alors supendu pour faire place à un état miraculeux. Comme nous ne sommes point en état d'en démontrer l'impossibilité, nous l'admettons comme un évènement bien rare, ainsi que le fait Platon dans son traité « le Sophiste (1). »

3. *Le retour de l'âme et son état après la séparation d'avec le corps.*

L'âme, comme il vient d'être dit, est créée pour l'éternité; dans son union avec le corps, elle a pour fin de se développer en un microcosme spirituel et indépendant, où le bien, le vrai et le beau se fondent avec elle dans une seule essence (2). Pendant notre vie ici-bas, nous n'avons qu'un pressentiment obscur de cette condition future; ce pressentiment produit, selon la diversité des naturels, un désir plus ou moins intense, et c'est précisément de celui-ci que dépend le degré de notre préparation. Cette préparation ne s'achève que par le développement des plus hautes facultés de l'âme; les facultés inférieures des sens en fournissent la première base indispensable. Il est extrêmement difficile de déterminer quel degré de préparation est nécessaire à l'âme dans le monde pour pouvoir engendrer chez elle ce désir, qui ne sera pleinement rassasié qu'au moment de la séparation d'avec le corps.

Voici cependant l'opinion d'Avicenne à ce sujet : L'âme doit avoir perçu les formes spirituelles en notions claires et intuitives, et être convaincue de leur réalité; elle doit avoir compris les raisons universelles des évènements du monde en tant que mouvements universels, et non plus comme forces divisées à l'infini dans les faits particuliers; l'ordre de l'uni-

(1) Ici, il s'agit probablement de la conclusion de ce dialogue, p. 266.
(2) V. Zeller, l'ouvr. c., p. 134 suiv., 377, 455 suiv.

vers, depuis l'être éternel et unique jusqu'au plus bas, doit être imprimé dans sa conception ; elle doit posséder la notion de la Providence éternelle, de sa nature, de son essence et comprendre de quelle manière cette unité se divise et devient pluralité assujettie au changement ; de même comment la pluralité et le changement dans ce monde terrestre sont liés à leur tour à l'être éternel et un. C'est là la préparation que l'âme doit achever en cette vie pour arriver à la béatitude, préparation dont le seul effet ici-bas est de faire naître chez elle un désir infini ; à cette préparation appartient en même temps la faculté active qui dans son origine dépend du naturel ou de l'union avec le corps (1). L'âme ainsi préparée, aussitôt qu'elle est délivrée du corps qui ne lui a servi que d'instrument, entre dans la jouissance de la béatitude éternelle, en tant qu'être purement spirituel (2).

Il nous reste encore à jeter, avec Avicenne, un coup-d'œil sur les doctrines assez différentes appartenant aux diverses religions, et notamment à l'Islamisme, relativement à l'existence de l'homme dans le monde à venir. L'opinion la plus absurde est celle qui soutient l'existence séparée et continue du corps, bien que le corps comme tel ne puisse être l'objet ni de récompense ni de punition. Détaché de la forme et du fondement de son existence, le corps n'est qu'une partie de la matière qui se dissout dans les éléments dont elle a été composée. Si l'on suppose la formation d'un nouveau corps, ce ne sera plus alors l'instrument du bien ou du mal qui sera l'objet de la récompense et de la punition.

Une autre doctrine affirme que l'âme reste *unie* au corps après la mort ; c'est là la doctrine de l'Islamisme et pourrions-nous la rejeter ? En réponse à cette question, Avicenne fait remarquer que le prophète s'était assigné pour but de donner à ses peuples, bédouins et farouches, la civilisation politique ; force lui fut donc d'agir sur eux au moyen d'images sensibles tirées de la sphère de compréhension qui était à leur portée. S'il leur avait enseigné que la suprême béatitude de l'âme consiste dans la contemplation de l'Eternel vrai, du bien et du beau, cette doctrine métaphysique les eût

(1) V. Zeller, l'ouvr. c., p. 460.
(2) Ibid., p. 468.

totalement déroutés, incapables qu'ils étaient de concevoir des idées aussi élevées. Bien qu'il connût la vérité et qu'il eût une meilleure idée des choses, il fut obligé de leur dépeindre sous des formes toutes sensuelles les récompenses et les punitions de l'autre monde et d'employer pour cela des images dont la beauté dépasse tout ce que l'imagination humaine a jamais inventé (1). Rien de tout cela ne lui eût été possible s'il eût exclu le corps de la récompense, et sa mission prophétique eût échoué; c'est donc pour cette raison seule que le Coran nous enseigne la doctrine étrange de l'union du corps avec l'ame persistant après le trépas.

Il serait cependant non moins absurde d'admettre avec les anciens la transmigration des âmes. Comme nous venons de le voir, toute âme se développe en se servant du corps comme d'instrument, tandis que le corps ne doit son principe vital qu'à l'âme; en conséquence nous serions obligés d'admettre une même âme pour plusieurs corps (2).

L'Ame dont la substantialité propre comme celle de l'Etre éternel, même pendant son union avec le corps, peut être prouvée de diverses manières — par exemple par ce fait qu'ordinairement sa force grandit avec la faiblesse du corps ou du moins après l'âge de quarante ans, alors que le corps a atteint son développement complet; ou bien que la faculté intellectuelle de l'âme, tout différemment des sens externes qui s'émoussent, après avoir subi une impression plus forte, passe avec la même facilité du plus compliqué au plus simple et vice versa — cette âme, disons-nous, substance éternelle et indépendante, obtient dans l'autre monde le degré de béatitude qui correspond à celui de son propre désir éveillé en elle durant sa préparation terrestre. Il nous est extrêmement difficile pour ne pas dire impossible, de déterminer les degrés de la béatitude de l'âme après la mort ; mais nous

(1) Il se peut que cette explication soit empruntée à l'écrit néoplatonicien de Timée de Locres : περὶ ψυχᾶς κόσμω και φυσίος, p. 104.

(2) L'absurdité de la doctrine de la métempsycose se démontre de la manière suivante : Si l'âme avait plusieurs existences, elle serait de plusieurs espèces tandis que par son origine, elle n'est qu'une, la pluralité se developpant par l'union avec le corps. Si, au contraire, nous la supposons d'une seule espèce et demeurant toujours telle, nous arriverions à l'identité de toute âme : Zeid-Amrou. V. Zeller, op. c. p. 377.

pourrions pourtant admettre que les divers obstacles, par exemple ses passions, ses fantaisies, ses préjugés etc. auxquels l'union avec le corps a pu donner naissance de plusieurs manières, ne se dissipent pas immédiatement après la séparation d'avec le corps. Comme elle en conserve une influence occulte plus ou moins considérable selon le degré de son propre développement, elle pourra passer dans un état que les anciens poètes et philosophes comme Platon (1) et autres ont comparé à une espèce de transmigration, état qui consisterait en ce que l'âme semblerait encore renfermée dans une espèce de corps adonné spécialement à ses basses passions. Mais toute âme est éternelle et impérissable ; elle atteindra donc finalement la béatitude pour laquelle elle a été créée.

Sa punition au-delà du tombeau consiste dans la privation ou l'exclusion temporaire de cette béatitude. Supposer, avec Alexandre Aphrodisius, que l'âme imparfaite ou mal préparée soit anéantie à la mort, ce serait admettre une opinion en pleine contradiction avec son essence éternelle et son origine, ce qui est bien éloigné de la doctrine d'Aristote (2). Peut-être, ajoute Avicenne, pourrions-nous admettre que la punition et les tourments de cette espèce d'âmes, mal préparées et réfractaires, consiste dans un état où, après la séparation d'avec les corps, elles soupireraient encore après les jouissances sensuelles, et cette passion, impossible à satisfaire, resterait encore après la mort comme la condition de l'âme (3).

On a également soutenu, à titre de possibilité, que les âmes mal préparées gardent encore le souvenir des notions qui ont eu cours dans ce monde sur la béatitude et la damnation ; mais il faudrait alors supposer que, pour retenir ces conceptions sensuelles, elles ont conservé un organe particulier éthéré, à moitié sensuel, à peu près semblable à celui qui porte le principe vital du cerveau aux divers organes (système nerveux) ; ces conceptions ressembleraient à nos rêves et égaleraient en force les perceptions qui résultent

(1) Il fait probablement ici allusion à la doctrine exposée par Platon dans le Timée, p. 42, 90.

(2) Pour ce qui est de la doctrine d'Aristote sur l'immortalité de l'âme v. Zeller, op. c. p. 466 suiv.

(3) Il semble y avoir ici un souvenir de Gorgias, p. 525.

d'une sensation réelle. Aussi ces âmes s'imagineraient-elles subir l'interrogatoire dans le tombeau et les diverses autres punitions que le Coran leur a jadis appris à connaître et, en sens opposé, goûter les jouissances sensuelles qui y sont également dépeintes. De cette manière peut-être pourrions-nous nous figurer l'état de l'âme réfractaire et celui de l'âme mal préparée; tandis que l'âme pure, noble et suffisamment préparée passera d'emblée à la contemplation de l'Eternel et sera exempte de tout souvenir et de toute conception se rapportant à ce monde terrestre (1). Car si quelque chose de ce genre lui restait comme souvenir de son union avec le corps, l'âme serait éloignée par cela même de la plénitude de sa perfection.

III.

RAPPORTS DE LA DOCTRINE D'AVICENNE AVEC L'ISLAMISME CONSIDÉRÉ COMME RELIGION RÉVÉLÉE.

Il résulte de l'exposé que nous venons de faire, que la philosophie ou la théologie spéculative d'Avicenne peut être désignée comme un déisme spiritualiste dont l'auteur se tient autant que possible au dedans du domaine de l'Islam. Les idées fondamentales de l'Aristotélisme et quelquefois du Platonisme percent partout dans ce système, comme nous avons essayé de le prouver dans les renvois; mais quand il s'agit de le concilier avec la doctrine coranique, il n'hésite point à aller bien au-delà de cette base, comme par exemple dans son exposition sur la substantialité de l'âme, suivant laquelle l'âme, pendant son union avec le corps, peut s'élever à la prophétie, à la vision, jusqu'au miracle, doctrine qui a beaucoup favorisé le développement théosopho-mystique; aussi bien ce théosophisme qui relève de la science, que celui dont l'origine est purement ascétique. D'autre part, dans son explication de l'immortalité de l'âme et de son état après la séparation du corps, il a su tirer une conséquence tout inattendue de la philosophie d'Aristote. Bien qu'Avicenne ait été reconnu après sa mort comme disciple de l'Islam, ces écrits ont

(1) V. Zeller, ouvr. c., p. 465, note 1.

généralement été estimés hérétiques; c'est pourquoi l'on s'est efforcé de les détruire, et plusieurs n'ont été conservés que dans des traductions hébraïques de valeur suspecte. Déjà longtemps avant Avicenne, l'Islamisme orthodoxe avait reçu, par l'intermédiaire des Motekallimin (hebr. : Medabberim = loquentes) qui s'en tenaient autant possible aux expressions et aux doctrines explicites du Coran, un appui important dans la forme de l'argumentation aristotélique, mais, au point de vue orthodoxe, ce serait une innovation bien dangereuse que d'admettre avec Avicenne toute la philosophie d'Aristote comme coordonnée au Coran et d'expliquer ce livre révélé d'après sa doctrine. Selon Avicenne, Allah n'est pas le créateur de l'univers; ce monde et tout ce qui existe, a été amené à l'existence réelle et tiré de ce germe de possibilité qui se trouve de toute éternité dans l'essence divine. A côté de l'omniscience de Dieu qui n'a pour objet que l'universel seul, et au moyen de laquelle la Providence divine a été expliquée, se trouve le particulier dont les causes se perdent dans l'infini des accidents et ne proviennent pas immédiatement de Dieu, mais tout au contraire d'une âme du monde ou d'un esprit céleste, doctrine assurément révoltante pour tout croyant. Issu de l'être absolu et nécessaire, c'est à dire de Dieu, le possible vient à l'existence réelle par la loi de la nécessité. Il n'y a donc de possible que ce dont l'existence se conçoit comme nécessaire et qui repose déjà en germe dans l'absolu; toute autre possibilité en est exclue, ce qui est en opposition directe avec la doctrine des Motekallimin, d'après laquelle le seigneur peut, à chaque instant, à chaque partie infinitésimale et indivisible du temps, produire une nouvelle qualité.

La récompense et la punition de l'âme n'est, selon Avicenne, qu'un degré de son propre développement intérieur, développement acquis selon sa plus ou moins grande susceptibilité à subir les influences de l'intellect actif. Cette rétribution dépend de ce principe intelligible et éternel; les récompenses et les châtiments ne dépendent nullement, comme c'est le cas selon la doctrine de l'Islam, d'un Dieu personnel plein de justice et de grâce; au contraire tout devient ici nécessité logique. Enfin le point principal de différence entre cette doctrine et l'Islamisme c'est la négation

complète de l'existence réelle du paradis et de l'enfer. Le mal se réduisant selon Avicenne à une imperfection inséparable de la matière et du corps, et le corps ayant subi la dissolution totale après la séparation de l'âme, toute la doctrine du Coran sur le paradis et l'enfer tombe naturellement d'elle-même. Chaque âme est éternelle et créée pour la béatitude éternelle ; il se peut bien qu'elle subisse plus ou moins, selon le degré de son développement, la privation de cette béatitude, mais, en tout cas, il ne s'agit que d'un état passager, et elle ne peut jamais manquer d'atteindre sa destinée finale, sa pleine béatitude ; les obstacles n'étant qu'accidentels, elle gardera toujours la nature essentielle de ce principe intelligible et éternel, auquel elle doit son origine.

L'on pourrait ici se demander, si dans les points où Avicenne abandonne Aristote et se lance sur un tout autre terrain, quand, par exemple, il expose sa doctrine sur la faculté que possède l'âme de s'élever à la prophétie, à la vision et jusqu'au pouvoir d'opérer des miracles, si ses propres idées lui ont alors servi de guide, ou bien s'il en est redevable aux Néoplatoniciens. Pour le moment, nous hésitons à répondre à cette question ; il faudrait pour cela avoir examiné à fond tous les ouvrages d'Avicenne. Il ne nous semble guère admissible que dans le cas où il eût emprunté ces idées à la philosophie postérieure des Grecs, il eût totalement négligé de désigner ses sources, alors que dans ceux de ses écrits que nous avons consultés, nous l'avons vu citer mainte fois divers ouvrages de Platon et d'Aristote.

Pour ne point choquer trop violemment ses coreligionnaires, Avicenne publia le traité souvent ici mentionné « *sur l'âme* » comme destiné exclusivement à ses disciples spécialement initiés.

« Ici » dit notre philosophe en concluant ce livre — et nous terminerons par cette citation, — « je n'ai touché que brièvement à ce qui est généralement connu concernant l'âme, mais, en revanche, j'ai levé le voile et laissé entrevoir les mystères contenus dans d'autres écrits et que je m'étais abstenu jusqu'à présent d'expliquer. Maintenant, je les ai dévoilés pour instruire mes disciples les plus intimes et pénétré de la conviction que le temps actuel est, dans son ensemble, incapable de recevoir aucune inspiration d'en haut ou de

comprendre ces mystères. Je doute d'ailleurs que jamais il se trouve personne douée d'une profondeur d'esprit et d'une pénétration suffisante pour enseigner cette doctrine à la génération future. Il n'y avait plus pour moi aucun espoir de voir mes contemporains ou même les hommes d'un avenir rapproché capables de sonder ces profondeurs et d'exposer clairement le résultat de ces études, dans le cas où je me fusse borné à en indiquer le contenu d'une manière succincte et obscure. Cependant, je défends à chacun de mes amis et de mes disciples qui se rangeraient à ma doctrine, de communiquer ces opinions à des gens irréfléchis et rebelles à la foi, de leur lire cet écrit ou de le conserver ailleurs que dans un endroit sûr. Contre tout abus de ce genre j'invoque l'intervention de Dieu, comme j'implore son aide pour conduire chacun à sa grâce et à la connaissance de la vérité. Que sa paix soit sur ses élus parmi ses serviteurs et, en particulier, sur notre seigneur *Mahomed* et sa famille! Avec la grâce et l'assistance de Dieu cet écrit a été achevé. »

A. F. Mehren.

LES

DRAMES HÉROIQUES ET MYTHOLOGIQUES

DE L'INDE.

Dans sa volumineuse littérature, l'Inde brahmanique n'a jamais eu d'histoire : le sentiment de la réalité des choses et celui de la succession des temps lui ont également manqué dès le premier essor de sa civilisation. Elle a chanté, il est vrai, de grandes aventures, des haines implacables, des guerres acharnées, dans des poëmes prolixes qui appartiennent au genre et au style de l'épopée (1). Mais la vérité historique y est non-seulement déguisée sans cesse sous la fiction; elle est absorbée le plus souvent par l'élément mythologique dans lequel s'est complu de bonne heure l'esprit des Hindous. Bien des événements fameux, invasions et migrations, faits d'armes, fondations de villes et de royaumes, n'ont pas été transmis fidèlement aux descendants de la race conquérante de l'Inde, parce que la caste sacerdotale a eu intérêt à en dénaturer le sens, et même à en effacer le souvenir, au détriment de la caste guerrière : aussi faudra-t-il, avec des découvertes encore imprévues, d'opiniâtres efforts de l'érudition pour mettre en lumière les données d'ethnographie qui se cachent dans d'interminables récits, dans des histoires et des généalogies singulièrement enchevêtrées.

C'est principalement dans quelques épisodes des deux épopées sanscrites que l'on retrouve le canevas des drames qui seraient appelés héroïques : parmi les fables qu'ils re-

(1) Les morceaux narratifs, *Itihâsas* et *Pourânas*, qui étaient en germe dans les anciens *Brâhmanas*, devinrent des œuvres distinctes (Weber, *Ind. Liter. Gesch.*, 2te ausg., pp. 200-208, — trad. franç., p. 299-306). Dans l'Introduction au *Bhâgavata Purâna* (tome 1er, 1840), Eugène Burnouf a parfaitement élucidé le sens du mot *Itihâsa*, « tradition » (*iti itiha* — voilà certes), et celui des deux mots *âkhyâna*, récit de ce qu'on a vu, et *upâkhyâna*, récit de ce qu'on a entendu (pages XIX à XXXVIII).

prennent, il en est qui ont été esquissées une première fois dans les livres védiques, et d'autres qui ont été vulgarisées avec la masse des chansons de geste racontées dans une mesure uniforme (le çloka). L'imagination des aèdes indiens s'est exercée sur cet ancien fonds pour le transformer et l'embellir. Ils ont confié leurs œuvres à la mémoire de plusieurs générations, avant qu'on éprouvât le besoin d'en faire un triage, et d'y prendre la matière d'une histoire réduite à certaines proportions, le noyau d'une fable facilement représentée par un groupe d'acteurs, qui se substitueraient aux récitateurs et aux rhapsodes des poèmes narratifs.

On aura quelque idée de ce triage à l'aide de la revue sommaire que nous allons faire d'un certain nombre de pièces indiennes dans le dessein d'en montrer la connexion avec l'épopée. Les drames que nous avons en vue peuvent être ramenés à l'un ou l'autre des deux Cycles de fables et d'aventures se rapportant aux légendes héroïques des dynasties de la race lunaire et des dynasties de la race solaire. Quand on lira dans ces pages le nom de Cycle, qu'on ne se méprenne pas sur notre intention, comme s'il s'agissait d'un véritable parallèle entre la poésie grecque et la poésie sanscrite ; la première nous présente un développement harmonieux et normal, qui n'était pas possible dans les conditions sociales où la seconde s'est produite (1). Le terme grec de *cycle* nous sert surtout à indiquer des analogies imparfaites sans doute, mais qui ont leur prix dans l'étude de genres littéraires ayant appartenu à deux grands peuples.

Le premier des deux cycles indiens se déroule dans l'immense épopée, intitulée : *Mahâbhârata*, la grande histoire ou mieux la grande guerre des descendants de Bharata : nous userions volontiers du nom de *Bhâratide* comme de la forme abrégée du même titre. L'ouvrage n'a pas moins de dix-huit chants ou parvas, partagés chacun dans un nombre inégal de lectures ; il forme une masse de cent mille distiques, dont le quart seulement constitue le fond de l'action ; il retrace les vicissitudes d'une race royale partagée en deux familles ennemies et célèbre l'établissement des Aryas dans

(1) Nous renvoyons à ce sujet le lecteur à notre notice sur *Le beau littéraire dans les œuvres du génie indien* (Bruxelles, 1864, pp. 30-40).

la partie septentrionale de l'Inde (1). La seule personnalité de Vyâsa efface les noms de tous les versificateurs, qui ont tour à tour, comme autant de poètes *cycliques*, greffé quelque récit nouveau sur le tronc d'une histoire fameuse entre toutes, parvenue à une vraie popularité dans les classes instruites et dans les familles guerrières des royaumes indiens.

Le second cycle indien nous est représenté par une composition épique moins étendue, jugée postérieure à la première, le *Râmâyana* ou la *Râmaïde*. Elle est mise pour le mérite du style, pour l'art de la forme, au nombre des *Kâvyas*, poèmes qui révèlent le travail personnel du *Kavi*, du chantre ou de l'écrivain : mais elle l'emporte de loin sur les ouvrages du même titre qui ne sont estimés que pour de continuels et prodigieux artifices de langage et de versification (2). Elle chante les destinées d'un héros favori des dieux, Râma, fils de Daçaratha, en qui s'est incarné Vichnou, l'un des puissants dieux du panthéon indien dans son développement moderne. Les dix incarnations de Vichnou ont été assez longuement racontées par les Hindous en divers ouvrages, et souvent aussi figurées par la sculpture. Mais, quoi qu'on pense de l'idée même et de son origine, la fiction des *Avatâras* (ou avatars, « Descentes » de la divinité) serait jugée relativement moderne dans l'Inde. Si plusieurs de ces fables poétiques ne semblent pas avoir concouru à la création de religions distinctes, « les Avatâras de Krishna et de Râma, avec les figures accessoires, constituent deux vastes cycles où le Vichnouïsme a trouvé ses principales divinités (3). »

A. DRAMES DU CYCLE DE LA BHÂRATIDE.

Le récit traditionnel par excellence, le plus important des *Itihâsas*, c'est l épopée que nous possédons en entier sous la dénomination de Mahâbhârata. Mais il n'y a pas de doute

(1) Voir Lassen, *Indische Alterthumskunde,* B. Ier, pp. 488-489, et pp. 496-498.

(2) Voir Weber, ouvrage cité (2e édit., pp. 208-213) où sont énumérés les six grands poèmes artificiels dits *Mahâkâvyas* (p, 213 note).

(3) A. Barth, *Les Religions de l'Inde* (Hindouisme), Paris 1879, pp. 101-110.

possible sur l'âge et l'origine d'un ouvrage de cette étendue : la rédaction n'a pris cours que dans les derniers siècles de l'antiquité profane, et quand on l'a continuée jusque dans les siècles de notre moyen-âge, on s'est mis à versifier des livres entiers d'un contenu légendaire, mais surtout didactique, n'ayant qu'un rapport tout à fait éloigné avec la légende héroïque. Celle-ci remplit abondamment les premiers chants, et elle y conserve bien des traits de l'esprit et des mœurs antiques qui vont s'effaçant dans la plupart des autres. C'est à ce fond primitif de l'incommensurable poème qu'appartiennent les épisodes de quelque relief qui ont attiré l'attention des premiers explorateurs de la littérature sanscrite, et qui ont été traduits isolément en raison de leur intérêt particulier de narration ou de tableau : de la sorte on a popularisé, en plusieurs langues, les moments les plus émouvants de la lutte entre les Pândavas et les Câuravas, divisés d'intérêt et animés d'une haine inextinguible jusqu'à la destruction de leurs derniers représentants. Les Pândavas sont les plus malheureux, malgré la protection de quelques grandes divinités; mais ils sont aussi les plus braves et les plus vertueux des personnages mis en action. Leur histoire, qu'on a retracée d'après les textes de l'épopée même, satisfait à l'idée que l'on se fait en Europe de types et de figures héroïques, malgré les étrangetés de la mythologie hindoue qui s'y mêlent presque toujours (1). Les récits épisodiques, qui s'y rattachent comme autant d'exemples, partagent l'espèce de popularité, toute de transaction, que l'étude comparée des littératures étrangères assure de nos jours aux productions du goût oriental. Nous pouvons passer au rapide examen des principaux drames empruntés aux aventures épiques de la Bhâratide.

La première œuvre qui offre matière à la comparaison des deux genres de poésie, c'est précisément cette idylle dramatique qui a pour héroïne Sakountalâ, et qui a, de prime abord, même dans une traduction, provoqué beaucoup d'enthousiasme par la douceur et le fini des peintures. La

(1) Voir l'histoire des Pândavas au tome Ier des *Antiquités indiennes* de Chr. Lassen (pp. 626-707), et l'analyse du Mahâbhârata par M. Soupé dans ses *Etudes sur la littérature sanscrite* (1877, pp. 58-154).

fiction se joue à travers toute la légende, si naturelle que paraisse l'expression des sentiments humains dans le rôle des personnages. La scène est dans un ermitage indien ; la jeune fille qu'y rencontre un roi de la contrée n'est pas une simple mortelle ; car elle doit le jour à la nymphe Ménacâ, jadis séduite par le rischi Viçvâmitra. Elle-même devient l'épouse d'un royal guerrier qui l'a aperçue dans le cours de ses chasses ; le fils qui naît de cette union est Bharata, le monarque universel, souche d'une race fort antique, dont les descendants sont au premier rang dans l'action de la grande épopée. C'est assez dire que les principaux personnages de l'épisode ont une préséance extraordinaire dans ce passé fabuleux : ils ne sont pas moins que les ancêtres des héros dont les aventures vont passionner plusieurs générations de princes et de guerriers ; ils conserveront la première place dans les souvenirs des chantres (*kavis*) et des écuyers (*soûtas*) formés, de siècle en siècle, à l'art de la composition et de la récitation dans les ermitages brahmaniques.

L'épisode épique, qui a sa place dans les longs récits du Ier livre du Mahâbhârata (1), nous fournit la matière d'intéressantes remarques, quand on en rapproche la même histoire dramatisée un peu plus tard. Or, la narration d'un aède inconnu conserve tout son prix ; elle a une force et une simplicité plus antiques. Après avoir comparé les deux ouvrages (2), Alphonse de Lamartine a pu dire qu'« on vérifie » au premier coup-d'œil un caractère de virilité dans l'an- » tique, de raffinement et d'afféterie dans le moderne. » Nos lecteurs s'en convaincront aisément en parcourant l'épisode fort peu réduit auquel nous avons donné place dans des études morales et littéraires sur la Bhâratide (3). Le mérite du naturel et du pathétique ne peut être refusé au chantre

(1) M. de Chézy l'avait imprimé et traduit dans son édition de la *Reconnaissance de Çakountalâ;* nous en avons le texte dans la grande édition de Calcutta (tome Ier, pp. 101-113), 1er livre, lectures 68-74, et feu Hippolyte Fauche l'a traduit de nouveau dans sa version française du *Mahâbhârata,* tome Ier, A. Durand, 1863, pp. 297-330.

(2) Ve *Entretien*, 1856 (*Cours familier de littérature*), pp. 339-40, p. 357.

(3) *Des portraits de femme dans la poésie épique de l'Inde,* étude troisième, Bruxelles, 1858, pp. 87-103.

épique, lui reprochât-on quelque prolixité et même l'abus des sentences; mais nous devrons nous étendre quelque peu sur l'amplification que Câlidâsa a imaginée dans plusieurs scènes au grand profit de son art.

Le jugement du publiciste français s'est formulé en peu de lignes significatives : bien qu'il ait été porté sur la foi d'une traduction, on ne saurait en contester la finesse. « Voyons maintenant, dit-il, comment, quelques siècles plus tard, un autre poète, d'une époque plus raffinée, a converti en drame ce touchant et gracieux épisode. C'est le lingot brut effilé en trame d'or par l'art, qui amplifie la surface du métal en amoindrissant sa force. » Il ne faudrait pas moins qu'une analyse des sept actes de la *Reconnaissance de Sacountalâ* pour faire apercevoir les inventions de Câlidâsa; au moins tenterons nous de signaler les nouveautés que lui ont suggérées les exigences du goût poétique et les besoins d'une représentation théâtrale.

La description qui remplissait à elle seule plusieurs lectures de l'épopée a été habilement restreinte dans les deux premiers actes du drame. Le roi Douchmanta (1) converse avec son écuyer quand il a pénétré pour la chasse dans la forêt qui entoure l'ermitage de Kanva; il y rencontre Sakountalâ et ses compagnes; mais c'est l'une d'elles, et non Sakountalâ elle-même, qui lui raconte les circonstances de la naissance mystérieuse de l'héroïne dans ce paisible asile.

La seule attitude du jeune guerrier qui trahit sa passion a frappé la timide anachorète; quand elle se dispose à fuir, ses deux amies engagent naïvement l'étranger à revenir quelque jour dans l'ermitage. Un prétexte s'offre à l'esprit de Douchmanta pour y rentrer bientôt : la protection qu'il entend donner aux pieux solitaires en repoussant les mauvais génies qui troubleraient leurs exercices. Mais le poète a placé aux côtés du roi, visitant les épais bocages, le personnage plaisant que les dramaturges indiens ont mis en scène en manière de contraste dans la compagnie des princes : c'est le *Vidoûschaca*, brahmane bouffon qui porte ici le nom

(1) Nous préférons cette première forme du nom du héros, quoique les textes le donnent aussi sous celle de *Douschyanta*, qui a prévalu dans les éditions du drame.

de Mâdhavya, et qui est d'une franchise gouailleuse dans ses réflexions et ses réparties; il reparaîtra dans un acte suivant et reprendra le même rôle de frondeur dans des scènes où l'intrigue roule sur des affaires de sentiment.

Le roi qui n'a pas quitté l'ermitage de Kanva, reste en observation dans les mêmes endroits de la forêt où Sakountalâ fait part à ses compagnes de ses ennuis et de ses anxiétés. Quand il a pris place à côté d'elle, il n'est pas longtemps sans lui déclarer sa passion, et il la fait consentir au mode de mariage des Gandharvas ou musiciens célestes.

Un intervalle de quelques mois s'écoule entre le IIIe et le IVe acte qui expose les adieux de Sakountalâ à Kanva, son père adoptif, et à tous les habitants de son ermitage. Câlidâsa a pu déployer à ce sujet tout le luxe de son art descriptif et toutes les inspirations de sa sensibilité; les dialogues n'ont pas moins que les stances l'empreinte d'un sentiment vif des beautés de la nature indienne. Le langage des assistants est également ému; les compagnes de Sakountalâ expriment au plus haut point leur compatissance; Kanva met dans ses paroles une tendresse paternelle. L'héroïne fait les allocutions les plus touchantes aux arbres, aux plantes, aux animaux au milieu desquels elle a passé sa jeunesse. Si elle les quitte, c'est pour obéir aux ordres du sage à qui elle conserve une obéissance filiale; elle va trouver dans sa capitale le prince étranger qui a promis l'héritage de son trône au fils qui naîtrait d'elle.

Le Ve acte nous transporte dans la capitale de Douchmanta, l'antique Hastinapura; Sakountalâ se présente au prince avec un cortége de solitaires, délégués par Kanva; mais, par suite de la malédiction d'un ascète, le roi subit une hallucination qui l'empêche de la reconnaître. Ce n'est point, comme dans le récit épique, parti pris de dissimulation, et attitude calculée d'indifférence et de dureté. Douchmanta la rebute malgré l'appel pathétique qu'elle fait à ses souvenirs et malgré l'éloquent exposé des preuves de leur union. La belle ermite prend néanmoins sa demeure au palais, et c'est dans la résidence royale qu'elle donne le jour à l'enfant qu'elle attendait (1).

(1) Dans l'épopée, l'enfant naît dans l'ermitage, et il a grandi quand Sakountalâ va le présenter à son père.

Ici Câlidâsa a fait usage d'un moyen de reconnaissance pratiqué tant de fois chez divers peuples dans les drames et dans les romans, l'anneau donné naguère par le royal guerrier à Sakountalâ avant de la délaisser dans l'ermitage. Mais l'intrigue a quelque originalité et une couleur indienne. L'anneau, perdu par l'héroïne au bord d'un étang, est saisi sur un pêcheur qui l'avait trouvé dans le corps d'un poisson, et, quand il est porté au roi, il réveille chez celui-ci le souvenir de la promesse qu'il a faite à Sakountalâ en faveur du prince à qui elle donnerait le jour. Cette fiction du poète dramatique donne lieu à un épisode populaire qui remplit un intermède dit *pravéçaca*, entre le Ve et le VIe acte, conforme à l'usage de pareilles digressions dans les pièces indiennes : l'altercation du pêcheur se défendant d'un vol présumé contre deux gardes et contre le chef de la police offre un exemple de scènes à moitié burlesques qui interrompent, dans un jargon un peu trivial, l'action se déroulant le plus souvent en vers sanscrits.

Le dénouement de l'histoire a été conçu autrement par Câlidâsa que par le rhapsode épique ; il ne s'est pas contenté, comme celui-ci, du témoignage rendu par une voix céleste à Sakountalâ en la personne de son fils ; il a assorti des fictions mythologiques pour donner plus d'éclat au berceau d'une grande dynastie, celle des Bhâratides, dont ce jeune prince sera la souche.

Dans les jardins de Hastinapoura, Douchmanta trahit le trouble profond qui le poursuit à la vue d'un portrait de Sakountalâ qu'il a ébauché autrefois, et qu'il se propose de perfectionner lui-même. C'est grâce à cette recette trop connue, et dont le théâtre indien a fait abus, que l'auteur dispose son héros à reconnaître bientôt sa lâche obstination, et à saluer Sakountalâ du nom d'épouse. Mais cette heureuse issue ne se produira que dans le VIIe et dernier acte ; vers la fin du VIe, Douchmanta est appelé par Indra lui-même à l'insigne honneur de combattre les Dânavas et d'autres génies ennemis des Dieux, et il est transporté à cet effet sur un char divin dans les régions les plus élevées du ciel.

Ce voyage fantastique se termine par la descente de Douchmanta sur la terre, précisément dans un ermitage où

est élevé le merveilleux enfant de Sakountalâ, nommé Sarvadamana, ou « dompteur de tous les êtres, » à cause de son intrépidité dans sa lutte contre les animaux des forêts. Le roi frappé de la beauté de cet enfant et de sa ressemblance avec lui-même ne peut s'empêcher de l'embrasser, et le moment est venu de rappeler Sakountalâ que le prince n'hésite plus à reconnaitre. Comme la fiction ne coûte pas de grands efforts aux poètes indiens, la pièce se termine par l'apothéose du héros et de l'héroïne, en présence de deux personnages divins, Kaçyapa et Aditi, qui tiennent cour plénière : Sarvadamana est proclamé monarque universel sous le nom de Bharata, soutien du monde, et la plus haute puissance lui est prédite. On appelle les bénédictions d'Indra sur les peuples que Douchmanta et son fils sont appelés à gouverner. Quand la pièce finit, le roi avec Sakountalâ et avec leur fils monte sur le même char céleste qui l'a conduit au lieu de cette ovation, mais pour retourner dans sa capitale.

Ce n'est pas assez d'avoir montré, par cette suite de rapprochements, les ressources du talent de Câlidâsa, quand il mit au théâtre la touchante histoire de Sakountalâ : il serait juste de faire valoir les mérites de son style et de ses vers dans un sujet qui amenait tant de descriptions champêtres.

La seconde œuvre de Câlidâsa est une composition entièrement mythologique, une grande féerie, qui se passe moitié au ciel, moitié sur la terre ; elle n'a que cinq actes, et elle a été distinguée du nom de *trotaca* par les critiques indiens (1), à cause de la présence de personnages divins et humains. L'héroïne est Ourvaçi, une nymphe du ciel d'Indra qui devient l'épouse d'un vaillant guerrier, auxiliaire du roi des Dieux dans sa lutte contre les mauvais génies. Tel est le sens du titre du drame : *Vikramorvaçî*, — *Ourvaçî donnée pour prix de l'héroïsme* (2). Faute d'espace, nous nous

(1) Nous n'insistons pas, dans le présent écrit, sur ces distinctions fort minutieuses de la rhétorique indienne : dans la *Sakountalâ* qui appartient à la classe nombreuse des *Nâtacas*, il y a aussi dans les deux derniers actes des personnages célestes. V. le *Sâhitya-darpana* ou Miroir de la composition, nº 540 (édit. James Ballantyne).

(2) L'élégante et fidèle traduction de M. Ph. Ed. Foucaux met l'œuvre originale à la portée d'un grand public (*Vikramorvasî*, etc., Paris, E. Leroux, 1879, 1 vol. in-18.)

confions au plus court sommaire, si bien formulé par M. Monier Williams (1), pour donner une idée d'un ouvrage indien qui est d'une conception bizarre, mais d'une exécution compliquée et fort habile.

« Ourvaçî, nymphe du ciel, — l'héroïne de la pièce, — a été enlevée par un démon ; mais elle est délivrée par le héros, le roi Pouroûravas, qui, naturellement, tombe amoureux d'elle. Mais il s'élève devant eux des obstacles ordinaires, surtout l'empêchement dirimant que le prince a déjà une épouse (la reine Ausinarî). Mais, à fin de compte, le dieu Indra donne permission à la nymphe de prendre pour époux un héros mortel (2). Dans la suite, par l'effet d'une malédiction, Ourvaçî fut métamorphosée en plante, en liane, et Pouroûravas en devint insensé : il se mit à parcourir les bois, en chantant, avec l'illusion de la voir à chaque instant, sous tous les aspects. Il advint cependant que, grâce à la vertu d'une pierre magique, Ourvaçî reprit sa première forme, et du même coup son époux recouvra la raison. Ils se trouvèrent bientôt réunis dans un bonheur parfait. Mais il était arrêté que, quand le fils d'Ourvaçî, Ayous, serait aperçu par son père Pouroûravas, la mère serait transportée dans les cieux. Ce décret porta la nymphe à cacher la naissance de son fils Ayous et à le confier pour quelques années aux soins d'un anachorète. Par accident, le père et le fils vinrent à se rencontrer, et Ourvaçî se tenait prête à quitter son époux. Mais, prenant compassion d'elle, Indra révoqua son décret ; en suite d'un message de Nârada, la nymphe put rester sur la terre comme la seconde femme du héros. »

Le sujet de la pièce de Câlidâsa appartient au cycle de la Bhâratide, en ce sens que le héros est compté parmi les plus anciens ascendants de la race lunaire (3). Cependant l'histoire elle-même dérive d'un mythe déjà célèbre dans les hymnes du Véda, et dans un Brâhmana du Yadjour : Ourvaçî est un des noms de l'Aurore, et elle est assimilée à

(1) *Indian Wisdom*, p. 477. — En 1851, M. Edward Cowell donnait une version anglaise fort estimée du même drame.

(2) La reine, de son côté, lui accorde naïvement la licence de garder dans sa société telle autre femme qu'il aimerait (fin du IIIe acte).

(3) Voir les *Antiquités indiennes* de Lassen, tome Ir, p. 731-32, et l'appendice, p. XVI et suiv. — Dict. sanscrit de St-Pétersbourg, tome IV, col. 800.

cette déesse védique, Ouschas; son amant n'est autre que le soleil, et ainsi est née la légende des amours de Pouroûravas et d'Ourvaçi (1). Cette légende fut diversement modifiée quand elle passa dans les longues narrations des rhapsodes épiques, une première fois, dans la Bhâratide (livre Ier), plus tard dans le *Harivansa* où elle occupe toute une lecture (2), enfin dans plusieurs Poûrânas, par exemple, dans le *Bhâgavata* (3), sans parler du grand recueil de contes, *Vrihat-Kâthâ* qui a été, à la fin du moyen-âge, l'asile des aventures et des traditions d'une renommée populaire (4).

Si fantastique que nous paraisse l'histoire mythologique exposée dans le *Vikramorvaçi*, nous devons croire que Câlidâsa a fait un heureux triage dans les versions de cette histoire qui avaient cours de son temps. Il avait sous les yeux les débris d'un mythe naturaliste; mais oubliant l'origine de ses héros, il leur a donné une vie nouvelle et leur a attribué des sentiments humains; il a pu mettre dans son drame les mêmes conditions de vraisemblance qui s'attachaient à tant d'aventures héroïques mêlées de merveilleux. De là le charme que les Hindous ont trouvé dans la singulière histoire représentée devant eux d'après la composition savante de Câlidâsa. La langue de ce poète est d'une parfaite souplesse qui s'accorde avec le caractère féerique du sujet, et l'ordonnance de la pièce est conçue de manière à suivre toutes les péripéties d'une fiction qui admet la présence des personnages de premier ordre, qui ne se voient pas, mais qui débitent leurs sentiments, chantent leurs impressions en autant d'*a-parte*. Sous le rapport de l'art, le IVe acte peut être regardé « comme la perle de la pièce; » il forme un in-

(1) C'est l'objet d'un des mémoires les plus intéressants du Dr Max Müller compris dans ses *Essais de Mythologie comparée* (traduit de l'anglais par G. Perrot, Paris 1874, pp. 127 et suiv.), mais déjà publié en français en 1859 (Paris. Durand, in-8°).

(2) *Harivansa ou histoire de la famille de Hari*, traduction de Langlois, Lecture XXVIe, tome Ir, p. 54, p. 115 et suiv. (Paris, 1834, in-4°).

(3) Au tome III de l'édition d'Eugène Burnouf, Livre IX, chap. 1 et 14 (Paris, 1847).

(4) Voir la rédaction du XIIe siècle, *Kathâ-sarit-sâgara* (Océan des courants des histoires), Liv. III, chap. XVII (édit. H Brockhaus, Leipzig, 1839, — trad. allem., p. 76-77) et la traduction de Tawney, Calcutta, t. I, 1880, pp. 115-117.

termède lyrique dont le style fait contraste avec le reste de la composition ; on y entend des mélodies chantées par un roi dont la raison est égarée, des couplets prâcrits qui s'échangent avec des stances sanscrites. Courant à la recherche d'Ourvaçî, l'Orphée indien fait retentir une vaste forêt de ses plaintes mélancoliques, allant d'un arbre à l'autre, interpellant les nuages et les montagnes, conjurant les oiseaux et les quadrupèdes de lui répondre pour le tirer de sa perplexité. On admire non-seulement la merveilleuse facilité de l'écrivain, et avec cela on devine la prodigieuse dextérité du versificateur, même à travers le voile d'une traduction ; mais encore on se figure que pareilles scènes n'ont pu être débitées sans le concours d'acteurs et de chanteurs bien exercés, à une époque florissante du théâtre indien (1).

Quant à une troisième pièce qu'on serait porté aujourd'hui à donner à Câlidâsa (2), *Mâlavikâgnimitra*, il n'y a pas lieu d'en faire ici autre chose qu'une courte mention, parcequ'elle retrace une simple aventure de cour sans lien direct avec la tradition chantée (3). L'histoire est celle d'une suivante qui, distinguée par un roi, parvient à se faire admettre au rang de troisième reine, mais dont la haute naissance, découverte peu après, répare la faiblesse momentanée du monarque. L'intérêt de la pièce dépend, comme celui des deux autres drames de Câlidâsa, de la poursuite et du succès d'intrigues amoureuses à travers des complications tout à fait semblables : ici Mâlavikâ a moins de prestige que les deux héroïnes du même poète, Sakountalâ et Ourvaçî, réduite qu'elle est au rôle d'une odalisque des cours orientales. Cependant, l'ouvrage ne manque pas de mérite dramatique, et il se dis-

(1) Voir les aperçus littéraires de M. Max Müller, dans son *Essai* cité ci-dessus, pp. 147-168.

(2) V. *Dénouement de l'hist. de Râma*, page 7. — M. Williams, *Indian Wisdom*, pp. 477-78. — Malgré l'opinion favorable de Weber et de Lassen, quelques-uns placeraient la pièce seulement vers le temps de l'invasion musulmane dans l'Inde (Préface de Tawney à sa traduction anglaise du *Malâvikâgnimitra*, Calcutta, 1875).

(3) Les principaux personnages appartiennent à la dynastie des Çoungas qui a fleuri deux cents ans avant J.-C. (Lassen, *Antiq. ind.*, tome II, pp. 345-351, et Appendice, page X) ; mais il n'y a pas de fond historique.

tingue entre les pièces conservées par la beauté et la simplicité du style. En tout cas, on y retrouve le tableau d'une de ces capitales de l'Inde où Bouddhistes et Brahmanes vivaient encore en bonne intelligence.

Une histoire émouvante du Mahâbhârata, prise dans les aventures de Draupadi, épouse des Pândavas, a fourni la matière d'un drame attribué à Bhatta Nârâyana : le *Vénî-samhara*, ou « l'arrangement de la chevelure » de Draupadî. L'héroïne, fille du roi des Pantchalâs, est mise en relief dès le 1r livre de l'épopée, quand elle a fait choix des cinq fils que Pândou avait eus de Kounti et de Mâdrî : l'épisode, sous le titre de *Draupadî-svayambara*, eut grand succès au début des études sanscrites en Europe comme tableau de la libre élection d'un époux par les princesses indiennes. Ce second sujet est d'un caractère tragique et met à découvert les mœurs très rudes des combattants de l'âge héroïque des Aryas (1). Il a déjà beaucoup de signification dans la rhapsodie épique : Draupadi, prise pour enjeu quand les Pândavas étaient entraînés à leur ruine, fut en butte à des affronts et traitée en esclave; elle passa de l'attitude d'une suppliante à de rudes imprécations; outragée par Douhçâsana, elle fut traînée par les cheveux dans une grande assemblée, et ce fut Bhîma qui lui rattacha la chevelure, en lui promettant vengeance.

Le poète dramatique a tiré parti de ce sujet dans une pièce en six actes qui compte déjà plusieurs éditions lithographiées ou imprimées (2); mais il n'a pas craint de reproduire avec exagération des traits de mœurs primitives que d'autres auteurs avaient rejetés ou adoucis. Le 1r acte met en scène le redoutable Bhîma qui sera à tout prix le vengeur de Draupadî; le second, en manière de contraste, représente dans une exaltation sauvage un des chefs du parti opposé, Douryodhana, résistant aux instances des siens et refusant de réparer le sanglant outrage fait à la princesse de Pan-

(1) Dans le *Sabhâ-parva*, IIe livre du Mahâbhârata (IXe chant intitulé *Dyoûta* ou le jeu). — Voir la traduction de la grande épopée par M. Fauche. tome II, pp. 259 et suiv., et les *Etudes* déjà citées de M. Soupé, pp. 94-96.

(2) Wilson a donné l'analyse du *Vénî-sanhara* dans l'appendice au Théâtre indien (t. II, trad. Langlois, pp. 295-305). — L'épisode atteste l'ancienneté de la polyandrie dans certain groupe des tribus aryennes.

tchala. Au troisième acte, l'annonce du massacre de nombreux guerriers prélude à l'atroce vengeance que médite l'implacable Pândava. L'insulteur de Draupadî, Douhsâsana, a déjà été puni de mort, et Bhîma a bu son sang, quand, au quatrième acte, les Cauravas délibèrent sur la résistance que les plus redoutables guerriers de leur race feront aux plus vaillants combattants d'entre leurs adversaires, toujours impatients de prendre leur revanche. Malgré l'intervention du père des Cauravas, Dhritarâschtra, de nouveaux défis sont au cinquième acte portés de part et d'autre dans des termes d'une inexorable colère. Un stratagème amène parmi les Pândavas la plus grande perplexité au sixième acte, au point que Youdhischthira se dispose à monter sur le bûcher funèbre avec Draupadî; mais, par l'apparition de Bhîma et d'Ardjouna, les choses changent d'aspect : la chevelure de l'héroïne étant renouée et remise en ordre, les héros dont elle est la commune épouse, marchent dans la forêt, allant au devant de nouvelles aventures.

La même légende occupe la plus grande place dans un *nâtaka* de deux actes, composé longtemps après par Râdjasékhara. Sous le titre de *Pratchanda-pândava* ou « les Pândavas outragés, » il a décrit dans un premier acte le mariage de Draupadî, et dans un second l'insulte faite à cette princesse par un ennemi acharné des Pândavas avant leur exil dans la grande forêt. Malgré l'exiguité de l'ouvrage, il fut qualifié de *Bâlabhârata* ou la petite Bhâratide, et il resta compris dans la liste des poèmes qui valurent à l'auteur une longue célébrité dans les écoles (1); de ce nombre est la comédie en quatre actes, intitulée *Viddha-Çâlabhandjikâ* ou « la statue (ou figure) taillée au ciseau ». On citerait, en outre, un drame en un seul acte tiré du *Virâta-parva*, IVe livre du Mahâbhârata, le *Dhanandjaya-vidjaya* ou la victoire d'Ardjouna : c'est une série de combats livrés par Ardjouna pour mettre en déroute les princes Cauravas, ravisseurs des troupeaux du roi Virâta (2); la lutte est décrite par Indra qui la considère du haut des nuages.

(1) Appendice cité de Wilson, pp. 316-326.
(2) Ibid., p. 340-341.

B. DRAMES DU CYCLE DE LA RAMAÏDE.

L'*Epos* indien qui avait mérité l'opiniâtre labeur de Guillaume de Schlegel dans la première moitié de ce siècle est aujourd'hui livré à la publicité d'un bout à l'autre; des éditions en ont été faites dans l'Inde après la grande et belle édition de Gaspar Gorresio; des traductions savantes ont donné accès à ce trésor de la sagesse indienne que ses premiers explorateurs avaient salué avec tant de respect, et qui a enfin livré tous ses mystères. L'illusion n'est plus permise aujourd'hui ni sur le fond du Râmâyana, ni sur sa composition; on n'appellera pas des sentences que la critique a naguère prononcées à Berlin comme à Paris. Mais il y a dans le corps du poème sanscrit des peintures d'un grand éclat, des narrations pleines de pathétique, qui conserveront le pouvoir de plaire, d'émouvoir, dans un monde fort étranger aux conceptions de l'Inde. Il est bon nombre d'histoires du Râmâyana qui passeront dans le cercle fort agrandi des études comparées de littérature et de morale, nées d'une sorte de compromis entre les grandes nations.

Que dire des drames qui furent tirés de la Râmaïde, et dont plusieurs se sont conservés jusqu'à notre temps? Ils partageront probablement la fortune de la grande épopée d'où ils sont tirés. Leurs auteurs ont approprié à un spectacle les histoires les plus émouvantes de l'œuvre de Valmîki et de ses continuateurs; mais ils n'ont pas changé le caractère primitif de la fiction, sous laquelle on retrouvera bien peu de réalité historique. Bhavabhoûti est le seul poète vraiment célèbre, comme nous l'avons prouvé, parmi ceux qui ont mis au théâtre des traits saillants de l'histoire de Râma et de Sîtâ (1); dans un premier drame, le *Mahâvîracharita* (aventures du grand héros), il a résumé les exploits et les malheurs des deux personnages éminents de l'action; dans un second drame. l'*Outtara-Râma-charita* (dénouement de l'histoire de Râma), il a rehaussé le héros par la haute

(1) *Le dénouement de l'histoire de Râma*, drame de Bhavabhoûti, traduit du sanscrit avec un introduction sur la vie et les œuvres de ce poète. Bruxelles, Muquardt, 1880 (un volume in-8o).

vertu de l'héroïne récompensée et glorifiée par les dieux, mais il n'a pas donné au vainqueur l'attitude et les qualités d'un guerrier national : ainsi que nous l'avons montré par l'analyse critique de ce drame (1), le protégé des dieux, le favori de Vichnou ou plutôt Vichnou incarné, Râma a pu mériter, depuis des siècles, des hommages presque divins de la foule des sectaires brahmanistes ; mais, hors de l'Inde, il n'excitera que l'intérêt, jamais l'admiration.

Dans le second poème râmaïque, intitulé *Outtara-Khanda* (ou section ultérieure), il y a une infériorité notoire au point de vue de la composition, quand on le rapproche du premier ; là cependant on retrouve les signes d'un développement cyclique de la légende devenue populaire. Or, c'est dans le poème complémentaire que Bhavabhoûti a pris les données qui servent de base à l'action de la seconde pièce. Comme nous croyons l'avoir établi dans un chapitre de la même étude (2), les autres drames râmaïques sont restés à grande distance des deux essais de Bhavabhoûti ; leurs auteurs ont reproduit, tantôt en les abrégeant, tantôt en les développant, les principales situations portées sur la scène par leur devancier. Quand on a jugé le plan et le contenu du *Bâla-Râmâyana* de Râdja-Sékhara, du *Prasanna-Râghava* dont l'auteur serait un Djayadéva, de l'*Anargha-Râghava* qu'on attribue au poète Mourâri, du *Hanouman-nâtaka*, drame à grand spectacle en XIV actes, on ne voit plus apparaître une production de quelque étendue, puisée à la même source et qui mérite le nom de drame : les anciens essais n'ont laissé d'autres traces dans les temps modernes que des spectacles tumultueux, improvisés à l'occasion de quelque solennité brahmanique sous le patronage de l'un ou l'autre Râdja.

Aujourd'hui, après que l'Inde nous a transmis les meilleures des compositions littéraires qu'elle a consacrées à la glorification de Râma, on aperçoit pour quelles raisons ce nom héroïque n'a pas chance d'être adopté par les nations modernes choisissant quelquefois des noms favoris parmi les

(1) Chapitre VII, p. 74-99.
(2) Chapitre VIII, p. 100 et suiv. (Revue sommaire des drames composés sur l'histoire légendaire de Râma après ceux de Bhavabhoûti, etc.)

types d'un art étranger qui leur sont tout à coup révélés. Râma n'a pas conservé assez de l'homme ; il n'est pas simplement fils d'une déesse, comme Achille fils de Thétis, ou comme Enée fils de Vénus (1) ; il est devenu un dieu indien, Vichnou, c'est à dire une des personnifications divines qui sont des manifestations de la vie universelle. Quelques traits individuels d'une légende plus ou moins antique se sont tellement effacés, que l'homme conscient de lui-même n'est nulle part, si ce n'est dans un simulacre royal. Le panthéisme ayant absorbé les éléments humains des premières fables, le guerrier est rentré dans l'ombre, le héros s'est en quelque sorte évanoui (2) ; c'est l'héroïne Sîtâ, quoique fille de la Terre, disparaissant tout à coup de la surface du monde, qui représente la liberté humaine par la vérité et la puissance des sentiments : dans les drames comme dans l'épopée, c'est le rôle de Sîtâ qui fait au cœur, à la sensibilité, une certaine part dont aucune œuvre poétique ne pourrait se passer, même dans l'Inde, pour soutenir l'attention malgré l'exaltation sectaire s'imposant aux Vichnouïtes.

Un des maîtres renommés de l'Ecole normale de Paris, M. Jules Girard, puisait naguère dans des rapprochements avec la poésie grecque, la plus forte censure des conceptions indiennes (3). L'influence religieuse, tendant à supprimer tous les ressorts de la vie et du drame, « arrive presque à faire du héros d'une vaste épopée, de Râma, une sorte d'instrument passif ou, pour mieux dire, de symbole, dont les actes ne sont que des allégories. » Singulièrement atta-

(1) Quoi qu'on ait dit de l'infériorité d'Enée comparé à Achille, comme héros d'une grande épopée, le choix de Virgile a été justifié par un nouvel examen des traditions troyennes accessibles aux poètes latins. (Voir Sainte-Beuve, *Etude sur Virgile*, 1857, p. 123, suiv. et p. 159, suiv.)

(2) M. Victor de Laprade a considéré principalement la légende de Râma et de Sîtâ dans ses remarquables études sur les épopées de l'Inde au livre Ir de son ouvrage : *Du sentiment de la nature avant le christianisme* (tome Ir, Paris, Didier, 1866). — Chapitre I, les arts au sein du panthéisme, etc., chapitres III et IV.

(3) *Le sentiment religieux en Grèce d'Homère à Eschyle, étudié dans son développement moral et dans son caractère dramatique*, Paris, Hachette, 1869, 1 vol. in-8°, pp. 156-161.

chante par moments, la poésie indienne, selon le même critique, ne dépouille jamais complètement son caractère d'abstraction et de généralité : aussi ses héros sont-ils tout d'une pièce. On en a un exemple dans la réunion de la Pénélope indienne avec Râma. Quand celui-ci retrouve Sîtâ, longtemps prisonnière de Râvana, il lui fait un accueil de mépris, en raison de prétendus soupçons; il se venge sur elle d'un affront présumé : ainsi consent-il à ce qu'elle monte sur le bûcher pour se justifier par l'épreuve du feu. L'homme s'efface; l'être supérieur se révèle; c'est Râma qui a conquis au culte de Brahma le sud de l'Inde et Lankâ ; mais Râma n'est autre que Vichnou, et c'est pourquoi il est proclamé dieu devant ses peuples ; il entre en conscience de sa divinité, quand Agni, le dieu du feu purificateur, lui a remis intacte l'épouse qui a été associée à la vie d'un maître divin (1).

L'immortalité que Valmîki promettait il y a deux mille ans à la fable du Râmâyana a son accomplissement jusqu'à nos jours pour les millions d'Hindous brahmanistes qui peuplent la terre de Bharata ; elle se réduit partout ailleurs à un hommage réfléchi, mais peu enthousiaste, qui ne manquera pas à cette fable sur les points du monde civilisé où les progrès de l'indianisme viennent de la porter.

Félix Nève.

(1) *Râmâyana*, Livre VI, chap. 102 et 103. — Les deux écrivains français ont cité le poëme de Valmîki, d'après la version italienne de Gorresio qui reflète une si vive image de l'original.

DE QUELQUES INSCRIPTIONS DE VAN

RÉCEMMENT DÉCOUVERTES.

Bien que trente cinq ans déjà se soient écoulés depuis que Hincks publia son mémoire : « On the Cuneiform Inscriptions of Wan » dans le Journal of the Roy. As. Soc. t. IX, p. 387 — 449 [1848] la lecture des inscriptions de Van n'a presque pas fait de progrès. Tout ce qu'on a réussi à faire sous ce rapport se borne à la détermination plus exacte de quelques signes, basés sur le fondement du syllabaire assyrien.

L'article de M. Fr. Lenormant relatif aux inscriptions de Van — « Sur l'ethnographie et l'histoire d'Arménie avant les Achéménides » [Lettres Assyriologiques, I, 1871] — s'il n'a pas tranché la question de leur langue, a au moins le mérite d'avoir fait connaître pour la première fois au public savant le contenu de ces inscriptions dans leur ensemble. Le matériel historique qu'elles renfermaient en a été entièrement extrait, exposé de main de maitre, et soumis au jugement des lecteurs. Sous ce rapport personne n'est allé plus loin que M. Lenormant.

Puis le Dr Mordtmann prit le côté purement linguistique de la question pour le sujet de ses recherches et en communiqua les résultats dans deux articles insérés dans le Journal Deutsch. Morg. Ges. [années 1873 et 1877.] S'étant donné pour but de découvrir à tout prix dans les inscriptions de Van l'ancienne langue arménienne, l'auteur se place à un point de vue beaucoup trop subjectif, et voilà pourquoi les résultats ne répondent pas au travail qu'il y a dépensé. Dans un court communiqué « On the Cuneiform Inscriptions of Van » [Zeitschr. für Vergl. Sprachf. B. XXIII, 1877] M. Sayce signala l'inexactitude de la lecture de beaucoup de signes des inscriptions de Van proposée par M. Mordtmann et particulièrement de ceux au

moyen desquels il lisait *Anaïdi*, *Bagriduri*, *Mairi* etc. au lieu de *Khaldi*, *Sarduri*, *Nairi* etc. En même temps le savant anglais indiquait les significations erronnées que Mordtmann avait données aux mots *aluçi*, *adae*, *Khaubi*.

Feu M. Smith lors de son séjour à Constantinople appela aussi l'attention de Mordtmann sur une partie considérable de ces bévues et celui-ci exposa en 1877 ses objections dans la Zeitsch. D. M. Ges. T. XXX dans un article intitulé : « Ueber die Keilinschriften von Armenien. » Du reste M. Mordtmann nous explique, dans le commencement de son grand travail les raisons qui l'engagèrent à s'écarter de la signification assyrienne des signes. Désireux de découvrir dans les inscriptions de Van la vieille langue arménienne, il attribua à quelques signes une valeur purement arbitraire, afin que les mots ainsi obtenus ressemblassent de plus près aux mots arméniens. Mais il serait cependant injuste de prétendre que Mordtmann ne savait pas la signification assyrienne de ces signes. Pour ce qui est du mot *Khaubi*, par exemple il lui donna il est vrai, dans son premier article le sens de *darauf* (là-dessus), Mais il rejeta lui-même cette traduction dans son second article, la remplaçant par : « *ich habe erobert*, » c'est-à-dire par la signification que lui donne M. Sayce, « to possess. » Le nom des deux rois qui sont mentionnés dans les inscriptions de Van est lu : *Bagriduri* par M. Mordtmann qui s'appuie, pour le faire, sur des suppositions qui ne sont pas tout à fait convaincantes.

M. Sayce propose avec plus de raison de lire ce nom : *Seduri* ou *Sarduri*, car dans les inscriptions assyriennes on rencontre assez souvent cette forme parmi les noms des rois d'Urartie. En d'autres termes, le signe *an-ri* que l'on trouve dans les inscriptions de Van se prononçait de l'avis de M. Sayce — *çar* ou *çe*. Cependant il n'est guère facile de s'assurer que l'*Anriduri* ces inscriptions de Van est la même personne que le *Çarduri* des Assyriens; d'autant plus que chez les Urartiens outre la forme *Anriduri*, on trouve aussi pour ce nom celle de *Çarduri*. Elle est même écrite phonétiquement, dans l'inscription découverte en 1863 près du lac *Gog-tchai*. De même la lecture *Mairi* au lieu de *Nairi*, bien qu'elle puisse être incorrecte, est fondée par Mordtmann sur

la configuration du signe qui se rencontre aussi dans la collection de Schultz et chez Layard.

Il y a déjà bien longtemps qu'on a fait remarquer — et à plusieurs reprises — que la langue des inscriptions de Van, pour autant qu'on la connaisse n'a aucun rapport avec la langue arménienne. D'autre part l'opinion de M. Sayce, que la langue de Van n'a rien de commun ni avec le groupe oriental, ni avec la branche occidentale des langues ariennes, — nous parait un peu prématurée.

Dans le programme du Congrès international des orientalistes de Berlin se trouvait annoncée une communication de M. Sayce, intitulée : « Zur Entzifferung der Wân-Inschriften. » Malheureusement, elle n'a pas été insérée dans le premier tome des Mémoires du Congrès. Nous ne la connaissons donc pas aussi. Quoi qu'il en soit, nous devons nous attendre à ce que la communication d'un savant aussi distingué jette une lumière considérable sur cette question.

Dans le Journal Asiat. (1880), au numéro du mois de mai, se trouve un court article de M. Guyard : « Les inscriptions de Van. » L'auteur y insiste surtout, comme ses prédécesseurs, sur ce que Mordtmann dans son déchiffrement des signes des inscriptions de Van, n'a pas toujours pris pour base la valeur des signes assyriens. De plus, M. Guyard ajoute de lui-même quelques indications utiles que ne devront pas perdre de vue ceux qui à l'avenir s'occuperont de ces monuments.

L'essai du Dr L. de Robert qui a tâché de découvrir dans les inscriptions de Van une langue sémitique, n'a eu aucun succès.

Voilà tout ce qui a été fait jusqu'aujourd'hui pour le déchiffrement des inscriptions de Van.

Grâce à l'excellent travail de M. Lenormant, le contenu de ces inscriptions nous a été connu en gros depuis 1871, mais la question de la langue attend encore une solution. Et l'opinion du Dr Mortmann — qui croyait y voir l'ancienne langue arménienne — et les preuves apportées par M. Lenormant à l'appui de l'opinion, que les inscriptions de Van sont écrites en ancien géorgien, ne suffisent pas pour me convaincre. Je ne nie pas que les Urartiens aient pu parler un dialecte quelconque de la langue géorgienne primitive,

seulement je dis que dans ce qui a été déchiffré je ne vois pas d'indices de cette langue.

Une des causes du peu de succès obtenu jusqu'ici dans le déchiffrement de ces inscriptions est certainement — outre le manque d'inscriptions bilingues — le nombre si restreint des monuments découverts. Voilà pourquoi toute nouvelle contribution à la liste de ces inscriptions doit être reçue avec plaisir par tous ceux qui s'intéressent à la *Cunéologie*.

A ce titre l'évêque Mesrope Sembatiants a bien mérité de la science, car dans le courant des derniers vingt ans il a découvert de nouvelles inscriptions dans le territoire de l'Arménie russe. Il n'y a pas longtemps qu'il a recueilli trois nouvelles inscriptions là où d'après la tradition locale a existé l'ancienne ville d'*Armavir*, de sorte qu'actuellement le nombre d'inscriptions armaviriennes monte à cinq. De ces nouvelles inscriptions une contient douze lignes, une autre huit, la troisième, contenant dix lignes, est malheureusement tout à fait mutilée. Elles parurent toutes les trois dans le journal arménien *Ararat* (novembre 1881), mais comme elles n'y étaient pas exactement copiées je priai l'évêque Mesrope de vouloir bien m'envoyer une copie photographique des nouvelles inscriptions; et je la reçus sans retard. Malheureusement, les copies ont été faites sur un facsimile fait par la main de l'évêque et non pas directement de la pierre, et par conséquent une partie des inexactitudes s'y conserve encore.

Ces inscriptions ont toutes trois cette imperfection que le côté gauche en a été cassé ou coupé, de sorte que toutes les lignes sont dépourvues de leur commencement. Le nom du roi a également disparu; mais le nom de son père s'y trouve dans la forme *Argistikhi*, c'est à dire fils d'*Argistis*, d'où il suit que l'inscription a été gravée par Belitduris II. (Je me résigne avec M. Lenormant à employer ce nom jusqu'à la découverte du nom véritable.)

Je possède une copie excellente, exécutée par le photographe Kurktchiants, d'une inscription armavirienne déjà connue, en treize lignes, à laquelle il manque également tout le côté gauche, de sorte que le commencement de toutes les lignes a disparu, comme l'a déjà fait remarquer le Dr Mordtmann dans son article *Ueber die Keilinschriften von Armenien* (Z. D. M. G. XXXI, p. 433).

Je suis convaincu que la mutilation de ces cinq inscriptions d'*Armavir*, est due à ce fait qu'elles ont été transportées de leur place primitive et retaillées pour servir à quelqu'autre construction.

Je supposerai — et l'on peut l'admettre aisément — que sur l'endroit où l'on place les ruines de l'ancienne Armavir, une nouvelle ville a été bâtie au moyen des matériaux d'une cité plus ancienne — qui se serait trouvée soit à la même place soit à une certaine distance de la colline armavirienne. Une des deux inscriptions des lignes qui accompagnent cet article, est copiée relativement mieux que l'autre ; trois des signes cependant sont reproduits incorrectement ; dans l'autre inscription — en 8 lignes — il y a à mon avis, à peu près huit groupes qui sont rendus inexactement.

Jusqu'ici dix inscriptions, en tout ont été trouvées sur le territoire russe, par divers savants et principalement par l'évêque Sembatiants. Il serait à désirer que les sociétés archéologiques de Russie portassent leur attention sur ces monuments précieux, car ils contiennent la solution de beaucoup de questions qui se rapportent à l'histoire de l'ancienne Arménie.

D'après les inscriptions assyriennes de Sargon et autres nous voyons que les Urartiens vécurent sur le territoire situé au nord de *Muradtchai* et du lac Van dans la direction de l'Araxe et que Manna était une principauté séparée et indémais qui tomba plus d'une fois sous la dépendence des Urartiens.

Chaque fois que les Assyriens faisaient la guerre aux Urartiens, la principauté de Manna était occupée préalablement par les Assyriens. Les noms des princes de Manna nous ont été en partie conservés, aussi bien que les noms de ceux d'entre les rois Urartiens contre lesquels les Assyriens guerroyèrent. Aussi l'existence separée des deux royaumes de Manna et d'Urarti n'admet plus aucun doute.

Les cunéologues croient pouvoir identifier la, principauté de Manna avec la ville actuelle de Van dont les rochers nous ont conservé la plupart des inscriptions du système dit de Van. D'autre part ces mêmes cunéologues attribuent nos inscriptions non aux princes indépendants de Van, mais aux rois urartiens dont le centre de pouvoir était situé beaucoup

plus au nord de Van, sur l'Araxe; et le nom de leur ville principale se trouve dans les inscriptions assyriennes sous la forme *Arzascun*. On devrait donc supposer que la plupart des inscriptions des rois urartiens étaient concentrées non sur les rochers de Van, mais sur l'Araxe. Cependant jusqu'ici on en a trouvé relativement peu dans l'Arménie septentrionale et centrale, et celles-là même qui ont été découvertes dans ses régions sont dispersées sur une grande étendue.

Quel droit avons-nous donc de prétendre que ce sont les rois urartiens qui ont fait graver ces monuments? Dans ces inscriptions, il est vrai, nous rencontrons le nom du roi *Argistis*, et dans les Annales de Sargon il est également question d'*Argistis*, roi urartien. Mais pourquoi, demandons-nous, faut-il absolument que l'*Argistis* urartien soit l'*Argistis* des inscriptions de Van? Est-il impossible que le même nom se soit rencontré dans deux centres politiquement séparés mais ethnographiquement apparentés?

Les savants qui se sont occupés des inscriptions de Van ne se sont jamais posé cette question, à ce que nous sachions. Les inscriptions nouvellement découvertes dans plusieurs parties de l'Arménie pourront peut-être confirmer l'opinion des cunéologues citée plus haut que l'*Argistis* urartien et l'Argistis des inscriptions de Van sont identiques.

Mais ici se présente une autre question : comment se fait-il que tous les autres rois dont les noms se rencontrent dans les inscriptions de Van sont demeurés inconnus aux Assyriens : p. ex. *Belitduris*, *Izbuinis*, *Menuas*; tandis que ceux qui étaient connus des Assyriens: *Aram*, *Sarduri*, *Seduri*, *Urza*, *Ruza* ne se rencontrent point du tout dans les inscriptions de Van ?

Dans l'inscription de *Atamkhan*, comme nous l'avons déjà vu, on rencontre, il est vrai, le nom de *Sarduri*, mais on ne doit point l'oublier ce n'est point à Van, mais sur les bords des *Gog-tchai* que cette inscription a été trouvée. Et quand même on admettrait comme démontrée l'opinion de M. Sayce qu'au lieu de *Belitduris* on doit lire *Seduri* ou *Sarduri*, toujours est-il que l'absence des noms *Izbuinis*, et *Menuas* dans les inscriptions assyriennes est très étrange. Plus étrange encore est ce fait que les inscriptisns de Van ne contiennent pas le nom d'Urza. Mais l'identité des *Belit-*

duris des inscriptions de Van avec le *Sarduri* de *Gog-tchai* [urartien comme nous le supposons] est encore loin démontrée, parce que les pères des *Belitduris* de Van se nommaient *Lutipri* et *Argistis*, tandis que le père du *Sarduri* urartien porte dans l'inscription de *Atamkhan* un nom qui ne présente par la moindre ressemblance avec ceux là. Le Dr Mordtmann dans la Z. D. M. G. xxxi, p. 430, pour des raisons qui me sont inconnues lit ce nom *Rapisganzi*, tandis que dans le fac-simile photographique que je possède de cette inscription, le premier signe est *bi*, le reste est effacé et la pierre mutilée.

Quoiqu'il en soit, il n'y a que la découverte de nouvelles inscriptions qui puisse éclaircir les rapports des princes de Van avec les rois urartiens, aussi bien que beaucoup d'autres questions intéressantes et jusqu'ici insolubles (1).

K. Patkanoff.

(1) Cet article était imprimé avant que le savant travail de M. Sayce sur cette question ait paru dans le *Journal of the Asiatic Society*. Voir plus loin.
(La Rédaction).

CYRUS ÉTAIT-IL ROI DE PERSE

OU DE SUSIANE?

Dans un savant et intéressant article inséré au second numéro de cette Revue, le Prof. de Harlez met en question l'opinion de M. Halévy et la mienne relativement à la nationalité et au caractère du soi-disant fondateur de l'empire persan. Comme mon étude a précédé celle de M. Halévy, je me crois obligé de répondre aux objections qui ont été faites contre les conclusions auxquelles nous sommes arrivés l'un et l'autre d'une manière indépendante. Si je ne l'ai pas fait plus tôt c'est que j'en ai été empêché jusqu'ici par des travaux pressants.

La principale et première objection du prof. de Harlez c'est que la nouvelle théorie est contraire à la croyance de tous les historiens antérieurs. — Quand je l'ai mise au jour dans les colonnes de l'Academy (oct. 16, 1880), j'ai déclaré moi-même, en termes exprès, qu'elle est *revolutionary* et je ne puis nier qu'elle est de nature à encourir ce reproche. Pendant les derniers deux mille ans, pour le moins, il a été regardé comme un fait admis par tous, que Cyrus était persan, d'origine persane, et chef héréditaire des tribus persanes. Cela est incontestable; mais je ne puis plus souscrire à l'affirmation de M. de Harlez lorsqu'il dit que c'était aussi l'opinion unanime de l'antiquité. C'était sans doute l'opinion des auteurs grecs de la seconde époque, qui n'avaient de l'histoire orientale qu'une connaissance superficielle et de seconde main, et qui vivaient à une époque où l'empire persan aimait naturellement à réclamer comme sien un héros populaire et célèbre, tel que Cyrus.

Toutefois, dans Eschyle (Persae 765-768), il est dit de Cyrus qu'il était d'origine médique — et non persane. — En sorte que l'autorité du grand poète tragique ne peut être in-

voquée pour appuyer l'ancienne opinion relativement à la nationalité du grand roi.

Xénophon vécut trop longtemps après l'évènement pour être un témoin sûr. En outre, sa partialité pour le jeune Cyrus devait naturellement lui faire adopter sans examen la légende qui avait alors cours en Perse. D'ailleurs le caractère romanesque de la Cyropédie ne nous permet point d'user d'aucun des renseignements qu'elle nous fournit pour établir un point d'histoire quelconque.

Hérodote est encore moins recevable. Tout ce qu'il dit de Cyrus n'est guère qu'un tissu de contes populaires. En effet, en ce qui concerne le berceau et l'éducation de Cyrus — ce qui est le point en question — il nous apprend qu'il connaît trois versions différentes et qu'il choisit parmi elles celle qui lui paraissait la plus probable (mais que nous jugerions difficilement de la sorte) (Her. I, 95). L'importance principale des récits d'Hérodote consiste en ce qu'ils nous prouvent que l'histoire de Cyrus avait été oubliée en Orient et qu'elle avait été remplacée, chez les écrivains persans, par des fables et des contes populaires.

En tout cas et quoiqu'il en soit, l'autorité d'Hérodote en ce qui concerne la fondation de l'empire persan ne peut être d'un bien grand poids. Il ne savait pas le persan, il n'avait aucune idée des principes de la critique historique, et d'ailleurs, il a été spécialement accusé par Ktésias d'avoir commis plus d'une méprise. Or, Ktésias est le seul de tous les historiens grecs les plus anciens, qui fut en état d'avoir reçu des informations exactes touchant les faits de l'histoire de Perse. Il résida de nombreuses années à la cour de Perse; il y eut accès aux archives de cuir de la cour persane, et les fragments mutilés de ses œuvres qui sont parvenus jusqu'à nous montrent qu'en fait d'histoire assyrienne du moins, il a dû suivre fidèlement les auteurs persans, ses guides, qui avaient transformé les divinités assyriennes, en souverains terrestres et humains, et avaient composé une espèce de Shâhnâmeh, au moyen des légendes relatives à ces dieux.

Si les informations de Ktésias concernant Cyrus sont inexactes, c'est qu'il n'y avait plus moyen d'en avoir d'autres dans la Perse de son temps.

Or, Ktesias dit d'une manière précise que Cyrus n'était

pas un persan (1). C'était un mardien dont le père *Athadates* était un brigand et dont la mère *Argostè* gardait des chèvres.

Il y a huit ans (dans les *Transactions of the Society of Biblical Archeology*), j'ai cherché à démontrer que les persans *Mardi* ou *Amardi* des auteurs classiques sont les *Khapirti* des textes achéménides de la seconde espèce, les *A'apir-irra* de Mal-Amir probablement en rapport avec *Khubur*, qu'une tablette géographique (W. A. I. II, 50, 51) explique par 'Subartuv « le haut pays (2). » Les inscriptions de Mal-Amir nous apprennent que A'apir ou A'apirti était le nom de la plaine au milieu de laquelle elles ont été trouvées. Et comme ce nom en est venu à désigner la Susiane entière — l'Elam de la version assyrienne — dans les secondes inscriptions achéménides, j'en ai conclu que les peuples pour qui ces dernières avaient été tracées, étaient ceux de la plaine de Mal-Amir et que, en conséquence, la désignation la plus exacte à donner à ces textes, était celle d'Amardienne.

Cette conclusion fut confirmée par ce fait que l'alphabet de Mal-Amir est le même que celui des secondes inscriptions achéménides et que l'idiome de Mal-Amir n'est qu'une forme plus ancienne de la langue de ces inscriptions.

Si Cyrus était réellement mardien, comme le rapporte la légende dont Ktésias s'est fait l'écho, nous comprendrions aisément pourquoi la langue originaire de ce roi aurait pris rang parmi les idiômes admis comme officiels par Darius et ses successeurs.

Je ne puis, en conséquence, accorder que le témoignage des écrivains grecs concernant la nationalité de Cyrus soit unanime. Et quand même il le serait, les contradictions qu'ils renferment et le caractère légendaire de leur contenu, leur ôte, à mes yeux, toute valeur ou du moins l'infirme complètement en face des documents officiels qui furent dressés pendant son règne.

(1) Je suis l'hypothèse usuelle qui attribue à Ktésias le fond emprunté par Nicolas de Damas, 66.

(2) Le Dr Oppert m'associe au Dr Mordtman en tant que proposant d'appeler les seconds textes achéménides « élamites »; mais mes expressions actuelles sont : Il est possible, en effet, que la désignation la plus exacte de cette langue est *amardien*, et à la même page je parle des inscriptions *élamites* ou *amardiennes*.

Mais ce n'est point tout, nous avons un autre document contemporain à côté de ces pièces officielles, et il s'accorde d'une manière remarquable avec les conclusions que M. Halevy et moi avons tirés de ces derniers. C'est celui que nous fournit Isaïah au chap. XXI, 1-10. Là le prophète nous dit que Babylone est sur le point de tomber et que les envahisseurs qui l'attaquent par le midi sont non point la Perse, — mais l'Elam et la Médie.

Rien ne pourrait mieux s'accorder avec les données des nouvelles inscriptions de Cyrus, et cet accord est d'autant plus important qu'il existe entre les trois seuls documents qui soient contemporains, qui mentionnent les noms des nations par qui Babylone fut renversée.

Nous ne devons pas oublier non plus que le nom de la Perse ou des Persans ne se rencontre jamais dans la partie babylonienne d'Isaïah. Toutefois Ezechiel XXVII, 10 et XXXVIII, 5 montre que c'était déjà chose connue.

Le passage cité par le prof. de Harlez (Ezrah I, 1, 2) appartient à cette époque plus récente où l'empire de Cyrus était depuis longtemps un empire persan et par conséquent n'a point de portée en cette question.

Elam était le terme babylonien équivalent au nom indigène d'Ansan ou Anzan dont Cyrus affirme que lui et ses prédécesseurs étaient rois. C'est ce que nous voyons dans les W. A. I. II, 47, 18 ou Ansan est expliqué par *Elamtu.*

La position géographique d'Anzan nous est parfaitement expliquée par les inscriptions des anciens rois de la Susiane, qui s'intitulent eux-mêmes *Anin Susinak gig S'unkik Anzan Susunka.* « Roi des Susiens, puissant souverain d'Anzan, le Susien. »

Comme leurs carreaux ont été trouvés dans la direction du midi jusqu'à Bender Bushir, il semblerait que le royaume d'Anzan s'étendait de Dizful au golfe persique. Ce n'est qu'en arrivant au temps de Darius Hystaspide que Elam ou Elamtu est représentée par *Khapirti* et plus par Anzan. Je ne puis expliquer la cause de ce changement (1). Il est possible qu'il

(1) Je crois que le passage de Jérémie XLIX, 34-39 se rapporte à la conquête d'Anzan par Teispès, au moment où la dissolution de l'empire assyrien le rendit incapable de défendre une province si lointaine. N'oublions pas que d'après le cylindre de Cyrus, Anzan est plutôt une ville qu'un pays.

y ait quelque chose de vrai dans ce dire de Ktésias que Cyrus était mardien; il se peut que la mère de ce roi venait des plaines de Mal-Amir. Il est possible aussi que Teispes possédait déjà Khapirti avant de s'être emparé d'Anzan et de Suse. En tout état de cause, c'eût été sur sa route en venant de la Perse.

Au cas de la dernière supposition, Teispes aurait apporté à Suse avec lui, le syllabaire de Mal-Amir et l'on doit alors s'attendre à trouver à Suse des inscriptions de Cyrus et de ses ancêtres tracées en ce genre de caractères cunéiformes plutôt qu'avec le vieux alphabet des anciens rois de Susiane.

Quant à l'argument tiré de la légende de la conquête de l'Egypte par Kambyse rapportée par Hérodote, je ne vois pas qu'il soit d'un grand poids. Pour Hérodote, Cyrus était persan et le fondateur de l'empire persan ; il a tiré probablement toutes ses informations de guides de classes mixtes qui, sans doute, ne savaient pas même que la Susiane et la Perse étaient des contrées différentes. Quand Hérodote visita l'Egypte, il était alors tenu comme accordé que le fondateur de l'empire de Darius, et Darius lui-même étaient du même pays. Il était de la politique de Darius d'encourager cette croyance et de se présenter soi-même comme le légitime successeur de l'ancienne dynastie, et il ne pouvait y avoir aucune critique historique, soit à la cour de Perse, soit en aucun autre endroit du pays. Lorsque les prétendants, ainsi que Darius les considérait tous, eurent été supprimés, il ne restait plus personne pour nier que Darius le Perse ne fût le vrai et légitime successeur de Cyrus et de Kambyse. Le vrai fondateur de l'empire perse se confondait avec celui de l'empire qui l'avait précédé, et de là vient que dans Hérodote comme dans Daniel le siége et la prise de Babylone par Darius furent transférés à l'âge de Cyrus.

Je viens maintenant à l'inscription de Murghâb. Comme Lassen l'a déjà signalé (1), elle n'a rien de commun avec Cyrus l'ancien. Il fut enterré à Pasargades et non à Murghâb, et les ornementations du genre égyptien qui se voient en ce dernier endroit, appartiennent à la période qui suivit la conquête de l'Egypte. Je pense qu'on peut aussi prouver que l'alphabet cunéiforme persique a été inventé sous Darius.

(1) *Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, t. VI. 1845.

Lassen peut avoir raison quand il dit que ce cénotaphe est celui de Cyrus le jeune, élevé en son honneur par sa mère, ou peut-être est-il plus vrai de le regarder avec Andreas comme le monument du frère de Xersès que Ktésias appelle Achemenès (l'Achémenide).

Selon Oppert, la tombe qui est près de l'inscription, ne peut être que celle d'une femme.

Mon opinion, à moi, est que ce monument a bien pour objet Cyrus l'ancien, mais appartient à une époque plus récente, lorsque ce roi était devenu l'objet d'une sorte de culte. Il est à remarquer que l'inscription se trouve au-dessus de la sculpture non d'un roi mais d'un homme déifié. Quoiqu'il en soit, elle ne peut servir à établir la nationalité de Cyrus.

Il en est ainsi et moins encore de cette autre inscription donnée par Arrien, laquelle, semblable en cela aux autres inscriptions reproduites par les historiens grecs, portent en elles les marques évidentes de l'invention grecque.

Le prof. de Harlez invoque ensuite les inscriptions de Béhistan comme étant en sa faveur. C'est là un exemple frappant de la différence de jour sous lequel les mêmes faits apparaissent à des esprits différents, car mon principal argument en faveur de l'origine susienne de Cyrus est tiré précisément de ces inscriptions. Autrement je ne puis expliquer comment Gomatès, qui jouait le rôle du fils de Cyrus et du frère de Cambyse, aurait opprimé et dispersé les classes persanes (1), détruit les maisons de prières (âyadanâ) (2), et supprimé les chants sacrés (3)?

Comme Brugsch l'a remarqué, les textes égyptiens concernant Apis et spécialement l'importante inscription d'*Uza-hor-en-pi-ris* ont montré que Kambyse, au lieu d'être un soutien farouche du monothéisme, était un polythéiste aussi tolérant que son père et que l'histoire du meurtre d'Apis rapportée par Hérodote est une pure invention. Il n'y a donc pas de difficulté à supposer son frère animé de zèle contre la religion de la Perse proprement dite.

(1) Le *vith* est spécialement persan.

(2) Les textes assyrien et amardien ont « temples des Dieux. »

(3) Malgré les difficultés philologiques, l'explication de Benfey « chants sacrés » doit être la vraie, puisque la version amardienne le remplace par l'idéogramme désignant les hymnes religieux.

Il n'y a pas d'autre moyen non plus d'expliquer comment Darius, après avoir rappelé ses ancêtres jusqu'à Achéménès, ajoute aussitôt : huit de ma famille ont été rois avant moi, je suis le neuvième. Depuis longtemps nous avons été rois, depuis longtemps ma famille est souveraine. Ainsi dit Darius le roi : huit de ma famille ont été rois ; je suis le neuvième. Le mot qui suit : *duvitâtarnam* signifie, je pense, « en deux branches » (1), c'est-à-dire qu'une branche régnait en Ansan tandis que l'autre continuait à régir la Perse. En tous cas Darius me paraît affirmer que Arsamès et Ariaramnès étaient rois aussi bien que Teispès et Achemenès (2). Pourquoi il ne dit pas « mes ancêtres ont été rois » mais « ma famille » est suffisamment clair. Son père Hystaspes n'était point roi. La conquête de la Perse (comme je suppose) par Cyrus aura probablement eu lieu du vivant d'Arsames, puisque Kambyse et Darius étaient contemporains (3).

L'inscription de la tablette de Cyrus semble indiquer la date de cet évènement. En 550, date du renversement d'Astyages, Cyrus est encore roi d'Anzan. Trois ans après, en 447, il est roi de Perse. Les légendes grecques sont vraies en ceci qu'elles font suivre la domination de Cyrus sur la

(1) L'équivalent amardien semble signifier « en dualité. »

(2) Ces huit rois sont naturellement : 1) Achemenès, 2) Teispés, 3) Kyros I, 4) Kambyses I. 5) Kyros II, 6) Kambyses II, 7) Ariaramnes et 8) Arsamès. Mon opinion relativement à l'histoire de cette famille est ainsi conçue : Teispès quitta la Perse et fonda une nouvelle dynastie à Anzan que la décadence de l'empire assyrien avait laissée sans défense vers l'an 595. Ce fut alors qu'il détrôna Ummana, le dernier monarque national de Khapirti. Son fils Ariaramnes resta probablement en Perse en qualité de roi héréditaire des Persans. Quant à Teispès après la conquête d'Anzan il donna à son fils le nom susien de *Kuras* vers 590. Son arrière-petit-fils Kuras II renversa Arsamès et devint maître de la Susiane, de la Médie et de la Perse.

(3) Les noms de Kuras et de Kambyses semblent indiquer une origine non-arienne. Aucune étymologie satisfaisante n'a été donnée d'aucun des deux. Quant à Kambyses, on ne peut aucunement l'expliquer. Mais les gloses Kassites découvertes dernièrement par M. Pinches, nous montrent que *Kur-as* signifie « pasteur de la contrée. » Je pense que le nom d'*Agradates* sous lequel, selon Strabon (XV, III), Cyrus avait d'abord été connu parmi les Perses était l'équivalent persan de Kur-as (*Agradatês* « the country given » Skrt *ajra*). Et ce nom donna naissance à la légende qui confondit Cyrus avec le héros des anciens mythes, exposé par un tyran et sauvé par un berger jusqu'au temps où il put reconquérir ses droits. Agradates fut facilement altéré en Atradates, Mithradates, noms mieux connus.

Perse immédiatement après la conquête de la Médie. Mais les inscriptions de Behistan indiquent que la Susiane était le royaume héréditaire de Cyrus. Ce fut l'avènement de Darius et non l'usurpation de Smerdis qui fut le signal de l'ébranlement de l'empire de Cyrus. Darius dut le reconquérir pied à pied. Parmi ses huit adversaires, deux prétendirent représenter l'empire mède de Cyaxare, deux l'empire de Nébuchadnezzar, un la famille de Cyrus et deux l'antique royaume d'Anzan. C'était une lutte de l'élément non-aryaque contre l'élément aryaque et c'est là un fait significatif que le royaume de Susiane s'était soulevé deux fois et que le Pseudo-Smerdis ait eu un imitateur dans Veisdates. Veisdates n'est point dit être un persan mais un habitant de la Perse, et le texte amardien, comme l'a montré Oppert, dit expressément que ses adhérents étaient non des Persans, mais des anciennes familles d'Anzan.

La leçon d'Oppert est d'autant plus remarquable qu'il l'a mal comprise en supposant qu'Anzan était un nom commun signifiant les plaines de Perse. Il me semble qu'il ne peut pas y avoir une preuve plus forte que Cyrus et Kambyse étaient regardés non comme des persans-aryens, mais comme des Elamites d'Anzan. Je ne comprends pas la force de l'argument qu'on tire de ce que suivant Darius Gomates se serait emparé d'abord de la Perse et de la Médie puis des autres provinces. C'est Darius qui parle et pour lui la Perse était le centre de l'empire, la clé de la situation. Il est de fait que Gomates avait sa résidence à Nisæe et non en Perse.

L'homme (martiya) qui s'appellait lui-même Imanes ne fait aucune difficulté à mon hypothèse. C'était un persan de naissance et la désignation persane « martiya » aussi bien que le nom qu'il prit sont transcrits du persan en Amardien. Immanis est simplement une transcription du persan Imanish. La forme susienne de ce mot est Umman. Il nous est dit expressément que les Elamites ne le suivirent pas.

D'autre part Atrina l'élamite qui se révolte immédiatement après la mort de Gomates déclara simplement qu'il était roi de Khapirti. Il ne pouvait pas s'appeler fils de Cyrus parce que tout le monde savait que ces fils étaient morts. Tout ce qu'il pouvait faire c'etait de prétendre représenter la maison anti-persane de Cyrus en fondant une

nouvelle dynastie en opposition avec Darius. On doit en outre remarquer que ni Martiya ni Atrina ne se soulevèrent en Anzan mais en Khapirti.

Comme je l'ai fait remarquer dans l'*Academy*, le jour jeté sur l'histoire de Cyrus nous aide à expliquer pourquoi les Grecs parlaient de Mèdes et non de Persans, de μηδίζειν et non de περσίζειν. La conquête de Crésus et l'Ionie par Cyrus fit connaître pour la première fois aux Grecs la nouvelle puissance qui venait de s'élever dans l'Asie occidentale. Les généraux de Cyrus étaient généralement plutôt des Mèdes, c'est-à-dire de la contrée qui avait été conquise (selon mes vues) par Cyrus avant la Perse. Les Persans n'acceptaient probablement pas volontiers la suprématie du roi d'Anzan.

Nous pouvons encore expliquer pourquoi Suse fut choisie pour capitale du royaume et aussi pourquoi la version amardienne est placée à côte de l'original persan dans les textes de Darius et de ses successeurs.

J'ai déjà donné les raisons qui m'empêchent d'admettre l'hypothèse de M. Oppert qui fait de la langue des seconds textes achéménides l'idiôme de la Médie. Je suis loin de nier que le mède n'ait pu être agglutinatif et apparenté à celui d'Anzan et de Khapirti. En effet les noms d'Istuvegu et de Kyaxarès me paraissent être anariens.

Mais tant que des excavations n'ont été faites à Ekbatane même, on ne peut trancher la question. Alors seulement nous saurons comment l'ancien royaume d'Ellip est devenu la Médie et comment ce nom qui, dans les inscriptions assyriennes, est appliqué à des tribus mixtes ariennes et non ariennes qui, vivant à l'Est des Kurdes, se soit trouvé restreint à un seul et même canton. Jusqu'à présent tout ce que nous pouvons dire c'est qu'Ekbatane semble avoir été bâtie après la chute de l'empire assyrien et la forme assyrienne et amardienne de ce nom (Agamtanu, Agmatanu) jette du doute sur la lecture *Hagmatâna* et l'étymologie persane donnée sur cette base (1).

A. H. Sayce.

(1) Le royaume de Médie doit avoir été fondé après le temps où fut écrite la prophétie de Jérémie LI, car « les Rois » des Mèdes sont mentionnés avec

MÊME SUJET.

Avant de répondre aux observations très courtoises de mon honoré et savant collègue, je prie nos lecteurs de vouloir bien relire la note 2 de la page 554. Ils y verront que la divergence des opinions s'est tellement réduite que l'on se demande s'il vaut encore la peine de prolonger la discussion.

M. le professeur Sayce m'accorde que Cyrus descendait d'Akhéménis, qu'il était de race persane, descendant et successeur des rois de Perse, que son arrière-grand-père occupait encore le trône de ce pays, que Cyrus en y rentrant revenait en réalité chez lui, reprenait, violemment il est vrai, le sceptre de ses ancêtres et que les Perses, en le recevant, retrouvaient en lui non un conquérant étranger, mais un glorieux compatriote se substituant à un autre membre de sa famille régnant alors en Perse. C'était en quelque sorte Henri de Bourbon, roi de Navarre, redevenant roi de France. Darius serait le légitime successeur de Kambyse II et Cyrus eut été, en réalité, principalement roi de Perse.

La différence de nos manières de voir consiste donc uniquement en ce que le professeur Sayce suppose que les ascendants directs de Cyrus avaient un instant abandonné le trône de Perse et que Cyrus l'a reconquis. Mais si petite que soit cette différence, les intérêts de la science exigent que nous cherchions à élucider complètement la question.

A mon grand regret je ne puis admettre l'explication de M. le professeur Sayce. Voici mes motifs :

a) Ariaramna et Arsamas n'étaient point rois. Cela est dit en termes formels dans les inscriptions cunéiformes. Ainsi Artaxerxès s'exprime de la sorte : Je suis le fils du roi Ar-

ceux des anciennes monarchies d'Ashchenaz. Minni et Ararat, qui plus tard formérent une partie de l'empire méde. Je crois que cette prophétie appartient originairement à Jérémie et se réfère à la chute de Ninive. mais qu'elle a été modifiée plus tard par un autre prophète et appliquée par lui à la destruction prochaine de Babylone.

(1) Aprés que ces pages étaient écrites, nous avons reçu une étude de M. le Dr Ph. Keiper sur le même sujet *(Die neu-entdeckten Inschriften über Cyrus*, Zwei-Brücken, 1882). Dans ce travail fait avec autant de discernement que de connaissance de la matière, le prof. Keiper arrive aux mêmes résultats que moi. Nos lecteurs le consulteront avec fruit.

taxerxès (II), fils du roi Darius, fils du roi Artaxerxès, fils du roi Xerxès, fils du roi Darius, fils d'un nommé Vistaspa, fils d'un nommé Arshama (p. 23-26). Rien de plus clair ; si son aïeul ou son bisaïeul eut été roi, Artaxerxès n'eût pas manqué de le dire (1).

b) Cet exode de *Caispis*, cet abandon du trône de Perse est des moins naturels, et demanderait au moins un commencement de preuve. Or il n'en existe pas le moindre indice, on ne peut donc le supposer.

c) La conquête de la Perse par Cyrus, pour être admise, devrait aussi être démontrée par quelque signe. Or il n'en existe aucun ; elle se serait accomplie sans avoir laissé le moindre souvenir, le moindre vestige. Toutes les autres campagnes de Cyrus sont connues, celle-ci seulement aurait été entièrement oubliée ; cela n'est pas croyable. Que Darius soit parvenu à en étouffer tout souvenir non seulement en Perse, mais dans tous les autres pays conquis par Cyrus, c'est ce qui n'est pas admissible.

d) Le nom de Cyrus « Kurus » est du plus pur aryaque. Ce nom se retrouve dans l'Inde sanscrite en maint endroit. C'est un nom de peuples, de contrées, de souverains. C'est celui de l'une des deux races royales dans les compétitions remplissant le Mahâbhârata. Mais déjà dans les Védas il est connu comme nom de pays et comme nom d'homme.

L'étymologie en est des plus simples. C'est l'homme « actif, entreprenant, opérant de grandes choses. »

Le *kur-as* des gloses est une œuvre de philologie orientale

(1) Ce n'est donc point en transformant les trois ancêtres de Darius que l'on trouvera les huit parents royaux dont il parle. D'autre part, il est bien peu probable que Darius, qui vante sa véracité et honnit le mensonge avec tant d'apparat, se soit exposé inutilement à se flétrir lui-même en affichant un mensonge aussi évident, si réellement il n'avait eu que six parents souverains et le mot *navama*, neuvième, écrit en toutes lettres ne permet pas de supposer une erreur du lapicide. Du reste la chose me paraît très peu embarrassante. Darius ne se préoccupe que d'une chose, c'est d'établir sa descendance d'Akhéménes ; il ne cite aucun de ses ancêtres royaux. On peut et doit donc supposer que les trois autres rois ont été antérieurs à Akhéménes ou collatéraux à Caispis et ses descendants aussi bien qu'aux ascendants directs de Darius. La Perse avait été probablement divisée à certains moments. Darius suppose le fait parfaitement connu et ne parle pas plus de ces deux ou trois rois ignorés que des Cyrus et des Cambyses.

ou de fantaisie. Si c'était là le sens, *as* ferait partie du radical et ne serait pas un simple suffixe. D'ailleurs la forme est *kuru* et non *kura* ; les Persans n'avaient aucune raison de changer *a* en *u* (cfr. *zura*, *dûra*, etc.). On n'aurait pas *kurus* gen. *kurâus*, mais *kurah-kuraha*.

Agradates n'est point « the country-given », *agra* ne correspond point à *ajra* (ce serait *ajra* ou *azra*) mais à *agra*. C'est « celui qui est donné, mis à la tête. » D'ailleurs « country-given » correspond très mal à « pasteur de la contrée. »

Kambujya a la même origine que *Kambôja*, nom d'une peuplade aryaque indoue, dont parle le Mahâbhârata, le Râmâyana etc. (Rac. *Kambû* et *ja*); ces noms sont donc bien aryaques et leur étymologie est simple.

Notons en outre que *Caispis* est la vraie forme du nom de l'arrière-grand-père de Cyrus et non *Taispis* ou *Saispis* (les Persans n'auraient rien à changer à ces deux dernières, si elles étaient primitives) et que ce nom est purement persan.

e) Si nous nous demandons pourquoi l'on fait toutes ces suppositions, pourquoi l'on recourt à ces hypothèses si aventurées, si dénuées de base, la seule raison que l'on trouve est celle-ci : on veut expliquer comment il se fait que, dans les deux pièces nouvellement découvertes, Cyrus est appelé d'abord roi d'Anzan, puis roi de Perse.

Il faut en convenir, l'hypothèse sert mal la fin que l'on cherche à atteindre. Si même Cyrus a, dans l'intervalle de ces temps, conquis la Perse, ce n'est pas une raison pour qu'il change de titre. Ce n'est point ainsi que les choses se passent.

Rome est restée Rome après avoir conquis le monde. Les Turcs, assis sur les ruines de l'empire grec, sont encore les Turcs. Le roi de Prusse n'est pas devenu roi de Westphalie et du Rhin, ou du Hanovre et de la Hesse pour avoir conquis ces pays. L'empereur d'Autriche conservait ce titre héréditaire bien que l'Auriche fût la plus petite partie de ses Etats. Il ne se conçoit donc pas que Cyrus ait changé de titre à Babylone et surtout qu'il se soit appelé plutôt roi de Perse que roi de Médie, la Perse étant le pays le moins célèbre et même le moins connu. Il serait plus extraordinaire encore que le roi de l'antique Elam, conquérant de la Médie et de la Babylone, se soit donné, en délivrant les juifs, comme qualification principale et essentielle, celle de roi de Perse,

et cela à cause d'une conquête la moins importante de toutes et eût préféré au titre pompeux de roi de Médie ou d'Assyro-Babylonie celui de souverain d'un pays à peine connu.

L'explication n'explique donc pas. Il en est une autre bien plus simple et plus naturelle, et qui nous dispense de toute hypothèse peu sûre.

Cyrus était roi de Perse et d'Elam par suite de la conquête de *Caispis*, son arrière-grand-père. Mais, à Babylone, la Perse était à peine nommée, tandis que l'Elam était fort connu et même en grand renom par suite des longues guerres soutenues contre les monarques assyro-babyloniens. En outre l'Elam était le voisin immédiat de la Babylonie, et bien certainement Cyrus conduisait à la conquête de Babylone plutôt les guerriers élamites, ardents à la vengeance, que les Persans dont les griefs étaient bien moindres. Cyrus a donc paru d'abord en Babylonie sous son titre le plus renommé, sous celui du pays le plus voisin. Plus tard les Babyloniens, mieux informés, lui donnent son vrai nom, celui de roi de Perse. Il n'y a ici, on le voit, aucune supposition forcée ou simplement gratuite, encore moins démentie par les faits comme dans l'autre système ; tout est simple et naturel. Cela dit, passons à l'examen des objections et arguments.

1° Témoignage de l'antiquité.

Je le répète, sans aucune hésitation, ce témoignage est complètement unanime. Le Μῆδος dont parle Æschyle (Perse 765 ss.) n'est point et ne peut être Cyrus, puisque le poète fait dire quelques vers plus loin à Darius :

τρίτος δ'ἀπ 'αὐτοῦ Κῦρος, εὐδαίμων ἀνὴρ ἄρξας.

Le troisième après lui (le Μῆδος) fut Cyrus qui régna heureusement. — Et il s'agit bien ici de Cyrus II puisque le poète ajoute qu'il s'empara de la Lydie et de la Phrygie, que Smerdis fut son fils, etc., etc. (V. 774. ss.)

Il ne reste donc de discordante que l'allégation de Ctésias. Or de deux choses l'une, ou M. le professeur Sayce doit regarder ce témoignage comme menteur et absolument nul, ou bien rejeter complètement celui des textes cunéiformes qui constituent l'unique base de son système.

En effet ces textes affirment que Cyrus était fils et suc-

I

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

9.

10.

11.

12.

II

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

cesseur de rois et des rois d'Anzan ; Ctésias prétend au contraire qu'il était le fils d'un brigand et d'une chevrière mardes. Les Mardes dont veut parler Ctésias ne sont certainement pas les habitants d'Anzan ; Ctésias n'a pu donner à ce mot un autre sens que tous ses contemporains et successeurs. Pour Hérodote les Mardes forment une des tribus *persanes*; pour les autres : Arrien, Ptolomée, Strabon, Denys periégète, Pline, Justin, Quinte-Curte, les Mardes sont une peuplade montagnarde et guerrière répandue au sud de la mer Caspienne, en Hyrkanie, en Margiane, en Perse, en Arménie, en Sogdiane, etc. (1). Cette qualification de brigand donnée au père de Cyrus indique suffisamment que Ctésias entendait le mot *marde* dans ce sens. L'origine marde de Cyrus n'exclurait donc nullement la nationalité persane. D'ailleurs il est évident que Ctésias n'a voulu qu'une chose, c'est avilir le fondateur de l'empire persan. Visant à priori à critiquer et à corriger les œuvres de ses compatriotes, il a opposé le Cyrus fils d'un brigand au héros de la Cyropédie.

En tout cas, et quoique Ctésias ait voulu faire, le professeur Sayce doit rejeter avec nous son témoignage ou renoncer à celui des inscriptions cunéiformes. Certes ce ne sont point les Perses disposés alors à diviniser Cyrus qui ont pu fournir à Ctésias un renseignement de ce genre. Et d'ailleurs qui peut mettre le dire de Ctésias en ligne de compte? et qui oserait affirmer que les Mardes n'étaient point persans comme ceux d'Hérodote, de Ptolémée et de Q. Curce?

Donc l'antiquité est unanime.

Il serait donc superflu de discuter les témoignages d'Hérodote, Xenophon et autres auteurs grecs ; on n'apporte d'ailleurs aucune raison solide contre leur valeur, rien que des suppositions et procès de tendance. Les légendes ajoutées a une histoire ne la détruisent pas.

La Cyropédie est certainement romantique, mais cela ne fait rien à l'affaire ; quel est l'écrivain sérieux, qui voulant peindre Charlemagne, par exemple, comme le modèle idéal

(1) Herod. I, 125; Arrien. Exp. III, 24. IV, 18. — Diod. XVII, 76. — Dionys. perieg. 732 et 1019. — Strabo XI, p. 508, 514, 524. — Ptolémée VI, 2, 4, 12, 15, 18. — Q. Curt. VI, 5. — Just. XII, 3. XL, 13. — Plin. H. N. VI, 15, 18, 31. — Tac. ann. XIV, 23.

des souverains, commencerait par en faire un Espagnol ou un Anglais ? cela ne se fait pas même dans un roman historique. — La partialité de Xénophon pour le jeune Cyrus est également ici sans effet aucun ; il ne s'agissait pas d'une lutte entre Persans et Susiens, mais entre descendants des persans Darius, Xerxès, Artaxerxès, etc.

Le témoignage de l'Egypte est certainement d'un grand poids, et Hérodote y a vu d'autres gens que des *Cicerone* de bas étage puisqu'entre autres choses il y a constaté que les Egyptiens étaient parfaitement au courant des mœurs de la Perse. D'ailleurs, l'histoire de la conquête n'est pas une légende.

2. *La Bible.* Le passage d'Isaïe (XXI. 2) invoqué par M. le professeur Sayce n'est d'aucune valeur en cette matière. Il n'y est nullement question de Cyrus personnellement, moins encore de sa nationalité ou du pays originaire de sa puissance. Le prophète ne le connaît même pas. Il ne sait pas que l'Elam et la Médie sont réunies sous un même sceptre. Il voit simplement Babylone envahie par les deux pays voisins de l'Est, les plus puissants de ces régions, la Médie et l'Elam.

Cyrus était roi de ces deux pays et leurs guerriers devaient former la partie la plus importante de son armée. Les Perses devaient surtout servir à garder et contenir par derrière les contrées assujetties. Elle devait d'ailleurs être presqu'inconnue à Jérusalem. Isaïe ne désigne nullement la puissance centrale qui commande aux envahisseurs et ne semble pas la connaître ; mais dès que Cyrus paraît nominativement et que sa nationalité, comme la base de sa puissance, est désignée spécialement, c'est un Persan et le roi des Perses. L'auteur de Daniel, VI, qui était certainement contemporain des mêmes événements, dit que Daniel a vécu jusqu'au temps de *Cyrus le Perse*. Et au chapitre X, il est dit : La 3e année de Cyrus, roi de Perse, Daniel eut une révélation. Il n'y a donc rien dans Isaïe ou Ezéchiel qui soit contraire à l'origine persane de Cyrus ou qui contredise le témoignage d'Ezrah (1) et de Daniel, les seuls précis et certains, les seuls qui aient de la valeur.

(1) Nous entendons sous ce nom l'auteur des premiers chapitres du livre. Esdras lui-même est plus récent. Voy. I. chap. VII, 6.

Quant à la supposition que le puissant monarque élamite qui régnait à Suse, en Médie et à Babylone, aurait subitement abandonné ces titres pour ne plus être que le roi de ce petit et pauvre pays de Perse conquis le dernier de tous, elle ne peut être prise au sérieux. Ce serait comme si l'empereur d'Austro-Hongrie se dépouillait de ce nom pour ne plus être que le monarque de la Bosnie. D'ailleurs le témoignage de Daniel VI, 28 ne laisse pas de doute.

Comment dire que le décret de libération des juifs a été porté lorsque l'empire de Cyrus était depuis longtemps un empire persan. La Susiane, la Médie, la Babylone, l'Asie Mineure entière devenues un empire persan, est-ce bien possible? Oui, si leur dominateur était lui-même persan, si c'est la Perse qui par lui a subjugué ces empires. Non certainement si la Perse était elle-même une conquête, la dernière et la moins importante. Un petit pays pourrait à la rigueur imposer sa prépondérance exclusive à d'autres plus puissants, quand il est plus civilisé et qu'il est leur vainqueur; jamais s'il leur est inférieur en tout.

Le souverain qui règne à Vienne, qui commande à la Bohême, à la Pologne, à la Hongrie, à la Slavie, au Tyrol, à la Lombardie, etc., etc. a pu être l'empereur d'Autriche parce qu'il était Autrichien; jamais il n'a été l'empereur de Bohême, ou de Moravie, ou de Slavonie.

Le décret de Cyrus d'Esdras I et Daniël VI sont donc les seuls monuments bibliques qui nous renseignent sur la nationalité de Cyrus, sur le lieu central et originaire de sa puissance. Les autres n'y ont nullement trait.

L'argument tiré des paroles d'Isaïe n'aurait quelque valeur que si Cyrus n'eût pas été à la fois roi de Perse et roi d'Elam. Dans l'état où étaient les choses, il n'en a aucune.

M. le professeur Sayce nous dit que l'opinion s'était généralement répandue que Cyrus était perse, mais il ne nous explique pas comment cela avait pu se faire si c'était une fausseté; comment la vérité bien connue de tout le monde s'était-elle tout à coup éclipsée et effacée de tous les souvenirs comme par enchantement. M. le professeur Sayce ajoute bien que nulle critique historique n'existait alors; admettons-le provisoirement, bien que l'exemple de Hérodote et de Ctésias nous prouve tout le contraire, mais ce qui existait certainement c'était la Susiane avec ses habitants qui ne

pouvaient avoir oublié qu'ils avaient été les vainqueurs de l'Orient et de la Perse en particulier et que l'empire était bien susien. Tous les décrets royaux même ne produiraient pas une pareille éclipse des souvenirs nationaux et des gloires d'un peuple.

Et en Babylone comme en Médie où l'on n'avait connu et nommé qu'un conquérant susien, on se serait tout à coup, par magie, imaginé sur toute la surface de ces vastes états qu'on avait été subjugué par les Perses!

Si Darius avait voulu se faire passer faussement pour un parent de Cyrus, ce n'était point en cherchant à transfigurer les faits contrairement à la conscience universelle, qu'il pouvait espérer réussir, c'est à dire en voulant imposer à tous la croyance à la nationalité persane de Cyrus, mais c'était en se donnant lui-même pour un compatriote du grand roi, pour un Susien.

Un Anglais par exemple, usurpateur du trône de France, s'il voulait se faire passer pour un Bourbon ou un Bonaparte, prétendrait-il que ces deux familles sont anglaises, ou ne chercherait-il pas plutôt à faire croire que lui-même est français ?

D'ailleurs pourquoi raisonner là-dessus quand Cyrus lui-même nous affirme qu'il était roi de Perse.

En affirmant ou supposant même que Darius était parvenu à falsifier tous les souvenirs, on agit comme s'il s'était écoulé un temps très long entre Cyrus et ce prince. Or ils ne sont séparés que par le règne de Kambyse qui dura *sept* ans.

Remarquons encore que Daniel ne confond nullement Darius avec Cyrus. Il n'est pas un mot du prophète qui puisse supposer qu'il veuille parler de Cyrus. En outre il n'est nullement question du siège de Babylone dans le chapitre V du prophète. Celui-ci n'est donc aucunement en contradiction avec les textes cunéiformes, comme le pense M. Halévy.

3° *Inscription de Murghâb.* Puisque M. le professeur Sayce reconnaît justement que cette inscription concerne Cyrus I on se demande à quoi il sert de rappeler les opinions surannées (1845) de Lassen et autres ; il n'y a pas lieu de s'y arrêter un instant. Tout le monde sait aussi que le corps de Cyrus ne repose probablement pas là, mais ce n'est pas

là la question. Il s'agit d'un monument public sur lequel Cyrus est qualifié d'Achéménide. Le personnage qui y représente ce prince n'est pas proprement un homme déifié, car il est dans une posture suppliante, si la représentation que j'en ai est exacte, comme j'ai lieu de le croire. Mais cela n'y ferait rien encore. Il faudrait prouver que l'auteur de l'inscription a menti, or rien ne permet de le soupçonner. Un faussaire ne se serait pas borné à une mention si simple et si brève, il eût cherché à justifier son mensonge.

Que Cyrus soit enterré à Murghâb ou à Pasargades, cela n'en fait pas moins qu'il a voulu être enterré en Perse et cette volonté est inexplicable s'il n'était pas persan. Le monument de Murghâb doit être attribué à Kambyse.

Quant aux inscriptions rapportées par Arrien, Strabon et Onèsicrite, les rejeter comme apocryphes, sans pouvoir apporter ni une preuve ni le moindre indice, c'est, ce me semble, procéder un peu sommairement. Au même titre je rejetterais les deux monuments babyloniens dont l'origine est tout à fait inconnue, qui peuvent n'avoir jamais été vus par Cyrus, mais être l'œuvre des prêtres babyloniens désireux d'effacer le souvenir des désastres de leur patrie et de faire croire qu'ils avaient accueilli Cyrus à bras ouverts. Cette supposition de M. Pinches est des plus probables. Mais je ne veux pas employer des arguments de cette espèce.

4° *Inscriptions cunéiformes.*

C'est bien avec raison que M. le prof. Sayce constate ici que sa manière d'envisager les choses diffère complètement d'une tête à l'autre, car, pour ma part, il m'est impossible de découvrir dans toute cette discussion, soutenue par le savant professeur, un seul argument en faveur de sa thèse; presque tout me semble à côté. Que Kambyse ait été tolérant ou pas, que Gomates ait résidé à Nisœa ou en Perse, cela ne fait rien à l'affaire, cela ne prouve nullement que Cyrus fut originairement susien : ce serait autre chose si le faux Bardiyas eût résidé à Anzan. Notons, toutefois, que rien ne dit que Gaumâta résidât à Nisæe. Il y fut tué, voilà tout.

Le prof. Sayce ne s'explique pas autrement pourquoi Gomatès aurait bouleversé la Perse et persécuté sa religion. Mais le mage usurpateur ne s'est pas attaqué à la Perse spécialement ou plus qu'à un autre pays, Darius dit positivement *uta Mâdam, uta Parsam, uta aniyâ dahyava* « et

la Médie, et la Perse, et les autres pays ». Le mot *vith* ne prouve rien; Darius, parlant persan, ne pouvait employer un autre mot. Ce qui empêche le prof. Sayce de comprendre la politique de Gomatès, c'est qu'il reste persuadé que les Persans étaient zoroastriens et les Mages payens. Or, c'est à peu près le contraire qui est vrai et l'explication est des plus simples, Gomatès, mage et par conséquent zoroastrien, voulut profiter de son règne pour faire triompher sa religion et par conséquent il s'attaqua aux temples des adorateurs des dévas *(daèvayaçna)*. Cela est nettement prouvé par le texte. *Ayadanà* ne peut évidemment pas désigner les simples autels du feu, lesquels du reste, n'étaient pas même fixes, comme le montre l'Avesta. Les traductions assyriennes et amardiennes le prouvent encore mieux. Jamais on n'aurait pu appeler ces autels *temples des dieux* et il y avait certainement moyen dans ces langues de désigner autrement un simple autel élevé pour le moment de la cérémonie.

Les *gâithas* ne peuvent en aucune manière être les chants sacrés. L'idéogramme en question est certainement douteux, car M. Oppert qui connaît mieux que personne la langue de la seconde inscription, le déclare obscur et ignoré. Gomatès enfin, ne s'est pas le moins du monde préoccupé d'imiter Kambyse, car il a fait tout le contraire de ce qu'avait fait ce prince.

L'explication donnée par M. le prof. Sayce, au nombre des rois Akhéménides ne peut être admise puisque Arshâma et Ariaramna n'étaient point souverains; nous l'avons vu plus haut.

Le prof. Sayce dit que ce fut l'accession de Darius au trône et non l'usurpation de Gaumâtas qui devint la cause des révoltes. Le texte dit toute autre chose. Ce fut l'éloignement de Kambyse et sa guerre avec l'Egypte qui en fut le signal. Lorsqu'on vit Kambyse éloigné et occupé à l'extrémité du monde, l'armée se soulève « *araika abava* ». L'usurpation de Gaumâta fut le premier acte. L'exemple fut suivi par la Susiane et la Babylonie pendant que Darius était occupé en Médie. Il n'y a pas là l'ombre d'une lutte de la Susiane contre la Perse. Au contraire, l'usurpation de Gaumâta fut un soulèvement de la Perse. Voy. Beh. IV, 9,10.

Le nombre des soulèvements ne fournit pas plus d'argu-

ments. Si la Susiane se révolta deux fois, la Babylonie et la Perse en firent autant.

Ce que le prof. Sayce dit du nom de Martiya Imanis est absolument indifférent à la question (toutefois, c'était réellement un Persan. Voy. Beh. IV. 16); il ajoute que la Susiane ne le suivit pas. Ici nous ne sommes pas d'accord. Le texte dit positivement qu'il fut chef en Susiane, mais qu'à l'approche de Darius, des Susiens, par crainte probablement, le tuèrent. Du reste, si la Susiane ne luï obéit, cela prouve d'autant plus le peu d'opposition de ce pays contre le persan Darius et détruit toute l'argumentation de M. le prof. Sayce; on devrait ainsi rayer une des deux révoltes de la Susiane. — Il dit encore que le révolté de Susiane ne pouvait prétendre être un des fils de Cyrus puisqu'on savait qu'ils étaient morts. Cependant le chef des insurgés de Perse le fit bien (Beh. III, 254). Ce n'était donc pas la raison.

Voici en réalité l'état de ces révoltes.

Kambyse est en Egypte. L'armée se mutine, Gaumâtas soulève la Perse contre Kambyse; Darius le combat et le tue. Pendant ce temps la Susiane et la Babylonie se révoltent. Puis un Perse se révolte en Perse même mais s'appuie sur la Susiane. Vient le tour de la Médie, de la Sagartie, de la Margiane, de l'Arménie et une seconde fois de la Babylonie. Ainsi deux fois la Perse et une troisième fois partiellement, deux fois la Babylonie, une fois la Susiane et une seconde fois, imparfaitement, avec la Perse, une fois la Médie, la Sagartie, la Margiane, la Parthe et l'Hyrcanie. Il n'y eut donc aucune opposition spéciale de la Susiane contre la Perse.

Mais voici le fait significatif entre tous.

La Perse se révolte deux fois au nom du fils de Cyrus et sa révolte est une des plus redoutables. La Susiane le fait au nom d'étrangers et soutient à peine la lutte. Preuve évidente que la Perse était incontestablement le pays de Cyrus et de sa famille.

Que les Grecs aient parlé plus des Mèdes que des Perses, et des Mèdes uniquement pour commencer, ce ne peut être parce que Cyrus était susien, car les deux faits n'ont entre eux aucune espèce de rapports. Les généraux Mèdes ne pouvaient certainement pas être mieux disposés

que les Persans, par le seul fait qu'ils avaient été soumis quelques années plus tôt; d'autant plus que Cyrus était, de l'aveu de M. Sayce, le descendant des rois de Perse et le cousin du dernier souverain de ce pays. La vraie raison, c'est que la Médie était connue depuis longtemps et avait joué un rôle bien autrement important que la Perse dont le nom était presqu'ignoré. Les rois mèdes avaient détruit Ninive et porté les armes jusqu'en Lydie, ce qui les avait fait connaître et redouter en Grèce. La Perse n'avait encore rien fait avant Cyrus. Et puisque les Perses eux-mêmes *mèdizaient* comment les Grecs eussent-ils parlé de περσίζειν.

Si même les secondes inscriptions achéménides sont écrites en Susien, cela ne fait rien à la question. Cyrus n'en serait pas plus Susien qu'il n'est Babylonien à cause de la place donnée à l'assyrien dans ces monuments. Il y a même ici contradiction. Darius, dit-on, voulait faire oublier l'origine Susienne de Cyrus et il aurait, d'autre part, éternisé sur le roc la preuve de ce fait dont il voulait anéantir le souvenir! Cela n'est pas possible. Les inscriptions de Darius en Susien prouvent donc que Cyrus n'était pas Susien.

La langue de la Susiane figurait dans ces inscriptions parceque ce pays était un des deux états héréditaires de Cyrus et de Darius et l'un des plus importants de l'empire.

Suse n'était qu'une de ses capitales. La plus importante pour Cyrus, celle où il voulut être enterré, c'est la persane Pasargades.

Je ne rappellerai pas mes autres arguments puisque M. le prof. Sayce me concède tout en cela.

Ainsi, plus que jamais, il reste acquis à l'histoire que Cyrus était persan, que ce prince et ses ancêtres étaient avant tout et originairement rois de Perse et que l'Anzan était pour eux une conquête ou un héritage.

Terminons par ces réflexions générales.

Pour soutenir l'origine susienne de Cyrus il faut, comme on l'a vu, accumuler les difficultés, mettre l'antiquité en opposition constante avec elle-même ; scinder les témoignages arbitrairement, accueillir les uns et rejeter les autres sans motifs réels et selon les besoins de la cause. Dans la thèse inverse au contraire toute difficulté disparaît, tout s'applanit, tous les témoignages concordent et s'harmonisent (même celui de Ctésias).

Il faut de plus admettre des faits tout-à-fait extraordinaires et inexplicables. Pourquoi Cyrus a-t-il transformé son empire de susien en persan ? Comment ce fait s'est-il accompli ? Comment aussi le souvenir de cette transformation s'est-il si parfaitement effacé qu'on n'en trouve plus nulle part la moindre trace ni en Perse, ni en Médie, ni en Babylone, ni en Syrie, ni en Lydie, ni en Egypte, ni même en Susiane? Comment cette contrée jadis si puissante s'est-elle laissée dépouiller de son titre de gloire sans que l'état de choses réel ne se soit conservé dans la mémoire de personne ? Le prof. Sayce nous dit qu'après la défaite des divers prétendants par Darius il ne restait plus personne pour rappeler la vérité. Mais il restait *tous* les habitants de ces pays.

D'ailleurs il nous a accordé lui-même que la transformation de l'empire datait déjà de Cyrus.

Ce sont là, il faut en convenir, des explications désespérées.

Enfin il faut admettre toute une série de contradictions. Ainsi d'un côté ce sera Darius qui aura transformé la monarchie susienne en empire persan pour faire croire à la légitimité de ses prétentions à la succession de Cyrus, et le prince ne sera que le soi-disant fondateur de l'empire persan et d'un autre côté c'est Cyrus lui-même qui a déjà opéré ce changement. (Voir Ezras, etc.)

D'une part Darius a réussi à étouffer tout souvenir de l'origine réelle de Cyrus et de l'autre il l'a soigneusement consigné dans les annales du royaume, tellement qu'un étranger, le grec Ctesias a pu l'y voir et la publier dans ses écrits. Ainsi en même temps tout a été fait en Asie pour déifier en quelque sorte Cyrus et l'on s'est plu à l'avilir au point d'en faire le fils d'un brigand sauvage.

Tantôt Ctésias est seul véridique et son témoignage suffit contre tout le monde, tantôt c'est un menteur dont les assertions fausses sont détruites par les textes assyriens. Tantôt c'est Hérodote, tantôt c'est Ctésias qui a suivi les écrivains persans tout en affirmant les choses les plus opposées comme on l'a vu.

Dans notre hypothèse au contraire toutes les difficultés et les contradictions disparaissent ; tout s'aplanit. Tous les témoignages concordent et s'harmonisent. Toutes les explications hasardées et sans base sont mises de côté.

Tout s'explique le plus naturellement du monde.

Cette différence ne suffirait-elle pas pour décider le choix, si même nous n'avions pas cette multiplicité de preuves que j'ai exposées.

Je le répète donc. L'histoire n'est pas à refaire, mais simplement à compléter.

Le témoignage *unanime* de l'antiquité, celui de la Bible, des inscriptions cunéiformes et de Cyrus lui-même nous attestent d'une manière irréfragable que Cyrus était persan d'origine et de nationalité, qu'il était roi de Perse et successeur des rois persans, que son empire était véritablement un empire persan, mais qu'en même temps, par suite d'une conquête (1) de son arrière grand père *Caispis*, il était souverain d'Anzan et que ce titre lui était aussi donné avec raison. Les Babyloniens le connurent d'abord comme tel; mieux informés ils lui donneront son vrai nom.

C. DE HARLEZ.

(1) Nous ne pouvons abandonner ce sujet sans dire un mot du chap. V de Daniel. On a cru trouver une contradiction entre son contenu et celui des inscriptions dernièrement découvertes, Mais il n'y en a pas la moindre. Daniel ne parle pas de Cyrus ni de rien qui s'y rapporte; tout ce qu'il raconte c'est l'*annonce* de la destruction de l'empire de Baltassar par les Médo-Perses et ce simple fait : Baltassar fut tué la nuit même du festin. Il n'y a pas là la moindre allusion à une guerre étrangère, à un siége de Babylone, à une prise de cette ville par une armée mède ou perse. Par qui Baltassar fut-il tué? Le prophète n'en dit absolument rien; ce fut peut-être par des séditieux.

Le texte indique d'ailleurs clairement qu'il ne s'agit pas de Cyrus puisqu'il termine par ces mots : « et Darius le mède succéda au trône à l'âge de 62 ans. » On n'est point parvenu à déterminer exactement et unanimement qui est ce Darius-le-Mède; mais en tout cas ce ne peut être Cyrus. Il n'y a donc aucun rapport entre les deux espèces de documents.

Notons encore que la destruction du royaume de Baltassar n'est point annoncée comme devant se faire immédiatement.

Ce *Baltassar* ne peut être que Bel-labar-iskoun, fils de Nabu-Kudur-ussur, tué après neuf mois de regne. Le nom *Bel* et le genre de mort coïncident. A ce prince succéda Nabounahid, le dernier roi de Babylone, sous lequel s'accomplit la menace de Daniel.

L'accord de Daniel avec Xénophon et Hérodote en ce qui concerne les fêtes données par Baltassar (Bel-labar) ne laisse pas de doute sur la réalité du fond du récit bien que les détails des circonstances aient été défigurés par l'un ou l'autre auteur.

ÉTYMOLOGIES BASQUAISES.

La question des origines de la langue basque et de sa parenté avec d'autres idiômes soit de l'ancien, soit même du nouveau monde, constitue, sans doute, un des problèmes les plus ardus que nous offre la science philologique.

Aujourd'hui, la plupart des savants s'accordent à reconnaître que l'ensemble de sa structure grammaticale offre une physionomie que l'on peut appeler américaine, c'est-à-dire qu'elle semblerait se rapprocher de certains patois de Peaux-Rouges, plus que de tout autre langage connu. Sans doute, les ressemblances signalées jusqu'à ce jour offrent quelque chose d'assez vague et ne rappelant que de bien loin celles qui unissent par exemple, le sanscrit au gothique ou l'hébreu à l'éthiopien ; mais enfin, on ne saurait nier qu'il existe un assez grand nombre de caractères communs et dont nous nous bornerons à rappeler brièvement ici les principaux ; par exemple, la fréquence du procédé dit *holophrastique* dont on ne retrouverait que d'assez rares exemples dans les idiômes sémitiques ou indo-européens, et qui consiste dans l'union de deux ou plusieurs composants au moyen de l'élimination de l'un des éléments radicaux ; citons par exemple, le Mohégan (dict. de la nouvelle Angleterre) *kitagichgouk*, epèce de serpent nocturne, de *kitamen* « craindre » ; *gichouh* « soleil » et *achgouk* « serpent » ; le groënlandais *aulisariartorasuarpok*. « Il se hâte d'aller à la pêche », de *aulisar* « pêcher », *peartor* « être en train de faire » et *pinnesuarpok* « il se hâte » ; le basque *umerri* « nouveau né », littéralement « enfant nouveau » de *ume* « infans » et *berri* « recens, novus ». — L'usage constant d'accoler au verbe le pronom régime qui n'existe dans les dialectes sémitiques et même dans certains dialectes ougro-finnois qu'à l'état rudimentaire, tandis qu'il reçoit son développement le plus entier en basque et chez certaines tribus de Peaux-Rouges. — L'existence de deux paradigmes de conjugaison bien dis-

tincts l'un de l'autre, suivant que le verbe est employé dans un sens transitif ou intransitif, procédé dont on ne trouve, pour ainsi dire, que des traces à peine sensibles dans les autres langues de l'ancien monde. Du reste, ce mode de traiter le verbe s'est conservé même dans certains dialectes du Centre-amérique ; ainsi le Quiché dira, en employant le pronom possessif *ca nu logoh* « je l'aime », littéralement « nunc meum amare » et avec le personnel *qu'in logon* « j'aime », d'une façon abstraite et indéterminée ; de même en basque *yaten dat* « je le mange », littéralement « in manducatione habeo hoc », avec l'auxiliaire *dut* « je l'ai » pour le transitif, et *ethorthen naiz* « je viens », littéralement *in actione veniendi sum*, avec l'auxiliaire *naiz* « je suis », pour l'intransitif. — L'absence de verbe véritable, et spécialement de verbe être ; dans un précédent travail (voyez *Actes de la Société philologique*, t. VIII, *Mélanges sur la langue basque*), nous nous sommes efforcé d'établir que les auxiliaires du basque ne contiennent pas de racine verbale proprement dite, que *naiz* ou *niz* « je suis » constitue simplement un médiatif pronominal et signifie littéralement « per me ».

Quant à *ukhan* « avoir », c'est le locatif d'une vieille forme *ukha* « la main » et il conviendrait de le rendre par « in manu. » De même, dans les langues des sauvages du Canada, le verbe être fait tellement défaut que l'on n'y peut rendre la phrase biblique « je suis celui qui suis. » — En outre, comme conséquence du peu de distinction entre les différentes parties du discours, beaucoup de formes grammaticales, spécialement celle du futur se peuvent joindre aussi bien au nom qu'au verbe ou à l'adjectif. Enfin, la préposition se trouve en basque et dans la plupart des dialectes du nouveau monde, remplacée par la postposition, mais ce caractère, on le sait, existe également dans les dialectes Tartares et Ongro-Tinnois.

A toutes les affinités déjà signalées, nous pouvons, ce semble, en joindre d'autres et plus probantes à notre avis, c'est la ressemblance étroite de certains pronoms personnels en basque, dans les langues de la famille Algique (Algonkin, Delaware, Cri), et ce qui est bien plus étrange encore, dans celles de la famille Chamitique (Berber, Egyptien, Nouba). Bornons nous à quelques exemples.

	Basque	dialectes Canadiens	Chellouk (du Maroc.).
Je	*Ni*	*Ni, n'*	*Nek*
Tu	*Hi* (pour *ki* forme primitive)	*Ki, k'*	*Ki*
iL		*Nékhama*	*Nétham.*

Nous serions disposé à attacher d'autant plus d'importance à ce rapprochement, qu'en définitive, les pronoms sont la partie du langage qui se modifie le moins. C'est surtout l'étude comparative de leurs pronoms restés aujourd'hui encore presqu'identiques de part et d'autre qui a surtout amené les philologues à admettre un lien de parenté, bien que fort éloigné entre les familles de Cham et de Sem.

Quoiqu'il en soit de cette communauté possible d'origine entre le basque et les dialectes Canadiens d'une part ; de l'autre, les langues du nord de l'Afrique et de l'Asie occidentale, nous n'oserions inférer, comme nous avions été tenté d'abord de le faire, que les montagnards pyrénéens soient arrivés dans leur séjour actuel en traversant le détroit de Gibraltar. Certains faits sembleraient de nature à faire supposer que la nation basque, à une époque fort ancienne, sans doute, vers la fin de l'âge de la pierre polie, habitait la région comprise entre l'Oural et le Caucase, sur la rive gauche de la Caspienne. Nous voulons parler de la ressemblance entre les noms d'un certain nombre de noms d'animaux tant en basque que dans les dialectes Ougro-Finnois et le Géorgien ; citons les exemples suivants :

Basque. *Achéri*, *atchéri*, *achari* « renard » — Ostyak *wakshar*.

Basque. *Katardé* « écureuil », le *de* final est ici une simple désinence, ayant souvent un sens augmentatif — Ostyak *kouthyar* « polatouche, écureuil volant » — Vogoule *kassyeré*.

Basque. *Suge* « serpent » ; Esthonien *siug* Ostyak-Iénisséien *Thieg*.

Basque. *Ora* « chien » probablement pour *pora* ou *bora*, comme le prouverait l'espagnol *Perro*. Le labiale initiale sera tombée comme il arrive parfois en basque ; exemple *Ile*, *ule* ou *bilo* (suiv. les dialectes), « cheveu » du latin *pilus*. — Turk *boûre* « loup » — Soyote *pur* « loup » —

Karagasse *bûru* — mordvine *ourou* — Ostyak de Bérésof *Evour* « chien », de la racine mongolé *boeroe* « être gris ». Il ne faut pas oublier que le chien des peuplades de la Sibérie et du nord de l'Amérique se rapproche un peu du loup, par sa physionomie extérieure.

Basque. *sagu* « souris », — géorgien *thagwi*.

Ces mots auxquels nous aurions pu en joindre quelques-uns encore, et de non moins importants appartiennent à une série bien déterminée et c'est ce qui nous semble leur donner une valeur incontestable comme termes de rapprochement.

En tout cas, les basques ne semblent avoir eu connaissance des métaux que par suite de leur contact avec les populations indo-européennes, spécialement celles du groupe slavo-germanique ; ce qui tendrait à le prouver, c'est la ressemblance du basque *zilhar* « argent » avec les termes correspondants *Tsérebro* du russe ; *Srébro* du polonais ; *Sirabras* du lithuanien ; *Silber* de l'allemand ; *Silver* de l'anglais, etc. Tous les autres noms de métaux sont ou latins ou romans, tels que *Ure* « or » ; *Cobre* « cuivre », à l'exception de *Burdin* « fer » qui paraît sémitique, mais n'est entré dans la langue qu'à la suite de relations avec les Phéniciens ou Carthaginois et de *Berun* « plomb » dont l'origine semble bien obscure. Au contraire, le vocabulaire accuse des réminiscences évidentes de l'âge de pierre ; par exemple, dans *Aizkorra* « hache » ; littéralement « pierre levée, pierre en haut » — *Aiztto* « couteau », littéralement « petite pierre ». Les instruments primitifs étaient donc faits en silex.

Peu avant cette époque, les basques, qui jusque là vivaient de chasse ou de pêche, ont du recevoir de tribus celtiques la connaissance des animaux domestiques (une espèce de chien exceptée). Aucun des noms de ces animaux, pour ainsi dire, ne semble d'origine indigène chez les montagnards pyrénais. Lorsqu'ils ne sont pas pris du latin comme *ari* « mouton » cf. latin *aries* ou aux dialectes romans, tels que *Urde* « porc » du vieux français *ord* « sale » ou *marro* « bélier » du provençal *marrou* « mâle », ils accusent un emprunt fait aux idiômes gaulois ou parfois germaniques ; par exemple *Idi* « bœuf » ; en viel Ibérien *Idu*, cf. le gallois ou cornique *Eidionn* — *Akher* « bouc » ; cf. irlandais *agh* « biche », écossais *aighe*. *Zakhur* « chien de grande taille » ;

cf. irlandais *Sagh* « chienne », rapproché par M. Pictet du *Sag* « chien » en persan — *Potso* « chien » ; cf. armoricain *püzé* « chien de chasse » ; peut être apparenté au *pesu* « chien » du russe ; en polonais *pies ;* en allemand *petze* « chienne » — *Bargo* « porc châtré » ; cf. anglo-saxon *bearg* « porc » ; viel haut allemand *farkel* « porcellus ».

Toutefois avant d'occuper l'extrémité sud-est de l'Europe, la tribu basque vivait sans doute de l'autre côté de l'Oural en compagnie de peuplades congénères qui devaient plus tard fournir au nouveau monde tout au moins, une partie de sa population. On ne saurait douter en effet, qu'à une époque relativement fort ancienne, une race de véritables peaux rouges n'ait occupé la Sibérie et l'extrême orient. Aujourd'hui encore, au dire d'un savant ethnographe russe, les Yakoutes des bords de la Léna qui parlent un dialecte turc, sont restés absolument américains par le type. Les collectionneurs japonais qui, à l'exemple de nos géologues d'Europe, recueillent les instruments de pierre de leur pays, ont été frappés de la ressemblance qu'ils offrent avec ceux dont se servent actuellement encore les Indiens de la côte nord-ouest de la nouvelle Bretage. On retrouve, encore fréquemment dans le sud du Japon, des figures qui n'ont rien du type caucasien, encore moins du type mongol. Par leur nez gros et recourbé, leurs mâchoires excessivement massives, la teinte cuivré de la peau, elles se rapprochent de celles de ces mêmes Indiens du nord-ouest. Enfin, toutes les tribus de race Athabeskane ou Denné-dindjé qui habitent entre le Mackenzie et les montagnes Rocheuses se rappellent fort bien être venues de l'autre côté de la mer, en sautant de glaçons en glaçons, c'est-à-dire, sans aucun doute d'Asie, par l'archipel des Aléontiennes. Ils fuyaient la tyrannie d'une race d'hommes-chiens qui tenait leurs pères dans un cruel esclavage. Or, précisément la plus grande partie des nations de race mongolique qui habitent l'extrême orient (Aïnos, Kirghizes, Miao-tsés, Péguans) se vantent d'avoir eu pour pères des chiens ou des loups. Le sens de la légende semble donc facile à expliquer. Les Indiens cuivrés furent refoulés du nord de l'Asie dans le nouveau monde par l'invasion des populations mongoles ayant le chien ou le loup pour *Totem* ou emblème héraldique.

Ajoutons enfin que tout ceci n'empêcherait point d'admettre un lien de parenté entre les Basques et les Chamites de l'Afrique septentrionale. On aurait quelque lieu de supposer que les derniers ont, à une époque bien ancienne, habité le nord-ouest de l'Asie. Un travail de comparaison lexicographique entre le vieil égyptien et certains dialectes samoyèdes ou ougro-finnois nous avait permis de constater la ressemblance vraiment surprenante de certains mots pris parmi les plus usuels et les plus importants. Malheureusement, le temps nous a manqué pour le continuer et c'est là un sujet sur lequel nous n'avons pas à nous étendre ici.

Viendra t-on au nom de l'anthropologie contester la parenté possible du basque avec les dialectes canadiens? Sans doute, le type basque n'est point aujourd'hui celui du Peau-Rouge, mais ne faut-il pas tenir compte de l'influence des croisements et jusqu'à un certain point, de celle des milieux. Les tribus de la rive droite de la Léna offrent des traits mongoliques; celles de la rive gauche appartiennent physiologiquement au rameau caucasien. Les unes et les autres néanmoins parlent des dialectes de la langue samoyède.

Pour nous résumer, voici de quelle façon nous serions tentés de dresser ce que l'on pourrait appeler l'arbre généalogique de la nation basque actuelle. Si nous nous sommes permis quelques hypothèses, prions le lecteur de nous les pardonner.

1° A une époque prodigieusement reculée, la tribu de laquelle devait descendre à la fois Basques et Peaux-Rouges de l'Amérique du nord, Chamites et Sémites, vivait à l'état encore sauvage dans les régions du nord de l'Asie occidentale.

2° Une scission s'opère à la suite de laquelle les aïeux des races communes, Chamite et Sémite se séparent des Vasco-Américains, pour arracher à des tribus peut-être négroïdes l'empire des régions arrosés par le Tigre et l'Euphrate, plus tard celui de la Syrie et du nord de l'Afrique.

3° Cependant la race Vasco-Américaine qui n'avait peut-être dépassé l'âge de la pierre taillée se trouve en contact avec des tribus de race turco-mongole. Celles-ci avaient déjà commencé à domestiquer le chien dont elles firent leur *Totem* ou emblème de Tribu. L'emploi de cet animal commence par suite à être connu des ancêtres de la race basque.

4° Vers les débuts de l'âge de la pierre polie, les peuplades turco-mongoles envahissent la Sibérie. Les tribus de peaux rouges sont, les unes, refoulées dans le nouveau monde, comme les Canadiens et les Denné-Dindjés, les autres, à l'ouest de l'Oural, comme les Basques. D'autres enfin, ainsi que les Yakoutes continuent à résider dans leurs foyers, mais perdent l'usage de leur langue pour adopter celle des nouveaux immigrants.

5° Les ancêtres de la race vasconne rejetés dans le sud de l'Europe orientale s'y trouvent en contact avec des peuplades d'origine géorgienne ou ougro-finnoise à la langue desquelles ils font des emprunts. C'est là qu'ils continuent à résider jusqu'au début de l'âge de bronze.

6° Alors, une poussée des peuples indo-européens force les Vascons à fuir, mais après avoir reçu des conquérants la connaissance de l'emploi de plusieurs métaux, de plusieurs animaux domestiques et sans doute aussi quelques rudiments d'agriculture.

7° Les Vascons parcourent toute la région moyenne de l'Europe, traversent les régions occupés par les populations déjà sédentaires et agricoles de l'âge de la pierre polie et finissent par se fixer sur les bords de l'Atlantique, en Aquitaine et dans le Nord de l'Espagne.

8° Les envahisseurs gaulois ne tardent pas à les y rejoindre et, sans doute, à leur enlever une partie de leurs nouvelles conquêtes.

L'idiôme des Gaulois exerce sur celui des Basques une influence qui semble avoir été assez considérable.

9° Plus tard arrive la conquête romaine, celle des barbares de race germanique et le Basque ne demeura plus en vigueur que dans la région actuellement appelée le Guipuscoa.

10° A l'époque mérovingienne, les Vascons semblent vouloir se venger des invasions par eux subies et devenir conquérants à leur tour. Ils occupent les régions aquitaniques, jadis possédées par leurs pères. C'est d'eux qu'elles prennent le nom bien connu de Vasconie ou Gascogne, et l'usage du Basque se répand de nouveau dans les pays de Navarre, de Soule et de Labourde.

11° A partir de ce moment, l'idiome vascon qui n'eut pas

de monuments écrits avant l'époque de la réforme, ne fait plus guères que se défendre plus ou moins péniblement contre l'intrusion des dialectes d'origine néo-latine. Protégé par les patois gascons qui lui servent, pour ainsi dire, de tampon, le Basque résiste plus facilement en France qu'en Espagne, où il se trouve en contact immédiat avec la langue officielle.

12° Un phénomène fort curieux d'extension et de conquête philologique, c'est celui qui se produit en ce moment de l'autre côté de l'Atlantique. Le Basque est devenu, assure-t-on, la langue courante de deux villages des environs de Buenos-Ayres où tant de montagnards pyrénéens se rendent pour chercher du travail et des moyens de subsistance, et il est permis de supposer que les ethnographes et linguistes futurs auront à signaler une nouvelle Vasconie sur les bords de la Plata, tout aussi bien qu'un nouveau pays de Galles sur les rives du Rio Chupat en Patagonie.

Tout ceci nous permet de juger combien serait intéressant, au point de vue historique, un bon travail étymologique sur la langue basque. Malheureusement, l'entreprendre ne laisse pas que d'être une tâche ardue. Il n'existe, pour ainsi dire, aucun monumeut de cet idiôme remontant à plus de quatre siècles. Pour les époques antérieures, on en est réduit aux maigres renseignements fournis par quelques noms de lieux ou d'hommes que l'on rencontre dans les géographes de l'antiquité, sur les chartes du moyen-âge ou gravés sur les vieilles médailles ibériennes. De plus, l'idiôme en question, dans le courant de sa longue existence, s'est trouvé chargé d'éléments étrangers à un point que l'on ne saurait imaginer et a, pour ainsi dire, plusieurs fois renouvelé son vocabulaire. Les lois phonétiques elles-mêmes se sont altérées et ont perdu ou modifié leur caractère primitif. Espérons que toutes les causes réunies rendront le lecteur indulgent pour la petite esquisse que nous allons avoir l'honneur de lui soumettre ici.

Gertha « trouver » n'est, sans doute, que le latin *quaerere* Cf. le vieux français *querre*, avec adoucissement du *k* ou *q* en *g*, comme dans *Gerezi*, « cerise » — *Gartha-dembora* « Quatre temps », et adjonction de la finale locatife *ta* ou *tha*, Ainsi *gertha* pourra se rendre litt. par « en cherchant ».

Le *b* entre deux voyelles est parfois euphonique en

basque, et tient la place d'une consonne disparue; exemple : *Abostu* « le mois d'août » Cf. latin *Augustus*; Esp. *Agosto* — *Nagusi*, *Nausi* et *Nabusi* (suiv. les dialectes) le maitre — *Pharabizu* « Paradis. » Cf. Esp. *Paradiso*; Portugais *Paraiso*. En Castillan, le *d* entre deux voyelles qui disparait normalement chez les Portugais et les Andalous, a une tendance à s'effacer. On dit aussi souvent *el Prao* que *el Prado*.

Le double *z* du Basque se transforme d'ordinaire en *tz*. Ainsi, de *Ez zen* « il n'était pas, » on a formé *Etzen*. Nous retrouvons un exemple du même phénomène dans *Nintzan*. « J'étais » pour *Niz-zan*. Ceci prouve, par parenthèse que cette forme résulte bien, comme nous l'avions supposé, de *niz* « sum » ou plutôt « per me » et *zen* ou *zan* « defunctum, defuncta res. »

Souvent un *n* euphonique s'intercale devant le *tz*. L'on en a un exemple dans *Nintzan* et un autre, dans *Mintzoa* « parole » pour *mihi-otzoa*, litt. « bruit de la langue. » Il est probable même que le souletin *Phunzel* se prononce, en réalité, comme s'il y avait *Phuntzel*.

Zafla, « battre, frapper » Cf. le français *sabouler?*

Zahagi « Outre » ne serait-il pas pour *Saco-ki*, litt. « Sacco simile; » *sicut saccum*, avec *ha* intercalé, comme dans *Ahari*, « bélier » du latin *aries*? Esp. *Saquillo* « petit sac. »

Zaya « Jupon, » Esp. *Saya* « Jupe de dessus, robe. » Le *S* Castillan devient, comme l'on voit, assez souvent *z* en basque.

Zathi, « partager, diviser. » Esp. *Zato* « morceau de pain » (diminutif *zatico*).

Zilo « Trouer » Esp. *Silo* « cave » d'où le fr. *Silo*.

Zola « Partie inférieure du corps. » Cf. fr. *Sol*; Esp. *Solar*.

Zopa « Souper; » Esp. *Sopa*.

Zume « Osier » est, évidemment, un composé du radical indigène *zur* « bois, arbre; » forme primitive probable *zu*, et du prétendu adjectif *me* « fin, délié » qui pourrait bien n'être que le substantif *Ume*, *Hume* « enfant, » avec le sens primordial de « parvus. » *Zume* serait donc « le petit arbre, le petit bois. »

Zurratu « frappé violemment; » Esp. *Zurra* « fouet, courroie, bastonnade. »

Zorro « sac de cuir; » Esp. *Zurron* « panetière, amnios, poche. »

Zurrunga « ronfler. » Cf. Esp. *Zorruno* « de renard, vulpin, » avec la finale *ka* ou *ga* « par, après, » litt. « imiter le renard ». Quand le renard se fâche, il fait entendre un bruit analogue au ronflement.

Zubi « Pont. ; » Esp. *Zubia* « lieu par où coulent les eaux.

Zama « charge de fourrage », probablement du grec σαγμα « charge » par l'intermédiaire du bas-latin; de là *sagmarius* « mule, bête de somme » d'où le basque *zamari* « cheval de somme » et peut-être aussi le hongrois *Czamar* « âne »

Zango, *Chango* « jambe », cf. Esp. *Zanco* « échasse »; dial. des Landes *Chanque*, du grec ζάγκη « échasse » par l'intermédiaire du bas-latin.

Zesk « petite chandelle de cire »; Esp. *Yesca* « mèche, amadou ». Le *Y* initial du castillan paraît quelquefois devenir *z* en basque; ex. Esp. *Yerba* « herbe »; Basq. *Zerb.*

Zozo « merle, sot »; Esp. *soso* « fade »

Zamar « taie blanche sur la cornée, nuage léger »; Esp. *chamarra*, *zamarra* « vêtement de peau de mouton avec sa laine »

Zaramatika « mauvaise chicane, embarras »; Esp. *zaramullo* « intrigant ».

Yunta « joindre, point où deux corps se touchent, le joint, et *yunto* « joint »; Esp. *Yunta* « couple, paire, attelage »; et *yunto* « joint ».

Yumpha « balancer, se balancer »; cf. Esp. *zumpar* « bourdonner, plaisanter ».

Yende « personne »; Esp. *Gente* « gens, personne, individu ». Le *t* après un *n* se change en *d*, comme dans *Mendi* « montagne »; *Elefandi* « éléphant ».

Yestu « geste, grimace »; Esp. *gesto.*

Usanza « habitude, usage »; Esp. *Usanza.*

Urin « graisse »; Esp. *Orin* « tache, rouille ».

Oxo « loup »; Esp. *Oso* « ours »?

Urgullu « vanité »; Esp. *Orgullo*. Le *u* initial basque répond parfois à un *o* castillan. Voy. *Urin.*

Tei, *Tegi* « demeure, gîte », Breton, *Ti* « maison »; Irlandais, *Tig*. Le *g* entre deux voyelles est sujet à tomber en basque, ex. : *Nagusi* et *Nausi* « maître », cf. Ethiopien *Ne-*

gusch « empereur »; Arabe, *Nedjaschi* — *Aostu* et *Agostu* ou *Abostu* « le mois d'août ».

Oin, *Huin* « pied »; Esp. *Uñas* « corne du pied ».

Urkha « pendre »; Esp. *Horca* « potence, fourche ».

Unda, prodiguer, gaspiller; Esp. *Hondo* « profond, bas »; Lat. *profundere*, *profusio*; Fr. *fondre*.

Urrun « loin » et *Hurbil* « près, proche » paraissent formé de *Horra* « voilà » pour *Horíra*, litt. « ad illud ». Dans *Urrun*, nous trouverions la finale génitive *n* ou *en*, avec transformation de *e* en *u* par suite d'une sorte d'écho vocalique dont le basque nous offre plusieurs exemples. Le génitif lui-même pris dans un sens analogue à celui de l'ablatif latin aurait une valeur négative. C'est ce qui a lieu dans les langues d'origine latine pour certains mots formés au moyen des prépositions *de* et *ex*. Quoiqu'il en soit, le basque nous offre le mot *lerden* « svelte » que nous rattachons à l'espagnol *lerdo* « lourd » du latin *luridus*, mais auquel la finale génitive dont il est muni, donne un sens tout opposé. *Urrun* avec chute du *h* initial, fait assez fréquent, signifierait litt. « *ex illo* » et, par suite, « loin, au loin ». Quant à *Hurbil* qui a conservé le *h* initial, il est formé également du pronom *Hori* et du mot *bil* signifiant « réunion », litt. « Illud concretum » et, par suite, « près, proche ».

Uhart « aviser, s'aviser de »; Esp. *advertido*, avec transformation du *v* en *u* et supp. de l'*a*, comme dans *Hur*, *Haur* « noisette » du latin *avellana*.

Tturtterela « tourterelle », d'origine française, Esp. *Tortola*.

Truzo « trousseau », pris au français.

Trufa « moquer, se moquer »; Esp. *Trufa* « bourde, mensonge », vieux fr. *truffer*, *tartuffer*.

Trumo « trumeau », pris au français.

Trunco « tronc de bois »; Esp. *tronco* « Tronc, souche » (*u* basque = *o* castillan).

Trunchu « tronçon »; Esp. *Troncho* « tige de plante »

Trukad « échange »; Esp. *Trocado* « troqué, échangé »

Trubla « troubler »; pris au français.

Trein « train »; Esp. *tren*.

Trebes « en travers »; Esp. *traves* « travers, biais ».

Tratu « marché, vente »; Esp. *trato* « traitement, trafic ».

Tratant « marchand »; Esp. *tratante.*

Tratamendu « Traitement »; Esp. *tratamiento.*

Trata « traiter »; Esp. *tratar.*

Trasteria « guenilles, vieux meubles »; Esp. *trasteria.*

Traidore « traitre »; Esp. *traidor.*

Titi « mamelle »: dial. de Bayonne *tite.*

Pot « baiser »; dial. de Bayonne *pot.*

Tirtil « dégoûtant, peu soigné »; Esp. *tiritona* « frisson affecté » ou mieux *titiretero, titerero* « joueur de marionnettes »

Tiro « tir, coup »; Esp. *tiro.*

Tirent « tiroir »; Esp. *tirante* « raide, tendu » et *tirantes* « tirants »

Tinto « teint, coloré »; Esp. *tinto.*

Thornu « tour, charge »; Esp. *torno* « tour, retour ».

Therestan en traînant »; Esp. *trazar* « tracer un plan »; Fr. « tracer. » Le premier *e* est ici euphonique pour prévenir la rencontre de deux consonnes initiales, comme dans *phereka* « fricare »; *pherechil* « persil ».

Thema « entêtement »; Esp. *tema.*

Thatch « Tache, défaut »; Esp. *Tacha.*

Tharrok « motte de terre durcie »; Esp. *Tarro* « bol de terre vernisée, terrine » la finale *k* ou *ka* signie « par, comme. »

Thak « défaut »; Esp. *Tacha* « Tache »

Tapar « boucher » et *Tapoin* « bouchon »; Esp. *Tapar* « boucher » et *Tapon* « bouchon ». *I* euphonique comme dans *Falkoin* « faucon »; *botoin* « bouton ».

Tak « vite »; grec Τάχυς « prompt? »

Sunxi « gâter, ravager » voy. *Zuzi.*

Suerte « espèce, sorte »; Esp. *Suerte* « espèce ».

Sosega « se reposer, se calmer »; Esp. *Sosegar* « reposer, se reposer ».

Solio « solive »; Esp. *Solio* « trône ».

Soldado « soldat »; Esp. *soldado.*

Solasta « converser » et *Solas* « amusement, conversation »; Esp. *Solas* « amusement, divertissement. » *Sta* est le suffule de dérivation.

Solamente « seulement »; Esp. *Solamente.*

Sokhorri « secours »; Esp. *Socorro* « secours » et *Socorrer* « secourir ».

Sobera « dépasser »; Esp. *Sobrar*.

Soallu « plancher au-dessus du rez de chaussée. Serait-ce l'espagnol.

So alto, litt. « sous le haut »?

Siest « Sieste »; Esp. *Siesta*.

Setio « siège d'une ville, cercle en jonc ou en paille, sur lequel on pose les chaudrons pour les préserver d'un choc » et *Setia* « assiéger »; Esp. *Sitiar* « assiéger » et *Sitio* « siège ».

Serios « sérieux »; Esp. *Serio* (B. lat. *Serius*).

Sekulan « jamais »; lat. *Saeculum, saecula* ».

Sekho « sec, décharné » et *Sekha* « maigrir, se dessécher »; Esp. *Seco* « sec, décharné ».

Seinhale « signal, marque »; Esp. *Senal*.

Sei « six »; Esp. *Seis*.

Segur « sûr » et *Segurta* « assurer, s'assurer »; Esp. *Seguro*.

Segi « suivre » et *Segida* « suite »; Esp. *Seguir* et *seguida*.

Sega « scie, scier »; Esp. *Segar* « couper, scier.

Sauk « Sureau »; Esp. *Sauco* (du lat. *Sambucus*).

Saska « travail interrompu » et *Sasta* « élancements »; Esp. *Zas* « coup, bruit d'un coup ». *ka* est une désinence allative et *ta* une désinence inessive.

Sasi et *Sasmadoi* « brousaille »; Esp. *Zazosito* « endroit où il y a des ronces ». Peut-être le terme espagnol est-il d'origine basque?

Sarraski, *Sarbaski* « carnage »; Esp. *Sarracina* « combat, bataille ». *Ki* signifie « portion, partie »; ex. : *Idiki* « morceau de bœuf », de *Idi* « bœuf ».

Saski « gros panier à deux anses »; Esp. *Saquillo* « petit sac »??? Le second *s* serait ici euphonique?

Santifika « sanctifier »; Esp. *Sanctificar*.

Sangre « sang »; *Sangera* « saigner » et *Sangrebanda* « bande *ou* linge pour la saignée »; Esp. *Sangre* « sang » cf. Esp. *banda* « bande, écharpe ».

Salsa « sauce »; Esp. *Salsa*.

Salhario « salaire »; Esp. *Salario*.

Sald « bouillon, potage »; Esp. *Caldo* « bouillon »; cf. le vieux français *Chaudeau* (même sens). Nous trouvons ici un des rares exemples de la transformation du *c* dur en sifflante.

Samar « fâcher, se fâcher »; Esp. *Camorra* « querelle ».

Samax « basse cour »; *Cama* « gîte des animaux, lit ».

Salba « sauver »; Esp. *Salvar*.

Sakristano « sacristain »; Esp. *Sacristan* (et *Sacristana*, sacristine. »

Sacrifizio « sacrifice »; Esp. *Sacrificio*.

Sacramendu « sacrement »; Esp. *Sacramento*.

Sakra « sacrer »; Esp. *Sacrar*.

Saka « sac, mettre en sac »; fr. *Sac*.

Saka « servir la balle »; Esp. *Sacar*.

Sail « étendue de terre prise à la tâche, pour la travailler »; Esp. *Cala* « morceau, pièce ».

Saguka « sureau » voy. *Sauka*.

Phussa « pousser », pris du français.

Phuntzel « Pucelle », prob. pris au français.

Phulu « entasser, fouler »; *Phulo* « tas, meule » et peut-être *Phulumpa* « se vautrer »; du français *fouler*.

Philda « vêtemeut usé »; litt. « en fil » et *Philzar* « drille, vieux linge » litt. « fil vieux » dé *zar* « vieux, usé » du fr, *fil*.

Phiko « figue »; lat. *ficus*.

Phikotch « pic »; Esp. *Pico*.

Phika « piquer »; Esp. *Picar*.

Phika « pie »; lat. *pica*.

Pichu « urine »; fr. *pissat*, *pisser*.

Phizu « poids »; Esp. *Peso*.

Phoroga, *froga* « prouver »; Esp. *Probar* « prouver, éprouver » $g = b$ primitif; cf. *fagore* « faveur ».

Pherrechil « persil »; Esp. *Perejil*.

Phexa « violent dépit »; du français « vexer ».

Pheretcha « apprécier »; Esp. *Preciar*.

Pherestu « honnête, probe »; Esp. *Presto* « preste, prêt».

Phereka « frotter »; Esp. *fricar*.

Phederika « prêcher »; Esp. *predicar*.

Phenze « prairie »; Prov. *fen* « foin » et *tze* augment.

Phensamendu « réflexion »; Esp. *pensamiento* « entendement, pensée. »

Phensa « penser, deviner »; Esp. *pensar*.

Phendaitz « rocher présentant une pointe avancée », litt. « pierre pendante » de *Phenda* inusité seul ; cf. fr. « pendre »; Esp. « *pendar* » pendre, être en suspens et de *Aitz* « pierre, rocher ».

Phena « peine, peiner »; Esp. *pena* « peine » et *penar* « peiner, souffrir ».

Phenna « rocher »; Esp. *peña* « roche, rocher ».

Pechkera « endroit de pêche » Esp. *pesquera*.

Phausu « repos » et *Phausa* « se reposer »; Esp. *pausar* « faire une pause » et *pausa* « pause, tranquillité ».

Phasu « passage »; Esp. *paso* « pas, passage ».

Phasta « pâte »; Esp. *pasta*.

Pharti « partir »; Esp. *partir* « séparer, diviser, partir ».

Pharte « portion »; Esp. *parte*.

Phara « préparer »; Esp. *parar*.

Phanza « panse, bedaine »; *phanzoil* « estomac des animaux » et *Phancheta* « farce de boyaux d'agneau »; Esp. *panza*; fr. *panse*.

Phinxeta « pincettes », pris au français.

Phala « pelle, entrave »; Esp. *pala* « pelle, pale de rame ».

Phalachu « haie vive », litt. « multitude de pieux » de *phala* « pieu », non rencontré isolé; cf. fr. *pal*; Esp. *palo* « bâton ».

Phago « Hêtre »; lat. *fagus*.

Puchant « puissant » prob. pris au français.

Prunt « éveillé, attentif » prob. pris au français.

Primader « printemps »; Esp. *primavera*.

Prozesione « procession »; Esp. *procesion*.

Prozes « procès » prob. pris au français.

H. DE CHARENCEY.

DICTIONNAIRE

HIÉROGLYPHIQUE ET DÉMOTIQUE

DE BRUGSCH.

Vol. V-VII. Leipzig. Hinrichs 1880-82. *Prix de souscription* 445 *francs.*

II.

En donnant au premier numéro de ce journal un compte-rendu de cet ouvrage précieux, avec quelques remarques plus détaillées sur le volume V, nous avions promis de revenir sur la même matière après l'apparition du volume final; je tiens maintenant à remplir cet engagement selon la mesure de mes forces.

La suite de l'*appendice* du dictionnaire ne sort guères du cadre — fort large du reste — dans lequel le commencement était renfermé. Le seul ouvrage de quelque étendue que nous y trouvions mentionné, outre ceux que nous fait connaître le vol. V, c'est le *Libro dei Funerali* de M. *Schiaparelli*, collection de textes qui renferme des matériaux neufs en abondance et auquel M. Brugsch a emprunté bien des citations.

Les essais de rapprochement entre l'égyptien et les langues sémitiques ou les idiômes ario-européens datent de longtemps. Toutefois, les comparaisons ont en général été bornées aux racines, dont les ressemblances plus ou moins marquées ont servi de point de départ à des développements quelquefois très-hardis. Cependant, il est incontestable que les pronoms sémitiques et égyptiens présentent beaucoup de ressemblance entre eux; et cette particularité grammaticale n'est pas la seule qui relie la branche sémitique à la branche hamitique. Car, comme on le sait, la caractéristique *t* du

féminin en égyptien est identique à celle des langues sémitiques (1).

D'autre part, nous venons de voir M. *Ascoli* (2), l'un des maîtres les plus renommés de la philologie comparée, et en même temps semitologue de profession, émettre l'opinion que les langues primitives (Grundsprachen) indo-germaniques et sémitiques dérivent d'une même source ; selon lui, certains radicaux nominaux ainsi que les premiers éléments de déclinaison, doivent appartenir en commun aux deux familles de langue.

Rien d'étonnant donc à ce que M. Brugsch — p. ex. vol. VII, page 1273 — tâche de comparer entre elles des racines égyptiennes, sémitiques et ario-européennes. On peut toujours en principe admettre comme possible la parenté entre les langues, qui ont servi d'organe à la civilisation pendant les premiers âges de l'humanité, mais avant de posséder un dictionnaire égyptien, arrangé selon l'ordre des racines accompagnées de tous leurs dérivés — et à ce moment, nous sommes certainement bien loin de là — avant aussi d'avoir pénétré toutes les stratifications du verbe, ainsi que les modifications possibles du système de consonnes en égyptien, on fera peut-être sagement de ne rien affirmer d'une manière absolue.

A côté de la question de la parenté existant entre l'égyptien et d'autres langues non-africaines, on aura à étudier différents problèmes de nature congénère, parmi lesquels celui de l'origine des mots étrangers, introduits en égyptien, mérite une attention toute spéciale. Quand on aura résolu cette question, on sera à même de déterminer en quoi les idées et les vues des Egyptiens ont été modifiées et transformées par le contact des nations avoisinantes.

Nous pouvons déjà apprécier l'influence intellectuelle qu'ont exercé les peuples sémitiques sur les Egyptiens de la XIX[e] dynastie, par les révélations que nous ont faites les papyrus hiératiques de cette époque. Presque à chaque page de ces

(1) Voir *Almkvist,* Den semitiska sprakstammens pronomen. Upsala 1875, page 63.

(2) *Ascoli.* Kritische Studien zur Sprachwissenschaft. Weimar 1878, page 21.

documents fragiles, nous retrouvons des mots sémitiques en transcription égyptienne. Et les scribes ne se sont point contentés d'émailler de la sorte leur langage de tournures et de locutions sémitiques, ils s'ingéniaient à défigurer les mots égyptiens pour leur donner au moins l'*apparence asiatique*. Au lieu d'écrire simplement *χàbes*, lampe, *s'ens*, porte, on écrivait *χàbûsà*, *s'anesau-u* (1).

Plusieurs siècles après l'époque où régna le *sémitisme*, nous voyons la race hellénique s'établir en Egypte. Au commencement, les Grecs n'étaient sans doute que tolérés par le peuple égyptien, qui en cela montra certainement une abnégation peu commune. Mais lorsque l'Egypte fut vaincue et soumise à la domination d'une dynastie d'origine grecque, les mœurs et les coutumes helléniques s'introduirent de plus en plus parmi les fonctionnaires de naissance égyptienne et le sacerdoce indigène, comme parmi les habitants de la Basse-Egypte, spécialement. En même temps, la langue grecque, qui alors était celle de la cour, se répandit parmi les classes aisées et gagna du terrain à tel point que les textes hiéroglyphiques, tracés par les Ptolémées sur les murailles de leurs temples, en conservent des traces. M. Brugsch avait déjà précédemment signalé l'existence de certains mots grecs dans les inscriptions ptolémaïques, p. ex. *Hadès*, ἄργυρος (2) ; il nous donne maintenant — vol. VII, page 993 — la transcription égyptienne de συννχος. Une étude approfondie des textes ptolémaïques faite à ce point de vue nous apprendrait sans doute à discerner quels sont ceux des mots grecs, existant dans le copte, qui ont été déjà introduits dans la langue égyptienne par les hiérogrammates, et en quoi les particularités grammaticales du grec ont influé sur le développement de la langue égyptienne. Peut-être pourrait-on parmi ces dernières retrouver dans l'écriture ancienne le suffixe-ίτης, que M. Maspero a découvert dans les mots coptes hybrides *kenefites*, *rachites* (3).

(1) *Maspero*, Du genre épistolaire chez les Égyptiens de l'époque pharaonique, page 9.

(2) C'est M. *Dümichen* qui, si je ne me trompe, a retrouvé la transcription hiéroglyphique du mot grec ἑπτά. Je n'ose me prononcer sur l'origine du groupe *tebha*. = Τυφίον. Peut-être est-ce aussi un emprunt, fait au grec.

(3) Une question qui se rattache intimement à celles que nous venons de

Nous ne pouvons passer en revue toutes les nouvelles lectures que M. Brugsch a signalées au courant des vol. VI et VII du Dictionnaire. Bornons-nous à constater que la plupart nous en ont paru plausibles. Nous en parlerons du reste dans la courte série de modifications que nous nous permettons maintenant de proposer pour des points spéciaux de l'ouvrage en question.

Page 467. Le groupe *pa* (N° 1) « zittern, » cité d'après la *stèle Metternich* : *ab-f botes' nen pa mut nu hâ-f* (N° 2) « sein Herz stand still, nicht zuckten die Muskeln seines Körpers, » a été lu *nes'* à la page 698. A laquelle des deux lectures l'auteur donne-t-il la préférence ? Je serais disposé à y voir une forme du groupe *χen* (N° 3) « still stehen » ou plutôt « planer. » Le déterminatif du dernier groupe représente un oiseau qui se soutient en l'air sur des ailes déployées, sans paraître les remuer. C'est là aussi le sens originaire du groupe *χen*, sens qui convient fort bien au passage de la stèle Metternich. Le mouvement des muscles ressemble à celui des oiseaux planants. — P. 472. On aurait pu insérer ici le groupe *pusa* « sorte de pain » (N° 4) qui se voit au Papyrus Harris n° 1 (XVII b, 12) — P. 497. Le groupe *fennu* (N° 5) doit être effacé. Il nous représente en effet les débris du groupe connu *hefennu* (N° 6) — P. 517. Le passage que l'auteur cite ici d'après la stèle de Thotmès III maintient l'erreur de la plus ancienne traduction de ce texte. *M. Maspero* nous a donné, il y a longtemps [du genre épistolaire, page 86], la vraie interprétation de ce passage qui suivant lui doit se lire *ãui-à tot-ui-à t'és-à nenouh-à nek set tema* (non pas *setema !*)-*à An χont* (N° 7) « J'étends mes deux bras, moi-même, je les lie pour toi (*ces chefs*). Je serre en un faisceau les barbares de Nubie. » L'inspection d'une photographie de l'original, conservée au musée de Copenhague, m'a permis de constater l'exactitude du texte qu'a donné M. Maspero. — Page 533. Le terme de *Dualis excellentiae* ne doit-il pas être abandonné pour l'égyptien ? — Page 544. Les variantes du groupe *mà-âhât* (N° 8) que M. Brugsch a

toucher, est la suivante : quelles ont été les influences des autres peuples de souche hamitique sur des Egyptiens? La science ne dispose actuellement pas d'assez de matériaux pour pouvoir trancher cette question.

lues à-achat, etc. (N° 9) doivent se lire *mà-hât*. Personne ne nie que le savant Allemand ait raison en attribuant au signe *N°* 10 la valeur de *à ;* mais il a en outre celle de *m*, *mâ*, témoin, outre les cas présent (voir *Le Page Renouf*, dans les Transactions of bibl. Society, vol. II), *mâset* (N° 11) à côté de *màset* (N° 12) (Petites Etudes égyptologiques, p.25), *mânχet*, à côté de *mànχ* et de *mâncht* (N° 13-15). Voir *von Lemm*, Ritualbuch des Ammondienstes, page 63. — Page 550. Groupe *ma-t* (N° 16). *M. Dümichen* a quelque part émis l'opinion que ce mot devait se lire *hunkt* (Dict. hiér. VI, page 796). Nous inclinons volontiers à suivre l'exemple de ce savant. — Page 559. La supposition que le mot *mâir* (N° 17) est une forme plus ancienne du groupe qui s'écrit ailleurs *mar* (N° 18) nous paraît erronnée. Car nous rencontrons les deux groupes au Papyrus Harris n° 1, dans des passages qui assurément représentent un même dialecte [p. ex. 65a, 15 comparé à 64c, 3]. — Page 697. Le groupe *nes*' (n° 19) a été rendu « struppig, rauh sein, emporstarren, » signification qui convient fort bien à ce mot dans les passages où nous l'avons vu. De *nes*' dérive *nes'au* (n° 20), que M. Brugsch a traduit « das struppige, *ungeordnete* Haar. » A cette occasion le lexicologue cite le passage du Papyrus d'Orbiney [3,2] que voici : *m ti chaâ tai-a nes'au hi hert* « damit mein *ungeordnetés* Haar nicht falle unterweges » (n° 21). Doit-on prendre cela au sérieux? — Page 707. Le passage de la stèle C1 du Louvre que l'auteur a traduit ici, a eu une interprétation tout différente à la page 1119 du dictionnaire. Nous regardons la dernière comme la vraie. — Page 737. *Ro-sefau* (n° 22), selon M. Brugsch « dunkles Wort, das Hr Birch durch *supplies* wiedergiebt » se retrouve au Papyrus Harris n° 1, tant à la page 29, où le savant Allemand l'a relevé, qu'à la page 58 (L. 3). En ce dernier endroit, comme dans les stèles de *Gebel-Silsileh*, discutées par M. *Stern* [Zeitschrift 1873, page 129 et suiv.] le dit groupe s'emploie en parallélisme avec *ka* « provisions. » Il ne peut donc rester le moindre doute sur le sens « productions, richesses, provisions » qu'y a fort justement attribué M. *Stern*. Dans le tombeau de Rameses III, nous trouvons, selon ce dernier savant, à côté de *Hapi*, *Hu*, *Ka*, *Zef* et d'autres divinités d'abondance,

une divinité appelée *Resef*. Le groupe en question est probablement apparenté à *t'ef* (n° 23). Cfr *ser* à côté de *t'eser* (n° 24,25). — Page 741. Le mot *rotem*, (n° 26) « espèce de plante » cité d'après le Papyrus Harris n° 1, doit sans doute être lu *tetemt* (n° 27). Cfr Papyrus Anastasi IV (8, 14) et *Brugsch*, Dictionnaire VII, page 1380. — Page 787. Le groupe *hu* (n° 28) « abzuleiten von *hi* « schlagen, » in der Verbindung *sam hu* (n° 29), aes tusum, aeris squama, χαλκοῦ λεπίς (cité d'après M. *Le Page Renouf*) doit disparaître du dictionnaire. Voir *Birch*, Zeitschrift 1873, page 152, et l'article qui dans le dictionnaire de M. Brugsch suit celui-ci. A ce propos, je constate que toute l'explication donnée par M. Renouf d'après le sarcophage de Leide, est erronée, et que par conséquent plusieurs des raisons qui sont invoquées par ce savant en faveur de l'équation *sam* = « cuivre, » ne peuvent être acceptées. [Il faut donc éliminer les combinaisons (*a*) *verdegris* (*b*), *aes ustum* et (*c*) *aes tusum*, mentionnées à la page 339 du vol. V du dictionnaire, de même que l'article *amt-ro* Ib. page 74, et la citation *us tab* « aes ustum, » page 1381 du vol. VII] — Page 840. Le groupe *hehui* (n° 30) « désignation des oreilles de l'homme » est sans doute à lire *ânchui* (n° 31), forme qui se voit au Papyrus Harris n° 1 (III, 8). — Page 849. L'expression, empruntée au Papyrus d'Orbiney (16,4) est moins bien transcrite. Au lieu de *hes* (n° 32), il faut lire *mas* (n° 33). — Page 968. Faut-il accepter la désignation de vase *χr-gn* (n° 34)? Cfr la stèle d'Amada (l. 14) *gnnu* (n° 35) — Page 1007. On aurait dû retrouver ici le mot *sāb* (n° 36) qui se voit au Papyrus Harris n°1 (XVII b-9) et dont le sens paraît être « sorte de pain » ou peut-être « mesure de pain. » De même les groupes suivants que nous avons notés d'après le document cité, à savoir : *seni* (n° 37) « sorte de gâteau, » *ses* (n° 38) « pierre » ou « plaque, » *ses'u* (n° 39) « sorte de pain, » devraient figurer au dictionnaire — Page 1154. La plante que M. Brugsch a lu *sti-s'a* (n° 40), doit sans doute se lire *sti-s'en;* de même le groupe que le lexicologue transcrit *s'a* (page 1216) doit être lu *s'en* (n°41) en certains cas. La preuve en est dans les variantes que nous fournit le Papyrus Harris n° 1 de ce groupe. Evidemment, je ne nie point la lecture *s'* du signe n° 42, mais je crois que

sous la forme de n° 41 il a la valeur de *s'en*... Page 1167. Le groupe *s'a* (n° 43) doit être rayé et remplacé par *sa* (n° 44). Le texte de Dümichen, d'où a été extrait ce mot, tout comme la copie qu'en a publiée M. *de Rougé* (Inscriptions hiéroglyphiques. CXVI) sont ici incorrects. La vraie lecture ce trouve dans *Pierret*, Vocabulaire hiéroglyphique, page 460. — Page 1172. L'auteur a ici indiqué un nouvel emploi du groupe *s'uti*, (n° 45) que nous ne saurions admettre. Des deux exemples qu'il cite, en faveur de la nouvelle acception, le premier, provenant de Dendera, recevrait sans difficulté une autre interprétation que la sienne (« Hathor se lève avec les deux plumes d'autruche sur le ciel » au lieu de « Hathor geht auf (als Sothis-Stern) *an der Doppelfeder* des Himmels » n° 46); le second est assurément mal saisi par le savant Allemand. Cet exemple provient de la statue A66 du Louvre. En voici la transcription : *pa suten tem pet m s'uti* (n° 47), ce qui se traduit selon moi « Oh, égorgeur, qui tranches le ciel par les deux plumes d'autruches. » En consultant le texte, d'où cette citation a été tirée, on verra que les paroles sont adressées à Horus, qui en effet est considéré comme un *égorgeur*, parce qu'il anéantit les associés de Set et, au dire d'une infinité de textes, qu'il *tranche*, dans son cours, *le ciel* en deux parties *par* le moyen de *ses deux plumes d'autruches* (voir *Grébaut* dans le Recueil de travaux rel. à la phil. égypt. I, page 116). Il ne s'agit donc pas ici de « régions déterminées de l'air, » comme M. Brugsch suppose avec hésitation; du moins ces régions ne s'appellent-elles pas *s'uti*. — Page 1174. Le passage,qui est ici transcrit, d'après le Papyrus Harris n° 1 : *m bua s'ua* (n° 48) ne signifie point « aus Ehrgeiz und aus geringfügigen Ursachen, » comme le pense M. Brugsch, mais (des hommes) « grands et petits, » suivant les remarques très-judicieuses de M. Maspero (Etudes égyptiennes I, page 65) — Page 1206. L'auteur a adopté la nouvelle lecture *s'ems*, proposée par M. Pierret pour le groupe n° 48A — lecture dont nous avons prouvée l'impossibilité, dans le Recueil de travaux, etc. vol. II page 126 — Page 1229. En certains exemples, M. Brugsch a ici confondu le *ka*, qui signifie « produit » avec *ka* « travail, » forme récente (malgré le copte *kat*) du groupe qui dans la belle époque

hiéroglyphique s'écrit *kat*. — Page 1232. Nous signalons à l'examen des égyptologues la nouvelle valeur *kiui* du groupe n° 49. Cette valeur ne nous paraît pas prouvée ; en quelques-uns des exemples qu'allègue M. Brugsch, il en résulte même un contre-sens, par suite de l'omission du mot « autre » (sens avéré jusqu'ici du groupe *kiui*, qui d'après la nouvelle interprétation doit être le complément phonétique du mot n° 49). — Page 1266. Le groupe *kuku-ntr* (n° 50) cité d'après le Papyrus Anastasi IV, doit être rayé et remplacé par *hu-kuku*. (n° 51) voir *Brugsch*, Dict. VI, page 855. — Page 1280. Le groupe *khn* (n° 52) nom de vase, qui provient d'un tombeau de Meydoum doit probablement être corrigé en *hkn* (n° 53), l'orthographe de l'ancien empire admettant un semblable déplacement de signes [Cf. Dict. vol. VI, page 852, où l'auteur a reconnu ce genre de métathèse dans un groupe, provenant du même tombeau]. — Page 1340. Dans l'exemple, tiré de la stèle C3 du Louvre, le groupe *technen* (n° 54) ne signifie pas « blind » *aveugle*, comme le croit M. Brugsch, mais plutôt « blenden » *aveugler*. Tout le passage contesté, que M. Brugsch traduit : « Die Blendthüren und die Decke aus weissem Stein von Troja, » doit être rendu selon moi de la manière suivante : « les portes (1) qui aveuglent (c'est-à-dire « obscurcissent ») le ciel (sont) en pierre blanche de Troja. — « Pages 1325-1326. Le groupe *tefnut* (n° 55), n'a rien à faire avec le mot copte *eltotf* « spuere » duquel M. Brugsch l'a rapproché (2). Le terme copte est sans aucun doute composé de *el totf* « tollere manum suam » ! Par là les descendants des anciens Egyptiens voulaient probablement exprimer euphémiquement l'action brutale, qui est indiquée par le mot « spuere. » Je suppose que, en crachant l'Egyptien levait la main à la bouche, comme nous le faisons encore aujourd'hui. — Page 1366, ligne 7. L'expression *tep sab* (n° 56) « coffrets de joyaux, » empruntée aux *Mélanges* de M. Chabas, qui l'a

(1) Je crois que nous avons là une étymologie populaire, et que, au lieu de *technen*, le mot originaire a été *teken* (« arriver à, parvenir, ») qui n'est pas trop différent de celui-là.

(2) *Peyron* (vocabulaire p. 34) a sans doute été cause de l'erreur commise par M. *Brugsch*. Il donne comme apparenté à *eltotf*, le memphitique *thaf* « sputum. »

extraite du Papyrus de Bologne n° 1094, doit être effacée et remplacée par *ta' sab'* (n° 57) « pain *sab* » [voir ci-devant], comme nous l'avons prouvé dans nos « *Bidrag till ägyptisk sprakhistoria och paläografi* (1), insérés dans la « Tidskrift for Filologi » de Copenhage (vol. VI).

Les remarques qui précèdent n'épuisent nullement la matière. D'un côté, on pouvait, si c'était ici le lieu, consacrer bien des pages à montrer, tout ce qu'il y a de véritablement nouveau et de vrai dans les derniers volumes du dictionnaire de M. Brugsch, qui par cet ouvrage a si considérablement accru nos connaissances du vocabulaire égyptien. De l'autre côté, nous n'oserons nous vanter d'avoir discuté à fond la dixième partie même de ce qui mériterait un examen spécial, parmi les questions qui sont encore controversées entre les savants, et auxquels M. Brugsch a donné quelquefois peut-être une solution trop hâtée. Toutefois, il n'est pas toujours facile de tracer les limites du vrai et du vraisemblable, et la plupart de ceux qui auraient abordé cette tâche immense que M. Brugsch a menée si heureusement à bonne fin, auraient probablement perdu leur autorité scientifique. Car, il faut bien en convenir, si avec le dictionnaire de M. Brugsch, les égyptologues peuvent être très-nombreux ; sans lui, il y en aurait à peine une bonne douzaine et ceux-là seuls peuvent être tenus pour maîtres. Tous les autres ne sont, comme nous, que leurs élèves.

Dans la longue carrière scientifique qu'il a parcourue, M. Brugsch a posé plus d'une pierre monumentale, digne tant de lui-même que de la science allemande. Mais par aucune œuvre il n'a autant mérité de l'égyptologie que par le *Dictionnaire hiéroglyphique et démotique*. C'est là vraiment son *monumentum aere perennius*.

KARL PIEHL.

(1) Dans ce mémoire, nous avons montré que le prototype du groupe *uber* (n° 58), dont M. Brugsch avait rapproché le copte *bellé* « cœcus, » se retrouve dans le *Papyrus magique Harris* (Ed. Chabas. Pl. V, l. 9) sous la forme de *uben-ro* (n° 59). Voir le *Muséon*, page 111.

PROPRIÉTÉ ET COMMUNAUTÉ

DANS LE DROIT ATHÉNIEN.

La propriété a toujours à la fois un côté individuel et un côté social. Le but de l'appropriation du sol est, en définitive, le bien de la société comme du particulier ; le devoir de celui-ci est de faire servir sa propriété au bien commun, c'est là un devoir reconnu par les théologiens du moyen-âge et dont l'oubli est la cause de bien des misères sociales (1). Mais la propriété privée du sol, personnelle et héréditaire dans les sociétés riches et compliquées, n'a pas chez tous les peuples ni à toutes les époques de l'histoire un caractère également absolu. M. Le Play a résumé de la manière suivante la doctrine historique de la propriété (2) : « La propriété, dit-il, est une des institutions qui s'appuient le mieux sur la raison et la justice... Elle s'est organisée spontanément chez tous les peuples élevés à un certain degré de prospérité. Elle se montre selon les lieux et les coutumes, sous des formes qui varient à l'infini. Cependant on peut les ramener à deux types principaux : la possession collective et la possession individuelle... La propriété n'a pas de forme plus féconde que la possession libre et individuelle. Avec ce caractère elle apparaît comme un des fondements de l'organisation sociale (des sociétés compliquées) de l'Occident. » Cette phrase résume le résultat des études pratiques et historiques sur le régime de la propriété. Mais on ne s'est pas borné à ces faits généraux. On a voulu préciser les transformations de la propriété et leur assigner une sorte de loi générale et historique. Cette histoire, dit-on, est assez aisée à expliquer par le mouvement économique. Les peuplades primitives, clairsemées sur un vaste territoire, n'ont besoin pour leur alimentation que de

(1) Brants. *L'Economie sociale au Moyen-Age*, p. 41.
(2) *La Réforme sociale*. Liv. II, ch. 16. T. I, p. 219.

peu de travail, d'une culture superficieille du sol, d'une culture extensive. La production spontanée leur suffit longtemps ; elles y joignent ensuite l'élève du bétail en troupeaux et une culture légère et rapide des fruits du sol. Dans cette condition économique, personne ne détientune partie du sol, la tribu en est le propriétaire collectif, et personne ne désire une appropriation. Mais quand le travail devient plus actif, plus intensif, que le cultivateur doit donner au sol ses peines et ses impenses, il veut être assuré aussi d'en posséder les fruits, d'avoir le profit de son œuvre. La propriété alors se fixe entre les mains des pères de famille, la population se divise en groupes et en villages. Cette appropriation ne se fait pas en un jour, elle ne s'opère pas partout sous les mêmes formes. Les transitions diffèrent à l'infini. Elles sont plus ou moins rapides d'après la nature du sol, du climat, les circonstances extérieures, mille faits de la vie sociale ou politique, mais suivent cependant une même loi générale. La répartition première se fait entre les hommes, les pères de familles; puis, quand ce groupe devient trop nombreux, il s'en fait une colonie qui constitue un nouveau groupe, un nouveau village. Dans ces groupes ou villages, composés de personnes du même sang, une partie des biens est partagée, mais il reste aussi des biens communs, laissés à la jouissance de tous les habitants. Cette partie est plus ou moins importante d'après les circonstances économiques ; elle est considérable, par exemple, dans les pays de pâturages ou de bois, beaucoup moindre là où dominent d'autres cultures. La terre cultivée elle-même est l'objet de fréquents partages, et la terre n'appartient d'abord aux particuliers qu'en jouissance temporaire et se fixe insensiblement. Puis dans le village même, les familles se divisent; malgré la tradition de la commune origine, il se fait des subdivisions ; dans chaque famille la propriété se fixe aussi entre les mains d'un groupe de plus en plus restreint. Dès lors la famille prend son sens étroit : la grande famille, la *gens* n'a plus qu'une action considérable encore mais déja réduite; et le village représentant des liens plus éloignés n'a plus qu'une signification purement économique ou administrative. Il reste cependant même sous ce régime économique de nombreuses traces de la communauté primitive dans les lois, dans les usages et dans les traditions populaires.

Communauté négative de la tribu d'abord, puis mise en culture des terres distribuées à titre précaire entre les habitants, c'est la communauté de village. Celle-ci par un nouveau progrès de l'appropriation se répartit entre les groupes de familles sous forme d'associations patriarcales. D'où sort enfin la propriété personnelle du droit moderne. Telle est, selon plusieurs écrivains, « l'évolution lente et partout identique de la propriété foncière. »

Quelle est la valeur de ce système historique? Peut on poser en loi que tous les peuples aient passé par les diverses formes de la communauté, par le régime de la communauté de village, par la coutume des partages périodiques, des lots, et par celui de l'association de familles travaillant ensemble pour la communauté? C'est ce qu'il s'agit d'examiner et de vérifier spécialement pour la Grèce. Les récents travaux de M. Fustel de Coulanges (1) simplifient cette œuvre. Nous ne voulons ici que grouper les arguments.

En faveur de la thèse on invoque d'abord les analogies historiques; puis se plaçant sur le terrain hellénique on se réclame d'une foule de faits dont voici les principaux : les traditions de l'âge d'or et du partage des terres; les faits historiques de partage; l'existence de pâturages communs; l'usage des repas publics, syssities ou autres, les entraves à l'aliénation des terres, enfin les privilèges des mâles. Tous ces arguments ont été développés avec force par plusieurs écrivains distingués, notamment par M. Emile de Laveleye(2). La thèse qu'ils soutiennent nous a laissés longtemps indécis; nous croyons cependant, après mûre réflexion, ne pouvoir généraliser toutes les phases de l'histoire de la propriété. Les arguments destinés à démontrer l'existence en Grèce des primitives communautés nous paraissent tous susceptibles d'explications plus simples et plus probables.

En dehors des traditions de l'âge d'or qui se rapportent à un état perdu d'innocence et de bonheur nous n'avons que

(1) *Etude sur la propriété à Sparte*, Paris 1880.

(2) *La propriété et ses formes primitives*, 3e éd., Paris, Germer-Baillière. 1882. Cf. Paul Viollet. *Du caractère collectif des premières propriétés immobilières*, dans la Bibliothèque de l'école des Chartes, t. XXXIII, p. 454 et suiv. 1872. — Garsonnet. *Histoire des locations perpétuelles et des baux à longue durée*. Paris 1879, p. 18.

les affirmations les plus antiques et les plus catégoriques du droit sacré des dieux termes et de la propriété privée. Il n'y a pas de trace historique de la co-propriété du sol ou de la rotation des lots. M. Fustel de Coulanges a analysé par le menu l'antique religion de la maison ou du foyer qui exclut toute idée de communauté positive, de co-propriété de village, ou de jouissance temporaire (1). Dans les traditions de Sparte elle-même, rien ne fait la moindre allusion à un état d'indivision (2). Qu'on lise l'antique poëme d'Hésiode et qu'on y trouve si possible les traces de la co-propriété. C'est la notion de l'exploitation personnelle, du ménage, qui y domine partout (3).

On pourrait objecter cependant que le foyer a souvent échappé au partage, qu'aujourd'hui encore, dans le *Mir* russe, type de la communauté de village, le foyer, l'*izba* est une propriété perpétuelle et quiritaire. La religion du foyer pourrait donc ne porter que sur le foyer lui-même. Mais aucune trace de partage périodique ne permet de croire que les terres même fussent sujettes à un pareil régime.

Cependant, dit-on encore, il existe des faits historiques de partages périodiques, il existe aussi une foule de terres communes qui ne peuvent être que des débris de l'ancien domaine de la tribu. Les faits historiques de partage existent en effet, ou du moins quelques auteurs anciens en citent des exemples (4). La plupart sont signalés avec curiosité et chez des peuples barbares, nous pouvons donc les écarter. Reste l'exemple des Grecs des petites îles Lipari (5). Mais il est bon de constater que ce régime y fut établi de propos délibéré par des réfugiés de Cnide et de Rhodes et qu'il serait difficile d'en tirer un argument au point de vue de l'histoire de la propriété en Grèce.

Quant aux traditions d'un seul partage primitif entre les

(1) *La cité antique*. 3e éd. 1870, p. 62 et suiv.

(2) F. de Coulanges, *Etude sur la Propriété à Sparte*.chap. 1.

(3) Quant aux relations de *voisinage* qu'on retrouve là et ailleurs, elles ne peuvent à aucun titre constituer un indice de communauté économique ou de co-propriété primitive.

(4) Diod. Sic. V. 44. *Chez une tribu Celtibère*,—Strabon, VII, 6, 7. *Chez les Dalmates*.

(5) Diod. Sic. V. 9.

habitants, traditions signalées à Thèbes, à Sparte, à Leucade, à Corinthe et ailleurs (1), elles ne sont pas plus concluantes. Elles suivent, comme le remarque M. Jannet, dans un savant travail (2), les traditions de la conquête et en sont la conséquence. Ce qu'on partage ce sont les terres conquises, et cela de manière à lotir avec équité le grand nombre des citoyens.

Il y avait sans doute aussi des propriétés communes en Grèce. D'abord il y avait des propriétés appartenant comme domaine privé à l'Etat, aux dêmes, aux tribus, aux phratries, aux γένη. On ne peut tirer argument de ces propriétés pour établir l'existence d'une co-propriété primitive de village ou de famille. Écartons d'abord l'État et les dêmes dont les propriétés existent sous tous les régimes ; leur existence n'aurait de valeur au point de vue de la thèse que si la jouissance en était commune ; quant aux autres associations, c'était l'idée religieuse qui en faisait la personnalité en Grèce. M. Fustel de Coulanges l'a parfaitement expliqué. D'ailleurs ces unions, tribus, phratries et γένη, se basaient certainement sur des liens d'origine, mais leur domaine privé, leur personnalité civile ne peut pas faire conclure à une ancienne communauté de biens entre leurs membres, pas plus qu'entre les membres d'une société quelconque, thiase, érane ou autre dotée des mêmes avantages légaux (3).

Mais n'y aurait-il pas de propriétés dont la jouissance fût commune, des communaux, en un mot ? Certes il y en eut. D'abord dans plusieurs cités et notamment à Crète une part du domaine public était réservée à l'alimentation des repas publics (4), mais nous examinerons ce point plus loin. Hors de là il y avait des pâturages dont la jouissance devait appartenir aux citoyens. Nous constatons en effet dans diverses inscriptions, la collation de l'ἐπινομία, ou droit de pâture, concédé par dé-

(1) Aristote. *Politiq.* II, 4 et 9, etc. Les explications d'Aristote enlèvent à ces faits la faible portée qu'ils pourraient avoir.

(2) *Les institutions sociales et le droit civil à Sparte*, 2e éd. Paris 1880, p. 73. M. Jannet, dans cette 2e édition, précise sa pensée qui avait été mal interprétée à ce sujet.

(3) Fustel de Coulanges. *Op. et loc. cit.* — Foucart. *Des associations religieuses chez les Grecs.* Paris 1873.

(4) Aristote, *Politiq.* II, 7.

cret à l'égal de l'ἔγκτησις ou de l'ἐπιγαμία (1). Ces pâtures ne sont pas nécessairement des restes d'une communauté primitive; sans doute il se peut qu'il y ait eu un terrain commun qui ait toujours échappé à l'appropriation, mais on ne peut conclure de là à une vraie co-propriété. Dans les pays de bétail et de pâturages, l'existence de communaux soumis à l'ἐπινομία est très utile, presque nécessaire. On la retrouve partout dans ces conditions économiques, et on ne peut en conclure que tout le sol ait été auparavant l'objet d'une culture communautaire. Pâturages et communaux sont termes corrélatifs; dans les pays où la culture est peu développée, ils constituent pour ceux qui en jouissent un bienfait considérable et gratuit. Leur histoire au moyen-âge le démontre assez. Leur existence est donc en rapport avec l'état économique, avec l'utilité qu'ils présentent. On les retrouve ou on les constitue partout où la situation économique le réclame. Les seigneurs du moyen-âge concèdent des communaux et nous voyons dans la grande Grèce, à Tarente, accorder aux pauvres l'usage commun des propriétés de la ville (2). Que peut-on en conclure? Que partout où la même situation économique se présentera, on trouvera ou on créera des communaux. Cela prouve-t-il l'existence d'une co-propriété de toutes les terres? Là où l'existence antérieure de cette co-propriété est démontrée on peut en considérer les communaux comme un débris, mais on ne peut ériger cette induction en règle. Les communaux s'accordent avec un régime de pleine propriété, comme avec un régime de lots et de partages. Ils coexistent avec le premier pendant tout l'ancien régime et dans l'antiquité, ils coexistent avec le second dans la Russie moderne.

On ne peut donc rien généraliser. C'est là une coutume en rapport avec l'état économique, coutume qui ne se retrouve pas partout, notamment pas en Attique, et qui dépend comme toutes les autres des circonstances spéciales où se trouve chaque pays (3).

(1) Rangabé. *Antiq. hellêniq.* t. II, n°s 741 à 747, et les sources citées par M. Jannet *Op. cit.* p. 42, 57.

(2) Aristote. *Politiq.* VII, 3.

(3) M. Pictet qui a analysé les *Origines indo-européennes* nous montre l'existence d'un pâturage commun et de la propriété individuelle. Mais on

L'argument tiré par les partisans de la communauté villageoise, de l'usage des repas communs ne semble pas plus décisif en faveur de leur thèse. « Si on consomme en commun les fruits de la terre, dit l'un de ces écrivains (1) ; c'est qu'originairement la terre n'est pas considérée comme le domaine de l'individu, mais comme la nourricière de tous les hommes... Cet usage dérive de la communauté des terres : il s'y rattache aussi intimement que l'effet à la cause. » Puis il cite les exemples de ces repas publics donnés par les anciens, au premier rang figurent ceux de Crète et de Sparte. Certes, à première vue les repas en commun impliquent une idée de communauté; mais cette idée est trop vague, et il faut en la creusant, se rendre compte de la nature de cette communauté et de sa portée historique. Or, il semble que les repas fussent une institution démocratique, (mais démocratique entre les seuls citoyens et souvent très aristocratique dans les détails), ayant pour but de maintenir l'esprit d'égalité dans la cité; ce n'était pas même une vraie communauté de fruits, c'était une mesure de discipline destinée à maintenir l'égalité et la tempérance. Cette vérité a été mise en lumière tout récemment par M. Fustel de Coulanges, dans son Essai sur la propriété à Sparte (2). L'auteur étudie avec soin les repas publics, les Syssities, et démontre à l'évidence qu'elles ne sont pas un vestige d'une communauté antérieure. D'abord, et ce fait suffirait à lui seul, les repas communs ne datent pas d'après les textes, de l'origine même de Sparte, ils sont représentés comme une institution historique et législative. De plus, les traits caractéristiques de ces repas, nettement précisés par les textes, démontrent qu'on ne peut y voir une institution communautaire. Les hommes seuls y prenaient part, les pauvres en étaient exclus, les frais en étaient supportés par les citoyens eux-mêmes et enfin on ne prenait ensemble qu'un seul repas par jour (3). C'était donc

n'y trouve aucune trace de co-propriété des terres cultivées. V. not. t. II, p. 405 et passim. Cf. pour l'Italie : F. Cipolla. Dei prischi Latini e dei loro usi e costumi, dans la Rivista di filologia e d'istruzione classica. Torino. Juillet-Août 1878. p. 1 à 122.

(1) M. Paul Viollet. *Op. et loc. cit.*

(2) Paris 1880, ch. 5.

(3) Il n'en était pas ainsi des repas de la Crète qui étaient beaucoup plus

là une institution qui non-seulement n'excluait pas la propriété individuelle, mais la supposait au contraire. Elle était faite pour maintenir l'esprit d'égalité, la fraternité civique. L'usage des repas communs ne nuisait qu'à la liberté individuelle; elle empêchait les citoyens de faire chez eux usage de leurs revenus à leur guise.

Ce qui est vrai des syssities ou grands repas publics, l'est plus encore des repas religieux accompagnant les sacrifices. La religion des Grecs si intimement unie à leur vie publique suffit à expliquer la fête des dieux, comme les propriétés des familles et les dîners de voisinages qui en étaient la suite. Ces repas existaient à Athènes où régnait cependant la propriété personnelle la plus absolue (1).

Pourquoi d'ailleurs, et ceci est une remarque essentielle, pourquoi les repas publics auraient-ils existé en Grèce plus qu'ailleurs, pourquoi, si ce n'est par discipline égalitaire? Les repas publics, s'ils étaient le reste naturel d'anciennes communautés villageoises, auraient subsisté ailleurs que dans le seul pays où l'esprit du législateur leur donne une autre explication confirmée par les anciens et par la raison historique. Or, cet usage, sauf des cas tout à fait isolés, est inconnu aux pays où la communauté a été la plus florissante (2), et notamment on ne le retrouve pas dans la *marke* germanique.

communautaires. Aristote nous dit d'ailleurs que cet usage était très antique et très répandu en Italie et en Grèce. *Politiq.* II, 7 et IV, 9. Mais l'existence de cet usage, fût-il même général, ce qui n'est pas, ne prouverait pas la copropriété; d'autant plus qu'Aristote lui-même nous le représente comme inconnu à la période primitive des sociétés. Les repas publics coïncident donc partout avec l'agriculture et avec la propriété privée. Cf. Aristote. *Polities. frgm.* Didot, *frg. hist.* II, p. 131. L'institution des repas à Crête et à Sparte y est mise sur le même pied, sauf au seul point de vue de l'organisation.

(1) Plutarq. *Q. Sympos.* VII, 9. Ce traité prouve assez que les banquets étaient dans les goûts des Grecs. Les preuves abondent depuis Homère, jusqu'aux *banquets* de Xénophon et de Platon et aux gais repas d'Athénée.

(2) Il y en a, il est vrai, quelques autres exemples en Amérique (de Laveleye, *Op. cit.* ch. 6) et en Kabylie. Mais chez les Kabyles en particulier, il coincide aussi avec un régime exclusif de propriété individuelle, tandis qu'en Amérique il coïncide avec la communauté des biens. Cette différence prouve assez que cet usage est indépendant de la communauté et résulte d'un autre ordre

Concluons donc que les repas publics sont une institution très répandue en Grèce, sous mille formes diverses, conforme sans doute aux goûts locaux et encouragée par certains gouvernements et certaines sectes dans un esprit disciplinaire, mais qu'elle est sans rapport avec l'idée d'une communauté de biens préexistante qui eût été le régime général de la population (1).

Mais il reste dans l'organisation même de la propriété des arguments invoqués avec faveur, sinon pour l'existence de la communauté de village, au moins pour celle de l'association des familles, des groupes de familles vivant en communauté et ayant l'unité du travail, de la propriété, des intérêts. Cette nouvelle phase de l'existence sociale est prouvée par ses vestiges aussi bien, mieux même, dit-on, que la précédente. « Quand ces traditions (celles des communautés de villages) se furent effacées, dit un partisan du système, M. Garsonnet (2), la co-propriété de famille leur survécut. L'absence de testament et la défense d'aliéner les terres, fréquentes dans les cités grecques ne tendent pas seulement à assurer l'égalité des fortunes, mais encore à en assurer la conservation dans les familles. Mais c'est surtout à Athènes que la communauté de famille joue un grand rôle. »

Nous ne nions certes pas les restrictions apportées par la loi et la coutume à la libre disposition des biens, et nous reconnaissons avec l'auteur que nous citons, que ces restrictions nombreuses en Grèce avaient en vue non pas seulement l'égalité des biens, mais la conservation des fortunes. Mais nous ne pouvons comprendre la relation qu'il veut établir entre ce fait et l'existence d'une association antérieure ou co-propriété de famille. La stabilité des familles est un intérêt majeur d'ordre social, lié à la conservation du patrimoine

de causes très diverses. Cf. Hanoteaux et Letourneux. *La Kabylie et les coutumes Kabyles*, cité par Jannet, *Op. cit.* p. 72. Il est d'ailleurs, nous le répétons, inconnu dans les pays où la communauté de village a été la plus florissante.

(1) C'est ce qui résulte d'une manière remarquable de l'ensemble des belles études de M. Chaigniet. *Pythagore et la philosophie pythagoricienne.* Paris 1873. T. 1, p. 103 et suiv., où il étudie les rapports entre l'idéal pythagoricien et la pratique dorienne.

(2) *Op. cit.* p. 20.

domestique. Dans les sociétés simples, patriarcales, la notion de la famille est très forte et très étendue ; une étroite solidarité unit tous ses membres, les lois et la coutume organisent un système de conservation forcée des biens. Mais ce régime ne peut coexister avec un grand développement économique, et se modifie peu à peu sous l'action de la nécessité, quand aucune raison politique ne le fait maintenir (1). A Athènes sans doute, comme dans toute la Grèce, l'intérêt politique et familial maintint de très fortes restrictions à la liberté du domaine. Mais cela tint à l'idée même de l'état ancien, à cette subordination générale des intérêts privés à l'intérêt national. Encore en les examinant de près, ne sont-elles guère plus nombreuses que celles du régime féodal. Peut-on conclure de là à la co-propriété de famille ? Point, il y a là comme au moyen-âge l'influence d'une idée sociale et de circonstances particulières qui ont donné naissance à une législation civile différente de la nôtre, mais dont on ne peut conclure à la thèse que l'on soutient. L'absence primitive de testament, l'inaliénabilité du patrimoine, et tout le régime grec, moins attique cependant que dorien, de conservation forcée, ne peut être un argument sérieux en faveur de la communauté familiale dans le sens où l'on veut l'entendre. La préférence accordée aux mâles rentre dans le même ordre d'idées. C'est en vain, au moins nous le croyons, qu'on chercherait en Grèce les communautés *taisibles*, ou associations de famille de l'ancienne France ; ces groupes de familles patriarcales occupant la même demeure et travaillant ensemble pour l'avantage de l'association comme en Italie et en France au moyen-âge et actuellement en Serbie. Sans doute alors comme aujourd'hui, comme toujours, il y avait des cas d'indivision entre cohéritiers (2), mais c'est là un fait légal et normal, fruit des circonstances particulières à une hérédité et qu'on ne peut ériger en un fait historique et social. Ce qui

(1) Sur la législation athénienne et ses coutumes restrictives comme sur la réforme civile de Solon, voir Plutarque *Solon*, 21 et suiv. — Grote, *Histoire de la Grèce*, trad. Sadous, t. IV, p. 194 et suiv. — C. du Royer, *Du droit de disposer par testament*, Paris 1870, ch. IV. — Caillemer, *Du droit de tester à Athènes*, dans l'*Annuaire de l'Association française des études grecques* 1870, etc.

(2) Caillemer. *Le droit de succession légitime à Athènes*, p. 34.

est vrai, c'est que la famille avait dans les sociétés simples une notion plus forte, que les liens en étaient plus étroits et plus étendus, Cette solidarité avait des conséquences économiques sur le régime des biens, conséquences dont il reste des traces nombreuses dans le droit hellénique.

On le voit, lorsqu'on nous représente la Grèce comme ayant passé par le régime successif de la co-propriété de village et de l'association de famille, on fait une conjecture qui peut bien à la rigueur se baser sur des vraisemblances ingénieuses, mais qui est démentie par un examen attentif des faits qui servent à l'édifier. Les faits, les auteurs nous représentent dès la plus haute antiquité la propriété privée en vigueur en Grèce, propriété absolue et exclusive; une vraie propriété enfin. Elle a été, semble-t-il, la forme primitive de la propriété dès qu'il y a eu propriété, c'est-à-dire culture en Grèce. Dès qu'on a cultivé, qu'on a travaillé la terre avec soin, c'est la famille, le chef de famille qui l'a occupée, protégé par ses bornes sacrées Pour combattre des témoignages aussi décisifs, il faut plus que des vraisemblances et des conjectures; il faut des faits certains, nombreux, précis, concordants. Ces faits, seule preuve admissible, nous ne les trouvons pas. La conclusion s'impose donc : la Grèce n'a pas connu les communautés, et la propriété personnelle y fut la forme primitive de la propriété.

Cette conclusion ne heurte-t-elle pas ce que j'appellerai pour employer le langage à la mode, les principes mêmes de la *sociologie*, les lois générales qui président à l'évolution de la vie économique? Certes, si l'on était parvenu à établir que chez tous les peuples connus, *ubique et semper*, la propriété avait passé par les mêmes phases, on pourrait hésiter. Mais cette preuve est-elle faite? M. Emile de Laveleye y a consacré un bel et remarquable ouvrage, où il réunit et combine ses recherches personnelles avec celles des von Maurer, des Sumner Maine et autres savants historiens des antiquités sociales (1). Nous y voyons défiler des communautés de villages comme le mir russe, l'allmend de la Suisse, la dessa

(1) G. L. von Maurer. *Geschichte de Markverfassung.* — Id. *Geschichte des dorfverfassung.* — H. Sumner Maine. *Ancient law.* — Id. *Village communities in the east and west.* — N isse. *Ueber die feldgemeinschaft in England*, etc.

javanaise et la marke germanique, les associations de famille des Slaves méridionaux et du moyen-âge français; les coutumes de partages y sont analysées et rapprochées avec soin, de manière à frapper par leur analogie et à se grouper en un faisceau de preuves indestructibles. La démonstration particulière concernant l'histoire de la propriété chez les races germaniques est décisive. Personne ne peut songer à nier l'existence de la marke, l'histoire de ses développements. Sans doute aussi il y a chez les autres peuples des usages qui se rapprochent de ceux de la marke; mais il ne nous semble pas établi que tous les peuples aient passé par toutes les mêmes phases, et notamment par la communauté de village avec jouissance temporaire, nécessairement suivie d'une co-propriété patriarcale. On ne peut, nous paraît-il, généraliser si rapidement les observations sociales. On a contesté l'existence du partage avec jouissance temporaire chez les Germains eux-mêmes ; des auteurs slaves n'ont vu dans le mir qu'une institution assez récente, née du servage (1); des savants illustres ont prouvé que dès la plus haute antiquité, l'Assyrie et la Babylonie connaissaient la propriété la plus exclusive (2).

Dans l'ancien Iran que nous fait connaître l'Avesta de Zoroastre, on constate clairement que la naissance de la propriété foncière est contemporaine des premier débuts de l'art agricole, de la vie sédentaire (3). Enfin nous avons montré, avec de graves autorités, qu'on manquait de bases pour affirmer l'existence d'une communauté primitive en Grèce.

Pour conclure, revenons-en donc à ce que nous disions en

(1) Voir à ce sujet une discussion approfondie dans le savant ouvrage de M. Anatole Leroy-Beaulieu. *L'empire des Tsars et les Russes.* T. I, p. 459 et suiv.

(2) Oppert et Ménant, cités par Jannet. *Op. et loc. cit.*

(3) Cette civilisation n'a pas fait l'objet des observations des partisans de la communauté. Elle leur est complètement contraire. Voir les textes et les observations cités par M. Robiou. *L'ancien Iran et Zoroastre. Revue des questions historiques*, Octobre 1873, p. 485 et suiv. Cette vérité m'a été confirmée verbalement par M. de Harlez, dont l'autorité est incontestée en cette partie de la science. D'ailleurs plusieurs textes du *Vendidad* sont ici concluants; notamment le Fargard III, § 84, 86, et le Farg. IV, § 12 où il s'agit de la vente d'une terre. Cf. Pictet. *Op. et loc. cit.*

tête de cet aperçu. Les formes de l'occupation du sol et de la propriété ont varié à l'infini suivant le caractère du sol, des races et les circonstances particulières de chaque région. Toutes les formes qu'on a signalées ont existé ou existent chez des peuples divers. Mais il n'y a pas là de succession nécessaire. Ici on a la communauté de village avec ou sans la coutume du partage et des jouissances temporaires; là on a les associations de famille; ailleurs enfin la propriété se personnalise dès l'origine : la famille est une institution puissante sauvegardée par des lois conservatrices sans doute, mais sans véritable communauté de terre et d'existence. Ces formes diverses et les transformations qu'elles subissent présentent souvent des analogies, mais elles ne sauraient constituer un système partout identique et uniforme de transformations sociales. C'est là tout ce que nous pouvons admettre; nous ne pouvons, contrairement à des assertions sérieuses, généraliser si rapidement l'histoire sociale. Il y a souvent dans les rapprochements plus d'analogies extérieures que de réalités; cela est surtout vrai pour la Grèce. Roscher qui a approfondi ces questions, nous prémunit avec le tact scientifique qui le distingue, contre la rapidité des conclusions (1). Des travaux récents nous confirment dans cette attitude de prudence (2).

Cette thèse historique, remarquons-le en terminant, n'est pas sans portée dans les débats de la politique et de l'économie contemporaine. Les souvenirs du prétendu âge d'or de la communauté villageoise et de l'association patriarcale ont servi d'argument en faveur de la nationalisation du sol et du retour à la forme soi-disant naturelle et générale de l'ancienne propriété. Présentés sous le couvert de la haute érudition, ces arguments ne sont pas sans dangers (3). Nous croyons avoir bien fait de montrer que leur base historique est fragile. La communauté positive, le travail et la propriété en commun

(1) *National oekonomik des Ackerbaues*. ed. 1875, p. 233.

(2) C'est celle que prennent notamment MM. Anatole Leroy-Beaulieu. *Op. cit.* t. I, p. 463, et Paul Cauwès. *Précis d'Economie politique*, 2e éd., t. I, p. 166, note 3. Cependant ce dernier semble hésiter. Inutile de redire ici les noms déjà cités de Fustel de Coulanges, de Roscher et de Jannet.

(3) Voir Paul Leroy-Beaulieu. *Essai sur la répartition des richesses*. Paris 1881, p. 60. — Paul Cauwès, *Op. et loc. cit.*

ne sont pas le régime primitif et universel de tous les peuples ; là même où ils se produisent, ils présentent un caractère bien différent de celui rêvé par les modernes socialistes. Enfin, fût-il même établi, ce qui n'est pas, que tous les peuples ont commencé par vivre sous le régime de la communauté positive, encore ne pourrait-on conclure que celle-ci soit la forme naturelle et permanente de la propriété, sa forme idéale à laquelle il faille revenir. En effet il est démontré aussi, et ceci sans conteste, que l'appropriation et l'agriculture ont suivi une voie de progrès parallèle ; que la propriété privée *quiritaire* est la forme la plus féconde, la forme nécessaire dans les sociétés riches et compliquées (1). Sans doute, là aussi la propriété garde un « côté social, » mais c'est la liberté qui doit le réaliser par les communications volontaires qu'inspire le devoir, la loi morale de la charité. La propriété individuelle administrée par des hommes ayant conscience de leurs devoirs et de leur rôle social, voilà la condition de la prospérité matérielle et en même temps de la stabilité des races compliquées. Que les propriétaires, que toutes les classes dirigeantes fassent leur devoir et la paix régnera ! C'est dans les sociétés pénétrées de l'esprit chrétien que ce devoir règne et produit des conséquences sociales durables et bienfaisantes ; c'est l'absence de ce même esprit qui, dans les sociétés naturalistes de l'antiquité et malgré les efforts des gouvernants, a maintenu la terrible guerre des riches et des pauvres, source de toutes les divisions et de tous les malheurs.

VICTOR BRANTS.

(1) La démonstration historique de cette vérité résulte même des études auxquelles on s'est livré sur les diverses communautés. Voir entr'autres sur ce point de vue les judicieuses réflexions de M. von Inama Sternegg, sur les transformations et la disparition progressives de la marke. *Deutsche Wirthschaftgeschichte*, Leipsich 1879, p. 106 et passim.

BASILE GRIGORIEFF & SES ŒUVRES.

Vers la fin de l'an 1881, la Russie perdait l'un de ses savants les plus distingués, Basile Grigorieff, ci devant professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg. C'était sans contredit, dans toute l'Europe, le plus profond connaisseur de l'histoire, de la géographie, de l'ethnographie et de l'archéologie de l'Asie Centrale. Grigorieff était non seulement un savant dans le sens le plus vrai de ce mot, mais il jouissait aussi — et à juste titre — de la réputation d'un homme d'état distingué, — deux caractères qui, chez les Russes du moins, ne se réunissent que très rarement en une seule personne. C'est donc à bon droit qu'un des amis du regretté professeur affirmait, en faisant part au public russe de la perte qu'il venait de faire, que « la Russie venait d'être privée d'un de ses meilleurs citoyens. »

Les travaux scientifiques de Grigorieff, composés pour la plupart en langue russe ne sont que très peu connus des savants de l'Europe occidentale; malheureusement, ceux qu'il a publiés en d'autres langues ne peuvent donner qu'une idée extrêmement imparfaite de son érudition peu commune et de sa connaissance profonde de l'orient musulman. Ajoutons-le, il n'est pas le seul savant parmi nos compatriotes qui soit resté inconnu pour des raisons semblables. Le même sort a atteint et atteint encore beaucoup d'autres orientalistes russes; bien qu'ils aient composé des ouvrages qui égalent, à tous égards, les meilleurs travaux des plus célèbres orientalistes de l'Occident — travaux dont à juste titre l'Europe est fière. Mais à cause des grandes difficultés que présente la langue russe et du nombre très restreint d'étrangers qui la connaissent, ces ouvrages, inabordables pour les savants de l'Occident, sont pour eux presque toujours comme s'ils n'existaient pas. Nous croyons donc rendre service à la science en faisant conaître à l'Europe un de nos plus illustres compatriotes.

Grigorieff naquit à Saint-Pétersbourg au mois de mars 1816. Entré, à l'âge de dix-huit ans, à l'Université de Saint-Pétersbourg, il y fréquenta les cours de langue arabe, persane et turque, dans la section orientale de la faculté philologique, et y acheva ses études avec beaucoup de succès en 1834. C'est pendant qu'il était encore étudiant qu'il publia son premier travail : « L'histoire des Mongols depuis les temps les plus reculés jusqu'à Tamerlan. » Cette histoire consiste en une traduction russe du chapitre de Khondemir *Houlasset-oul-Ahbar* qui traite des Mongols, traduction accompagnée de nombreuses notes historiques et autres.

La conception de ce travail, et plus encore son exécution, montra clairement déjà que la vocation de son auteur était l'histoire, et en particulier l'histoire de l'Asie Centrale; chose étrange, Grigorieff lui-même semble s'en être aperçu le dernier. En effet, après avoir quitté l'Université, il essaya de se lancer dans la carrière diplomatique; mais s'étant bientôt convaincu que la diplomatie n'était point destinée à être le théâtre de son activité, il revint à cette Université qui avait vu ses premiers essais. Comme il avait été l'un des meilleurs élèves et qu'il promettait beaucoup par ses talents extraordinaires et son amour pour le travail, on le chargea du cours de persan, en lui promettant de lui donner une chaire à l'Université au bout de quelque temps. Cette promesse cependant ne put être remplie à cause de circonstances qu'à cette distance des temps nous ne sommes pas à même d'apprécier; aussi Grigorief accepta en 1838 l'offre qu'on lui fit de la chaire de langues orientales au lycée Richelieu à Odessa. C'est de cette année que commencent, à proprement parler, les longues fonctions civiles de Grigorieff qui n'atteignirent leur terme qu'en 1880 quand il quitta le poste d'administrateur en chef des affaires de la presse. Voici les autres phases de cette carrière : de 1838 à 1844 il resta professeur au lycée Richelieu; de 1844 à 1851 il fut attaché au ministère de l'Intérieur, et y remplit les devoirs de sous-rédacteur du journal de ce Ministère, et ceux de fonctionnaire greffier aux missions spéciales dans le département des affaires ecclésiastiques des cultes étrangers. De 1851 à 1863 on lui confia divers postes dans la province d'Orenbourg; depuis celui de fonctionnaire pour missions spéciales jusqu'à celui d'administrateur de la province des Khirghizes d'Orenbourg [ce poste répond à celui de gouverneur]. De 1863 à 1878 il occupa la chaire d'histoire de l'Orient à l'Université de Saint-Pétersbourg; en 1869 et 1870 il fut rédacteur du « Messager du gouvernement » et de 1875 à 1880 il remplissait les fonctions d'administrateur en chef des affaires de la Presse. Mais partout où il se trouvait, n'importe quelles fonctions il remplit, Grigorieff tâcha toujours de contribuer, dans la mesure de ses forces, aux progrès de la science; surchargé d'affaires, il savait toujours — différent en cela de la plupart de ses collègues — trouver le temps nécessaire pour s'adonner à des recherches savantes, pour travailler à la solution d'une question scientifique quelconque, et pour enrichir la science par des communications nouvelles. Le nombre de ses divers écrits publiés dans l'espace de pres d'un demi-siècle [de 1833 à 1881] est tellement considérable qu'il serait littéralement impossible de les citer tous ici; ils se distinguent non seulement par leur nombre mais aussi par la variété des sujets qu'ils traitent : ils embrassent la numismatique, l'histoire, la géographie, l'ethnographie, la linguistique, l'archéologie, la pédagogie, etc., etc.

Orientaliste et russe, Grigorieff — on le conçoit facilement — s'adonnait avec une certaine prédilection à l'étude de ces questions qui avaient un

rapport quelconque avec l'histoire de la Russie. Comme travaux de cette espèce nous pouvons citer : « Les Khazares, leur organisation politique, et leur forme de gouvernement » (1834-1835); « Les campagnes des anciens Russes en Orient » (1835); « Les Bulgares du Volga » (1836); « Le site de Sarai, la capitale de la horde d'or » (1845); « Les sectes religieuses des juifs en Russie » (1846); « Des Tchouktches et de leur pays depuis la découverte de cette contrée jusqu'au temps actuel » (1851); » Aperçu historique de la propagation et de l'organisation de la domination russe sur le Caucase et la Trans-Caucasie. (1851); « Le Kamtchatka et les isles Kouriles » (1852); « Des mots russes de provenance orientale; Des intérêts russes dans les provinces asiatiques habitées par des populations à domicile fixe » (1867); « La politique russe par rapport à l'Asie Centrale » etc., etc.

Comme numismate Grigorieff continua avec succès les études commencées par Frehn. Dès ses premiers travaux même son rare talent se découvrit déjà par la nouveauté de ses vues et l'originalité de sa méthode. Son premier essai numismatique fut intitulé : « Description des monnaies coufiques du xme siècle, trouvées dans le gouvernement de Riazan en 1839 » (1841); bientôt après il en imprima un autre qui, à notre avis, doit être considéré comme le plus important de ses travaux numismatiques; il porte le titre : « Des monnaies coufiques du viiie, ixe, xe et en partie du viie et xie siècles, qui ont été trouvées en Russie et dans les pays Baltiques, considérées comme sources de la plus ancienne histoire de notre patrie. » Ayant étudié à fond les trésors de monnaies coufiques trouvés dans l'Europe septentrionale et centrale, Grigorieff, appuyé exclusivement sur les données que ces monnaies lui fournissaient, avança et démontra les propositions suivantes : 1) Les monnaies asiatiques arrivaient continuellement en Russie et dans les pays Baltiques pendant plus de trois siècles, depuis la fin du viie jusqu'au commencement du xie siècle. 2) Les monnaies Samanides qui sont l'élément principal dont se composent ces trésors, entrèrent en Russie et de là dans les pays Baltiques à travers les régions Bulgares du Volga. 3) La plupart de ces monnaies doit son import au commerce qu'entretint la Russie depuis la fin du viiie jusqu'au commencement du xie siècle inclusivement. 4) Ce commerce était avantageux pour les deux parties. 5) Dans la première moitié du xie siècle eurent lieu quelques révolutions violentes qui eurent pour effet de faire cesser tout à coup ce commerce.

Grigorieff démontra en outre que l'enfouissement de ces trésors fut fait en un temps rapproché de l'époque où les plus récentes monnaies, dont ils se composent, furent frappées; il désigna les chemins par lesquels ce commerce eut lieu et communiqua de nouvelles données sur la culture de l'ancienne Russie. Bientôt après Grigorieff imprima un travail intitulé: « Description des monnaies des Djoutchides, Génois et Girois, frappées

dans le Crimée » (1843) et en 1850 il publia sa « Description du trésor de monnaies de la horde d'or ». Puis il fit une description des monnaies coufiques trouvées dans le gouvernement de Pskoff et des monnaies des sultans afghans de l'Inde, trouvées dans les ruines de Sarai ». Ce dernier travail a été traduit en anglais sous le titre : « On the Patan coins of India found in the ruins of Sarai » (dans les mémoires de la société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, t. V.). Ensuite parurent : « Les monnaies contemporaines du Khanat de Kokhan » (1853); « Les monnaies Djoutchides récemment découvertes » (1858). « Les monnaies de Boukhara et de Khiva non encore éditées. » (1860); Des premières monnaies mongoles du type Seldjouque » (1861); « Encore un mot sur les monnaies Kokhanes » (1862); « Les monnaies inédites des maîtres Ouigouriens de Mawerannahr » (1863); « Quelques nouvelles espèces et variantes de monnaies Djoutchides » (1863); « Encore une vingtaine de monnaies Djoutchides non décrites » (1875).

Mais en voilà assez pour donner une idée du nombre des travaux de ce genre dus à notre compatriote. En général, on peut dire que Grigorieff considérait la numismatique comme un auxiliaire de l'histoire et dans l'usage qu'il en fit pour en tirer tout le fruit possible, pour cette science il alla bien plus loin que Frehn et tous les autres savants, ses émules. Ce n'est pas cependant à dire qu'il acceptait de confiance et sans critique toutes les données que lui fournissait la numismatique; il se défiait beaucoup, surtout dans les derniers temps, des légendes des monnaies, ayant découvert qu'elles défigurent souvent la vérité au lieu de révéler les faits historiques. Voulant cependant soumettre une question aussi importante au jugement des orientalistes, il la posa dans la forme suivante au 3e congrès international des orientalistes russes à Saint-Pétersbourg; « Les données chronologiques et topographiques, fournies par les légendes des monnaies des dynasties musulmanes sont généralement considérées comme plus dignes de foi que celles des chroniques et des autres monuments non officiels : Cette opinion, est-elle parfaitement inattaquable ? et avons-nous toujours le droit de corriger les données des chroniques à l'aide de celles des monnaies? »; et dans son dernier travail numismatique (1880) « Des monnaies de Cashgar avec le nom d'Abdoul Aziz Khan » (sultan de Turquie) il avança des preuves sérieuses établissant combien il est dangereux de corriger les relations des chroniques d'après les légendes des monnaies.

La liste des travaux historiques de Grigorieff — en en excluant ceux que nous avons cités plus haut — est encore plus grande, et, par leur étendue, ces ouvrages sont bien plus considérables que ses travaux numismatiques En 1842 parut sa thèse de magister intitulée : « Sur l'authenticité des lettres (Yarlyki) données par les Khans de la horde d'or au clergé russe, » — travail connu à l'étranger par le compte-rendu qu'en a

fait Schott dans les « Jahrbücher für wissenschaftliche Kritik 1844, (N. 96). En 1858 Grigorieff publia avec des notes « Les mémoires du voyage entrepris par le major Blankennagel à Khiva, dans les années 1793-1794 ». En 1861 il édita les « Mémoires du Métropolitain Chrysanthe sur les pays de l'Asie centrale » avec des notes explicatives. Dans la même année il imprima le texte, avec traduction et des éclaircissements, des « Mémoires de Mirza Schems Boukhary, » sur quelques évènements en Boukharie, Kokhan, et Cashgar, où il fit connaître pour la première fois aux orientalistes le dialecte des Tadjiks et sa grammaire; et dans la même année il donna une édition avec des notes, du manuscrit intitulé : « Description du Khanat de Khiva et du chemin qui y mène de la forteresse de Saraitchouque. »

Mais, avant tout, nous devons apprécier Grigorieff comme le continuateur de Karl Ritter. En 1867 il publia la traduction russe du chapitre de la géographie de Ritter qui traite du Kaboulistan et Kaffiristan, avec ses propres éclaircissements et des renseignements complémentaires. Ce travail dans lequel sont corrigées toutes les erreurs de Ritter, erreurs inévitables dans un ouvrage grandiose comme la « Géographie » contient 1010 pages dont la traduction du texte allemand n'occupe que 172 pages; tout le reste de cet ouvrage se compose des notes complémentaires de Grigorieff et des résultats de ses propres recherches. La valeur de ce livre — déjà très grande — s'augmente encore en raison de la méthode employée par Grigorieff. Notre savant commence d'abord avec juste raison par la vérification des assertions de Ritter, d'après les sources auxquelles ce géographe célèbre avait puisé ses renseignements. Ensuite Grigorieff édita de la même manière le Turkestan oriental, en deux volumes (1869-1873) dont le premier contient la traduction de Ritter et les annotations (557 pages), tandis que tout le second est réservé aux renseignements complémentaires fournis par Grigorieff (525 pages). Outre ces ouvrages considérables et importants, il publia en 1877 une histoire « du royaume gréco-bactrien »; en 1871, une monographie « sur la tribu Sake de la race Scythe » monographie qui mérite au plus haut point d'être traduite en quelqu'une des langues principales de l'Europe aussi bien pour sa valeur intrinsèque qu'à cause de l'influence salutaire qu'elle exercerait certainement sur les études d'histoire orientale à l'étranger.

En 1872 il déchiffra et expliqua le « *Risale* » d'Abou Dalef sur les pays de l'Asie Centrale, après quoi il entreprit un ouvrage considérable sur les Karakhanides (Ilèques), dont une partie fut imprimée en 1874. En 1875 il imprima un discours « sur les rapports des nomades avec les populations à domicile fixe » (qui parut aussi en allemand dans la « Russische Revüe » sous le titre : « Die Nomaden als Nachbarn und Eroberer civilisirter Staaten ») où il envisage la question d'une manière tout à fait nouvelle, et communique une foule de renseignements importants et

nouveaux sur les usages et coutumes des nomades, les expliquant plus clairement et plus à fond dans ce court article que ne l'avaient fait avant lui les ouvrages les plus considérables écrits sur cette question.

Ces ouvrages — les plus importants de sa vie — furent conçus et exécutés par Grigorieff pendant qu'il était professeur à l'Université de St-Pétersbourg, de 1863 à 1878. A cette université il occupait la chaire d'Histoire d'Orient, fondée par le règlement de 1863, et la seule de l'espèce qui existe en Europe. C'est Grigorieff lui-même qui le premier fit comprendre la nécessité de fonder une chaire de ce genre, idée qu'il formula aussitôt après avoir achevé ses études universitaires; il présenta même à l'université un projet pour la réaliser, mais malheureusement il essuya un refus. En 1840 il souleva la question de nouveau, mais cette fois c'est à l'université de Moscou qu'il s'adressa. Néanmoins ses efforts n'eurent aucun succès, et ce n'est qu'au bout de vingt-cinq ans que le projet de Grigorieff a pu être réalisé. Nommé enfin professeur, il choisit pour le sujet de ses cours l'histoire de l'Asie centrale (de l'Altaï jusqu'à l'Himalâya, de l'océan pacifique jusqu'à la mer caspienne), c'est-à-dire de cette partie de l'Asie où s'accomplirent les grands évènements historiques qui influèrent non seulement sur l'Asie occidentale et méridionale, mais aussi sur l'Europe. Son cours d'histoire d'Orient eut sous plusieurs rapports un succès considérable, ce qui est trés naturel quand on se rappelle que Grigorieff avait la parole facile, un talent remarquable d'exposer ses idées et des vues toujours profondes et originales sur toutes les questions importantes; car, pour tout dire en un mot, il possédait toutes les qualités nécessaires pour entraîner son auditoire et exciter en lui l'amour du sujet qu'il enseignait; de sorte que son activité comme professeur a exercé une influence très-heureuse sur les études orientales en Russie. Il est néanmoins très à regretter que le nombre de ses auditeurs ait toujours été assez restreint, et se composât exclusivement des étudiants de la faculté orientale, au lieu d'embrasser tous les étudiants en philologie, auxquels il n'eût été nullement superflu de posséder des idées justes et saines sur l'histoire de l'Orient.

En 1875, Grigorieff, en qualité de président du Comité d'organisation du 3e Congrès International d'orientaliste, entreprit avec une énergie infatigable les travaux préparatoires de ce congrès, remplissant en même temps les devoirs de professeur et exerçant les fonctions d'administrateur en chef des affaires de la presse. Dans les pays occidentaux de l'Europe les congrès ordinaires et internationaux sont les choses les plus simples et n'exigent aucun effort extraordinaire pour leur réalisation; chez nous, en Russie au contraire, il est tout autrement difficile. Il faut pouvoir réunir autour de soi un nombre considérable de travailleurs, il faut posséder un savoir-faire peu commun, des talents administratifs extraordinaires, et ce qui est avant tout indispensable,

c'est l'habitude. Si le congrès de St-Pétersbourg a parfaitement réussi sous tous les rapports, c'est à Grigorieff que nous en sommes redevables. Les membres du congrès réunis à St-Pétersbourg ont parfaitement constaté ce fait et pour exprimer en partie au moins leur reconnaissance ils élurent Grigorieff Président de l'assemblée.

En 1878, Grigorieff quitta l'Université et deux ans plus tard il résigna sa position d'administrateur en chef des affaires de la presse. S'il s'est retiré des affaires ce n'est point qu'il fut las de servir, mais il se laissa diriger dans cette résolution par son amour des travaux scientifiques qu'il était obligé de négliger, faute de temps, car depuis qu'il administrait les affaires de la presse, tout son temps était littéralement absorbé par les devoirs de sa position. Tout en remplissant ces devoirs avec une exactitude parfaite, il projetait de nouvelles recherches, il s'efforçait d'achever des travaux déjà commencés. Et ne pouvant en venir à bout il voulut se retirer des affaires afin de pouvoir mener a fin les œuvres entreprises. Rentré dans la vie privée son premier soin fut de terminer le premier tome des travaux du congrès des orientalistes qu'il avait pris sur lui de rédiger, et dont l'impression marchait très lentement, faute de loisir. Au commencement de 1881 cette tâche fut enfin remplie et il publia dans la « Russische Revüe » (1881, 3 Heft) un compte-rendu de ce volume. Cela fait il se mit à étudier à fond les détails de la campagne d'Alexandre-le-Grand dans le Turkestan occidental. Avant d'entreprendre un travail semblable, qu'avaient précédé les recherches de Müller, Manna, Mützel, Herzberg, Droysen, de Tomaschek lui-même et d'autres, il fallait préalablement constater que ces recherches n'étaient point satisfaisantes. Or pour arriver à une pareille conclusion il fallait acquérir une connaissance approfondie non seulement de l'Asie centrale, mais de l'Asie en général. Grigorieff était prèt pour cette tâche. En effet il publia peu après (1881) les résultats de ses recherches dans un travail qui, sous tous les rapports, est entièrement neuf, et qui mérite l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire ou à la géographie orientale. L'on y trouvera une appréciation toute nouvelle de la personne et du caractère d'Alexandre, une nouvelle explication des évènements qui eurent lieu pendant cette campagne, des nouvelles recherches sur l'époque de ces évènements, etc., etc.; ces éclaircissements jettent une grande lumière sur beaucoup de choses qui jusque là étaient restées obscures ou incompréhensibles. Mais c'était là, pour ainsi dire, son chant de cygne, car, souffrant déjà depuis l'été de 1881, en automne il devint sériensement malade, de sorte qu'il dut prendre le lit pour ne plus jamais se relever.

Pour donner une idée approximative de la fécondité extraordinaire qui caractérisait l'activité scientifique de Grigorieff, nous pouvons ajouter à ce qui vient d'être dit, qu'il écrivit plus de cinquante comptes-

rendus. Le plus brillant de ces comptes-rendus est sans contredit celui qu'il publia sur « L'Histoire de Boukhara » par Vambéry. Si cet article eût paru dans une revue occidentale, il eût suffi, à lui seul, pour donner à son auteur une célébrité européenne. Il y montre une connaissance parfaite de l'Asie, et ses conclusions appuyées sur une vaste science ont anéanti à jamais l'autorité de Vambéry comme historien. Il fit aussi la critique de différents ouvrages qu'il publia dans des journaux et lexiques, plus de 250 articles en partie originaux et en partie refaits ou traduits, et plus d'une dizaine de biographies et nécrologes dont quelques-uns remplissaient des volumes entiers.

Grigorieff était non seulement un savant de premier ordre, mais il se distinguait aussi comme publiciste ; sa voix pleine d'autorite retentissait souvent dans la presse russe, et exerçait une influence toujours bienfaisante sur ses compatriotes. Il écrivit par exemple, sur la réforme dans le gouvernement des nomades ; sur la conquête de Turkestan. Cette série de lettres admirables parut en 1867 dans le journal « Moskva » et bientôt après elles étaient traduites en anglais ; elles furent très appréciées par les hommes d'état d'Angleterre, tandis qu'on les passa sous silence chez nous. Il publia sur la campagne contre Khiva en 1873, neuf lettres dans le journal « Rousski Mir » 1873, etc. Dans ses derniers jours il porta son attention sur les juifs de Russie, et par une série de lettres insérées dans le « Nouveau Temps » il exposa quelques principes justes et modérés, très propres à mener à une solution heureuse de ce problème épineux. Mais Grigorieff emporta avec lui dans le tombeau beaucoup de travaux scientifiques inachevés ou seulement projetés, des projets utiles et beaucoup de questions heureusement résolues, qu'il n'a point réussi à communiquer au public.

Les limites de cet article ne nous permettent pas de faire un portrait achevé de la personne de Grigorieff ; nous ne pouvons cependant passer sous silence les rapports qu'il entretenait toujours avec la jeunesse savante. avec ses disciples, auxquels il portait l'intérêt le plus vif, et pour lesquels il s'est toujours montré le meilleur ami et le guide le plus sûr. Ils s'adressaient à lui quand ils avaient besoin de conseil ou de soutien moral, et ils ont constamment trouvé et l'un et l'autre. Pour ce qui est de ses connaissances, de sa science, Grigorieff était toujours prêt à la partager avec tous sans exception.

Nous devrions peut-être à la rigueur ne voir en Grigorieff que le savant orientaliste qui a fait faire des progrès très-considérables à la philologie et l'histoire orientales en Russie ; mais nous ne pouvons nous résoudre à conclure notre article sans dire un mot de sa bienfaisance. Avec l'exactitude la plus minutieuse il mettait toujours à part dix pour cent de son revenu, qu'il distribuait aux pauvres, et ce n'était là qu'un minimum qu'il a bien souvent dépassé. Cette bienfaisance fut pratiquée

par lui, selon l'esprit de l'Evangile, de sorte que « la main gauche ne savait pas ce que faisait la main droite, » et ce n'est qu'après sa mort qu'on en a trouvé les traces dans ses papiers. Mais il ne s'est pas contenté de donner du secours pécuniaire à ceux qui manquaient du nécessaire : il leur procurait du travail, il les plaçait dans de bonnes positions quand il le pouvait, et lorsqu'il n'était pas à même de le faire, il sollicitait pour eux l'appui des puissants du jour. Qu'il soit dit à l'honneur de Grigorieff qu'en sollicitant pour les autres il s'est oublié lui-même, il n'a jamais rien demandé ni rien reçu. Il va sans dire qu'un homme de ce caractère était étranger à l'envie, et l'absence totale de tout ce qui ressemble à l'envie et à la jalousie étonnait tous ceux qui connaissais de près Grigorieff.

N. VESSELOVSKY.

MEGHA DUTA.

Strophe 1-9.

En attendant que nous puissions publier la traduction complète (avec texte, notes et double glossaire) du poème fameux de Kalidâsa, nous offrons à nos lecteurs la version des 9 premières strophes. Elles donneront déjà une idée suffisante de l'idylle sanscrite.

I.

1. Un Yaksha (1) ayant manqué à son devoir, fut, par une dure et trop sévère sentence de son chef séparé de sa bien-aimée et dépouillé de toute gloire et de tout bien, confiné pour une année entière dans les lieux déserts de la montagne, de Râma, là même où la fille de Jânaka (2) se baignait avec délices dans les eaux claires et fraîches qui coulent sous le doux ombrage des arbres.

2. Après que le fidèle époux eut passé quelques mois sur cette montagne loin de sa fiancée chérie, les bras dépouillés des cercles d'or qui en étaient tombés, il vit, le premier jour du mois d'Asada (3), le plateau qui forme la cime du Citrakûta tout enveloppé d'un nuage ayant la forme et la figure d'un éléphant.

3. Resté un moment immobile et muet devant cette féconde génératrice des Pandinas adoriférants, le serviteur du roi des rois (4) comprimant ses plaintes, fut tout à coup ravi en une longue extase. Si à la vue d'un nuage, le cœur même heureux, passe au sentiment contraire comment n'en serait-il pas ainsi d'un véritable époux, tout désireux de la présence de celle qui en est éloignée par force. 4. Désirant consoler sa bien-aimée en lui donnant des nouvelles de son état, et la nue s'étant approchée de lui, il lui offrit sans aucun retard un Arghya (4) préparé avec de fleurs nouvelles du petit arbuste Kutaja, et l'ayant saluée avec courtoisie, il lui dit : 5. O Nue, je sais bien que tu es née d'une famille fameuse et renommée dans le monde, de la famille des Puskarâvartaka (6), tu es

(1) Serviteur de Kuvera, dieu des richesses.
(2) Sìtâ femme de Râma.
(3) Ce mois répond à notre juin-juillet.
(4) Kuvera, dieu des richesses.
(5) Offrande d'eau.
(6) Nuages orageux, pleins d'eau.

le premier ministre d'Indra, tu peux changer de forme à volonté ; séparé de mon espérance par un jugement rigoureux du sort inéluctable, j'ai recours à toi ; ma prière sera t-elle entièrement vaine ? Certes non, car pour satisfaire notre désir il vaut mieux se tourner vers le rejeton d'une famille élevée et noble que de recourir au descendant d'une race infime. 6. O nue, tu es le refuge des malheureux, porte donc mes nouvelles à mon doux amour, dont m'a séparé la colère du seigneur des richesses ! Va hâte-toi vers le lieu habité par le prince des Yakshas, vers la ville du nom d'Alaka (1), dont les palais et les jardins avoisinants reçoivent les rayons de la lune nouvelle, splendide diadème de Çiva. 7. Les cheveux tressés à la manière des veuves, les jeunes dames, dont les maris sont en voyage, te regardent maintenant fixement, et remplies d'une entière confiance elles respirent et prennent courage en te voyant chercher les régions célestes. Qui pourrait jamais s'empêcher de tourner les yeux de son esprit vers le toit ou soupire sa douce fiancée ? — 8. Comme le vent propice te soulève doucement ! et comme il chante avec suavité, ce concou de bon augure, avide de boire l'eau que tu portes dans ton sein ! Voici les grues qui se forment en guirlandes bien tressées et qui t'accompagnent dans l'étendue des airs, o toi, belle à la vue, cause et principe de la force qui féconde toute semence ! 9. O nue, dont la route ne peut être ni embarassée ni traversée, tu verras vivante et bien portante ta douce sœur, la fidèle fiancée, occupée bien certainement à compter les journées ; car le cœur délicat et fidèle de la femme est semblable à la fleur, c'est un cœur affectueux qui dans l'absence de l'époux se ferme incontinent.

(1) Ville d'une très grande beauté, capitale du Royaume fabuleux de Kuvera.

REVUE CRITIQUE.

Vito Palumbo. *Traduzioni dal Greco moderno.* — Vita sogno, dramma. — Liriche. ΑΛΦΑΒΗΤΟΣ ΤΗΣ ΑΓΑΠΗΣ. Canti rodii ; traduzione dal greco medievale. — 2 vol. in-18. — Leipzig, Gerhard.

La littérature hellénique tant du moyen-âge que des temps modernes est généralement bien peu connue à l'Occident de l'Europe. Elle mériterait cependant l'attention des littérateurs et des savants mêmes, car elle n'est pas sans produits intéressants et de valeur. Aussi croyons-nous faire chose utile en signalant aux lecteurs du *Muséon* l'apparition de deux charmants opuscules qui plaideront certainement avec succès la cause de la Grèce littéraire. L'un contient des chants Rhodiens du moyen âge, l'autre divers morceaux des auteurs les plus justement en renom de l'Hellade contemporaine. Les chants Rhodiens sont écrits dans une langue souvent obscure pour l'étudiant de nos jours et l'essai de traduction qu'en a fait Wagner, a montré suffisamment que le succès, en ce point, n'était pas chose aisée. M. V. Palumbo a recommencé l'entreprise. Pour y réussir, il fallait à la fois une connaissance exacte des langues rhodienne et italienne, et les qualités de style et d'imagination nécessaires pour rivaliser avec l'original. Les juges compétents des deux péninsules se sont exprimés sur son œuvre de la façon la plus élogieuse. Le jeune auteur avait du reste, sur tout autre compétiteur, l'avantage d'appartenir à une famille descendant des Hellènes du moyen-âge et d'avoir ainsi puisé les traditions à leur source.

Mais ce qui vaut mieux que nos éloges, c'est le jugement que les journaux d'Athènes ont porté sur les traductions de M. Palumbo. Citons en quelques extraits.

« Il est impossible de donner une traduction mieux réussie. Plût à Dieu » que toutes les versions d'ouvrages grecs faits en Europe ressemblassent à » celle-ci. M. Palumbo connaît parfaitement le grec moderne, il en a com- » pris le sens dans ses nuances les plus fines et il a su conserver le caractère » naïf et la beauté un peu sauvage des chants populaires. Sa traduction est » fidèle avant tout et de plus elle est claire, nette, précise et élégante. »

(*Telegraphos*, 13 juil. 1881.)

« La traduction des chants rhodiens l'emporte de beaucoup sur celle de » Wagner. Elle se distingue par l'élégance et la fraîcheur du style, comme » par une fidélité qui témoigne d'une connaissance très étendue de notre » langue populaire. » (*Ephemeris*, 7 janv. 1882.)

Le contenu des chants rhodiens est naturellement uniforme, mais l'autre volume a des sujets très variés, un drame, des morceaux lyriques de différents genre, des épigrammes même portant les noms des Bikelas, des Paparigopoulos et autres poètes illustres de la Grèce contemporaine.

Souhaitons que notre jeune savant puisse continuer des publications aussi utiles qu'intéressantes.

La Morte di Rustem. Episodio del libro dei Re di Firdusi recato dal persiano in versi italiani dal Dot. Prof. Italo Pizzi. In-12, 31 pp. Firenze 1882.

Nous croyons devoir appeler l'attention des amis de la littérature orientale et des lettres en général, non seulement sur l'opuscule qu'annonce l'entête de cet article, mais aussi à son occasion sur les productions précédentes de M. le prof. Pizzi. Déjà en 1877. le savant éraniste avait publié toute une série de traductions du célèbre poème de Firdousi, allant jusqu'à la mort de Zohrab (voy. *Muséon*, n° 3. p.) et sous le titre de *Raconti epici del libro dei Re di Firdusi*. Ce beau volume, contenant 900 pages, s'ouvre par une introduction traitant de l'épopée persane en général et formant une page très intéressante de l'histoire de la littérature orientale; l'auteur y fait preuve d'une connaissance approfondie de son sujet.

En 1880 le prof. Pizzi nous donnait une étude profonde sur les héros de l'épopée persane. On lira ce travail avec plaisir et fruit parce que c'est celui d'un écrivain qui connaît sa matière et qui a une juste intelligence du caractère de cette littérature originale.

Le *Livre des Rois* n'est pas un poème oriental ordinaire. Au point de vue littéraire c'est une œuvre d'une grande beauté, se distinguant entre toutes les productions de l'Orient par une sobriété et un bon goût tout extraordinaires.

Le *Livre des Rois* abonde en images brillantes, vives ou gracieuses, en pensées nobles et élevées d'une grande largesse de vue et d'une vraie sagesse. C'est en même temps un monument historique et mythologique des plus précieux. Je dis historique, non point qu'il raconte une histoire véritable, mais parce qu'il peint les hommes et les temps sous leur vrai jour.

M. Pizzi se propose de traduire cet immense poème en entier. Espérons qu'il pourra venir à bout de ses 120.000 vers. Ce n'est pas petite tâche et le monde des lettres lui en aura une grande reconnaissance.

Notons, car ceci est essentiel, que l'œuvre du prof. Pizzi, n'est pas une traduction littérale mais une œuvre littéraire. Une version en vers, même libres, ne peut guère être servile. Ce n'est donc point aux persisants que l'auteur s'adresse directement. Sa traduction, du reste. est fidèle et donnera une très juste idée de l'épopée persane. Quant au texte, il a suivi celui de Calcutta.

Le prof. Pizzi prépare une étude sur la vie des héros épiques de la Perse ; il en a donné un extrait dans le *Preludio*, n° du 30 juin 1882. Espérons que ce nouvel et important ouvrage pourra bientôt voir le jour.

Etudes afghanes, par V. Henry, docteur en droit, conservateur de la bibliothéque municipale de Lille. In 8°, 95 pp. — Paris Maisonneuve, 1882.

Ces intéressantes études ont pour but final d'établir la filiation de la langue des Afghans. On sait, en effet, que certains savants la rangent parmi les idiômes hindous et d'autres, parmi ceux de l'Eran.

Pour arriver à cette fin, M. Henry analyse soigneusement et les mots et les formes. Il passe successivement en revue la formation des thèmes nominaux et verbaux, et leurs différentes espèces, les noms de nombre, les flexions nominales, le genre, les nombres et les cas; les pronoms personnels; puis les flexions verbales, les désinenses personnelles, les temps et les modes, les verbes auxiliaires et les formes périphrastiques ou dérivées.

La méthode suivie par l'auteur est vraiment scientifique; il s'attache à n'admettre que les explications bien fondées et irréprochables, et appliquer strictement les principes d'une philologie comparée qui n'accorde rien à la fantaisie. La plupart des résultats de cette analyse rigoureuse seront admis par la science.

M. Henry discute avec discernement les opinions de ses devanciers, rejette ce qui est hasardé ou peu sûr et propose plus d'une fois des solutions nouvelles auxquelles on ne peut refuser son assentiment. Citons en passant l'explication du *wu* caractéristique du futur dérivé de la racine *bu*, du *ah* du nominatif masculin et féminin, etc., etc.

Le savant auteur conclut avec raison que l'Afghan ou Pushtu est la langue d'un peuple éranien voisin de populations hindoues. Le fond en est éranien, mais le contact des voisins de l'Est a fait accepter par les Afghans bon nombre de formes et même de règles phonétiques qui régnèrent en Sindhi, par ex.

Ajoutons à cette appréciation quelques remarques qui prouveront au savant auteur l'importance que j'attache à son œuvre.

P. 14. De ce que l'afghan a les formes *o*, *a*, pour le nominatif des noms avestiques en *a* (m.), *â* (f.), il ne faut pas conclure qu'il ait conservé un vocalisme plus pur que l'avestique. Cet *o* peut bien représenter le *ó* (p. *ah*) du nominatif avestique ou sanscrit. Il n'y a donc pas lieu de conclure certainement à la conservation des formes proethniques (ἱερο-ς, ἱερα).

P. 18. *Zard* pourrait venir de *zarita*.

P. 25. L'infinitif en *al* est le même que l'arménien *el*, *il*. Il peut venir en afghan de *tu*, *du*, *lu* ou de *ra-la*.

P. 58. La chute de *a* dans *gal*, fém. *glah* et semblables, s'explique très naturellement par la tendance à l'amincissement des mots et la fluidité de *l* qui s'adjoint facilement à la consonne précédente.

Le pronom personnel 1e pers. en pehlevi est *li* et non *ra* comme on l'avait d'abord pensé. Il serait plus sûr, je pense, de rapprocher l'afghan du vieux et du moyen-persan que de l'avestique. On expliquerait mieux ainsi, par ex., les formes *ê*, *e*, du cas oblique (Voy. p. 60). On aurait *matayas*, *mataya* (ou *matais*, *matai*), *matê*, *mate*. De même le *î* de la 3e pers. sing. indic. prés. (p. 71), vient de *atiy*, *ai*, *î*. Ne pourrait-on voir dans la *la* préposé, le ל sémitique détourné de son sens véritable comme *tar* (p. 65).

P. 66. Aux pronoms personnels, *ta*, *tâ* (2e p. sg.) pourrait venir de la forme *ta*, usitée en avestique comme possessif; de même *mûz*, *mûng* (1e p. pl.), de *ma* (nom. et acc. pl.). — Néop. *ma*, *ta*. De même *tâsu*, *tâsô* de *tâsãm*.

P. 72. *Ai* de la 2e p. pl. pourrait venir de *atha*, *ata;* comme *pai* (pied) en pehlevi, de *padha*, *pada*.

P. 76. La particule *de* qu'on retrouve encore ailleurs pourrait se rapprocher du gâthique *dê*.

Nous ne pouvons, en terminant, qu'engager le Dr Henry à continuer ces utiles et intéressantes études.

C. DE HARLEZ.

Manuel de la Langue de l'Avesta. — Grammaire, Anthologie, Lexique, notes par C. DE HARLEZ, professeur à l'Université de Louvain, 2e édition revue et augmentée, avec une introduction et un appendice contenant les versions pehlevies et sanscrites des ch. XI et XXVIII du Yasna. Paris. Maisonneuve. 1882, p. XX et 492.

Le prof. de Harlez a le rare mérite de donner au public de ces œuvres fondamentales qui font progresser la science, et de produire en même temps des livres qui la vulgarisent et en facilitent l'acquisition aux étudiants. C'est ainsi que depuis peu il nous a donné d'abord une traduction de l'Avesta (2e édition) d'une grande valeur scientifique; puis dans son livre « les origines du zoroastrisme, » qu'on ne saurait assez louer à cause des effets qu'il a produits, il a ramené les savants à des idées plus exactes, en leur montrant les erreurs et l'inanité d'une critique trop hardie. A ces œuvres capitales le docte professeur avait ajouté un « manuel du Pehlevi, œuvre de grand mérite et de grande utilité : aujourd'hui il fait paraître la 2de édition de son « manuel de la langue de l'Avesta » dont nous nous proposons de parler dans cet article.

L'un et l'autre Manuels sont de ces ouvrages qui contribuent à répandre la science et qui montrent par leur apparition même, que cet études sont en progrès, qu'elles commencent à intéresser un public plus nombreux, qu'on y fait une attention beaucoup plus grande que par le passé. C'est-ce que prouve évidemment la nécessité d'une seconde édition à court intervalle. En effet la 1e édition du *Manuel de la langue de l'Avesta*, du prof. C. de Harlez, parut à la fin 1878; et aujourd'hui au commencement de l'année 1882 nous en voyons déjà publier la seconde. Cette édition est de beaucoup supérieure à la première. Elle est précédée d'une introduction, où l'auteur donne d'une manière sommaire, mais avec grande exactitude. les notions les plus nécessaires relativement à la langue de l'Avesta, à l'Avesta lui-même, aux doctrines religieuses et philosophiques qui y sont contenues, à la manière dont la connaissance de ce livre se répandit en Europe, et aux différentes méthodes d'interprétation qui ont prévalu chez nous; enfin aux particularités du dialecte des Gâthâs Une liste des principaux ouvrages concernant ces études termine l'introduction.

Ce qui dans la grammaire nous paraît surtout traité de main de maître, c'est la phonétique. Lorsqu'il s'agit de la langue de l'Avesta, les difficultés sont grandes dans cette partie; car l'on y a affaire à mille changements de voyelles et de consonnes souvent irréguliers et douteux. Cependant on ne pouvait ici, comme l'a fait l'auteur d'un autre Manuel passer sur toutes ces choses; la phonétique de l'Avesta doit être traitée dans son ensemble, sans sauts ni lacunes. M. de Harlez a parfaitement réussi en ce point; sans se répandre dans des détails superflus, il donne une idée claire et complète des lois phoniques; le tableau comparatif des modifications que subissent les

lettres primitives dans la formation des mots zends et sanscrits et des relations phonétiques entre ces deux langues (p. 32-35) est une guide sûr pour ne pas s'égarer dans ce labyrinthe de consonnes et de voyelles qui se transforment sans cesse.

Dans le chapitre de la flexion notons une particularité. De même que dans sa 1e édition, l'auteur y réduit les déclinaisons à six, chose qui fait disparaître bien des difficultés. Justi en donne douze. Geiger huit ; Spiegel sépare les thèmes en voyelle de ceux en consonne. Ainsi par exemple la 1e déclinaison comprend les thèmes finissant en diverses consonnes *(vàc, àp, had'is)*, les thèmes en *aṅh*, *añt*, *às* orig. (hud'*aô* nom), et en *an*. Le procédé de l'auteur ne pourra, à notre avis, que simplifier l'étude des déclinaisons. Ce qui ne contribuera pas moins au même résultat c'est d'avoir placé dans le paradigme principal la forme la plus usitée ou la plus régulière et d'avoir relégué au bas de la page les formes moins en usage. Ainsi par exemple le jeune étudiant trouvant (p. 56) l'accusatif pluriel masculin *vàtãn* sait déja que c'est la forme la plus régulière : après cela il pourra voir en note les huit autres formes moins usitées et plus éloignées : tandis que dans la grammaire de Justi, rencontrant quatorze formes, il ne saura quelle règle suivre pour distinguer la plus commune. Ceci soit dit, du reste, sans déprécier Justi, qui ne pouvait faire autrement, parce que, le premier, il rassemblait et mettait en ordre le matériel de la langue.

La même méthode est suivie dans toute la partie qui regarde les adjectifs, les noms de nombre et les pronoms (p. 62-74). Dans la partie qui traite des verbes, nous voyons ceux-ci divisés en 7 classes et non en 10, comme on le fait d'habitude dans les grammaires sanscrites et zendes. Cette division semble avoir été suggérée à l'auteur par ce fait que plusieurs des anciennes classes se confondent (par exemple la 1e et la 6e classe, qu'il réunit en effet en une seule), et qu'en outre il y a grand lieu de douter que certaines classes aient existé en zend (par exemple la 8me ; thème in, inaoti, scr. inoti, çpan, etc.). Mais l'auteur a bien fait de conserver en pratique la distinction en dix classes. En effet celui qui étudie le zend sait probablement déjà le sanscrit, et il lui sera toujours utile en passant à l'étude d'une nouvelle langue d'y rencontrer des choses qui lui sont déjà connues. C'est avec beaucoup de raison aussi que le savant auteur a ajouté (p. 94) un paragraphe traitant avec beaucoup de précision et de clarté les changements qui ont lieu dans l'union des radicaux et des affixes : Ces changements en effet pourraient faire croire à de grandes irrégularités s'ils ne s'opéraient par suite de lois dérivant de la nature de la langue ; des formes comme *adauñta*, *nemôi*, *cikaên*, *gêurwain*, *fraṅuharaiti*, *coîs'*, *yaok'maidê*, paraîtraient bien étranges si les règles de la langue ne les expliquaient suffisamment Quelques formes plus spéciales et plus irrégulières sont traitées dans un paragraphe séparé (p. 95). Une addition particulièrement importante nous semble être celle de la syntaxe, à peine ébauchée dans la 1e édition. Ici les difficultés étaient grandes parce que la langue de l'Avesta présente beaucoup d'irrégularités provenant soit de son caractère particulier soit de l'état de décadence où elle est arrivée, soit des erreurs commises par les rédacteurs et les copistes. Etant données ces trois causes il faut que le grammairien fasse un juste discernement

pour ne pas attribuer à la langue ce qui provient d'une autre cause. Le professeur de Harlez prend note de ces circonstances et s'en sert comme d'un moyen pour donner leur juste valeur à plusieurs particularités. Nous croyons donc que l'étudiant trouvera ici un guide sûr pour se rendre raison de tant de constructions bizarres et étranges, parmi lesquelles il suffira de citer celle-ci tirée du vendidâd (c. v. 10) : *avi dim aiwi raocayèiti, ât'rô ahurahé mazdâo put'rem.*

L'auteur n'a pas oublié la métrique de l'*Avesta;* il en donne les règles (p. 136 et suiv.) et montre en même temps comment on peut en rétablissant le mètre des textes, retrouver leur forme primitive. Au reste, ceci doit se faire avec beaucoup de précautions pour ne pas tomber dans l'arbitraire comme l'ont fait quelques critiques allemands.

Les particularités du dialecte des Gâthâs sont exposées ensuite p. 142 et suiv., avec beaucoup de concision mais cependant d'une manière suffisante. L'auteur s'en tient sagement aux faits, sans s'étendre en hypothèses et en théories; il se garde cependant d'imiter ce professeur qui dans une grammaire voulait exposer en moins de deux pages les particularités grammaticales des Gâthâs. M. de Harlez, est concis et sobre, mais il n'oublie rien et met chaque chose en évidence.

L'*Anthologie* comprend à peu près les mêmes textes que dans la 1e édition, cependant au lieu du Yasht XXII de celle-ci, la 2e édition donne les chapitres XVII et XXIV du vendidâd, et le Yasht XII, avec quelques autres additions. Notons ici deux choses d'une très grande importance : d'abord les notes explicatives des endroits difficiles des textes, chose si utile aux étudiants, et la forme métrique rétablie presque partout. Dans le *dictionnaire* les mots sont donnés dans les caractères originaux avec la transcription à côté; les comparaisons nombreuses et justes que l'on y trouve faites des mots de l'Avesta avec leurs correspondants perses (anciens et modernes), pehlvis, arméniens, sanscrits, grecs, latins, slaves et teutoniques font de ce dictionnaire un travail complet où l'étudiant trouvera tout ce qu'il lui importe de savoir en fait de comparaison linguistique, de notions mythologiques sur certains personnages de l'*Avesta*, comme *Keresâçpa*, *Thraetaona*, *Franraçyan*, *Vîstâspa* et autres; il y trouvera enfin les diverses interprétations proposées pour certains termes obscurs et controversés.

L'addition la plus utile et la plus neuve se trouve à la fin, où le savant auteur nous donne de longs extraits de la version pehlvie et de la version sanscrite de Neriosengh, disposés dans l'ordre interlinéaire, afin de rendre la confrontation plus rapide et plus immédiate. Une version latine interlinéaire aussi, rend mot à mot la valeur de chaque expression des deux versions. Nous croyons que cet exercice de confrontation entre le texte et les deux versions pehlvie et sanscrite, puis qu'il est déjà introduit dans les études, pourra montrer un jour ouvertement comment la tradition pârsie qu'elles représentent, n'est pas, malgré ses erreurs que le prof. de Harlez note expressément, à dédaigner et à perdre de vue autant que le voudrait certaine école qui interprète l'*Avesta* à sa manière et à ses risques.

En finissant nous ne pouvons qu'applaudir au travail du savant auteur, et nous souhaitons que tous les hommes compétents apprécient à sa juste

valeur la science dont il fait preuve dans ce manuel et dans beaucoup d'autres ouvrages de grande importance. Mais comme nous connaissons déjà la profonde estime qu'en font tous ceux qui s'occupent de ces études, notre souhait est déjà réalisé et il ne nous reste qu'à nous en réjouir avec lui et à nous sentir hautement honoré de son amitié.

Florence. I. Pizzi.

Gaio e le sue Istituzioni, studio del Doctor Felice Cattonco, Prof. straor. d'Istituzioni di Diritto romano nella R. universita di Pavia. Pavia. 1880.

Del nome di Gaio. il giure consulto romano del II secolo dell' êra vulgare. Nota del Prof. *Felice Cattaneo, al R. Istituto Lombardo nell' adunanza del 2 guigno* 1881.

Le Istituzioni di Gaio, quaderni di Scuola dell'anno 161 *dell' Era volgare, del Dott. Enrico Dernburg. Versione dal Tedesco del Dott. Felice Cattaneo, con Prefazione e Noti del Traduttore.*

Nous n'apprendrons rien aux juristes en prononçant devant eux le nom de Gaius ; mais tout le monde n'est pas également familiarisé avec l'histoire du Droit romain. Voilà pourquoi nous nous permettrons de rappeler que Gaius est un célèbre jurisconsulte romain du IIe siècle après J.-C. Ignoré de ses contemporains, il laissa une histoire du Droit romain et des *Institutes*, qui pour être restées perdues jusqu'en 1816, n'en sont pas moins devenues fameuses depuis cette époque, où Niebuhr les découvrit sur un palimpseste de Vérone.

Les travaux de Gaius ont provoqué de tout côté des recherches approfondies et l'on fournirait aisément une bibliothèque avec les productions littéraires qu'ils ont fait surgir depuis un demi siècle. En particulier, le Dr Felice Cattaneo, professeur de Droit romain à l'Université royale de Pavie, s'est occupé d'une manière suivie de cette importante matière. Nous aimons à signaler dans les travaux du savant Italien une tendance des plus heureuses, celle de l'application de la méthode comparative à l'histoire. Il n'a pas eu lieu de s'en repentir, car ici comme ailleurs elle a produit ses résultats féconds

Tous les problèmes relatifs à Gaius se compliquent de la solution d'une question préalable, celle de son origine et de on nom. Et, comme le fait très bien remarquer l'auteur, cette recherche n'est point inspirée par une vaine cusiosité ou le désir d'étaler une stérile érudition ; mais Gaius ayant appartenu à la plus brillante époque de la jurisprudence romaine, l'ayant incontestablement illuminée des splendeurs, de son génie, on conçoit qu'on ne puisse rester indifférent à rien de ce qui touche à cette intéressante personnalité.

Le Dr Felice Cattaneo a par deux fois traité la question du nom de Gaius, d'abord dans son travail intitulé : *Gaio e le sue Istitutioni* paru en 1880 et ensuite dans une note présentée au Royal Institut Lombard, le 2 juin 1881. Ces deux articles poursuivent chacun un but différent. Le dernier s'efforce de rechercher la nature de ce nom de *Gaius*. Est-ce, pour nous servir des ter-

mes consacrés, un *nomen*, un *prœnomen* ou un *cognomen?* Pourquoi n'avons-nous du célèbre jurisconsulte qu'une seule appellation, alors que l'usage romain en donne généralement deux ou trois à chaque citoyen? Le premier article est purement étymologique; il a en vue de déterminer le sens original du mot *Gaius*.

Le savant professeur a en outre publié une traduction critique avec notes de l'ouvrage du Dr Henri Dernburg, professeur à l'Université de Halle-Wittemberg. Sa version doit avoir sous peu une seconde édition et le Dr Catteneo voudrait insérer dans le nouveau travail ses notes sur le nom de Gaius; mais il cherche auparavant à provoquer sur son œuvre des observations critiques. Il n'a rien tant à cœur que de voir la libre discussion jeter des lumières sur le sujet qui le préoccupe si vivement. Voilà pourquoi il désire faire connaître ses travaux au public belge, espérant de ce côté aussi quelque éclaircissement.

Nous nous rendons volontiers à ce désir si légitime, heureux si notre analyse réussit à provoquer l'attention des spécialistes.

Un mot d'abord de la dernière brochure citée plus haut. Nous citerons, pour plus de garantie d'exactitude, le résumé que l'auteur présente lui-même à la fin de son travail.

Il est certain que Gaius, citoyen romain ou par droit de naissance ou par acquisition ultérieure de ce titre, a dû porter deux autres noms au moins. Différentes hypothèses ont été émises pour expliquer la disparition de ces noms. C'était l'usage en Grèce de désigner les Romains par un seul de leurs noms. Or Mommsen admet, avec d'autres auteurs, que Gaius enseigna dans un pays où la langue grecque était employée.

Toutefois, cette supposition n'est pas plausible, comme l'ont fait voir Huschke et Dernburg.

Il ne faut pas davantage se rallier au système qui fait de Gaius un *prénom*. N'était-il pas naturel, dit Dernburg, que la familiarité, qui régnait entre Gaius et ses auditeurs, amenât le suppression des deux autres noms? On sait en effet que les Romains omettaient toujours le *nomen* et le *cognomen* pour ne se servir que du *prœnomen*. Ajoutons qu'on employait aussi dans ce cas le *cognomen* : ainsi, on disait indifféremment *Tullius* et *Cicero*.

Le Dr Catteneo n'accepte pas davantage cette hypothèse. En admettant même le fait de l'emploi du prénom par les élèves de Gaius, comment expliquer que les ouvrages du célèbre jurisconsulte aient passé à la postérité avec la simple mention de son prénom, alors que ses contemporains du IIe et du IIIe siècles arrivent à nous avec toutes leurs qualifications : Salvius Tulianus, Emilius Papinianus, Julien Paulus, Herennius Modestinus, Sextus Pomponius, Domitius Ulrianus.

Et puis encore, Gaius est-il un *prœnomen?* C'est-ce que le Dr Cattaneo ne croit pas. Il y voit au contraire un *cognomen*, et il en trouve la preuve dans ce fait que sous l'empire les jurisconsultes sont plus communément désignés par leur surnom « *cognomen* » ou plutôt que le nom de *Gaius* est devenu à cette époque un surnom, quand il est employé isolément. Une inscription latine datant de 235 de notre ère confirme ce fait à l'évidence : là 46 noms de personnes employés isolément sont tous des surnoms.

On le voit, cette dissertation est conduite avec beaucoup de critique et de méthode et, à notre avis, elle tiendra une place honorable dans la nouvelle traduction de l'ouvrage de Dernburg.

Autant en dirons-nous de l'intéressant travail où le Dr Catteneo cherche à fixer l'étymologie du nom de Gaius. Il y a dit de Huschke que le célèbre juriste a su heureusement associer l'étude de la linguistique et de l'histoire à celle de la jurisprudence. Nous croyons que cet éloge peut, au même droit, s'appliquer au savant professeur de Pavie, et, nous le répétons, nous avons été heureux de le voir, dans tous ses travaux, user si largement des résultats acquis par la méthode comparative. C'est d'un bon exemple; car cette voie nouvelle, qui a mené la philologie et l'archéologie aux plus fécondes déductions, ne peut manquer de faire aboutir les autres sciences à des conclusions d'une égale importance.

Dans la question présente, le Dr Cattaneo en réunissant les diverses hypothèses produites pour expliquer le sens original du mot *Gaius* a certainement frayé la route à une solution satisfaisante. Il nous a mis en possession de tous les éléments du problème et la critique n'a plus qu'à les mettre en œuvre. Il nous montre le nom parfaitement connu des Etrusques, sous la forme de *cai, caii, cae.* Toutefois, cet idiôme paraît insuffisant pour éclairer la signification primitive du mot et il faut recourir aux racines indo-européennes, Quatre opinions plus probables sont maintenant en présence. Celle de Popp, qui rattachant le mot au thème sanscrit *gi* « vaincre » y trouve le sens de *mari.* C'est la fameuse formule matrimoniale *ubi tu Gaius, ego, Gaia*, qui lui inspire cette conjecture. Rossbach, optant pour une forme plus ancienne *Gavius* qu'il retrouve dans l'osque *Gabii* et *Gabinius* lui donne la signification de *bœuf*, à cause des rapprochements avec le sanscrit *gô*, le latin et le grec *bos*, βοῦς. Une troisième hypothèse est mise en avant par Corssen. Il retrouve dans le mot la racine *jan*, γεν et pour lui ce terme signifie « *fils.* » Enfin, Mommsen rattachait *Gaius* à *gaudere*, *gavisus*. Dans ce cas, *Gaius* serait « le joyeux » un synonyme de notre nom d'*Hilaire*.

Tel est l'état actuel de la question parfaitement exposé par le Dr Cattaneo.

Nous croyons en avoir assez dit pour montrer l'importance des travaux du professeur de Pavie. Pour nous, notre désir est que ces dissertations soient intégralement reproduites dans la réédition qu'il se propose de faire de sa version de l'ouvrage de Dernburg sur les *Institutions de Gaius* et nous faisons les meilleurs vœux pour la prompte apparition et l'heureuse réussite de ce travail.

J. Van den Gheyn.

The Cuneiform Inscriptions of Van, decipheret aud translated.
By A. H. Sayce (1).

Les inscriptions cunéiformes de Van, qui ont tant occupé les orientalistes, viennent enfin d'être déchiffrées et traduites par le savant assyriologue anglais M. Sayce. Dans un long article publié au *Journal of the*

(1) Voir le Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland Vol. XIV, Part. III, pp. 377-496.

Royal Asiatic Society — et dont la première partie seule a paru — M. Sayce nous communique les résultats de ses études. Il commence par donner une courte histoire des Inscriptions et de tout ce qui a été fait jusqu'ci pour les déchiffrer, rendant ample justice aux mérites de ses prédécesseurs, et insistant d'une manière spéciale sur l'importance des travaux de Hincks, Lenormant et Guyard. Pour ce qui est des copies des inscriptions, M. Sayce juge celles de Schultz, en général, beaucoup moins correctes que celles de M. Layard, et quand ces deux copies ne sont pas d'accord entre elles, il donne la préférence à celles de M. Layard. Après cela viennent la Géographie des Inscriptions, leur histoire, la théologie des Inscriptions, le syllabaire et la grammaire, M. Sayce indique ensuite comment il a trouvé la clé. Après cette longue et intéressante introduction (pp. 377-450) il nous donne la lecture et la traduction, avec analyse philologique, de cinq inscriptions. Les deux premières sont de Sarduris I, en assyrien ; la seconde était déjà connue par la copie qu'en avait faite Schultz, tandisque la première paraît maintenant pour la première fois ; toutes deux sont reproduites d'après les copies de Sir A. H. Layard. Les trois autres inscriptions sont d'Isbuinis, deux étaient déjà connues par les copies de Schultz (XXXVI. et XVII) tandisque la troisième copiée par M. Hormuzd Rassam, vient d'être publiée maintenant pour la première fois, M. Sayce y ajoute une sixième inscription d'après une copie faite par M. Hormuzd Rassam : celle-ci peut également appartenir à Isbuinis ; malheureusement elle est si mutilée qu'il n'y a pas moyen de la traduire. Ici s'arrête la première partie du travail de M. Sayce.

Disons d'abord quelques mots des moyens par lesquels M. Sayce a réussi enfin à déchiffrer les inscriptions. On se rappelle qu'en 1880 dans le journal Asiatique (Mai-Juin) M. Stanislas Gayard publia un article court mais très important, dans lequel il détermina la lecture de l'idéogramme qu'on traduit maintenant par *tablette*, ainsi que toute une phrase imprécatoire qu'il crut pouvoir assimiler celles qu'on trouve à la fin des inscriptions assyriennes et achéménides. Il avait ainsi déterminé le sens de plusieurs mots et ce sont ces nouvelles données aussi bien que le principe qui les avait fournies, qui ont procuré à M. Sayce le moyen d'arriver aux résultats important squ'il nous communique dans cet article. Les idéogrammes dont les Vannois ont fait un fréquent usage, firent penser à M. Sayce que non seulement les caractères mais aussi le style et les tournures des inscriptions étaient ceux des assyriens du temps de Assur-natsir-pal et de Schalmaneser II. Les déterminatifs vannois, empruntés aux Assyriens, indiquent également des noms d'individus, de dieux, de villes etc., de sorte que l'on peut assez souvent en deviner les noms. Ainsi, dit M. Sayce, quand nous trouvons l'idéographe qui signifie « villes » suivi d'abord par le complément phonétique — *ni*, puis par l'idéogramme de « brûler », et enfin par la syllabe — *bi*, nous sommes en droit de conclure que — *ni* désigne l'accusatif du nom, et *bi* une personne du verbe. (p. 448)

Dans le chapitre intitulé « La Géographie des Inscriptions », M. Sayce rejette l'opinion de ceux qui croient pouvoir identifier les Mannai des rois assyriens avec les habitants de Van ; il démontre que cette opinion est erronnee et que les Mannai habitaient les bords sud-ouest du lac Urumiyah.

Nous croyons avec M. Sayce que Urardhu, contracté en Urdhu ne désignait pas le pays montagneux qui se trouve immédiatement au nord de l'Assyrie, mais la montagne Ararat, et que l'absence de ce nom dans les Inscriptions de Van s'explique par la circonstance qu'il était à proprement parler le nom de la montagne seulement quoique les Babyloniens et les Assyriens l'aient aussi employé pour désigner le district avoisinant. Nous ne pouvons malheureusement pas reproduire ici tous les détails intéressants que contient ce chapitre, mais nous comptons bien y revenir quand l'article aura paru en entier.

Dans son chapitre sur l'histoire des Inscriptions M. Sayce s'efforce d'en préciser l'âge. M. Mordtmann avait pensé que les plus anciennes ne remontent pas au-delà de 700 A. C. tandisque M. Sayce avec plus de raison croit qu'il faut les attribuer à des princes qui ont regné entre les rois assyriens Shalmaneser II et Tiglath-Pileser II. Voici quelques unes des raisons qu'il avance à l'appui de son opinion : C'est d'abord la ressemblance frappante qu'il y a entre les formes des caractères vanniques, la manière dont ils sont employés ainsi que le style des inscriptions d'un côté, et l'écriture comme le style des textes d'Assurnatsir-pal et de Shalmaneser de l'autre. Ce sont ensuite l'usage des idéogrammes et les tournures des inscriptions vanniques, évidemment les inscriptions de Shalmaneser II et de son père ressemblent à celles-ci beaucoup plus qu'aux inscriptions plus anciennes ou plus nouvelles. De plus la circonstance que les deux inscriptions les plus anciennes ont été écrites non en vannois mais en assyrien, montre qu'elles appartiennent à l'époque de Shalmaneser II. En outre les annales de ce roi nous explique tres bien, dit M. Sayce, pourquoi ce fut précisément de son temps que l'écriture assyrienne pénétra dans le royaume d'Urardhu. C'est que ce fut sous son règne que les Assyriens entrèrent pour la première fois en contact avec la monarchie vannique, et que ce prince avait l'habitude de faire graver des inscriptions sur les rochers des districts septentrionaux par lesquels ils passait. Ce n'est cependant pas tout. M. Sayce donne encore une autre raison tirée des inscriptions vanniques elles-mêmes, et que nous croyons être très forte. Malheureusement l'espace nous manque pour l'exposer ici, nous nous bornerons à dire que M. le Prof. Sayce a résolu beaucoup de questions qui semblaient naguère encore presque insolubles. Nous savons, par exemple, d'après les sources assyriennes que depuis 781 A. C. jusqu'à 774. A. C. les Assyriens et les Urardhiens étaient en guerre continuelle ; en outre depuis que la scène de la guerre avait été transportée dans le pays des Zimri, les Assyriens n'avaient pas toujours été heureux. « Or ces guerres doivent être mentionnées dans les inscriptions de Van, » dit M. Sayce, « si mon opinion sur leur chronologie est correcte. » Et en effet il en est ainsi car Argistis affirme (XXXVIII, et XXXIX) avoir battu « les soldats du pays de l'Assyrie. »

Pour ce qui est de la classification de la langue des inscriptions M. Sayce préfère rester dans le doute que de porter un jugement prématuré. Cependant il croit qu'on devra chercher dans le Géorgien la langue la plus proche de celle des inscriptions de Van ; on doit le reconnaître, cette préférence est basée sur de bonnes raisons. Au point de vue philologique, le seul que

nous envisagerons cette fois. M. Sayce constate une ressemblance générale indéniable entre les deux langues ; toutes deux sont des langues à flexion quoique n'appartenant ni à la famille sémitique ni aux langues aryaques, et le caractère de la flexion est semblable dans toutes deux. Des noms de lieux finissant en *a* et *e* insèrent un *vie* devant le suffixe *isa* en georgien, tout comme les mêmes noms locaux en vannois prennent le suffixe *ve* après *na* par exemple *Biaina-ve*. En georgien comme en vannois —*is* est un suffixe adjectival aussi bien que — *n(i)* — En georgien *sa* est primitivement un démonstratif de lieu et en vannois également tandisque *da* forme des adverbes de lieu dans les deux langues : Ainsi en vannois *ini-da* « ici » a beaucoup d'analogie avec le géorgien *man-da* « la » tandisque *sada* qui signifie « là » en vannois veut dire « où » en géorgien. Le suffixe de la première personne du verbe est — *bi* en géorgien comme en vannois, le pronom de la troisième personne est le même en géorgien qu'en vannois — *mes* « ille » *mane* « illum » et *misi* qui en géorgien signifie « suus » est le vannois *mesi* (s).

Nous ne suivrons pas M. Sayce dans le chapitre relatif à la théologie des inscriptions ; bornons-nous à dire que nous y avons trouvé une nouvelle explication d'une question de mythologie arménienne, explication que nous n'hésitons pas à regarder comme la seule vraie. Moïse de Khorène raconte que la reine assyrienne Semiramis après la mort d'Ara essaya par des moyens magiques de le rappeler à la vie, et que bien qu'elle n'eût pas réussi, cependant elle fit croire aux Arméniens que « les dieux aralez » lui avaient rendu la vie. M. Emine est d'avis que dans la forme primitive de ce mythe les Aralez l'avaient en effet ressuscité, mais que l'influence du christianisme fut cause qu'on en modifia le dénouement, et cette opinion est extrêmement probable. Voici maintenant l'explication de l'origine des Aralez que donne M. Sayce : Dans la mythologie babylonnienne le monde souterrain dans lequel Tammuz descend s'appelle dans la légende accadienne, la terre d'Arali ; et Arali bien qu'il soit le pays des morts, n'en est pas moins la terre où les eaux de la vie jaillissent de dessous le trône d'or des esprits célestes et terestres. De plus Arali était la haute montagne sur le sommet de laquelle le ciel repose. Or M. Sayce croit — et avec raison — que les dieux d'Arali furent les prototypes des « dieux Aralez » de la légende arménienne.

Pour ce qui est de la langue des inscriptions M. Sayce prétend qu'elle se trouvait déjà dans une période de transition, et il constate plusieurs cas d'altération phonétique, où les diphtongues par exemple deviennent des voyelles, ou des consonnes disparaissent, comme par exemple *Khubi* pour *Khaubi*, *Dhuspa*, pour *Dhuruspa*. Le nom en vannois a deux nombres ; sept cas au moins, mais pas de genre. Le nominatif finit en *s*, le génitif-datif en *i*. et l'accusatif singulier est désigné par le suffix — *ni*, tandisque l'accusatif pluriel avait plus d'une terminaison. Mais il y a en vannois un cas qui lui est propre et que M. Sayce nomme le « *perfectif* ; » il reste le même aux deux nombres et quand il est suivi d'un participe il répond à l'ablatif absolu du latin ; par exemple *inili zaduali*, « après que cette porte (gate) fut construite. » La langue vannoise est assez riche en suffixes, que M. Sayce explique en général d'une manière tres satisfaisante. Dans la formation des mots composés le vannois offre certaines analogies avec les langues arya-

ques : ainsi pour former les composés on rejetait les suffixes de flexions du premier des deux substantifs : et c'était le premier qui déterminait le second. Les verbes semblent avoir une sorte de passif, mais ils n'ont aucune autre conjugaison dérivée. Ces conjugaisons se remplacent d'ordinaire par des verbes composés. En vannois la conjonction copulative s'exprime très rarement, deux ou trois mots qui se suivent étant regardés comme un seul mot composé ; c'est cette circonstance qui explique pourquoi la troisième personne du pluriel des verbes ne diffère point de la troisième personne singulier. Les verbes ont un temps passé et un temps présent qui sert en même temps de futur et de subjonctif.

Comme cette tentative est la première qui ait été faite pour traduire et expliquer les inscriptions de Van, il va sans dire que tous ses résultats ne sont pas encore certains ; il reste beaucoup de conjectures à confirmer, des doutes à éclaircir et des points obscurs à expliquer. Ainsi par exemple tout en admettant que le sens « d'image » attribué à *giei* est très probable, nous ne pouvons cependant l'accepter que provisoirement ; beaucoup moins probables sont la traduction du datif *usmasie* et l'étymologie du mot *sarduri* : « celui qui détruit pour Saris ; » et le sens donné au mot *use* lequel dans un endroit est pris comme signifiant *maison*, tandis que dans un autre il est rendu par « *dieux*. » D'autre part il est extrêmement probable, pour ne pas dire certain, que l'explication que donne M. Sayce du mot *ainis* (poussière) et du mot *ayis* dont le premier est dérivé, est la seule vraie. Il traduit cependant les deux mots (p. 486) *Menuanî aie* comme si *aie* était au locatif, tandis que nous avons ici le génitf-datif. — Au locatif nous devrions nous attendre à une forme *aidi*.

Mais il n'y a que les détails qui soient encore discutables, et pour les juger avec connaissance de cause il faut attendre la fin de l'article. Le principe reste cependant acquis à la science, et les inscriptions de Van qui ont si longtemps résisté aux efforts des savants sont enfin déchiffrées et traduites, grâce à la pénétration et la persévérance de M. Sayce. Si quelque chose pouvait rehausser le mérite du savant anglais, ce serait à coup sûr la loyauté dont il fait preuve envers ses prédécesseurs et en particulier la manière dont il rend justice au travail de M. Stanislas Guyard, dont on pourrait difficilement exagérer l'importance.

EMILE J. DILLON.

BIBLIOGRAPHIE PHILOLOGIQUE.

1. *L'éducation nouvelle, par* EDMOND DREYFUS-BRISAC. Paris, 1882, Masson. Prix : 6 frcs.

Ce livre, qui traite des nouvelles méthodes d'éducation dans les écoles supérieures, n'a pas la prétention d'épuiser la matière. Ecrit au jour le jour, pour un journal ou une revue, il n'a pas été composé d'après un plan préconçu ; l'auteur a dû aborder certains sujets comme ils se présentaient à lui et quelquefois par leur petit côté.

La France a la première place dans ces études. Ardent partisan des réformes, M. Dreyfus a saisi la plume, dès que les questions qu'elles ont

soulevées, si longtemps ajournées, lui ont paru à la veille de recevoir une solution. Il a suivi pas à pas le mouvement réformiste. Ce qu'il veut, « ce sont des instituts comme la grande Ecole des Sciences politiques, ce sont des méthodes libres, des maîtres indépendants, la liberté de l'enseignement et la liberté dans l'enseignement. » Les titres seuls des chapitres indiquent déjà toute l'importance et tout l'intérêt des questions traitées : la suppléance dans les Facultés, — les grandes et les petites réformes. — la réorganisation de l'enseignement dans les Facultés de lettres et de sciences, — le dixième anniversaire de l'Ecole libre des sciences politiques. — la question des Centres universitaires, — la liberté dans l'enseignement, — les réunions mensuelles des professeurs, — l'Ecole normale supérieure, — le nouveau conseil supérieur de l'instruction publique, — la réforme universitaire, — l'enseignement secondaire des filles.

L'auteur, qui a fait un long séjour en Allemagne, connaît parfaitement l'organisation des Universités et des gymnases d'Outre-Rhin. Il a pris soin de coordonner habilement ses notes, de classer ses souvenirs et de publier quelques-uns des résultats de son enquête pédagogique. Sous forme de lettres adressées au *Parlement*, il esquisse à grands traits les divers types d'universités : il caractérise les grandes et les petites, et définit celles qu'on peut appeler républicaines : enfin il fait une étude d'ensemble sur l'Université de Leipzig. Dans une lettre adressée à M. le professeur Bona Meyer, il défend avec chaleur son remarquable travail de l'Université de Bonn.

Les gymnases ont été aussi un sujet d'études pour le jeune et habile rédacteur de la *Revue internationale de l'enseignement*. Un article intitulé. *Un pédagogue allemand, Auguste Eckstein*. analyse un travail du professeur de Leipzig sur l'enseignement du latin, refait avec lui l'histoire de cette langue dans les écoles, détermine le choix à faire parmi les classiques latins, et la manière de les expliquer et de les lire. Passant ensuite à l'examen des *programmes* des gymnases et des *Realschulen* de 1880, l'auteur y relève surtout les dissertations qui se sont occupées des classiques français et de la *Realschulfrage*.

La dernière partie roule sur les devoirs des écoliers américains ; et un appendice reproduit les principaux documents officiels relatifs a la réforme de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire en France.

Tout le livre est écrit avec beaucoup de clarté et de simplicité ; il montre partout que l'auteur est maître de son sujet.

2. *De l'enseignement supérieur de l'histoire par* PAUL FRÉDÉRICQ, *professeur à l'Université de Liège*. Gand, 1882. (Extrait de la *Revue de l'instruction publique en Belgique)*.

Les quelques pages que M. Paul Frédéricq a consacrées à l'enseignement supérieur de l'histoire en Allemagne, sont de simples notes de voyage. « Elles n'ont pas, dit-il, la prétention de trancher les nombreuses questions » que soulève l'organisation des cours théoriques et pratiques d'histoire. Il ne » faut y chercher que des impressions et des souvenirs que je me suis efforcé de » reproduire le plus fidèlement possible. »

L'auteur parle d'abord d'une façon attrayante, souvent piquante, des cours

théoriques de l'Université de Berlin ; puis il traite de l'organisation des exercices, où la méthode le préoccupe plus que dans les cours.

Après Berlin, viennent les Universités de Halle, de Leipzig et de Goettingue : l'auteur s'y arrête moins longuement parce que son séjour y a été assez court.

M. Frédéricq termine ses notes de voyage en faisant une mention spéciale des sociétés historiques d'étudiants, qui servent, en quelque sorte, de complément aux cours théoriques et pratiques d'histoire. Il nous décrit successivement une séance à Berlin, une autre à Halle, une troisième à Goettingue.

Le professeur de Liège fait suivre le récit de ses excursions scientifiques de réflexions générales, où il s'est aidé surtout des renseignements qu'il a pu recueillir de la bouche même de quelques maîtres illustres. Il définit les sujets traités et le caractère des leçons ; il fait l'historique des cours pratiques, « la pierre angulaire de l'enseignement historique en Allemagne, » et il réfute vigoureusement la critique un peu légère que M. Seignobos en a faite.

Nous avons lu et relu les belles pages de M. Paul Frédéricq avec d'autant plus d'intérêt et de plaisir que nous-mêmes nous avons traité un sujet analogue dans notre ouvrage sur *Trois Universités allemandes considérées au point de vue de l'enseignement de la philologie classique (Strasbourg, Bonn et Leipzig)*.

3. *Sédulius de Liège, par* Henri Pirenne, *travail présenté au cours d'histoire de M. le professeur Kurth à l'Université de Liège.* Bruxelles, 1882. Extrait des *Mémoires* de l'Académie royale de Belgique ; collection in-8°, tome XXXIII.

Il n'existe aujourd'hui des œuvres poétiques de Sédulius de Liège qu'un seul exemplaire, datant du XIIe siècle et catalogué sous le n° 10725 à la bibliothèque royale. Il est difficile de savoir si les 87 pièces de ce manuscrit forment l'œuvre poétique complète de Sédulius, ou si elles ne sont que de simples extraits d'un recueil plus considérable des vers de cet auteur.

Selon toute probabilité, Sédulius naquit en Irlande, au cours des premières années du IXe siècle. L'arrivée des Scandinaves dans sa patrie le contraignit à la quitter. Après bien des pérégrinations, il arriva à Liège, où l'évêque Hartgar l'accueillit avec bienveillance, entre 840 et 851. Il y trouva le calme favorable aux études, les loisirs qui lui permettaient d'agréables délassements, et avec cela de bonnes amitiés, la faveur des princes, des grands seigneurs et des auditeurs qui ne lui refusaient ni applaudissements, ni récompenses. Sous le successeur d'Hartgar, Faucon, sa position semble être restée ce qu'elle était pendant les années précédentes. On ne peut assigner une date précise à la mort de Sédulius. Tandis que M. Dümmler croit qu'il mourut à Milan, M. Pirenne pense, pour des raisons assez plausibles, qu'il faut placer à Liège le lieu de sa sépulture.

Quelque intérêt que puissent présenter les œuvres en prose de Sédulius, c'est comme poète qu'il mérite surtout d'attirer l'attention de la critique. Son style n'est ni bien vif, ni bien souple. Le latin en est généralement pur;

mais la tournure des phrases est bien souvent gauche et embarrassée. De l'enflure, du pathos, une rhétorique obscure enveloppent presque toujours la pensée et font paraître plus creuses encore certaines pièces qui, sans cela, ne le seraient déjà que trop. Les mêmes défauts se remarquent dans la composition.

Sédulius n'est pas seulement un curieux représentant de la littérature du IXe siècle ; il est encore une source historique d'autant plus précieuse qu'elle est unique pour la période de cinquante années qui a précédé les invasions normandes dans le pays de Liège. L'histoire d'Hartgar, on le comprend, n'est qu'ébauchée chez le poète. D'après ses indications, Hartgar, prélat instruit, fut le conseiller et l'ami de Lothaire I, fit un voyage politique à Rome, repoussa les Normands et s'occupa activement d'embellir sa ville épiscopale.

Dans un appendice, M. Henri Pirenne donne les poésies de Sédulius restées inédites jusqu'à ce jour. « M. Roersch, le savant professeur de l'Université de Liège, a bien voulu, dit l'auteur, revoir mon texte et le mettre en état de se présenter dignement au public. »

Si nous avons résumé pas à pas le mémoire de M. Pirenne, c'est qu'on ne saurait trop encourager les efforts de ces rares jeunes gens qui se livrent sur les bancs de l'Université à des études personnelles et originales. M. Henri Pirenne a fait un beau travail qui l'honore autant que son maître. Nous espérons bien qu'il n'en restera pas là : il est encore tant de pages de notre histoire nationale qui ont besoin d'être éclaircies ! Que les élèves studieux de nos Universités y mettent la main, guidés par les sages conseils d'habiles et infatigables professeurs !

4. *Étude historique sur les impôts indirects chez les Romains jusqu'aux invasions des barbares*, par M. Cagnat, *ancien élève de l'École normale supérieure*. Paris, 1882, Imprimerie nationale. Prix : 10 frcs.

L'auteur de ce savant ouvrage, couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, étudie, dans autant de parties distinctes, les principaux impôts indirects chez les Romains : les *portoria* (douanes et péages), la *vicesima libertatis* (impôts sur les affranchissements), la *vicesima hereditatium* (impôt sur les successions et les legs testamentaires), les impôts sur les ventes (la *centesima rerum venalium* et la *quinta et vicesima venalium mancipiorum*), et l'impôt sur les procès, établi par Caligula (la *quadragesima litium*). Dans un dernier chapitre, M. Cagnat s'occupe des monopoles existant dans l'empire romain, surtout du monopole du sel, et il recherche s'ils donnaient lieu à la perception d'un impôt indirect.

Les auteurs classiques nous renseignent fort peu sur cette partie de l'histoire financière de Rome ; en revanche, nous avons de nombreux documents épigraphiques, auxquels M. Cagnat a eu souvent recours et dont il a tiré le plus grand profit.

5. *Un critique d'art dans l'antiquité ; Philostrate et son école*, par Edouard Bertrand, *ancien élève de l'École normale supérieure*. Paris, 1882, Thorin. Prix : 5 frcs.

M. Bertrand étudie la *Critique d'art* dans Philostrate l'ancien « qui peut

» en être considéré comme l'inventeur, qui semble en avoir fixé les lois, qui » fit même école et eut de nombreux imitateurs. » Pour rendre son étude complète, il recherche ce qu'était la critique d'art avant Philostrate, et ce qu'elle est devenue après lui.

L'auteur a joint à son étude la traduction d'un choix de *tableaux* de Philostrate l'ancien; et ne voulant pas séparer les disciples du maître, il en a ajouté quelques autres de Philostrate le jeune, de Choricius et de Marcus Eugénicus.

6. Ernest Curtius, *histoire grecque traduite sous la direction de* A. Bouché-Leclercq. Tome IVe. Paris, 1882, Leroux.

Nous avons parlé dans un numéro précédent du *Muséon* des trois premiers tomes de cette importante traduction. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui à nos lecteurs la publication du tome quatrième, dans lequel la période si diversément agitée et si confuse qui s'étend de 404 à 362 est analysée de main de maître. La traduction de ce volume est due à la plume de M. B. Auerbach, professeur au lycée de Belfort.

M. Bouché-Leclercq nous promet un atlas pour l'histoire grecque de E. Curtius, comprenant 20 cartes, des plans de villes et de batailles, des listes généalogiques, des tableaux chronologiques, etc., et coûtant 10 frcs.

7. *Histoire de la divination dans l'antiquité*, par A. Bouché-Leclercq, *professeur à la Faculté de lettres de Montpellier, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris*. 4 vol. Paris, Leroux, 1882. Prix : 40 frcs.

« La divination, dit M. Alfred Maury, a occupé une si grande place dans l'existence des Grecs et des Romains, elle a donné, chez eux, naissance à tant de pratiques et de superstitions, elle a exercé une influence si notable sur leurs habitudes et leurs déterminations, que son histoire peut fournir matière à bien des livres. On ne s'étonnera donc pas que M. Bouché-Leclercq ait consacré quatre volumes à un tel sujet. » Ce savant ouvrage mériterait un compte rendu étendu qui en fît valoir toutes les précieuses qualités et qui déterminât la part d'originalité qui revient à l'auteur; malheureusement nous devons nous borner à en donner le plan. L'ouvrage s'ouvre par l'étude de la divination hellénique, où l'auteur traite, dans une première partie, des méthodes divinatoires, dans une seconde, des sacerdoces divinatoires, qu'il divise en sacerdoces individuels (devins, sibylles, exégètes) et en sacerdoces collectifs ou oracles. La divination italique comprend trois livres, l'un consacré à la divination étrusque, l'autre à la divination latine et ombro-sabellique, le troisième à la divination officielle des Romains (augures et quindecemvirs s. f.).

F. Collard.

TABLE DES MATIÈRES.

—

SOMMAIRE DU N° 1er.

SOMMAIRE DU N° 2.

SOMMAIRE DU N° 3.

SOMMAIRE DU N° 4.

TABLE DES MATIÈRES PAR NOMS D'AUTEURS.

REVUE CRITIQUE.